

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXI

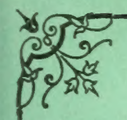
1882



VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1882




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXI

1er TRIMESTRE 1882

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1882






SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

12e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1882

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 janvier 1882, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. de Sachy, président; Isnard, vice-président ; Soudée, secrétaire ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Ch. Chautard ; A. de Trémault, membres ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ; G. Launay et Simon, nouveaux membres.

Et MM. Beaumetz ; Bonnin ; l'abbé L. Bourgogne ; Deniau ; Dunoyer ; Duriez ; Duvau ; Anselme Jourdain ; Lehoux ; P. Lemercier ; Jean Martellière ; l'abbé Métais ; l'abbé Renou ; Rigollot ; Camille Roger ; de la Serre ; Thillier père.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 13 octobre 1881 ; ce sont :

MM. Anthime Saint-Paul, homme de lettres, à Paris ;
Méresse, à Vendôme ;
Edouard Dattin, lieutenant au 4e régiment de génie, à Grenoble.

Par suite d'un oubli, le nom de M. Planté, notaire à Ballots (Mayenne), admis comme nouveau membre de la Société à la séance du Bureau du 8 janvier 1880, n'a pas été consigné dans le Bulletin de cette époque. Nous nous empressons de réparer aujourd'hui cette omission.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1881.

RECETTES ORDINAIRES

Avoir en caisse au 1er janvier 1881	29 f	59
Recouvrements des cotisations de 1881 et cotisations arriérées	1998	28
Vente de Bulletins	13	50
Total des Recettes ordinaires . .	2041	37

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Subvention du Ministre des Beaux-Arts	200	»
— du département	300	»
Allocation de la ville de Vendôme, pour l'entretien du Musée (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Total des Recettes extraordinaires . .	515	»

Recettes ordinaires . . .	2041	37
Recettes extraordinaires.	515	»
TOTAL général des RECETTES.	2556	37

DÉPENSES

Frais d'administration	269	53
Entretien du Musée (Part de la Société)	39	25
Entretien du Musée. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Impression et Brochage du Bulletin	1744	60
Frais de planches	146	70
Abonnements et achats pour la bibliothèque. . . .	155	75
Fouilles et recherches.	10	»
TOTAL des DÉPENSES . .	2365	83

BALANCE

Recettes	2556	37
Dépenses	2365	83
Excédant des Recettes en caisse . .	190	54

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1881. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1882.

BUDGET DE 1882

RECETTES

Première Section

Cotisations arriérées à recevoir (Pour mémoire, 888 fr.)	»	»
Avoir en caisse au 1er janvier 1882	190	54

Deuxième Section

Recettes ordinaires

Cotisations de l'exercice 1882	1900	»
Allocation de la ville de Vendôme pour le Musée	»	»
(Pour mémoire, 300 fr.).	»	»
Total des Recettes ordinaires . .	1900	»

Troisième Section

Recettes extraordinaires

Subvention du Conseil général	300	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Vente de bulletins	15	»
Total des Recettes extraordinaires.	330	»

Avoir en caisse.	190	54
Recettes ordinaires . . .	1900	»
Recettes extraordinaires.	330	»
Total général des Recettes . .	2420	54

DÉPENSES

Première Section

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration	250	»
Entretien des collections. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.) . .	»	»
— Allocation de la Société.	50	»
Bibliothèque de la Société, achats, reliures, abonnements	100	»
Impression du Bulletin, planches et brochage. . .	1800	»
Total des Dépenses ordinaires . .	2200	»

Deuxième Section

Dépenses extraordinaires

Travaux de consolidation à Lavardin (emploi de

l'allocation de la Société Française d'Archéologie	200	»
Dépenses imprévues	20	»
Total des Dépenses extraordinaires. .	220	»
Dépenses ordinaires. . . .	2200	»
Dépenses extraordinaires .	220	»
Total général des Dépenses. .	2420	»

BALANCE

Recettes	2420	54
Dépenses	2420	»
Excédant des Recettes du budget de 1882. .	»	54

Le budget de 1882 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 13 octobre 1881

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. G. de Sachy, président sortant :

Une belle LAME-ÉCLAT en silex du Grand-Pressigny. Cette pièce finement retouchée est complète, quoique ne présentant pas une grande longueur (0^m,125 seulement), car on voit encore à sa base le bulbe de percussion ; plus grande largeur, 0^m,05. — Trouvée dans la propriété du donateur, à l'Epau.

De M. Ch. Bouchet, de la part de M. Bourgoin, boulanger à Vendôme :

Une petite CUILLER A PARFUMS en bronze, de l'époque gallo-romaine, dont la tige courte et effilée semble appeler un manche plus commode en bois ou en os. — Trouvée à Cloyes, vers la limite du département de Loir-et-Cher, avec un fragment de poterie grisâtre de la même époque.

Une CLEF en fer, d'un travail assez grossier, trouvée dans les travaux du chemin de fer, près de Thoré.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. de Saint-Bauzille, par l'intermédiaire de M. G. de Trémault, notre trésorier :

1° Douze impériales romaines ;
2° Cinq royales françaises ;

3° Onze jetons français, parmi lesquels :

Un curieux méreau du XVI[e] siècle. Buste de la Vierge tenant l'enfant Jésus ; au-dessous, un grand V gothique ; dans le champ, R. R. Le tout dans un entourage à lobes tréflés. Même disposition au revers, la date 1599 remplaçant le buste. Attribué à Rouen.

Louis XIV. Buste du roi jeune, longs cheveux flottants. ADMIRABILE OPVS EXCELSI. Cette légende, qui peut passer pour le comble de l'adulation, remplace le nom du roi. R. : NOVO RECREABIT ODORE. Un lis recevant la rosée du ciel. 1654.

4° Et 14 pièces étrangères.

En tout, 42 pièces, généralement d'une bonne conservation.

De M. Latouche, jardinier à Vendôme :

Deux jetons de Louis XIV, 1664 et 1677 ;

Et quelques autres pièces d'un médiocre intérêt. Toutes ont été trouvées dans les jardins de Vendôme.

D'un anonyme ;

Deux pièces vendômoises, qui viennent compléter dans notre médailler, encore bien peu riche, la série des comtes qui ont émis des monnaies à leur nom.

La première appartient à Pierre dit de Montoire (1259-1249) : PETRVS COMES. Croix simple. R. : VIDOCINENSIS. Croix ancrée. Obole, billon. V. Poey-d'Avant, pl. 36, n° 28. Les pièces du comte Pierre sont peut-être les plus rares de tout notre monnayage local, et atteignent un prix relativement élevé lorsqu'il en passe en vente publique. On ignore absolument pourquoi Pierre adopta ce type exceptionnel et abandonna le type tournois, qui fut repris après lui.

La deuxième est une obole de Jean V (1271-1315) : IOHS COMES. Type tournois carré, accosté de deux fleurs de lis ; au centre, une rosace ; au-dessous, un V renversé, dans lequel est un point. R. : VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un lys au 4[e]. V. Poey-d'Avant, pl. 37, n° 4.

Par acquisition :

Un jeton de Charles de Vendôme, cardinal de Bourbon, qui fut élu roi par la Ligne sous le nom de Charles X. Ecusson aux ar-

mes de Bourbon-Vendôme. R. : un laurier, avec la légende : FOLIVM EIVS NON DEFLVET.

Enfin, il a été trouvé dans l'arrondissement de Vendôme, sur la limite des communes de Villechauve et Prunay, une monnaie gauloise en or pâle au type des Cénomans. La tête d'Apollon est d'une médiocre conservation ; mais, au revers, le cheval androcéphale est plus distinct. Les faibles ressources de notre Société ne lui ont pas encore permis de faire l'acquisition de cette pièce intéressante surtout à cause de son origine, et dont le Musée possède déjà plusieurs spécimens plus beaux trouvés également dans le Vendômois.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Histoire Archéologique du Vendômois, par M. J. de Pétigny, membre de l'Institut. — 2e édition, revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, avec un index alphabétique des matières. 1 fort volume grand in-8°. — Vendôme, 1882.

Hommage de l'éditeur.

C'est sous ce titre, plus que modeste, que le gendre de feu de Pétigny, M. E. de Froberville, a entrepris une 2e édition de cet ouvrage, capital pour l'histoire de notre province.

Bien que, par un sentiment de piété filiale, l'éditeur ait tenu à respecter le texte primitif de l'auteur, cependant cette 2e édition n'est pas une simple réimpression de la première.

Comme le titre l'annonce, cette édition est revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur. On trouvera, par exemple, p. 363, sous le titre *Addition*, un long et intéressant chapitre inédit sur la controverse entre l'abbé Thiers et dom Mabillon, touchant la Sainte-Larme.

En outre, l'Éditeur a enrichi discrètement l'ouvrage d'un assez grand nombre de notes. Dans les unes, il signale les travaux faits depuis 1845 (date de la 1re édition) sur des questions traitées dans l'ouvrage, et il renvoie souvent aux Bulletins de notre Société Archéologique ; dans d'autres, il traite lui-même quelques questions avec une érudition et une sûreté de critique qui font voir que nul plus que lui n'était capable d'entreprendre cette

nouvelle édition. V. par exemple, p. 590, aux *Additions*, le chapitre intitulé : *Les reliques de saint Eutrope.*

Enfin, sous le nom insuffisant d'Index alphabétique des matières, l'Éditeur a enrichi cette histoire d'une excellente *Table analytique*, qui offre au chercheur un résumé complet de tout l'ouvrage, et constitue une véritable clef qui lui ouvre immédiatement les trésors d'érudition amassés dans ce volumineux recueil.

Le nouveau format adopté facilite encore l'usage de cet ouvrage, dont l'impression fait le plus grand honneur à la maison Lemercier, de Vendôme.

Signalons, en finissant, le service rendu à l'archéologie locale par l'Éditeur de cette 2e édition, qui, en rendant accessible à tous cet ouvrage classique, dont la première édition était devenue introuvable à cause de son intérêt même, ne peut manquer d'augmenter chez nous le goût des recherches historiques locales, que notre Société a pour but d'encourager et d'étendre.

De M. Nouel, notre bibliothécaire :

Un acte sur parchemin, de 1653, relatif à La Chapelle-Vicomtesse, fort curieux, sur lequel il sera donné une notice à la suite de ce compte rendu.

Conseil général. Département de Loir-et-Cher. Session d'avril 1881. Session d'août 1881 et session extraordinaire de novembre. — On trouvera p. 90, au chapitre : Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :

Subvention à la Société Archéologique du Vendômois, 300 fr.

De l'auteur, M. de Nadaillac, une brochure : *La Poterie chez les anciens habitants de l'Amérique.* — Extrait de la *Revue d'Anthropologie*, 2e série, tome IV.

De l'auteur, M. de Rochambeau, une brochure : *Renée de Vendômois la recluse.* — Extrait de la *Revue Historique et Archéologique du Maine.* 1881.

De l'auteur, M. J. de Baye : *L'Industrie acheuléenne dans le lœss de la Brie champenoise.* 2e édition, broch. Châlons, 1881.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Romania (Suite).

Revue des Travaux scientifiques (Suite).

Journal des Savants (Suite).

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences (Suite).

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. – Dons et Échanges :

Revue de l'Histoire des Religions, publiée sous la direction de M. Maurice Vernes. — Première année, 1880 (2 tomes). — Deuxième année, 1881 (5 livraisons).

Chaque N° porte la mention suivante : « La Revue est purement historique ; elle exclut tout travail présentant un caractère polémique ou dogmatique. »

Bulletin de la Société Dunoise. Octobre 1881.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Octobre et décembre 1881. — Lettres de saint Ives.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 1er trimestre 1881.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons de septembre à décembre 1881.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e trimestre 1881.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome xv, 1re partie, 1881.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Année 1880.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. IXe volume, 1881. Bourges.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne. Auxerre, année 1881.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers. Statuts. 1881.

Bulletin des Procès-verbaux de la Société d'Émulation d'Abbeville. 1877-1880.

Mémoires et Documents publiés par la *Société Archéologique de Rambouillet.* Tome v, 1879-1880,

Société des Sciences et Arts Agricoles et Horticoles du Hâvre. 3e trimestre 1880.

Rapports sur l'activité de la Commission Impériale Archéologique pour les années 1878 et 1879. Publiés par ordre suprême. Saint-Pétersbourg. 1881. Gr. in-8°.

IV. — Abonnements :

Revue Archéologique (Suite).

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Tome III, 2e et 3e parties (fin), 1870.

Bulletin monumental (Suite).

V. — Acquisitions :

Registre des Comptes muuicipaux de la ville de Tours, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville le Roulx, archiviste-paléographe, sous les auspices de la Société Archéologique de Touraine. Tome II, 1367-1380. Tours, 1881.

IV. — HISTOIRE NATURELLE

Nous avons reçu :

De M. Taillebois, notaire à Vendôme :

Un PIC-ÉPEICHE (*Picus major* Lin.) femelle, qui sera monté pour compléter la collection du Musée, qui ne possédait que l'individu mâle.

E. N.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. de Sachy, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant d'appeler à ce fauteuil mon honorable successeur, permettez-moi de vous retracer, en peu de mots, l'historique de notre Société pendant ces trois dernières années.

« Mon premier devoir est de vous parler de ceux de nos collègues que nous avons eu la douleur de perdre. Le nom de M. Amable de la Ruë du Can ouvre cette liste douloureuse et trop longue. Appelé à Vendôme comme juge suppléant, M. du Can ne tarda pas à donner sa démission et à se fixer dans le pays, à la suite de son mariage. Au commencement du second empire, il est élu, malgré les efforts de l'admiuistration, conseiller général pour le canton de Saint-Amand, situation qu'il garda, pour ainsi dire, jusqu'à la fin de sa vie. Le bien qu'il fit dans ce canton, pour être oublié peut-être aujourd'hui, n'en est pas moins réel, et je puis dire qu'en perdant cet homme si bon, si affable, si dévoué, la Société a perdu un véritable homme de bien.

« Au commencement de janvier 1880, nous apprenions la mort de M. Prosper Blanchemain, si honorablement connu, dans le monde des lettres, par ses œuvres poétiques, et en particulier par ses travaux sur les poètes du XIV[e] siècle. Je m'étendrais davantage sur la vie et les œuvres de M. Prosper Blanchemain, si une notice de notre collègue M. Charles Chautard, son ami et son émule, ne vous avait dit, mieux que je ne saurais le faire, la perte que notre Société a faite dans la personne de cet écrivain distingué.

« Quelques jours après, un nouveau deuil nous atteignait : je veux parler de la mort, pour ainsi dire foudroyante, de M. Robin, architecte de la ville et du dé-

partement. Fixé depuis peu de temps à Vendôme, M. Robin, par l'aménité de son caractère, ses capacités, son amour du travail, n'avait pas tardé à se faire connaître avantageusement. Il nous a rendu, en particulier, de nombreux services, et a enrichi notre Bulletin d'articles appréciés. Je puis dire qu'il est mort en laissant parmi nous des regrets unanimes.

« M. le baron de Galembert devait suivre de bien près M. Robin. Issu d'une famille qui a longtemps habité le Vendômois, et où elle a laissé les meilleurs souvenirs, M. de Galembert avait été se fixer dans le département de la Nièvre, à la suite de son mariage. Cet éloignement ne lui permettait pas d'assister à nos séances ; mais il avait tenu, en souvenir du lieu de sa naissance, à être membre de notre Société. C'était d'ailleurs un écrivain distingué, et surtout un musicien émérite, qui laisse de nombreux morceaux de musique religieuse et profane. Il avait eu pour maître M. Scudo, dont beaucoup d'entre nous peuvent se rappeler encore le séjour à Vendôme.

« Dans le cours de l'année dernière, nous avons perdu M. Nonce Rocca. Ancien élève du lycée de Vendôme, M. Rocca est mort, bien jeune encore, en Tunisie, où il était chargé d'une mission du gouvernement. Ecrivain distingué, poète à ses heures, sa mort a été une véritable perte pour les lettres et pour notre Société. Nous avons tous encore présent à l'esprit le brillant compte rendu que nous a donné notre savant collègue M. Bouchet du dernier ouvrage de M. Rocca : *Le comte Sclopis*.

« Je vous rappellerai aussi le nom de M. de La Marlier, qui me touche de trop près pour que j'en puisse ici faire l'éloge.

« Enfin, pour clore cette triste liste, tout dernièrement nous perdions M. l'abbé Caille, curé de notre principale paroisse. Une voix plus autorisée que la mienne a retracé la longue carrière et les vertus de ce vénérable

pasteur; mais je dois rappeler ici que c'est à lui que nous devons le rétablissement de la porte principale de la Trinité, ainsi que le rachat des magnifiques stalles du chœur de cette église.

« Permettez-moi maintenant de vous parler de notre Bulletin.

« Dans sa séance du 15 janvier 1880, la Société, sur la proposition du Bureau, a décidé d'augmenter la cotisation annuelle. Quelques-uns d'entre nous avaient, à cette occasion, manifesté la crainte que cette décision ne fût le signal de nombreuses démissions. Je suis heureux de pouvoir vous assurer que cette mesure n'a aucunement influé sur le nombre des membres de la Société.

« Grâce à cette augmentation des recettes et aux subventions qui nous sont accordées, nous espérions pouvoir insérer de nombreuses planches dans notre Bulletin. En 1880 même, M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien nous allouer une somme supérieure à celle qu'il nous donnait précédemment, et je ne vous dépeindrai pas, à cette occasion, la joie de notre vénérable trésorier, qui crie toujours misère. Hélas! sa joie, comme la nôtre, devait être de courte durée! Les 400 fr. du ministère étaient le chant du cygne pour la subvention jusqu'alors allouée. En effet, dans la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. le Ministre a déclaré que les sociétés qui auraient publié des œuvres littéraires remarquables, ou fait des découvertes, des fouilles importantes, auraient seules droit à l'avenir à une subvention. Or, pour exécuter de semblables travaux, il faut, avant tout, posséder une caisse bien garnie, et ce n'est malheureusement pas l'état de la nôtre. Quoi qu'il en soit, grâce aux démarches et à l'obligeante insistance de M. Bozérian, sénateur, nous avons pu obtenir encore, pour 1881, une partie de la subvention qui nous était allouée précédemment.

« Une conséquence de la mesure prise par M. le Ministre, c'est que nous ne sommes pas plus riches qu'avant l'augmentation de la cotisation, car les deux sommes sont à peu près égales.

« Espérons, Messieurs, que M. le Ministre, mieux informé, reviendra sur une mesure aussi préjudiciable aux sociétés peu fortunées, comme l'est la nôtre.

« Malgré cela, notre Bulletin, grâce aux savants et aux littérateurs distingués que compte la Société, continue à offrir un intérêt véritable.

« Le Musée, lui aussi, progresse. La libéralité de M. le duc de Doudeauville nous a permis d'acquérir la partie la plus intéressante de la collection que notre regretté collègue M. l'abbé Bourgeois avait rassemblée à Pont-Levoy. Cette importante acquisition, jointe aux nombreux spécimens de l'âge de pierre déjà au Musée, nous a permis d'installer une vitrine que bien des établissements seraient fiers de posséder.

« Nous avons reçu ou acquis, dans ces trois dernières années, de nombreux objets de toute sorte, et ce ne sont pas seulement les personnes de la ville qui tiennent à enrichir nos collections, M. l'amiral du Petit-Thouars nous a fait parvenir des mers du Sud, où il commandait, une collection de vases péruviens et une momie recueillie dans la nécropole d'Ancon. De la Cochinchine, M. Le Myre de Villers, gouverneur général, nous adresse quelques spécimens des temples d'An-Kor et une curieuse collection de coquilles terrestres et fluviatiles. De son côté, M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts nous a adressé une statue et un tableau, œuvres d'artistes nés dans le département. On peut donc prévoir le moment où nos salles seront trop petites. Déjà notre magnifique collection d'oiseaux est tellement à l'étroit, que le public ne peut en jouir à son aise. La ville, à qui le Musée appartient, aurait donc tout intérêt à agrandir les locaux. Ce n'est point, j'en suis convaincu, la bonne volonté qui lui manque ; mais la ville est un peu comme

nous, et son budget a des limites qu'il faut savoir respecter. J'ai dû cependant signaler dernièrement à M. le Maire un fait grave qui vient de se révéler, l'altération prononcée des tableaux du musée, phénomène qui paraît être la conséquence de l'infiltration des émanations du gaz à travers les fissures du plafond de l'école de dessin, située sous nos salles.

« Puisque je parle de l'école municipale de dessin, je dois vous faire connaître que, désireux de témoigner à la Municipalité notre gratitude pour la subvention qu'elle nous alloue, nous avons saisi l'occasion de la distribution des prix pour demander à M. le Maire de vouloir bien accepter, au nom de la Société, un prix destiné à l'un des meilleurs élèves de l'école. Nous avons tout intérêt à développer le goût du dessin, et peut-être serons-nous heureux de faire un jour appel au talent de nos lauréats.

« Je m'arrête, Messieurs. Je ne puis cependant terminer sans remercier ici publiquement MM. les Membres du Bureau du concours qu'ils ont bien voulu me prêter, et surtout de la bienveillance qu'ils m'ont constamment témoignée.

« Vous vous rappelez que, dans sa séance du mois d'octobre dernier, l'assemblée a élu Président, pour trois années, notre honorable collègue M. Launay.

« Venez donc, mon cher et excellent Maître, prendre possession de ce fauteuil. Nul plus que vous en est digne. Vous avez été l'un des fondateurs de cette Société ; vous en êtes toujours l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués ; nous sommes assurés qu'entre vos mains elle ne pourra que prospérer. » (*Applaudissements.*)

M. le Président procède à l'installation des membres du Bureau nommés à la réunion générale du 13 octobre 1881, conformément aux statuts.

Le Bureau pour l'année 1882 est ainsi composé :

MM. G. Launay, *président ;*
Aug. de Trémault, *vice-président ;*
Soudée, *secrétaire ;*
G. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
de Maricourt ;
Ch. Chautard ;
l'abbé C. Bourgogne ;
de Bodard ;
A. de Lavau ;
Simon.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. G. Launay prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

« J'étais loin de m'attendre, après avoir quitté, il y a un an seulement, la vice-présidence du Bureau, à me voir appelé aujourd'hui comme votre président. Je ne puis qu'être fier de l'honneur que vous me faites, en m'investissant de fonctions que mon âge va rendre aujourd'hui un peu lourdes à remplir.

« Vous avez, sans doute, voulu tenir compte de mon dévouement à notre œuvre, et, comme vient de le rappeler mon bienveillant prédécesseur, honorer en moi l'un des fondateurs de la Société.

« Oui, Messieurs, c'est il y a plus de vingt ans (1861),

qu'en faisant, avec trois amis et amateurs d'antiquités (1), une excursion aux intéressantes ruines de Fréteval, nous eûmes l'idée de fonder à Vendôme une Société Archéologique.

« Ce projet émis a trouvé immédiatement des adhésions, grâce au concours de plusieurs de ceux que je vois encore au milieu de nous.

« Il faut croire, Messieurs, qu'il y avait en moi une véritable *toquade du pot cassé,* puisque, non content d'avoir échoué, plus de vingt ans auparavant, à fonder une œuvre semblable, avec l'honorable M. de la Porte, je contribuais encore en 1861 à ressusciter la même idée.

« Ce fut le 9 janvier 1862 que, munie de l'autorisation préfectorale, put se réunir, pour la première fois, la Société Archéologique du Vendômois, comptant déjà 81 membres.

« Vingt ans d'existence pour notre Société ! Nous n'eussions pas osé, au début, lui prédire une aussi longue durée, ni lui voir compter, en ce moment, au-dessus de 300 membres, en constatant que, sur les 81 premiers inscrits, près de 30 ont déjà disparu.

« Il n'a fallu rien moins que le concours intelligent et dévoué de ceux qui ont été appelés à la diriger, et de ceux qui ont bien voulu coopérer à la rédaction de son Bulletin.

« Il ne faut pas, en effet, nous faire illusion quant au résultat obtenu. C'est au Bulletin que nous le devons. C'est lui qui fait que, dans le nombre d'adhérents que nous venons d'indiquer, plus de la moitié sont étrangers à notre ville. C'est le Bulletin, enfin, qui nous permet d'échanger nos publications avec 40 Sociétés départementales, qui les premières ont sollicité cet échange.

« Il n'y a donc pas lieu de désespérer maintenant de

(1) MM. Bouchet, Queyroy et Jules Chautard.

l'avenir d'une Société qui continue à compter parmi ses membres des hommes tels que :

« Notre savant collègue (1), l'un des fondateurs de la Société, dont il enrichit tous les ans le Bulletin de ses scientifiques recherches ;

« Notre poète vendômois, qui, par ses productions variées et pleines d'*humour*, vient, trop rarement, faire diversion aux questions parfois un peu abstraites (2) ;

« L'ancien et consciencieux administrateur de la Ville, qui a su tirer de ses fonctions la connaissance profonde du passé de notre cité, pour nous le faire connaître ensuite sous toutes les formes (3).

« La magistrature et le clergé n'ont-ils pas tour à tour payé leur tribut (4) ?

« Ne sommes-nous pas toujours tenus au courant de tout ce qui a rapport à l'histoire naturelle et à la météorologie par le zélé et érudit professeur de physique (5) ?

« Qui de nous n'a pas souvenance de la patriotique Histoire de la Mobile de Loir-et-Cher et des travaux multipliés de notre ancien président (6) ?

« Ne devons-nous pas nous féliciter de voir le Musée, fondé il y a vingt ans, s'enrichir tous les jours sous l'intelligente direction de son conservateur (7) ?

« Enfin, dans l'administration, devons-nous passer sous silence les bons offices de notre zélé secrétaire, et le dévouement de tous les instants de notre trésorier, dont nous regrettons ici l'absence momentanée (8) ?

(1) M. Bouchet. (2) M. Ch. Chautard. (3) M. A de Trémault.

(4) MM. le président Isnard, l'abbé Bourgogne et l'abbé Métais.

(5) M. Nouel.

(6) MM. de Maricourt et Rochambeau.

(7) M. L. Martellière.

(8) MM. Soudée et G. de Trémault.

« Ce n'est pas, Messieurs, avec de tels éléments que la Société peut péricliter, et mon plus grand désir maintenant serait de voir de jeunes collaborateurs venir prêter main-forte aux anciens, toujours sur la brèche. Ils seront les bienvenus, car le champ est encore vaste à exploiter. Combien de questions locales restent à traiter, telles que : l'histoire de la magistrature dans notre pays avant 1789; celle des différentes professions commerciales et industrielles à la même époque; la grande question de la municipalité, l'instruction publique, et l'historique des communes les plus importantes de l'arrondissement, en tant qu'elles peuvent offrir un certain intérêt archéologique?

« Qu'ils viennent donc se mettre à l'œuvre; ils verront qu'aucun sentiment d'exclusion n'existe parmi nous. Ils seront convaincus, comme nous le sommes, qu'en dehors des agitations politiques, on peut et on doit trouver un terrain neutre, dans lequel le seul but soit de faire progresser la science, d'apprendre à connaître et apprécier le passé de son pays.

« Nous avons eu déjà occasion de constater les bons effets de cette manière de voir, que je m'efforcerai de faire prévaloir pendant la durée de ma présidence, bien certain d'être aidé par les collègues et amis qui siègent dans le Bureau.

« Nous aurons ensemble à remercier ceux qui viennent de le quitter, des preuves réitérées qu'ils ont données de leur attachement à notre œuvre. Vous vous associerez aussi avec moi pour reconnaître et apprécier, comme ils le méritent, les bons rapports que chacun de nous a toujours eus avec notre dévoué président, dont l'aménité et les conseils éclairés ont su lui concilier l'estime et l'affection de tous. »

CHRONIQUE

Nous lisons dans un journal, sous la date du 2 février 1882 :

« L'École des Beaux-Arts a proclamé hier le 1er prix de l'année 1882 ; c'est à la suite du concours ouvert pour le prix fondé par M. de Caylus.

« C'est un concours de tête d'expression.

« Le 1er prix a été accordé à M. Pichot, élève de MM. Cabanel et Bertrand; une mention honorable a été donnée à M. Rochegrosse, élève de MM. Lefèvre et Boulanger. »

M. Pichot est ce jeune artiste de La Chapelle-Vendômoise qui a déjà remporté un 2e second grand prix au grand concours pour le prix de Rome en 1879.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de l'un de nos membres les plus distingués, M. Gustave Guilmoto, en dernier lieu archiviste du Puy-de-Dôme, décédé le 18 février dernier à Clermont, à l'âge de 35 ans. Nous donnerons plus tard une petite notice biographique à son sujet.

Ch. B.

—

Encore un mot sur la pierre percée de Crucheray.

D'après une communication de M. de Nadaillac, publiée dans le dernier Bulletin, plusieurs personnes seraient disposées à voir en cette pierre énigmatique l'erigine des bâtons de commandement.

Malgré l'appui donné à cette opinion par la haute science de notre collègue, nons avouons qu'il nous est impossible de l'adopter.

Notre pierre ne saurait être plus vieille que l'époque néolithique ; elles est donc bien postérieure à la belle époque du renne et des animaux émigrés, caractérisée par les bâtons de

commandement ; tout au plus pourrait-elle être la suite, le lointain souvenir de ces objets, et non leur origine.

Mais cette simple corrélation même serait un fait considérable dans la science, car elle anéantirait l'*hiatus* généralement admis entre les industries des deux époques. Cet hiatus n'est peut-être pas bien prouvé, mais encore, pour le nier, faudrait-il des preuves plus manifestes que la vague ressemblance de notre pierre, grossièrement polie et taillée sans grand soin, avec ces beaux bois de rennes percés d'un ou de plusieurs trous, *toujours* sculptés avec tout l'art de leur époque.

L. de Maricourt.

LE DROIT DE SAUCE,

LA CHAPELLE - VICOMTESSE (1),

Par M. Ch. Bouchet.

M. Nouel, comme nous l'avons dit, nous offre un acte notarié de sept feuilles in-4°, sur parchemin, du 13 octobre 1653, par lequel « Mathurin Goudé, curé de la Chapelle-Vicomtesse, avoue tenir à cens et rentes, ledit cens portant gants, ventes, etc., quand le cas y échet par défaut de paiement, de Monseigneur Messire Pierre Le Clerc, abbé de Saultray (2), seigneur prieur spirituel et temporel du prieuré et seigneurie de La Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul, membre dépendant de l'abbaye de la Trinité de Tiron, certains héritages situés à ladite Chapelle, pour lesquels ledit avouant est tenu faire et payer, par chacun an, 12 deniers tournois de cens, au jour de Saint-Jean-Baptiste ; 20 sous tournois en argent, 2 chapons, 2 poules et *8 deniers pour les saulces,* au jour de Noël, de rente foncière, annuelle et perpétuelle. Ledit avouant reconnaît en outre tenir

(1) Commune du canton de Droué, arrondissement de Vendôme.

(2) Il y a sans doute dans notre manuscrit quelque confusion. Il faut lire : Pierre Le Clerc de Sautray, abbé. Les Le Clerc, seigneurs d'Aunais et de Sautré (*sic*) étaient une puissante famille de l'Anjou. Leur terre et château de Sautré etaient situés dans ce qui forme aujourd'hui la commune de Feneu, arrondissement d'Angers (V. Célest. Port, *Dict. de Maine-et-Loire,* art. *Sautré*). Le notaire de La Chapelie aura pris le nom de Sautré pour celui de l'abbaye. — Il s'agit sans doute ici de quelque abbé commendataire qui possédait le prieuré au même titre.

du même seigneur plusieurs autres logis ou héritages situés à la Gaudaiserie ou aux Maisons-Rouges, l'une de ces pièces de terre tenant d'un côté à la métairie des Plains, dépendant dudit prieuré (1). Pour les terres des Maisons-Rouges il est dû 2 deniers tournois de cens, 2 boisseaux de blé seigle, mesure du prieuré, une poule (2) et *2 deniers pour la saulce,* de rente foncière annuelle et perpétuelle. Et à cause desdits logis et héritages des Maisons-Rouges ledit avouant reconnaît être sujet et justiciable de la justice primitive (3) de ladite Chapelle et aux *adjusts*, *marqs et mesures* d'icelle et à tous autres droits à elle appartenants, suivant la Coutume du pays du Maine, au dedans de laquelle sont lesdites choses ci-dessus assises et situées. — Fait et passé au bourg de ladite Chapelle, maison dudit sieur avouant, etc. »

DUVALLET.

Nous n'avions jamais vu d'exemple, nous l'avouons, de ce singulier *droit de sauce.* Cependant il y avait au moyen âge des marchands de sauce ou *sauciers,* qui formaient une corporation et avaient leurs statuts. Peut-être faut-il chercher là l'explication, à l'origine, du droit dont nous parlons.

(1) Les Plains et les Maisons-Rouges existent encore. La Gaudaiserie est peut-être aujourd'hui la Guilloiserie. V. la belle carte de France que publie en ce moment le Ministère de l'Intérieur.

(2) La poule jouait un certain rôle dans le droit féodal. Sous le nom d'Ostize, dans la coutume de Blois (art. 40), c'était le devoir annuel dû par le sujet au seigneur pour son fouage (*) ou autres causes. C'était encore la forme de l'amende en certains cas.

(3) La justice *primitive* doit s'entendre ici d'une haute justice ; c'est du moins celle que l'abbé Bordas attribue à La Chapelle-Vicomtesse, et sans doute avec raison (Histoire du Dunois, t. II, p. 102, 1re édition.

(*) *Fouage,* droit dû sur chaque feu, maison ou famille (*focus, focagium*).

Il est certain que le prieuré de La Chapelle devait sa naissance et son nom à une vicomtesse de Châteaudun, dame de Mondoubleau, mais à laquelle ? L'abbé Bordas ne se prononce pas. M. de Pétigny, dans son Histoire du Vendômois (1), prétend que ce fut à Agnès, fille de Foucher de Fréteval et femme de Hugues III, vicomte de Châteaudun, de 1079 à 1102. Mais il faut songer que l'abbaye de Tiron, dont La Chapelle était un prieuré ne fut elle-même fondée qu'en 1113, ce qui n'est pas, il est vrai, un empêchement absolu ; d'une autre part, il existe une bulle du pape Eugène III, de l'an 1147, en faveur de Tiron, où toutes ses obédiences sont énumérées (2). Or La Chapelle - Vicomtesse ne s'y trouve pas. D'où l'on peut conclure qu'elle est de fondation postérieure à cette bulle, c'est-à-dire à 1147, et par conséquent aussi à Agnès de Fréteval.

Cette question indécise ne le serait peut-être pas s'il était permis de consulter, directement ou indirectement, le Cartulaire de Tiron qui existe aux Archives d'Eure-et-Loir, mais ce précieux manuscrit de la fin du XII[e] siècle n'est point à notre disposition. Nous nous bornerons donc à dire que La Chapelle-Vicomtesse était du *pagus Dunensis*, que féodalement elle relevait à foi et hommage de la baronnie de Mondoubleau, à laquelle elle devait homme vivant et mourant, rachat et cheval de service (3) ; spirituellement, elle appartenait au diocèse de Chartres et à l'abbaye de Tiron ; juridiquement, à la Coutume du Maine ; judiciairement, elle avait sa justice propre, qui ressortissait sans doute au bailli de Mondoubleau (4) ; financièrement enfin, elle était de l'élection de Château-du-Loir. En 1709, elle comptait approximativement 67 feux.

(1) P. 218 de la 1[re] édition.

(2) Gallia christ. Instrum., coll. 328-330.

(3) Beauvais de Saint-Paul, Histoire de Mondoubleau, p. 130 et svv.

(4) Il y avait un bailly à Mondoubleau au moins dès le XIV[e] siècle (Beauvais de Saint-Paul, p. 132).

APPENDICE

Si M. Beauvais de Saint-Paul n'a pas fait confusion, il y a, ce semble, une difficulté et, pour ainsi dire, une contradiction dans la situation féodale qu'il fait à La Chapelle-Vicomtesse vis-à-vis de Mondoubleau. On ne comprend pas, en effet, que dans l'espèce, on ait eu recours à cette fiction de l'homme vivant et mourant, alors que le fief était représenté par un vassal réel, à savoir le prieur, qui était en même temps seigneur temporel. Mais il faut considérer que le prieur n'était point propriétaire du fief; il n'était qu'investi d'une fonction qui pouvait n'être que temporaire. Le véritable propriétaire était l'abbaye, propriétaire impersonnel, et qui, par conséquent, devait l'homme vivant et mourant. Cependant c'était le prieur qui faisait la foi et hommage, conformément à la Coutume du Maine, qui était celle du pays (art. 121) (1), et non l'homme vivant et mourant, comme cela arrivait d'ordinaire. De plus, le prieur entrant en possession devait le rachat (2). Ceci résultait encore d'une disposition générale des Coutumes d'Anjou et du Maine, identiques sur ce point (3), et était conforme au principe général qui régissait le rachat, lequel ne s'exerçait qu'en succession collatérale ou en cas de certaines donations. Ainsi le prieur nouvellement pourvu était assimilé à un héritier collatéral ou à certains donataires. Il était donc considéré comme pro-

(1) Il est vrai que la Coutume parle de prieurés conventuels. La Chapelle-Vicomtesse était-elle dans ce cas ? Le haut rang du titulaire nous le fait présumer.

(2) Ce droit de rachat était, selon la Coutume, égal au revenu d'une année du fief servant, — de 650 livres pour notre prieuré, dit M. Beauvais de Saint-Paul, p. 134.

(3) « Si aucun homme d'église, à cause de son bénéfice, a terre hommagée et le bénéfice vaque en quelque manière que ce soit, celui qui sera pourvu dudit bénéfice fera foi et hommage et paiera rachat pour ladite terre au seigneur de qui elle est tenue. » (Anjou, 112. Maine, 123.)

priétaire. Nous retombons sur la contradiction que nous signalions en commençant. Nous n'insisterons pas, et laisserons le soin du problème à de plus habiles (1). Quant au cheval de service, il était dû, mais non toujours, selon la Coutume d'Anjou, à mutation par mort de seigneur et de sujet, et de chacun d'eux (a. 132). La Coutume du Maine ne dit point *par mort*, et ajoute « qu'il faut qu'ils soient tous deux mués (a. 142), » ce qui ne s'entend pas très bien dans la pratique. Le sujet qui devait ce droit était généralement quitte en payant cent sols tournois (même article).

(1) Au reste, qui s'étonnerait de semblables contradictions dans le droit féodal ? En voici une autre à peu près du même genre : en Anjou, lorsque la main-morte acquérait chose quelconque, elle devait payer, outre l'indemnité, les lods et ventes, si elle avait acquis par contrat de vente, ou le rachat, si c'était à titre de don ou legs, et, de plus, elle devait fournir homme vivant et mourant. Or c'est en ceci que gisaient la contradiction et le double emploi, car l'indemnité, comme l'indiquait son nom, avait pour but d'indemniser le seigneur des droits de mutation, auxquels la main-morte échappait, et voilà que le seigneur rentrait dans ces mêmes droits par l'homme vivant et mourant. C'est ainsi qu'un arrêt du 6 juillet 1685 condamna les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Blois de payer pour un acquêt par elles fait le quint et requint (*), le droit d'indemnité et de donner homme vivant et mourant. « La question si, outre le droit d'indemnité, dit Livonnière, on doit homme vivant et mourant, a autrefois souffert de la difficulté dans les autres coutumes, mais on a toujours tenu l'affirmative en celle-ci... Il y a encore moins lieu de douter depuis que par les arrêts on en a fait une maxime de droit commun. » — (Livonnière, Sur la Coutume d'Anjou, 1725, in-f°, t. I, p. 91.)

(*) Le quint était une autre forme des lods et ventes. Il était égal au 5e du prix du fief vendu. Le requint était le 5e denier du quint.

JEANNE D'ALBRET

ET LA

SPOLIATION DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGES DE VENDOME

Le 19 mai 1562

INVENTAIRE DES BIJOUX & RELIQUAIRES

Spoliés par Jeanne d'Albret a la Collégiale,

Par M. l'Abbé Ch. Métais,

Vicaire à la Trinité de Vendôme.

(2e Partie *)

NOTES

Sur certains objets désignés dans l'Inventaire.

I. — Bras de saint Georges

Aux Nos 6 et 26, l'on parle du bras de saint-Georges, au N° 8 d'une image du même saint, et au N° 15 de ses reliques. Dans le bras en argent doré du N° 26 se trouvait sans doute le bras véritable de ce saint patron du château et de la ville (1). On le doit à la piété de Geof-

(*) V. le Bulletin de 1881, p. 297.

(1) La légende de l'ancien bréviaire de Blois, qui devait s'appuyer sur des faits actuels et encore existants, nous porte à le croire : « quod (bracchium) religiose et seorsim ab aliis hujus « sanctuarii reliquiis *in theca ex auro et argento confecta* diu « servatum fuit. » — 23 aprilis, Breviarium Blesense.

froy Martel, qui le rapporta d'Orient au retour de son expédition contre les Sarrazins.

On sait comment Geoffroy, refusant les dons les plus riches offerts par la reconnaissance de l'empereur Michel-le-Paphlagonien, n'accepta que le reliquaire de la sainte Larme, donné par lui au monastère de la Trinité, et le bras de saint Georges, déposé dans une précieuse châsse à la collégiale, alors récemment fondée par Agnès de Poitiers (1).

Cette sainte relique, échappée à la destruction et aux mains sacrilèges de Jeanne, *qui ne l'avait pas plus respectée qu'une chose profane,* dit le chanoine Du Bellay, fut enfermée indistinctement dans la châsse commune. « Dans cette châsse, nous dit-il en effet, entre autres « reliques se doit rencontrer le bras de saint Georges, « qui est une très précieuse relique pour cette église, et « pour laquelle néanmoins il semble qu'on ait trop d'in-« différence, car on devroit visiter soigneusement toutes « ces reliques, et en cas qu'il ne s'y trouva qu'un os du « bras comme il doit, on peut infailliblement conclure « que c'est là le bras de saint Georges. Car dans les in-« ventaires de ces reliquaires qui se voient encore au « trésor de l'église, il n'y paroit aucune relique de bras « que celle de saint Georges (2). »

Le silence de tous les documents postérieurs à Jeanne d'Albret sur la relique de saint Georges, nous fait croire que jamais ce discernement n'a été fait, et que désormais cette relique a disparu pour toujours.

II. — Sainte Opportune.

L'église Saint-Georges possédait en ce temps des re-

(1) Cf. Voyage à la sainte Larme, par le marquis de Rochambeau, pp. 157 et 199. Bulletin, année 1873. — De Pétigny, pp. 169 à 172; nouvelle édition, pp. 278 et suiv. — L'abbé Simon, t. I, pp. 52 et suiv.

(2) P. 141.

liques de cette sainte (1), et une partie sans doute était renfermée dans ce chef dont il est parlé au N° 7 (1).

Ces reliques avaient été apportées par Geoffroy-Grisegonelle, 9e comte de Vendôme. Vainqueur à la bataille rangée livrée entre Séez et Alençon, en 1115, contre les Anglais, le comte entra dans l'abbaye d'Almenèches, et, pour empêcher les soldats « qui à cause de la vic« toire en paraissent plus insolents, de commettre quel« ques irrévérences contre les choses saintes (2), » et de profaner les reliques de ce monastère, il s'empara de la châsse où étaient les corps de saint Godegrand, évêque de Séez, et de sainte Opportune sa sœur, abbesse d'Almenèches (3). Il les fit apporter dans son église collégiale de Saint-Georges de Vendôme.

« La bienheureuse y fut accueillie avec une sainte al« légresse, dit l'abbé Durand, curé d'Almenèches (4), et « reçut les plus respectueux honneurs. La chapelle la« térale de la nef où la châsse précieuse fut placée prit le « nom de chapelle Sainte-Opportune..... »

« En 1288, le mardi après l'Annonciation, le 3 des « calendes d'avril, on fit l'ouverture de la châsse de « sainte Opportune. »

« On y trouva, enveloppés dans un linge portant le « nom de saint Godegrand, plusieurs ossements entiers « de bras, de cuisses et de jambes, et dans un autre « linge, au nom de sainte Opportune, les os du bras « gauche et du crâne, les omoplates, les clavicules, les « vertèbres, plusieurs côtes et un grand nombre de pe-

(1) « Pars non exigua (ejus reliquiarum) Vindocini apud sanc« tum Georgium asservatur. » — 22 aprilis, Brev. Bles.

(2) Du Bellay, p. 55.

(3) L'abbé Simon la dit abbesse de Montreuil ; c'est là une erreur réfutée victorieusement par l'abbé Durand, dans l'introduction de son livre : Vie et culte de sainte Opportune, 1873, p. II, ouvrage malheureusement trop peu connu.

(4) Ouvrage cité pp. 119 et suiv.

« tits ossements. Il y avait aussi un paquet d'étoffe de « soie ; il contenait le cilice, la ceinture et quelques « morceaux d'habits de la sainte et de son auguste « frère.

« Après que l'on eut constaté dans un procès-verbal « sur parchemin l'état de ces restes vénérés, *les osse-* « *ments du crâne furent mis à part dans un coffre pré-* « *cieux,* et les autres reliques furent déposées dans « *une châsse d'argent massif.* Elle était si pesante, « que cette expression devint dans le pays un proverbe « conservé jusqu'à nos jours : lourd comme la châsse « de sainte Opportune..... »

« Les magnifiques vitraux de l'église collégiale de « Saint-Georges, qui furent brisés en 1792, représen- « taient les principales scènes de la vie de sainte Oppor- « tune. Dans l'une des verrières on voyait la Bienheu- « reuse ayant près d'elle un beau bouquet de roses et « de lys. Voici l'explication de ce tableau d'après la « chronique populaire accréditée dans le Vendômois : « Oppportune demeurait au château de Vendôme ; elle « portait souvent des vivres à un pieux ermite des envi- « rons nommé saint Bienheuré. Un jour le châtelain la « rencontrant voulut voir ce qu'elle emportait ; elle ou- « vrit son tablier, il ne s'y trouvait que des lys et des « roses, et le châtelain de s'écrier : Continuez votre « chemin, Opportune, vous êtes plus grande que « moi (1) ! »

« En 1547, la collégiale de Saint-Georges fit fondre « deux cloches ; la plus grosse, qui pesait 7,000 livres, « fut nommée *Opportune.* Son inscription portait que « venant à temps opportun frapper les airs elle mettait « en fuite les tempêtes. En un mot la Bienheureuse re- « çut à Vendôme toute espèce d'honneur et fut regardée « comme la patronne de la ville ; c'est d'ailleurs le

(1) Cette légende erronée était l'interprétation locale d'un fait absolument certain de la vie de notre sainte.

« titre que plusieurs auteurs sérieux lui donnent dans « leurs ouvrages.... (1) »

D'après M. Durand, les reliques furent divisées en deux parties, le 3 des calendes d'avril 1288 : « les osse- « ments du crâne furent mis à part dans un coffre pré- « cieux. » C'est là sans doute le chef de sainte Opportune du N° 7 de l'inventaire. Mais les autres reliques furent déposées dans *une châsse d'argent massif,* et il ajoute que « *cette châsse échappa à la profanation de* « *Jeanne d'Albret.* » Cette dernière assertion, appuyée sur aucun fondement, nous paraît peu certaine ; Jeanne d'Albret aurait-elle épargné une châsse aussi précieuse que le fait supposer le proverbe : « lourd comme la « châsse de sainte Opportune ? » Le chanoine Du Bellay ne se plaint-il pas en termes amers de la disparition de tous les reliquaires, qu'il voit avec horreur remplacés par le tombeau de Jeanne ?

En 1624, un document authentique ne nous parle que de la *capse* renfermant les reliques de la sainte ; la fierté des chanoines ne pouvait pas encore se glorifier d'un riche reliquaire. Ce ne fut que bien plus tard que l'abbé Simon vénérait, nous dit-il, les restes de la sainte, dans une très belle châsse d'argent. La piété des fidèles, secondée par les douceurs de la paix, nous explique parfaitement la présence de ce bijou du temps de l'abbé Simon.

Toutefois, si le reliquaire ne fut pas sauvé, est-il certain que les précieuses reliques furent conservées in-

(1) Une confrérie sous le vocable de notre sainte avait été établie dans la collégiale et possédait quelques rentes.

A Froidmantel, une église avait été érigée sous son vocable. Pascal II, dans la bulle qu'il adressa en l'année 1107 à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, en fait mention : « Ecclesia sanctæ Opportunæ Frutmentelli. »

L'université de Poitiers portait aussi le nom de sainte Opportune, « in scholis Opportunicis, » et une paroisse de la ville lui était dédiée. — Cf. l'abbé Durand.

tactes. A une époque indéterminée, mais avant 1732, les chanoines de Vendôme donnèrent à l'abbaye du Val-de-Grâce à Paris une côte et quelques autres ossements de la sainte, et quelques reliques de saint Godegrand (1). En 1624, ils en avaient déjà remis une partie considérable à l'abbaye d'Almenèches (2). La châsse d'argent massif dont parle l'abbé Simon existait encore à Vendôme en 1792, dit M. de Pétigny, et lors-

(1) L'abbé Durand, p. 180, note.

(2) Procès-verbal remis à M. Pavy par les chanoines de Vendôme avec les reliques de sainte Opportune données à l'abbaye d'Almenèches :

« Cejourd'hui quinzième jour de juin 1624, à l'issue de la grand « messe du chœur s'est présenté M. Pierre Pavy, prêtre, de- « meurant en l'abbaye d'Almenèches, au diocèse de Séez, qui a « présenté à Messieurs de notre collégiale une lettre-missive de « dame Louise de Médavi abbesse duquel lieu d'Almenèches, « contenant les réitérées prières et supplications de lui faire dé- « livrer quelques parties des reliques de sainte Opportune, dont « le corps, avec celui de saint Godegrand, évêque de Séez, re- « pose en cette église ; ensuite de la prière qu'en avait fait elle- « même en personne dans cette église, dès le mois d'octobre « passé et ensemble ayant lequel Pavy un mandement de Mon- « seigneur le Révérendissime évêque de Chartres, pour faire dé- « livrer à laquelle dame les reliques par elle désirées ; vu les- « quelles lettres de mandement, le chapitre assemblé en la cha- « pelle de sainte Opportune, a été ordonné qu'il sera fait ouver- « ture de la capse où reposent les corps de saint Gedegrand et « de sainte Opportune pour satisfaire au désir de laquelle dame « et au mandement de Monseigneur l'évêque de Chartres. Et « après que M. Hémon, chevécier de laquelle église, eut dit et « célébré la sainte messe ; revêtu d'aube et étole, en présence « duquel Pavy a été tiré une partie du chef une autre du bras et « une parcelle de l'épine du dos avec une pièce du cilice de la- « quelle sainte Opportune, plus un os du bras du corps de saint « Godegrand avec une petite pièce de la robe duquel saint. Les- « quelles reliques ont été remises aux mains duquel Pavy, qui « s'en est chargé et promis d'icelle délivrer à laquelle dame pour « être mises et gardées dans l'église de laquelle abbaye d'Alme- « nèches. » — (Extrait du manuscrit de Marin Prouverre Bichetaux, prieur dominicain à Argentan, cité par l'abbé Durand. Ouvrage cité p. 242. Pièces justificatives.)

qu'on en fit le dépouillement à cette époque, on y trouva, avec les ossements de la pieuse abbesse, sa robe de bure et son cilice. L'histoire de sa vie était peinte sur les vitraux de l'église collégiale.

Aujourd'hui encore, l'église paroissiale de la Trinité de Vendôme en possède quelques restes sauvés du naufrage. On y voyait aussi il y a quelques années un tableau de la sainte couchée sur une natte. Nous ne savons ni comment ni pourquoi ce tableau est passé en des mains étrangères.

III. Saint Sébastien.

Le N° 16 parle d'une image de saint Sébastien, tenant un vessel en sa main senestre, dans lequel il y a des reliques du saint ; le N° 17 mentionne une autre image du même saint.

Saint Sébastien a toujours été vénéré dans notre ville, et pour cause. La dévotion en son honneur se manifesta surtout du temps de Charles de Bourbon en 1516 et en 1519, où la ville et le pays environnant furent affligés de ces maladies épidémiques si fréquentes au moyen âge. Les rues Ferme et Saint-Bienheuré seules furent à peu près préservées ; car elles étaient protégées du vent du midi par la montagne. Mais le faubourg Saint-Georges ou Saint-Lubin fut tout à fait désolé. Aussi les habitants de ce faubourg résolurent de faire un vœu à saint Sébastien, dont l'église de Saint-Georges possédait les reliques ; ils firent une procession autour de la ville, nus pieds, en chemise, avec un cierge à la main. On porta une torche de cire jaune, comme pour faire amende honorable, et une bougie roulée en cylindre, aussi longue que le tour de la paroisse qu'on appelle l'enceinte, pour faire brûler jusqu'à la fin devant la châsse et les reliques du saint martyr. Les autres paroisses imitèrent cet exemple, et il se forma partout des confréries en l'honneur du saint comme le

préservateur de la peste. Il n'y avait pas de paroisse dans le Vendômois où il n'y eût une chapelle et une confrérie sous son invocation. Cette dévotion est attestée par l'effigie de saint Sébastien, peinte sur plusieurs vitraux de la Trinité et de la Madeleine.

L'abbé Simon voyait encore de son temps ce vœu s'accomplir chaque année, et « si le nombre de pénitents n'est pas si grand, dit-il, la dévotion n'est point diminuée (1). »

IV. Saint Jean-Baptiste.

Avec l'image dont il est parlé au N° 25, la collégiale devait posséder aussi des reliques de saint Jean-Baptiste. Le trouble, sans doute, l'aura fait passer sous silence, mais un document certain mentionne un reliquaire portant son nom. C'était un don de Jean VI, 9e comte de Vendôme. En effet, pendant le carême de 1362, les Gascons s'emparèrent du château de Vendôme, et les chanoines furent assez heureux pour sauver de leurs mains une chapelle d'un prix extraordinaire, appartenant à ce comte, et « composée de plu« sieurs riches ornements, joyaux et vaisseaux d'or et « d'argent, avec plusieurs reliques en châsses, des reli« quaires aussy dor et dargent. » Dans sa reconnaissance, le comte l'offrit à la collégiale, avec « une croix « d'or, *le pied du reliquaire saint Jean*, et celui de « sainte Marguerite, deux croix d'argent, un calice, « deux cuvettes et une échelette d'argent (2). »

En outre, la collégiale possédait à cette époque une statue en marbre de saint Jean-Baptiste. Cette admirable statue provient de la chapelle construite, sous le vocable de notre saint, par Jean VII, mort en 1393.

(1) Voir M. de Pétigny, pp. 338 et suiv. ; l'abbé Simon, t. I, pp. 305 et suiv.

(2) Du Bellay, p. 77.

Elle est d'un seul bloc de marbre et de grandeur naturelle.

« Les connaisseurs la regardent comme un des plus « beaux morceaux qui soient en Europe. Elle était en- « fermée dans une grande boîte sur laquelle étaient re- « présentées les principales circonstances de la vie du « saint. Le repas d'Hérode y était représenté, et la fille « d'Herodias dansait devant Hérode qui était à table, « mais elle était représentée dansant la tête en bas et les « pieds en haut (1). »

« L'austérité de cette figure, son caractère profondé- « ment religieux, la beauté des traits, la pureté des for- « mes en font un des monuments les plus remarqua- « bles de la Renaissance. C'est un chef-d'œuvre authen- « tique que la ville de Vendôme doit être fière de pos- « séder (2). »

Cette statue fut affreusement mutilée par les soldats de Jeanne d'Albret. Mais elle fut heureusement rétablie à peu près dans son état primitif. On peut le déduire des paroles comparées du chanoine Du Bellay et de l'abbé Simon. « Les sépultures de nos anciens patrons « furent rompues, dit le premier, et les images des « saints brisées ; cela obligea le chapitre de faire venir « un statuaire qui raccommoda le tout autant qu'il « put (3). » — « La statue de saint Jean est la seule « qu'on ait pu rétablir, ajoute l'abbé Simon (4). »

Mais elle ne devait pas nous parvenir intacte. Cette statue, « reputée être un chef-d'œuvre, » remarque un inventaire de la Trinité, souffrit peut-être plus de la tourmente révolutionnaire que des fureurs iconoclastes des stipendiés de Jeanne. Après la Révolution, l'église de la Trinité lui donna asile. Elle fut placée d'abord au

(1) L'abbé Simon, p. 199.
(2) M. de Pétigny, p. 326. — Nouv. éd., p. 559.
(3) P. 138.
(4) P. 383.

grand autel à gauche au premier étage (1). Elle se trouve aujourd'hui au côté de l'Evangile de la chapelle de la Compassion. Voici, autant que je puis en juger, l'état actuel de ce monument du XIV[e] siècle :

Le nez, emporté à moitié, a été remis en pierre ; cette réparation est trop apparente.

La barbe est enlevée à partir de l'extrémité du menton, endommagé lui-même. Le statuaire mandé par les chanoines de Saint-Georges a dû réparer cette partie si importante ; des restes d'un certain mastic inhérent à la partie supérieure du menton ne nous en laissent aucun doute.

Une espèce de voile, détaché du manteau, recouvre le sommet de la tête, laisse les oreilles découvertes et retombe sur le cou. Ce n'est point un capuchon ni une coiffure ordinaire. On l'aperçoit à peine en regardant la statue de face.

L'ensemble général de la tête ne révèle pas un idéal ; les traits sont accentués ; c'est sans doute un portrait, peut-être celui de Jean VII.

Une peau de mouton, retenue à la ceinture par une corde, recouvre le corps en laissant les bras et les pieds à nu.

La main droite, brisée un peu au-dessus du poignet, à l'avant-bras, a été remise ; la soudure est très apparente, noire, de la largeur du doigt. Cette main devait indiquer du doigt l'agneau soutenu par la main gauche, ou, ce qui est plus probable, tenir une petite croix ou étendard. Une banderolle de la largeur du doigt devait s'enrouler autour du bâton de la croix ; l'extrémité retombait sur la main, où une partie est encore adhérente ; on peut l'apercevoir en s'élevant à la hauteur suffisante à l'aide d'une échelle.

La main gauche soutient un agneau, dont la tête est

(1) Cet autel n'existe plus ; il fut enlevé en 1838. Une partie se trouve dans l'église d'Herbault ; l'autre, à Saint-Valérien de Châteaudun.

entièrement enlevée à partir de la naissance du cou. La main elle-même a été brisée en deux morceaux. Le premier comprend le revers de la main jusqu'aux premières phalanges des doigts : il a été perdu et remplacé par une matière dure reliée par du plâtre. Le second morceau comprend les doigts ; le pouce n'y est plus, les quatre autres doigts sont intacts. Cette réparation est assez maladroite ; le morceau n'est pas adapté à la main, mais la main au morceau ; aussi le statuaire a-t-il entamé l'avant-main et la première phalange des doigts, ce qui rend la main allongée, et lui enlève beaucoup de sa beauté.

Au-dessous de la ceinture du côté droit, un morceau du manteau, de la largeur de la main, a été enlevé.

Le pied gauche a été brisé à la cheville, et entièrement séparé du reste de la statue, avec la partie du socle qui le soutient. Deux fragments de ce socle sont perdus et remplacés assez grossièrement par du plâtre. Les doigts de pied sont assez endommagés. Ce pied gauche n'a plus sa position première ; la réparation l'a un peu contourné en dedans et lui donne une forme assez disgracieuse. Le gros doigt du pied droit manque entièrement.

Cette statue porte au côté gauche, attaché à la ceinture, un sac gracieux, contenant un objet de forme rectangulaire, de 0m,13 de long sur 0m,10 de large. D'aucuns voudraient y voir une aumonière. Nous ne pouvons nous ranger à cette opinion.

L'objet régulier qu'il contient nous fait croire à un porte-livre ; la forme arrondie du dos regardant le côté droit, la coupe rectangulaire des trois autres côtés, nous confirment dans cette pensée. Ce livre remplit le sac, qui semble avoir été fait avec mesure pour le contenir. D'ailleurs saint Jean prêchant dans le désert, annonçant la venue de Jésus-Christ, de l'agneau de Dieu qu'il porte sur son bras gauche, le triomphe de cette croix qu'il tenait en sa main droite, selon toute proba-

bilité, s'appuyait, selon la tradition catholique, sur les Ecritures, sur les prophéties, afin de faire accepter sa prédication aux Juifs, que l'autorité seule des saints Livres pouvait persuader. Il devait donc avoir toujours avec lui le livre des prophéties. C'est ce qui aura inspiré au statuaire de les placer dans ce sac ou étui, en leur donnant la forme d'un livre moderne.

Une aumônière ne laisserait pas apparaître un objet de forme aussi régulière. De plus, elle s'ouvrirait en dessus, et non pas en côté, comme le sac susdit. En effet, un fermoir partant du côté gauche vient s'attacher au milieu ; c'est encore aujourd'hui la forme des porte-missels en étoffe.

En outre, à quoi bon une aumônière pour saint Jean ? Ne se nourrissait-il pas, au témoignage de l'Evangile, de sauterelles et de miel sauvage ?

M. Charles Bouchet lui-même, après un examen attentif, reconnait entièrement la vérité de cette opinion dans une lettre qu'il nous prie de publier. Toutefois, sur le livre en question. il donne une interprétation nouvelle et ingénieuse, et dont il veut bien prendre toute la responsabilité devant l'iconographie religieuse et traditionnelle.

A quelle école attribuer cette statue ? Quel en est l'artiste ? En quel pays a-t-elle été faite ? Autant de questions à peu près impossibles à résoudre. Selon les uns, les principaux traits révèlent l'art italien ; l'artiste était peut-être de ce pays. D'autres la voudraient attribuer à une école qui aurait alors fleuri à Tours, selon le témoignage de M. Chevalier, dans ses *Promenades en Touraine*. Nous devons penser, vu la difficulté des transports à cette époque, que cette statue a été faite non loin de Vendôme, peut-être même en cette ville, par un artiste ambulant, attiré à cet effet par Jean VII.

C'est sans contredit un très beau morceau pour la fin du XIVe siècle. En voici d'ailleurs une appréciation, au point de vue artistique, donnée par M. Saint-Martin.

« Je crois, nous écrit-il, qu'après un premier examen assez attentif, il n'est plus possible de conserver le qualificatif de chef-d'œuvre, trop libéralement accordé par quelques auteurs à cette statue. Si certaines parties sont supérieurement traitées, si l'ensemble est aisé et gracieux, certains détails laissent fort à désirer. Les pieds, nus, ne sont pas de forme irréprochable, et les sillons qui prolongent la séparation des doigts en s'arrêtant brusquement sur le pied, n'en feraient certainement pas un modèle académique.

« La partie supérieure est d'une belle facture, notamment les bras, qui paraissent avoir été étudiés soigneusement ; les attaches sont fines, et les tensions musculaires fidèlement observées jusque dans leurs moindres détails.

« Les mains sont belles et bien modelées ; elles ne dépareraient pas une belle statue de femme, si l'artiste ne s'était attaché scrupuleusement au relief des veines. Malheureusement, la tête n'est pas aussi soignée ; la même fidélité anatomique n'est pas suivie, surtout aux yeux, dont la paupière supérieure mi-close est trop aplatie. Les rides entaillées brutalement gagnent les tempes d'une façon trop symétrique, et la dureté des rides du front ferait supposer qu'elles n'étaient pas prévues et qu'elles ont été ajoutées trop tard.

« L'aspect seul de la robe en peau de mouton a pu faire attribuer une aussi grande valeur à cette œuvre. M. l'abbé Simon a été le premier à le constater, et toute autre personne serait de son avis si elle bornait son inspection aux parties les plus apparentes ; car l'artiste qui a posé aussi habilement cette peau était un maître ; l'agencement est bien combiné, et l'épaisseur de la toison ne nuit aucunement à l'harmonie du plissé.

« Il est fâcheux que des mains profanes aient laissé leurs traces sur certaines parties, au poignet gauche surtout, où une maladroite réparation a endommagé l'avant-bras et le dessus de la main.

« Ne leur gardons pas rancune. Ce qu'il en reste a sa valeur, et je suis fondé à croire que, s'il est impossible de considérer cette statue comme un chef-d'œuvre, selon la signification propre du mot, on peut toutefois la regarder comme un des plus beaux spécimens de l'art au XIVe siècle, malgré les protestations de l'école naturaliste, qui trouverait trop de finesse dans les attaches et de délicatesse dans les parties extrêmes, chez un saint couvert d'un vêtement aussi sommaire et pratiquant habituellement en plein air.

« Veuillez agréer, etc.

« SAINT-MARTIN. »

Voici maintenant la lettre que le savant archéologue M. Ch. Bouchet nous adresse :

« *A M. l'Abbé Métais.*

« Cher Monsieur,

Je n'ai point oublié la visite que nous avons faite ensemble, dans l'église de la Trinité, à la belle statue de St Jean-Baptiste, et puisque vous vous proposez d'en parler ici, permettez-moi de résumer quelques-unes de me impressions.

Comme à vous, la tête me parait être un portrait. Elle est empreinte d'un caractère de réalité qui ne laisse guère de doute à cet égard, et dès lors ce portrait ne peut être que celui de Jean VII de Bourbon, comte de Vendôme de 1373 ou 74 à 1393, qui fit faire cette statue de son patron pour son église St Georges. Ce portrait serait par conséquent celui du même prince qui se trouve dans notre Musée, sous la forme d'un buste mutilé, seul reste de sa statue funéraire. On se trouve avoir ainsi un moyen de contrôle par rapprochement, autant que l'état du buste le permet. Toutefois, nous devons dire que,

si les traits pris individuellement sont assez semblables de part et d'autre, la forme générale des deux têtes ne concorde pas. D'un ovale élégant dans la statue, elle est large et carrée dans le buste ; mais les deux statues ont pu être faites à deux époques très distantes de la vie du même personnage. Il ne faut pas oublier qu'il a été comte de Vendôme pendant vingt ans. Nous avons donc là le plus ancien portrait connu de nos comtes, à moins qu'on ne veuille considérer comme tel l'esquisse donnée par Gaignières de la statue sépulcrale du comte Pierre, mort en 1249. Tous les autres, depuis Jean VII, existent, soit en dessin, soit en vitraux, soit en peinture, ou en médailles.

Revenons à notre statue de S[t] Jean. On y admire le talent de l'artiste, qui, ayant à lutter contre des traits passablement vulgaires, a su les transfigurer, pour ainsi dire, par l'expression. Pourtant cette expression n'est point celle du prédicateur ardent qui attirait la foule au désert, et qui plus tard paya de sa vie sa courageuse opposition à l'incestueuse Hérodiade. C'est plutôt la foi profonde, la béatitude intérieure du solitaire qui n'a pas encore quitté sa retraite. On dirait une figure de Fra Angelico. Cette tête est, à mon avis, le trait le plus saillant de la statue. Il ne faut point s'étonner, du reste, de sa bonne exécution : elle est d'une époque où une sorte de renaissance s'était fait sentir dans les arts, sous l'impulsion du roi Charles V et des princes d'Orléans et de Valois (1). Il est donc inutile de chercher là une main ou une influence italiennes.

Une autre particularité mérite également notre attention. C'est l'objet qu'il porte suspendu sur sa cuisse. C'est un livre, à n'en pas douter. Vous me l'avez fait voir clairement, en dépit de ma mauvaise vue — un livre enfermé dans un sac ou un étui. Vous y avez vu, cher

(1) Viollet-Leduc. Dictionnaire d'Architecture, art. *Sculpture,* t. VIII, p. 268.

Monsieur, la nécessité pour le prédicateur nomade de transporter ainsi son livre sacré, sa Bible, source de toutes ses inspirations. Je ne sais jusqu'à quel point l'enseignement de Sr Jean se rattachait à la Bible. Ce n'est point ici le lieu d'approfondir cette question curieuse et délicate, pour laquelle, d'ailleurs, je ne suis pas compétent. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'artiste a eu certainement une intention particulière en mettant ainsi le livre en évidence, au lieu de le placer sur le bras du saint et au-dessous de l'agneau, comme cela se faisait d'ordinaire. — Le livre, vous le savez, dans l'iconographie chrétienne, était le symbole de la Loi : arrondi par le haut, il représente la Loi ancienne, les Tables ; carré à la partie supérieure, il signifie la Loi nouvelle. C'est ce dernier livre que portent les apôtres et les évangélistes. Quant aux prophètes, « ils ne « pouvaient connaître la loi de grâce dans toute son « étendue, et ce qu'ils en connaissaient était couvert « d'un voile épais ; c'est pourquoi on leur met habi- « tuellement entre les mains un *volumen* à moitié « roulé (1). » On ne pouvait donner à St Jean ce volumen (2), car, selon la parole du Christ, il était plus qu'un prophète (3). La symbolique l'a donc traité comme un apôtre ou un évangéliste, et lui a donné généralement le livre ouvert ou fermé (4). Mais il semble que

(1) L'abbé Crosnier. *Iconographie chrétienne,* 1848, p. 179. Il ajoute en note que quelquefois, par exception, les apôtres et les évangélistes portent le volumen, et les prophètes le livre.

(2) On le lui a donné cependant, à Orléans, paraît-il, dans la salle des Thèses, dans un bas-relief qui forme la retombée de l'une des voûtes (fin du XIVe siècle).

(3) Saint Luc, VII, 26.

(4) Il existe dans les vitraux de la Trinité deux figures de St Jean-Baptiste, l'une avec le livre ouvert, l'autre avec le livre fermé, toutes deux supportant l'agneau et couvertes de riches manteaux. — XVe et XVIe siècles. — Il y a dans toutes ces représentations, il faut en convenir, beaucoup d'arbitraire ; c'est un mélange de l'ancien symbolisme et de la fantaisie indivi-

l'auteur de notre statue se soit placé à un point de vue différent : il lui a attribué le livre évangélique, mais renfermé dans un étui. C'était le symbole de la Loi non encore révélée, de la Loi à l'état d'enveloppe, pour ainsi dire,—l'attribut naturel du précurseur. L'artiste le plaçait ainsi sur la limite des anciens prophètes et des évangélistes, conformément à cette autre parole de Jésus : « Il n'y a point de plus grand prophète que Jean-Bap-« tiste (1). »— Cette interprétation paraîtra peut-être un peu raffinée à certaines personnes. Elles aimeront peut-être mieux ne voir là tout simplement que l'expression d'un usage fréquent au moyen âge et encore aujourd'hui, celui d'enfermer les livres précieux dans un étui, explication bien réaliste pour une œuvre qui témoigne d'un haut sentiment de l'idéal.

Quoi qu'il en soit, le fait est sans nul doute un trait nouveau dans l'iconographie de S[t] Jean-Baptiste. Il donne à notre statue une note originale et nous a paru digne d'être signalé. Je soumets l'une et l'autre opinion à votre appréciation, cher Monsieur, et à celle du public, notre juge en dernier ressort.

« Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

« Ch. Bouchet. »

V. Saint Denis.

L'article 22 fait mention d'une image, statue de saint Denis, et d'un vessel renfermant des reliques du saint.

duelle. Ajoutez, pour la peinture sur verre, le besoin d'obtenir de brillants effets de couleur.— Qui croirait que le Précurseur a été quelquefois représenté avec des ailes ? (Paciaudi *Antiquitates christianæ, sive de cultu Joannis - Baptistæ,* in - 4°, p. 192), ou placé au milieu d'une croix (Ibid., Pl. de la p. 162). (Cité par Guénebault, Dict. iconogr. des Monum. de l'Antiquité chrét., art. *Jean.*)

(1) Saint Luc, VII, 28.

Ce saint Denis est sans doute celui qui est connu sous le nom d'Aréopagite. Cette assertion serait confirmée par cette vieille légende suivant laquelle « les condamnés « à mort venaient passer en prières la nuit qui précédait « leur exécution », dans le sanctuaire dédié à saint Denis dans la plaine de Lislette (1). Personne n'ignore, en effet, que ce saint martyr eut la tète tranchée, et porta, selon la légende du Bréviaire romain, sa tète dans les mains l'espace de deux mille pas : « De quo illud me- « moriæ proditum est, abscissum suum caput sustu- « lisse et progressum ad duo millia passuum in mani- « bus gestasse. — IX oct. »

VI.

L'Inventaire fait aussi mention des images de sainte Catherine, N° 5, et de saint Philippe, N° 23, des reliques de saint Etienne, de saint Blaise, N° 15, de saint Laurent, Nos 15 et 16 (la Trinité possède encore aujourd'hui des reliques de ce dernier saint), enfin du chef de sainte Ursule, N° 16; mais je n'ai aucun renseignement sur le culte de ces saints à Vendôme. Cependant nous les retrouvons pour la plupart dans les vitraux de la Trinité.

—

POST - SCRIPTUM

Une dernière observation sur notre inventaire. Si nous additionnons le poids des différents articles, nous aurons 32 marcs 5 gros d'or, 245 marcs 4 onces d'ar-

(1) Il y avait à Vendôme, en 1693, un « maistre des hautes Oeuvres » appelé aussi « exécuteur, » du nom de Louis Landeau, demeurant au faubourg Saint-Michel, les quatre *huis* (*sic*, selon l'orthographe d'un registre de 1693).

gent, et de plus 118 marcs 3 onces sans désignation spéciale, mais sûrement d'or ou d'argent, ce qui dépasse énormément le poids donné jusqu'ici par tous les auteurs. M. de Pétigny disait 16 marcs d'or et 129 d'argent; M. l'abbé Simon, plus de 16 marcs d'or et plus de 130 d'argent (1). Cet écart ne peut être attribué, ce nous semble, qu'à l'abbé Simon. Déjà nous nous sommes étonné qu'il ne nous ait pas transmis la teneur de l'inventaire ; nous ne serions pas éloigné de dire aujourd'hui que peut-être il n'en a pas pris une connaissance exacte.

Ce point était à noter, et nous voyons pourquoi en 1780 les chanoines de Saint-Georges pouvaient dire que les richesses de leur église livrées à Jeanne d'Albret « étaient immenses. »

(1) M. de Pétigny, p. 348 ; nouv. éd., p. 615. — L'abbé Simon, tome III, p. 385. — Le marc valait 8 onces, 16 onces faisaient une livre (environ 500 grammes), et 8 gros équivalaient à une once.

En poids moderne, nous aurions donc plus de 8 kilogr. d'or, et si nous réunissons les 118 marcs sans désignation à l'argent, nous obtiendrons plus de 90 kilogr. d'argent. Le tout estimé au prix actuel, nous aurions pour plus de 40,000 francs. Mais, en 1562, l'or et l'argent avaient une valeur relative bien plus élevée que de nos jours. — A cela il faudrait ajouter les N[os] 30, 33 et 35, c'est-à-dire 7 calices d'argent et leurs patènes, 4 chandeliers d'argent et une custode d'argent, qui n'ont pas été pesés, et quantité d'autres richesses, perles, pierreries, etc.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LA VILLE DE VENDOME, AVANT 1789,

Par M. Aug. de Trémault.

I.

La charité, vertu éminemment chrétienne, dont l'action s'exerce également dans l'ordre des idées et dans celui des faits, a toujours eu pour principal but le soulagement des infirmes et des nécessiteux. Pendant tout le moyen âge et sous l'ancien régime, les secours qu'ils recevaient leur étaient distribués presque exclusivement par les soins du clergé, entre les mains duquel étaient concentrées toutes les ressources qui avaient reçu cette pieuse destination.

A diverses époques, cependant, l'élément laïque avait été admis à prendre part à la répartition des secours. Son droit, à cet égard, reposait sur des titres ayant la plus haute autorité, comme une bulle du pape Clément V, de l'année 1311 (1), et diverses ordonnances rendues, au XVIe siècle, par les rois François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, et en particulier sur l'ordonnance de Moulins (1576), qui, en imposant aux villes, bourgs et villages, l'obligation de nourrir et entretenir les pauvres nés sur leur territoire, afin de les empêcher d'aller à l'avenir vaguer et mendier, donnait aux

(1) Voir Dictionnaire administratif de Block, au mot Assistance publique.

maires et échevins le pouvoir de faire contribuer les habitants aux frais d'entretien, et d'en surveiller l'emploi.

Plusieurs fois, pendant le cours du XVII[e] siècle, le gouvernement porta son attention sur les inconvénients et les dangers résultant du vagabondage et de la mendicité, et chercha à résoudre ce problème social, si complexe et si vivace, resté jusqu'ici sans solution, malgré les travaux et les études dont il a été l'objet de la part des législateurs et des économistes.

C'est dans les dernières années du XVIII[e] siècle seulement, après que la nation, en s'emparant des biens du clergé, eut tari la source des aumônes les plus abondantes, que la puissance publique, pour combler cette lacune, a commencé à faire sentir son action d'une manière efficace, en chargeant l'administration de faire des distributions de secours. Elle créa ainsi un nouveau service public, dont elle dut assurer la marche par des lois et règlements. Ceux-ci, successivement modifiés et développés, ont formé la législation hospitalière, aujourd'hui la règle de l'importante branche de l'administration qui fonctionne sous la dénomination d'assistance publique et de bureaux de bienfaisance.

Nous allons essayer d'exposer les conditions et les formes dans lesquelles la charité a été publiquement pratiquée à Vendôme, sous l'ancien régime.

Là, comme partout ailleurs, en dehors des charités faites individuellement, la distribution des aumônes était concentrée entre les mains des établissements religieux, c'est-à-dire, pour Vendôme, entre la Maison-Dieu de Saint-Jacques et les couvents. Celui de la Trinité d'abord, puis ensuite celui des Cordeliers (1), ont été, pendant des siècles, les principaux centres d'assis-

(1) Les aumônes provenant de fondations particulières étaient distribuées, une fois par an, aux Cordeliers et au grand cimetière.

tance pour les pauvres de la ville et de ses environs. Dès les premiers temps de sa fondation, le monastère de la Trinité pratiqua largement l'assistance des indigents. Mais une de ces famines, qui, au moyen âge, éprouvaient si fréquemment les populations, survenue en l'année 1162, fut pour l'abbé une occasion d'accroître encore les distributions de secours et de les instituer d'une manière régulière.

La chronique de Vendôme (1) nous en a transmis le souvenir, en enregistrant les dispositions qu'il prit à ce sujet. Elle rapporte que le fléau fut annoncé par une éclipse totale de lune qui se produisit le dimanche de la Septuagésime (1162), et qu'il sévit si cruellement, que les mères, se voyant dans l'impossibilité de nourrir leurs enfants, venaient les déposer devant les portes du couvent. L'abbé Girard décida alors que, chaque jour, depuis le commencement du carême jusqu'à la fête de saint Jean, il serait donné aux pauvres trois septiers de mouture sans préjudice des distributions accoutumées, et que du pain et du fromage ou des légumes seraient portés aux malheureux gisant dans les rues ou sur les places, jusqu'à la même fête (2).

Que l'influence pernicieuse de la lune ait amené la famine, nous voulons bien le croire, mais qu'il soit aussi permis d'en voir une autre cause plus positive dans la guerre que se faisaient alors les comtes de Blois et de Vendôme. Notre chronique constate, en effet, que c'est en cette même année 1162 que le comte de Blois vint,

(1) Une copie manuscrite se trouve dans le t. XLVI, p. 46, des Mélanges de Colbert. — Bib. Nat., départ. des Ms.

(2) M. de Martonne, dans sa Notice historique sur l'église de Saint-Martin (Paris, Dumoulin, 1860), dit en note, p. 51, qu'à partir de l'année 1343, l'abbaye de la Trinité employait tous les ans 72 septiers de blé en distributions qu'elle faisait aux pauvres de la ville et des environs, le lundi de chaque semaine, depuis le 1er janvier jusqu'à Pâques, et que cette distribution dura jusqu'à la Révolution.

mais inutilement, mettre le siège devant le château de Vendôme.

Si, comme on l'a dit, les deux couvents nommés plus haut furent pendant longtemps les principaux distributeurs de secours aux indigents, ils ne furent cependant pas toujours les seuls ; car, à une époque fort ancienne et qu'il n'est pas possible de déterminer, les habitants de la ville, sentant s'éveiller en eux l'esprit de charité, à la vue des œuvres de bienfaisance qui s'accomplissaient sous leurs yeux, voulurent apporter leur concours au soulagement des malheureux. A cet effet, ils formèrent entre eux une association dont le but était de venir en aide aux indigents par des secours, qui, dans l'origine, consistèrent en distributions de blé. De là est venu le nom de *charité de la Blée*, ou tout simplement de *la Blée,* sous lequel l'association fut connue, et qu'elle conserva même après que les distributions de blé eurent été converties en distributions de pain (1).

Les renseignements sur la Blée sont malheureusement peu nombreux. Ils ne font connaître ni son origine ni son organisation. Les principaux se trouvent dans les registres de l'ancienne paroisse de Saint-Martin (2), et nous sont connus par la notice historique que M. de Martonne a publiée sur cette église (3).

Les membres de l'association étaient des laïcs. A l'époque reculée où elle avait pris naissance, la société civile n'existait, pour ainsi dire, pas encore, et les éléments qui devaient servir à la constituer plus tard étaient épars, isolés, sans force, et incapables de fournir

(1) En 1517, les distributions se faisaient en pain.— Renseignement extrait du registre de Saint-Martin, dû à l'obligeance de M. Bouchet.

(2) Ces registres sont déposés aux Archives départementales de Loir-et-Cher, qui ont été pendant quelque temps confiées à M. de Martonne, en qualité d'archiviste du département.

(3) P. 51. passim.

à la jeune association l'appui dont elle avait besoin. Elle dut le chercher du côté de la société religieuse, qui puisait dans sa hiérarchie, si anciennement et si fortement organisée, une puissance aussi prépondérante qu'étendue, avec une autorité indiscutée sur le peuple.

Elle le trouva auprès des églises paroissiales de la ville, auxquelles on la voit affiliée, ainsi qu'il ressort de diverses mentions, entre lesquelles on peut citer celles qui se trouvent dans les registres de Saint-Martin, et particulièrement celle d'un legs remontant au commencement du XVe siècle (1413), fait à *la Blée établie à Vendôme et fondée en l'église Saint-Martin* (1), ainsi qu'une sentence (2) prononcée à son profit, vers la moitié du même siècle (1444), par le châtelain de Vendôme, où elle est qualifiée de *charité de la Blée fondée et maintenue dans la ville et trois paroisses de Vendôme* (3).

(1) M. de Martonne, p. 53.

(2) Cette sentence, prononcée le 4 août 1444 par Michel Perot, bailli de Mondoubleau, châtelain et lieutenant-général du bailli de Vendôme, est intéressante à plus d'un titre. Elle réglait une contestation au sujet d'une rente assise sur la maison du Chapeau-Rouge (sise en face de la chapelle N.-D.-de-Pitié), réclamée par les procureur et gouverneur de la Blée aux maître et frères de l'Hôtel-Dieu. Les premiers se nommaient Jehan Pintreau, Jehan Gaudineau, Jehan Mingre et Marquet Cogniet. Les seconds étaient représentés par messire Jehan Lefevre, maître, et messire Guillaume Le Bastonnier, frère de l'Hôtel-Dieu. Le châtelain semble avoir été assisté, en cette cause, d'une sorte de jury ; car il rendit son jugement de l'*avis, conseil et assentiment* de 14 ou 15 notables, en tête desquels figure le procureur général du comté, suivi de magistrats, et *autres plusieurs bourgeois et habitants de ladite ville et trois paroisses de Vendôme*. On trouve son sceau reproduit au bas de l'extrait d'une charte de 1442, relative à l'abbaye de l'Épau. Il est rond, et porte inscrit dans le cercle un écu avec une croix chargée de 5 coquilles, une sur chaque branche de la croix et la cinquième en cœur (Cartulaire de Lépau, Ms de la Biblioth. Nat., N° 17124, F. latin).

(3) La paroisse de la Madeleine n'existait pas encore. L'église

Mais on ne voit pas quelle était la nature des liens qui l'unissaient aux paroisses, dont il semble qu'elle n'était pas la subordonnée. Elle paraît avoir eu, au contraire, une certaine indépendance, qu'elle devait, sans doute, à des revenus qu'elle possédait en propre, provenant de rentes, les unes en argent, assises sur des maisons de la ville, et les autres en blé, qui lui étaient échues par suite de donations ou de legs. Des bourgeois, qui prenaient la qualification de *procureurs et gouverneurs de la charité de la Blée,* administraient ces revenus et en réglaient l'emploi. Mais l'indépendance qu'on lui voit au XV[e] siècle disparut peu à peu, en même temps que la disposition de ses revenus, qui furent accaparés par les fabriques des églises, ou tout au moins par celle de Saint-Martin, ainsi que le rapporte M. de Martonne, qui dit qu' « un acte de délibé-
« ration du bureau général de 1776 ordonna que la dis-
« tribution (des revenus) se ferait à l'avenir aux pau-
« vres, par le curé et les marguilliers, suivant l'inten-
« tion des fondateurs (1). »

Quelques efforts que, à l'origine, l'initiative privée ait pu faire pour soulager les indigents, elle ne put empêcher le temps d'amener un accroissement considérable du nombre des mendiants. La situation fâcheuse qui en résulta n'était point d'ailleurs particulière à la ville de Vendôme ; elle était, au contraire, devenue si générale dans toute la France, que, vers le milieu du XVII[e] siècle, l'attention du gouvernement de Louis XIV dut se porter sur les inconvénients et les dangers résultant du vagabondage et de la mendicité, et chercher les moyens d'y porter remède. Dans ce but, un édit du roi du mois d'avril 1656 ordonna la création dans les villes d'une certaine importance, au nombre desquelles

fut bâtie en 1474, et l'érection de la paroisse est de l'année 1487 (M. de Martonne).

(1) P. 51.

celle de Vendôme fut comprise (1), d'établissements destinés à recevoir les pauvres mendiants valides pour y être enfermés. Celui des registres municipaux qui se rapporte à l'année 1627 (2) contient les procès-verbaux de plusieurs assemblées de ville, tenues pour délibérer sur les moyens de se conformer, sur ce point, aux ordres du roi. Dans la séance du 23 décembre 1657, les habitants adoptèrent un règlement « fait pour l'établis-« sement d'un Bureau afin d'empescher la mendicité « et donner un bon ordre à cette ville et forsbourgs de « Vendôme, pour la nourriture et subsistance tant des « pauvres de la ville et forsbourgs qu'étrangers, les « instruire es metiers et principes de la foi catholique, « apostolique et romaine, et les faire vivre en véritables « chrétiens, au lieu que la plupart, jusqu'à présent, ont « vécu dans l'ignorance et ont mené une vie tout-à-fait « déréglée et libertine. »

Ce règlement était modelé sur ceux qui avaient été rédigés pour les villes voisines de Tours et de Blois. Le système dans lequel il était conçu avait pour base l'internement et la détention des vagabonds et des mendiants, et quelque éloignées que soient des idées actuelles sur le respect dû à la liberté des personnes, certaines dispositions contenues dans quelques-uns des 48 articles qui le composent, l'ensemble en paraîtra sage et pratique, si l'on veut se rappeler qu'une des maximes de gouvernement admises alors sans conteste (3) reconnaissait au pouvoir public le droit de dis-

(1) Peut-être à l'instigation du duc de Beaufort, qui paraît s'être vivement intéressé à cette question du paupérisme, et qui voulut peut-être doter la ville d'un établissement analogue à celui de la Salpêtrière, que le surintendant Fouquet venait de fonder à Paris (H. Martin, t. XIII, p. 16).

(2) Reg. 1, p. 29.

(3) Ce n'était pas seulement les hommes de gouvernement, ministres et administrateurs, qui professaient cette maxime. Elle était répandue dans la masse même de la population, comme

poser arbitrairement des individus qu'il jugeait dangereux.

Les pauvres mendiants devaient être enfermés dans le bureau qui serait établi dans le logis, sur la rue dépendant de l'Hôtel-Dieu, en attendant que l'on ait réuni des ressources suffisantes pour acquérir et aménager des locaux spéciaux. Ils y seraient nourris et entretenus conformément au règlement et sous la surveillance des directeurs du bureau (art. 1er). Dès lors, il était fait défense à tous pauvres de la ville ou étrangers de mendier dans les églises et les rues, aux portes des maisons ou ailleurs, sous peine de prison pour la première fois et de punition corporelle pour la seconde (art. 2). — En même temps, il était interdit à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de donner l'aumône manuellement, sous aucun prétexte, à des mendiants, sous peine de quatre livres d'amende (1) applicables au bureau des pauvres (art. 3).

on le voit par une lettre adressée, le 23 juillet 1669, à Colbert, par le vicomte Mayeur et les échevins de Dijon. On y lit :

« Mgr, le renfermement des pauvres que nous avons eu en très « grand nombre ayant été jugé nécessaire en assemblée géné- « rale, qui fut faite par ordre de S. M. en l'hôtel-de-ville, en pré- « sence de M. Boucher, intendant de cette province, et les « moyens pour leur subsistance ayant été aussi examinés, nous « estimons que ledit sieur Boucher en aura dressé son procès- « verbal pour vous l'envoyer. Ce qui nous oblige de recourir à « vous, Mgr, et vous supplier très humblement de nous accorder « vostre protection pour nous obtenir de la charité de S. M. pre- « mièrement la permission de renfermer tous les pauvres dans « nostre hospital, qui est grand, spatieux et un des plus beaux qui « soient en France, pour les y occuper et faire travailler, comme « il se pratique à Paris, et pour les y faire subsister, la continua- « tion à perpétuité d'un octroy de 40 sols par esmine de blé que « font moudre les boulangers et patissiers seulement, qui peut « valoir 5,000 fr. par an, tant ainsi que nous en jouissons, il y a « plus de 78 ans..., » — (Col. des docum. inéd. sur l'Hist. de France. Corresp. administr. sous Louis XIV, t. I, p. 631-5.)

(1) Ces peines étaient édictées conformément à un arrêt de la cour du Parlement, du 18 avril 1657.

Les pauvres passants n'étaient point admis au bureau. Ils recevaient 14 deniers, et étaient aussitôt conduits hors de la ville et des faubourgs (art. 4), et si ensuite ils étaient trouvés mendiant dans les rues, ils étaient pris et constitués prisonniers, pour être rasés et punis plus sévèrement encore, en cas de récidive (art. 5). Les habitants qui retireraient chez eux des mendiants et leur donneraient asile, seraient passibles d'une amende de quatre livres parisis, *payable par prison* (art. 6).

L'administration du bureau était confiée à six directeurs, nommés par les habitants en assemblée générale le dimanche précédant Noël. Deux devaient être pris dans le clergé, les quatre autres étaient séculiers et choisissaient entre eux un trésorier (art. 7). Leurs pouvoirs étaient valables pour deux ans (art. 8), et ils les exerçaient sous l'autorité du bailli (art. 9).

Comme ni fonds, ni revenus, ni dotation d'aucune sorte, n'étaient affectés à l'entretien de l'établissement, on dut se préoccuper de trouver des ressources pour le faire vivre. Pour s'en procurer, l'on décida qu'une quête générale serait faite d'abord chez les habitants et les communautés, et qu'ensuite chaque curé ferait tous les ans deux quêtes dans sa paroisse, l'une à Pâques et l'autre à la Toussaint, dont le produit, en nature ou en argent, serait versé par lui entre les mains du trésorier (art. 10). Les directeurs pouvaient aussi désigner des dames, qu'ils priaient de quêter dans les églises (art. 11).

Mais comme il était facile de prévoir que ces ressources seraient insuffisantes, l'on décida, pour les accroître, de faire poser des troncs, pour les pauvres du bureau, dans les églises, dans les boutiques des marchands, dans les hôtelleries (art. 12), d'inviter les curés et leurs vicaires d'exhorter les malades auxquels ils administreraient les sacrements à laisser, par leur testament, quelque chose aux pauvres du bureau, et à provoquer également des aumônes de la part des futurs époux dont ils célébreraient le mariage, et des parrains

et des marraines qui leur présenteraient un enfant pour le baptême (art. 13).

De même, les officiers de justice étaient priés de ne procéder à l'installation ou à la réception d'aucun officier, avocat, procureur, greffier, notaire, sergent, maître des métiers, etc.... sans faire verser par ceux-ci quelque offrande pour le bureau des pauvres, et de lui attribuer également une part dans les amendes qu'ils prononceraient (art. 14). Les notaires étaient invités aussi à solliciter en faveur des pauvres la charité des personnes dont ils recevraient le testament (art. 15).

Les blés légués antérieurement pour les aumônes générales et publiques, qui se distribuaient aux Cordeliers et au grand cimetière, devaient être désormais affectés au bureau chargé d'assister à l'avenir les pauvres (art. 21).

La discipline et la police intérieure de l'établissement, ainsi que le régime alimentaire des internés, étaient ensuite longuement réglés dans tous leurs détails.

L'art. 47 signalait prudemment la nécessité de s'opposer à ce que des personnes, sans moyens suffisants d'existence, pour eux ou leur famille, vinssent s'établir dans la ville ou dans les faubourgs.

Enfin l'ensemble du règlement devait être présenté à l'approbation du duc César de Vendôme, qui, avec son fils le duc de Beaufort, avait chaudement encouragé la création de l'établissement.

Mais il n'y avait pas un an que celui-ci fonctionnait, que déjà l'insuffisance des ressources était manifeste. L'assemblée générale du 22 décembre 1658 reconnut la nécessité de modifier le règlement, en réduisant de 15 deniers à 12, pour les grands pauvres, et à 6 deniers pour les enfants de 10 à 12 ans et au-dessous, le secours accordé aux mendiants étrangers qui traversaient la ville, le bureau ne pouvant suffire à la dépense de 5 à 600 livres qu'il avait à supporter de ce chef (1).

(1) Reg. 1. Au bas du procès-verbal, on voit les signatures de

Il semble qu'il arriva bientôt ce qui se produit fréquemment, lorsque des établissements de ce genre sont fondés sans avoir été préalablement dotés de ressources suffisantes, et surtout bien assises, que le zèle et la bonne volonté individuels ne tardèrent pas à se ralentir. Les subsides allèrent en diminuant, et ne furent plus capables de faire face aux besoins.

Les habitants étant réunis en assemblée générale, le dimanche 26 décembre 1662, pour procéder à la nomination de deux nouveaux directeurs, en remplacement de ceux dont les pouvoirs étaient expirés, ceux encore en exercice saisirent cette occasion de faire connaître la situation précaire du bureau.

Le trésorier, M. Cadot, en fit un exposé complet. Les menues denrées, telles que beurre, sel, bois, chandelle, etc., occasionnent à elles seules une dépense de plus de mille livres, et l'on ne possédait *aucun fonds estably ni assuré* pour y satisfaire. Il évaluait à vingt septiers les blés en réserve dans les greniers, qui avaient été achetés au moyen de dons faits par des personnes étrangères au duché. Les Bénédictins offiraient soixante-dix septiers, et tout ce dont on pourrait disposer ne dépasserait pas six vingt septiers, tandis qu'il en faudrait le double pour l'entretien des pauvres jusqu'au mois de juillet. Il rappelait enfin que l'on n'avait aucun argent pour acheter la viande, le beurre, le sel et les menues denrées.

Les habitants, reconnaissant l'exactitude de cette situation, invitèrent les directeurs à s'adresser au duc, pour lui exposer la pauvreté du bureau, lui faire savoir l'impossibilité où ils se trouvaient de le faire subsister « étant la plus grande partie d'iceux, pauvres et nécessi-« teux et leur pauvreté causée de longtemps et par les « années derniere et presente, tant par les maladies que « tailles, » et de solliciter son Altesse de vouloir bien

César de Vendôme et de François de Vendôme (le duc de Beaufort).

permettre que le bureau *fut cassé* et que les habitants fissent à l'avenir leurs charités comme ils l'entendraient. L'on proposa aussi de surseoir à la nomination de nouveaux directeurs jusqu'à ce que l'on eût reçu la réponse du duc. Mais les directeurs dont le temps était fini refusèrent de continuer leurs fonctions, et exigèrent que, sans plus tarder, on leur donnât des successeurs, ce qui fut fait (1).

Les registres municipaux ne portent pas trace de la réponse du duc à la requête des directeurs. Mais, quelle qu'elle ait été, il est certain que, faute de ressources, le bureau cessa de fonctionner. Il fallait que la pénurie fût bien grande, car le moment où il succombait était précisément celui où, à l'instigation de Colbert, un édit du mois de juin 1662 (2) venait d'ordonner de nouveau la création, dans les villes et bourgs, d'hôpitaux destinés à recevoir les pauvres et à leur fournir du travail et du pain, afin d'arriver à supprimer la mendicité ; mais, en présence d'une impossibilité absolue, la nécessité fut de se résigner à la suppression du bureau.

Bien que cette tentative ait été si promptement suivie d'un échec complet, elle devait être renouvelée au bout de peu d'années, ainsi qu'on le verra par la suite de ce travail.

(1) Reg. 1, f° 66.

(2) Histoire de France d'Henri Martin, t. XIII, p. 84.

Un dernier Mot sur la Statue de saint Jean

A la dernière heure, nous recevons du savant M. Ch. Bouchet une nouvelle explication du livre porté par la statue de saint Jean, dont nous avons parlé plus haut, pp. 35 et suiv. Nous nous empressons de la publier, comme nous l'avons fait pour la première. Si personnellement nous n'admettons pas en tous points ces interprétations, loin de nous cependant de porter un jugement ni sur l'une ni sur l'autre. Voir dans notre réserve à les accepter une semblable pensée, serait méconnaître nos intentions et les sentiments de respect que nous avons pour l'auteur.

« La disposition adoptée dans la statue pourrait bien « n'être qu'une convenance de l'art. L'artiste n'aura pas « voulu surcharger le bras tout à la fois du livre et de « l'agneau. Il ne pouvait non plus mettre le livre sous « l'autre bras, dont la main devait déjà tenir une croix. « Cela eût donné à l'ensemble quelque chose de trop « guindé. Restait donc à le suspendre au devant du « personnage. Dès lors l'enveloppe était naturellement « indiquée.

« Ce livre même n'est peut-être ni la Bible ni l'Évan- « gile. C'est sans doute un pur symbole, le symbole de « l'enseignement et de la prédication du saint. Tel est « notre dernier mot sur cette question.

« Ch. Bouchet. »

D'ailleurs, pour la première partie de cette nouvelle in-

terprétation, nous nous étions déjà rencontré avec l'honorable M. Bouchet. Placé sur le bras, le livre l'aurait dépassé, empêchant ainsi d'en apercevoir le travail si parfait dans tous ses détails. Cette disposition nouvelle permettait au contraire à l'artiste de développer tout son génie.

Ch. Métais,

Vicaire de la Trinité.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

EXTRAITS

DES

RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

La Cotisation est de six francs, qui doit être versée, chaque année, entre les mains du Trésorier. Le coût du diplôme d'admission est de 1 fr., à verser, contre remise, au même.

Les assemblées générales ordinaires de la Société ont lieu tous les trimestres, les deuxièmes jeudis de janvier, avril, juillet et octobre. Le public pourra être admis à l'une de ces réunions générales, qui sera annoncée à l'avance.

Les manuscrits ne pourront être lus qu'avec l'autorisation du Bureau, qui désignera ceux à publier au Bulletin.

La Société n'est pas responsable des articles lus et publiés; cette responsabilité incombe toujours aux auteurs.

Les personnes qui voudraient faire des dons à la Société sont priées de les déposer chez le concierge du Musée.

Le nom du donateur sera inscrit sur tout objet offert à la Société, à moins que le donateur n'exprime un désir contraire.

Tout membre a droit de visiter les collections et de consulter les archives sans déplacement, si ce n'est avec autorisation du Président de la Société et sur récépissé.

La Société reprend les volumes de la collection du Bulletin, au prix qui sera convenu avec le Concierge du Musée, chargé de ces acquisitions.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXI

2e TRIMESTRE 1882

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1882




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

21e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

AVRIL 1882

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 20 avril 1882, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. G. Launay président; A. de Trémault, vice-président; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Ch. Chautard, membre ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. L. Buffereau ; l'abbé Desvignes ; Dourze ; Duvau ; Henry ; Isnard ; de Linas ; l'abbé Métais ; Rigollot ; Camille Roger.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 12 janvier 1882; ce sont :

MM. Dubois (Gaston), archiviste au Mans ;
Pineau, juge suppléant au Tribunal de Vendôme ;
l'abbé Chapon, aumônier du Saint-Cœur, à Vendôme ;
de Montsabert, commissaire de surveillance administrative au Chemin de fer, à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 janvier 1882

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. Édouard Proust, l'un de nos sociétaires :

Une grande PHOTOGRAPHIE de $0^m,35$ de largeur sur $0^m,23$, représentant un très curieux fragment de calendrier imprimé en gothique, à Paris, en 1501, à l'usage de l'Université de cette ville. Cette feuille, qui comprend les mois d'avril à août inclusivement, est accompagnée de vignettes sur bois fort variées, de légendes énigmatiques et de quatrains relatifs aux mois. L'original faisait partie du cabinet de M. Vallet (de Viriville), l'un de nos sociétaires enlevé si prématurément à la science, et a été légué par lui au musée de l'École des Chartes. Il en a été tiré seulement trois épreuves photographiques, et c'est l'une d'elles que nous offre le neveu de M. Vallet. — Un travail manuscrit de ce dernier est joint à ce précieux objet et nous en donne l'explication. Nous ne doutons pas qu'un jour le Bureau n'en ordonne l'insertion dans notre Bulletin. Ce serait un juste hommage rendu à l'auteur, qui, l'on s'en souvient, était l'un des nôtres et s'intéressait vivement à nous, témoin cette curieuse

chromo-lithographie que tout le monde regarde à notre Musée, et qui représente le lit de justice tenu à Vendôme par Charles VII pour le procès du duc d'Alençon. On sait que c'est un présent de M. Vallet.

Voir aussi à la *Bibliographie.*

Ch. B.

De M. G. Launay, notre président :

Un charmant DESSIN à la mine de plomb, de $0^m,23$ sur $0^m,32$, où sont groupées et reproduites avec autant de goût que d'habileté les intéressantes sculptures qui décorent le transept nord de l'église de la Trinité. Les clefs de voûte ornées, les têtes qui forment cul-de-lampe et qui passent pour être les portraits de la famille de Geoffroy-Martel, la figure de l'architecte appuyé sur son grand compas, tout cela est rendu avec une fidélité et une finesse d'exécution des plus remarquables.

De M. A. de Trémault, vice-président:

Une ESTAMPE représentant un des plus glorieux épisodes de la vie de Louis-Joseph, duc de Vendôme. Après la bataille de Villa-Viciosa (1710), le célèbre général fit préparer à Philippe V, avec les drapeaux pris sur l'ennemi, un lit sur lequel le roi, accablé de sommeil, se reposa plusieurs heures. Gravure assez fine du xviiie siècle, signée Couché.

De M. Ch. Renou, en mémoire de Mme Imbault, sa tante et notre sociétaire :

Deux TOILES signées Jul. Boilly, 1873.

Le premier de ces tableaux représente saint Bonaventure au monastère des Franciscains de Magello, près de Florence, en train de laver la vaisselle du couvent, au moment où l'envoyé du pape Grégoire X vient lui apporter le chapeau de cardinal. — Le sujet du second est le Dante en exil à Vérone. Ceux qui le voyaient passer, sombre et solitaire, se disaient tout bas : Voilà celui qui revient de l'enfer.

Garde à vous ! Belle GRAVURE par Porporati, d'après Angelica Kauffmann. L'amour assis tient une flèche à la main. Au-dessous sont des vers, dont voici les derniers :

Libres, grands aujourd'hui, Français, à mon école
Vous allez ennoblir un goût longtemps frivole :
Aimez, servez et sauvez la patrie !

14 juillet 1790.

Deux GRAVURES d'après les tableaux d'Ary Scheffer : *Les Orphelins,* gravé par Alf. Johannot, 1826, et *La Veuve du Soldat,* gravé par F. Girard.

Et plusieurs autres Peintures, Dessins et Aquarelles.

De notre collègue M. Ch. Chautard :

Quelques PORTRAITS HISTORIQUES gravés ou lithographiés, dont les plus curieux sont ceux de MM. Germain Sarrut, Léon Gérard, Ducoux, députés de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale en 1848.

De M. le Docteur E. Chautard, à Vendôme :

Une petite clef en bronze (XVIIe siècle ?), trouvée dans le jardin du donateur.

Par acquisition :

Un lot de SILEX travaillés, provenant des environs de Villerable et de Poulines.

Un ancien INSTRUMENT d'observation météorologique ou *baromètre à eau,* pour lequel nous renvoyons à la notice que notre collègue M. Nouel se propose de publier à ce sujet.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. le colonel de Sachy, notre ancien président :

Un jeton frappé à Nuremberg, probablement sous le règne d'Henri IV. La légende du revers, CONCEDAT LAVREA LINVAE, reproduit d'une façon fautive la fin du célèbre vers latin attribué à Cicéron : *Cedant arma togæ, concedat laurea lingua.*

Et un poids de la pièce de 4 réaux, aux armes et au nom de Philippe IV, roi d'Espagne.

Ces deux pièces ont été trouvées dans la démolition d'une vieille et curieuse maison de la fin du XVIe siècle, laquelle s'élevait à l'extrémité de la rue Parisienne.

De M. Deniau-Cadiou, à Vendôme :

Un GB. de l'empereur Antonin. Tête laurée assez bien conservée. — ℞. IMPERATOR II. Victoire tenant un trophée.

De Mme Mirault, faubourg Saint-Lubin, à Vendôme :

Quatre impériales romaines ;

Un sol de 1767 pour les colonies françaises, contremarqué R. F.

Un sol du siège de Mantoue, an VII.

Six jetons de Louis XIII et Louis XIV. L'un d'eux offre cette particularité d'avoir pour légendes deux alexandrins rimant entre eux :

Je suis la Paix fille de la Victoire (La Paix debout) ;
Je prends naissance au milieu de la gloire (Lauriers).

Une pièce d'Emmanuel-le-Fortuné, roi de Portugal. Fin du XVe siècle. Fausse.

Un poids de la pièce de 8 réaux d'Espagne.

Une médaille en bronze du comte de Bridgewater, littérateur anglais, mort à Paris en 1829.

En tout 15 pièces d'une assez belle conservation.

De M. G. de Trémault, notre trésorier :

Un lot de 81 pièces diverses, comprenant :

16 impériales romaines en assez mauvais état ;

12 monnaies françaises des XVIIe et XVIIIe siècles ;

31 étrangères, dont les plus intéressantes sont un Charles XIV (Bernadotte), roi de Suède), 1829, et un Murat, grand-duc de Bergues et de Juliers, 1806 ;

15 jetons français ;

4 poids ;

Et trois médailles soi-disant imitées de l'antique : Romulus, Annibal et Marcellus.

(Dernier souvenir de notre confrère M. de Saint-Bauzille.)

De M. Duvau, juge de paix à Vendôme :

Un PB. de l'empereur Victorin. Tête radiée assez belle ;

Un denier de Gaston d'Orléans, 1650 ;

Et un jeton de Louis XV. Statue équestre.

D'un Anonyme :

12 jetons offrant un certain intérêt, notamment :

Louis XIII. Chambre aux deniers, 1625 ;

Mre N. de Mesme, lieutenant civil, 1619 ;

Mre Hesselin, Me de la Chambre aux deniers, 1630 ;

C. Pequineau, Sr de Charentais, maire de Tours, 1637 ;

Mre Achille de Harlay, procureur général du roy, 1672 ;

Ch. Poisson, Sr de Neuville, maire d'Angers, 1677 ;

J.-B. Martinenq, doyen de la Faculté de médecine de Paris, 1746-1748 ;

Un jeton de quelque chambre des comptes qui nous est inconnue : VT PALMA SVRGIMVS. D. 47. Monagramme incertain, peut-être composé de deux C et d'un F, surmonté d'une couronne ducale et entouré de 2 palmes. — ℟. IN OMNIBVS RATIO V. Hercule étouffant Antée. 1567.

Un méreau du xvie siècle. Tête de saint Jean-Baptiste. — ℟. : VI en chiffres gothiques. Nous ignorons à quel chapitre il peut être attribué.

Et quelques monnaies étrangères, parmi lesquelles nous citerons seulement des pièces de billon des comtes de Déciane.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De l'auteur, M. E. de Froberville :

Un manuscrit relié intitulé : *Index des matières contenues dans les vingt premiers volumes du Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 1862-1881.*

(Voir à la Chronique le compte rendu de ce travail important.

De M. Victor Dessaignes :

Etudes sur l'homme moral fondées sur les rapports de ses facultés avec son organisation, par J.-P. Dessaignes, ancien professeur de philosophie et de physique au collège de Vendôme, ancien directeur du même collège.

Cet ouvrage posthume, rédigé à Vendôme et achevé en 1829, que la mort de l'auteur a empêché de paraître à cette époque, vient d'être édité avec le plus grand soin par ses fils Octave, Victor et Philibert Dessaignes.

L'ouvrage forme trois volumes grand in-8°, imprimés avec luxe par Delalain, Paris, 1881.

L'importance de cette publication nous oblige à remettre à un prochain Bulletin l'analyse et l'appréciation de ce travail, où s'allient les connaissances anatomiques et physiologiques les plus étendues pour l'époque, avec l'analyse complète de toutes les opérations de l'esprit, depuis les sensations les plus simples jusqu'à la formation des idées générales et abstraites, et tel enfin que pouvait seul le faire un savant professeur de philosophie et de physique à la fois.

De M. Pineau-Renou, à Vendôme :

Un manuscrit qui, malgré son peu de valeur intrinsèque, ne laisse pas que d'avoir pour nous un assez grand intérêt, car il est consacré exclusivement à l'apologie des princes de la maison de Vendôme.

C'est un volume in-12 de 281 pages, dont les premiers feuillets ont été arrachés, de sorte que le livre ne commence qu'à la page 9. Mais cette mutilation ne nous prive que du début de l'épître dédicatoire, l'ouvrage ne commençant réellement qu'à la page 23.

En voici le titre in extenso : *Les trophées et les disgrâces de la maison de Vandosme, aux sérénissimes reynes Marie-Jeanne de Savoye, reyne de Savoye et de Chypre, et Marie-Françoise-Elisabeth de Savoye, reyne de Portugal et d'Algarve. 1669.*

L'auteur est un certain Henri Stuard de Bonair, écrivain fort médiocre d'ailleurs, qui publia au dix-septième siècle un assez grand nombre d'ouvrages historiques. Il paraît avoir été attaché aux princes de la Maison de Vendôme, et la plupart de ses écrits imprimés ou manuscrits, ont pour objet le panégyrique ou la défense de ces princes.

Le volume contient encore deux autres opuscules, intitulés : *La seconde conqueste de la Franche-Comté et la campagne des princes de Vandosme, 1674 ;* et : *La mort du maréchal général*

de Turenne, la retraite incomparable d'Allemagne et la glorieuse victoire d'Althnem, 1675.

De M. Edouard Proust :

Mémoire sur les institutions de Charles VII, par M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des chartes, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1862, et publié dans la Bibliothèque de l'École des chartes en 1872 (P. Renouard, Loones succ^r, 1872). 1 vol. gr. in-8. Ouvrage posthume, publié par les soins de Madame Vallet.

De l'auteur, M. de Nadaillac :

Les Moun-Builders, brochure in-8. (Extrait du journal *la Nature.*) — Etude très intéressante sur un des peuples inconnus qui ont habité autrefois l'Amérique du Nord et qui l'ont couverte de *tumuli* ou *mounds.*

De l'un des auteurs, M. Leguay, architecte à Paris :

Inventaire des monuments mégalithiques de France. Brochure in-8. (Extrait des Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 22 janvier 1880.)

De l'auteur :

Théorie de la flexion plane des solides, et conséquences relatives tant à la construction des lunettes astronomiques qu'à la réglementation de ces appareils, pour les affranchir des déviations de l'axe optique produites par la flexion, par M. Yvon-Villarceau.

Du même :

Remarques à l'occasion du Mémoire de MM. Lœwy et Périgaud sur la flexion des lunettes.

(Extraits des comptes rendus de l'Académie des Sciences, juillet et septembre 1881.)

De l'auteur :

Ronsard ecclésiastique, par l'abbé L. Froger. Brochure in-8. Mamers, 1882. (Extrait de la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* tome x, 1881.)

Dans cette brochure, l'auteur étudie Ronsard à un point de vue qui a été volontairement passé sous silence par ses panégy-

ristes, à savoir comme ecclésiastique ayant joui d'une abbaye et de nombreux prieurés. C'est en effet le côté le moins brillant de sa biographie.

La question principale que discute M. l'abbé Froger est celle de savoir si Ronsard a été *ordonné prêtre,* et l'auteur conclut pour l'affirmative, malgré les dénégations du poète, qui ne voulut jamais l'avouer.

Dix pièces justificatives jointes au mémoire permettront au lecteur de se faire une opinion sur un point toujours resté douteux dans la vie du poète vendômois.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements, tome IV, 1881, et tome V, 1882. — Au tome V, on trouvera une analyse détaillée du Bulletin de notre Société, année 1878, par M. A. Bellaguet, membre du Comité.

Répertoire des Travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France. N° 1, année 1882.

Revue des Travaux scientifiques, tome II. — Travaux publiés en 1881.

Romania (Suite).

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences (Suite).

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. DONS et ÉCHANGES :

Comité Archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires Année 1880.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire. Lettres et Arts. Tome XXXVI, Angers, 1881. — On trouvera dans ce volume, p. 191-562, un *glossaire angevin* étymologique, comparé avec différents dialectes, par M. Ch. Ménière.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 2e, 3e et 4e trimestres 1881.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome III, 2e semestre 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Années 1881 et 1882, 2e fascicule.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXIX, 1881.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. 1er et 2e trimestres 1881.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre 1881.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome III, Nos de janvier et d'avril 1882.

Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1882.

Histoire du Comté de Dunois, par l'abbé Bordas. 2e volume, 2e fascicule, accompagné d'un plan de la ville de Châteaudun avant l'incendie du 20 juin 1723.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. Tome X, 1880-1881.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons de janvier et avril 1882.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. Année 1880.

Revue de l'Histoire des Religions, tome IV, Nos 5 et 6. 1881.

Bulletin de la Société des Études du Lot. Tome VI, 2e, 3e et 4 fascicules 1880; tome VII, 1er fascicule, 1881

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Janvier 1882.

IV. — ABONNEMENTS :

Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme (Suite).

Revue Archéologique (Suite).

Bulletin monumental (Suite).

V. — Nos SPÉCIMENS ET ANNONCES :

Archives de Bretagne. Recueil de chroniques, titres et docu-

ments inédits relatifs à l'histoire de cette province, publié par la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. Nantes, 1882. (Pour paraître prochainement.)

L'Astronomie. Revue mensuelle d'astronomie populaire, de météorologie et de physique du globe, par C.-F. Flammarion. Premier numéro, mars 1882.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

M. G. Launay rend compte en ces termes des séances qu'ont tenues les Sociétés savantes à la Sorbonne :

« Messieurs,

« Je viens, au nom des délégués de notre Société Archéologique inscrits pour prendre part aux réunions de la Sorbonne, vous rendre compte par un court résumé des séances auxquelles ont régulièrement assisté MM. A. de Trémault, l'abbé Métais et Launay.

« Par suite d'une modification apportée dans l'organisation des séances, il en est résulté un malentendu, qui, d'après les résolutions adoptées pour l'année prochaine, sera avantageusement réparé et permettra aux Sociétés d'y prendre une part directe.

« Le nom de ces réunions a été changé ; on y a substitué celui de *congrès*.

« Malgré ces quelques changements introduits, nous avons pu néanmoins assister à la lecture de mémoires intéressants sur des sujets variés, relatifs aux questions préhistoriques, mérovingiennes et carlovingiennes.

« A ce propos, M. Ramé, membre du Comité, dans une improvisation très goûtée de l'auditoire, a recommandé aux délégués de chercher, pour les réunions futures, à déterminer des règles certaines permettant de reconnaître les monuments carlovingiens d'avec les monuments mérovingiens, et ceux des XIe et XIIe siècles. Cette question, dit-il, a toujours préoccupé MM. de Caumont et le très regrettable M. Quicherat.

« Plusieurs lectures ont ensuite eu lieu sur les inscriptions de l'antiquité et du moyen âge.

« A ce sujet, un délégué d'Oran constate les nombreux monuments épigraphiques que l'on trouve partout en Algérie. Il demande surtout que l'on fasse cesser l'abandon dans lequel on les laisse, ce qui empêchera leur disparition et leurs nombreuses destructions.

« D'intéressants mémoires se sont produits sur les pèlerinages antérieurs au XVI[e] siècle, sur l'état de l'instruction primaire en France avant 1789, et sur les résultats obtenus par de nombreuses fouilles exécutées en différents endroits.

« On a écouté, avec beaucoup d'attention, la description de l'importante découverte faite par M. l'abbé Delacroix à Sanxay (Vienne) des ruines d'un temple gallo-romain, d'un théâtre et d'un balnéaire de grandes dimensions, indiquées sur un plan faisant parfaitement comprendre la disposition des lieux.

« Pour remédier aux inconvénients résultant du mode actuel des réunions, le président, M. Léopold Delisle, invite les délégués des Sociétés savantes à formuler les questions à soumettre au Comité des travaux historiques pour figurer dans le programme de la prochaine réunion de la Sorbonne. Un membre demande que les Sociétés savantes des départements soient également invitées à faire connaître dans un délai déterminé les questions qu'elles jugeront, après examen opportun, devoir adresser au Congrès.

« Ainsi, à l'avenir, le programme des réunions ne serait pas seulement composé de questions formulées par le Comité; mais il résulterait de l'ensemble des propositions faites par ce dernier combinées avec celles des Sociétés des départements.

« Il a déjà été demandé, séance tenante, qu'une sous-commission fût désignée pour recevoir les travaux relatifs aux sciences morales et politiques, et pour que les commissions choisissent elles-mêmes leurs présidents et leurs assesseurs.

« M. le ministre de l'Instruction publique, dans son discours de clôture des réunions, a déclaré accepter les différentes modifications proposées.

« A nous maintenant, Messieurs, de répondre à l'appel du Comité des Travaux historiques et scientifiques. »

—

INDEX des matières contenues dans les vingt premiers volumes du Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois (1862-1881). — Manuscrit composé par M. E. de Froberville.

Il y a index et index. Celui dont le gendre de M. de Pétigny fait hommage à la bibliothèque de notre Société constitue un gros volume de format in-4° et de près de 500 pages ; il contient l'a-

nalyse la plus complète que l'on puisse imaginer des matières que renferment les vingt premiers volumes du Bulletin de notre Société. C'est à la fois une table analytique, une table des noms de personnes, une table des noms de lieux, etc. Chaque détail est relevé, classé et mis à son rang alphabétique.

En feuilletant ce volumineux manuscrit, tout entier de la main de l'auteur, on demeure confondu du travail de bénédictin qui s'y trouve accumulé. Le temps ne suffit pas pour expliquer ce phénomène ; il a fallu y joindre un esprit de méthode et de classification peu ordinaire, et un art même dans la partie matérielle de l'entreprise, qui font de ce travail ingrat une œuvre personnelle et véritable.

Chaque membre de notre Société y pourra trouver son nom inscrit. Quelques-uns ont paru étonnés de s'y voir cités, se demandant à quels travaux ils devaient cet honneur. L'auteur a pensé avec raison que le fait seul de s'être fait inscrire comme membre constituait une collaboration efficace, et sans laquelle les travaux des membres actifs n'auraient jamais vu le jour.

J'ai le regret d'avoir à signaler une *lacune* dans ce travail si complet. Le nom de l'auteur n'y figure pas à son rang alphabétique. C'est par ce seul trait de modestie exagérée que l'on pourrait deviner à qui est due la rédaction de cette œuvre de patience, l'auteur ne l'ayant pas signée. Je me propose bien de combler cette lacune.

En feuilletant cette table si précieuse pour les recherches, les membres de notre Société n'échapperont probablement pas à un sentiment d'orgueil en se rendant compte de la masse de travail déjà accumulée dans ces vingt volumes, et ce sentiment sera certainement accompagné du désir de continuer dignement l'œuvre commencée il y a déjà vingt ans.

Puisse l'auteur vivre assez longtemps pour nous envoyer un semblable manuscrit au commencement du vingtième siècle !

E. N.

L'administration de Lunéville se dispose à ériger une statue sur une de ses places publiques à Grégoire, le célèbre évêque constitutionnel de Loir-et-Cher (1). Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a voté, dans sa dernière session, une somme de 300 francs pour contribuer à cette œuvre. — Le Conseil général de notre département, dans sa séance du 19 avril dernier, s'est inscrit pour une pareille somme.

On sait que Grégoire était le député spécial de Vendôme à la Convention.

—

M. Héry, cultivateur à Saint-Gourgon, a découvert dans ce bourg, le 3 mai dernier, un petit trésor de 56 pièces d'argent ou de billon, savoir :

3 blancs à la couronne de Charles VII ;
2 blancs — Louis XI ;
7 douzains variés de François Ier ;
41 douzains de Henri II, de 1549 à 1555 (?). Ateliers très variés ;
1 teston du même, 1555, Toulouse (M) ;
1 gros de Henri VIII d'Angleterre, sans date ;
1 pièce de Ferdinand et d'Isabelle.

56

C. B.

(1) Grégoire était né à Vého, petit village près de Lunéville.

LES ARTISTES DE LOIR-&-CHER

AU SALON DE 1882

(Extrait du Catalogue)

Peinture

Barret, né à Blois, élève de M. P. Dupuis.

115. — *Portrait de M...*

Blanchecotte, Ferdinand, né à Villeromain (Loir-et-Cher), élève de M. Cabanel.

281. — *Souvenir de Villeromain.*

Bonheur (Mme Ve René-Germain, née Ulysse Besnard), née à Blois, élève de MM. G. Bonheur et U. Besnard.

302. — *La Mare de la Picardière, — environs de Blois, en automne.*

Busson, Charles, né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de MM. Rémond et Français. (Hors concours.)

438. — *Prazay, près Montoire* (Loir-et-Cher), — *La maison du pêcheur.*

339. — *Les Ruines du château de Lavardin. — Vendômois.*

Dupuis, Daniel, né à Blois, élève de MM. Cavalier et Farochon. (Hors concours.)

940. — *Portrait de Mme M. W....*

941. — *Etude de femme.*

Forget (Mlle Marie-Thérèse), née à Blois, élève de MM. Carolus Duran, Hermer et Clément.

1064. — *Tête d'étude.*

Grillon, Albert-Fulgence, né à Blois.

1252. — *Une Mare aux Chailloux* (Deux-Sèvres).

Marceuil, Marie-Louis, né à Blois (Loir-et-Cher), élève de M. Ed. Gotorbe.

1759. — *Fruits.*

Pichot, Emile-Jules, né à La Chapelle-Vendômoise (Loir-et-Cher), élève de MM. Cabanel et J. Bertrand.

2138. — *Ismaïl.*

2139. — *Portrait de Bébé.*

PITARD, Ferdinand, né à Mondoubleau (Loir-et-Cher), élève de MM. Lobin et A. Deschamps.

2164. — *Portrait de Mme J. A....*

RABIER, Narcisse-Albert, né à Marchenoir (Loir-et-Cher).

2232. — *Poème de la Peinture.*

ROBERT, Georges, né à Saint-Gervais (Loir-et-Cher), élève de M. Bonnat.

2312. — *Prisonnier.*

SAUVAGE, Henri, né à Blois, élève de MM. Bonnat, Busson et Humbert.

2406. — *Portrait de Mme H.-L.*

2407. — *Porte de St-Nicolas, à Blois.*

Dessins, aquarelles, etc.

LAFARGUE, Arsène-Pierre, né à Blois, élève de MM. de la Morandière et Coquart.

3409. — *Paysage aux environs de Blois.*

LECONTE DE ROUJOU, Auguste-Louis-Gabriel, né à Blois, élève de J. Gigoux.

3462. — *Deux vues de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes).*

3463. — *Les Bords du Beuvron, à Loches (Indre-et-Loire.)*

LENAIL, Marie-Joseph-Ernest, né à Blois, élève de Corot.

3492. — *Relais de chiens perdus par la neige,* — aquarelle.

3493. — *Avant la retraite manquée,* — aquarelle.

MASSÉ, Pierre-Augustin, né à Blois, élève de MM. Lehmann et Lecomte-du-Nouy.

3584. — *Les Fossés du Château de Saint-Aignan* — aquarelle.

RENOUARD, Antoine-Eugène, né à Cour-Cheverny, élève d'Horace Vernet et de MM. Lazerge et Félix Barrias.

3802. — *Peintures en bâtiment ; – Croquis.*

3803. — *Pendant la séance du Conseil général de Loir-et-Cher.* — Croquis.

RENOUARD, Paul, né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

3804. — *Les prisons. — Mazas.*

3805. — *Les prisons. — Le Dépôt.*

Sculpture

Delbauve, Louis-Emile, né à Contres (Loir-et-Cher).
4282. — *Portrait du colonel M...* — médaillon bronze.

Gravure en médailles

Dupuis, Daniel, né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon. (Hors concours.)
4953. — *Dans un cadre.*
Onze portraits. — Médaillons, bronze. — Portrait de Mme Ve D... médaille bronze.

Gravure

Chahuneau, Hippolyte, né à Blois, élève de MM. Bert et Hoteln.
5238. — *Une gravure au burin.*

Chahuneau, Ferdinand, né à Averdon (Loir-et-Cher), élève de Gusman.
5229. — *Une gravure sur bois.*

Habert, Dys-Jules, né à Fresnes (Loir-et-Cher), élève de MM. Gérôme, Bracquemond et Gaucherel.
5354. — *Une eau-forte.*

Mané, Pierre-Auguste, né à Blois.
5469. — *Une eau-forte.*

Pinson, Adolphe, né à Romorantin.
5518. — *Une lithographie.*

Queyroy, Louis-Armand, né à Vendôme.
5536. — *Deux eaux-fortes.*
5537. — *Trois eaux-fortes.*

Renouard, Paul, né à Cour-Cheverny, élève de Pils.
5541. — *Une gravure sur bois.*
5542. — *Une gravure sur bois.*

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LA VILLE DE VENDOME, AVANT 1789.

Par M. Aug. de Trémault.

II.

On a vu, dans la première partie de cet article (1), comment la tentative faite en 1657, pour fonder dans la ville de Vendôme un hôpital général destiné à recueillir les pauvres mendiants, avait été promptement suivie d'un échec complet. Néanmoins l'idée qui l'avait inspirée répondait à un besoin si réel et était si conforme aux préoccupations du gouvernement, qui ne cessait de rechercher les moyens d'éteindre la mendicité, qu'elle ne tarda pas beaucoup à être reprise.

Un arrêt du Conseil d'État du 7 juin 1678 (2) ordonna de nouveau la création d'un hôpital général dans la ville de Vendôme, et le marquis de Menars, intendant de la généralité d'Orléans, enjoignit aux habitants d'avoir à se conformer sur ce point aux ordres du roi.

Ils s'assemblèrent, en conséquence, le 11 juin 1679, pour délibérer (comme le dit le registre) « sur les « moyens et choses nécessaires pour l'établissement « d'un hôpital général, que le roi désire être fait en cette « ville, pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres

(1) Voyez le Bulletin de janvier 1882.

(2) Voyez Histoire de France d'Henri Martin (4e édition), t. XIII, p. 84 — L'hôpital de Morée avait été fondé en 1675.

« mendiants invalides natifs de cette ville, ou qui y au-
« roient demeuré *pendant un an,* comme aussi les en-
« fants orphelins ou nés de parents mendiants, pour y
« être instruits à la piété et religion chrétienne, et aux
« métiers dont ils pourroient se rendre capables, sans
« qu'il leur soit permis de vaguer. »

L'hôpital général qu'il s'agissait de fonder n'était pas autre chose que le Bureau des pauvres que l'on avait tenté d'établir en 1657, avec cette différence cependant que le nouveau projet était moins large que le premier, puisqu'il excluait les mendiants étrangers, pour n'admettre que les indigents natifs de la ville ou y ayant demeuré pendant un an. Cette dernière disposition était si sage, qu'elle est passée dans notre législation hospitalière, où elle sert encore à déterminer le temps pendant lequel il est nécessaire qu'un indigent réside dans une commune pour y acquérir son domicile de secours. Cependant les habitants, éclairés par une expérience récente, se montrèrent très préoccupés de l'avenir réservé au nouvel hôpital général, qu'ils ne voyaient assuré par aucune dotation ni ressource certaine. Ils exprimèrent la crainte qu'il n'eût pas un meilleur sort que son devancier, et rappelèrent que celui-ci, fondé par les soins du duc de Beaufort, n'avait vécu que pendant quatre années, « non pas tant des aumônes et charités volon-
« taires des habitants de la ville, des aumônes géné-
« rales des religieux Bénédictins et de celles provenant
« de fondations particulières qui se font une fois l'an
« aux Cordeliers et au grand cimetière de cette ville,
« qu'on y avoit appliquées, que par les grands dons et
« charités qu'y firent leurs Altesses de Vendôme, de
« Mercœur, de Beaufort, Madame la présidente de
« Harlé (2), Mademoiselle de la Moignon et autres per-
« sonnes de piété de la ville de Paris, lesquels ayant
« cessé, on fut obligé de fermer par impuissance, parce

(1) Registre II, f° 74.
(2) De Harlay.

« qu'il n'y avoit aucun revenu certain ni assuré (1). » Les mêmes causes devaient produire les mêmes résultats, et les habitants déclaraient que, quelque inclination et bonne volonté qu'ils eussent pour soutenir le même établissement, « ils pourroient d'autant moins le « faire, disaient-ils, qu'ils étoient beaucoup depuis di- « minués de nombre et de moyens par les grandes im- « positions qu'ils avoient payées et logements de gens « de guerre qu'ils avoient soufferts, tant de passage que « de quartiers d'hyver, et les misères qui les avoient af- « fligés et affligent journellement par la cessation de « leur commerce. »

Cependant, ils assuraient être prêts à faire tous leurs efforts pour jouir des avantages que le roi voulait leur procurer. Ils demandaient que, pour leur venir en aide, S. M. voulût bien affecter à l'hôpital général de petits hôpitaux situés dans le Vendômois, qui n'avaient pas été réunis à l'ordre de Saint-Lazare, et dans lesquels, dit le registre, « l'hospitalité ne s'exerce qu'en figure, « comme celui de la paroisse de Lisle, affermé 150 li- « vres. » Ils sollicitaient également quelques bénéfices simples situés dans le voisinage de la ville, savoir : le prieuré de Lancé, qui valait 1,800 livres ; celui de Saint-Marc, 600 livres ; celui de Saint-Pierre-la-Motte, 120 livres ; la Chapelle Saint-Jacques-du-Bourbier, dont l'église et les bâtiments, situés au faubourg Saint-Georges étaient entièrement ruinés, valant 60 livres ; et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine au faubourg Chartrain, à laquelle le domaine de la Maladrerie avait été réuni depuis longtemps, et qui avait été attribué, mais à tort, à l'ordre de Saint-Lazare.

Le roi était aussi prié d'abandonner à l'hôpital la moitié qu'il prélevait sur le produit de l'octroi, et de permet-

(1) Ce texte faft voir que, pendant les premières années de son existence, le Bureau avait vécu bien plutôt des libéralités des Princes de Vendôme et de personnes étrangères à la ville que des ressources locales.

tre d'attribuer à cet établissement la portion de l'autre moitié appartenant à la ville, en l'affranchissant des frais de reddition des comptes devant la chambre des comptes, frais qui étaient pour la ville une charge si lourde, qu'ils faisaient appréhender aux bourgeois d'accepter l'échevinage (1).

On demandait encore l'affectation à l'hôpital de toutes les aumônes, tant générales que particulières, faites par les communautés et les habitants. On les évaluait à cent ou cent vingt septiers de blé, chaque septier composé de douze boisseaux, et chaque boisseau rendant un pain de quatorze livres. A ces avantages on pourrait ajouter celui de faire jouir du droit de *franc-salé,* l'hôpital qui paierait seulement le prix du marchand, pour le sel qu'il consommerait.

Enfin les habitants proposaient de placer cet établissement au grand cimetière ou au faubourg Chartrain. Ils regardaient cet emplacement comme étant le plus convenable, tant à raison de sa situation que parce que le

(1) Les octrois n'étaient accordés que pour un temps limité, et leur renouvellement donnait lieu à la perception de taxes et de droits exorbitants, qui devaient être acquittés avec exactitude, quand même les recettes étaient parfois minimes ou nulles. Les habitants étaient alors obligés de faire à la ville l'avance des fonds qui lui manquaient, et les échevins étaient naturellement les premiers auxquels on s'adressait. Un procès-verbal d'assemblée du 5 octobre 1659 fait connaître que, pour le renouvellement de l'octroi, dont la portion attribuée à la ville n'était que de 600 livres, les frais de renouvellement et de vérification avaient été fixés par le Conseil du roi à 500 livres. La reddition des comptes, tant au bureau des finances de la généralité d'Orléans qu'à la Chambre des comptes, et les sommes à payer aux huissiers, occasionnaient de grands frais, et par ces causes l'on avait vu des habitants *être exécutés de leurs biens meubles, et des garnisons établies dans leurs maisons de campagne.* Un échevin avait même été jeté en prison, d'où il n'était sorti qu'au bout de trois mois, *par impuissance* (de payer) *et compassion de Sa Majesté.* — Reg. municipal, N° 1, f°s 45 et 90.

terrain appartenait à la ville (1), et qu'il y avait déjà un grand vaisseau ou bâtiment dans lequel il serait possible d'établir des salles et des dortoirs pour les pauvres. Les dépenses à faire pour recevoir de 100 à 200 pauvres, non compris les enfants, étaient évaluées à sept ou huit mille livres, pour l'aménagement des locaux et à trois ou quatre mille pour le mobilier (2).

Quel accueil ces demandes reçurent-elles, et qu'advint-il de ce projet (3) ? On l'ignore, car on ne retrouve sur les registres municipaux aucune mention indiquant soit qu'il y ait été fait réponse, soit qu'il y ait été donné suite.

(1) C'était le terrain sur lequel il avait été précédemment établi un Sanitas, dont une rue a conservé le nom.

(2) Registre 2, f° 76.

(3) Il y a lieu de penser que, s'il y fut répondu, ce ne fut pas dans un sens favorable, car, tout en poussant à la création des hôpitaux, le gouvernement entendait ne point contribuer aux frais d'établissement et d'entretien, qui devaient rester en entier à la charge des habitants. C'est ce que Colbert expliquait dans une lettre qu'il adressait le 2 janvier 1679 à l'intendant d'Aguesseau, dans laquelle il lui dit : « M^r, j'ai rendu compte au roi du « projet d'arrêt que vous m'avez envoyé, pour faire une imposi- « tion sur le vin qui se débite dans la ville de Mande, pour em- « ployer les deniers au bastiment d'un hopital général, et S. M. « m'ordonne de vous dire en réponse que les hospitaux généraux « doivent être des œuvres de charité et volonté des peuples, et « non pas d'impositions forcées, et qu'ainsy ce devroit être l'ou- « vrage des évêques, des confesseurs, des prédicateurs et des di- « recteurs, et lorsque les moyens ne sont pas suffisants, il seroit « au moins nécessaire de ne se servir de l'assemblée des peuples « que pour se cottiser volontairement sur des rolles qui seroient « faits dans l'hotel de ville, ou, en cas que ce moyen ne pût être « pratiqué, le seul expédient qui resteroit seroit de faire des im- « positions sur les maisons, S. M. ayant exclu de toutes les gé- « néralités de son royaume sujettes aux impositions, toutes les « impositions forcées sur les denrées sur lesquelles S. M. a ac- « coutumé d'imposer suivant les nécessités de l'Etat. » — (Documents inédits. Correspondance administrative sous Louis XIV, t. I, p. 876, n° 128.)

Il est permis d'inférer au contraire d'un procès-verbal d'assemblée du 12 novembre 1713, relatif à la réglementation des aumônes, qu'il n'avait été suivi d'aucune exécution.

Des difficultés s'étaient élevées sans doute, à cette dernière époque, entre la ville et les religieux bénédictins, au sujet de la quotité des grains que ceux-ci devaient affecter aux besoins des pauvres. Ils représentèrent par l'organe de leurs députés, dom Louis Perronain, dépositaire, et dom Louis d'Aligre, cellerier, que, lorsqu'au mois d'avril 1621, l'abbé et les anciens religieux avaient consenti à la réforme de l'abbaye et à son union à la congrégation de Saint-Maur, il avait été stipulé que des Pères de cette dernière prendraient à leur charge le blé destiné au soulagement des pauvres, *afin de faire par leurs mains les aumones tant générales que particulières,* et que la quantité avait été fixée à huit muids, que l'abbé avait coutume de donner chaque année, et que, par suite de ces conventions, les religieux ne pouvaient pas être tenus de fournir au delà de ces huit muids, *par la distribution desquels,* dirent-ils, *leur conscience et leurs obligations sont acquittées.*

Cette distribution n'était pas exempte d'abus graves, et comme la quantité de blé qui en faisait l'objet était déterminée d'une manière précise, l'intérêt général, celui des pauvres et des habitants, comme celui des religieux, commandaient que le nombre des indigents admis à en profiter fût limité, « ladite quantité de blé, dit le re-
« gistre, ne pouvant pas suffire à un nombre infini de
« vagabonds, de pauvres étrangers, de faux pauvres,
« enfants, servantes des bourgeois et marchands, de
« libertins qui se mèlent aux vrais pauvres de cette ville
« pour avoir part à un pain qui appartient qu'à ceux-ci,
« pour vendre ledit pain et en faire un emploi contraire
« à sa destination, outre quoi n'estant que trop certain
« que le nombre des pauvres est fort augmenté en cette
« province, et qu'il vient en cette ville des cinq mille
« personnes à chaque jour d'annonce générale, il est im-

« possible que lesdits sieurs religieux puissent avoir « avec ladite quantité de blé, du pain cuit pour fournir « à un si grand nombre. Ce qui expose lesdits sieurs re- « ligieux à des séditions très dangereuses, contre les « dispositions des ordonnances qui défendent les at- « troupements de gens de telle sorte (1). »

Comme conséquence de l'exposé de cette situation déplorable, les Bénédictins requirent qu'il fût dressé un rôle des vrais pauvres des quatre paroisses de la ville, par les soins de telles personnes qu'il plairait de choisir, pour que ce rôle servît ensuite à faire la distribution du pain, ainsi que cela se pratiquait dans la ville de Saint-Calais, en exécution d'un arrêt du Parlement du 19 août 1713, rendu entre l'abbé et les habitants de cette ville.

En réponse à cette réquisition des religieux, et pour servir de base à l'examen qu'il convenait d'en faire, les habitants invitèrent les Bénédictins à représenter les titres de fondation de ces aumônes. Il semble que ceux-ci ne purent ou ne voulurent les rapporter, car deux jours après, le 12 novembre, les habitants, assemblés de nouveau, dirent : « que n'étant instruits du titre primor- « dial de la fondation de l'aumône générale qui s'est « faite de temps immémorial par les religieux de l'ab- « baye de cette ville, les lundis de chaque semaine, « à commencer le premier lundi de janvier jusqu'au « lundi de la semaine sainte inclusivement, ils sont d'a- « vis, suivant la possession dans laquelle se trouvent « les pauvres et le public, que lesdits religieux conti- « nuent leurs aumônes ainsi qu'ils ont coutume de faire, « et protestent contre eux de tout ce qui pourroit être « innové au préjudice de la précédente délibération. »

Vraisemblablement, les choses restèrent une fois encore dans l'état ancien qui semble s'être perpétué pendant de longues années, car ce n'est plus qu'à la date de

(1) Reg. 6, f° 45.

1769 que l'on voit reparaître cette question de l'assistance des pauvres.

La plaie du paupérisme affligeait la ville plus que jamais (1). Les nombreux métiers qui, au siècle précédent, fabriquaient des draps, des serges et des étamines, étaient presque tous disparus. La ruine de cette industrie laissait sans travail beaucoup d'ouvriers, qui venaient grossir le nombre des nécessiteux. C'était pour le lieutenant-général civil, qui avait la police dans ses attributions, un sujet de vives préoccupations. Le 24 février 1769 (2), il exposa à l'assemblée de ville la situation pénible des pauvres des quatre paroisses et la nécessité de leur procurer des secours. Il proposa à cet effet l'établissement d'un bureau de charité, qui règlerait toutes les opérations nécessaires pour atteindre ce but.

La proposition fut favorablement accueillie, et l'établissement d'un bureau de charité *libre et volontaire* fut

(1) La foule des pauvres qui se présentaient pour participer à l'aumône publique que l'on faisait au grand-cimetière le jour des Rameaux était si considérable, qu'elle y occasionnait de sérieux dégâts. — Ainsi, en 1780, la porte et les murs du cimetière, qui avaient été récemment restaurés, avaient encore besoin de réparations urgentes, par suite de dégradations causées par les mendiants venus en trop grand nombre de la ville et des environs pour pouvoir tous prendre part à la distribution. Comme l'usage était d'en faire entrer une partie dans le cimetière, dont ensuite on fermait la porte, ceux restés dehors s'irritaient de se voir exclus, et alors les uns se ruaient sur la porte, qu'ils cherchaient à ouvrir de force et qu'ils ébranlaient, tandis que d'autres escaladaient les murs, qu'ils dégradaient.

Pour mettre un terme à ce désordre, on cessa de faire la distribution dans la chapelle du grand-cimetière. On la transporta dans les paroisses de la ville, et l'on n'y admit plus que ceux des pauvres de la ville qui avaient suivi la procession.

La quantité de pain à distribuer était celle produite par 3 septiers de blé, légués par M. Neiz de Bréviande.

(2) Reg. 17, f° 83.

immédiatement décidé à la pluralité des voix. On arrêta que les principaux magistrats, lieutenant-général, procureur du roi, maire, en feraient partie, avec les curés des quatre paroisses de la ville, et six commissaires nommés au scrutin par les députés des corps dans l'assemblée générale de la ville (1). Deux seraient pris dans la paroisse de Saint-Martin, deux dans celle de la Madeleine, et un dans chacune de celles de Saint-Lubin et de Saint-Bienheuré. Ces commissaires avaient pour mission « de régler et diriger toutes les opérations « reconnues utiles pour procurer les secours néces« saires aux pauvres des quatre paroisses, dans la « forme et la manière la plus sûre et la moins onéreuse « au public, et cependant par *voie d'aumône*. »

Ils s'assemblèrent à l'hôtel-Dieu, ne pouvant le faire à l'hôtel de ville, à cause de l'état de dégradations dans lequel il était alors (2).

M. de Rochambeau, gouverneur de la ville, voulut siéger avec les commissaires, dont l'élection avait été faite le 5 mars. On leur adjoignit aussi le prieur des Bénédictins et le supérieur de l'Oratoire, comme représentants de leurs communautés, qui s'étaient inscrites sur l'état des aumônes (3).

Le programme du nouveau bureau ne parlait plus d'extinctlon de la mendicité, mais simplement de se-

(1) Le système électoral alors en pratique était celui du suffrage restreint et à plusieurs degrés. La population se trouvait répartie presque tout entière entre les différentes castes, classes, compagnies ou corporations, qui formaient comme autant d'unités dans l'ensemble de la société. Chacune d'elles élisait dans son sein des députés, qui allaient la représenter à l'assemblée générale de la ville.

(2) Vers cette époque, d'importantes réparations et des modifications furent faites à l'hôtel de ville. Elles comprenaient notamment la construction d'un nouvel escalier et la réfection des toitures qui amena la suppression du *donjon* (?).

(3) Reg. 17, f° 83.

cours à distribuer aux nécessiteux, et, même dans ces conditions restreintes, il eût été difficile de garantir une longue durée à un établissement dont l'existence reposait tout entière sur le produit plus ou moins abondant d'offrandes et de dons volontaires ; car ces ressources sont, par leur nature, toujours fort précaires, et le temps a pour effet inévitable de les amoindrir. On espérait obtenir de l'intendant un secours qu'il avait annoncé, en considération, sans doute, de la situation malheureuse des ouvriers d'industrie et de la nécessité de leur venir en aide.

Quelles qu'aient été les ressources qu'il fut possible de réunir, elles ne procurèrent au bureau qu'une existence difficile et éphémère; car, dès la fin de l'année, le 27 décembre, on délibérait de nouveau sur son avenir. L'on décidait qu'il continuerait de subsister tel qu'il était établi jusqu'à l'ouverture de la moisson prochaine, que l'aumône des Bénédictins serait réunie à celles recueillies à son profit, qu'il ne se séparerait point, même après l'entier épuisement de ces dernières, mais qu'il continuerait de procéder à la distribution de l'aumône publique des Bénédictins, toutefois sous leur bon plaisir et celui de leur abbé. Pour le cas, cependant, où ceux-ci ne donneraient pas leur consentement, ou encore si l'homologation de cette délibération n'était pas obtenue, on autorisait le maire et les échevins à provoquer la remise de cette aumône à l'hôpital.

Ainsi qu'on l'avait prévu, les ressources propres au bureau furent promptement épuisées. Il semble que les Bénédictins n'abandonnèrent point la libre disposition de leur fonds d'aumône, et que les choses retombèrent dans l'état où elles étaient par le passé.

Tant d'échecs successifs auraient bien pu décourager les meilleures volontés, mais le zèle de personnes compatissantes, stimulé par le spectacle de l'indigence et des misères qu'elles avaient constamment sous les yeux, les poussait sans cesse à faire de nouveaux efforts. De ce nombre était M. Bry, curé de la paroisse Saint-Mar-

tin. Il crut trouver dans une circonstance fortuite, qui se produisit en l'année 1778, une occasion favorable de vaincre l'obstacle principal contre lequel on s'était toujours brisé, c'est-à-dire le manque de ressources certaines et bien assises.

Une dame habitant Vendôme, la comtesse de Vic (1), avait en mourant légué ses diamants et une somme de 6,000 livres aux pauvres de la paroisse de Saint-Martin. Le curé pensa pouvoir former avec ce capital un fonds qui, grossi au moyen de ressources accessoires, pourrait suffire à assurer l'existence d'un bureau de charité. Il fit part de son idée à l'administration municipale, et lui proposa de travailler en commun à la création d'un établissement désiré depuis si longtemps. Le projet fut accueilli avec la faveur qu'il méritait ; sans tarder on prépara une organisation, et l'on rédigea un règlement, qui fut approuvé en assemblée génerale le 30 avril 1770 (2).

Dès lors le bureau commença de fonctionner pour le plus grand avantage des pauvres de Saint-Martin, car c'étaient ceux de cette paroisse seulement que Madame de Vic avait institués ses légataires. Les résultats donnés par cette modeste institution ne tardèrent pas à attirer l'attention d'un homme distingué, M. de Sarrazin (3), que le mariage avait fixé dans le Vendômois, et

(1) Françoise de Trémault, décédée le 25 mars 1772, âgée de 61 ans, était veuve de François-Gédéon comte de Vic. Elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Mathurin de l'église Saint-Martin. Elle était sœur de Gilles-François de Trémault, lieutenant-général civil et alors maire de Vendôme, et tante de Jacques-François de Trémault, fils du précédent, auquel il avait succédé comme lieutenant-général civil.

(2) Registre de la fabrique de Saint-Martin.

(3) Gilbert de Sarrazin, capitaine au régiment de Noailles, d'une ancienne famille noble d'Auvergne, s'était fixé dans le Vendômois, à la suite de son mariage avec une demoiselle de Gallois de Bezay. Il siégea à l'Assemblée constituante jusqu'en 1791.

que la noblesse du bailliage de Vendôme allait prochainement choisir pour son député aux Etats généraux de 1789 et à l'Assemblée constituante. Il pensa qu'il serait possible de procurer aux pauvres des autres paroisses de la ville des avantages semblables à ceux dont jouissaient les pauvres de Saint-Martin. Après avoir soigneusement observé la situation de la classe indigente dans la ville de Vendôme, il consigna dans un mémoire substantiel les résultats de son examen et de son étude, ainsi que les moyens qui lui semblaient pouvoir être employés pour soulager le plus grand nombre possible d'indigents.

Il en donna lecture dans une assemblée générale de la ville, qui fut tenue au mois de février 1788.

Le temps, en passant sur ce travail, qui date aujourd'hui de près d'un siècle, lui a donné un intérêt véritable, et il mérite d'être rapidement analysé.

L'auteur présente d'abord quelques renseignements statistiques. Il évalue à 1260 le nombre des maisons de la ville et à 6,500 celui des habitants de tous états et de tous âges, et il compte parmi ceux-ci 1,200 pauvres, tous domiciliés. C'est plus du sixième de la population totale. Après avoir constaté avec tristesse que la plupart de ces individus sont difformes, estropiés ou atteints de maladies incurables, telles que l'épilepsie, il démontre que, si chacun d'eux recevait seulement 2 sols par jour, secours bien insuffisant pour les faire vivre, il en résulterait une dépense annuelle de 36 livres 10 sols par tête, ou de 43,800 livres pour la totalité.

Le système qu'il conseille de suivre consiste à centraliser les aumônes particulières pour en former un fonds commun, au moyen duquel on créera un établissement qui fournira du travail et du pain aux mendiants. On arrivera par là, sinon à éteindre la mendicité, du moins à la réduire à quelques pauvres tolérés par la police, et à « anéantir cette inertie et cette paresse qui règnent de-« puis si longtemps dans cette province. » Il faut ressus-

citer l'industrie, jadis florissante, morte aujourd'hui. « Vous aviez autrefois, dit-il, des manufactures de gros « draps, celles de Meslai sont connues dans tout le « royaume. Vos tanneries ont été florissantes ; votre « ganterie se soutient encore ; vos broderies ont fait « pendant longtemps l'admiration de toute la France.

« Nous habitons un climat heureux et fertile. Nous « touchons à la capitale, et bientôt nous allons franchir « les obstacles qui nous séparent des villes de Tours, « de Blois et d'Orléans. Bientôt nous serons associés à « leur commerce, et nous pourrons partager leur for- « tune et leur bonheur. Surtout, Messieurs, écartons « les vagabonds et les paresseux, qui, sûrs de trouver « parmi nous une subsistance aisée, viennent en foule « pour y prendre leur domicile et y propager leurs « vices.... »

Le mémoire fait remarquer que les 1,200 pauvres ne sont pas tous, pendant toute l'année, à la charge de la charité publique. Dans la saison des travaux de la campagne, un certain nombre sont occupés à la culture des vignes, aux foins, aux moissons et au glanage, qui les nourrit pendant deux mois. Il y a environ cent vieillards ou infirmes incapables de gagner leur vie ; mais l'Oratoire en nourrit 80 ; les Ursulines 10, et le Calvaire autant. M. Josse « dont le nom mérite tant de bénédic- « tions, » occupe cent personnes à ses manufactures et ses cotons. Parmi les 1,200 pauvres, se trouve un grand nombre d'enfants, qui, lorsqu'ils recevront, ainsi que leurs parents, un salaire proportionné à leur travail, subviendront eux-mêmes à leur nourriture, et disparaîtront du tableau des indigents.

M. de Sarrazin énumère ensuite les ressources qui, dans sa pensée, pourraient être affectées à l'entretien de l'établissement. Selon lui, c'étaient les suivantes, savoir :

Une somme de 1,100 livres que les curés avaient à leur disposition ;

Les distributions de pain que faisaient les Bénédictins depuis les Rois jusqu'à Pâques, dont, en 1769, on avait déjà sollicité la réunion ; elles représentaient environ 100 septiers de blé ;

400 livres offertes par les Ursulines pour les femmes en couches ;

200 livres par Messieurs du chapitre, en dehors de leurs charités personnelles ;

200 livres dont M. Bonneau (1) avait l'administration ;

600 livres offertes par l'Oratoire, qui donnait déjà la soupe à 80 pauvres, et 240 pains, dont il se réservait de faire la distribution.

Les curés offraient la moitié de leurs décimes, ainsi que les quêtes qu'ils feraient dans leurs églises, que l'on pouvait évaluer à 240 livres.

« Déjà, est-il dit, des citoyens ont demandé à être « associés à l'œuvre. Un généreux anonyme offre d'a-« cheter de ses deniers le terrain des Capucins (2), et de « le donner à la ville, à la seule condition d'en faire un « établissement de travail et de charité, et s'il se présente « des obstacles, il offre alors sa propre maison. »

On était en droit d'attendre aussi un secours de l'assemblée provinciale ; enfin, l'on estimait à 2,400 livres ce que l'on recevrait du public, et l'on évaluait à 1,200 livres la somme que l'on espérait obtenir à l'occasion de la réunion de l'abbaye au chapitre (3).

(1) M. Bonneau était avocat à Vendôme.

(2) Couvent situé au faubourg Chartrain, que les Capucins avaient cessé récemment d'occuper.

(3) Depuis une quinzaine d'années, l'évêque de Blois sollicitait la suppression du titre de l'abbaye de la Trinité, de Monsieur, qui en avait la disposition comme apanagiste du duché de Vendôme. Cette suppression ouvrait la vacance de la manse abbatiale, dont l'évêque voulait se faire attribuer la jouissance, pour les besoins de son séminaire et de son diocèse. Mais le chapitre de Saint-Georges, dès qu'il avait eu connaissance des projets de

Le mémoire cite ensuite comme exemples à suivre les associations de bienfaisance qui s'étaient formées, au moyen de souscriptions, dans certaines villes. Les cotisations des membres étaient de 5 louis à Paris, de 48 livres à Orléans. La souscription était faite pour trois années, et renouvelée ensuite pour une semblable période. Il estimait que 12 livres seraient une cotisation beaucoup trop élevée pour Vendôme ; que ce chiffre écarterait bon nombre de souscripteurs, tandis qu'il fallait ménager et réunir toutes les ressources. Comme moyen d'exécution, il indiquait l'ouverture d'une souscription publique et volontaire, qui serait reçue sur un registre déposé à l'hôtel de ville.

Le mémoire concluait à inviter les corps et communautés à s'inscrire sur une liste de souscription, et à faire une quête générale chez les particuliers, à l'instar de celles qui avaient été faites dans la ville du Mans, où elles avaient produit 16,000 livres ; puis à la nomination de commissaires chargés de rédiger un règlement, après quoi il y aurait lieu de choisir des administrateurs, au nombre desquels il conviendrait de comprendre les curés, un fabricier de chaque paroisse, des représentants des Bénédictins, de l'Oratoire, du bailliage, un échevin, quatre notables pour toutes les compagnies, deux négociants pour acheter les matières premières, M. Josse, un trésorier, et quatre ou six dames de charité.

L'utilité du projet était trop évidente pour qu'il n'obtînt pas l'approbation générale. Il fut donc renvoyé à l'examen de commissaires ; mais, après l'avoir soigneu-

l'évêque, s'était mis à la traverse, en réclamant pour lui-même l'attribution de la manse. Il s'en était suivi une lutte longue et d'une vivacité proportionnée à l'importance de son objet. Enfin le prince avait tranché le débat au mois d'avril 1788, en attribuant la manse abbatiale au chapitre, mais à charge de certaines obligations, et après la mort ou démission du titulaire actuel, l'évêque de Soissons.

sement étudié, ceux-ci reconnurent que les ressources indiquées n'avaient ni une assiette ni une fixité suffisantes pour assurer l'existence régulière de cet établissement. D'ailleurs, le bureau de la fabrique de Saint-Martin se refusait à laisser réunir les revenus de *la charité de la paroisse* (1) à la caisse génerale, qui se trouvait dès lors privée d'une ressource importante et surtout bien assise. Ils demandèrent à présenter à une assemblée générale le résultat de leur travail.

A cet effet, les habitants se réunirent le 14 décembre 1788 (2), sous la présidence de M. Courtin, premier échevin, à défaut du maire, M. de Trémault, qui venait de mourir.

Il fit connaître que l'administration, partageant l'avis des commissaires, reconnaissait l'impossibilité de créer un bureau général, tel qu'il avait été proposé en vue d'éteindre la mendicité ; mais il exposa, en même temps, qu'il n'en fallait pas moins aviser aux moyens de venir sans retard au secours des pauvres, dont les besoins étaient grands, que dans ce but un mémoire très pressant avait été adressé, dès le commencement du mois, aux députés du bureau intermédiaire de la province de l'Orléanais, pour en obtenir des subsides d'autant plus nécessaires, dit-il, « que les différents événements ar-« rivés depuis les dernières assemblées ayant frappé « sur des compagnies entières, et le fléau du 13 juillet « dernier (3) ayant dévasté une partie des campagnes, « et privé de leurs revenus une partie de ceux qui « avaient fait des soumissions pour cet utile établisse-« ment, les met quant à présent hors d'état d'effectuer « leurs promesses (4). »

(1) Extrait d'un registre de la paroisse Saint-Martin. Communication due à l'obligeance de M. l'abbé Métais.

(2) Reg. 20. f° 51.

(3) Un orage, ou plutôt une trombe d'une violence extrême, qui traversa plusieurs provinces et causa de grands ravages. Le souvenir en a été consigné.

(4) Reg. 20, f° 51.

Pour parer aux besoins d'autant plus pressants, que le froid était alors très vif, et que la neige qui couvrait la terre empêchait les hommes valides de travailler, M. Courtin proposait de créer de nouveau un bureau de charité au moyen de quêtes volontaires, dans la forme et suivant le règlement qui avaient été adoptés pour celui de 1769.

La proposition fut aussitôt adoptée, et, sans désemparer, l'on désigna des commissaires pour faire, dès le lendemain, des quêtes, dont le produit devait être centralisé à l'hotel de ville, où seraient également déposées les listes des pauvres. Les fonds recueillis devaient ensuite être répartis entre les bureaux particuliers établis dans chaque paroisse, et être distribués aux pauvres par les membres de ces bureaux, sous le contrôle des commissaires.

Le produit des quêtes s'éleva à la somme de 2,312 livres 15 sols. L'état de la répartition (1) qui en fut faite fait connaître que les pauvres étaient alors au nombre de 1270, et que la somme à allouer par tête était seulement de 36 sous 6 deniers. Les Bénédictins avaient envoyé, en outre, 100 cartes d'un fagot à distribuer, qui furent réparties ainsi : 20 furent attribuées à la paroisse Saint-Martin, 50 à celle de la Madeleine, 15 à celle de Saint-Lubin, et 15 à celle de Saint-Bienheuré.

On pense avoir établi par ce qui précède que, si les besoins des pauvres furent trop souvent hors de proportion avec les ressources destinées à les soulager, les Vendômois ne se sont pas moins montrés de tout temps animés d'un louable esprit de charité. Puis, si l'on veut

(1) Paroisses.	Nombre de pauvres.	SOMMES ATTRIBUÉES par bureau.	SOMMES ATTRIBUÉES par tête.
Saint-Martin.	200	360 l.	
La Madeleine.	700	1,277 l. 7 s.	36 sous
Saint Lubin.	178	324 l. 17 s.	6 deniers.
Saint-Bienheuré.	192	350 l. 8 s.	

comparer l'état actuel de la classe indigente, et la quotité de l'assistance qu'elle reçoit aujourd'hui, avec ce qui existait en 1788, on reconnaîtra que, quoiqu'il reste encore bien des besoins à satisfaire, il s'est néanmoins accompli depuis lors un progrès sensible.

En effet, si la proportion qui existait en 1788 entre le nombre des habitants (6,500) et celui des pauvres (1270) était encore la même aujourd'hui, en tenant compte de l'augmentation de la population, que l'on peut évaluer actuellement au nombre rond de 8,500, ce ne serait plus 1270 que l'on trouverait pour le chiffre des pauvres, mais bien 1660, tandis que le nombre d'indigents présentement assistés par le bureau de bienfaisance est d'environ 800. On peut donc dire que le chiffre des assistés par la charité publique a baissé de 5 0/0 depuis moins d'un siècle (1).

D'un autre côte, la quotité des secours alloués, même en tenant compte de la diminution de valeur de l'argent, a été sensiblement élevée. On a vu que tous les efforts faits en 1788, dans un moment où la saison était très rigoureuse, n'avaient pu produire qu'un disponible de 36 sous 6 deniers par tète. C'était à peine de quoi empècher, pendant sept jours, un pauvre de mourir de faim, d'après l'indication fournie par le mémoire de M. de Sarrazin, qui dit qu'avec 24 sous, on nourrissait un mendiant pendant cinq jours (2). La somme que le

(1) Le premier recensement officiel a été fait par l'administration en l'an II. Il établit que la population effective de la commune, hommes, femmes et enfants, comprenait 6,226 individus. (Registre mun. 21, f° 243, — 14 pluviose an II.)

(2) Un siècle auparavant, en 1693 (nov.), la misère des populations était extrême, et le gouvernement avait ordonné des mesures pour venir à leur secours. Des ateliers de charité avaient été établis à Nevers, et l'on y évaluait à 3 ou 4 sous la nourriture journalière d'un pauvre, qui recevait une livre de pain sec, plus une demie dans une soupe faite avec des graisses ou de l'huile. A Rochefort, la nourriture d'un pauvre n'était évaluée que 2 sous. (Voy. Lettres adressées au président de Harlay, par Bo-

bureau de bienfaisance alloue aujourd'hui par tête d'indigent, en secours de toute nature, est incomparablement bien supérieure (1), et aux secours donnés par l'assistance publique viennent s'ajouter ceux que distribuent les sociétés de charité, comme celle de Saint-Vincent-de-Paul et les comités libres de bienfaisance.

Tous ces efforts réunis sont malheureusement impuissants pour guérir la plaie sans cesse renaissante du paupérisme. Aussi la mission qui incombe à l'administration d'y porter remède est-elle aussi difficile que délicate, car, si les mesures qu'elle prend n'étaient appliquées avec autant de tact que de prudence, elles pourraient devenir un encouragement à la paresse et à l'oisiveté, et développer, au lieu de le restreindre, le mal qu'elle veut et doit combattre.

lacre, vicaire-général de Nevers, le 11 novembre 1693, et par Regin, Rochefort, 24 du même mois. — Correspondance administrative sous Louis XIV, t. I, p. 902 et 907.)

(1) La somme dépensée en 1880 par le bureau, en secours de toute nature, s'est élevée à 15,425 fr., qui, répartie entre 800 têtes indigentes, donne pour chacune une moyenne de 19 fr. 28 c.

JETONS

DE

CÉSAR DUC DE VENDOME

Par M. Jules Chautard.

Les jetons qui forment l'objet de cette seconde notice appartiennent à une série différente de celle des jetons de Louis-Joseph. Tous ces derniers ont été frappés pour les Galères, tandis qu'un grand nombre de ceux de César, et tous ceux que nous connaissons de son fils François, furent émis pour l'administration de la Marine, à la tête de laquelle se trouvèrent successivement placés ces deux princes, en qualité de Grands-Maîtres, Chefs et Surintendants de la navigation et du commerce de France (1).

I. — C'est du règne de saint Louis que datent les premières règles de la marine française (2). Au début de la monarchie, il n'y avait pas, à proprement parler, de pavillon national. Les ducs et les comtes qui gouvernaient les provinces voisines de la mer, entre autres le comte de Provence, les ducs de Guyenne et de Bretagne, s'étaient arrogé un droit absolu sur tout le littoral. Les croisades montrèrent la nécessité de constituer un corps régulier de marine, lequel eut pour pre-

(1) Guichont de Grandpont, *Notice sur les jetons des Galères et de la Marine.*

(2) Consulter *Dict. Univ. de la France,* t. IV, au mot Marine.

mier commandant, en 1270, Florent de Varennes, dont le successeur, Enguerrand de Coussy, en 1284, reçut le nom d'*Admiral de France* (1).

---

(1) Le mot *Admiral* ou *Amiral*, vient probablement du mot arabe *Amir* ou *Emir*, qui signifie, gouverneur ou chef d'armée.

Parmi les principaux et les plus connus des anciens amiraux de France, on doit citer (*) :

1° GASPARD DE CHASTILLON, sire de COLIGNY, né à Chastillon-sur-Loing en 1517, élevé à la dignité d'Amiral de France, sous Henri II, en 1552, et assassiné lors de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572.

Armes : *de gueules à l'aigle d'argent, membrée, becquée et couronnée d'azur.*

2. HONORAT DE SAVOYE, marquis de Villars, nommé en 1572 ; démissionnaire en 1578, en faveur de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, son gendre.

Armes : écartelé au 1 et 4 de SAVOIE ; au 2 et 3 contrécartelé — au 1 et 4 *de gueules à l'aigle éployée d'or* qui est LASCARIS, — au 2 et 3 de *gueules au chef d'or* qui est MONTFERRAT.

3. CHARLES DE LORRAINE, duc de Mayenne, occupa les fonctions du 28 avril 1578, au 1er juin 1582.

Armes : écartelé au 1 et 4 de LORRAINE-GUISE ; au 2 et 3 contre-écartelé, — au 1 et 4 de FRANCE *à la bordure engrelée d'or et de gueules,* — au 2 et 3 *d'azur à une aigle d'argent, becquée et membrée d'or* qui est EST-FERRARE.

4. ANNE DE JOYEUSE, né en 1561 au château de Joyeuse en Vivarais ; favori de Henri III, qui le créa coup sur coup, duc et pair, amiral de France en 1582, et lui donna en mariage Marguerite de Lorraine-Vaudémont, sœur (par son père) de la reine Louise. Il périt à la bataille de Coutras en 1587.

Armes : écartelé au 1 et 4, de JOYEUSE, qui est *pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or* ; au 2 et 3, *d'azur au lion d'argent à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de lys d'or* qui est SAINT-DIDER.

5. JEAN-LOUIS DE NOGARET DE LA VALETTE, duc d'Epernon, né en 1554, mort en 1642 ; créé duc et pair par Henri III, dont il

(*) P. ANSELME, t. VII, page 731 et suiv.

Louis XIII, sur les conseils de Richelieu, supprima le titre d'amiral, en 1626, et le remplaça par celui de

---

fut un des mignons, nommé en 1587 amiral de France; se démit en faveur du suivant son frère aîné.

Armes: Parti *d'argent au noyer de sinople* qui est Nogaret et de *gueules à la croix vide, clichée et pommetée d'or* qui est L'Isle-Jourdain; le chef de *gueules chargé d'une croix potencée d'argent* et, sur le tout, *d'azur à la cloche d'argent, bataillé de sable,* qui est Largousan — Bellegarde — Saint-Lary.

6. Bernard de la Valette, frère aîné de Jean-Louis, devint amiral en 1588. Il périt en 1592, au siège de Roquebrune.

Armes: parti de Nogaret et de L'Isle, au chef *de gueules à la croix potencée d'argent.*

7. Charles de Gontaut, duc de Biron, né en 1561, nommé amiral de France en 1592 par Henri IV, qui le combla en outre de titres et d'honneurs; se démit en 1594. Impliqué dans une conspiration contre le Roi, Biron eût la tête tranchée en 1602.

Armes: *Ecu en bannière, écartelé d'or et de gueules.*

8. André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, amiral en 1594, assassiné en 1595.

9. Charles de Montmorency, seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc, amiral à la mort du seigneur de Villars et démissionnaire en faveur de son neveu Henri II de Montmorency.

Armes : *d'or à la croix de gueules accompagnée de 16 alérions d'azur* qui est de Montmorency, *brisé d'un lambel d'argent à trois pendants.*

10. Henri II, duc de Montmorency, né à Chantilly en 1595, filleul de Henri IV, fait amiral de France par Louis XIII en 1612, décapité à Toulouse en 1632, à la suite de la bataille de Castelnaudary et de sa révolte contre Richelieu.

Armes: de Montmorency.

11. Richelieu, en 1626, succéda au précédent, sous le titre de grand-maître et surintendant du commerce et de la navigation, et conserva les fonctions jusqu'à sa mort (décembre 1642).

Armes : *d'argent à trois chevrons de gueules.*

A la mort de Richelieu, la charge fut occupée jusqu'en 1646, par :

grand-maître et surintendant du commerce et de la navigation. Le corps de la marine n'y gagna rien, et les abus persistèrent (1).

Cet état de choses se maintint jusqu'en 1669, époque à laquelle Louis XIV réorganisa complètement le service de la marine, notamment au point de vue militaire, et conféra le titre de *Grand-Amiral* de France à son fils naturel Louis, comte de Vermandois.

(1) Jusqu'à cette époque, la charge d'Amiral, qui conférait au titulaire le rang de grand-officier de la couronne, était un office qui se rattachait plus spécialement au commerce et aux impôts ; aussi les revenus qui en dépendaient étaient-ils considérables : « L'amiral avait droit de donner des congés et passeports, tant en guerre qu'en marchandises ; il prélevait le dixième des prises faites sur mer et sur les grèves et le dixième aussi du montant des rançons et sauvetages; le tiers de ce qu'on retirait de la mer ou de ce qu'elle rejetait; les droits d'ancrage, de pêche.....etc. »

---

12. Armand de Brezé, duc de Maillé, fils de Nicole Duplessis, sœur du cardinal, et de Urbain de Maillé, marquis de Maillé.

Armes : *d'or à trois fasces ondées, entées de gueules.*

13. Anne d'Autriche, régente de France, se réserva, de 1646 à 1650, la direction du commerce et de la navigation. Après elle, vinrent :

14. César, duc de Vendôme, de 1650 à 1665 ; puis :

15. François de Vendome, duc de Beaufort, de 1665 à 1669, qui remplirent successivement les fonctions de grand-maître et surintendant, titres remplacés, à la mort du dernier, par celui de grand-amiral.

16. Louis, comte de Vermandois, né en 1667 de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, fut nommé grand-amiral en 1669.

17. Louis-Auguste de Bourbon, comte de Toulouse, devint grand-amiral à la mort du précédent, en 1683. Il était né de Louis XIV et de Mme de Montespan en 1678 ; il mourut en 1737.

18. Louis-Joseph-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, hérita de son père le comte de Toulouse, et conserva les fonctions de grand-amiral jusqu'à la Révolution.

Sous le règne du Grand Roi, la puissance maritime de la France s'éleva à un tel degré, qu'elle put contre-balancer un instant celle de l'Angleterre. C'était l'époque des Duquesnes, des Duguay-Trouin, des Jean Bart, des Tourville ; mais, presque anéantie à la bataille de la Hogue, en 1692, elle se vit contrainte de céder le pas à sa rivale.

La marine était du nombre des grandes administrations pour lesquelles chaque année on frappait un jeton. Le Cabinet de France possède une suite à peu près complète de ces pièces, commençant à Gaspard de Coligny, et se continuant jusqu'en 1759, époque de désastres maritimes qui entraînèrent le silence de l'art, présage de la paix humiliante de 1763.

Ces jetons portent d'un côté, généralement, le buste ou les armes de l'amiral de France, avec le nom et les titres en légende. Quelquefois, et notamment dans les dernières années de l'émission, on en trouve qui ont été frappés avec le buste du Roi. Sur la seconde face de la médaille, ou revers, est gravé un dessin, entouré d'une devise ; le tout se rattachant, soit à la marine en général, soit à l'un des événements militaires de l'année, soit enfin au personnage lui-même. De ce même côté, et en exergue, on trouve inscrit le mot MARINE, en petites capitales, et au-dessous le millésime. Ce mot, marine, ne fait que de rares apparitions sur les jetons antérieurs à 1694 ; mais, à partir de cette époque, il ne fait plus défaut.

Comme marque distinctive de sa dignité, l'amiral de France portait dans le principe *une ancre en pal* derrière l'écu ; plus tard, pour distinguer cette charge de celle de général des Galères, dont les insignes étaient les mêmes, on adopta *deux ancres d'or passées en sautoir*.

II. — Les jetons de César de Vendôme sont nombreux et intéressants. Ils se rattachent à trois périodes distinctes de la vie de ce personnage : son enfance, son âge mur, ses fonctions maritimes et militaires. Leur description sera précédée et accompagnée des quelques détails historiques indispensables.

Première période. — César de Bourbon, dit Monsieur, duc de Vendôme, de Beaufort, de Mercœur, d'Étampes, de Penthièvre, prince d'Anet et de Martigues, baron d'Yvry, gouverneur de Bretagne, grand-maître chef et surintendant général du commerce et de la navigation de France, naquit au mois de juin 1594, au château de Coucy, en Picardie, de Henri IV, roi de France, et de Gabrielle d'Estrées, marquise de Beaufort.

Le Roi, qui n'avait point d'enfants de son mariage avec Marguerite de Valois, ressentit, à la naissance de ce prince, une joie qu'il ne put dissimuler. « Aussi l'aima-t-il de toute l'aveugle faiblesse qu'il avait pour la mère. » Le baptême eut lieu avec une pompe royale et les lettres de légitimation, signées du mois de janvier 1595, confirmées par arrêt du Parlement, le 2 février de la même année, furent consenties en 1596 par Madame la marquise de Beaufort.

Par suite de cette légitimation, César était devenu capable de posséder des biens et des dignités dans le royaume, et habile à succéder à sa mère. Henri le fit duc et pair, érigea en duché-pairie (1597) le marquisat de Beaufort, bien patrimonial de la maison de Bourbon-Vendôme, enfin, lui fit donation du duché de Vendôme, par acte solennel daté d'Angers, le 3 avril 1598. Ce fut à la même époque que le Roi négocia le mariage de son fils, à peine âgé de quatre ans, avec l'une des plus riches héritières de France, Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et de

Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Penthièvre, princesse de Martigues (1). Les fiançailles eurent lieu le 5 avril 1598, et le contrat qui en fut dressé, confirma la donation faite à César, du duché de Ven-

---

(1) Nous donnons ici une note relative à la généalogie du duc de Mercœur (*), indiquant les alliances successives qui ont existé entre les deux maisons de Lorraine et de Bourbon. On retrouve dans les collections un grand nombre de jetons frappés au nom de la plupart des personnages ci-dessous mentionnés. D'un autre côté, de Pétigny (Hist. du Vendômois, 1re édition), avec la plupart des historiens étrangers à la Lorraine, commet une grave erreur, en faisant descendre Françoise de Mercœur de la famille des Guise. Les Mercœur étaient, comme les Guise, une branche collatérale de Lorraine, mais une branche aînée issue du duc Antoine, tandis que les Guise formaient une branche cadette issue de Claude, frère puîné d'Antoine. C'est afin de bien faire comprendre cette double filiation, que nous indiquons dans son ensemble la descendance de René II, duc de Lorraine :

René, fils de Ferry, comte de Vaudémont et d'Yolande d'Anjou, monta sur le trône de Lorraine en 1473. De sa seconde femme, Philippe de Gueldres, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels il convient de citer : Antoine, qui lui succéda au duché de Lorraine, et Claude son cinquième fils, souche des princes de Lorraine de la maison de Guise, laquelle eut avec la maison de Vendôme des liens étroits, par suite du mariage de ce même Claude avec Antoinette de Bourbon, cinquième enfant de François de Bourbon, comte de Vendôme.

Antoine, duc de Lorraine à la mort de son père en 1508, eut pour femme, de même que son frère aîné, une princesse de la maison de Bourbon, Renée de Bourbon-Montpensier, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague.

Renée fut mariée le 15 mai 1515 et mourut en 1539 ; elle était sœur du fameux connétable de Bourbon.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres : François, qui devint duc de Lorraine en 1544 et ne régna que

(*) Baleicourt (Hugo), *Traité hist. et crit. sur l'orig. et la généalog. de la maison de Lorraine*, 1 vol. in-12, Berlin, 1711.

dôme, avec promesse de fournir l'argent nécessaire pour racheter ou dégager d'hypothèques les biens du

---

quelques mois ; puis NICOLAS DE VAUDÉMONT, tige des ducs de Mercœur.

NICOLAS, comte de Vaudémont, marquis de Noményy, duc de Mercœur, 6e enfant du duc Antoine et de Renée de Bourbon, vint au monde le 17 octobre 1524 et mourut en janvier 1577. Il fut régent du duché de Lorraine pendant la minorité de son neveu, le duc Charles III.

Il épousa successivement :

I. MARGUERITE D'EGMOND, fille de Jean III, comte d'Egmond, et de Françoise de Luxembourg. Mariée le 1er mai 1549, Marguerite mourut le 10 mars 1554, laissant pour enfants :

A. — HENRI
B. — MARIE } morts en bas âge.
C. — CATHERINE

D. — LOUISE, née le 30 avril 1553 ; mariée le 15 février 1575 à Henri III, roi de France ; morte le 29 janvier 1601.

II. JEANNE DE SAVOIE, fille de Philippe, duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans-Longueville ; fut mariée le 24 février 1555 et mourut le 4 juillet 1568, laissant après elle :

A. — PHILIPPE-EMMANUEL, duc de Mercœur, né le 9 septembre 1558, mort le 19 février 1602.

Marié en 1579 à Marie de Luxembourg, duchesse d'Estampes, dont il eut :

a. — PHILIPPE, mort jeune,

b. — *FRANÇOISE,* née en 1592, morte le 8 septembre 1669 ; épousa en 1609 *CÉSAR,* duc de Vendôme.

B. — CHARLES, né le 2 avril 1561 ; successivement évêque de Toul, de Verdun, puis cardinal en 1572 (cardinal de Vaudémont) ; mourut en 1587.

C. — JEAN, mort jeune.

D. — FRANÇOIS, marquis de Chaussin ; mort en 1592, sans avoir été marié.

E. — MARGUERITE, née le 14 mai 1564, morte le 20 septembre 1625.

Épousa : { 1° Anne de Joyeuse ;
2° François de Luxembourg.

F. — CLAUDE, mort jeune.

duché qui, ayant été aliénés, pourraient être recouvrés. Le même acte porte au sujet de la reversibilité de ces biens, dans le cas où le nouveau duc mourrait sans postérité, une clause que, par respect pour la morale, on n'ose à peine relever (1).

La jeunesse de CÉSAR s'écoula à la cour, entourée de maîtres choisis et sous l'œil vigilant du roi. De cette époque datent plusieurs jetons que nous décrivons d'après les exemplaires existant au Cabinet des médailles de Paris (2). Quelques-uns sont indiqués incomplètement dans l'ouvrage de Debie (3).

(1) DE PÉTIGNY, *Hist. du Vend.*, 1re édit., page 362.

(2) D'excellentes empreintes en étain nous ont été adressées fort obligeamment par M. Arthur ENGEL, attaché au Cabinet des médailles, membre de l'Ecole française d'Athènes, auquel nous nous plaisons à adresser toute notre gratitude.

(3) JACQUES DE BIE, *Les Familles de France*..... etc., 1 vol. petit in-folio, *Paris*, 1634.

III. CATHERINE DE LORRAINE-AUMALE, née le 8 octobre 1550 de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et de Louise de Brézé; mariée le 11 mai 1569; morte en 1596.

Elle eut pour enfants :

A. — HENRI, comte de Chaligny, né le 31 janvier 1570, mort en 1601 ; épousa Claude, héritière de Mouy ou Moy, dont il eut:

a. — CHARLES, né en 1592, évêque de Verdun en 1611, décédé en 1631 ;

b. — HENRI, marquis de Moy, né en 1596, décédé en 1672, sans héritiers légitimes, fit passer ses droits à son frère, le suivant ;

c. — FRANÇOIS, évêque de Verdun, en 1622, après la démission de son frère Charles ; né en 1599 et mort en 1661.

d. — LOUISE, mariée à Florent de Ligne, marquis de Roubaix; décédée en 1667, religieuse capucine à Mons.

B. — ANTOINE, mort jeune.

1. — ✠ CESAR. D. DE. VENDOSME. BEAVFORT. ET. DESTAMP ; écu aux armes de César (1), surmonté de la couronne des princes du sang et entouré de deux branches de laurier (2). — ℞ : DISCE. PVER. VIRTVTEM. EX. ME. VERVQVZ. LABOREM (3) ; dans le champ, à gauche, une crédence sur laquelle se trouve un casque orné d'un panache ; près de là, le Roi, debout, vêtu d'une cotte d'armes, la main gauche sur le fourreau de son épée, qu'il tient de la droite en présence d'un enfant s'avançant vers lui, et auquel il semble adresser cette parole : « *Enfant, reçois de moi des leçons de courage et surtout de labeur.* » — Au-dessous, en exergue, la date 1600.

(Pl. III, fig. 1.)

Musée de Vendôme.

2. — Même droit que le n° 1. — ℞ : FAMAM . QVI . TERMINET . ASTRIS ; renommée debout, recouverte d'un vêtement flottant, les ailes éployées, et les pieds sur un sol accidenté ; les mains tiennent chacune une trompe et sont élevées vers le ciel figuré à la partie supérieure par des étoiles entourées de nuages. — Au bas, en exergue, 1601.

(Pl. III, fig. 2.)

(Debie, page 116, n° lxxxvii.)

(1) *De France au bâton de gueules péri en barre.*

(2) Le droit de ce jeton est reproduit exactement le même sur toutes les pièces composant notre planche III.

(3) Ces mots ne sont autre chose qu'un vers de Virgile (*Énéide*, liv. XII, vers 435) ; conseils d'Enée à son fils Ascagne.

Ce jeton a déjà été l'objet d'une description de la part de notre savant bibliothécaire M. Bouchet. (*Bull. de la Société Arch.* 1866, page 190.)

C. — Eric, né en 1576, évêque de Verdun en 1595, résigna ses fonctions en 1611 en faveur de son neveu Charles, et mourut le 23 avril 1623.

D. — Christine } mortes jeunes.
E. — Louise }

Cette devise, empruntée à un vers de Virgile (1), indique, ainsi que l'emblème, qu'à l'exemple du grand empereur romain dont il porte le nom, le jeune César saura par sa valeur étendre au loin sa renommée.

3. — Même droit que le n° 1. — ℟ : NOVA. MIHI. CINOSVRA ; la constellation de la petite ourse terminée par l'étoile polaire plus brillante que les autres et vers laquelle se dirige à gauche un dauphin couronné. — En exergue, 1602.

(Pl. III, fig. 3.)

Vous serez pour moi une nouvelle Cynosure. — Cynosurie est le nom de la nymphe à laquelle fut confiée l'enfance de Jupiter et qui, en récompense de ses bons offices, fut transportée dans la constellation de la petite ourse, où elle devint l'étoile polaire.

4. — Même droit que le n° 1. — ℟ : NON . DEGENERABIT . ACHILLI ; cavalier armé, la tête découverte, tenant haute une épée de la main droite, et de l'autre, retenant les rênes de son cheval qui galope vers la gauche. — En exergue, 1603.

(Pl. III, fig. 4.)

(Debie, page 116, n° lxxxviii.)

La légende de cette pièce est une allusion flatteuse au courage du jeune duc qui ne dégénérera pas d'Achille, personnifiant Henri IV son père.

5. — Même droit que le n° 1. — ℟ : NON. FLOS. ERIT. ILLE. CADVCVS ; tige d'où sortent trois fleurs, dites immortelles, celle du milieu épanouie, les deux autres en bouton. — Exergue, 1604.

(Pl. III, fig. 5.)

(Debie, page 122, n° xciv.)

La légende et l'emblème de ce jeton donnent à enten-

(1) .....Famam qui terminet astris..... du plus pur sang des Troiens naîtra César, qui portera son empire jusqu'à l'Océan et sa gloire jusqu'aux astres. (*Énéide*, liv. I, vers 291.)

dre que les vertus de CÉSAR ne s'évanouiront pas avec l'âge, mais que, semblables à des fleurs en boutons, elles recevront au contraire par le temps un nouvel accroissement.

6. — Même droit que le n° 1. — ℞ : VENIET. VENIENTIBVS. ANNIS ; renommée debout, ailée et sortant des nuages ; elle tient de chaque main une trompette qu'elle embouche et qu'elle dirige vers le ciel. — Exergue, 1605.

(PL. III, fig. 6.)

Reproduction en termes différents de la même flatterie à l'adresse du jeune prince, dont *la renommée ne fera que s'accroître avec les années.*

7. — Même droit que le n° 1. — ℞ : CELERITATI. ET. ALATÆ. REGIS. VICTORIÆ ; dans le champ, la victoire est figurée sortant d'un nuage, sous forme d'une femme ailée, tenant une couronne de laurier dans la main droite et une palme dans la gauche ; de la partie supérieure, un aigle aux ailes éployées, descend sur sa tête qu'elle lève vers le ciel. — Exergue, 1606.

(PL. III, fig. 7.)

(DEBIE, page 121, n° XCIII.)

Le dessin de cette pièce, aussi bien que la légende, symbolisent l'activité du roi Henri et la promptitude de ses victoires ; aussi compare-t-on le monarque à un aigle au vol élevé.

Cette allégorie se retrouve du reste dans l'antiquité. On rapporte qu'au moment de la bataille d'Arbèles, livrée par Alexandre à Darius, on vit un aigle planer audessus du héros macédonien et présager ainsi de la victoire. — D'après Tacite, un augure presque semblable serait advenu à Fabius Valens, l'un des généraux de l'empereur Galba, lorsque celui-ci conduisait une armée en Italie.

8.— Même droit que le nº 1.— ℟ : ✻ OBSEQVIVM ✻ ; chien couché à terre entre les extrémités inférieures de deux sceptres fleurdelisés, posés en sautoir et surmontés d'une couronne royale; le tout placé sur un champ semé de fleurs de lis et de dauphins. — Exergue, 1607.

(Pl. III, fig. 8.)

(Debie, page 124, nº xcv.)

Le chien, symbole de l'attachement et de la fidélité, signifie l'amour du prince pour le Roi et sa soumission à la couronne.

9. — Même droit que le nº 1. — ℟ : ✻ REX. VELIT. ARDENT ✻ ; dans le champ, au milieu d'une campagne verdoyante, deux torches entrelacées en sautoir, enflammées par le haut et surmontées d'une banderolle sur laquelle est inscrit en caractères grecs le mot ΑΝΤΕΡΩΣ. — Exergue, 1608.

(Pl. III, fig. 9.)

Ma collection.

Bien que le mariage de César avec la princesse de Mercœur n'ait eu lieu qu'en 1609, il est évident que le dessin et la légende de cette médaille font allusion à la célébration prochaine, ainsi qu'à l'affection que les jeunes fiancés devaient ressentir l'un pour l'autre. *Que le roi le veuille et ils brûleront*, sentiments que vient confirmer encore le mot grec ΑΝΤΕΡΩΣ, signifiant *amour pour amour* (1).

(1) La même expression a été employée sur d'autres pièces d'alliance de cette époque ; nous la retrouvons sur un jeton, que je dois à l'obligeance de M. Louis Martellière, conservateur du Musée de Vendôme, et qui a été décrit autrefois dans le *Bulletin* (année 1866, page 68), d'après un exemplaire probablement mal conservé. Ce jeton porte d'un côté le nom et les armes de Daniel Fillau, secrétaire des commandements de Monseigneur le prince de Condé ; de l'autre, deux flambeaux d'hymen en sautoir liés entre eux par des cordons, dits *lacs d'Amour*, avec la date de 1611 en exergue. Au pourtour, se

Le mariage fut célébré au mois de juillet 1609, à Fontainebleau par l'évèque de Paris, en présence du Roi, de la reine Marie de Médicis et de toute la cour. A cette occasion, on répandit dans le public le jeton suivant dont la légende, ainsi que le dessin, indiquent complètement l'objet.

10.— Légende du n° 1 ; écu surmonté de la couronne ducale et écartelé : 1 et 4, aux armes propres de César (jeton n° 1), 2 et 3 aux armes de Bourbon-Vendome (1). ℞ : ✲ CONCORS CONIVGIVM ✲ *(union parfaite, accord unanime);* au milieu du champ sont deux bras et mains jointes mouvant de nuages à droite et à gauche ; en chef, une guitare ; en pointe, un anneau fermé ; aux quatre angles, un arc débandé sur lequel est posé — 1 et 4, une flèche, — 2 et 3, un carquois garni de flèches ; le tout sur un semis de flammes et de cœurs enflammés. — Exergue, 1609.

(Pl. IV, fig. 10.)

trouve la légende grecque ΑΝΤΕΡΩΣ, dont la signification, la même que plus haut, doit se rattacher au mariage du personnage au nom duquel la pièce a été frappée.

D'après la lecture mentionnée au Bulletin, prenant un τ pour un ι, on avait cru voir ΑΝΙΕΡΩΣ *(sans être consacré),* conjecture ingénieuse, mais qui changeait complètement l'attribution de la pièce. Avec ce dernier sens, elle semblerait se rapporter à une union illégitime, pour laquelle il est peu probable qu'une pièce ait été distribuée ; tandis qu'avec le mot véritable, ce ne serait autre chose qu'une pièce de mariage.

(1) Armes de Bourbon-Vendôme : *de France à la bande de gueules brisée de trois lionceaux d'argent.*

Seconde période. — Après la mort de Henri IV, César demeura quelques années encore à la cour; mais une ligue ne tarda pas à se former contre la Régente et ses partisans. Elle avait à sa tête, le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville, de Bouillon.... etc., auxquels vint se joindre le duc de Vendôme. Au mois de janvier 1614, tous quittent Paris presque simultanément. César est arrêté le 11 février, s'échappe le 20 du même mois et se réfugie dans son gouvernement de Bretagne. La Reine-mère traite avec les princes à Ste-Menéhould, le 15 mai; le duc de Vendôme seul résiste et attend l'armée royale en marche contre lui. A la vue du Roi, Nantes et d'autres villes ouvrent leurs portes le 24 août, et César se résout à faire sa soumission. Louis XIII retourne aussitôt vers Paris, où il rentre en triomphe le 16 septembre de la même année (1).

(1) Le souvenir de ce fait est conservé sur le revers de deux jetons de 1615 frappés, l'un pour le Grand Conseil du Roi, l'autre pour Robert Miron, prévôt des marchands de Paris.

Voici la description de ces deux pièces:

A. — ✲ NIL.NISI.CONSILIO ✲ ; écu de France surmonté de la couronne royale et entouré des deux cordons de St-Michel et du St-Esprit. — ℞ : DIVINA . PALLADIS . ARTE (*) ; le Roi armé, la tête nue, monté sur un cheval galopant à gauche et foulant aux pieds des armes offensives et défensives; une colombe sort des nuées en haut à gauche et lui apporte une branche d'olivier. — A l'exergue: ADVENTVS — AVG . E. BRIT. — 1615, en trois lignes.

(Pl. IV, fig. **a**.)

Ma collection.

B. — DE . LA . P . D . MARCH . D . MRE . R. MIRON . PRESID . 1615; écu aux armes de la ville de Paris, dans une couronne formée de deux branches de laurier. — ℞ : Même revers que sur la précédente pièce.

(Pl. IV, fig. **b**.)

Ma collection.

(D'Affry. *Jetons de l'Échevinage parisien,* n° 115.)

(*) Instar montis equum, divinâ Palladis arte,
Ædificant.....

Enéide, LIVRE II, vers 15.

Le duc de Vendôme, qui avait pour le Roi une affection profonde, se rapprocha de la cour après la régence de Marie de Médicis et la chute de ses favoris. Nommé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre 1619, il seconda Louis XIII dans sa guerre contre les protestants, et, de 1620 à 1625, réduisit en personne, dit le P. Anselme, plus de 97 places occupées par les hérétiques. Mais bientôt après, irrité de certaines mesures prises par Richelieu, il entra dans la ligue tramée par Gaston contre le cardinal. Arrêté avec son frère, le Chevalier de Vendôme (16 juin 1626), enfermé au château d'Amboise pendant quatre ans, mis enfin en liberté dans le courant de 1630, il alla prendre du service en Hollande. A la tête d'une légion de volontaires, il combattit vaillamment à Lilo, près de Statingham (septembre 1631).

Nous avons un jeton qui rappelle les faits d'armes de César à cette époque.

11. — Légende du jeton n° 1, commençant au bas de la pièce à gauche, au lieu de débuter au haut de l'écu à droite ; écu aux armes de Bourbon-Vendôme, surmonté de la couronne ducale et entouré des colliers des ordres de St-Michel et du St-Esprit. — ℟ : VNDIQVE. CÆSAR ; un petit ornement en S commence et termine la légende ; épée en pal, la pointe en haut, entourée de deux branches de laurier se croisant sous forme de 8. — Exergue, 1630.

(Pl. IV, fig. 11.)

Cabinet de France.

Sur ces entrefaites le duc de Vendôme était revenu en France et vivait retiré au fond de ses terres, quand le cardinal, dont les rancunes n'étaient point dissipées, lui intenta un procès. Vendome en redoutant les effets, s'enfuit du royaume jusqu'à la mort de Richelieu, et consacra le souvenir de ce nouvel exil par un jeton fort curieux que voici :

12. — Même légende et même type au droit que sur le nº qui précède. — ℟ : ETIAM.TVMIDIS.EST.CESAR. IN.VNDIS ; nuages d'où jaillit la foudre, au-dessus d'une mer agitée portant une barque montée par deux personnages ; l'un rame avec ardeur, l'autre, vis-à-vis, plein de calme, étend la main et semble adresser la parole au premier. — Exergue, 1637.

(Pl. IV, fig. 12.)

Cabinet de France.

Toujours César, même sur les flots en fureur ; allusion très fine, comme gravure et comme légende, à ce mot historique bien connu, prononcé par le Dictateur romain, au moment où, surpris par la tempête, il traversait l'Adriatique pour combattre et vaincre Pompée à Pharsale : « Que crains-tu, dit-il au nautonnier qui le conduisait, ne portes-tu pas César et sa fortune ? »

César avait été privé de son gouvernement de Bretagne par Richelieu. La peine qu'il ressentit de cette disgrâce fut profonde et de longue durée, mais il la supporta fièrement. Un jeton de 1647, frappé à l'effigie et au nom de notre héros, rappelle cet épisode de son histoire.

13. — CESAR . DVC . ——— DE . VANDOSME ; buste drapé du duc avec collerette rabattue et cordon de l'ordre du St-Esprit; tête nue, tournée à droite avec longs cheveux retombant en arrière. — ℟ : SED . SINE . LABE ; au milieu du champ est gravé un animal percé d'une flèche ; il porte au cou un ruban flottant en arrière, sur lequel est un semis d'hermines ; il atteint le rivage d'un fleuve qu'il vient de traverser et dont les bords sont garnis de fleurs et de verdure ; dans le lointain, on voit des montagnes, dont l'une est surmontée d'une forteresse. — Exergue, 1647.

(Pl. IV, fig. 13.)

Ma collection.

Elle vit, *mais sans tache;* l'animal figuré ici est l'hermine (1), qui meurt aussitôt que son pelage porte la plus légère souillure. Elle est frappée d'une flèche, mais sans répandre une seule goutte de sang ; aussi, vit-elle. Allusion aux poursuites, aux accusations, dont César, gouverneur de Bretagne, fut longtemps l'objet. Il triomphe de ses ennemis, mais sans rien perdre de sa réputation et de sa gloire militaire : *sed sine labe.*

C'est ce triomphe qu'il associe au souvenir du Roi son père, sur le jeton suivant émis, selon toute probabilité (la date n'étant pas indiquée), à la même époque que celui qui précède.

14. — Même tête et même légende que sur le droit du n° 13. — ℟ : ✻ VVLTV . QVO . COELVM ✻ (2); buste de Henri IV drapé à la romaine et tourné à gauche. — Exergue, un petit rinceau formé de deux branches de laurier croisées.

(Pl. IV, fig. 14.)

Cabinet de France.

Le revers de cette pièce est une sorte d'apothéose de Henri IV, sous le costume d'un empereur romain. *Il a*, dit la devise, *le visage qu'il aura au ciel.*

On sait que les Romains mettaient les empereurs, après leur mort, au rang des dieux. Ce type fut, du reste, fréquemment employé sur plusieurs jetons royaux frappés vers la fin du règne de Henri IV.

(1) Les ducs de Bretagne ont introduit l'hermine dans leurs armoiries, parce que, dit-on, cet animal était autrefois commun dans le pays.

Un jeton des Etats de cette province, frappé au commencement du règne de Louis XIV, porte, d'un côté, l'animal sur un semis de mouchetures d'hermine, avec la devise : POTIVS MORI QVAM FŒDARI, *plutôt mourir que de recevoir la moindre tache.*

Ma collection.

(2) *Enéide*, liv. I, vers 259.

Troisième période. — Au début du règne de Louis XIV, César se mêla aux mouvements de la Fronde, plutôt par entraînement de parti que par hostilité systématique à l'autorité royale. Aussi ne tarda-t-il pas à faire sa paix avec Mazarin, qui obtint pour lui du Roi, par lettres patentes données à Paris le 12 mai 1650, la charge de grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France, fonctions dont la Régente, Anne d'Autriche, se démit en sa faveur.

Malgré les intrigues et la défection de son second fils François, duc de Beaufort, César, une fois réconcilié avec le premier ministre, demeura toujours attaché au parti de la cour, dont il eut toute la confiance. Il fut envoyé, en 1653, rétablir le calme en Guyenne, et fit rentrer Bordeaux et Libourne sous l'obéissance du Roi. Il assista, en 1654, à la cérémonie du sacre, et y représenta le duc de Normandie ; enfin, en octobre 1655, il mit en déroute l'armée navale espagnole, près de Barcelone. Ce fut sa dernière campagne.

César vécut encore dix ans, résidant la plus grande partie du temps à Vendôme, où il s'occupa d'œuvres pieuses et charitables, ne conservant de sa charge que le titre. Il mourut à Paris, le 22 octobre 1665, à l'âge de 71 ans.

Il existe une grande médaille, d'un module de 6 cent. de diamètre (1), qui rappelle les fonctions maritimes du duc de Vendôme, et qui fut probablement frappée à l'époque de sa nomination. N'ayant pas eu l'exemplaire entre les mains, je ne puis en donner le dessin, mais on pourra s'en faire une idée assez exacte en se reportant, d'une part à la tête gravée sur les jetons de César, et de l'autre au grand sceau dont nous parlerons tout à l'heure.

(1) *Catalogue des médailles de la collection* PETETIN, page 28 ; 1 broch. in-8° : Paris, 1860.

Voici la description de cette médaille :

CESAR . DVC . DE . VANDOSME . PAIR . GRAND . MAISTRE . CHEF ; buste du duc à droite revêtu d'une armure, la tête nue. — ℟ : ET . SVRINTENDANT . GNAL . DE . LA . NAVIGATION . ET . COMERCE . DE . FRANCE ; sur un manteau de duc et pair surmonté de la couronne des princes du sang, l'écu de Bourbon-Vendôme, entouré des colliers des deux ordres ; derrière, deux ancres en sautoir, insignes de la dignité.

Diam., 0,06 cent.

Argent.

15. — Le grand sceau de César, comme chef et surintendant de la marine, est conservé au musée d'Épinal. Il m'a été permis d'en faire quelques reproductions galvanoplastiques, dont un exemplaire figure parmi les pièces du Musée de Vendôme (1).

Les légendes inscrites sur les deux faces de la médaille précédente se retrouvent ici du même côté, à la suite l'une de l'autre, entre un double filet intérieur et une sorte de grenetis extérieur en forme de bourrelet ; le champ est identique, comme gravure, à celui du re-

(1) On connaît plusieurs portraits de César de Vendôme en costume de grand-amiral. L'un d'eux, gravé par Chauveau, consiste en un médaillon ovale de 25 centimètres de haut, sur 20 de large environ, entouré d'ornements et d'attributs nombreux, empruntés pour la plupart à la marine. Au-dessous sont les armes du Duc, telles que notre sceau les représente ; puis, en haut, de chaque côté, se trouve le dessin d'un médaillon dont nous ignorons si la gravure sur bronze a été reproduite.

Quoi qu'il en soit, le médaillon de droite montre le soleil dissipant les nuages qui recouvrent deux autres astres de moindre importance, avec la légende circulaire : SIMILI SIBI PROLE SUPERBIT ; *il s'enorgueillit de ses enfants qui ne feront point dégénérer sa race.*

Celui de gauche porte un aigle suivi de son aiglon, avec la devise : PATRIO PAR ALA VIGORI, *son vol égale en vigueur celui de son père.*

vers de la médaille, avec cette seule différence que le manteau est accosté à droite et à gauche d'un grand C couronné.

Diam. 0,047 mm. (Pl. V, fig. 15.)

Cuivre.

Plusieurs jetons se rattachent également à la charge de César comme amiral ; nous les indiquerons suivant l'ordre des dates, en cherchant comme toujours à tirer l'explication de leur dessin et de leur devise des événements et des circonstances qui en accompagnèrent l'émission.

16.— CESAR.DVC. ——— DE.VANDOSME ; buste drapé du Duc avec un large col rabattu sous lequel pend le cordon de l'ordre du St-Esprit ; tête nue, à droite, portant de longs cheveux qui retombent en arrière. — ℟ : A . FLVCTV . DEFENDET . ONVS . ; un trophée sur un vaisseau. — Exergue : MARINE 1655, en deux lignes.

(Pl. V, fig. 16.)

Cabinet de France.

Il saura préserver le fardeau de l'action des flots. La date de cette pièce est celle de la victoire navale remportée par César, près Barcelone ; l'emblème figure le butin et les trophées conquis sur les Espagnols après la déroute de leur flotte.

17. — Même légende et même type au droit. — ℟ : CEDIT . ET . IMPERAT . ; vaisseau amiral, dont la quille est calme au milieu de la tempête et qui laisse simplement flotter ses voiles fleurdelisées, sous le souffle du vent représenté par deux figures d'Eole. — Exergue : MARINE, 1656, en deux lignes.

(Pl. V, fig. 17.)

Argent. Ma Collection.

Tout en cédant, il résiste à l'orage. C'est la destinée des navires d'être ballottés par les flots et secoués par la tempête.

Le duc de Vendôme venait de se retirer de la vie active, obéissant au besoin d'un repos nécessité par ses nombreuses campagnes ; mais, si le Roi l'exige, il saura reprendre le commandement de la flotte et affronter de nouveaux dangers. Tel est le second sens que peut recevoir la légende.

18. — Même légende et même type au droit. — ℟ : SVAM . NON . INVIDET . ASTRIS (probablement sous-entendu QUIETEM ?), vaisseau voguant en pleine mer, voile déployée. — Exergue, 1658.

Le calme des astres dans l'espace n'excite nullement son envie.

(Pl. V, fig. 18.)

Cabinet de France.

19. — Même légende et même type au droit. — ℟ : NEC . METAS . RERVM (1) ; vaisseau se dirigeant à pleines voiles vers un détroit ou un port, situé au loin et commandé par deux tours. — Exergue, 1661.

(Pl. V, fig. 19.)

Cabinet de France.

Il ne redoute pas le terme de ses travaux. Cette légende, ainsi que la précédente, font allusion au repos dont jouit César, qui conserva toujours, dans sa retraite, le titre de grand-maître de la navigation.

On pourrait encore interpréter le dessin et la devise dans le sens d'une flatterie à l'adresse de notre héros et supposer que le graveur, faisant allusion à ses anciennes expéditions, le représente affrontant les limites de l'univers et se dirigeant vers les colonnes d'Hercule.

20. — Même jeton avec la date 1664, reproduisant identiquement le droit et le revers du précédent (2).

21. — Même légende ; le buste se distingue du type qui précède par la chevelure qui est plus on-

(1) *Enéide*, liv. 1, vers 282.

(2) Ce même revers se trouve gravé sur un jeton de la reine

doyante et qui retombe legèrement en avant sur les épaules; le large col rabattu est remplacé par un rabat de dentelles. — ℟ : PER . SAXA . PER . IGNES ; trois mats aux voiles flottantes et fleurdelisées, naviguant entre des rochers à gauche et des flammes à droite. — Exergue, 1664.

(Pl. V, fig. 20.)

Cabinet de France.

A travers les écueils et les flammes ; il ne redoute pas les dangers, et sait en triompher par son habileté et par sa vaillance. Allusion aux qualités de César, qui sont celles d'un bon amiral ; se soustraire, d'un côté, aux coups de l'ennemi qui peut anéantir une flotte par les flammes, et, de l'autre, éviter les rochers sur lesquels les vaisseaux peuvent venir se briser par suite d'une mauvaise direction (1).

22. — Le Cabinet de France possède pour 1665, un jeton identique au précédent.

Cette date est celle de la mort du duc de Vendôme. Le graveur ne pouvait mieux terminer la suite des jetons de César qu'en reproduisant un dessin et une légende qui peignent d'une manière concise et délicate les vertus guerrières de ce grand capitaine : la *prudence* et le *courage*.

Martie-Thérèse pour 1661 : d'un côté le buste de la Reine et de l'autre le dessin et la légende du jeton de César.

Ma collection.

(1) Sur deux jetons de l'échevinage parisien, nous retrouvons une légende, *nec saxa, nec ignes*, qui rappelle celle des jetons de César. Ces mots entourent le vaisseau municipal, et indiquent qu'il ne redoute ni les écueils ni les flammes. L'un a été frappé en 1637 par M. Moreau, lieutenant civil, le second, en 1665, par M. Alexandre de Sève, tous les deux prévôts des marchands. (Conf. D'Affry, *Jetons de l'Échevinage parisien,* pages 85 et 100.)

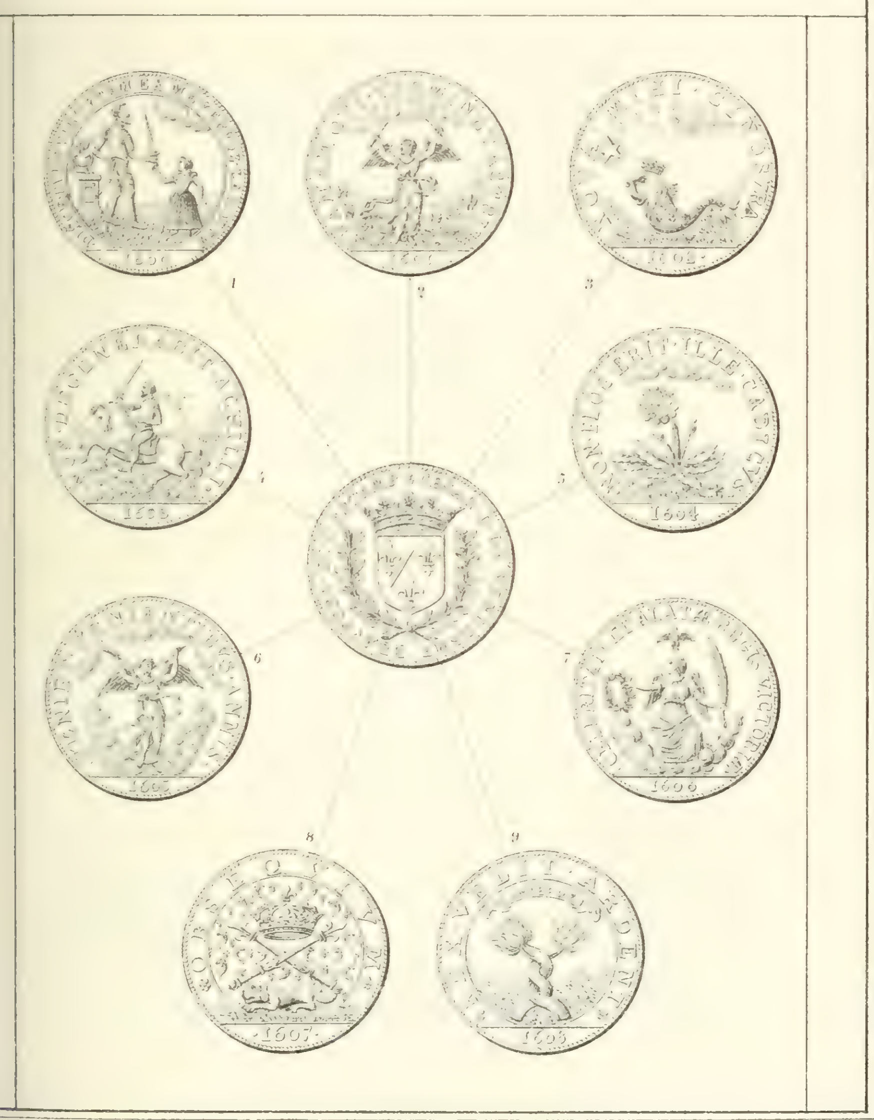
Ma collection.

JETONS

PL. III

DE CÉSAR DUC DE VENDOME

(Première Période.)

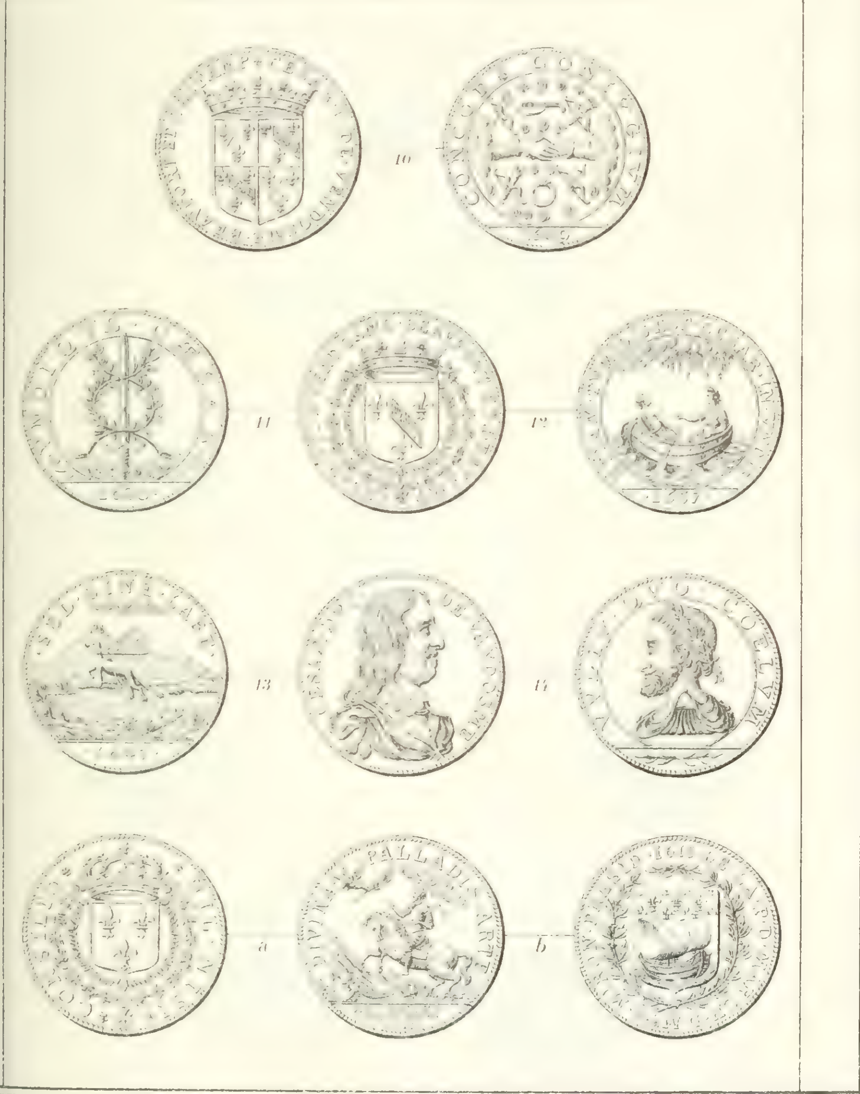


Ch. del.

JETONS

DE CÉSAR DUC DE VENDOME

(Seconde Période)

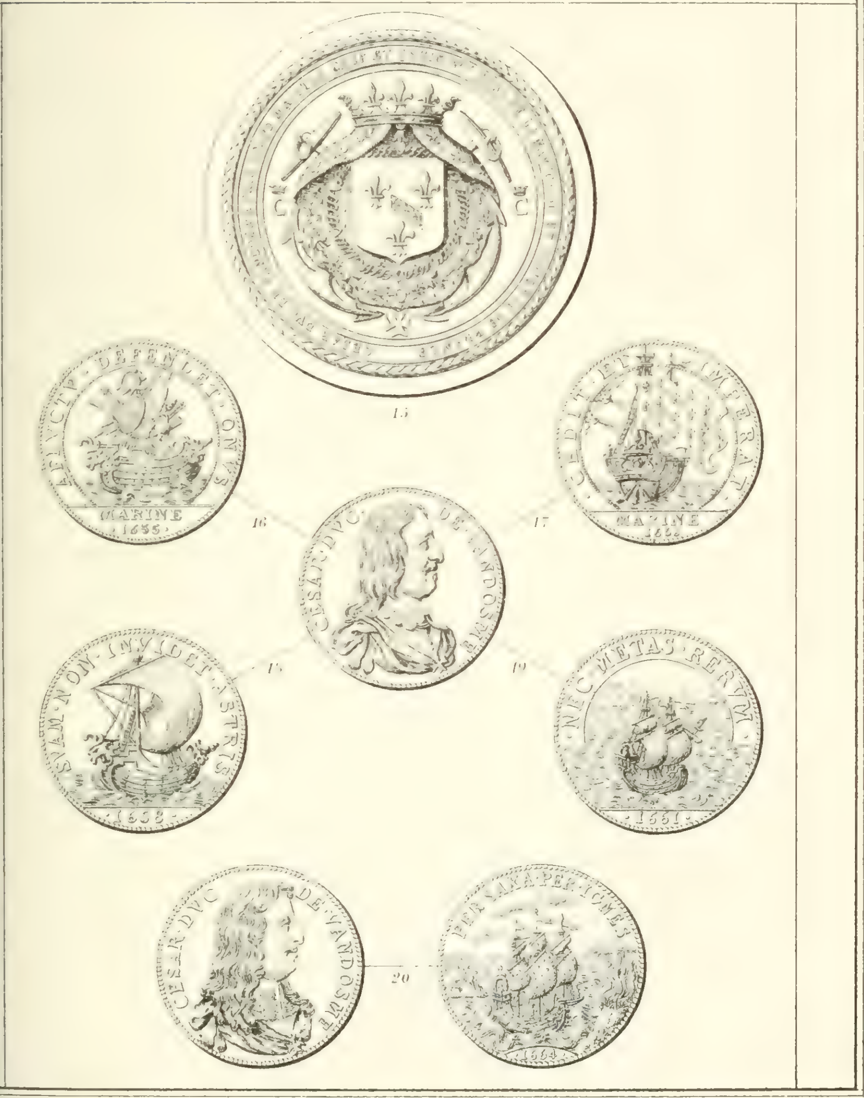


JETONS et SCEAU

PI.V

DE CÉSAR DUC DE VENDOME

(Troisième Période)



h. del.

PREMIÈRE JEUNESSE

ILLUSIONS

A mon Maître M. Gustave Lemoine.

Paris. 1832.

Mon cher maître, le vert printemps
Qui vient ranimer la nature
Et rendre à toute créature
Doux chants et doux frémissements,
De sa mélodieusse haleine
Pénètre ma triste prison....
A Dieu la première chanson
Des hôtes ailés de la plaine ;
De ma voix qui s'éveille à peine,
A vous, maître, le premier son !
A vous cette courante épitre
Que sur un sale et noir pupitre
Je griffonne d'un doigt furtif,
Craignant l'approche redoutable
D'un maître-clerc rébarbatif
Dont le regard inquisitif
Dévore à toute heure la table,

Et proscrit, sans attention
Pour la rime ni la césure,
Tout vers qui n'a pas la mesure
Des lignes d'expédition !
Pleurant son classique esclavage,
L'aimable chantre de Vert-Vert
Dans un collège a découvert
Les habitants du noir rivage ;
Mais si l'école est un enfer,
Qu'est-ce donc, bon Dieu, qu'une étude,
Où la monotone habitude,
La routine au sceptre de fer,
Pesant sur la plume asservie,
Font périr d'inanition
Le cœur, l'imagination,
Ces deux grands foyers de la vie ?
Depuis le matin jusqu'au soir,
Sur du blanc étendre du noir,
Ou, d'une lèvre machinale,
Épeler des contrats poudreux,
Dont la rédaction banale
Date du temps de nos aïeux,
Et, pour passe-temps agréable,
Rire des niais calembours
D'un loustic qui se croit aimable,
D'un fat qui va par les faubourgs
Glaner de ruelle en ruelle
L'esprit qui manque à sa cervelle ;
Pour le malheureux exilé
Qui se souvient de la couronne
Dont son jeune front a brillé
Dans les champs clos de la Sorbonne,

C'est une triste Babylone!...
Pourtant, sur ses ailes d'azur,
Parfois l'aimable rêverie
Élève mon âme flétrie
Vers un lointain brillant et pur!
Heureux quand je bats la campagne!
Alors je bâtis en Espagne
Les châteaux que vous habitez!
Loin les tristes réalités!
Adieu le manteau du notaire!
Adieu les expéditions!
Aux poétiques régions
Je monte.... Et par toute la terre
Bientôt mes vers sont répandus;
De leur enivrante harmonie
Les mortels charmés, éperdus,
A mes pieds rampent confondus,
Et je trône à l'Académie!...
Je me vois relié tout en veau;
A vous, maître, la dédicace
De mes œuvres in-octavo,
Vous qui dans le bel art d'Horace
M'avez jadis initié!...
Mais quelle brillante préface
Peut payer la noble amitié
Qui sacrifia sa jeunesse
A former ma tête et mon cœur!
Hélas! les sources du Permesse
Se tariraient à ce labeur!

Où s'égare ma folle Muse?
Revenons à la vérité;

Pendant qu'à rêver je m'amuse,
Du but je me suis écarté ;
J'avais fait un plan magnifique
De mes désirs, de mes projets ;
A vous les rimer je songeais ;
Mais ma lettre soporifique
Est bien trop longue de moitié ;
Pardonnez ! J'avais oublié,
Quand mon cœur courait sur ma lyre,
Que mon maître devait me lire !. . .
Lisez de l'œil de l'amitié !

DIX ANS APRÈS

DÉSILLUSIONS

A mon ami E. Berny d'Ouville.

La Chaise, près Vendôme. 1842.

Mon cher Berny, trêve à la Politique !
Royaume, Empire ou République,
Pourvu qu'en France on héberge toujours
L'amitié sainte et les tendres amours,
Je jette au vent ma plume de bataille ;
Et désormais, loin de cette quenaille
D'agents, de mouchards, de geôliers,
Refeuilletant mes livres oubliés,
Tibulle, de Musset, La Fontaine et Racine,
Entre l'étude et toi je me confine.
Au temple, vétéran, j'appends mes boucliers !
D'ailleurs, ami, notre barbe grisonne ;
Si l'on ne voit encor la vieillesse en personne
Nous saisir au collet, et crier : « Il est temps,
Cédez, cédez la place à d'autreshabitants ! »
La fâcheuse déjà traite par ambassade ;
Sur nos fronts moins unis une ride maussade

Se loge, et chaque jour prolonge ses sillons....
Trente ans ! Alerte ! Alerte ! Et tôt nous éveillons !...
Rien ne troubla du moins ton sommeil de jeunesse !
Quelques rêves parfois, et point de cauchemars !
Puis, quand l'illusion traîtresse,
Comme aux feux du soleil se fondent les brouillards,
Devant l'âge plus mûr dans les airs s'évapore,
Ton esprit affermi par un sobre repos
Vers la réalité s'élance plus dispos.
Mais moi, quelle horrible tempête
A roulé mon cœur et ma tête,
Quand sur la plage tu dormais !
Hochet de la mer écumante,
J'ai mesuré dans la tourmente
Ses abymes et ses sommets !
Élevé sur les têtes nues
De la foule aux bruyantes voix,
Tantôt mon front touchait les nues ;
Tantôt, de ce glissant pavois
Renversé par la main perfide
D'un subalterne agent du Roi,
J'allais heurter la dalle humide
De quelque cachot sombre et froid !....
Hélas ! Et maintenant qu'à grand'peine au rivage
J'aborde, et mets sécher mes habits sur la plage,
La voix, la dure voix de la nécessité
Me crie : « Il ne faut pas t'endormir ! Le jour brille ;
« Gagne ton pain du soir ! Voici, voici l'été ;
« Amasse pour l'hiver !.... Heureux fils de famille,
« Assuré de ton pain, tu pouvais sans travail
« Jadis, parmi les fleurs, laisser couler ta vie,
« Au gré des doux zéphyrs, en flots de poésie...
« Tu ne l'as pas voulu... Je fais un autre bail !... »

De fatigue brisé, couvert de meurtrissures,
Je me relève et marche, heureux, mon cher Berny,
Qu'en ma peine, du moins, il me reste un ami.
Mais dresse mon bilan de pertes, de blessures ;
Après, te plaindras-tu de n'avoir pas vécu ?...
Car j'en voulais venir à ce point de ta lettre...

Mon courage, d'ailleurs, n'est pas encor vaincu ;
Seulement il nous faut à la barque remettre
Un autre gouvernail, par le malheur instruit.
En pilote prudent et sage,
Je veux côtoyer le rivage,
Loin des tempêtes et du bruit.
De conserve, tous deux sur des mers moins houleuses
Naviguons désormais ; et parfois dans le port,
— J'entends le Vendômois et ses forêts ombreuses, —
Nous reviendrons goûter le repos qui rend fort !
. . . .

Tu veux connaître du pays
Les nouvelles ? Notre chat gris
Miaule et vole à l'ordinaire ;
Toujours sa griffe téméraire
Sur le fromage est en arrêt.
Maîtresse Io, notre nourrice,
Ne nous donne plus de son lait :
Vendue, hélas !... La plume glisse
De mes doigts à ce souvenir !
Bonne Blanche ! Dans la prairie
Nous ne te verrons plus courir !
Adieu ta tête si jolie !

Adieu ton beau poil blanc et roux !
Adieu surtout ton lait si doux !...
Bientôt viendra le tour des meubles ;
Puis nous affermons les immeubles ;
Puis après, nous sautons le pas...
De sacrifice en sacrifice,
Ainsi va de vie à trépas
Le pauvre monde... Une dent glisse,
Puis un cheveu ; puis le tombeau
Vous happe enfin tout le morceau..!

R. DE LA HAUTIÈRE.

Le Gérant, LEMERCIER

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXI

3e TRIMESTRE 1882

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS


1882




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

21e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

JUILLET 1882

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 13 juillet 1882, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. G. Launay, président ; G. de Trémault, trésorier ; L. Martellière, conservateur ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ; l'abbé Ct Bourgogne ; Ch. Chautard ; de Maricourt ;

Et MM. Brocheton ; l'abbé L. Bourgogne ; L. Buffereau ; Deniau ; de Déservillers ; Dunoyer ; Duriez ; Hème ; Isnard ; Jacquet ; de la Serre ; de Lauriston : G. Lefebvre ; Lemaire ; J. Martellière ; l'abbé Métais ; l'abbé Monsabré ; le général

Paulze-d'Ivoy ; l'abbé Roulet ; de Sachy ; Saint-Martin ; R. de Saint-Venant ; Thillier.

Cette séance était publique, et plusieurs personnes étrangères à la Société, parmi lesquelles un certain nombre de dames, y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 20 avril 1882; ce sont :

MM. Tardiveau, receveur d'enregistrement à Vimoutiers (Orne) ;
Quantin, imprimeur à Paris ;
Le Dr Brocheton, à Vendôme.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 20 avril 1882

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. le colonel G. DE SACHY :

Une PIÈCE DE BOIS MOULURÉE portant l'inscription suivante : [L'an] **mil cccc . xlix . fut . fait . ce . pulpitre . toutneuf . J. Grignoneau.** — Trouvée dans la démolition d'une vieille maison de la fin du XVIe siècle, à l'extremité de la rue Parisienne.

De M. J. Boutrais, adjoint au maire de Vendôme :

Plusieurs PIERRES SCULPTÉES provenant d'une maison du faubourg Saint-Bienheuré, où elles étaient employées comme matériaux de construction. On y remarque notamment les statuettes de saint Jean et de saint André, élégamment drapées et posées debout dans des niches fort endommagées (XVIe siècle), ainsi qu'une assez jolie feuille qui faisait partie d'une corniche du XVe siècle. — Ces fragments appartenaient peut-être à l'église Saint-Bienheuré, mais plus probablement à celle de la collégiale Saint-Georges.

De M. E. de La Hautière :

Un MASQUE EN PIERRE formant gargouille et faisant partie de la margelle d'un ancien puits (XVIe siècle). — Ce fragment provient d'une maison de la rue Saulnerie, occupée autrefois par le *grenier à sel* (1), d'où est venu à la rue son nom actuel.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. G. de Trémault, trésorier :

Un 1/2 skilling de Gustave-Adolphe IV, roi de Suède, 1807.

De M. G. Launay, président :

Trois pièces en assez mauvais état : un MB de Tibère (autel de Lyon), un jeton de Louis XIII et un petit poids contremarqué d'une fleur de lys.

De M. l'abbé Girard, curé d'Herbault :

Sept impériales romaines, dont quatre PB en billon de Postume, et trois de Gallien, trouvées aux environs d'Herbault ; et

(1) On n'appelait pas seulement *grenier à sel* les magasins où était déposé le sel jugé nécessaire à la consommation de chaque habitant ; on désignait aussi sous ce nom des tribunaux chargés de juger en première instance les contraventions aux ordonnances relatives à la gabelle. En 1790, il y avait en France, pour les pays soumis à cet impôt impopulaire, 224 greniers à sel répartis en 17 directions.

un jeton de Louis XIV, de provenance inconnue ; le tout d'une médiocre conservation.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De M. L. Martellière :

La Canalisation du Loir, par M. de Pétigny. Brochure in-8°. Blois, 1840.

De M. Dubois-Gughan fils :

Souffles du Bigorre, poésies par M. Dubois-Guchan père. — 2e édition. Paris, 1876.

Les Caprices d'un homme sérieux, poésies, du même, 1868.

De la Vérité, brochure, en prose. Lyon, sans date. Du même.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences (Suite).

Romania (Suite).

Revue des Travaux scientifiques (Suite).

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1882, N° 1.

Réunion générale des délégués des Sociétés savantes. 15 avril 1882. Discours de M. J. Ferry.

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. — Dons et Échanges :

Nous avons obtenu, par l'entremise de M. de Rochambeau, l'échange de nos Bulletins avec les publications importantes de l'*Institution Smithsonienne,* de Washington, fondée en 1846. Voici la liste de l'envoi que nous avons reçu :

Annual report.... (Rapport annuel du Bureau des directeurs de l'Institution Smithsonienne), in-8°. — 13 volumes comprenant les années 1863-1870, 1873-1875 et 1878-1879.

Cette série est l'équivalent de notre Bulletin.

En plus, une collection de 10 volumes ou brochures grand in-4°, faisant partie des *Smithsonian contributions to Knowledge* (contributions pour la science de la Société Smithsonienne), représentant les mémoires de ladite Société. Ces volumes ou brochures traitent un grand nombre de sujets variés d'un intérêt soit local, soit général, et font le plus grand honneur à la science de nos nouveaux confrères d'Amérique.

Mémoires de la Société Eduenne. Tome X, Autun, 1881.

Mémoires de l'Académie de Nimes. Année 1880.

Rapport fait, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1880, par M. Gaston Paris. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie. Année 1880. 1 vol. in-4°, Caen.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome IX, années 1878, 1779 et 1880 ; tome X, 1881.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. Cinquième série, tome I, 1880. — Suivi du *Bulletin* de la même Société pour 1880.

Bulletin de la Société Dunoise. Avril 1882.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Avril 1882. — Lettres de saint Yves.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers (Hérault). Tome XI, 1re livraison 1881.

Congrès Archéologique de France. 47e session. Séances générales tenues à Arras et à Tournai en 1880.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris, Tome V, 1880-1881.

Bulletin de la Société des Études du Lot. Tome VII, 2e fascicule 1882.

Société des Sciences et Arts Agricoles et Horticoles du Hâvre. 21e, 22e et 23e Bulletins.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1882.

Revue de l'Histoire des Religions. 3e année, N° 1, janvier-février.

Annales du Musée Guimet. Tomes II, III et IV, 1881 et 1882, in-4°.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne. 1881, 2e semestre.

IV. — ABONNEMENTS :

Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme (Suite).

Bulletin monumental (Suite).

Flore de Loir-et-Cher, par M. Franchet. 9e livraison.

IV. — HISTOIRE NATURELLE

Par ACQUISITION :

Un lot important de COQUILLES VIVANTES provenant des côtes de l'Amérique du Sud.

Plusieurs échantillons, remarquables de conservation, d'une espèce fossile d'*ostrea* provenant des carrières de Couture.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

Congrès de la Sorbonne en 1883.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. le Président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, les instructions et le programme relatifs au Congrès de la Sorbonne en 1883.

Voici la teneur de ce programme :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIV[e] siècle; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François I[er] (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668, et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qni se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites communes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées iuédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8e Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes des notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires ; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. - Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIIe siècle.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.).

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle ?

LES

TROPHÉES & LES DISGRACES

DE LA MAISON DE VENDOME

Par le S[r] STUART DE BONAIR.

—

Compte rendu par M. L. MARTELLIÈRE

—

Un de nos nouveaux confrères, M. Pineau, a, pour sa bienvenue, offert à notre bibliothèque un manuscrit qui contient sur les princes de la seconde maison de Vendôme des détails biographiques d'un certain intérêt. Ce n'est certes pas, sous le rapport littéraire, un livre d'une très grande valeur, et peut-être n'était-il digne que de l'oubli dans lequel il était tombé. Cependant, au point de vue historique, au point de vue vendômois surtout, il valait mieux que les dédaigneux traitements de ses derniers possesseurs. A ce titre, il mérite de sortir de la poussière, et doit trouver chez nous une juste hospitalité et quelques mots d'introduction.

De l'auteur, Henri Stuart de Bonair, nous ne savons que ce que disent les Biographies plus ou moins universelles, c'est-à-dire fort peu de choses. Leurs renseignements se résument à ceci : il était l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise, et écrivit, au XVII[e] siècle, un assez grand nombre d'ouvrages de politique et d'histoire, qui lui valurent la charge d'historiographe du roi. Ajoutons à ce mince butin quelques détails glanés dans son œuvre même.

Henri de Bonair était attaché à la maison des princes

de Vendôme, nous ne savons en quelle qualité ; mais ce n'était rien moins qu'un courtisan : « Je me présente, « dit-il, si peu à leurs altesses de Vandosme que ie ne « suis pas mesme connu de tous leurs domestiques et « de pas un de ces M^rs qui les aprochent (1). Il paraît avoir mené, au moins dans les derniers temps de sa vie, une existence fort retirée : « Il y a plus de 30 ans « que je n'ay esté à la Comédie et ie ne verray iamais « l'**Opéra** (*sic*)..., outre que ie suis fort petit et partout « ie trouve des gens devant moy et ie ne voy jamais « rien. » Ce philosophe de petite taille fut un jour piqué du démon de la curiosité ; il eut la tentation de voir la reine Christine de Suède, dont l'abdication l'avait frappé d'admiration. Mais « cette véritable reyne des « amazones chrétiennes était à cheval avec un juste-au-« corps, un chapeau et des plumes. » Et il fut impossible au pauvre Bonair de distinguer la « déité » au milieu des courtisans.

Il chercha dans l'étude et la retraite des compensations aux jouissances que le monde lui refusait. Il s'appelle lui-même « un solitaire qui resve il y a longtemps « sur les matières politiques.— I'ay, ajoute-t-il plus loin, « quelque teinture des aff^s de la chrétienté et des inté-» rêts de ses princes ; je regrete d'avoir escrit et de « m'estre rendu assez habile dans la géographie. Je « loüe à cette heure les geomètres qui ne regardent que « le ciel. » Un de ses ouvrages, intitulé *la Politique de la Maison d'Autriche,* eut l'honneur d'être réimprimé en Hollande (1658), mais le plus considérable et le plus connu de ses écrits est le *Sommaire royal de l'Histoire de France,* que plusieurs érudits, et notamment le Père Lelong et Lenglet-Dufresnoy, ont attribué à César de Vendôme lui-même. Ce n'est d'ailleurs qu'une traduc-

(1) Nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe de l'écrivain, tout en reconnaissant que certaines fautes ne peuvent être que le fait d'un copiste négligent.

tion de *Florus Gallicus* du P. Berthaud, continué par Bonair jusqu'en 1676.

Voici la liste des ouvrages imprimés ou manuscrits de ce médiocre écrivain, de ceux du moins qui se rapportent aux princes de la maison de Vendôme, et les seuls qui aient quelque intérêt pour nous.

1° Panégyrique pour M. le duc de Beaufort, par L. S. D. B. (le sieur de Bonair). 1649, in-4°, ms.

2° Les Trophées et les Disgrâces des princes de la maison de Vandosme. C'est celui qui nous occupe.

3° Factum pour Henry de Bonair, historiographe, etc..., sur la bravoure et la conduite du chevalier de Vandosme et sur les avantages des enfants naturels de nos roys. Paris, 1676, in-8°.

4° Si le chevalier de Vandosme a dû prendre la droite à la cour de Savoye. 1671, ms.

5° Factum pour la généalogie de la maison d'Estrée et de la gloire qu'elle a tirée de l'alliance des princes de Vandosme. Paris (Hollande), 1678, in-12.

Le livre des Trophées n'a jamais été imprimé, mais on en connaît plusieurs copies (1). Notre exemplaire est un volume in-12, relié en veau, de 281 pages, dont les

(1) La Bibliothèque Nationale possède deux manuscrits des *Trophées* de Bonair.

Le premier, coté sous le N° 14,350 du Fonds français (anc. suppl. 2,428), est un volume in-12 de 301 pages. Une note placée en tête donne ce manuscrit comme autographe ; il provient de la bibliothèque de Rambouillet, et est cité dans le P. Lelong (Bibliothèque historique de la France) sous le N° 25,641.

Le second manuscrit porte le N° 14,351 du Fonds français (anc. suppl. 3,290) ; c'est un volume in-4°, en deux parties, de 33 et 34 pages, dont la première contient *Les Trophées et les Disgrâces*, etc.... et la seconde : *Impromptu. Si le chevalier de Vandosme a dû prètendre la droite à la cour de Savoye, quel rang doivent tenir les cardinaux et en quoi consiste la principauté*, 1671. — (Renseignements fournis par M. H. Omont, attaché à la Bibliothèque nationale.)

huit premières ont été arrachées ; il n'y a pas lieu de les trop regretter, car elles ne contenaient que le titre et le début de l'épitre dédicatoire adressée *à S. A. sérénissime reyne de Portugal et d'Algarve, impératrice des Indes orientales.* Cette épître, signé Bonair à Paris, le 25 juillet 1676, se termine à la page 22 ; à la page 23 est répété in extenso le titre ainsi conçu : *Les Trophées et les Disgrâces de la maison de Vandosme, aux sérénissimes reynes Marie-Jeanne de Savoye, reyne de Savoye et de Chypre, et Marie-Françoise-Elisabeth de Savoye, reyne de Portugal et d'Algarve. 1669.*

Après une courte préface, l'œuvre même commence page 29 ; elle finit page 230 par la signature Bonair-Stuart, à Paris, le 5 octobre 1669.

Viennent ensuite, pages 221-235, des vers d'un certain sieur Garouste (sans doute un ami de Bonair, qui le qualifie d'*excellent poète de notre siècle*), médiocres quatrains destinés aux portraits du duc et du chevalier de Vendôme.

Plus loin, pages 247-257, se trouve un autre opuscule intitulé seulement sur notre exemplaire *Lettre de Bonair à leurs altesses Messeigneurs les duc et chevalier de Vandosme,* mais dont le vrai titre, oublié sans doute par le copiste, est : *La seconde conqueste de la Franche-Comté et la campagne des princes de Vandosme. A Paris, le 22 septembre 1674.* Le chevalier de Vendôme dont il est question n'est autre que Philippe, frère de Louis-Joseph, qui fut plus tard grand-prieur de l'ordre de Malte.

Enfin le volume se termine, pages 259-281, par *la mort du Maréchal général de Turenne, la retraite incomparable d'Allemagne et la glorieuse victoire d'Althnem, 1675. A Monseigneur le duc de Vandosme. A Paris, le 14 avril 1675.* Louis-Joseph, accompagné de son frère Philippe, suivit Turenne dans cette campagne ; il s'y distingua à la tête de son

régiment, et fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse (1).

Nous devons maintenant dire quelques mots du fond même du livre dont nous avons examiné la forme. Il fut composé en 1669, à un moment où la maison de Vendôme venait d'être cruellement éprouvée. César était mort en 1665 ; le duc de Beaufort avait été tué devant

(1) Sur la feuille de garde du volume est écrit : *Monsieur Deslandes, président.* Notre collègue M. A. de Trémault a bien voulu nous communiquer sur ce premier propriétaire quelques renseignements qui nous l'espérons, ne sembleront pas déplacés ici.

La famille Petit ou Lepetit, anciennement établie dans le Vendômois, y avait acquis de Catherine Synon, nourrice de Jehanne d'Albret, le fief et domaine des Landes, sis paroisse de Lunay ; par suite de cette acquisition, Charles Petit prit en 1564 le surnom de Deslandes.

Un médiocre rimeur Vendômois, Me François Forest, procureur au bailliage et aux grands-jours, énumère dans un poème intitulé : *Voyage de Vandosme à la Sainte-Larme en 1680,* les divers corps religieux ou civils qui suivaient la procession générale et notamment Messieurs les juges des grands-jours :

« Entre eux premier était leur président Deslandes
« Lequel, quand il confirme, il condamne à l'amende (*) ;
« Il est fort équitable en cette région ;
« J'espère qu'il suivra notre religion. »

L'auteur, bon catholique, fait des vœux pour que le président, qui était protestant, rentre dans le giron de l'Eglise. Bien qu'il soit assez étrange de rencontrer un protestant suivant une procession catholique, il n'en est pas moins certain que les Deslandes étaient attachées à la religion réformée. Nous voyons, en effet, Etienne Deslandes, président des grands-jours, intervenir conjointement avec Florent de la Chassaigne, docteur-médecin, dans plusieurs actes relatifs aux biens du consistoire protestant de Vendôme. Mais nous n'avons pu établir d'une façon positive si ce fut lui qui figura dans le cortège décrit par le procureur Forest, et qui inscrivit son nom sur notre manuscrit des *Trophées.*

(*) L'appelant qui succombait était condamné à l'amende de *fol-appel.*

Candie le 25 juin 1669 ; son frère aîné, le cardinal de Vendôme, le suivait de près dans la tombe (6 août), et la duchesse leur mère ne leur survivait que de peu de mois. Les quelques pages adressées par Bonair au lecteur en guise de préface font allusion à ces tristes circonstances, et montrent que l'ouvrage ne fut livré à la publicité que six ans après (1575). « Après six ans, on ne « peut encore se figurer les pertes qu'elle (la maison de « Vendôme) a faites et qu'elle aye peu tomber en moins « de trois mois ny que la Mort qui n'épargne personne « aye tué le plus grand héros de son siècle. Un homme « de la dernière qualité m'obligea autrefois de tracer cet « essay de mes escrits, qui ne parle que par monosyl- « labes et à bastons rompus. Il a esté conceu parmy les « larmes et les soupirs d'un cœur abbatu et d'une rai- « son percluse. Ie n'ay peu encore treuver le temps de « le revoir et de le relire. » Toutes précautions oratoires qui excusent, sans la justifier, les incorrections et le style négligé de l'auteur.

Expliquons d'abord que les deux reines auxquelles l'écrit est dédié sont les petites-filles de César. Sa fille, Elisabeth de Vendôme, avait épouse Charles-Amédée de Savoye, duc de Nemours, qui fut tué en duel par son beau-frère le duc de Beaufort en 1652 (1). (L'élogieux Bonair se garde bien de faire mention de cet événement.) Des deux filles issues de ce mariage, l'une, Marie-Jeanne, fut mariée à son cousin Charles-Emmanuel II de Savoye, roi de Sardaigne et de Chypre ; l'autre, Marie-Françoise-Elisabeth, devint la femme d'Alphonse III, roi de Portugal.

(1) Le mariage ne fut conclu que grâce à Louis de Vendôme, oncle de la princesse : le cardinal-duc avait été chargé par le pape Clément IX de le représenter en France au baptême du dauphin fils de Louis XIV, et il profita de sa qualité de légat du Saint-Siège pour donner la dispense nécessaire à l'alliance de sa nièce. Bonair l'en félicite hautement : « C'est, dit-il, une des plus « considérables actions de ce prince..... et le plus prodigieux et « admirable effet de ce grand employ. »

Tout en consacrant la plus grande partie de son livre au panégyrique du duc de Beaufort, l'auteur prudent passe sous silence les exploits qui valurent à son héros favori le titre de roi des Halles. Il n'oublie d'ailleurs aucun des membres de la famille ; voici quelques traits de l'apologie des enfants d'Henri IV et de Gabrielle :

« Elles (les belles actions de César) sont inutiles aux « escrivains, parce qu'étant ex[res] et incroyables, elles ne « peuvent estre décrites ny tirées en exemple. La re- « nommée lui a rendu justice et elle a publié en faveur « de ce prince : *Et ipse Cæsar implevit laudibus or- « bem.* »

« Le grand-prieur son frere a fait voir aussi à toute « l'Europe, à l'ordre de Malte et aux rebelles qu'il était « un véritable Alexandre (1). »

« Pour leur sœur Henriette, Henry-le-Grand a voulu « qu'elle fût traitée comme les filles aînées des pre- « miers enfants de France.... C'est mal à propos que « la bande de ses armes se trouve chargée de trois lion- « ceaux. C'est contre l'usage du blason et en despit de l'histoire. »

Qu'on se rassure : nous n'avons pas l'intention d'analyser les *Trophées*. Nous avons lu une fois cette œuvre lourde et peu attrayante, et nous trouvons que c'est

(1) La réception comme chevalier de Malte, faite au Temple le 16 janvier 1604, offrit une particularité assez curieuse : « Ce jeune « prince n'estant pas en âge de prester le serment ordinaire « qui se fait en pareille occasion à l'Evangile de la Messe, le « grand Monarque (Henri IV) descendit de son trône. Après « avoir salué la plus illustre assemblée qui se verra iamais, il la « pria de ne se point scandaliser s'il quittait la qualité de Roy « pour prendre celle de père et suppléer au bas âge du prince son « fils. »

On sait que l'ordre de Malte était composé de huit langues ou nations, subdivisées elles-mêmes en prieurés. La langue de France comprenait trois grands prieurés, France, Aquitaine et Champagne. Le siège du grand-prieuré de France était à Paris, dans l'enclos du Temple. Alexandre fut grand-prieur d'Aquitaine, dont le siège était à Toulouse.

suffisant. Nous nous permettrons seulement de citer le sonnet suivant; cette versification, nous n'osons dire cette poésie, nous semble un assez bon spécimen de la manière du sieur de Bonair, quoiqu'elle soit encore bien supérieure à sa prose :

« Sous la triste espaisseur de cette voûte noire
« Gist César, dont le nom est l'éloge parfait;
« Tout ce que ce héros pendant ses iours a faict
« A des Césars Romains renouvelé l'histoire.

« Il eut pour ses aieux des rois dont la mémoire
« Triomphe de la mort quelque force qu'elle aye ;
« Il fut du grand Henry le fils et le portrait;
« Il tira de ce prince et sa vie et sa gloire.

« Jamais ses actions n'ont démenty son sang;
« Il en eut les vertus s'il n'en eut pas le rang,
« El s'il n'eut pas le sceptre, il en eut le mérite.

« En effet ce héros pour la couronne est né ;
« Quand au-dessus de nous il s'eslève et nous quitte,
« C'est qu'il s'envole aux cieux pour être couronné. »

Du jargon emphatique de l'écrivain ressortent nettement les deux grandes qualités des princes de Vendôme, la générosité et la bravoure. Mais Bonair est bien forcé de convenir que, malgré les efforts de M. Relier, leur précepteur, les belles-lettres étaient leur moindre préoccupation. « Les princes de Vandosme n'ont pas esté, « comme les Romains, malades de l'éloquence ny ado- « rateurs de la déesse Suada. Ils n'ont pas couru aveu- « glément après des poètes et des rhétoriciens pour « gaigner de l'estime et en être préconisés. Ces grands « hommes n'ont pas désiré que l'histoire publiât leurs « belles actions, et quelque grandes et incomparables « qu'elles fussent, ils ne les jugeaient pas encore dignes « d'eux. » Il sait d'ailleurs trouver des termes convenables et relativement simples pour faire l'éloge de la duchesse Françoise de Lorraine, femme de César, et fait un peu trêve à son pathos ordinaire pour raconter ses

vertus et celles de la duchesse de Nemours. Il parle sur un tout autre ton de Gabrielle d'Estrées ; nous ne pouvons nous empêcher de donner quelques lignes du morceau :

« Enfin Gabrielle d'Estrées avait des dons de nature « et des qualités d'esprit capables de traîner après elle « en triomphe tous les monarques de l'univers. Elle a « veu Henry-le-Grand extrêmement soumis et toute la « Mté de ce parfait héros à ses pieds. Et on scait par « toute la terre qu'elle eust été couronnée si sa vie eust « esté prolongée seulement de huit iours. »

« Il faut donc que tout le monde demeure d'accord que « les princes ses enfants sont nais dans la pourpre et « sur les fleurs de lys, et le dessein que le Roy et elle « avaient d'en faire des Fils de France les a naturelle- « ment légitimés. »

La partie la plus intéressante de tout l'ouvrage est sans contredit les dernières pages qui racontent l'expédition de Candie et la mort de l'amiral duc de Beaufort. Le récit a un tel accent de sincérité, qu'il a dû être composé d'après des documents authentiques et la narration de témoins oculaires. Le chevalier de Vendôme accompagnait son oncle ; il n'était alors âgé que de 13 ans, et avait à grand'peine obtenu du roi la permission de partir. Il se fit beaucoup remarquer par son sang-froid et sa bravoure dans cette échauffourée que Bonair appelle *la plus belle action du siècle*, et où périt François de Beaufort, *heros incomparabilis qui virtutis et dignitatis omnes numeros implevit.*

Ces mots terminent les *Trophées*. Nous ne croyons pas pouvoir y rien ajouter.

UN CHANOINE DU XVIIIe SIÈCLE

—

L'ABBÉ SIMON

HISTORIEN DU VENDOMOIS

Par M. Ch. Bouchet

Il est un homme auquel les Vendômois doivent être fort reconnaissants, plus peut-être qu'ils ne pensent; c'est l'abbé Simon. Avant lui ils ignoraient presque absolument l'histoire de leur province (1). Ce n'est que depuis la mise au jour de son ouvrage que la connaissance et le goût de cette histoire ont commencé de se répandre parmi eux. Ce n'est pas qu'avant lui il n'ait été rien écrit sur ce sujet, mais toutes ces productions étaient demeurées manuscrites ou enfouies dans de gros in-folio. Nous en parlerons en temps et lieu.

Eh bien, chose singulière, cet historien qui nous avait ainsi rendu notre passé n'avait lui-même laissé presque aucun souvenir. On savait seulement qu'il vivait à la fin du dernier siècle et qu'il était chanoine de l'église St-Georges ; mais on se demandait s'il était né à Vendôme. On en doutait, on croyait que vers la fin de sa carrière, il avait dû se retirer dans son pays; on avait découvert néanmoins qu'il possédait ici deux petites maisons près la porte Saint-Michel et une closerie

(1) Il existe de cette ignorance un témoignage curieux que nous donnons aux Pièces justificatives, N° 1.

à Courtiras. Mais là s'arrêtaient les renseignements, et cependant lorsque son ouvrage vit le jour, en 1834, il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que l'auteur avait disparu. Il devait se trouver encore à Vendôme des vieillards qui l'avaient connu. Aujourd'hui l'on va tout connaître, lui et tout ce qui est de lui, ses parents, ses amis, sa gouvernante, ses livres, ses meubles, ses immeubles, enfin plus qu'il n'aurait demandé peut-être. Il ne nous manquera que les trente premières années de sa vie.

Une heureuse circonstance nous a mis sur la voie de cette étonnante découverte. Au mois de septembre 1881, M. Deniau-Cadiou nous communiqua une lettre qui lui avait été envoyée par M. Octave Parisot, l'un de nos plus zélés membres et donateurs. Ces Messieurs pensaient avec raison que nous y pourrions trouver quelques détails intéressants. Cette lettre, timbrée de VANDOSME (*sic*), et datée du 18 mars 1787, était adressée par un M. Deschamps, notaire, à M. Fresnais (1). à Paris, qui lui demandait s'il n'avait point dans son étude certaine pièce de l'année 1639. Elle ne s'y trouvait pas. M. Deschamps prend occasion de là de déplorer amèrement l'état où les dépôts des études et des greffes étaient abandonnés à cette époque, l'incurie des magistrats pour la conservation de ces pièces (2), enfin l'ignorance et l'insouciance de ses compatriotes en ce qui touche l'histoire de leur province. « Cette histoire, « ajoute-t-il, avait été vn peu travaillée par vn M. l'abbé

(1) Fresnais était un homme de lettres, qui a joui d'une certaine réputation au siècle dernier. Il était originaire de Fréteval. Il eut une fille qui épousa M. Parisot, maître de musique à Vendôme. De ce mariage est issu, entre autres, M. Octave Parisot. Nous attirerons peut-être un jour plus particulièrement l'attention sur Fresnais, cette célébrité vendômoise que nos compatriotes connaissent trop peu.

(2) On voit qu'il ne faut pas toujours accuser la Révolution ; l'ancien régime est également coupable de bien des pertes.

« Simon, chanoine de l'Église S[t] - Georges: *il l'a, par*
« *son testament passé devant moi, léguée avec tout ce*
« *qui y avait rapport en manuscrits et nottes* (sic) à
« vn Monsieur jean-marc-antoine Bonneau, avocat jan-
« séniste, mais je crois moliniste historien, *avec prière*
« *et recommandation de perfectionner cet ouvrage* (1)
« et de le mettre au jour pour l'vtilité de la patrie ven-
« domoise (2) et dissiper la honte et la confusion qu'ils
« éprouvent de ne pas scavoir raisonner sur les choses
« les plus simples de ce qui existe et a existé dans leur
« province. »

Quelle lettre instructive et quel sentiment des devoirs de l'historien ! Ces mots : « Il l'a par son testament passé devant moi » furent pour nous un trait de lumière et comme l'éclair qui déchire l'obscurité. Il nous vint à l'esprit, par diverses déductions inutiles à rapporter ici, que l'ancienne étude de M. Deschamps était aujourd'hui celle de M. L. Thoraux. Nous nous rendîmes chez lui, et demandâmes à M. Thoraux père, alors seul présent, si par hasard ne se trouvait point dans ses archives le testament de l'abbé Simon, de la fin du dernier siècle. M. Thoraux eut l'obligeance de chercher, et revint bientôt après avec une double feuille in-folio, où nous reconnûmes au premier coup d'œil l'écriture de notre abbé: « Ceci est mon testament olographe, » pûmes-nous lire en tête. Que l'on juge de notre émotion et de notre joie ! L'abbé Simon sortait du tombeau ! Le testament nous fut confié, et nous allâmes dès le lendemain remercier M. L. Thoraux, qui eut l'idée que d'autres pièces encore, relatives au même personnage, pouvaient se trouver dans son dépôt. Et en effet, quelques jours après, il nous présenta : 1° l'acte de dépôt du testament par l'exécuteur testamentaire ; 2° l'inventaire des effets mobiliers, papiers et titres de l'abbé Simon

(1) Les passages en italique sont soulignés dans l'original.

(2) Cette recommandation toutefois ne résulte point du testament.

après son décès ; 3° l'acte de vente de ces mêmes effets ; 4° celui de ses immeubles ; 5° enfin un codicille de M. Bonneau, l'exécuteur testamentaire (1). — D'autre part, M. Adrien Charpentier nous apprenait que son ancienne maison de la rue Saint-Pierre-la-Motte était celle de l'abbé Simon, et avait l'obligeance de nous confier une partie des titres, ce dont nous le remercions bien sincèrement.

Que pouvions-nous désirer de plus ? La résurrection était complète. Nous fîmes prendre copie du testament, et nous entreprîmes nous-même une longue analyse des pièces que nous venons d'énumérer. C'est d'après tous ces matériaux que nous allons essayer de reconstruire la biographie de notre historien.

L'abbé Simon est né à Vendôme ; constatons d'abord ce point à l'honneur de notre pays (2). Il était le fils aîné de Michel Simon, maître-sellier en cette ville, et de Suzanne Amirault, qui s'étaient mariés le 26 août 1706. Deux enfants toutefois étaient nés avant l'abbé Simon, mais tous deux étaient morts avant sa naissance (3). Le futur abbé fut baptisé sous le nom de Michel à l'église Saint-Martin le 17 mars 1712 (4). Il eut deux frères, qui vécurent âge d'homme, mais qui tous deux mouru-

(1) Nous ne pouvons témoigner ici trop de reconnaissance à M. Louis Thoraux, qui a bien voulu laisser successivement entre nos mains toutes ces pièces pendant tout le temps qu'elles nous ont été utiles.

(2) Les éditeurs de son ouvrage ont eu connaissance, au moins jusqu'à un certain point, de cette origine : « Le *Vendômois*, disent-ils, doit s'enorgueillir d'avoir été le berceau de l'habile architecte qui a élevé pour nous et pour nos descendants un monument aussi précieux. » Avant-propos, p. 2. Mais cette indication était perdue sur le seuil du livre.

(3) Suzanne-Elisabeth, baptisée le 29 août 1707 et décédée à l'âge de 4 ans, inhumée le 18 septembre 1711, et Michel-Antoine, baptisé le 22 novembre 1710 et inhumé trois semaines après, le 12 décembre.

(4) Pièces justificatives, N° II.

rent avant lui : Joseph, né le 12 août 1716 (1), qui fut huissier à la connétablie et maréchaussée de France, on ne dit pas à quelle résidence, et Jean, qui suivit la même carrière, résidant à Blois (2). — Il y avait aussi un aïeul, Jean Simon, également maître-sellier, qui avait conduit ses deux petits-enfants au cimetière.

Jean et Joseph eurent chacun plusieurs enfants, qui furent plus tard les héritiers de leur oncle.

L'abbé Simon débuta, si ce fut là son début, par une humble cure de campagne. Nous le trouvons, au plus tard dans les premiers jours de janvier 1743, curé de St-Rimay en Bas-Vendômois (3). Il avait alors 31 ans. Nous ne le rencontrons pas plus tôt. — St-Rimay, commune de 432 habitants, situé dans un vallon pittoresque, était alors un prieuré de l'abbaye de St-Georges-des-Bois, ordre de Prémontré. Les deux localités sont aujourd'hui dans le canton de Montoire. Nous trouvons que le curé affermait ses dîmes, mais nous ne savons à quel prix. Il resta dix ans dans cette résidence, c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours d'avril 1753, époque où un M. Bigot lui succédait (4). L'abbé Simon lui remit tous les

(1) Son parrain avait été *haut et puissant seigneur* Joseph.... Le Meneust, sire et baron de Kairo, comte de Vézelay, enseigne des vaisseaux du roi ; la marraine, Dame Marguerite Gaudin, femme de Messire Jean de Gallois, écuyer. (Reg. de l'état civil. Par. S.-Martin.)

(2) Inventaire des effets mobiliers de l'abbé Simon, page 1.

(3) Registres de l'état civil de cette commune.

(4) Ibid, et Inventaire, cote 25, f° 41. — Chose singulière, nous trouvons sur un livre de la Bibliothèque de Vendôme qui a appartenu à l'abbé Simon (Vies des évêques du Mans, par Bondonnet) la mention suivante ; « *Le uingt-cinq aoust 1752, feste de Saint louis, Roi de france, remis ledit liure emprunté à M. Simon de St rimé, ancien curé du diocèse de Lyon.* »

Moreau, prêtre.

Et sur les registres de St-Rimay nous voyons figurer, concurremment avec les actes émanés de l'abbé Simon, d'autres actes d'état civil rédigés et signés par *M. Moreau, prêtre, ancien curé*

titres et papiers du prieuré et surtout les sommes qui devaient être employées aux réparations. Il obtint, en outre, une délibération générale des habitants lui reconnaissant décharge de ces travaux (1).

Mais l'abbé Simon n'oublia point St-Rimay, et, plus tard, consacra au saint lui-même une longue notice dans son Histoire de Vendôme (2). A sa mort, nous trouvons un de ses neveux et héritiers établi marchand dans ce bourg. Dès le 7 mai 1752, étant encore curé de St-Rimay, l'abbé Simon fut nommé par brevet du roi chanoine dans l'église collégiale de St-Georges de Vendôme, en remplacement d'un sieur Rotrou décédé (3). L'abbé Simon avait alors 40 ans. Malgré son nouveau titre, il resta néanmoins dans sa cure, comme nous l'avons vu, jusqu'en 1753. Il y a encore là un nouveau problème à éclaircir.

Le 22 octobre de cette même année, il prend possession de la chapelle du Crucifix, en l'église paroissiale de Sepmes, près Sainte-Maure, en Touraine (4). — Nous trouvons également la mention de quatre baux faits par lui du revenu temporel de cette chapelle, moyennant 260 livres par an, en déduction desquelles le preneur paiera annuellement 110 livres au desservant et 20 livres pour les décimes, si tant il en est imposé. Le dernier de ces baux, passé devant Hubert, notaire à Vendôme, est du 27 avril 1774. Ainsi l'abbé Sîmon jouis-

du Lyonnois. Il est singulier d'abord de voir deux prêtres exercer simultanément le ministère dans une aussi petite paroisse que St-Rimay, mais il est encore plus étrange de les voir qualifiés tous les deux d'*anciens curés du Lyonnais*. Nous croyons que cette qualification dans l'inscription du livre se rapporte exclusivement à M. Moreau, bien que la disposition matérielle du texte semble indiquer le contraire.

(1) Invent., cote 25, f° 41, v°.

(2) T. III, pp. 303-308.

(3) Invent., cote 30, f° 42.

(4) Canton de La Haye, arrondissement de Loches.

sait encore du bénéfice près de vingt ans après sa nomination, ce qui démontre qu'il ne s'agissait ici que d'un bénéfice en commende, car il n'avait pas cessé pendant tout ce temps d'être chanoine de St-Georges et d'habiter Vendôme. — Enfin, le 20 mai 1757, il prenait possession de la chapelle dite du Fief-Limousin, étant au gagnage dans l'église collégiale de St-Denis de Doué, diocèse d'Angers (1), sur la nomination de M. Bitault. On trouva dans la succession de l'abbé Simon trois baux par lui faits du revenu temporel de ladite chapelle, moyennant la somme de 144 livres par an en sus des charges. Le dernier de ces baux est du 22 juin 1778, vingt-un ans après son entrée en jouissance. Même observation par conséquent que ci-dessus (2).

A partir de cette époque, grâce sans doute à ses revenus ecclésiastiques, nous voyons notre abbé se lancer, pendant près de vingt ans, dans une série d'acquisitions immobilières qui ne s'arrêta que quelques années avant sa mort. C'était alors le seul mode possible d'un placement avantageux de ses fonds, l'église ou du moins la secte janséniste à laquelle appartenait l'abbé Simon n'admettant pas le prêt intéressé. Croyons pourtant que la charité, le meilleur des placements, n'y perdait rien. Nous allons suivre rapidement notre héros dans ses nombreuses transactions.

En 1758 (24 octobre) (3), il s'achète une petite closerie à Courtiras, appelée la Courtaudière, comprenant une maison en pavillon, cour, jardin et plusieurs morceaux

(1) Doué, chef-lieu de canton, arrondt de Saumur (Maine-et-Loire). L'église actuelle est St-Pierre, mais autrefois la cure principale était à St-Denis, ancienne église aujourd'hui ruinée. Elle est dite collégiale parce qu'il y avait ou il y avait eu un collège de chanoines. V. Célest. Port. *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, art. *Doué*.

(2) Invent., f° 43, v°.

(3) Les dates que nous donnons sont celles des contrats de vente.

de vigne et terres labourables. La maison fut payée 600 livres, plus 18 livres de pot-de-vin. Rien de moins somptueux d'ailleurs que le nouveau logis : une chambre haute, un cellier au-dessous, un grenier au-dessus, un escalier en bois, constituaient ce lieu de plaisance. Le jardin était enclos de haies vives (1). Le clos relevait du domaine du roi, appelé le fief de S[t]-Lubin, sous le devoir de 2 sous 7 deniers oboles de cens, payables au jour de S[t]-Lubin. Les morceaux de vigne, sis à Vauvineux, relevaient du fief de S[t]-Marc (2) à 2 deniers de cens, payables au jour de S[t]-Marc.

En 1763 (3), notre chanoine commence à s'arrondir : il achète un grand nombre de morceaux de vigne, situés tout auprès ou aux environs de sa propriété, un quart de quartier, etc., etc. Il achète surtout une pièce de terre labourable, environ 7 boisselées, situées en partie au bout de son jardin, et relevant du fief de St-Lubin, à 4 sous 1 denier pite de cens et une part à pur cens.

C'est sans doute vers la même époque que se place l'acquisition d'une autre petite maison sise à Courtiras, se composant d'une chambre, grenier au-dessus, étable à côté, cour et petit jardin, et relevant du fief de l'Oratoire.

En 1767 (26 novembre), l'abbé reprend le cours de ses exploits fonciers. Cette fois, il *s'annexe,* toujours à

(1) M. Neilz, dans son *Histoire de la Condita de Naveil,* avait déjà signalé cette closerie de l'abbé Simon, où, dit-il, ce savant se plaisait à travailler à son Histoire de Vendôme. « De nos jours encore, ce même toit abrita un auteur d'un autre genre, M[me] la comtesse d'Ash, pendant les longs séjours qu'elle fit chez sa mère (*), à Courtiras. »

(2) Nous écrivons ainsi le nom de cette localité pour nous conformer à l'usage, mais la véritable orthographe est S[t] - Mard (*Sanctus Medardus*).

(Invent., f° 37 et Vente des immeubles, art. 1[er]).

(3) 4 et 16 février, 1[er] mai, 20 décembre, et 28 avril 1764.

(*) M[me] Cisterne.

Courtiras, une cave taillée dans le roc, dite la Cave aux Chapeaux, avec le dessus et les terres adjacentes.

Nous arrivons à son acquisition capitale, à celle de la modeste maison où devait s'écouler le reste de sa vie (29 février 1768). Elle était située rue St-Pierre (ou St-Père) la-Motte (1). Elle appartenait en 1718 à Joseph Cadot, écuyer, S^r^ de l'Oliverie, qui la vendit à François Thierry, curé de Perrigny, moyennant la somme de 510 livres. Elle ne comprenait alors que deux chambres, une en bas, l'autre en haut, un cellier et un grenier, et relevait du fief et seigneurie de St-Père-la-Motte, sous le devoir du pur cens, payable chacun an le jour et fête de St Pierre, en juin, au logis seigneurial du prieuré.

L'abbé Simon, qui déjà habitait cette rue, acheta cette maison de Gabriel Duluc, menuisier, au nom du vendeur et de ses frères et sœurs, moyennant la somme de 1000 livres, à la charge de 30 sous de rente foncière envers une demoiselle Gaussant. La maison, qui s'était un peu agrandie, joignait au midi un sieur Fournier, maître de pension, de deux autres côtés la rue Saint-Père. Elle était louée précédemment sur le pied de 44 livres de loyer. L'escalier avait son accès sur la rue. Le même jour, l'abbé Simon achetait d'un sieur Joseph Villemain une écurie et un jardin situés derrière la chapelle Saint-Père, au prix de 626 livres.

Le 11 avril 1769, nouvel achat, nous ne savons à quel prix, d'une autre petite maison située rue Poterie, près la porte St-Michel, joignant au midi ladite rue, au nord la rivière des fossés, relevant du fief du chapitre de St-Georges à pur cens et chargée de plusieurs rentes, entre autres de 3 livres payables à la Chandeleur envers l'hôtel de ville pour droit d'eau à ladite rivière. Une porte était percée dans le mur de ville pour

(1) C'est aujourd'hui la maison de M. Lance tanneur, N° 10, très agrandie.

y accéder (1). Elle fut louée 60 livres par an (2). C'est aujourd'hui le N° 103.

Une autre petite maison joignant la première, située au-dessous de la même porte de ville (elle avait à l'orient celle ci-dessus), s'étant trouvée comprise dans la succession vacante d'un sieur Pierre Binet, l'abbé Simon se la fit adjuger par sentence du bailliage du 3 juin 1769. Elle relevait du même fief et était chargée de six rentes différentes : 4 livres envers les Cordeliers, 10 sous envers la Madeleine, etc. La maison fut louée 50 livres par an (3). C'est aujourd'hui le N° 101.

Un an ou deux après (4), il faisait acheter par Madeleine Foly, sa gouvernante, une troisième petite maison, joignant au sud-est la sienne propre, rue Saint-Père, moyennant la somme de 300 livres payées comptant. Madeleine déclara dans l'année qu'elle avait acquis au profit de son maître, lequel s'obligea de lui servir 15 livres d'intérêts des 300 par elle déboursés (5).

Le 13 mars 1770, le nouveau propriétaire rendait déclaration au fief de St-Père pour ses deux maisons, et acquittait les devoirs féodaux, s'élevant à 18 sous 7 deniers par an.

Cinq ans après, il revenait à ses acquisitions rurales. Les 24 avril et 3 mai 1775, il se faisait présent d'un petit jardin à chenevière, de 2 boisselées environ, toujours dans son fidèle Courtiras, relevant des Srs de l'Oratoire à pur cens, et chargé même du droit de relief, au cas

(1) Cette porte était en commun avec la maison voisine, dont nous allons parler, de même que les 3 livres étaient payables par moitié entre les deux (Anciens titres de propriété).

(2) Invent., fol. 34, v°, et acte de vente art. 7.

(3) Invent., fol. 35, v° et acte de vente art. 6.

(4) Il y a confusion de dates dans l'Inventaire, fol. 33 et v°. La vente dont nous allons parler est datée du 23 décembre 1771, et, plus bas, nous voyons que la déclaration rendue au fief St-Père est du 13 mars 1770.

(5) Invent., fol, 32 et 33, et anciens titres de propriété.

qu'il fût justifié (comme pour la petite maison de vigneron) (1).

Le 25 juin 1777, Michel Huet des Joncherets, chanoine prémontré, prieur-curé de Lisle, où il résidait, et prieur de St-Pierre-la-Motte, fit concession à l'abbé Simon d'un plancher sur le ruisseau descendant du pont Rondin à l'arche de Saint-Pierre, moyennant 5 sous de cens chacun an audit jour (2).

Au mois d'août même année, nous le trouvons secrétaire du chapitre de St-Georges. C'était lui par conséquent qui rédigeait les délibérations capitulaires et la correspondance générale. Il eut à répondre en cette qualité au chapitre Notre-Dame de Lens en Artois, qui, désirant, paraît-il, introduire quelque réforme dans la répartition de ses offices religieux, avait consulté un grand nombre d'autres collégiales et entre autres celle de Vendôme pour s'éclairer à ce sujet. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce que la nôtre fût consultée, tant à cause de sa célébrité que parce que le secrétaire du chapitre de Lens était également un de nos compatriotes. C'était Michel Chrétien, né à Mondoubleau, qui joua un certain rôle comme censeur royal dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Nous reviendrons peut-être un jour sur ce personnage et sur l'incident curieux qui marqua surtout sa carrière. Pour l'instant nous n'avons affaire qu'au chanoine. Ce fut l'abbé Simon qui fut chargé de lui répondre, et cette réponse nous l'avons découverte, il y a 12 ou 14 ans, parmi les volumineux dossiers de Michel Chrétien qui ont été légués à la Bibliothèque de cette ville par M. Leroy-Buffereau. Cette importante lettre, datée du 29 août 1777, fait connaître la composition de notre chapitre à cette époque, et sera donnée *in extenso* parmi les pièces justificatives (3).

En 1778, l'abbé Simon était encore secrétaire, car, le

(1) Acte de vente, artt. 4 et 5.
(2) Invent., fol. 34, cote 7.
(3) N° 111.

7 mars de cette année, il contresigne en cette qualité un brevet que M. Chaponnel, chantre de St-Georges, confère à un sieur René Buffereau en l'instituant maître et recteur des petites écoles à Vendôme (1).

A la date du 22 juin 1778, se trouve, comme nous l'avons dit, le dernier des baux faits par notre abbé du revenu temporel de la chapelle du Fief-Limousin, moyennant 144 livres par an, en sus des charges (2). — Ce fut la dernière de ses transactions. Depuis, il ne fit plus que son testament, le 11 avril 1779, et paraît n'avoir plus songé qu'à ses derniers moments ; mais on a vu quel intrépide amateur de la propriété il était, et qu'il ne professait pas précisément le mépris des biens de ce monde. Ne lui en faisons point un crime néanmoins. Nous avons expliqué plus haut cette conduite. Les placements de fonds, à cette époque, n'offraient pas l'abondance et la variété qu'ils offrent aujourd'hui, et, en dehors du prêt à intérêt, que repoussaient les plus sévères théologiens, il ne restait que l'immeuble. Au reste, ce serait bien mal connaître notre héros que de le juger uniquement par ce côté matériel. D'autres et plus nobles préoccupations, comme nous le savons déjà, se partagèrent son existence.

Nous avons nommé plus haut sa gouvernante, Madeleine Foly. Il convient de dire un mot de ce personnage important dans la vie de l'abbé Simon. Elle était entrée à son service vers 1752, à l'époque où il fut nommé chanoine de St-Georges. Elle se voua tout entière à son existence, et le servit gratuitement pendant près de trente ans. Ce n'était point, paraît-il, une femme ordinaire que Madeleine Foly. Nous l'a-

(1) La maîtrise de ces écoles appartenait, comme on le sait, à ce dignitaire de l'église. Elles s'étendaient à la ville, aux faubourgs et à la banlieue, mais elles n'étaient que pour les garçons. La charte est scellée des armes du chantre (un chevron accompagné de trois .... (?). Ovale, le bâton de chantre passé en pal derrière l'écu. Cire rouge en placard. (Biblioth. de Vend. Pièce mss. Hist. du Vend.)

(2) Invent., fol. 43, v°.

vons vue figurer, comme prête-nom de son maître, dans une des acquisitions précédentes. Ce fut elle, à n'en pas douter, qui dirigeait tout dans la maison et la remplit de cette énorme quantité de linge et d'objets de toute sorte qui passeront plus tard sous nos yeux. Ne nous étonnons donc pas que la fidèle servante ait occupé une large place dans le testament de son maître.

Ce fut dans cette petite maison de St-Pierre-la-Motte, dans les treize années qui s'écoulèrent de 1768 à 1781, que fut composée sans doute cette Histoire de Vendôme (1) que son auteur ne put achever entièrement et qui ne devait paraître que plus d'un demi-siècle après lui. Il s'occupait d'ailleurs en même temps de sciences physiques et mathématiques, sans parler des devoirs ordinaires de son état. Nous le voyons avant sa dernière maladie donner des leçons de mathématiques au fils de M. de Vançay, pensionnaire chez M. Fournier dont nous avons parlé plus haut. Dans ses dernières années, il fut peut-être atteint de la goutte, car nous trouvons dans son inventaire une paire de béquilles. Enfin il expira, le 7 mars 1781, à l'âge de 69 ans moins quelques jours, muni de tous les sacrements. Il avait recommandé dans son testament que ses obsèques se fissent sans tenture et le plus simplement possible ; seulement qu'il y eût à son convoi douze pauvres, à chacun desquels il serait donné 20 sous avec un cierge. Il fut inhumé le lendemain, dans le cimetière de l'église St-Georges, par le doyen du chapitre, en présence de ses neveux, de M. Bonneau, son exécuteur testamentaire, de MM. Flambert, vicaire des capucins, Breton, cordelier, Baudichon, procureur de l'Oratoire, et d'autres nombreux assistants (2).

Il fut versé au sieur Jouvenon, clerc du chapitre, une somme de 62 livres pour les frais funéraires, à la charge

(1) Et sans doute aussi dans sa closerie de Courtiras.

(2) Pièces justificatives, N° IV.

de la succession, et à M. Bry, curé de St-Martin, 4 livres pour son droit curial (1).

Il existait de l'abbé Simon deux portraits : l'un fut remis à l'aîné des héritiers comme représentant de la famille, et dut être emporté à Blois ; l'autre avait été légué implicitement à Madeleine Foly, sa gouvernante, et lui fut certainement laissé (2). Qu'est-il devenu ?

Dans un prochain article, nous donnerons le testament de l'abbé Simon, son inventaire et la vente de tous ses biens, meubles et immeubles. Plus tard nous examinerons ses écrits et l'édition qui en a été faite.

(1) Invent., fol. 47.
(2) Invent., ibid.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre de M. Deschamps notaire à M. Fresnais.

Monsieur (1),

J'ai eû l'honneur de vous marquer hier matin, aussitôt l'ouverture faite de la vôtre, que j'étais dépositaire des anciennes minutes des nor[es] Ducaux du vendomois, mais malheureusement mon dépôt est denüé de tout ce qui devroit y exister pour vous co[e] pour bien d'autres, je n'ai de l'année 1639 qu'vn seul acte ; si c'était le vôtre, je me consolerais pour le moment de la perte du reste et je maudirais moins ceux qui ont ont pû être les autheurs de cette perte, de tout ce déficit si préjudiciable au public : il n'y avoit alors ni contrôles ni répertoires, et Vendôme étoit vn siège subalterne ; les officiers étoïent de simples fermiers de l'Exercice des droits et des fonctions qui leur étoïent attribués ; Voyés, Monsieur, l'inconvenient qu'il y a de laisser subsister des justices subalternes, et jugés du soin qu'avoïent, dans ce temps, les magistrats ; de l'activité du ministère public au maintien du bon ordre. Ces sortes d'officiers auraïent pû, dans tous ces temps supléer à la règle et au bon ordre, depuis, introduits par le contrôle des actes des greffiers et de ceux des notaires. L'Etat actuel ou plutôt l'ancien état du greffe de Vendôme prouve bien que ces magistrats ne surveilloïent pas plus leurs greffiers ; J'ai vû ce matin l'invre de toutes les minutes du greffe, il ne remonte que jusqu'à 1686. Encore, depuis cette époque jusqu'au moment de l'erection du Siège Ducal en Baillage Royal en 1713, il existe des lacunes et d'énormes déficits : Le greffier vrai Vendomois *c'est tout dire*, Et ignorant comme moi sur l'histoire de ven-

(1) Nous rectifions l'orthographe en tout ce qu'elle n'a pas de caractéristique.

dôme, n'a pû me dire si dans vn temps les minutes du greffe auroïent pû être transféréés en quelques dépôts soit de chambres des comptes, etc.... cette histoire avoit été vn peu travailléé par vn M[r] l'abbé Simon, chanoine de l'Eglise S[t] Georges : *il l'a par son Testament passé devant moi* « *léguéé avec tout ce qui y avait rapport en manuscrits et nottes* » à vn Monsieur *jean-marc-antoine* Bonneau avocat Janséniste mais je crois Moliniste historien : « *avec prière et recommandation de perfectionner cet ouvrage* (1) et de le mettre au jour pour l'vtilité de la Patrie Vendomoise, et dissiper la honte et la confusion qu'ils éprouvent de ne pas sçavoir raisonner sur les choses les plus simples de ce qui existe et a existé dans leur province.

Mais ce bon Janseniste et mistérieux Moliniste, s'en occupe-t-il? je n'en sçais rien; huit annéés se sont déjà écouléés : Tampis si avec lui nous vieillissons dans l'ignorance, je l'appréhende beaucoup et je suis désolé, Monsieur, de ne pouvoir vous procurer la moindre notice, le moindre renseignement sur tout ce que vous me demandés, etc., etc.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

MONSIEUR,

Votre très humble
et très obéissant serviteur.

DESCHAMPS.

Ce dimanche 18. may 87.

L'adresse est :

A Monsieur
Monsieur fresnais, Rue
Montorgueüil, 114
A Paris.

VANDOME
(Timbre)

(Cachet de cire noire empreint d'un J et d'un D.)

(1) Les passages en italique sont soulignés dans l'original.

II

Extrait de baptême de l'abbé Simon.

Le dixseptieme iour de mars mil sept cent douse a été baptizé michel fils de michel simon sellier et de susanne amirault, les parrain et marraine sont simon goron orfeuure et marguerite adam femme de jean martineau marchand chandelier.

Signé M. ADAM.
René THOMAS. Simon GORON.
DE LA CAILLERIE, uic.

(Registres de la paroisse Saint-Martin de Vendôme.)

III

Lettre de l'abbé Simon au chapitre de N.-D de Lens.

Messieurs,

La lettre que vous nous avés fait l'honneur de nous écrire a été décachetée et luë en chapître.

Nous ne pouvons mieux vous répondre qu'en vous faisant connoistre comment nostre chapître est composé.

Nous sommes vingt chanoines, dont douze que nous nommons anciens, parce qu'ils sont de la prémiere fondation ; et huit hebdomadiers, qui ont étés (*sic*) fondés depuis. Dans le nombre des douze anciens sont compris six dignitaires, sçavoir le Doyen, le Chantre, le Prévost, le Souschantre, le Thrésorier et le Chancelier. Le Doyen officie aux festes solemnelles : le Prévost officie a d'autres festes moins solemnelles, comme festes d'Apostres et festes de Saints dont nous avons les reliques etc. du reste les anciens ne sont chargés d'aucun office du chœur.

Ce sont les huit hebdomadiers qui font *ad turnum,* chacun

leur semaine, l'office du chœur, et ils officient tous les jours de leurs semaines, s'il ne se rencontre des festes de Doyen ou de Prévost.

Telle est la constitution de nostre chapître qui n'a jamais éprouvé la moindre contradiction.

Nous pensons que ce que nous venons de vous marquer répond aux quatre prémieres demendes (*sic*) que vous nous faites. Par rapport à la derniere, que vous dites qui vous interresse au sujet du Doyen : nous avons l'honneur de vous répondre que le Doyen et le Prévost sont obligés par leurs dignités d'officier ou faire officier certains jours qui leurs (*sic*) sont prescrits, et qui sont expressément marqués sur la table du chœur, c'est à dire sur la feuille qu'on affiche à l'aigle chaque semaine.

Ainsi, Messieurs, les offices du chœur, auxquels sont tenus le Doyen et le Prévost certains jours de feste, ne sont pas dans nostre Eglise a titre de droit honorifique pour le Doyen et pour le Prévost, mais comme une charge de leurs dignités.

il y avoit autrefois dans nostre Eglise, outre le bas chœur seise chapelains ; mais leurs bénéfices ont étés réunis, et les chapelains ne faisoient point l'office du chœur.

Voila, Messieurs, ce que nous pouvons répondre aux demendes que vous avés eu la confiance de nous faire ; nous vous remercions de l'honneur que vous nous avés fait de nous consulter : et nous sommes avec respect,

MESSIEURS,

Vos très humbles et très
obéissants serviteurs
Les Doyen chanoines et chapître
de l'Eglise royale et collégiale de
S[t] Georges de Vendosme.

Par ordre du chapître
SIMON chanoine secrétaire.

En chapître le vendredy 29 Aoust 1777.

IV

Acte de sépulture de l'abbé Simon.

L'an mil sept cens quatre vingt un le huit mars a été inhumé dans le cimetière de cette Eglise par moy Prêtre Doyen du chapître de l'Eglise royalle et Collégialle de S[t] Georges de Vendôme soussigné le corps de messire michel simon Prêtre chanoine hebdomadier de ce chapître décédé d'hier muni des sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-onction, âgé de soixante neuf ans, l'inhumation faite en présence des soussignés et de plusieurs autres.

Signé F. LAMBERT capucin vicaire
VINET SIMON BONNEAU
SANEGON M. SIMON
FOURNIER

BRETON cordelier
f[e] SABOURIN
MARQUET prest.

BAUDICHON pre de l'or (*atoire*)

(Registre de l'église S[t] Georges de Vendôme, 7[e] feuillet avant la fin.)

ERRATA

P. 148, au lieu de VANDOSME, lisez VANDOME.

P. 159, au lieu de FLAMBERT, lisez F. LAMBERT.

LE

DRAME D'ALLERAY

Par M. L. de Maricourt.

Quand vous suivez la route de Mondoubleau au Gault, à un kilomètre environ du parc de Saint-Agil, vous apercevez sur votre gauche, à travers la fumée d'une tuilerie, une petite futaie de grands chênes ; ne manquez pas, alors, si vous aimez le pittoresque, de vous détourner de votre direction pour prendre le chemin qui conduit tout droit à la futaie, car, derrière la tuilerie, entre les chênes, à trois cents mètres seulement de la route, se cache le *joyau du Perche*. Une Percheronne artiste et spirituelle qualifiait dernièrement ainsi le petit château d'Alleray.

Certes, cette antique gentilhommière est bien modeste auprès des grands châteaux de Saint-Agil et de Glatigny ; à coup sûr, son architecture n'est pas comparable à celle de l'église de Souday. Mais elle est si complète, son aspect est si bien celui du passé, sans mélange des temps modernes ; de ses douves, de ses chênes séculaires, de ses murs noircis par le temps et de ses toits pointus, s'exhale un tel parfum de mélancolie, qu'on est bien obligé, pour exprimer l'impression qu'elle produit, de recourir à une locution plus pittoresque que française : c'est *empoignant*.

Décrire Alleray, serait chose difficile, car le charme qui l'environne est tout d'impression, et ne résisterait

pas à une savante énumération archéologique. Allez le voir, Mesdames, franchissez la première enceinte carrée de douves énormes, plantées de vieux chênes, arrêtez-vous au bord de la seconde enceinte, contemplez ces sombres murailles en partie recouvertes de bardeaux noirs, et leur reflet dans les eaux plus noires encore de la seconde douve, qui les baigne et les entoure d'une guirlande de roseaux, écoutez le vent qui joue dans les arbres sans rider ces eaux mornes ; votre imagination vous retracera les scènes vivantes dont le joyau du Perche fut le théâtre, alors qu'il abritait de riches et puissants seigneurs, mais elle ne résistera pas longtemps à la vague tristesse qui se dégage de ces murs, de ces ombres, de cette eau immobile, et fatalement vous vous demanderez : Quel crime s'est donc accompli là ? — C'est ce crime que je me propose de vous raconter aujourd'hui.

Deux cent cinquante ans se sont écoulés depuis, et la profonde impression qu'il causa dans notre pays ne s'est pas encore entièrement effacée : il n'est guère de paysan qui n'ait été voir la tache de sang sur le parquet d'Alleray : les noces s'y rendent volontiers, violon en tête.

La durée de cette impression est bizarre dans un pays où les meurtres sont devenus, hélas ! si fréquents ; ils devaient être plus rares dans nos campagnes à l'époque où celui-ci se produisit ; les populations, plus éclairées et plus intelligentes, trouvaient alors plus facilement à satisfaire des besoins, d'ailleurs plus simples, dans un pays fertile qui consommait lui-même ses productions, et nos paysans qui vivaient paisiblement au jour le jour en attendant l'éternité espérée, devaient se résoudre difficilement à massacrer leurs voisins en vue des jouissances que leur procureraient quelques francs.

J'assume volontiers l'entière responsabilité de ces réflexions qui me venaient à l'esprit la semaine dernière

au tribunal de Vendôme, où, tout en pensant au récit que j'allais vous faire, Mesdames, et à l'impression séculaire causée dans le Perche par le meurtre d'Alleray, je voyais des revendeurs acheter avec une sereine indifférence les hardes, encore couvertes de taches brunes, de pauvres femmes assassinées au Gault, et de braves gens discuter en connaisseurs la valeur de quelques du *heïa*, l'arme terrible dont s'était tant et si bien servi mon sinistre voisin Poirier, déjà bien oublié !

Le 12 juillet 1610, deux mois après l'assassinat d'Henri IV, deux gentilshommes percherons se rencontraient sur les bords de l'étang de Bois-Vinet ; c'étaient Jacques de Vendômois, seigneur d'Alleray, et M. de Vove, seigneur de l'Epicière, de la paroisse d'Oigny.

On ne saura jamais ce qui se passa entre eux. S'étaient-ils donné rendez-vous là pour vider une querelle les armes à la main ? C'est peu probable. Le Perche ne manquait pas d'endroits solitaires, propices à une rencontre et plus proches de leurs habitations. Les premiers jours de juillet sont consacrés à la chasse des *hallebrands,* jeunes canards sauvages, qui alors commencent à voler ; de tout temps, le bel étang de Bois-Vinet en a élevés : il est à présumer que MM. de Vove et de Vendômois s'y étaient rencontrés par hasard à la chasse.

Qui terre a guerre a, dit le proverbe, et la chasse est, à coup sûr, une des causes de guerre les plus fréquentes entre voisins.

Quoi qu'il en soit, vers le soir, on trouva M. de Vendômois étendu sans vie au bord de l'eau, la poitrine trouée, et pendant ce temps M. de Vove filait à francs étriers vers la Normandie.

Jacques de Vendômois fut enterré dans la crypte de l'église de Souday, dont il était seigneur.

Tandis que Marguerite de Marescot, sa veuve, faisait rechercher en vain l'assassin, celui-ci se cachait à

Rouen. Or, depuis de longs siècles, le chapitre de cette ville jouissait d'un singulier privilège, dont l'origine remontait à une légende antique.

Au VIIe siècle, saint Romain étant évêque de Rouen, un dragon terrible, venu on ne sait d'où, désolait la campagne rouennaise. En vain les plus braves guerriers s'étaient dévoués pour combattre le monstre, nul d'entre eux n'était revenu, et le désert s'étendait de plus en plus autour du repaire de la *Gargouille.* Le saint évêque, inspiré du ciel, résolut d'aller à son tour combattre le fléau ; il ne se fit accompagner ni d'hommes d'armes, ni même de clercs portant cierges et goupillons, mais il tira des prisons de la ville deux condamnés, un meurtrier et un voleur. C'est avec ces singuliers acolytes qu'il marcha contre l'ennemi commun. Au premier aspect du monstre, le voleur épouvanté prit la fuite. Quant au meurtrier, confiant en la toute-puissance du ciel et soumis à la voix de son évêque, il resta près du saint, et l'aida à enchaîner la Gargouille, miraculeusement domptée.

Depuis lors, chaque année, à la fête de l'Ascension, on promenait processionnellement à Rouen une image en carton de la Gargouille, précédant la châsse contenant les reliques de saint Romain.

Cette châsse portait le nom de *Fierte,* soit du latin *feretrum*, civière pour les morts, soit de *firmitas,* forteresse, d'où le nom de Ferté, si commun en France, et presque toujours joint à un nom d'homme (La Ferté-Bernard, La Ferté-Gaucher, La Ferté-Millon, La Ferté-Macé, etc., etc.). Cette dernière étymologie ferait supposer que la châsse primitive de saint Romain avait la forme d'un château fort.

La *Fierte* était, le jour de la procession, levée par un criminel, qui recevait sa grâce pleine et entière, en souvenir du vaillant compagnon de saint Romain. Mais, pour être désigné par le chapitre, il fallait avoir commis un crime *fiertable ;* tels étaient le duel, le crime de lèse-majesté et autres.

Il est probable que M. de Vove prétendit avoir tué en duel Jacques de Vendômois, sur le bord de Bois-Vinet, car un arrêt du Parlement de Rouen du 11 mai 1611 livra le meurtrier au chapitre de Rouen pour jouir seul du privilège de saint Romain.

M. de Vove leva donc la Fierte, le jour de l'Ascension 1611, puis s'en revint tranquillement à son château de l'Epicière.

La veuve demanda justice ; mais le privilège de la Fierte était inattaquable, et un arrêt du Conseil du 1er août 1611 fait défense à la dame d'Alleray et à ses héritiers de poursuivre M. de Vove pour raison de l'homicide commis contre Jacques de Vendômois.

La pauvre dame d'Alleray fut, pendant douze ans encore, condamnée au supplice de vivre dans le voisinage de l'assassin reconnu et avoué de son mari, puis elle trépassa le 16 juillet 1624, et fut enterrée dans le même tombeau que la victime qu'elle n'avait pu venger. Ce tombeau subsiste dans la crypte de l'église de Souday, et porte, avec la représentation au trait des deux époux, cette épitaphe : « SOUBS CETT TOMBE REPOSENT LES CORPS DE HAVST ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE IACQVES DE VENDOSMOIS CHEVALIER DE LORDRE DV ROY SEIGNEVR DALLERAY SOUDAY FONTENAILLE ET AVTRES LIEVX LEQVEL DECEDA LE 22 DE FEBVRIER 1612 ET DE DAME MARGVERITT DE MARESCOT SON EPOVSE LAQVELLE DECEDA LE 10 DE IVILLET 1624. »

Il existe entre toutes ces dates une confusion qui me paraît difficile à éclaircir.

M. Beauvais de Saint-Paul, auteur de l'*Histoire du canton de Mondoubleau,* donne le 12 juillet 1611 comme date du meurtre de Bois-Vinet ; l'arrêt du Parlement de Rouen accordant le privilège de la Fierté à M. de Vove, serait du 11 mai, c'est-à-dire de deux mois antérieur, ce qui paraît absurde ; enfin, l'arrêt du Conseil, daté du 1er août 1611, mentionne Marguerite de Marescot comme veuve, alors que la pierre tombale

des deux époux donne seulement le 22 février 1612 comme date de la mort de Jacques de Vendômois.

Qu'il me soit permis de le répéter : ce n'est pas de l'archéologie que je fais en ce moment. Pris au dépourvu, loin des sources d'informations certaines et bien près du jour de la séance publique, je me suis engagé, par une promesse imprudente, à raconter un dramatique épisode de notre histoire locale aux dames qui veulent bien nous honorer de leur présence ; les faits que je rapporte sont réels ; elles voudront bien ne pas me chicaner pour une date ; quant à mes savants collègues, qui ne sauraient se contenter de si peu, je leur promets, si la question leur paraît en valoir la peine, de faire ultérieurement toutes les recherches nécessaires pour remettre les faits à leur place, autant que me le permettra l'absence de documents détruits par un fanatisme ignorant et bête.

Me Boudet, notaire à Saint-Agil pendant la Révolution, possédait toutes les pièces relatives à cette sinistre affaire ; sur un ordre émané du district de Mondoubleau, il les détruisit avec tous les documents nobiliaires et titres féodaux contenus dans son étude.

Bien des années s'étaient écoulées depuis le meurtre de Bois-Vinet. Jacques de Vendômois et Marguerite de Marescot avaient laissé une fille, Denise de Vendômois, qui avait épousé Messire Jean d'Amilly, chevalier, capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

L'assassin *fierté* était mort à son tour, laissant un fils héritier du caractère sauvage et brutal de son père. Longtemps, sans doute, il vécut en son castel de l'Epicière, dans l'isolement que lui créait la tache de sang imprimée à son nom ; mais peu à peu l'oubli se fit, quelques relations s'établirent, et, par leur moyen, une sorte de réconciliation apparente se fit entre les familles d'Alleray et de l'Épicière.

Un jour vint même, peut-être trente ans après le meurtre, où M. d'Amilly, gendre de l'assassiné, ac-

cepta une invitation chez M. de Vove, fils du meurtrier.

Ce fut grande fête au château de l'Épicière, et une grande joie pour tous les voisins, qui accoururent en foule célébrer la fin d'une rivalité qui attristait le pays depuis trente ans, après l'avoir ensanglanté.

Il serait facile d'établir à peu près la liste des invités à cette fête mémorable dans les annales de notre pays du Perche. Sans nous livrer à ce travail, qui allongerait beaucoup ce petit récit, embusquons-nous un instant, comme durent le faire bien des gars ce soir-là, sur le bord du chemin creux qui mène de Saint-Avit à Oigny, et regardons par-dessus la haie, passer la joyeuse cavalcade, qui s'est réunie sur la place du bourg pour arriver en bande à l'Épicière.

Certes, le spectacle en vaut la peine ; tout le luxe rustique du pays se déroule dans le chemin creux sous la feuillée, et rarement les derniers rayons du soleil, tamisés par les branches, ont éclairé plus joyeuses couleurs que celles de tout ces habits de fête. Le grand deuil n'est pas encore de rigueur pour les hommes qui veulent se réjouir décemment. En tête de chaque groupe chevauche le père de famille, ayant sa femme en croupe, les jeunes filles suivent, huchées deux à deux sur les grosses juments de labour tout enrubannées, les jeunes gens, presque tous officiers en congé, galopent en brillants uniformes le long de la colonne, pour porter secours partout où les accidents du chemin cahoteux, semé de grosses pierres et criblé de fondrières, créent des difficultés.

Bien des jupes sont happées au passage par les longs filaments des ronces, bien des coiffures savantes sont brutalement caressées par les basses branches des trognes, mais de joyeux éclats de rire saluent ces accidents : demain la mère de famille passera, aiguille en main, la revue de tous ces brillants atours, avant de les enfermer, avec une poignée de menthe et de lavande,

dans les gros bahuts de chêne, d'où doivent les tirer, aux jours solennels seulement, après elles leurs filles, puis les filles de leurs filles.

Ainsi défilent devant nous le vieux Pierre de Nepveu, sa femme Marie de Heullant et les aînés de leurs innombrables fils et filles, et Julien de Pheline avec sa femme Alenior de Girondeau et leur fils Henri, et leurs quatre filles Renée, Marie, Elisabeth et Madeleine, âgées alors de 18 à 22 ans, puis Claude de Pheline et sa femme Anne de Girondeau, puis Jacques de Montlibert, sieur d'Arras et du Bois, avec sa fille Marie, que d'innombrables gars saluent au passage d'un cordial « bonjour marraine », puis Abraham de Brossard et Marguerite de Gastel, sa femme, et Isaac de Savignat avec sa sœur Anne, puis la vieille Mlle Renée de Girondeau, avec les deux jeunes ménages de ses neveux, César, qui vient d'épouser Élisabeth de Mertreux, et Pierre, tout dernièrement marié à Charlotte de Courtois, et, tout en chevauchant dans le chemin creux, la bonne tante engage son troisième neveu, Jacques, à suivre l'exemple de ses frères.

Qu'on me pardonne cette digression ; il m'a paru curieux de constater les ressources de société que pouvait offrir une toute petite paroisse du Perche au milieu du XVIIe siècle, et, dans cette énumération, déjà longue, je n'ai compris que les noms des personnes en âge d'aller à une soirée, en chevauchant deux lieues la nuit, par des chemins en casse-cou, en l'an 1640, date probable du deuxième acte du drame d'Alleray.

Donc, la fête était brillante au château de l'Épicière, ce soir-là. Tous les ménestriers du pays avaient été requis ; la jeunesse s'ébattait gaiement à ces sons criards et joyeusement plaintifs des vieux airs qu'il nous est encore donné parfois d'entendre aux jours de noce ; les valets, gardes, garçons de ferme, attifés pour la circonstance, se multipliaient pour faire circuler les rafraîchissements, parmi lesquels notre bon cidre bouché obtenait le plus de suffrages, et pour mou-

cher fréquemment les chandelles des salons, et les oribus des vestibules et escaliers.

Tout était en liesse, sauf deux hommes : M. de Vove, l'amphytrion, assis à une table de jeu avec quelques voisins, M. d'Amilly d'Alleray, debout derrière son hôte, dont il suivait le jeu avec une extrême attention.

A la fin d'une danse, les violons se turent, il y eut un instant de silence; alors M. d'Amilly mit son doigt sur l'épaule de M. de Vove, et, d'une voix brève et haute, lui dit: « Vous trichez, Monsieur ! » M. de Vove bondit. — « Je répète que vous trichez au jeu, Monsieur ! ce qui est naturel au fils d'un assassin. »

Après ces mots, jetés comme un éclat de foudre au milieu de la fête, M. d'Amilly sortit du salon, gagna l'écurie, sella son bon cheval et partit.

Il touchait presque Alleray quand il entendit derrière lui le galop furieux d'un cheval. A la clarté de la lune, il reconnut M. de Vove, les traits décomposés par la rage et brandissant une épée nue.

M. d'Amilly était brave mais désarmé, toute défense lui était impossible, et le courage n'exige pas qu'on se fasse égorger comme un mouton quand on peut l'éviter. Il pressa donc les flancs de son cheval, et partit au galop.

Il est resté légendaire dans le Perche, ce cheval de M. d'Amilly d'Alleray ; on en parlera longtemps encore après que le souvenir de M. d'Amilly sera absolument oublié, qu'Alleray lui-même, le joyau du Perche, sera retourné à la poussière où finit toute œuvre humaine, car on en parlera tant qu'il restera trace des énormes douves d'Alleray, impérissable monument de son exploit.

M. d'Amilly arrivait donc chez lui, sans trop presser sa merveilleuse monture, qu'il connaissait ; le pont-levis franchi, il fermerait tout simplement la porte, et serait en sûreté ; il souriait d'avance de la déconvenue de

son ennemi, qui rugissait à cent pas derrière lui, quand soudain l'excellent cheval s'arrêta court : le pont-levis était levé, devant lui s'ouvrait béante la profondeur obscure de la douve énorme.

M. d'Amilly eut un instant d'hésitation, puis il piqua droit à son ennemi, l'atteignit presque, tourna bride et plantant ses éperons dans le ventre de son cheval, d'un bond prodigieux, immense, désespéré, il franchit la douve.

Depuis 230 ans, tout un pays d'éleveurs raconte ce fait, il est difficile de le révoquer *absolument* en doute ; cependant, il faut avouer que l'histoire du monde ne nous offre guère que deux montures, Pégase dans l'antiquité, et Hippogriffe dans le moyen âge, pour accomplir pareil exploit. La race percheronne a bien dégénéré depuis !

Quoi qu'il en soit, M. d'Amilly, du haut de son cheval, solidement établi sur ses quatre pieds de l'autre côté de la douve, salua ironiquement M. de Vove, arrêté sur l'autre bord, et rentra chez lui.

Le seigneur d'Alleray comprit sans doute qu'il devait prendre quelques précautions, car le lendemain, quand un pauvre pèlerin tout enveloppé de bure, bourdon en main, et coquilles à la pèlerine, se présenta à Alleray pour demander l'aumône, il trouva le pont-levis soigneusement levé. Il entonna sans doute alors une de ces complaintes traînantes et plaintives par lesquelles les pèlerins d'Italie sollicitent encore la charité des passants ; une manière de concierge parut sous le porche du château.

— Mon bon Monsieur, je voudrais voir Monseigneur ?

— Passez votre chemin, bonhomme, Monseigneur n'est pas visible.

— J'ai à lui dire des choses très importantes.

— Dites-les-moi, je les lui reporterai.

— C'est à lui seul que je puis parler, baissez ce pont.

— Nenni, Monseigneur me l'a défendu ; allez en paix.

Alors le pèlerin tenta un procédé qui date de Danaë, et n'était pas encore aussi absolument usé il y a deux cent trente ans qu'à notre incorruptible époque. Il tira de sa pannetière une pièce d'or ; le concierge ouvrit les yeux ; il en tira une seconde, le concierge se leva ; à la troisième, il étendit la main vers la bascule du pont ; à la cinquième, le pont-levis s'abaissait, et l'ermite disparaissait dans l'intérieur du château, qu'il paraissait connaître.

Le concierge s'assit au bord du pont, pour attendre la sortie de cet étrange pèlerin, si bien garni d'or, et, pour apaiser le trouble qui le gagnait et le remords qui le serrait au cœur, il faisait glisser d'une main dans l'autre ces belles pièces qui miroitaient si bien au soleil.

L'attente ne fut pas longue ; ce n'est pas le pèlerin qu'il vit sortir, mais bien M. de Vove, tout pâle, hagard, couvert de sang, et brandissant un couteau rougi de la pointe à la poignée.

Avant d'avoir pu proférer un cri, le concierge tombait à son tour, frappé du même couteau que son maître, qu'il avait vendu, et le bandit reprenait les cinq pièces d'or, prix du sang.

Telle est la sombre légende d'Alleray.

On lui voudrait un épilogue, mais l'histoire est muette et la tradition aussi.

Que devint l'assassin ? On l'ignore. M. Beauvais de Saint-Paul, l'historien de Mondoubleau, croit qu'il obtint des lettres de grâce, en considération des services militaires de sa famille ; cela paraît peu probable, car de l'important château de l'Épicière, en la paroisse d'Oigny, il ne reste plus pierre sur pierre ; une destruction intentionnelle a sévi là ; l'emplacement de ce repaire de bandits n'est plus marqué que par des gran-

des douves que la charrue efface petit à petit. Le nom maudit des de Vove disparaît à cette époque de tous les registres de paroisse du pays.

Denise de Vendômois, dame d'Alleray, pleura comme sa mère Marguerite de Marescot, son mari assassiné aussi par un M. de Vove. Son nom est gravé sur la cloche de Choue, dont elle fut marraine en 1653 ; j'ignore quand elle mourut.

A partir du meurtre, Alleray fut abandonné. En 1691, il appartenait à M. de Montmoreau. Quelques années après, il échut, avec le château de Saint-Agil, à MM. Angran, qui ajoutèrent à leur nom celui d'Alleray ; mais, depuis longtemps déjà, la vieille demeure était inhabitée.

GUIDE DU TOURISTE

DANS LE VENDOMOIS

PRÉFACE

Par M. Ch. Chautard

Au lecteur

Ami lecteur, qui que tu sois,
Né dans Vendôme, ou qui l'habites,
Connais-tu bien le Vendômois?
As-tu jamais de tes visites
Fait politesse aux vieux châteaux,
Dont les tours disent son histoire
Écrite au sommet des coteaux
Plus gaiement que dans un grimoire?
As-tu, le bâton à la main,
Parcouru les cent neuf communes?
En sais-tu le plus court chemin?
Et pourrais-tu dans quelques-unes
Me raconter ce qu'il faut voir?
Suivrais-tu, dans Vendôme même,
Les bras sinueux dont le Loir
Caresse les îles qu'il aime?
De la haute tour de Poitiers
Où vivaient les preux chevaliers,
Où dort maintenant la chouette,

Si tu regardes volontiers
Tourner au vent la girouette,
Sais-tu qui la fit ériger,
D'où lui vient ce nom étranger?
A te parler franc, je l'ignore ;
Sur ce point, qui reste à juger,
Les savants disputent encore.
Mais, savant ou non, ici-bas
Sur quoi ne dispute-t-on pas ?
As-tu remarqué les merveilles
De l'église et de son clocher?...
Tout cela dit sans nous fâcher
Et sans t'échauffer les oreilles.

Et vous, voyageurs trop pressés
Que le chemin de fer entraîne,
Qui rapidement traversez
Les frais vallons, la verte plaine,
Arrêtez-vous et regardez :
Voyez... Mais, vais-je ici décrire
La contrée où vous abordez,
Et ne vaut-il pas bien mieux lire
Ce livre qui pour vous fut fait?
(Entre nous, laissez-moi vous dire
Qu'il est tout simplement parfait.)
Il fut, pour vos plaisirs, extrait
Des meilleures notes collectives
Que des Vendômois compétents
Réunissaient depuis longtemps :
L'un (1) de nos poudreuses archives
A su résumer les récits
En un style clair et concis ;
L'autre (2), un maître non moins précis,
Vous parlera topographie,
Botanique et géologie;

(1) M. Aug. de Trémault. — (2) M. E. Nouel.

Du Perche et de ses Percherons
Celui-ci (1) dira les chroniques...
Sans les garantir authentiques ;
Dans Vendôme et ses environs
Celui-là (2) veut bien nous conduire,
Et, chemin faisant, nous instruire
Des choses que nous ignorons ;
Dans une notice fidèle,
J'en connais un (3) qui vous rappelle
Les gloires du pays natal ;
(Pour une raison personnelle
Je n'en dirai ni bien ni mal ;)
Du nord au sud, en long, en large,
L'autre (4) a parcouru le pays ;
De notes et de fins croquis
Rapportant une heureuse charge,
Et, sans épuiser ses cartons,
C'est lui qui, dans les huit cantons
En dirigeant vos promenades,
Vous décrira les monuments,
Dont il connaît les ornements
De la base aux couronnements,
De l'intérieur aux façades.
Un autre (5), un savant qui sait tout,
Un conseiller sûr et fidèle,
Donne un précieux avant-goût
Des richesses qu'il amoncelle.
Des artistes, dont le renom
Va grandir encor, de leur nom
Ont signé les frais paysages,
Les monuments des anciens âges,
Églises, châteaux ou menhirs,

(1) M. de Maricourt. — (2) M. L. Martellière.
(3) M. Ch. Chautard. — (4) M. G. Launay.
(5) M. Ch. Bouchet.

Illustrations de ces pages
Qui fixeront vos souvenirs.

« Oh ! que de gens, pour un seul livre,
Et que de choses ! dira-t-on. »

Que vous importe, s'il est bon,
Et, sans vous ennuyer, s'il livre
Documents et dessins meilleurs
Qu'en vain vous chercheriez ailleurs ?
Lisez donc ce *Guide*, modèle
Qui va vous conduire partout :
L'imprimeur a mis un beau zèle
A le composer avec goût,
Et l'éditeur à vous le vendre
Promet de n'en pas mettre moins.
A tant d'efforts, à tant de soins,
Pour quelques francs laissez-vous prendre.

Maintenant, suivez mon conseil :
Partez, touristes, bon voyage !
Que Dieu vous donne son soleil
Pour égayer le paysage !
Bon pied, bon œil, bon vin, bon lit !
Matin et soir, bon appétit !

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXI

4e TRIMESTRE 1882

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1882




SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

21e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1882

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 octobre 1882, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. G. Launay, président ; G. de Trémault, trésorier ; Soudée, secrétaire ; L. Martellière, conservateur ; Nouel, bibliothécaire-archiviste ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ; l'abbé Ct Bourgogne, de Bodard, A. de Lavau, membres.

Et MM. Bioret ; Bonnin ; l'abbé Bordier ; l'abbé Bouillié ; l'abbé L. Bourgogne ; Dr Brocheton ; L. Buffereau ; Caron ; de Chaban ; de Déservillers ; Dourze ; Duriez ; Duvau ; Dr Faton ; l'abbé Girard ; Jacquet ; Dr Jeannel ; de la Vallière ; G. de

Lavau ; de Laage de Meux ; P. Lemercier ; Leroux ; de Linas ; l'abbé Lizot ; Lucas ; l'abbé Métais ; l'abbé Monsabré ; de Monterno ; le général Paulze-d'Ivoy ; l'abbé Renou ; Rigollot ; Ripé ; de Rochambeau ; l'abbé Roulet ; de Sachy ; Saint-Martin ; R. de Saint-Venant ; J. de Saint-Venant ; de la Serre ; Thillier ; Thoraux père ; Thoraux fils ; le général de Vallabrègue ; Yvon-Villarceau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 13 juillet 1882 ; ce sont :

MM. Henri Chauvin, ingénieur des arts et manufactures, à Poncé (Sarthe) ;

le Docteur Jeannel, à Vendôme ;

le Baron de Beauchamp de Monthéard, par La Ferté-Bernard (Sarthe) ;

Charles Renou, propriétaire, 101, rue Richelieu, à Paris ;

Olivier de Gourmont, avocat docteur en droit, à Vendôme ;

Henri de Brunier, propriétaire, à Vendôme.

———

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur :

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 13 juillet 1882

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. A. Queyroy, conservateur du Musée archéologique de Moulins :

Quatre OUTILS en bois de renne et de cerf, et une petite HACHE polie en jadeïte provenant du lac de Lucerne (Suisse).

Quatre GRATTOIRS ou LAMES en silex taillé.

Une PIERRE SCULPTÉE en forme de chapelle, au toit en écailles, dont les côtés ainsi que les pignons sont ornés de figures de saints contenues dans des arcades en plein cintre. Ce curieux petit monument est sans doute un *ex-voto*. S'il est assez difficile de dire au juste l'époque où cette image a été exécutée, il est certain du moins qu'elle reproduit une œuvre du XIIe siècle, — Trouvée dans un ruisseau près de l'ancienne abbaye de la Virginité, commune des Roches.

Un Fragment d'un petit GROUPE en marbre blanc, d'une *Pieta* du XVIe siècle. — Trouvé au pont Chartrain en 1847.

Une petite AGRAFE DE CEINTURE en cuivre (XVIe siècle), trouvée dans l'ancien cimetière, à Vendôme.

Cinq FOURCHETTES des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Une CUILLER en cuivre jaune (XVIIe siècle).

Une CUILLER et une FOURCHETTE d'origine italienne (XVIIIe siècle).

Une FOURCHETTE espagnole (XVIIe siècle).

De M. P. Martellière, juge à Pithiviers :

Une ASSIETTE en faïence de Delft (Hollande), décor bleu ; un RAVIER de même provenance, riche décor polychrome ; dessous, AR en monogramme. (XVIIe siècle.)

De M. Brulon, aubergiste à Saint-Rimay :

Un VASE FUNÉRAIRE gallo-romain en terre rougeâtre, noircie par un long séjour dans la terre ; haut., 0^m,14. Il provient d'une sépulture découverte en 1875 à Villavard. M. G. Launay a rendu compte de cette trouvaille dans le Bulletin de la même année, et le Musée possède déjà quelques objets ayant la même origine.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. Duvau, juge de paix à Vendôme :

Un lot de 19 monnaies et jetons, d'une conservation généralement médiocre, comprenant :

10 PB. des empereurs Gallien, Claude et Tetricus père et fils ;

Une obole de Louis XI ;

Un liard de Henri de Montpensier, prince des Dombes ;

Quatre patards du pape Urbain VIII (Avignon) ;

Un jeton ecclésiastique, portant au droit et au revers la légende *Ave maris stella Dei mater* (XVe siècle) ;

Un méreau, dans le champ duquel est écrit, en quatre lignes : IE SVIS A CHARLES CAMART . 1614 ;

Et deux jetons de Nuremberg.

De M. Gauthier, maçon à Vendôme :

Six pièces (liards, deniers tournois, jetons), trouvées sur l'emplacement de l'ancien Manège, au bas de la rampe du Château.

De M. Lechat, agent de police à Vendôme :

Un jeton de Louis XIV, petit module, 1866.

De M. Jules Chautard, doyen de l'Université libre de Lille :

Un jeton de la Chambre des comptes de Vendôme : HENRICVS D. G. REX NAV. DOM. BEARN. DVX VINDOC. Ecu couronné à neuf quartiers (Navarre, Béarn, Bourbon-Vendôme, Aragon et Castille, etc.). ℞. CAMERA COMPVTOR. VINDOC. ECT. Arbre émondé par une main tenant une serpe, *un gouet*, comme on dit à Vendôme. En exergue : ROEPVTANDVM EST, 1576.

Une empreinte en étain du sceau du commissaire du directoire exécutif pour l'administration municipale de Savigny (Loir-et-Cher). AN IV de la République.

Un sceau ou cacheten cuivre jaune ayant appartenu au *Directeur du jury* près le tribunal de première instance de Vendôme sous le premier Empire.

Un jeton de Jean Gaultier, maire de Tours. I. GAVLTIER C. AV. PAR. D. BR. PR. A TOURS. MAIRE. 1620-1621. Revers ordinaire.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De M. Frédéric Moreau père;

Album Caranda (suite). — *Les Fouilles d'Armentières (Aisne)* 1881.

Ce nouveau fascicule renferme 11 planches, qui ne le cèdent en rien pour la beauté aux précédentes, et qui figurent des objets de l'époque mérovingienne.

De la part de l'auteur :

Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique, par Anthyme Saint-Paul, directeur de l'Année Archéologique (1). Deuxième édition. Paris, 1881.

(1) Nous n'avons plus à faire l'éloge de cette remarquable étude, arrivée aujourd'hui à sa 2e édition. L'auteur y considère Viollet-le-Duc uniquement comme artiste et comme savant. Mais, tout en éprouvant pour le célèbre restaurateur des monuments

De la part de l'auteur, et offert par son père M. Louis-Lucas à la séance générale du 12 octobre 1882 :

Etude sur la vénalité des charges et fonctions publiques, et sur celle des offices ministériels depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, précédée d'une introduction générale par Paul Louis-Lucas, avocat, docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Paris. 2 tomes grand in-8° (L'ouvrage aura trois volumes). — Paris, Challamel, 1883.

Le tome Ier contient la préface, l'introduction générale et le droit romain. Le tome II comprend l'ancien droit français et le droit intermédiaire, et mène l'histoire de la vénalité des charges jusqu'en 1816.

Le tome III et dernier étudiera l'époque contemporaine.

(Voir à la Chronique une analyse de cet ouvrage.)

De l'auteur, M. Charles de Linas :

L'Art et l'Industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge, souvenirs de l'exposition rétrospective de Liège en 1881, 11 planches. Arras, 1882. — Tiré à 70 exemplaires pour le commerce. — (Voir à la Chronique une analyse de cet ouvrage.)

De notre nouveau confrère M. Jeannel, médecin à Vendôme :

De la fièvre consécutive aux plaies cavitaires, et de l'application de la méthode antiseptique au traitement des plaies des cavités muqueuses, par le Docteur Maurice Jeannel, médecin aide-major de 1re classe. — Extrait de la Revue mensuelle de Médecine et de Chirurgie. 1880.

Du même :

L'Infection purulente ou Pyohémie — Ouvrage couronné par

historiques un sentiment voisin de l'admiration, M. Anth. Saint-Paul montre que, s'il fut un dessinateur d'une habileté prodigieuse, un écrivain de premier ordre et un constructeur hors ligne, il existe pourtant chez lui, notamment dans le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, de graves erreurs et d'incroyables lacunes. C'est contre les théories hasardées et les systèmes préconçus de Viollet-le-Duc que l'écrivain s'efforce de prémunir ceux qui s'occupent d'archéologie. Sa critique, toujours courtoise, s'appuie sur des faits nombreux et précis ; naturellement, le blâme tient dans le livre une plus grande place que l'éloge, mais justice est amplement rendue au mérite réel de l'éminent architecte. — L. M.

la Société de Chirurgie (prix Gerdy) — 1 vol. in-8°. Paris, 1880.

De l'auteur, S. Menjot d'Elbenne :

Le Siège du Mans en 1652, Essai sur la Fronde dans le Maine. — Mamers, 1881 (1). — Tiré à petit nombre.

Département de Loir-et-Cher. *Conseil général.* Session d'avril 1882.

De M. Octave Parisot :

Onze volumes et brochures et 38 cartes géographiques, qui formeront l'objet d'une notice à la suite de ce compte rendu.

Traité et aide-mémoire des déviations des compas, par A. Madamet, ingénieur de la marine, 1 vol. de texte et 1 vol. de planches. — Paris, Gauthier-Villars, 1882.

Ouvrage offert à la Société par M. de Saint-Venant, membre de l'Institut.

De l'auteur :

Monnaies féodales françaises, par E. Caron, vice-président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie.— Paris, Rollin et Feuardent, 1882. 1er fascicule in 4° de XXIV - 112 pages et 8 planches. (Voir le compte rendu à la Chronique.)

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. (Suite.)

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

(1) Cet opuscule, écrit d'après des pièces originales retrouvées au ministère des affaires étrangères, éclaire un épisode peu connu jusqu'ici de l'histoire de la Fronde en province. Il nous intéresse particulièrement, en ce qu'il raconte la marche du duc de Beaufort vers Le Mans, par Bonneval et Mondoubleau, à travers tout le Perche vendômois, et son retour par Nogent et Droué. On peut se figurer l'état de ce malheureux pays, deux fois rançonné et saccagé par les troupes du roi des Halles, « composées des « plus grands pillards et gens les plus indisciplinés qu'on ait jamais vus, sans qu'on « puisse y porter remède. »

César de Vendôme essaya vainement de s'opposer à la marche de son fils. Les frondeurs occupèrent la rive droite du Loir, de Montoire à Bonneval, et y commirent toutes sortes d'excès, tandis que l'armée royale laissait sur la rive opposée des traces non moins sanglantes.

Revue des Travaux scientifiques. (Suite.)

Répertoire de Travaux historiques. 1882, N° 3.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. DONS et ÉCHANGES :

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Tome XXII, 1880, et tome XXIII, 1881.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tome VII, 1881.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur (Côte-d'Or). 17e année, 1880.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome XX, 1881.

Bulletin et Mémoires de de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XV, 2e partie. Rennes, 1882.

Recueil des publications de la Société Havraise d'Etudes diverses. 46e année, 1879.

Annales du Musée Guimet.— Revue de l'Histoire des Religions. 3e année. Tome V. N° 2, mars-avril ; N° 3, mai-juin 1882.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Nos de mai-juin-juillet-août 1882.

Revue Historique et Archéologique du Maine. 1882, 1er semestre

Bulletin de la Société des Études du Lot. Tome VII, 3e fascicule 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1er trimestre 1882.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 1er trimestre 1882.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Juillet 1882.

Bulletin de la Société Dunoise. Juillet 1882.

Société des Sciences et Arts Agricoles et Horticoles du Hâvre. 1881, 3e et 4e trimestres.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution. Année 1880. Washington, 1881.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Flore de Loir-et-Cher, par M. Franchet. 10e et 11e livraisons.

Vendôme et les Bords du Loir, simples notes archéologiques, par M. G. Rigollot. Carte et croquis. Vendôme, 1882.

Bulletin monumental. (Suite.)

Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme. (Suite.)

V. — Nos SPÉCIMENS.

Le Livre, Revue du monde littéraire, No du 10 août 1882. Paris. A. Quantin.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Renouvellement du Bureau pour 1883.

Le Président rappelle à la Société qu'il y a lieu de procéder à l'élection de cinq membres du Bureau, en remplacement de MM. Simon, démissionnaire, de Maricourt, Ch. Chautard, A. de Trémault et Soudée (rééligible), dont les fonctions expirent le 1er janvier 1883.

52 membres sont présents ; 50 prennent part au vote.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. Isnard (45 voix) ;
de Rochambeau (47 voix) :
Soudée, *secrétaire* (46 voix) ;
Charpentier (27 voix) ;
Chanteaud (27 voix).

Ces Messieurs sont élus membres du Bureau : M. Isnard, pour entrer en fonctions de suite, jusqu'au 1er janvier 1885 ; et les autres, pour trois ans, à partir du 1er janvier 1883.

LE DON

DE M. OCTAVE PARISOT

Esquisse sur un Auteur vendômois

Notre dévoué compatriote et collègue, M. Octave Parisot, vient de nous donner une nouvelle marque de sa générosité. Il nous envoie cette fois 11 volumes ou brochures et 38 cartes géographiques. La plupart des imprimés sont des ouvrages de M. Valentin Parisot, son frère, né à Vendôme en 1800, et décédé en 1861, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Douai. C'était un homme merveilleusement organisé et d'une érudition prodigieuse. S'il ne se fût pas dispersé en vingt directions différentes, il aurait été peut-être l'un des hommes les plus remarquables de ce temps-ci.

Les ouvrages de lui qui nous sont offerts sont :

1° Une Thèse pour le doctorat sur Eschyle, Shakespeare et Schiller, ou de l'Unité dans la littérature, présentée à la Faculté de Paris, en 1820. Bro. in 4°. — L'auteur, ancien élève de l'Ecole Normale, se distingue déjà par une grande largeur d'idées.

2° Une Mythologie universelle faisant suite à la Biographie universelle de Michaud, et contenant par ordre alphabétique, non seulement la mythologie grecque et romaine, mais encore celle des Egyptiens, des Hindous, des Scandinaves, etc. (P. — Michaud, 1832-33). 3 gros vol. in-8°. — Cet ouvrage suppose une érudition extraordinaire, et, malgré les immenses progrès qu'ont faits aujourd'hui la science orientale et celle de la mythologie en particulier, il peut encore, au point de vue purement pratique, rendre de très grands services. L'universalité de Parisot commençait à se révéler.

3° Effusa ad imperatoris Napoleonis sepulcrum Helenense, ante devectos a priore sepultura Lutetiam cineres. (Paris,

1840.) Bro. in-8°. — C'est une pièce lyrique de 16 pages, en strophes alcaïques (1).

4° Cantacuzène, homme d'Etat et historien, ou Examen comparatif des Mémoires de cet Empereur, des sources contempo raines et notamment des 30 livres, dont 14 inédits, de l'histoire de Nicéphore Grégoras. Thèse de littérature et d'histoire. (P. — Joubert, 1845.) 1 vol. in-8°. — Etude très approfondie d'une partie de l'histoire byzantine au XIVe siècle. L'auteur, agrégé d'histoire, était alors professeur suppléant à la Faculté de Rennes.

5° Il trionfo di Zermagla (2), e alcune altre mostre di poesia italiana. (Parigi e Leipzig, 1847.) Bro. in-8°. — L'auteur était alors professeur de littérature étrangère à la Faculté de Rennes. — Nous remarquons dans ce Recueil, entièrement composé par Parisot, une pièce adressée à Villemain, alors ministre de l'instruction publique, pour solliciter de lui une chaire de littérature étrangère. Villemain la lui promettait depuis longtemps, mais il oubliait toujours. Parisot, pour lui rafraîchir la mémoire, lui avait d'abord envoyé une épître lyrique en vers grecs sur le mètre de la 1re Isthmique de Pindare. C'était un mode de requête, on en conviendra, qui n'était pas à la portée de tout le monde, ni même de tous les ministres. C'était, de plus, prendre Villemain par son faible, — son cher Pindare ! Il resta pourtant insensible. Alors Parisot lui adressa cette Epitre en vers italiens, où il le prend avec lui sur un ton de familiarité qui suppose entre eux d'intimes relations :

Per Dio ti prego, narrami,
Eccellenza mia cara,
Tu, di promesse fertile,
Di fatti parca e avara.

« Je serais ingrat, dit Parisot, dans une note italienne, si je n'ajoutais ici qu'après avoir lu cette Epître, le Ministre, qui m'avait cru désespérément plongé dans les manuscrits grecs (3),

(1) V. Hor. Od. I, 9. Vides ut alta stet.

(2) Zermagla était le dieu de l'hiver chez les Slaves. C'est précisément le Dictionnaire mythologique de Parisot qui nous donne ce renseignement.

(3) Sans doute pour son travail sur Cantacuzène.

ne me jugea plus *étranger* aux lettres *étrangères*, et me nomma *immédiatement* à la chaire que je sollicitais. »

6° Nous venons à l'ouvrage capital de Parisot, sinon par l'étendue, au moins par l'importance, la science et la difficulté vaincue. Nous voulons parler de la traduction du Râmâyana de Vâlmîki, traduit pour la première fois du sanscrit (1) en français, avec des études sur les questions les plus graves relatives à ce poème. (P. — Duprat, 1853). 1 v., in-8°. — Cette traduction, malheureusement incomplète, ne comprend que le premier chant (Adikânda) L'auteur avait l'intention de l'achever, car le Râmâyana était son poème de prédilection. Un autre a eu cette gloire. M. Hipp. Fauche nous l'a donné en 9 volumes. On jugera de la connaissance que Parisot avait de cette langue, quand on saura qu'en tête de sa traduction il a mis une Epître à Eugène Burnouf (le grand Burnouf), en vers sanscrits (!). Composer des vers grecs, sur un rhythme de Pindare c'est déjà fort joli, certainement, mais composer des vers sanscrits sur le mètre dit *Vasantatilaka,* voilà de quoi nous laisser confondus, pétrifiés. Veut-on avoir quelque idée de cette langue et de cette versification étranges? Voici le premier vers de l'Epître :

Râmâya*n*âmrava*n*agoutchtchhaphaleddhadhoûmyâ

Il y a trois pages *comme cela*. Et pourtant c'est là le moindre mérite de Parisot dans cette traduction; le plus remarquable, c'est d'avoir pénétré le génie indien, de se l'être assimilé comme il l'a fait. Tous ceux, en effet, qui ont un peu approché de ce singulier et sublime génie, savent combien il diffère du génie de l'Occident et même de celui des autres races de l'Orient. Pour le comprendre, il faut absolument se défaire de notre esprit français, l'esprit le plus éloigné de tous de celui de l'Inde. Or, l'Epître dédicatoire de Parisot est imprégnée au plus haut degré de cette poésie locale, de cette lumière éblouissante, de ces parfums enivrants, sans oublier les lianes enchevêtrées (2).

(1) Nous adoptons l'orthographe qui a prévalu ; Parisot écrit « samscrit. »

(2) L'auteur soutient, dans la préface de cet ouvrage, p. VII, une opinion singulière et hardie. Selon lui, ce n'est point la colère d'Achille qui forme le sujet de l'Iliade. Les Diascévastes

7° Enfin, Ouverture du Cours de littérature étrangère à la Faculté de Douai, 1854. Bro. in-8°. — L'auteur y proclame cette idée féconde, qu'un cours de littérature étrangère doit être un cours de littératures comparées. C'est l'idée de Villemain.

Ce qui suit n'est pas de Valentin Parisot :

8° Histoire de l'Abbaye de Cluny..... avec pièces justificatives..... par M. P. Lorain, ex-doyen de la Faculté de droit de Dijon. 2e édition. (P. — Sagnier et Bray, 1845.) — 1 vol. in-8°.

9° Un Recueil de chansons manuscrites, avec la musique, dont la copie est du siècle dernier, mais dont plusieurs remontent au siècle précédent. Ce sont, en général, des chansons à boire ou des chansons d'amour, avec les fadeurs ordinaires ; un grand nombre sont plus ou moins grivoises, d'autres d'une obscénité révoltante, enfin plusieurs, et ce sont les plus intéressantes, sont pleines de traits satiriques violents contre les grandes dames et les seigneurs de la cour de Louis XIV, ce qui donne à ce Recueil un caractère tout à fait populaire. Le

ont eu le tort, dans leur ordonnancement du poème, de mettre en tête la querelle d'Achille et d'Agamemnom, d'où, grâce aux premiers mots, *Chante, Muse, la colère....*, l'idée moderne, si superficielle et si fausse, dont nous parlions tout à l'heure. Parisot entre dans d'assez longs raisonnements pour la réfuter. Il trouverait plutôt, s'il le fallait, l'idée d'une unité « dans la per- « sonnalité d'Hector. C'est si bien à Troie qu'on s'intéresse, et « non à la Grèce, que les Grecs, si pleins d'eux-mêmes, ont « donné au poème le nom d'Iliade (pourquoi pas celui d'Achil- « leïde, s'ils eussent pris Achille pour le héros ?) Quant au « poète, il est comme Jupiter, il tient pour Troie ; ou plutôt, « puisque probablement ce n'est pas au même *aède* que sont « dues les vingt-quatre rhapsodies, l'homme de génie et l'homme « de cœur, parmi les chantres homérides, c'est celui qui pleu- « rait Hector, c'est celui qui menait le deuil de Troie, en face « des fils des destructeurs de Troie. »

Selon nous, il y a en tout ceci beaucoup de vrai et beaucoup de contestable ; mais on conçoit que nous ne pouvons entrer ici dans une discussion qui serait longue. Que l'on songe seulement à l'origine asiatique des aèdes homériques (on sait que la plupart des traditions faisaient Homère originaire de l'Ionie), et l'on comprendra la sympathie de ces poètes pour la ville et les enfants de Priam.

grand Roi lui-même n'est pas épargné; tant s'en faut (1) ! Il y aurait un extrait à faire de la plupart de ces couplets, pourvu qu'on ne regardât pas de trop près à la convenance de l'expression, car les mœurs de tous ces hauts personnages sont attaqués souvent dans un langage qui lui-même n'est pas très moral.— Nous en donnons ici un double exemple qui peut honnêtement se transcrire, dont le premier est curieux comme satire politique, et dont le second nous intéresse directement, puisqu'il s'agit de Philippe de Vendôme, dit le Grand-Prieur.

Le premier couplet s'adresse à Louis XIV, et fait allusion à ses tentatives de restauration en faveur de Jacques II d'Angleterre :

Tu n'as donc pu, quoique vainqueur,
Rétablir Jacques en sa place ?
Pour un effet de ton bonheur
Compte, Grand Roi, cette disgrâce.
C'est un profit tout clair d'épargner le transport ;
Il n'en vaut pas le port. } *bis*

L'autre couplet fait suite, quoique n'ayant aucun rapport au premier :

Avant de faire une chanson,
Et de vouloir railler personne,
Il faudrait savoir si Fanchon
Mérite l'argent qu'on lui donne,
Une dupe en amour est un mauvais railleur;
Entends-tu, Grand-Prieur (2) ? } *bis*

(1) Plusieurs de ces couplets se retrouvent dans le « Nouveau siècle de Louis XIV » (Paris, 1793), 3 vv. in-8.

(2) Chanson n° 132. — Il y avait en France, dans l'ordre de Malte, 6 Grands-Prieurs : celui de France proprement dit, celui d'Aquitaine, etc. Quand on parlait du Grand-Prieur simplement, on entendait celui de France. Il s'agit ici de celui qui existait sous Louis XIV, comme l'indique le couplet qui précède. Or, c'était Philippe de Vendôme. — Fanchon était sans doute la fameuse Fanchon Moreau, chanteuse de l'Opéra, que le Grand-Prieur entretenait et qui le trompait pour d'autres. Le Grand-Prieur s'étant avisé néanmoins de faire des couplets satiriques sur quelques personnages du temps, on lui répond qu'*une dupe en amour est un mauvais railleur*. Telle est du moins l'interprétation que nous donnons de ce couplet.

10° M. O. Parisot a joint à cet envoi : 5 cartes de géographie générales : Mappemonde, Asie, Afrique, etc. ; 4 cartes d'Etats : Angleterre, Allemagne, 1745, etc. ; et 29 cartes des provinces de France. Plusieurs remontent à la première moitié du XVIIe siècle, la plupart sans nom d'auteur, plusieurs très gravement endommagées, mais M. Parisot met à notre disposition une petite somme pour la restauration.

Déjà antérieurement il nous avait envoyé un cahier de Notes manuscrites fort curieuses, extraites d'un ancien exemplaire de Moréri, qui avait appartenu, il y a plus d'un siècle, à un M. N. Janvier, de Blois, confesseur des Carmélites de cette ville et chapelain de la cathédrale. C'est sans nul doute cet abbé ou chanoine qui est l'auteur de ces notes. Elles sont toutes relatives à la ville de Blois ou au Blésois, et s'étendent depuis les suites de l'hiver de 1709 jusqu'au 6 février 1716, c'est-à-dire jusqu'à l'affreux désastre qui emporta le pont de Blois. Elles sont toutes météorologiques ou historiques, dans le genre de celles du chanoine Garrault de Troô, mais beaucoup plus intéressantes. M. Parisot les avait remarquées entre les mains de M. Planté, notaire à Ballots et l'un de nos collègues, et l'avait prié de vouloir bien en prendre copie à l'intention de notre Société ; ce que M. Planté avait fait avec beaucoup d'obligeance. Elles nous ont été communiquées, et c'est par suite d'un malentendu que nous regrettons, qu'il n'en a pas été fait mention plus tôt. Ces notes, nous le répétons, sont d'un grand intérêt, et si la Société Archéologique de Blois, qui doit en avoir connaissance, ne prend pas l'initiative d'une publication à cet égard, la Société de Vendôme aura à décider s'il ne lui appartiendrait pas d'en donner au moins d'amples extraits.

En attendant, nous remercions sincèrement M. Planté, et nous exprimons à notre cher et dévoué compatriote, M. Octave Parisot, toute notre reconnaissance.

CH. BOUCHET.

CHRONIQUE

Les deux dernières séances de notre Société ont été honorées par la présence d'un de nos plus savants confrères, bien connu surtout dans le Nord de la France, M. Charles de Linas, « l'un des archéologues français les plus érudits. »

A la réunion du mois d'avril, il nous donnait quelques indications sur une sorte de thermo-baromètre égaré dans nos contrées et originaire du Nord-Est de la France, où de pareils instruments sont encore en usage. Sa connaissance approfondie des tissus et broderies lui faisait reconnaître pour un travail dérivé de l'industrie des Flandres, et attribuer sans hésitation à Marie de Luxembourg, la belle chasuble brodée conservée au Musée et provenant du chapitre de Saint-Georges. On savait déjà d'une façon positive que la comtesse avait introduit à Vendôme l'art qui faisait, au XVe siécle, la fortune de son pays. Elle avait établi dans la rue au Blé un atelier de broderies, qui fit donner à la rue le nom de rue de l'Aiguillerie ; mais on ne connaissait aucun produit de cette industrie, à laquelle se rattachent aussi les magnifiques chasubles de Villiers.

M. de Linas vient d'offrir à notre bibliothèque un précieux travail intitulé : *L'Art et l'Industrie dans les régions de la Meuse belge.*

L'auteur, à l'occasion d'une récente exposition à Liège, fait ressortir un art peu connu, sans nom encore dans la science : « Ni rhénan, ni flamand, ni français, bien qu'il se rattache à tous les trois par des affinités, écrit-il, cet art, dont Liège a voulu étaler les productions dans l'ordre chronologique, il faudrait aujourd'hui lui donner un nom, pourquoi pas *art Mosan ?* »

« C'est le qualificatif qu'a fait adopter, ajoute la *Gazette de Siège* (5 octobre 1882), M. le premier président Shuermans, pour des grès trop longtemps nommés grès *flamands,* et de fait il marque plus exactement que le mot *liégeois* un domaine

dont les fiers vassaux habitèrent surtout sur les deux rives de notre fleuve, de Dinant à Maeseyck. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes ses preuves, nos colonnes sont trop étroites pour une analyse complète de ce livre, véritable trésor d'érudition. Rien ne rebute notre savant. Il remonte jusqu'à l'époque romaine, où il découvre des traces précieuses de fabrication d'émaux, d'objets de bronze, de fer et de verre ; il démontre, preuves à l'appui, que l'ère des barbares n'a pas été complètement stérile ; puis il aborde avec bonheur, avec amour, la renaissance suscitée par le génie providentiel de Charlemagne ; mais il admire surtout les chefs-d'œuvre nombreux du moyen âge. Là vraiment il faut le lire, il faut étudier avec attention ces recherches si complètes sur la Vierge de Ruper (p. 38 à 49), sur la châsse de saint Hadelin de Visé (p. 49 à 57), sur celle de saint Domitien et de saint Mengold à Huy (p. 57), sur le reliquaire de la vraie croix en bois de chêne revêtu de cuivre doré (p. 61), etc., etc. Tout devient, selon son expression, « gibier de son étude, argument vivant pour rétablir l'originalité accusée, le mérite remarquable de l'art des bords de la Meuse. »

Ce livre fait du bruit chez nos voisins, chez qui le sentiment de rivalité se montre si facilement. Le vieil art flamand craint de voir pâlir sa renommée par la splendeur et l'éclat que revêt aujourd'hui un art qui le touche de si près, et qui, hier encore, n'avait pas de nom dans la science.

Nos félicitations et nos remerciements sincères à l'auteur.

Ch. Métais,
Vicaire de la Trinité.

MONNAIES FÉODALES FRANÇAISES, *par* E. Caron, *vice-président de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie, etc. — Paris, Rollin et Feuardent. 1882. 1er fascicule, in-4°* de XXIV - *112 pages et 8 planches.*

L'ouvrage dont notre savant confrère offre la première partie à la bibliothèque de notre Société, n'est pas un simple supplé- [illegible] aux trois volumes des *Monnaies féodales* de Poey-d'Avant, bien qu'il en reproduise autant que possible la forme extérieure. Il est cependant conçu dans un esprit un peu différent, et res-

treint à des limites plus étroites ; il s'attache strictement à son titre de *Monnaies féodales françaises,* laissant de côté toutes pièces royales et étrangères.

Depuis vingt ans, de nouvelles trouvailles ont été faites, et des pièces déjà connues ont été étudiées avec plus de soin et par une critique plus exercée. Ce sont les nouveaux documents acquis à la science que M. Caron publie aujourd'hui. Il est plus à même que tout autre de mener à bien un pareil travail, ayant fait de la numismatique féodale l'objet de ses études de prédilection, et y ayant acquis une légitime autorité, quoique, dans sa modestie, il se trouve satisfait s'il peut seulement apporter sa pierre à l'édifice, dans l'espoir que quelque savant rassemblera plus tard les matériaux de ses prédécesseurs, et écrira l'Histoire raisonnée de la Numismatique française.

Notre Société a fourni son humble contingent à ce fascicule, qui correspond au premier volume de Poey-d'Avant, et comprend le Nord-Ouest et une partie des régions centrales de la France. Nous y retrouvons le denier de Dreux trouvé à Vendôme et appartenant à M. Neilz, que M. Caron lui-même a publié dans notre Bulletin de 1863, ainsi que la curieuse obole du Musée, frappée par suite d'une convention monétaire entre Vendôme et Châteaudun, pièce si bien étudiée par M. Bouchet dans le Bulletin de 1869. Comme se rattachant au monnayage vendômois, quoique n'ayant pas été frappée à Vendôme même, nous remarquons le denier de Bouchard-le-Vieux, comte de Vendôme, l'ami de Hugues-Capet, qui le fit comte de Corbeil et de Paris.

Le 2e fascicule est sous presse. M. Caron, à la séance du 12 octobre, a fait passer sous les yeux des assistants deux planches destinées à cette prochaine livraison, reproduisant de rares et intéressantes monnaies de Navarre, qui nous touchent d'assez près à cause des noms de Jehanne d'Albret et de son fils Henri.

Nous réservons une étude plus approfondie de l'ouvrage pour le moment où la publication en sera complète ; nous n'avons pas voulu attendre jusque là pour féliciter notre collègue de ses laborieuses recherches et le remercier de son envoi.

L. M.

ETUDE sur la vénalité des charges et fonctions publiques, et sur celle des offices ministériels depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, par M. Paul Louis-Lucas.

Bien que cet ouvrage sorte un peu du cadre ordinaire des études de notre Société, nous ne pouvons passer sous silence un travail de cette importance. D'ailleurs les tomes I et II, les seuls parus jusqu'à présent, ne traitent-ils pas la question juridique à un point de vue purement archéologique et historique ? Ces volumineux in-8° ont été présentés comme thèse de doctorat à la Faculté de droit de Paris, au mois de juillet 1882, par M. Paul Louis-Lucas, fils de notre confrère, qui fit exprès le voyage de Vendôme pour les offrir à notre bibliothèque. Que nous sommes loin du temps où les thèses de nos jeunes docteurs ne contenaient que quelques lignes imprimées en gros caractères, au-dessous d'une gravure qui en faisait à peu près tout le mérite !

Après une introduction générale, dans laquelle il précise le sens des mots et donne quelques définitions indispensables, l'auteur consacre tout son premier volume à la recherche de ce que fut la vénalité des charges dans l'antiquité. Il estime avec juste raison que la doctrine et la pratique doivent toujours être sœurs, et qu'on ne peut écrire sur la vénalité des offices sans en demander l'origine à l'histoire. L'antiquité a connu des fonctionnaires publics, ancêtres de nos officiers ministériels, mais la nature de leurs charges n'était pas la même que celle des offices actuels. Il n'en est pas moins vrai que nos greffiers, nos notaires, nos avoués, nos commissaires-priseurs, etc., ont leur origine dans les *scribœ*, les *tabularii*, les *cognitores*, les *auctionatores*, etc., de Rome et de Constantinople, de même que le principe même de la vénalité se retrouve dans les *militiœ venales*.

L'étude de la question pendant le cours de la monarchie française, depuis les Mérovingiens jusqu'à la loi du 18 avril 1816, remplit le second volume. Ce fut (et l'auteur le fait bien voir) dans notre ancien droit que se développa la vénalité des offices, sous l'influence d'impérieuses nécessités financières et de pressants besoins d'argent. Supprimée par la Révolution, elle se rétablit en fait sous le Consulat et l'Empire, et fut législativement rétablie par la Restauration.

L'auteur, ainsi maître de toutes les données historiques, est préparé pour l'étude spéciale qu'il entreprend dans son troisième volume, et se place dès lors sur un terrain où nous ne nous aventurerons pas à sa suite. Nous ne pouvons cependant nous

empêcher de constater que le grave problème de la vénalité des charges, en présence d'éventualités assez proches, appelle une solution qu'on ne saurait étudier avec trop de soin et entourer de trop de lumière.

Devant la somme de travail que représente le livre de M. Paul Louis-Lucas, la prodigieuse quantité de recherches qu'il comporte, la science consommée dans les matières arides du droit, et l'érudition de tout genre dont il est la preuve, l'esprit reste confondu. Non seulement les écrivains spéciaux, mais les philosophes et les romanciers, les prosateurs et les poètes anciens et modernes, ont fourni leur contingent de notes et de citations, et ce n'est pas avec un éloge banal qu'on peut payer l'auteur comme il mérite de l'être. Nous le prierons simplement d'agréer nos félicitations et nos remerciments.

L. M.

M. A Foucher, libraire-éditeur à Vendôme, vient de mettre en vente le *Guide du Touriste dans le Vendômois,* publié sous les auspices de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la jolie préface de cet ouvrage, dont notre dernier Bulletin leur a donné la primeur. Nous ne pouvons que les engager à faire connaissance avec le nouveau livre : on comprendra que ce ne soit pas à nous à en faire ici l'éloge. Nous nous faisons pourtant un devoir de remercier l'éditeur des soins qu'il a apportés à cette publication. Le volume, format in-18, se compose de 452 pages ; il est illustré de 34 gravures, plans et carte, et sort des presses de MM. Lemercier, imprimeurs à Vendôme.

Notre compatriote, M. Léon Brault, lieutenant de vaisseau, qui avait déjà publié en 1874 quatre grandes cartes de météorologie nautique, donnant pour l'Atlantique Nord, et pour chaque trimestre, la direction et l'intensité probable des vents, a communiqué récemment à l'Académie des Sciences (Comptes-rendus, N° du 23 octobre 1882), la carte de ce qu'il appelle les *isa-*

némones d'été, dans cette même mer, depuis 0° jusqu'à 50° de latitude Nord, et depuis 3° de longitude Est, jusqu'à 82° de longitude Ouest (1). — M. Brault appelle *isanémones* les courbes d'égale vitesse du vent. Les comptes-rendus donnent en effet cette carte, avec des chiffres qui accompagnent ces courbes, et représentent la vitesse en mètres par seconde. Ces courbes ont cela de fort remarquable qu'elles sont presque identiques à celles des isobares moyennes. De nouvelles recherches nous apprendront, dit l'auteur, dans quelle mesure cette loi, vérifiée pour l'Atlantique Nord, est générale.

M. L. Brault a fait don à la bibliothèque de cette ville, le 5 novembre dernier, d'un grand atlas in-folio en travers, intitulé : « Etude sur la météorologie des vents dans l'Atlantique Nord. 1re partie : 470,000 observations françaises sur la direction et la force des vents, classées par mois et par carrés de 5°, 120 cartes, — 2e partie : Cartes sur la direction et la vitesse des vents pendant les saisons extrâmes, 14 cartes. (P. Gauthiers-Villars, 1880 et 1881.) » C'est un véritable monument que M. Brault vient d'élever à la science maritime, et une immense ressource qu'il lui offre dans la pratique.

Ch. B.

Le dimanche 10 décembre 1882, a eu lieu, à l'Ecole des Beaux-Arts, la distribution des récompenses accordées aux élèves pour l'année 1881-82.

Parmi les élèves qui ont obtenu les plus grands succès, nous citerons M. Em. Pichot, de La Chapelle-Vendômoise, élève de MM. Cabanel et James-Bertrand, qui a obtenu trois prix : une grande médaille d'émulation, le prix Caylus et le prix La Tour.

(1) C'est-à-dire l'intervalle compris entre le golfe de Guinée et celui du Mexique, ou la plus grande largeur de l'Atlantique.

RÉGULATEUR ISOCHRONE A AILETTES

DE Mr YVON VILLARCEAU

Fig 1

Fig 4

Fig 5

Fig 3

Fig 2

NOTA: *Ces croquis faits de mémoire ne doivent pas être considérés comme des dessins absolument exacts*

Fig 6

Imp Lemercier & Cie Paris

EXPOSÉ

CONCERNANT

LES RÉGULATEURS ISOCHRONES

A AILETTES,

Rédigé en prenant pour base
les notions les plus élémentaires de la science ;

Par M. Yvon Villarceau,
Membre de l'Institut.

Tout le monde connaît l'appareil qui porte le nom de *tourne-broche*. Rappelons en quoi il consiste. Cet appareil se compose: 1° d'un volant formé de deux bras rectangulaires et horizontaux qui sont armés de *palettes*, puis, d'un axe vertical fixé au point de croisement des bras et muni d'un pignon à sa partie inférieure ; l'axe se termine à ses extrémités par deux pivots maintenus dans un châssis, et la rotation s'exécute autour de l'axe vertical commun aux deux pivots. 2° L'appareil comprend encore un train d'horlogerie terminé, d'un côté par une roue qui commande le pignon du volant, et de l'autre par une poulie sur laquelle est enroulée une corde attachée par un bout à cette poulie et tendue à son extrémité libre par un poids P qui produit, par sa descente, le mouvement de rotation du volant et celui de la *broche :* celle-ci est située sur le prolongement de l'axe d'une des roues du train d'horlogerie, ou reliée à ce dernier par une chaîne sans fin.

Dans cet appareil, le rôle assigné aux *palettes* est de modérer la vitesse de rotation du volant, et par suite celle des diverses roues du train d'horlogerie ou des axes qui sont en communication avec ces roues; c'est à la résistance de l'air qu'est due l'action modératrice dont il s'agit. Si l'on fait varier le poids moteur P, la vitesse de rotation varie dans le même sens ; à un accroissement ou une diminution du poids P, répondent des vitesses croissantes ou décroissantes. Un tel appareil, supposé construit avec les soins nécessaires, ne pourrait maintenir une vitesse uniforme que si les poids P restaient invariables et les diverses résistances, constantes.

La résistance de l'air varie évidemment avec la densité de l'air, laquelle dépend de la température, de la pression barométrique et de l'état hygrométrique ; les frottements dépendent de l'épaississement des huiles, de la présence de poussières dans les engrenages et du poli des surfaces : l'accroissement de ces diverses résistances produit un effet équivalent à celui de la diminution du poids moteur P, ou un ralentissement de la vitesse.

Ces considérations montrent suffisamment l'impossibilité de réaliser, au moyen d'un simple tournebroche, la vitesse constante d'un train d'horlogerie ou d'un axe de rotation communiquant avec ledit train.

Or, il est un grand nombre de circonstances dans lesquelles il importe d'obtenir un mouvement *continu,* avec vitesse constante. On ne saurait demander la solution au pendule, qui réalise le mieux un mouvement régulier ; car le mouvement des pièces du rouage est essentiellement *intermittent.*

Par exemple, les astronomes qui veulent continuer les observations des astres, dirigent leur lunette sur l'un d'eux, et il importe que la lunette, entraînée par un mouvement d'horlogerie, puisse rester dirigée sur cet astre, malgré le déplacement du ciel par rapport à

l'horizon ; ils ont pour cela un appareil tournant, dit *régulateur,* qui est en connexion avec le mouvement d'horlogerie ; or, si ce régulateur consistait en un simple tourne-broche, ils seraient obligés, chaque fois, de régler le poids moteur de manière à obtenir la vitesse requise, et cette vitesse ne se maintiendrait pas, s'il arrivait que des irrégularités dans l'état du rouage ou des résistances accidentelles vinssent à se produire.

De là ce problème : serait-il possible, moyennant certaines modifications du volant d'un tourne-broche, d'obtenir des vitesses de rotation constantes, malgré les variations qui se produisent, soit dans l'intensité de la force motrice, soit dans les résistances? Cet appareil problématique a reçu le nom de

Régulateur isochrone.

Bien des essais, par voie de tâtonnement, ont été tentés pour résoudre ce problème. L. Foucault est le premier qui ait réussi à obtenir des vitesses à peu près constantes, lorsque le poids moteur variait dans le rapport de 1 à 1 1/2 ou 2. L'appareil de L. Foucault est d'ailleurs très compliqué. M. Y. Villarceau est le premier qui ait réussi, en s'appuyant sur les théories de la mécanique, à réaliser des régulateurs dont les vitesses varient seulement de 1 30000, alors que le poids moteur varie lui-même de 1 à 4, 5 et même 6. Notons que ce résultat a été obtenu sans tâtonnements, et que les améliorations, réalisées depuis l'origine, ont consisté simplement dans les perfectionnements de la construction, rien n'ayant été changé aux chiffres qu'il a donnés à l'artiste, pour fixer les dimensions et les poids des diverses pièces.

Examinons le sens des modifications à apporter au volant du tourne-broche pour obtenir l'isochronisme.

Nous substituerons d'abord aux palettes ordinaires, des ailettes L L, articulées sur les bras T du volant, (fig. 1), de manière à pouvoir prendre diverses positions L L, L'L', et être fixées dans ces positions.

Concevons que les ailettes étant fixées dans la position L L, le volant prenne sous l'action du poids moteur P une vitesse de rotation ω ; faisant agir un autre poids P' plus grand que P, la vitesse s'accélèrerait si les ailettes conservaient la position L L ; mais il est visible que si l'on écarte les ailettes de l'axe du volant, on trouvera facilement une autre position L' L' des ailettes, pour laquelle le poids P' produit la vitesse ω qui avait lieu sous l'influence du poids P, dans la position L L.

Le problème de l'isochronisme se trouve ainsi ramené à ces deux termes : 1° rendre les ailettes mobiles dans le plan de l'axe du volant ; 2° leur faire prendre les positions convenables.

Nous trouverons dans le système articulé que présente la monture d'un *parapluie,* le moyen de rendre les ailettes mobiles ; il nous suffira d'en modifier les dispositions, tout en respectant leur caractère cinématique.

La (fig. 2) représente une monture de parapluie renversée, et réduite à ne comprendre que les deux baleines opposées et leurs articulations :

Remplaçons le manche par un tourillon ou pivot, prolongeons le bout opposé de la tige centrale, en la terminant par un autre pivot, puis adaptons au-dessus de celui-ci un pignon destiné à recevoir le mouvement d'un train d'horlogerie.

Supprimons les bouts F F des baleines opposées ; le système se trouvera réduit à un axe de rotation muni d'un pignon, sur lequel est fixé en T une couronne A A, et le long duquel peut glisser une autre couronne B B, munie d'une douille ou manchon D'D'; les deux couronnes étant d'ailleurs en communication, au moyen de tiges A E, B E articulées en E. Nous complèterons le système en y adaptant des ailettes et autres appendices mobiles autour du point A, mais faisant corps, pour ainsi dire, avec la tige A E. Le résultat de ces diverses modifications est reproduit dans la (fig. 3).

Par cette disposition, le problème de la mobilité des ailettes est résolu, tout en préparant les moyens de leur faire prendre les positions convenables.

Ainsi, la génération du Régulateur isochrone se présente comme le produit de l'accouplement du tournebroche et du parapluie (1).

C'est à dessein que nous avons substitué la considération de la monture de parapluie à celle du parallélogramme de Watt : en effet, notre système articulé ne se réduit pas à un parallélogramme, et les distances des articulations A et B à l'axe de l'appareil, jouent ici un rôle fort important. (Dans le cas où on supposerait que les deux articulations AA ou BB viendraient à coïncider avec un même point de l'axe, il serait impossible de réaliser l'isochronisme.)

Description sommaire du Régulateur isochrone de M. Yvon Villarceau.

V V' (fig. 3) est un axe vertical, terminé à ses extrémités par des pivots qui pénètrent dans les crapaudines fixes, non marquées sur la figure : un peu au-dessus du pivot inférieur, l'axe porte un pignon π, entraîné par une roue d'angle qu'on s'est également dispensé de figurer. Sur l'axe vertical est fixée solidement une traverse T qui se bifurque vers son extrémité A, pour recevoir un axe horizontal terminé par deux pivots dont le bout de l'un est visible en A. Cet axe porte un disque circulaire en acier DD. Sur le pourtour du disque sont fixées les quatre pièces suivantes : 1° une tige partiellement filetée qui sert de support à une masse M ; 2° une pareille tige servant de support à une autre masse M' ; 3° une sorte de mâchoire μ

(1) Le mot *accouplement* est usité dans les applications de la mécanique; on dit par abréviation : essieux *couplés,* au sujet des machines locomotives, etc.

dans laquelle s'engage une ailette L, en aluminium : cette pièce est fixée au moyen de vis qui traversent la machoire μ ; 4° une tige t en acier, terminée par une chape E, dans laquelle s'engagent les pivots d'un axe horizontal fixé à l'extrémité inférieure d'une autre tige t'.

Faisant abstraction de cette tige t', on remarquera que le disque D D, les deux masses M, M', l'ailette L et la tige t, forment un système rigide, ou pouvant tourner tout d'une pièce autour de l'axe A.

En T' est une seconde traverse faisant corps avec une douille ou manchon D' D', qui enveloppe la partie cylindrique de l'axe vertical V V' et sert à guider verticalement le mouvement de la traverse T'. Celle-ci supporte une masse Q ayant la forme d'un solide de révolution, dont l'axe coïncide avec celui de V V'. Ajoutons que, pour diminuer les frottements, on laisse un jeu convenable entre l'axe vertical et le manchon, et que celui-ci est muni d'un système de galets dont les gorges seules sont en contact avec l'axe. (On n'a pas reproduit ces galets, pour ne pas compliquer inutilement la figure.) La traverse T' se bifurque vers son extrémité B, pour recevoir les pivots de l'axe horizontal, par lequel se termine la 2e extrémité de la tige t'.

La course du manchon est limitée supérieurement par un butoir H, fixé à l'axe vertical, et inférieurement par un autre butoir H'. Ce dernier consiste en une enveloppe cylindrique laissant, entre elle et l'axe vertical, un espace dans lequel est logé un ressort-à-boudin. C'est contre ce ressort que vient buter l'extrémité inférieure du manchon : par cette disposition on amortit les chocs qui, autrement, se produiraient lorsque, le mouvement de rotation étant supprimé, le système de la traverse T' et de ses appendices tombe brusquement.

Nous venons d'indiquer comment on réduit le frottement du manchon sur l'axe vertical ; on s'est également préoccupé de réduire le frottement des pivots dans les articulations A, B, E.

Dans les constructions ordinaires, la position d'un axe de rotation est réglée par la *portée* A B (fig. 4), qui termine le corps de l'axe à la naissance du pivot, et le frottement se produit sur la surface de cette portée, en contact avec la crapaudine. Pour supprimer ce frottement, l'extrémité du pivot est terminée en goutte-de-suif (fig. 5), et l'on applique extérieurement à la crapaudine une petite plaque C C, dite *contre-pivot*, sur laquelle s'appuie le pivot, et qui écarte la portée A B de la crapaudine. Le Régulateur n'étant destiné à tourner que dans un seul sens, il suffit d'appliquer le contre-pivot à l'un seul des deux pivots qui existent dans chaque articulation ; le frottement se trouve ainsi réduit au minimum.

Terminons cette description en faisant remarquer qu'un régulateur est muni de deux ailettes au moins. (La figure 3 se rapporte à un régulateur muni de deux ailettes seulement.) Ce nombre suffirait si l'on pouvait répondre de construire deux systèmes articulés absolument égaux. Comme il faut faire la part des imperfections du travail et des défauts d'homogénéité des matières employées, il est permis de prévoir qu'un régulateur formé de plus de deux ailettes, trois par exemple, donnera lieu à des compensations plus complètes qu'un appareil à deux ailettes ; c'est ce que du reste l'expérience a confirmé. Il va sans dire que les divers systèmes oscillants doivent se partager également l'espace autour de l'axe vertical central.

Essayons actuellement de faire comprendre la possibilité de l'*isochronisme*.

Les conditions géométriques que doivent remplir les régulateurs sont, pour plus de simplicité, l'égalité des distances des points d'articulation A et B à l'axe vertical central, et celle des longueurs A E, B E, des tiges t, t', articulées en E.

Sans rien préciser tout d'abord, en ce qui concerne la figure et les poids des diverses pièces qui forment

un système articulé, en d'autres termes, quel que soit ce système; concevons qu'on le fixe dans une position donnée, par exemple, en serrant une ou plusieurs vis adaptées au manchon, et qui l'empêcheraient de monter ou de descendre; le régulateur se trouvera transformé en un tourne-broche d'une forme particulière, et qui jouira des propriétés que nous avons reconnues à cet appareil.

Ainsi, dans une certaine position du manchon, on pourra toujours trouver un poids moteur, capable de lui communiquer une vitesse de rotation donnée Ω, que nous appellerons, suivant l'usage, *vitesse de régime.* Il en sera de même pour toute autre position du manchon que l'on voudra considérer; mais on serait obligé de fixer successivement le manchon dans ces diverses positions. Il s'agit maintenant d'examiner s'il ne serait pas possible d'obtenir le même résultat, en restituant au manchon sa mobilité: il est clair que l'on n'y parviendra pas au moyen d'un système articulé quelconque, mais en donnant à ce système certaines dispositions spéciales. Ce sont ces dispositions spéciales, si elles sont possibles, qui produiront l'isochronisme.

Nous sommes obligé d'invoquer ici un principe de la mécanique des mouvements apparents, qui nécessite une courte digression.

Les mouvements *apparents* ou rapportés aux objets qui nous environnent, et que nous considérons comme *fixes,* sont les seuls *observables.* Néanmoins, il n'est possible de donner aux principes fondamentaux de la mécanique leur haut degré de simplicité et de généralité, qu'en s'élevant à la notion des mouvements *absolus,* c'est-à-dire aux mouvements qui seraient rapportés à des objets *réellement* fixes, bien qu'il n'en existe pas dans l'univers; si l'on détermine alors les mouvements absolus, rien ne sera plus facile que d'en déduire les mouvements apparents, dès que les mouvements des objets auxquels on les rapporte seront donnés

ou connus. Nous rapportons ordinairement les mouvements au plan de l'horizon et à la verticale; il est ainsi nécessaire, pour déduire, des mouvements *absolus,* les mouvements *relatifs* que nous observons, de tenir compte du double mouvement de la terre dans son orbite et de rotation autour de la ligne des pôles. Cela explique, soit dit en passant, les grandes difficultés que l'on a eu à surmonter, pour établir les vrais principes de la Dynamique, lorsque la science n'était pas en possession des lois de ce double mouvement.

Dans le mouvement des objets terrestres, on peut toujours faire abstraction du mouvement du centre de notre planète dans son orbite; il en est autrement de son mouvement de rotation. Pour en tenir compte et pouvoir appliquer les lois du mouvement absolu, on a trouvé qu'il suffisait de joindre aux forces qui sollicitent *réellement* les corps, des forces *fictives,* auxquelles on a donné le nom de *forces centrifuges*, forces qui sont ainsi destinées à tenir compte de la rotation de la terre. Ainsi le poids *apparent* des corps que nous mesurons, résulte de la combinaison de leur poids *réel*, tel que le déterminent les attractions dues à la masse de la terre, avec les *forces centrifuges* de ces corps, qui répondent à leurs vitesses de rotation autour de l'axe polaire; on dit, par exemple, que le poids d'un corps transporté du pôle à l'équateur, diminue, à raison de la force centrifuge, de 1/289e environ, de sa valeur primitive.

Appliquons les mêmes principes à l'étude du régulateur tournant, autour de son axe, avec une vitesse angulaire ω, nous pourrons considérer comme fixes, l'axe de rotation et la traverse T, (fig. 3), et borner notre étude à celle des mouvements du système oscillant, pourvu que nous joignions aux forces réelles (qui sont ici les poids de leurs diverses parties et la résistance de l'air), les forces centrifuges de ces mêmes parties, qui répondent à la vitesse de rotation ω.

Or, que faut-il, pour que le mouvement du régula-

teur, quand le manchon est fixé à une certaine hauteur, ou quand il est libre, reste exactement le même ? Il faut évidemment que les poids, la résistance de l'air, et les forces centrifuges du système oscillant se contre-balancent ou se fassent *équilibre*, comme on le dit ordinairement ; car, alors, ce système n'ayant aucune tendance à se déplacer dans un sens ou dans l'autre, sera sans action pour changer la situation dans laquelle on obtient la vitesse Ω, sous l'action du poids moteur P.

Les procédés ordinaires de la statique suffisent pour établir les conditions de cet équilibre ; ils montrent qu'elles sont indépendantes de la résistance de l'air ; cela tient à ce que cette résistance agit normalement à la surface des ailettes.

Les conditions dont il s'agit sont uniquement relatives à la distribution de la matière dans le système oscillant, et l'on comprend aisément qu'elles peuvent être satisfaites d'une infinité de manières différentes ; on sait en effet que, dans le levier, par exemple, on peut substituer à un poids p appliqué à une certaine distance du point d'appui, un autre poids p' appliqué à une autre distance, convenablement choisie ; il en est de même des formes centrifuges.

On remarquera que, dans la situation du système oscillant représentée (figure 3), les poids du manchon, des tiges t, t', de la masse M', et de l'ailette L, tendent à rapprocher l'ailette de l'axe vertical, tandis que le poids de la masse M tend à l'en écarter ; il y a là des effets qui se contrarient. Quant aux forces centrifuges, celle du manchon est nulle, mais les forces centrifuges des tiges t, t' et de la masse M', tendent à rapprocher l'ailette de l'axe vertical, alors que les forces centrifuges de M et de L tendent à l'en écarter. Il est donc visible que si l'on devait se borner à satisfaire aux conditions d'équilibre qui se rapportent à la situation actuelle du système oscillant, on y parviendrait en substituant aux masses qui forment ce système d'autres masses distribuées tout différemment.

A d'autres positions du système oscillant correspondent d'autres conditions relatives à la distribution des masses, et chacune d'elles peut encore être remplie d'une infinité de manières ; on conçoit dès lors la possibilité de distribuer les masses, de manière à satisfaire, à la fois, aux diverses conditions qui répondent aux diverses positions du système oscillant ou aux divers poids moteurs P nécessaires pour produire une même vitesse de régime Ω.

Dès lors le problème se pose ainsi : déterminer la distribution des masses du système oscillant, de manière à établir l'équilibre entre les poids des pièces et leurs forces centrifuges, quelle que soit la position du système. Ce problème se résout par les méthodes analytiques, et la solution est encore susceptible d'une infinité de formes, entre lesquelles on choisit celles qui se prêtent le mieux à la construction et qui réunissent d'ailleurs certains avantages. Cette solution conduit à quatre conditions distinctes ; ce qui revient à dire que, si un mode de distribution des masses peut satisfaire aux conditions d'équilibre dans *quatre* positions distinctes, il satisfera en même temps aux conditions relatives à toutes les autres positions que l'on peut considérer. Ajoutons que les angles des tiges t et t' avec la verticale, ne pouvant varier que d'une quarantaine de degrés, au lieu de s'étendre à la circonférence entière, il suffit *pratiquement* de s'en tenir à *trois* conditions au lieu de *quatre*. De là, la simplicité relative des nouveaux régulateurs.

Si, au lieu de se borner à la question statique, on aborde la question des mouvements oscillatoires qui doivent se produire quand le poids moteur P vient à varier, pour passer d'une position à celle correspondante à un nouveau poids moteur, on trouve que le passage se fait par une suite d'oscillations dont la première est seule appréciable, et dans un temps extrêmement court, dont le degré de petitesse constitue la *sensibilité* du régulateur. Cette sensibilité varie avec

le système adopté, et pour celui-ci, elle croît avec l'écartement des ailettes. On a ainsi la facilité de choisir le système qui présente le degré voulu de sensibilité.

Le poids moteur peut donc varier sans que la vitesse de rotation soit altérée ; dès lors, il est clair que le système oscillant prend, de lui-même, la position qui convient à chaque valeur du poids moteur, pour que l'appareil reste isochrone.

Sans emprunter à l'observation d'autres données que les densités des divers métaux, on fixe par le calcul les dimensions des diverses parties du système oscillant, et le constructeur exécute le plan qui lui est remis. Quand ensuite on expérimente l'appareil, on reconnaît que les vitesses de rotation, correspondantes aux diverses positions du système oscillant, ne sont pas rigoureusement égales entre elles : cela tient à l'impossibilité pratique d'une exacte détermination des densités, et à celle de donner aux pièces exactement les dimensions indiquées par le calcul. Il est facile de parer à ces inconvénients.

On expérimente l'appareil dans trois positions au moins (1), et l'on constate les valeurs des trois vitesses de rotation correspondantes ; cela permet de déterminer les variations que doivent subir *trois* des éléments de construction, pour que chacune des vitesses que produiront ces variations soit égale à la vitesse de régime Ω, censée donnée. Deux de ces variations consistent à déplacer les masses M et M' le long des tiges filetées qui les supportent, en les faisant tourner de quelques filets ou fractions de filets de vis ; la troisième consiste à faire varier le poids du manchon, en ajoutant ou retranchant des poids formés de disques cylindriques, qui sont logés sous l'enveloppe Q.

Voici maintenant un perfectionnement très important

(1) En pratique le nombre est porté à 7.

au point de vue des applications. Il ne suffit pas que les frottements soient réduits par les artifices indiqués plus haut, il faut encore éviter que les pivots ne stationnent dans leurs positions, attendu que le frottement au départ est toujours plus considérable que pendant la rotation ; le jeu qu'il convient de laisser aux pivots et la place nécessaire aux huiles, font que l'axe des pivots n'occupe pas le centre des trous où ils sont engagés ; l'action continuelle des pressions peut faire varier la distance de ces pivots à l'axe central; cela suffit pour produire un léger changement de la vitesse. Pour parer à cet inconvénient, on a adapté à la roue conductrice du pignon n une masse *excentrique*, dont on règle à volonté la distance à l'axe de la roue. Celle-ci faisant *un* tour par seconde, tandis que le régulateur en fait *dix*, la masse excentrique, quand elle descend, fait l'effet d'un accroissement du poids moteur P, et, pendant quelle remonte, l'équivalent d'une diminution de ce poids. Ces légères variations suffisent pour faire osciller les ailettes et opérer à la fois un léger déplacement de l'axe des pivots et le renouvellement des huiles, tout en réduisant les frottements. Les perturbations dans les vitesses de rotation qui en résultent, sont tout à fait insignifiantes; elles se compensent d'ailleurs à chaque tour de la roue conductrice.

Propriétés remarquables des Régulateurs isochrones.

1° *Inclinaison de l'axe de rotation.* — Dans ce qui précède, on a supposé vertical l'axe central VV' du régulateur; imaginons actuellement qu'on le maintienne incliné d'un angle I par rapport à la verticale. Dans cette nouvelle situation, le régulateur sera encore isochrone, mais sa vitesse de régime sera diminuée dans une proportion qui est mesurée par la racine carrée du rapport de la projection verticale d'une ligne prise sur l'axe, à la longueur de cette même ligne ; de

telle sorte qu'à la direction horizontale répond une vitesse nulle (1).

L'appareil peut donc prendre toutes les vitesses comprises entre zéro et la vitesse de régime Ω, sans cesser d'être isochrone. Une application très simple de cette propriété se pratique dans les observations astronomiques ; en effet, les mouvements du soleil, de la lune et des planètes, par rapport à l'horizon, ne sont pas égaux à celui des étoiles. Connaissant le mouvement des premiers, on n'aura besoin, pour en suivre le mouvement horaire, qu'à régler l'inclinaison de l'axe du régulateur en conséquence, si la vitesse de régime est au moins égale à la vitesse maximum qui répond aux astres considérés.

Il reste à effectuer commodément ladite inclinaison. Pour cet objet, le Régulateur est monté dans l'intérieur d'un cadre terminé inférieurement par un axe de rotation situé sur le prolongement de celui de la roue conductrice ; au moyen d'un cercle gradué, monté sur la boîte du mouvement d'horlogerie et d'une pince, on fixe le cadre du Régulateur de manière à obtenir l'inclinaison voulue. Cette disposition permet évidemment de faire varier la vitesse, sans qu'il soit nécessaire d'interrompre le mouvement du Régulateur.

Considérons un Régulateur non muni du cadre dont on vient de parler, et qui devrait fonctionner, l'axe V V' étant vertical ; on pourrait craindre qu'un léger défaut de verticalité de cet axe ne vînt à modifier sensiblement la vitesse de régime. Or, si l'on observe qu'une ligne légèrement inclinée diffère extrêmement peu de sa projection verticale, on conclura immédiate-

(1) Au premier abord, on trouvera singulier que la vitesse de régime Ω s'annule quand l'axe est horizontal. En réalité le régulateur pourra continuer de tourner ; mais alors le manchon butera contre le butoir H : dans cette situation, l'appareil fonctionnera comme un simple tourne-broche et cessera d'être un régulateur isochrone.

ment que l'altération de la vitesse, due à une légère inclinaison, doit se réduire à fort peu de chose ; effectivement le calcul montre qu'il faudrait que le défaut de verticalité s'élevât à 15' environ, pour altérer la vitesse, de la fraction 1/100000ᵉ; or, il est certain qu'avec l'instrument le plus grossier, on parviendra aisément à régler la verticalité à 1/4 de degré près.

2° *Compensation approximative relativement aux dilatations.* — Il arrive fortuitement que le choix et la disposition des métaux employés produisent une compensation partielle relativement à la température ; le calcul montre qu'une variation de 1° centigrade dans la température, n'altère la vitesse de régime que d'environ 1/100000ᵉ. Ce résultat est précieux, en ce qu'il dispense de l'évaluation exacte des températures, dans certains cas où une grande précision est requise.

L'ensemble des propriétés du Régulateur isochrone et le degré de précision avec lequel cet appareil se construit chez M. Bréguet, nous ont déterminé à l'utiliser dans la mesure de l'intensité de la pesanteur en divers lieux, mesure qui depuis quelque temps excite la sollicitude des géodésiens.

Mesure de l'intensité relative de la pesanteur.

Depuis les dernières années du précédent siècle jusqu'à Bessel, on a employé le *pendule de Borda,* pour mesurer l'intensité de la pesanteur. L'emploi de cet appareil n'a pas été fait sans difficultés ; l'observation des oscillations, celle de leurs amplitudes, la mesure exacte de la longueur du pendule, celle des températures, la loi encore très obscure de la résistance de l'air, s'opposaient à ce que l'on pût obtenir la valeur de l'intensité de la pesanteur avec toute l'exactitude désirable.

Bessel imagina le *pendule à réversion,* et mit en évidence plusieurs de ses avantages. Toutefois la mesure

exacte de la longueur comprise entre les deux couteaux et celle des températures laissaient encore beaucoup à désirer, même dans les observatoires où l'on dispose d'une grande stabilité pour les supports. Or, le pendule de Bessel ne pouvait pas être établi dans les stations géodésiques, avec toutes les garanties de stabilité qu'offrent des piliers en pierre, suffisamment massifs. Les géodésiens ont eu recours à un mode de suspension qui consiste en un châssis formé de tringles métalliques, inclinées et reliées supérieurement par un fort plateau ; mais ces tringles doivent reposer sur des fondations assez solides. Or on a trouvé que ce système métallique est, en vertu de sa propre élasticité, mis en vibration par le pendule ; il faut alors pouvoir apprécier l'influence du mouvement oscillatoire du support sur la durée des oscillations. Des recherches théoriques et expérimentales ont été faites dans ces dernières années, sans qu'on ait réussi à lever toutes les incertitudes que comporte l'emploi du pendule à réversion.

Remarquons que l'emploi du pendule de Borda et celui du pendule à réversion ont pour objet la détermination absolue de la pesanteur. Nous avons nous-même contribué à lever quelques-unes des difficultés que présente encore le pendule de Bessel (Congrès Géodésique international, session de 1879, tenue à Genève).

Lors de la réunion du Congrès qui a eu lieu à Munich (1880), nous avons suggéré l'idée de substituer à la mesure des intensités *absolues,* celle des intensités *relatives,* et indiqué deux méthodes, fondées, l'une sur la statique, l'autre sur la dynamique. En les appliquant, il suffirait d'avoir la mesure de l'intensité absolue, déterminée en un lieu donné, pour en déduire les intensités absolues en tous les lieux où l'on observerait l'intensité relative. Notre idée a été chaudement appuyée par M. Helmholtz, et recommandée à l'attention des physiciens et des mécaniciens.

Examinons donc comment le Régulateur isochrone pourra contribuer à la mesure de l'intensité de la pesanteur.

En faisant abstraction des changements dans l'état de l'atmosphère, on trouve que le rapport de l'intensité g de la pesanteur au carré Ω^2 de la vitesse de rotation est une quantité constante pour un Régulateur donné, quel que soit le lieu de l'observation. Cette quantité constante dépend uniquement de la constitution physique et mécanique de l'appareil ; en sorte que, s'il était possible d'en connaître exactement la valeur, il suffirait de mesurer la vitesse Ω et de multiplier ladite constante par le carré de Ω, pour obtenir la valeur de l'intensité absolue g de la pesanteur. La valeur numérique de cette constante est un des éléments de la construction du Régulateur ; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle soit exactement réalisée par le constructeur; elle est d'ailleurs modifiée par l'opération du réglage. De là une sérieuse difficulté, à laquelle on échappe quand on se borne à rechercher le rapport des intensités absolues ou l'intensité relative.

Désignons par L le lieu auquel se rapportent g et Ω, et par L' un autre lieu dans lequel l'intensité de la pesanteur est g' et la vitesse de régime du Régulateur Ω'. De ce que le rapport g/Ω^2 est une constante, quel que soit le lieu, il résulte qu'on a

$$\frac{g'}{\Omega'^2} = \frac{g}{\Omega^2};$$

ce qui donne, pour expression de la pesanteur relative, dans les lieux L' et L,

$$\frac{g'}{g} = \frac{\Omega'^2}{\Omega^2}.$$

Tel est le principe sur lequel repose le projet de dé-

terminer l'intensité relative de la pesanteur, au moyen du Régulateur isochrone. Nous avons dû, pour plus de clarté, faire abstraction des variations de l'état du milieu ambiant (température, pression et état hygrométrique). Il est nécessaire actuellement d'en tenir compte (1).

Le Régulateur destiné à la mesure de la pesanteur, est enfermé dans une enveloppe cylindrique, de même axe que le Régulateur, et présentant deux glaces opposées qui permettent d'éclairer les divisions de deux thermomètres et une échelle servant à distinguer les positions du système oscillant ; le cylindre-enveloppe est superposé au mouvement d'horlogerie, avec lequel il communique, de manière que sa propre enveloppe soit comme une continuation de l'autre. Deux axes seu-

(1) Les influences atmosphériques se traduisent par des effets de diverses natures : 1° la température a pour effet direct de faire varier les dimensions linéaires des corps et par suite la vitesse de rotation, tant, du moins, que les appareils ne sont pas exactement *compensés*. 2° La température, la pression et l'état hygrométrique de l'air en font varier la densité, et comme les appareils fonctionnent dans l'air, leurs poids y éprouvent des diminutions égales au poids du volume d'air déplacé par les objets qui y sont immergés, poids dépendant de la densité de l'air ; d'autre part, le volume de ces objets est à la fois influencé par la température et la pression : des trois éléments de l'état atmosphérique, deux jouent ici un double rôle dans le phénomène purement statique de la diminution des poids apparents. 3° La flexion produite par la résistance de l'air sur les ailettes, à raison de leur extrême minceur vers les extrémités libres, fait que l'action de l'air n'est pas exactement perpendiculaire à un plan passant par l'axe du Régulateur ; cela donne naissance à des composantes dirigées vers le centre des articulations A, et qui équivalent à une diminution du poids apparent de l'ailette. 4° Les corps, en se déplaçant dans l'air, entraînent avec eux une couche d'air *adhérent*, dont la masse, variable avec la densité, vient en augmentation de la masse réelle de ces corps. — Pour une position donnée du système oscillant, ces diverses causes produisent, sur les vitesses, des effets qui ne dépendent que des trois éléments atmosphériques : température, pression et état hygrométrique, ou, plus simplement, de la température et de la densité de l'air.

lement traversent les montants du mouvement d'horlogerie, l'un qui porte un cylindre enregistreur du temps, l'autre qui reçoit l'action du poids moteur.

L'appareil étant installé au lieu L, où l'on dispose de tout ce qui est nécessaire pour faire des observations précises, on met l'enveloppe commune en communication avec une machine pneumatique, et l'on fait des observations de vitesse en opérant artificiellement des variations de la température et de la densité de l'air, dans des limites suffisamment étendues. De ces observations, on déduit, au moyen du théorème de Taylor, l'effet général des variations de l'état du milieu.

Transportant l'appareil en un autre lieu L', on y observera les vitesses, en notant les indications des thermomètres, du baromètre et de l'hygromètre, correspondantes à l'état naturel de l'air en ce lieu L'. Or, on a déterminé, au lieu L, les effets des variations de l'état de l'atmosphère ; il sera donc facile d'appliquer, aux observations des vitesse Ω', les corrections nécessaires pour qu'elles se rapportent à un état identique avec un état donné de l'atmosphère. Les nombres Ω et Ω' étant ramenés à cet état, on en déduira la pesanteur relative g'/g, comme il a été dit plus haut.

Les Régulateurs pouvant être observés par diverses positions du système oscillant, on obtiendra autant de valeurs distinctes du rapport g'/g, qui se contrôleront mutuellement.

Au lieu d'un seul Régulateur *proprement dit,* on en pourra transporter plusieurs, et ces autres Régulateurs devront fournir des résultats qui s'accordent avec les premiers ; il n'en pourrait être autrement que s'il survenait des dérangements dans l'un ou l'autre des Régulateurs ; deux suffiraient évidemment. (Sur les navires de l'Etat, où l'on doit, à tout instant, avoir l'heure de Paris, on embarque au moins trois chronomètres.) Le prix, relativement peu élevé, d'un simple Régula-

teur, permettra d'en employer deux : si l'on n'en emploie qu'un seul, il sera nécessaire de revenir à la station de départ, pour vérifier si l'on y trouve $g'/g = 1$. Dans le contraire, on risquerait de perdre le fruit d'une campagne, inconvénient grave auquel on échappera sûrement par l'emploi de deux Régulateurs.

Il convient de décrire en quelques mots le mode employé dans la mesure des vitesses de rotation.

L'une des roues du train d'horlogerie fait son tour, pendant que le Régulateur en fait 300 ; la durée de sa révolution est d'environ 30 secondes. Sur le prolongement de l'axe de cette roue est monté le *cylindre enregistreur*, qui a 162 millimètres de diamètre ; le pourtour du cylindre est recouvert d'une feuille de papier. Parallèlement au cylindre, est établie une vis tournant entre deux collets fixes et conduisant un chariot qui porte le style ; le mouvement de la vis du chariot est réglé sur celui du cylindre. Dans cet état, le style décrirait, sur le papier, des spires continues, dont le nombre serait égal au nombre des revolutions du cylindre ; mais le style peut recevoir un petit déplacement dans le sens parallèle à l'axe du cylindre et produire alors un *redent ;* or, si ce déplacement a lieu à des intervalles de temps réguliers, de deux en deux secondes, par exemple, le nombre des secondes sera égal au double du nombre des *redents*. Le déplacement dont il s'agit est effectivement provoqué par un chronomètre mis en communication électrique avec le style. L'appareil étant au repos, si l'on dégage le chariot de sa vis conductrice, et qu'on le fasse glisser d'une extrémité à l'autre du cylindre enregistreur, le style tracera une parallèle à l'axe du cylindre (on en trace ainsi 4 ou 5 à peu près équidistantes).

Il est clair que si le cylindre mettait exactement 30^s à faire sa révolution, les redents correspondants à deux spires consécutives se trouveraient sur une même parallèle à l'axe ; dans le cas contraire, les redents de la

seconde spire s'écarteront de la parallèle menée par les redents de la première, et comme le tracé permet de mesurer, en millimètres, la longueur représentative de deux secondes, on en conclura aisément la différence, en plus ou en moins, de la révolution effective avec 30 secondes. Tel est le principe des mesures, mais on l'applique autrement : on compare les redents produits après 10, 20, 30, 40 ou même 50 tours, et l'on obtient la différence cherchée, en divisant les distances aux parallèles, estimées en secondes ou fractions de seconde, respectivement par 10, 20, 30, 40 ou 50.

L'inspection du diagramme montre la grande régularité du mouvement : il est clair en effet que, dans ce cas, les redents correspondants aux diverses spires doivent se trouver sur une même ligne droite ; on a donc un moyen facile de vérifier cette régularité, par la simple application d'une règle sur le diagramme (1).

C'est ici le lieu d'indiquer une condition fort importante, à laquelle le constructeur doit s'astreindre dans la fixation des nombres de dents des roues et des pignons de l'engrenage.

Supposons le mouvement du Régulateur parfaitement uniforme, et imaginons qu'il existe de certaines

(1) La fig. 6 représente une portion du diagramme : on y voit les spires consécutives numérotées 0, 1, 2..., 9, 10, sur lesquelles les redents sont remplacés par de simples points. La flèche indique le sens du mouvement du papier ; A B est une parallèle à l'axe du cylindre, menée par le point A que l'on prend pour origine du temps. Eu égard au sens du mouvement, les redents marqués sur la spire passant par ce point A, sont numérotés 0^s, 2^s, 4^s, 6^s.... et les redents de la spire suivante, qui se présentent avant que le cylindre ait fait un tour entier, sont marqués... 24^s, 26^s, 28^s, 30^s ; en sorte que la durée de la révolution du cylindre est égale à 30^s augmentées de la distance du point marqué 30^s à la parallèle A B. Cette durée est encore égale à 30^s augmentées du dixième de la ligne B b, transformée de même. Les points compris entre A et b doivent se trouver sur une ligne droite, si l'appareil fonctionne convenablement.

irrégularités, soit dans l'espacement des dents, soit dans leurs épaisseurs ; ces irrégularités auront pour effet de produire des irrégularités correspondantes dans le mouvement du cylindre enregistreur, qui dès lors ne remplirait pas son objet. Dans ce cas, et en l'absence de précautions particulières, la ligne menée par les redents consécutifs, au lieu d'être une ligne droite, pourrait présenter des sinuosités plus ou moins prononcées.

Nous ne prétendons pas assujettir les constructeurs à exécuter des engrenages irréprochables, ce qui serait sans doute fort dispendieux ; nous voulons seulement assujettir les nombres de dents à de certaines conditions qui, étant satisfaites, donneront lieu à des tracés rectilignes, quelles que soient les irrégularités de la denture.

Ordinairement, on évite l'emploi de rapports simples entre les nombres de dents des pignons et des roues qui les conduisent, afin que les mêmes dents des pignons et des roues ne se retrouvent en prise qu'après un grand nombre de tours. Nous nous sommes écarté à dessein de cette règle : le train d'horlogerie de notre appareil est disposé de manière que l'état relatif des dents des roues et des pignons se retrouve le même, après un tour entier du cylindre enregistreur. Il suit de là, en effet, que si l'on se borne à mesurer le chemin décrit par le style de l'enregistreur, du commencement à la fin de chaque tour du cylindre, la mesure sera entièrement affranchie des effets dus à des inégalités de denture, s'il en existe ; les mesures peuvent évidemment s'étendre à tel nombre entier de tours que l'on voudra.

Nous avons indiqué comment se mesure la durée d'un tour du cylindre enregistreur : la vitesse de rotation s'en déduirait aisément ; mais les vitesses de rotation du Régulateur étant en raison inverse des durées de la révolution du cylindre enregistreur, il sera

inutile de les calculer, et l'on aura cette autre expression de la pesanteur relative

$$\frac{g'}{g} = \frac{C^2}{C'^2},$$

en désignant par C et C' les durées des révolutions du cylindre enregistreur, observées respectivement aux lieux L et L' et corrigées des effets dus aux variations de l'état de l'atmosphère. (Les corrections de C et C' se substituent aux corrections à appliquer aux vitesses Ω et Ω' et se déduisent directement de l'application du théorème de Taylor.)

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'étude des moyens propres à faciliter la mesure de la pesanteur relative a été recommandée par l'Association géodésique internationale. Un mémoire sur l'emploi des Régulateurs isochrones, publié dans le t. II des Annales du Bureau des Longitudes, a été envoyé aux membres de l'Association, avant leur réunion en conférence à La Haye, réunion qui a eu lieu en septembre dernier.

Nous étions dans l'obligation de leur faire part des résultats obtenus, tout incomplets qu'ils fussent. Un instrument construit par M. Bréguet, instrument dont le Bureau des Longitudes a bien voulu faire les frais, a été présenté à la Conférence et expérimenté sous leurs yeux. Communication a été également donnée des expériences faites à l'Observatoire de Paris, sous la direction du colonel Perrier, pour la mesure des influences atmosphériques.

Dans l'état actuel des appareils, ces expériences montrent que le rapport g'/g s'obtiendrait à 1/26000[e] près, au moyen d'observations dont la durée ne s'élèverait pas à quatre heures. Si l'on se rappelle que l'installation de l'instrument est des plus faciles, quelle n'exige pas de fondations, et si l'on veut bien remarquer que le travail de l'observateur se réduit à renouveler le papier du cylindre enregistreur et à noter les indications des thermomètres, baromètre et hygromètre, ainsi que les

positions du système oscillant, on conviendra que le travail est des plus simples.

Nous avons exprimé l'espoir de réduire les incertitudes à 1/50000e ou peut-être 1/100000e, lorsque tout le système sera amené à son état définitif.

Nos résultats ont vivement frappé les membres de la Conférence, et en particulier ceux d'entre eux qui ont fait l'application de la méthode de Bessel (pendule à réversion).

La Conférence nous a fait l'honneur de nous désigner pour faire partie de la Commission du pendule.

Elle a décidé en outre que des expériences comparatives seraient faites avec le *Régulateur isochrone* et le *Pendule à réversion*, lors de sa prochaine réunion qui aura lieu à Rome (Capitole), dans le courant de septembre 1883 ; il a été spécifié, que les observateurs ne se communiqueront pas leurs résultats, mais les transmettront au président, quand le travail sera terminé.

Il est difficile d'apprécier le jugement que peuvent porter les spectateurs d'expériences, qu'un sentiment de bienveillance peut conduire à outrepasser l'expression véritable de leur conviction ; or il nous est aisé d'établir la vraie situation à cet égard, en faisant connaître que M. Bréguet a reçu la commande de quatre de nos appareils, à exécuter dans un *bref délai*. Nous savons d'ailleurs que deux d'entre eux sont destinés au *Dépôt de la Guerre*, et le troisième au *Bureau central des poids et mesures* de Vienne (Autriche).

Vendôme, 6 octobre 1882.

YVON VILLARCEAU.

DÉCOUVERTE

D'UN

TOMBEAU GALLO - ROMAIN

A Savigny-sur-Braye.

—

RAPPORT par M. Lucien MERLET,

Archiviste d'Eure-et-Loir.

Une découverte assez intéressante vient d'être faite (juin 1882) à Savigny-sur-Braye, par suite des travaux de terrassement du chemin de fer entre Savigny et Bessé. Près de la ferme de Marcé, dans une tranchée, à $0^{m},60$ de profondeur, on a trouvé un tombeau gallo-romain très bien conservé. Il se compose d'un coffre de $1^{m},93$ de longueur à l'intérieur sur $0^{m},38$ de largeur : les parois très épaisses mesurent $0^{m},45$ et $0^{m},30$. Ce coffre était fermé par un couvercle de 1^{m} de largeur, arrondi en dos d'âne. Le coffre et son couvercle, en tuffeau du pays, étaient formés chacun de deux pierres s'adaptant parfaitement au moyen de légères entailles pratiquées dans chacun des deux morceaux.

Cette disposition toute particulière, que nous avons rarement vue signalée, a fait que l'on n'a pu constater, avec tout le soin désirable, la manière dont l'ensevelissement avait eu lieu. Les ouvriers, en effet, creusant en dessous, ont cru d'abord que ce tombeau n'était qu'un bloc de pierre pareil à ceux qu'ils rencontraient aszes fréquemment. Ils ont continué à fouiller jusqu'au

moment où la partie antérieure du tombeau s'est écroulée, entraînant dans ses débris une partie du corps et des objets renfermés dans le sépulcre. On a recueilli un certain nombre d'ossements, notamment une mâchoire supérieure encore garnie de toutes ses dents : l'examen de ces ossements permet de reconnaître qu'ils appartenaient à un homme encore jeune et de taille moyenne. Avec ces os, on a trouvé seulement une médaille de Gordien (gros bronze), et des fragments d'un ceinturon, croyons-nous, mais tellement oxydés qu'il est impossible de le reconstituer autrement que d'une manière fort problématique : on voit cependant encore les clous qui le décoraient.

Tels sont les seuls renseignements que nous puissions donner sur cette découverte, intéressante néanmoins au point de vue archéologique, car il nous semble incontestable que c'est la sépulture d'un noble gallo-romain du IVe ou du Ve siècle. La partie postérieure du tombeau, telle qu'elle existe encore à sa place primitive et telle que l'administration du chemin de fer a l'intention de la conserver, pourra servir de point de repère pour des recherches ultérieures. Il nous paraît évident que la demeure de ce gallo-romain ne devait pas être éloignée : près du tombeau étaient deux excavations de 2^{m} environ de profondeur, creusées dans le tuffeau ; on a fouillé l'une d'elles, peut-être un peu sommairement ; on n'y a rien trouvé, mais nous pensons que ce devaient être des sortes de silos, où l'on conservait les provisions nécessaires à l'habitation.

UN CHANOINE DU XVIIIe SIÈCLE

—

L'ABBÉ SIMON

HISTORIEN DU VENDOMOIS

(2e Partie)

Par M. Ch. Bouchet

L'abbé Simon, comme nous l'avons dit, était mort le 7 mars 1781. Plus d'un an avant son décès, il avait confié son testament olographe à M. Bonneau, avocat à Vendôme, mais ce ne fut que le 26 mars suivant que celui-ci se présenta dans l'étude de M. Deschamps, notaire, et le requit de recevoir cette pièce au nombre de ses minutes. Nous la donnons *in extenso* parmi les pièces justificatives. En voici le résumé : il lègue à Madeleine Foly, sa gouvernante : 1° une somme de 1,000 livres, une fois payée ; 2° la maison qu'il occupait, rue St-Père-la-Motte, avec ses dépendances, plus la petite maison que Madeleine Foly avait acquise pour lui, Michel Simon ; 3° la jouissance, sa vie durant, de la closerie de Courtiras ;

A Suzanne Bourdonneau, sa petite nièce et filleule, 300 livres, une fois payées, etc. ;

Au couvent des Capucins de Vendôme, 1,000 livres ;

A M. Bonneau, son exécuteur testamentaire, pour

reconnaître le service qu'il attend de lui en cette occasion, 3 grandes cuillères d'argent, plus son Histoire manuscrite du Vendômois et les divers mémoires tant reliés que non reliés qui la concernent, *le tout écrit de ma main,* dit le testateur (1).

Il est une autre réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire, après avoir lu cette pièce : c'est que l'église St-Georges ne reçoit absolument rien et n'est même pas nommée. Certes, il faut que notre chanoine ait eu ou qu'il ait cru avoir quelques motifs graves pour agir ainsi. Il semble qu'il ait voulu le faire pressentir dans les paroles qui terminent le testament, où il invoque les réflexions qu'il a faites devant Dieu, dans lesquelles il persiste et croit devoir persister en conscience. N'est-il pas permis de supposer que l'abbé Simon, qui devait sentir son mérite, avait dû naturellement être froissé de n'avoir jamais été toute sa vie que simple chanoine hebdomadier dans l'église St-Georges, sans avoir été jamais élevé à aucune dignité ni même à un canonicat ancien. On a vu, dans les pièces justificatives de notre première partie, n° III, la lettre qu'il écrivit au chapitre de Notre-Dame de Lens, où il rend compte de la constitution de celui de Vendôme. Nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter, pour mieux comprendre ce que nous disons du motif présumé de la froideur de l'abbé Simon à l'égard de son chapitre. Les fonctions de secrétaire dont on l'avait investi n'ont dû lui sembler qu'une compensation insuffisante.

Il avait eu, comme nous l'avons dit, deux frères,

(1) Aucune condition ni réserve n'est posée à ce don. Il est absolu. S'il y a eu, comme le prétend M. Deschamps, notaire, prière et recommandation de l'abbé Simon de perfectionner son ouvrage et de le mettre au jour, cette invitation n'a pu être que toute verbale ; mais, aux termes seuls du testament, l'auteur, par un désintéressement extraordinaire, abandonnait d'une façon absolue à son ami le travail intellectuel de toute sa vie.

tous deux morts avant lui, Jean, huissier à Blois, et Joseph, également huissier, on ne dit pas à quelle résidence. Jean avait eu deux enfants : Anne, qui avait épousé Marcou Bourdonneau, maître boulanger à Blois, et Jean-Baptiste, huissier à cheval, au châtelet de Paris, demeurant à Blois.

Joseph avait eu, d'un premier mariage, quatre enfants : Michel, huissier à Montoire ; Joseph, marchand au bourg de Saint-Rimay ; Félicité-Ursule, qui avait épousé Michel Lemoine, tanneur et corroyeur à Château-Renault ; enfin Agnès, qui avait épousé Claude Gaultier, maréchal de forge à Saint-Rimay. — D'un second mariage avec Marguerite Lancelin, qui vivait encore au moment du décès de l'abbé Simon, Joseph avait eu Joseph, Léon et Benjamin, enfants alors mineurs sous la tutelle de leur mère.

Tels étaient les héritiers de l'abbé Simon : Deux branches, comportant, l'une deux têtes, l'autre, quatre plus trois têtes — 9 têtes à titre égal (1).

Ces héritiers ne contestèrent pas le testament, et dès le 20 mars MM. Deschamps et Marganne, notaires, assistés de Nicolas Fontaine, maître fripier, procédèrent à l'inventaire, qui ne remplit pas moins de douze vacations. La maison en effet était comble d'objets de toute sorte : meubles, linge de table et de toilette, en quantité considérable, nombreux vêtements ecclésiastiques, bibliothèque, tableaux, anciennes tapisseries, même par morceaux, instruments de physique ou d'arpentage, instruments de musique, vieilles armes, lanterne magique, etc., etc., presque tout cela à l'état de vieillerie. On conçoit que nous ne pouvons entrer dans un plus long détail, et nous le regrettons, car rien n'est plus instructif et plus philosophique qu'un inventaire. Si vous voulez avoir le portrait moral d'un homme, examinez avec soin tous les objets qui l'entourent, et

(1) Inventaire, f° 1, recto et verso.

qui ne sont qu'un reflet de sa personnalité. Au reste, nous donnons, dans les pièces justificatives, les principaux articles de la vente, avec les prix et les noms des acquéreurs les plus marquants. Mais on peut déjà se faire une idée morale de l'abbé Simon. On voit quel esprit ouvert, curieux, expansif dans toutes les directions, il était. Ce n'est plus le prêtre du XVII[e] siècle, étroitement renfermé dans ses idées et ses querelles religieuses. C'est une nature plus large, où le souffle d'un siècle nouveau a passé. L'antiquité classique n'est plus la préoccupation exclusive; les sciences physiques et mathématiques viennent prendre leur place au soleil, comme chez l'abbé Haüy, comme chez l'abbé Nollet (1), ses contemporains ; l'italien non plus ne lui était pas étranger, à ce qu'il semble, car nous trouvons parmi ses livres une grammaire et un dictionnaire de cette langue ; le goût des arts même a pénétré, mais non bien profondément (2), sous ces études théologiques et historiques. En même temps notre chanoine puise dans ces temps nouveaux plus d'éloignement pour les idées ultramontaines, plus de scepticisme pour l'esprit et les légendes du moyen âge que l'on ne comprend déjà plus. Encore, sur ce dernier point, y a-t-il une réserve à faire en ce qui le concerne, comme nous le verrons plus tard.— En un mot, pour le bien saisir et le bien juger, il faut se mettre au vrai point de vue, c'est-à-dire se reporter à ces trente dernières années qui précèdent la Révolution.

Nous avons dit que les objets que nous réunissons autour de nous sont comme une image de notre personnalité. Parmi ces objets, il n'en est point peut-être

(1) S'il en faut croire M. de Passac (Hist. du Vend., p. 44), ce serait l'abbé Nollet qui aurait organisé le cabinet de physique du collège. L'abbé Simon aura dû le connaître ; peut-être est-ce auprès de lui qu'il aura puisé ce goût pour les sciences.

(2) Nous en jugeons par les prix fort médiocres auxquels ont été vendus les objets d'art.

qui l'expriment plus clairement que notre bibliothèque, — lorsque nous en avons une, formée par nos soins. Chacun de nos livres, pour ainsi dire, ou du moins chaque genre d'ouvrages répond à une de nos aptitudes, à une de nos préférences intellectuelles, à quelque partie secrète et idéale de nous-mêmes. En visitant la bibliothèque d'un homme instruit et cultivé, vous lirez bien mieux dans son âme que par de longues conversations, car dans chacune de ses acquisitions il s'est révélé lui-même, sans arrière-pensée, sans souci du monde.

Si nous examinons à ce point de vue la bibliothèque de l'abbé Simon, nous pénétrerons facilement dans son être intérieur. Nous avons fait dans ce but le relevé de ses livres par catégories d'ouvrages, et nous sommes arrivé au résultat suivant :

Théologie, philosophie et jurisprudence canonique	32	ouvrages
Histoire	22	—
Littérature..............	15	—
Sciences................	11	—
Ensemble.....	80	ouvrages

représentant quelques centaines de volumes, plus une masse de journaux et de Mercures, formant environ 100 volumes, plus enfin les livres non inventoriés comme étant sans valeur, au dire des experts.

Il est facile de reconnaître dans ce classement, celui même des préoccupations intellectuelles de l'homme que nous analysons. La Théologie, naturellement, et toutes ses dépendances, y tenait le premier rang ; la science était à l'autre bout. Entre ces deux extrêmes se plaçaient l'Histoire et la Littérature. Cette hiérarchie seule indique déjà, ce nous semble, un esprit bien ordonné, étant donnée la qualité de l'homme. Quant aux ouvrages les plus remarquables de chaque catégorie (et il y en avait bien peu), on les trouvera aux

pièces justificatives, à l'article de la vente. Ce qui manquait en tout ceci, c'était les grands ouvrages, tant de son siècle que des siècles précédents. Ainsi, en théologie, nous voyons, il est vrai, la Somme de saint Thomas, deux ouvrages de saint Augustin, et quelques autres, mais aucun des Pères de l'Église, saint Augustin à peine excepté. En histoire, aucun des historiens de l'antiquité, excepté Salluste ; rien de Montesquieu. En littérature, il a Virgile et Horace, ces deux astres jumeaux de la poésie antique, *lucida sidera*, Ronsard et Boileau, qui n'étaient point jumeaux, J.-B. Rousseau, et même Molière — 2 volumes dépareillés ; mais on eût vainement cherché La Fontaine, Racine, Bossuet ou Fénélon, pour leurs œuvres oratoires ou littéraires.

Toutefois, cette absence des grands ouvrages chez un homme instruit et lui-même auteur, s'explique de plus d'une façon : d'abord notre abbé paraît avoir eu horreur des in-folio ; on n'en rencontre que très peu sur ses rayons. Son logement, d'ailleurs fort modeste, ne comportait guère cet encombrement. Enfin, il était sûr de les trouver chez les Bénédictins ou chez les Oratoriens, avec lesquels il était en très bons termes. Pourtant nous ne disconviendrons pas que le choix de ses livres n'ait pu être meilleur, et les éditions, autant que nous en pouvons juger, plus distinguées. On croit démêler en tout cela une nature de *bonhomme*. Mais ce bonhomme eut un jour une idée admirable, et une seule idée de ce genre, réalisée, suffit pour nous faire un nom immortel. Celle de l'abbé Simon fut de doter sa province d'une histoire qui lui manquait, et il n'y épargna ni soins ni temps. Mais nous reviendrons sur ce point.

Le montant de l'inventaire, pour les meubles, argent monnayé et argenterie, ne s'était pas élevé, malgré la quantité des objets, au-dessus de. 4,244 liv. 3 s.

Et pour les dettes actives dont

Report.......	4,244 liv. 3 s.
le montant était connu et réglé, au-dessus de.................	98 liv. 8 s. 6 den.
Ensemble......	4,342 l. 11 s. 6 d. (1)

Encore l'inventaire dépassa-t-il le chiffre réel de la vente qui n'atteignit que.... 3,750 livres 1 sou.

Cette vente commença le 26 mars 1781 (2), et dut être célèbre à Vendôme, car elle ne dura pas moins de douze jours et attira les notabilités de la ville. Pourtant l'abbé Simon n'avait point encore de renom littéraire. — Nous donnons, comme nous l'avons dit, aux pièces justificatives, une grande partie de cette vente, qui offre des détails curieux et caractéristiques du temps. Il ne fut question de la vente des immeubles qu'au mois de juillet 1783, à la requête de M. Bonneau, exécuteur testamentaire et fondé de pouvoirs des héritiers. Le prix devait en être employé à achever le paiement des réparations, qui avaient été faites aux biens des bénéfices dont jouissait l'abbé Simon, lors de son décès, et d'autres dettes et legs de la succession. En conséquence, M. Bonneau fit annoncer par affiches, apposées notamment à la porte de l'église de la Madeleine, paroisse de la situation des biens, et à son de trompe, par Dagoreau, trompette ordinaire de la ville, que lesdits biens seraient vendus séparément en l'étude de Me Deschamps, le 21 juillet, sauf huitaine. — En effet, le 28 du même mois, fut adjugée :

1° La closerie de Courtiras (La Courtaudière), à demoiselle Françoise-Félicité de Musset (3), dame de la Courtoisie et autres lieux, demeurant faubourg et pa-

(1) Inventaire, folio 1, en marge.

(2) L'inventaire n'était même pas terminé, car, après trois jours de suspension, il reprenait précisément le 26 mars, pour ne s'achever que le 30.

(3) Elle écrit son nom d'un seul mot, *demusset*.

roisse St-Bienheuré, moyennant la somme de 2,000 livres, outre les charges, ci................ 2,000

2° La pièce de terre de sept boisselées, à la même, moyennant 624 livres, après de vives enchères, ci.. 624

3° La petite maison, sise à Courtiras, formant le logement du vigneron, au sieur Jacques-Hyacinthe Martellière-Boutrais, moyennant la somme de 400 livres, 425 avec les frais, ci..................... 400

4° La Cave-aux-Chapeaux et dépendances, à une dame Courcelle, au prix de 420 livres, plus 26 livres 5 sous pour les 15 deniers pour livre, ci..... 420

5° Le petit jardin à chénevis, à M. Jacques-Guillaume Beaussier, maître en chirurgie et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, 170 livres, plus les 15 deniers pour livre, ci.................... 170

TOTAL......... 3,614 liv.

Restaient les deux petites maisons de la rue Poterie. Personne ne s'étant présenté pour y mettre enchère, M. Bonneau se réserva de prendre avec les héritiers les arrangements convenables pour en opérer la vente. On ne sait à quel prix l'abbé Simon les avait achetées ; on sait seulement que l'une était louée 50 livres et l'autre 60. En estimant l'une 1,000 livres et l'autre 1,200, nous ne croyons pas être au-dessous du prix (1). Ces deux sommes ajoutées à celle ci-dessus donnent 5,814.

Tel serait donc le chiffre de la fortune immobilière de l'abbé Simon, qui, ajouté aux ... 3,750 liv. 1 sou provenant de la vente mobilière, donnent 9,564 liv. 1 sou. Encore convient-il d'en déduire les dettes passives, s'élevant, d'après notre calcul, à environ 897 liv. 10 s. 8 d.

Reste.......... 8,666 liv. 10 s. 4 d.

(1) La maison la plus rapprochée de la porte Saint-Michel avait été vendue, en 1765, 900 livres plus un louis d'or de 24 livres de pot de vin.

Telle serait donc, en définitive, la fortune de l'abbé Simon, de ce thésauriseur, comme on serait tenté de l'appeler. On voit qu'elle était modeste, même pour le temps. Mais hâtons-nous de sortir de ces détails matériels ; et faisons le connaître enfin sous un plus noble aspect, c'est-à-dire sous son véritable jour. Ce sera l'objet d'un dernier article.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Testament de l'Abbé Simon

Cecy est mon testament olographe que je désire estre exécuté dans tout son contenu, comme étant ma dernière volonté. Prémierement, j'entends et je veux que mes obséques se fassent sans tenture et le plus simplement qu'il sera possible. Seulement je veux qu'il y ait à mon enterrement douze pauvres à chacun desquels seront donnés vingt sols avec un cierge. Secondement, pour récompenser les services que m'a rendu gratuitement, depuis environ vingt sept ans Magdeleine Foly, ma gouvernante, et que j'espère qu'elle continuera de me rendre, jusqu'au jour de mon décès, je luy donne et légue en pleine et entierre propriété la somme de mil livres une fois payée, laquelle somme sera prise sur les plus clairs deniers de la vente de mes effets mobiliers, dont je ne dispose point par mon présent testament, et ce, sans que ladite Magdeleine Foly soit tenuë, pour raison du présent legs, à aucune charge ni dette mobilière de ma succession, ni à aucuns droits royaux, lesquels seront acquittés par mes héritiers. Troisièmement, Je donne et lègue à ladite Magdeleine Foly ma gouvernante, en pleine et entière propriété. Primo, la maison que j'ay acquise du sieur Duluc, menuisier, circonstances et dépendences par

contract du vingt neuf février mil sept cent soixante et huit, ainsi qu'elle se poursuit et comporte. Secundo, la grange et jardin que j'ay aussi achetée du sieur Vuillemain, huissier, par contract du vingt neuf février mil sept cent soixante et huit. Tertio, celle qu'elle avoit acquise des héritiers du sieur Morinet par contract du vingt trois décembre mil sept cent soixante et onze, et pour laquelle elle a fait déclaration en ma faveur dans l'année de la dite acquisition au moyen de quinze livres de rente que je me suis obligé de luy faire par ledit acte de déclaration en datte du six Aoust mil sept cent soixante et douze ; à la charge par ladite Magdeleine Foly de payer les rentes dont les dites maisons situées à Saint-Pierre-La Motte, paroisse de Saint-Martin de cette ville sont chargées : et à condition aussi que la dite rente de quinze livres dont je me suis chargé envers ladite Magdeleine Foly demeurera éteinte pour l'avenir à compter du jour de mon décès, si elle ne se trouvoit éteinte et remboursée auparavant.

Quatriesmement, Je donne et lègue à ladite Magdeleine Foly ma gouvernante, la jouissance sa vie durant de ma closerie sise à Courtiras, Parroisse de la Magdeleine de cette ville de Vendosme, circonstances et dépendances, sans en rien réserver ni distraire, pas même les ustenciles et meubles-meublants qui se trouveront lors de mon décès dans la dite closerie ; à la charge par ladite Magdeleine Foly qui entrera en jouissance de la dite closerie à commencer au jour de mon décès, Primo, de payer les frais de culture des vignes dépendantes de ladite closerie qui se trouveront dus le jour de ma mort sans que mes héritiers puissent exiger d'elle, Magdeleine Foly, ce que je pourrois avoir payé pour frais de culture avant ma mort. Secundo de payer pendant le tems de sa jouissance de la dite closerie la rente de trente cinq sols que doit la dite closerie à la veuve Brisious, fille Morinet, si la dite rente n'est pas éteinte ou remboursée. Tertio, de conserver à mes héritiers lesdits meubles-meublants et ustenciles ; pour quoy il en sera fait inventaire à l'amiable, si faire se peut ; et s'il est nécessaire que ledit inventaire soit fait en justice, ou pardevant notaire ; les frais en seront supportés par ma succession, et ce néanmoins, sans que la dite Magdeleine Foly, soit tenue de donner caution à mes héritiers, tant pour la jouissance de la dite closerie, que pour celle desdits meubles et ustenciles, dont je la décharge entièrement. Et si lors de mon décès, il se trouve du vin dans la dite closerie, il en sera laissé à ladite

Magdeleine Foly deux poinçons, n'y eût-il que cela, dont je luy fais présent, et dont elle aura la pleine et entière propriété.

Cinquiesmement, Je veux et entends que les meubles qui appartiennent à la dite Magdeleine Foly et, qui, pour la plus grande partie sont dans la chambre haute de la maison achetée des Morinets, à St-Pierre-la-Motte, parroisse de Saint-Martin, luy soient rendus et remis suivant l'état et la reconnoissance signée de ma main que je luy en ay donné; et je veux pareillement qu'il luy soit tenu compte des deniers qu'elle se trouvera avoir avancé pour la dépense de la maison, dont le montant se trouvera écrit ou sur le livre de dépense, ou sur billet écrit et signé de ma main.

Sixiesmement, Je donne et lègue à Suzanne Bourdonneau, ma petite nièce et ma filieule, fille du sieur Bourdonneau, Maistre Boullenger à Blois, et d'Anne Simon, ma nièce, la somme de trois cent livres une fois payée.

Septiesmement, Je donne et lègue à René Michel Colin jardinier mon filieul la somme de vingt quatre livres une fois payée.

Huitiesmement, Je donne et lègue à Suzanne Marais ma filieule pareille somme de vingtquatre livres une fois payée.

Neuviesmement, Je donne et lègue au couvent des révérends pères capucins de cette ville de Vendosme la somme de cent livres une fois payée sans aucune charge.

Et, pour l'exécution de mon présent testament, jay choisi la personne de Maistre Jean, Marc, Antoine Bonneau, avocat en parlement, et au baillage de cette ville de Vendosme pourquoy j'entends et veux qu'il demeure saisi, à compter du jour de mon décès, de tous mes biens meubles et immeubles tant et si longuement qu'il sera nécessaire pour ladite exécution: et, pour reconnoistre le service que mondit sieur Bonneau voudra bien me rendre en cette occasion, je le prie de vouloir bien accepter une cueiller potagère d'argent, deux cueillers servants à ragoût aussi d'argent, mon histoire manuscrite du Duché de Vendosme, et tous les divers mémoires tant reliés que non reliés qui concernent ladite histoire : Le tout écrit de ma main: donnant à mondit sieur Bonneau tout pouvoir de faire pour la dite exécution, et aux dépens de ma succession, *toutes poursuites et diligences nécessaires*.

Fait et signé de ma maison à Vendosme le onze avril mil sept cent soixante et dix neuf. Michel Simon Prestre et Cha-

noine de l'Eglise Royale et collégiale de Saint-Georges de Vendosme.

Telles sont mes dispositions testamentaires de dernière volonté que je veux et entends estre exécutées suivant leur forme et teneur, après toutes réflections faites devant Dieu, dans lesquelles je persiste et crois devoir persister en conscience: et, en cas que mes héritiers voulussent contester mon présent testament en tout ou en partie, je déclare pour lors que je fais L'hôtel-Dieu de Vendosme mon légataire universel. Fait à Vendosme ce onziesme jour du mois d'Avril mil sept cent soixante et dix neuf. Michel Simon, Prestre et chanoine de l'Eglise Royale et collégiale de Saint Georges de Vendosme.

Au-dessous signé:

BONNEAU.

Et en regard:

Controllé à Vendôme le huit mars 1781. Reçu quarente (*sic*) deux Livres pour le contrôleur. Vu au tarif les droits reservés jusqua levaluation des legs,

DELARUE.

II

Vente de l'Abbé Simon

Après décès. — 26 mars – 7 avril 1781.

Notaires, Mes Deschamps et Renou.
Expert, Me Nicolas Fontaine.

Nous ne donnons ici qu'un extrait de cette vente, en supprimant tout ce qui est de nulle valeur ou à peu près.

I. — MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS.

NUMÉROS des Articles.

6. — Deux vieux pistolets garnis en cuivre, deux petites épées, etc., etc. . . . . 3 l. 7 s. 6 d.

28. — Deux fers à friser, etc.

35. — 4 morceaux de tapisserie de Bergame et 4 petits tableaux sans verrine........ 7 l. 10 s.

47. — (*Jamet*, porteur des Gazettes, demeurant en cette ville).

58. — Instruments de mathématiques, graphomètre, etc, le tout en mauvais état......... 20 l. 2 s. 6 d.

63. — Un camail et une veste de drap noir. 1 l. 16 s.
(*Joseph Simon, héritier.*)

66. — Un manteau long, d'étamine noire........ 7 l.
(*Simon, héritier.*)

70. — Une vieille redingote de drap d'Amboise et une veste-molleton fleuri jaune........... 1 l. 15 s.

72. — Un manteau de voile............. 2 l. 5 s.

74. — Autre manteau court de voile et veste. 4 l. 17 s. 6 d.

76. — Autre chappe de chœur, de drap noir, garnie de velours rouge par le devant....... 15 l.
(*L'abbé Cretté, chanoine à Vendôme*).

84. — Etc. — 64 mouchoirs.

103. — 8 boisseaux de noix nouvelles, mesure de Vendôme.......................... 6 l. 4 s.

104. — 26 boisseaux 2 3 d'orge de mars nouvelle, 21 l. 6 s. 8 d.

107. — Une robe de chambre de raz de Sicile doublée de taffetas et sa veste pareille.......... 17 l.

115. — ...Une paire de galoches.

116. — Un fusil simple..................... 6 l.

120. — ...Fil de ferrasse.

122. — Une chausse de docteur et une aumusse. 8 l.

136. — Huit tasses à café avec leurs soucoupes de terre de Châteaudun, etc................. 2 l. 11 s.

140. Un grand tableau représentant l'histoire de Rebecca, étant au devant de la cheminée de la salle. 5 l. 12 s. 6 d.
(*Mlle Deschamps*).

141. bis. — Une pendule dont les mouvements sont de cuivre et fer, avec ses poids et boîte........ 24 l.
(*Joseph Simon*).

143. — Différentes figures de plâtre et mauvais tableaux. 1 l.

145. — Une lunette en forme de cylindre, ...2 mauvaises tabatières, etc.................. 1 l. 17 s.

162. — 1 grand fauteuil à crémaillère couvert de bergame et garni en bourre .... 1 l. 10 s.

172. — 28 tableaux de différentes grandeurs, encadrés.......................... 4 l. 7 s. 6 d.

173. — 8 autres de différentes grandeurs et quelques figures de plâtre, trouvées comme les précédentes dans l'escalier de la maison........... 2 l. 1 s.

176. — 1 robe de chambre de calmande rayé et sa veste pareille, l'une et l'autre doublée en molleton blanc 25 l.

185. — (*Mme La Bouchardière*),

205. — Un grand fauteuil.................... 2 l. 11 s.

Galopin, sonneur de l'Eglise St-Georges.

206. — Un écran en tapisserie de petits points.

Hostier, maître en chirurgie.

226. — 1 paire de cornes de cerf et 1 petit chaudron. 2 l. 10 s.

Ozanne, Cavalier de Maréchaussée.

231. — 1 petit pupitre de bois de chêne fermant à clef et 1 petit encrier de terre.......... 2 l. 10 s.

233. — Plusieurs mauvais instruments de physique. 1 l. 10 s.

235. — 1 petite lanterne magique.......... 3 l. 15 s.

236. — 1 petit tableau encadré, enverriné... 2 l. 7 s.

(*Mlle Cadot*).

238. — 1 petit tableau encadré, 1 petit trébuchet... 2 l. 12 s.

240. — 6 fauteuils de tapisserie à petits points garnis de... (*sic*) et bourre, et 1 sopha pareil.. 31 l. 2 s. 6 d.

Au n° 242 commence la vente d'une partie de la bibliothèque, que nous verrons séparément.

333. — 1 prisme, 1 miroir cylindrique, 1 loupe, 1 microscope, le tout de peu de valeur..... 4 l. 2 s. 6 d.

(*L'abbé Noulin*).

365. — 1 lit complet en impériale et *sa literie*, rideaux de sergette verte, tours et soubastements de même garnis en rubans jaunes, ses dedans, dossier et courte-pointe piqués de satin de différentes couleurs et ses broches de fer tournantes. 160 l.

366. — 1 Christ encadré................ 13 l. 2 s. 6 d.

367. — Grand tableau encadré, représentant 2 femmes qui offrent 1 sacrifice................. 4 l.

368. — 1 commode en bois de chêne et noyer, garnie de cuivres jaunes .... 24 l. 12 s. 6 d.
(*Me Deschamps, aubergiste du Grand-Monarque*).

374. — *Pidolle, maître de danse à Vendôme.*

375. — *M. de Jupeaux.*

382. — 1 psaltérion avec ses cordes et boîte.. 12 l. 5 s.
(*J. Simon, héritier*).

385. — 1 petit tableau encadré, représentant la Samaritaine .... 2 l. 9 s.

386. Housse de lit, rideaux de sergette verte, rubans, impériale, courte - pointe, dossier de satin piqué, etc .... 108 l.

389. — 1 petit prie-Dieu, bois de noyer, avec son chapiteau doré............................. 4 l.
(*Jacques-Hyacinthe Martellière*).

393. — 7 morceaux de tapisserie de point de Hongrie et Bergame, plus 1 autre morceau.... 34 l. 19 s.

394. — 5 morceaux de tapisserie de haute lisse, Bergame et point de Hongrie................. 9 l.

402. — 1 grand carton et plusieurs cartes géographiques .... 1 l. 10 s.

Nombre de draps considérable.

407. — 414. — 8 poinçons, dont 3 de vin vieux poussé, vendus de..................... 20 à 22 l.

416. — 1 petit médailler, encadré et enverriné. 12 s.
(*L'abbé Noulin*).

417. — 1 grand psaltérion avec ses cordes et boîtes. 21 l.

438. — Une paire de béquilles.

439. — 1 petit paysage encadré et enverriné.... 1 l. 1 s.
(*Me Beaussier chirurgien, place St-Martin*).

441. — 12 livres de chandelle des 8.. à 12 s. 9 d. la livre.

448. — 4 morceaux de tapisserie de Bergame.. 2 l. 11 s.
(*Madeleine*).

451. — 2 tableaux encadrés et 1 petit baromètre. 1 l.

455. — 1 grand tableau représentant Rebecca à la fontaine avec son encadrement et 1 dessus de miroir doré 1 l. 4 s.

516 et dernier. — 2 poinçons, futailles, etc.

Qui sont tous les meubles et objets mobiliers dépendant de

la succession... à l'exception des tableaux *(portraits)*, savoir : 1° Celui dudit défunt laissé en dépôt audit Me Bonneau et de celui de ladite fille Foly, qui lui a été provisoirement délivré... 2° D'un trumeau et d'un autre tableau... etc., etc. 6° Enfin des petits effets qui suivent...... réclamés par la dlle Mireau, demeurant dans la maison du prieuré de St-Pierre-la-Motte et à elle remis comme appartenant à la chapelle dudit prieuré, savoir : une chasuble, une étole, un manipule, 8 corporaux et purificatoires... un missel romain.

Calcul fait du prix de tous lesdits effets vendus... il se trouve monter, sauf erreur, à la somme de Trois mille sept cent cinquante livres un sol.

Terminé le samedi 7 avril 1781, à huit heures du soir. (La vente avait commencé le lundi 26 mars. Elle avait duré 12 jours.)

II. — BIBLIOTHÈQUE

31 mars — 2 avril inclus.

N. — Une grande partie des livres, et non les moins intéressants, n'ont pas figuré à la vente, bien qu'il fussent portés à l'inventaire. Nous en donnons la liste à la fin.

NUMÉROS

242. — Malezieu. Eléments de géométrie (1) ....1 vol. 1 l. 4 s.
(*Soudan, géomètre*).

246. — Rivard. Eléments de mathématiques.................. 1 in-8. 1 l. 5 s.

247. — Ozanam. Traité de l'arpentage et Vlac. Trigonométrie... 2 in-12. 2 l. 1 s.
(M. Baudichon).

248. — Clairault. Eléments de géométrie, et Deshayes. Le compas de proportion.................... 2 2 l.

(1) Les titres, dans l'acte de vente, sont souvent indiqués d'une façon très incomplète ; les formats quelquefois ne le sont pas du tout.

249. — Rivard. Eléments de mathématiques et un manuscrit de l'abbé Simon.................... 2 vol. 1 l. 6 s.

250. — Table de logarithmes pour les sinus, plus 5 cartons........ 1 in-12. 1 l. 14 s.

251. — Rollin. Histoire ancienne......... .... 14 vol. in-12, reliés 21 l. 10 s.

252. — Recueil de cartes topographiques pour l'intelligence de l'histoire ci-dessus.................... 3 l.

253. — Saurin. Sermons, reliés... 11 in-12. 11 l.

(*M. Baudichon*).

254. — Racine. Abrégé de l'histoire ecclésiastique et Lettres à Morénas. .... 14 in-12. 18 l. 5 s.

(*M. Deschamps, procureur*).

255. — Lacombe. Jurisprudence canonique .... 1 in-f°. 12 l.

(*M. Percheron, avocat*).

256. — Historiæ romanæ.......... 1 in-f°. 1 l. 11 s.

257. — Larrey. Hist. de Louis XIV. 9 in-12 6 l. 12 s.

258. — Francheville. Siècle de Louis XIV. .... 4 in-12. 3 l. 2 s. 6 d.

259. — Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France.... ?—?— 5 l.

(*M. Beaussier, médecin*).

260. — Bossuet. Discours sur l'histoire universelle..................... 2 l. 10 s.

(*M. le Doyen*).

262. — L'abbé Nonotte. Erreurs de Voltaire.................. 2 in-12. 3 l.

(*M. Bonneau*).

264. — Voltaire. La Henriade, en français et en latin............ 1 in-12. 1 l. 11 s.

(*M. Bonneau*).

265. — Histoire de Louis XIV...... 1 ? — 2 l. 4 s.

(*M. le Doyen*).

266. — Lettres provinciales...... 1 in-12. 1 l. 10 s.

267. — Moréri................. 5 in-folio. 30 l. 7 s. 6 d.

(*L'abbé Bouvier, chanoine*).

268. — Manque.
269. — Œuvres de Boileau et œuvres de Rousseau............2 in-16. 1 l. 4 s.

Vacation du 2 avril.

281. — Dictionnaires latin-français et français-latin...............2 in-4° » 19 s.
284. — Medulla Theologiæ moralis. Régles de la discipline éclésiastique. Lettres édifiantes. Harmonies analytiques de plusieurs sens cachés dans l'Ecriture. Traité des Dixmes...........6 vol. in-12. » 19 s.
(*M. Deschamps, notaire*).
285. — La civilité française. Mémoires de Brantôme. Le bouquet historial. La pratique des droits canoniques..................4 vol. 1 l. 1 s.
287. — Andrei (*sic pro* Andrææ) Clercq relié en parchemin (1). 1 petit in-12. » 8 s.
(*M. Bonneau*).
288. — Psaumes de David, et les deux âges du goût et du génie français.... ....2 in-8. » 15 s.
289. — In omnes divi Pauli et apostol... Et Biblia sacra...........2 in-12. » 12 s.
(*M. Duvelroy, vicaire de la Madeleine de Vendôme*).
291. — La somme de Saint Thomas. Sentences de Pierre Lombard. Le tout en latin..........9 in-12. 2 l. 5 s.
(*M. Bonneau*).

(1) C'était un recueil de vers latins, composé par le P. André de Clercq, de l'Oratoire, professenr de rhétorique, et intitulé *Silves*, à l'imitation de Stace. Il était dédié à César de Vendôme, et sortait des presses de Sébastien Hyp (Vindocini, 1637). On y remarque une pièce sous le titre de *Restauratio castri Vindocini*, qui est un véritable document historique pour notre château. L'ouvrage entier mériterait d'être analysé dans notre Bulletin. (V. l'abbé Simon, t. III, pp. 214-15.)

292. — Juenin. Théologie........ 6 in-12. 2 l. »
293. — Biblia sacra..............1 in-12. 1 l. 11 s.
(*M. Baudichon*).
294. — Concile de Trente et catéchisme id.
......................2 in-12. » 8 s.
295. — Biblia sacra........... 1 v. in-8. 1 l. 14 s.
296. — Concordances de la Bible en latin..
.... 1 in-4°. 3 l. 19 s.
(*M. Baudichon*).
297. — Jansenius. In Evangelia....1 in-4°. 1 l. 1 s.
(*M. Bonneau*).
298. — Bellarmini. In Psalmos.....1 in-4° » 16 s.
299. — Varillas. Histoire de François Ier...
......................2 in 4°. 2 l. 1 s.
(*M. Deschamps, notaire*).
301. — Sherlock. Sermons.........2 in-8. 1 l. 1 s.
302. — Virgile de la Rue.........1 in-4°. » 16 s.
(*L'abbé Bouvier*).
303. — Dictionnaire des rimes.....1 in-8. » 10 s.
(*M. Baudichon*).
304. — Arnault. Fréquente communion...
.....................2 in-12. » 13 s.
(*M. Beaussier, médecin*).
305. — Dictionnaire historique du Maine..
..................2 en broch. 1 l. 14 s.
(*M. Courtin, chanoine*).
306. — Bourdaloue. Sermons et pensées...
......................18 in-12. 22 l.
(*M. Bouvier, chanoine*).
307. — Rousseau. Les secrets et remèdes
......................1 in-12. » 8 s.
(*J. Simon*).
308. — Salomon. Proverbes. Et saint Augustin. La vraie religion...2 ? . » 13 s.
310. — Théologie morale.........7 in-12. » 18 s.
311. — Massillon. Sermons et carême. 6 in-12 6 l. 17 s. 6 d.
(*M. Bouvier*).
312. — Dictionnaire géographique..1 in-8. 3 l. 15 s.
314. — La Rue. Sermons et oraisons. 7 ? . 5 l. 5 s.

(*M. Baudichon*).

315. — L'Herminier. Théologie.... 4 in-8.	1 l.	1 s.		
316. — Sermons choisis.........14 in-12.	12 l.	5 s.		
(*M. Baudichon*).				
317. — Terrasson. Sermons...... 4 in-12.	2 l.	10 s.		
(*M. Baudichon*).				
319. — Almanachs des Muses, pour les années 1776, 1777 et 1778...3 ? .	»	14 s.		
320. — Bréviaire latin à l'usage de Blois... .... 4 in-12.	9 l.	7 s.	6 d.	
(*M. Gehermont, curé de Saint-Hilaire*).				
321. — Panégyriques de Fléchier. Oraisons de Mascaron. Jésus conversant avec les hommes......4 in-12.	»	15 s.		
322. — Traité de Sainte-Marthe... 2 in-12.	1 l.	1 s.		
323. — Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques................ 1 in-12.	»	5 s.		
324. — Sermons de Fromentières..6 in-12.	1 l.	7 s.		
326. — Croyance de l'Eglise, et défenses du culte extérieur........2 in-12.	»	5 s.		
327, — Saint Augustin. Confessions. Instructions du Rituel d'Alet. 2 in-8 (?)	»	11 s.		
328. — Maldonatus. In quatuor Evangelia. .... 1 in-f°.	1 l.			
329. — Ronsard. Œuvres (1) ...... 1 in-f°.	1 l.	1 s.		
330. — Méthode italienne et dictionnaire latin-français.......... 2 vol.	»	8 s.		
(*M. Baudichon*).				
331. — La Roche. Panégyriques ..2 in-12.	»	15 s.		
334. — Environ quatre-vingts journaux et Mercures....................	2 l.			

Liste des livres qui n'ont pas figuré à la vente :

NUMÉROS
de l'inventaire.

193. — Œuvres poétiques du P. Lemoine........1 in-f°.

(1) On voit par là en quelle estime était Ronsard à la fin du XVIII[e] siècle.

195. — Œuvres d'Horace........................1 in-f°.
196. — Bondonnet. Vies des Evêques du Mans (1). Dictionnaire de Richelet........................ 2 in-4°.
199. — Suite de l'Académie française. — Commentaire latin sur les Epîtres de saint Paul............? ?.
204. — Philosophus in utramque partem. — Lettre au P. Alexandre. — Le poète sans fard (par Gâcon). — Sur les droits et ordres de chevalerie.
208. — Racines grecques. L'homme de cour........? ?.
209. — Dioscoride..............................? ?.
210. — Molière (dépareillé)......................2 ?.
211. — Alciat ....? ?.
218. — Claudius (?) Salluste...................2 in-12.
223. — Dictionnaire italien-français.................1 ?.
239. — Histoire de Henri-le-Grand................ ? ?.
243. — Promptuarium iconum.....................2 ?

Dans le cabinet du défunt :

Livres dont il se servait pour son Histoire de Vendôme, et non cotés à l'inventaire :

Histoire de Melun, par Sébastien Rouillard....1 in-4°.

Vies des Evêques du Mans, par Bondonnet (2)..1 in-4°.

Lettres de Geoffroy, abbé de Vendôme, édition du P. Sirmond.................................... 1 in-12.

Histoire des campagnes de M. de Vendôme. 1715. 1 in-12.

Oraison funèbre du duc de Vendôme (Louis-Joseph).

Carte généalogique de la royale maison de Bourbon, par Ch. Bernard.

Tout ce lot a été remis à M. Bonneau, auquel il avait été légué, dit l'inventaire, pp. 16-17.

(1) Cet exemplaire se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville.

(2) Il figure deux fois dans l'inventaire.

NOTE

SUR

LA GRÊLE DU 15 JUILLET 1882

Par M. E. Nouel,

Professeur de Physique au Lycée.

Préambule

Depuis quelques années, la nature semble avoir pris à tâche d'épuiser, pour nos régions, la série des grands phénomènes qu'elle est capable de produire.

Je rappelle les plus marquants : ce sont d'abord les *grands verglas de janvier 1879* (1).

Cet hiver, en outre, a donné la plus grande quantité d'eau inscrite à Vendôme.

Le mois de mai 1879 est le plus froid connu à Vendôme.

Les vendanges de 1879 sont les plus tardives connues ici ; elle ont été commencées vers le 25 octobre, et ne se sont terminées qu'en novembre.

Puis c'est le *grand hiver* 1879-80, qui, comme intensité de froid, a dépassé tous les chiffres inscrits jusqu'alors (2).

Cet hiver a été suivi du mois de mars le plus chaud connu.

(1) V. Bulletin de la Société Archéologique, année 1879, p. 113.

(2) V. Bulletin, années 1880 et 1881.

Août 1880 a donné la plus grande quantité de pluie connue ici pour ce mois ; 125 mill. : orages remarquables.

Puis c'est la grande crue du Loir du 29 janvier 1881, la plus forte depuis janvier 1853.

Pour changer, nous avons éprouvé en juillet 1881 les plus grandes chaleurs connues dans nos pays ; le 19 juillet, le thermomètre a atteint 38° à Vendôme et 38°, 4 à Paris, d'après M. E. Renou, qui a démontré que c'était le plus haut chiffre authentiquement observé dans cette région (1).

Puis vient le mois d'octobre 1881, le plus froid connu ici et le plus froid à Paris après 1817 ; suivi d'un mois de novembre le plus chaud connu à Vendôme.

Janvier 1882 nous a offert le plus *grand givre*, dont on ait souvenance dans nos pays ; givre de 10 jours qui, sur les plateaux surtout, a atteint des proportions désastreuses pour les arbres, déjà si éprouvés par les hivers précédents. Ce phénomène coïncidait avec la plus grande hausse barométrique observée depuis 1821.

Pour compléter cette série de phénomènes excessifs, il nous manquait une *grande grêle ;* le ciel nous l'a envoyée le 15 juillet dernier, dans des conditions qui ne laissent rien à désirer au point de vue scientifique.

C'est à ce point de vue en effet que je veux étudier ce phénomène si désastreux pour la culture, laissant aux statistiques officielles le soin de chiffrer plus ou moins exactement la valeur des dégâts occasionnés par ce fléau.

Théorie de la grêle

La grêle est un phénomène intimement lié à celui

(1) V. deux Notes aux Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, juillet 1881.

des orages. On n'a pas d'exemple de grêle qui ne soit accompagnée de manifestations électriques (1).

Tous les orages, grâce à Dieu, ne sont pas accompagnés de chutes de grêle. La grêle est un incident violent qui se produit dans les grands orages ; sa formation semble se rattacher à celle des *trombes*.

La condition essentielle d'un orage est un grand décroissement de la température dans la verticale, ainsi que l'a montré M. E. Renou ; il faut qu'il fasse très chaud en bas, très froid en haut. Plus cette différence sera grande, plus l'orage sera violent ; aussi les grands orages n'apparaissent-ils qu'à la suite des plus grandes chaleurs. Dans nos pays (et dans presque toute la France, si on en excepte le midi), les orages prennent naissance dans le golfe de Gascogne, et se propagent du S.-W. au N.-E. Qu'on se représente un large courant de vent chaud et humide, venant de l'Océan Atlantique, et qui traverse nos régions soumises à une température d'été ; dans ce grand courant s'amorcent (par un mécanisme qui se produit également dans les cours d'eau) des tourbillons qui forment un cône descendant, appelant des hautes régions les *cirrus* glacés, avec leur électricité, qui, venant se mêler aux *cumulus* déjà formés par l'effet des courants chauds ascendants, produisent les nuées orageuses. Ces nuées suivent d'habitude des lignes droites parallèles au courant général, sauf de légères inflexions, et sèment sur leur parcours éclairs et tonnerre, éclats de foudre et pluie ordinairement intense, en raison de la concentration sur un moindre espace de la somme de *nimbus* réunis par le tourbillon vers l'extrémité inférieure de l'entonnoir.

La grêle n'est qu'un cas particulier des orages. Si les phènomènes décrits ci-dessus deviennent plus violents

(1) Il fant distinguer de la grêle le simple *grèsil* qu'on observe au printemps et à l'automne, et qui n'est pas toujours accompagné d'un orage.

les cirrus glacés, entraînés avec l'air froid des hautes régions, forment, au sein des cumulus enlevés plus haut et par suite dans des régions plus froides par les courants ascendants plus intenses, des noyaux de glace, qui, soutenus d'une part par le mouvement gyratoire qui se maintient au sein des nuages, et d'autre part, suivant la théorie ingénieuse de Volta, par la tension des électricités contraires dont ces nuages sont chargés, ont le temps de se grossir par l'addition des gouttes d'eau *en surfusion* qui composent les nimbus élevés, gouttes d'eau qui se gèlent presque instantanément dans une région très froide et sous l'influence d'un tourbillon violent.

La nuée *au flanc noir* (1) laisse alors échapper sur son parcours, au milieu des grandes décharges électriques, qui privent les grêlons d'une force qui les soutenait, ces masses de glace qui sèment la dévastation sur leurs parcours.

La grêle est donc un incident des grands orages ; ceci explique pourquoi les orages à grêle s'observent toujours au milieu de l'été et à l'époque des plus grandes chaleurs.

Orage du 15 juillet 1882

L'orage du 15 juillet dernier va nous offrir un exemple complet des phénomènes décrits ci-dessus. Cet orage s'est étendu sur une grande partie de la France, et a semé des coulées de grêle en plusieurs régions. J'ai pu relever dans les journaux les points suivants :

La Dordogne a beaucoup souffert, notamment l'arrondissement de Bergerac ; ceci nous reporte près de l'origine du mouvement orageux.

(1) La voyez-vous passer, la nuée au flanc noir ?
Tantôt pâle, tantôt rouge et splendide à voir,
. . . . .
(V. Hugo, *Les Orientales*: I. Le Feu du Ciel.)

En remontant plus au Nord, nous voyons cités les départements du Cher et de la Nièvre. C'est un orage parallèle au premier.

En remontant encore, nous trouvons l'orage de Loir-et-Cher et du Loiret.

Plus haut enfin, une coulée qui a ravagé Seine-et-Marne et l'Aisne, de Meaux à Soissons.

Si nous examinons plus spécialement l'orage en Loir-et-Cher, nous pouvons le décomposer lui-même en deux principaux : celui qui a dévasté nos environs, et un autre qui a traversé le département au S. de Blois.

Ce dernier orage aurait eu lieu de 4 heures à 5 heures, suivant les localités. Les communes les plus dévastées sont : Saint-Georges et Montrichard, sur les côtes du Cher ; plus loin on cite Cormeray, Chitenay, Cheverny ; Tour en Sologne, peu atteint, Mont, Chambord et Muides.

Toutes ces communes se trouvent sur une bande plus ou moins large s'étendant à travers le département du S.-W. au N.-E., direction générale de l'orage qui nous occupe.

J'arrive enfin à la portion d'orage qui a traversé le Vendômois.

Etat météorolcgique du jour

Voici les circonstances météorologiques qui ont précédé et accompagné le phénomène. Je rappellerai d'abord que, dans son ensemble, le mois de juillet 1882 a été froid et pluvieux. Le 13 fut une très belle journée ; maximum 24°,5, vent du S., calme ; mais le baromètre baisse déjà, de 756 ^{mm} au matin à 751 le soir. Ce mouvement du baromètre se continue le 14, avec indices de changement de temps ; les *cirrus* du S.-W. cou-

vrent tout le ciel ; même maximum 24,5 — nuit splendide et tiède ; 15°.

Le 15 au matin, ciel pur ; le baromètre a atteint 744 ; le vent S.-W. s'élève ; les cirrus arrivent ; à midi les cumulus se forment en dessous, et le ciel prend l'aspect caractéristique d'un orage prochain ; le thermomètre atteint 26°,8, et cette chaleur, quoique ordinaire pour la saison, est accompagnée d'une sensation de suffocation et d'accablement qui annonce l'orage (1). A 2 h. 1/2 l'orage est imminent ; à 3 h. on entend tonner fréquemment de divers côtés ; c'est un peu avant 4 h. que les nuées ont passé au-dessus de Vendôme et ses environs, et que la grêle a produit ses ravages. A 4 h. 1/2 l'orage était fini, et à 5 h. il faisait soleil (2). Je rappellerai à cette occasion que M. E. Renou a signalé le 16 juillet comme une époque régulière d'orage ; cette année, le phénomène aurait avancé d'un jour. Il est difficile d'admettre d'ailleurs une périodicité absolue, surtout si on tient compte des années bissextiles.

En coordonnant tous les renseignements que je me suis procurés sur cet orage (3), en rapportant sur la

(1) Cette impression bien connue des temps orageux est rendue par l'expression : *le temps est lourd ;* elle correspond à un *état électrique* de l'atmosphère qui agit sur le système nerveux en le débilitant.

(2) Parmi les coups de tonnerre qui ont signalé le passage de cet orage, plusieurs avaient le caractère de coups de *foudre*. M. de Sachy m'a fait connaître une chute de tonnerre curieuse, qui a eu lieu dans une vigne, à Danzé. Le fluide a suivi un des fils qui servent à soutenir les sarments, et tous les ceps qui touchaient ce fil métallique ont été foudroyés et sont morts.

(3) Ces renseignements ne sont pas aussi complets que je les aurais voulus : mes occupations nombreuses, les fatigues d'une fin d'année, puis des absences forcées, ne m'ont pas permis de me livrer à une enquête personnelle suffisante, pour résoudre toutes les questions que faisait naître dans mon esprit l'étude d'un phénomène qu'il ne m'avait pas encore été donné d'observer moi-même de près.

carte les points grêlés, en tenant compte de l'intensité et de l'*heure* du phénomène, qui, comme on le sait, ne dure jamais plus de 5 à 6 minutes en un même lieu, je suis arrivé à décomposer ce dernier orage en *ses facteurs premiers*. On trouve d'abord deux bandes assez larges, l'une au S. de Vendôme, l'autre au Nord. La ville de Vendôme, placée ainsi entre deux sillons ravagés, a été complètement épargnée. C'est à peine si quelques petits grêlons égarés, gros comme des cerises, ont signalé en ville le passage du terrible météore, un peu avant 4 heures. Mon pluviomètre n'a recueilli que 3 mill. d'eau.

La grêle au S. de Vendôme doit être elle-même décomposée en deux bien distinctes : une traînée de peu d'importance comme étendue paraît s'être amorcée vers Villerable, et a ravagé Puteaux dans cette commune, traversé Sainte-Anne, passé au Bois-la-Barbe, Broche-Poisson, bois de Beauvoir, à l'extrémité S. de la commune de Vendôme, pour aller se perdre en s'atténuant par Coulommiers, Villetrun, Faye. Sa direction moyenne est S.-W. à N.-E. ; on peut l'appeler la *grêle de Sainte-Anne*.

Des explorations faites sur les routes de Blois et de Crucheray, m'ont appris que cette traînée pouvait avoir une largeur moyenne de 1 kilomètre dans sa partie désastreuse; ses bords s'étendaient plus loin, et les grêlons recueillis à Vendôme lui appartenaient certainement; il en est de même de ceux, peu nombreux mais très gros, tombés à Crucheray.

Plus au Sud, je vois citées parmi les communes les plus atteintes (1) : Authon, Villechauve, Villeporcher, Saint-Gourgon, Saint-Amand, Lancé, Villeromain, Périgny. Selommes n'a pas été grêlé. Ces communes, par l'ensemble de leur territoire, dessinent une large bande dirigée du S.-W. au N.-E. comme la précé-

(1) V. le *Loir* du 23 juillet et le *Carillon* du 27.

dente. Les renseignements précis me font défaut, pour décider s'il n'y a là qu'une nuée, ou s'il n'y en a pas *deux* parallèles. Je la désignerai sous le nom de *grêle de Saint-Amand.*

Passons au N. de Vendôme ; nous allons retrouver les mêmes faits, savoir plusieurs nuées parallèles et espacées.

Nous avons d'abord la *grêle de Villiers*, que j'ai étudiée par moi-même. Cette grêle a affecté un espace très restreint ; elle commence sur la commune de Thoré, au-dessus de Chantereine, traverse le bourg de Villiers en plein, sur une largeur qui ne dépasse pas 500 mètres, s'élargit plus loin, de manière à occuper environ 1 kil. en traversant la route de Saint-Calais entre les bornes 37 et 38, et paraît se perdre dans la forêt de Vendôme, n'occupant guère que 5 kil. en longueur.

Un peu plus au Nord, nous rencontrons une grande nuée, la plus terrible de toutes par ses ravages. La grêle paraît commencer à l'Est du bourg d'Azé, bourg qui est indemne, et se prolonge au delà de Brévainville, sur une étendue de 24 kil. environ. Sa largeur est en rapport avec sa longueur ; j'ai pu la mesurer sur la route de La Ville-aux-Clercs, où les ravages occupent environ 5 kil., depuis Haie-de-Champ, à 1 kil. 1/2 de Moncé, jusqu'à 6 kil. 1/2 sur la même route.

Le bord inférieur de la bande ravagée passe à la Jousselinière, à Haie-de-Champ, à l'Epau (commune de Lisle), à Pezou, à Fréteval et au Sud de Morée. Le bord supérieur m'est moins bien connu, mais il doit peu s'écarter d'une ligne parallèle à la première et distante de 5 à 6 kil. Citons par exemple la ferme de Vimoy et le château de Rougemont, sur la commune de Saint-Jean Froidmentel.

L'intensité de la grêle est ici proportionnée à son étendue ; le maximum d'effet s'observe vers le milieu de la largeur de la bande, milieu qui correspond au som-

met de l'entonnoir qui déverse les grêlons. Citons Rahart, où les verrières de l'église ont été détruites, le croisement des chemins du Mans à Orléans et de Moncé à La Ville-aux-Clercs, la ferme des Bancheries, l'Essert, le château des Mussets (commune de Busloup), et Saint-Hilaire-la-Gravelle, dont la gare a eu ses toitures et ses vitres brisées. Dans ces points, les récoltes ont été entièrement perdues et les édifices eux-mêmes gravement atteints. On pourrait l'appeler la *grêle de Rahart-Saint-Hilaire.*

En résumé, la grêle du 15 juillet couvre des tronçons de bandes parallèles à une direction commune, qui est sensiblement du S.-W. au N.-E. Les choses se passent comme si des sacs de grêlons circulaient avec les nuées, espacés inégalement, et s'ouvraient à certains moments pour laisser échapper leur contenu sur des espaces plus ou moins étendus (1).

C'est faute de cette notion générale, que la plupart des personnes ne voient dans la marche des nuées à grêle que des routes capricieuses, et vont en chercher l'explication dans l'influence imaginaire des coteaux, des forêts, etc.

Je reconnais cependant qu'il y a des régions plus souvent grêlées que d'autres ; ne pourrait-on pas admettre l'intervention d'influences locales, dans la production des courants ascendants qui concourent à la formation même des nuées, sans agir sur leur marche ultérieure, qui est réglée par la direction générale du vent ?

On me permettra d'insister sur le caractère de *trombes* qu'affectent les nuées orageuses et spécialement les *nuées à grêle.* Le passage de ces nuées est souvent ac-

(1) Si on se reporte à la carte de l'arrondissement de Vendôme, on voit tout de suite que la grêle de l'orage du 15 juillet n'a couvert qu'une faible partie de sa surface ; le Bas-Vendômois est intact, tout le Perche également, et toute la partie de la Beauce située à l'Est.

compagné d'un véritable ouragan, qui brise les arbres et enlève les toitures.

J'ai noté ce caractère de tourbillon dans tous les points que j'ai visités : ex. à la Jousselinière et à Villamoy, sur la route de Danzé, route qui était jonchée de feuilles et de branches d'arbre ; sur la route du Mans, entre les bornes 37 et 38, où l'on voyait plusieurs branches d'ormes gisant à terre. L'effet le plus violent était sur la route de La Ville-aux-Clercs, à la hauteur du Souci ; on pouvait voir le long du chemin 6 ou 7 pommiers arrachés et couchés sur le sol ; l'un d'eux, saisi par un tourbillon plus violent, avait été brisé au ras du sol, écharpé en plusieurs fragments lancés çà et là, et le tronc, avec les principales branches, enlevé comme un parapluie, et porté à plus de 30 mètres dans le champ.

Grosseur des grêlons

Il y a eu certainement des grêles plus étendues que celle du 15 juillet 1882 et aussi plus abondantes, dont les grêlons couvraient entièrement le sol et ne laissaient rien debout. Il y en a eu peu dont les grêlons fussent aussi gros. C'est certainement là le caractère le plus saillant de la grêle du 15 juillet 1882, dans les environs de Vendôme.

J'aurais bien désiré pouvoir observer par moi-même quelques-uns de ces morceaux de glace, si rares et si curieux, mais je ne me suis trouvé sur le trajet d'aucune des coulées de grêle, et, comme ces objets ne se conservent pas, j'ai été obligé de me contenter des récits qui m'ont été faits.

La meilleure appréciation de la masse d'un grêlon, c'est son *poids*, mesure précise et pouvant se faire rapidement (1). Plusieurs personnes ont heureusement eu l'idée de cette mesure.

(1) Une personne même éloignée d'un lieu où elle pourrait trouver une balance, peut se contenter de déposer un grêlon

Voici les chiffres certains que j'ai recueillis :

Plusieurs personnes m'ont parlé de grêlons d'une livre (500 grammes), mais sans preuve exacte.

On lit dans le *Carillon,* n° du 27 juillet : « A Pezou, un grêlon, ramassé par un homme digne de foi, pesait 475 grammes. »

A Fontaines (commune de Pezou), on a pesé un grêlon rapporté d'une distance d'un kilomètre, et qui pesait encore 412 grammes. Ce chiffre m'a été donné comme parfaitement sûr.

Journal le *Carillon* (27 juillet) : « On nous a cité un grêlon pesant 330 grammes. »

M. Fortier, à Villiers, a pesé lui-même un grêlon de 301 grammes.

On pourra passer du poids au volume en divisant le poids par la densité ; celle de la glace est 0,92. Ainsi un grêlon de 330 grammes aurait un volume de 359 centimètres cubes.

Après la mesure exacte par pesée vient l'appréciation plus vague du *volume* par estime. Or plusieurs témoins du phénomène, à qui je demandais des renseignements sur la grosseur de cette grêle, *m'ont montré le poing,* ce qui m'a réellement effrayé, non pas à cause de la menace que ce geste renferme, mais en raison des effets que peut produire un pareil morceau de glace lancé avec force.

J'ai voulu me rendre compte du volume approximatif du poing d'un homme, et je m'y suis pris de la manière suivante : placer dans une cuvette un vase cylindrique capable du poing donné ; remplir le vase d'eau bien exactement ; y plonger le poing ou la main progressivement jusqu'à la naissance du poignet, le retirer ; en-

dans une jatte ou un vase quelconque pouvant retenir l'eau. En pesant cette eau plus tard, on aura le poids exact du grêlon.

fin peser l'eau débordée dans la cuvette ; ce poids en gramme exprime le volume du poing en centimètres cubes (1).

J'ai pu constater ainsi que le *poing d'un vigneron,* de taille moyenne, représentait 425 ^{cc}; la main qui écrit ces lignes et qui *gante* 8 3/4 déplace 400 ^{cc} d'eau ; une main d'homme moyen peut être estimée à 350 ^{cc} ; celle d'un jeune homme gantant 7 1/2 à 325 ^{cc} ; enfin une main de dame gantant 6 1/2 mesure 250 ^{cc}.

En multipliant ces volumes par la densité 0,92 de la glace, on arrive aux poids de morceaux de glace de la grosseur de divers poings.

J'en forme le tableau suivant :

	VOLUME.	POIDS EN GLACE.
Poing d'un vigneron..	425 ^{cc}	390 gr.
Poing gantant 8 3/4..	400	368
Poing moyen d'homme.	350	322
Poing gantant 7 1/2...	325	300
Main de dame, 6 1/2..	250	230

Or, il résulte immédiatement de ce tableau, que le grêlon de 412 gr. de Fontaines était plus gros que le plus gros poing d'ouvrier ; qu'un grêlon de 330 gr. représentait un poing ordinaire comme grosseur, etc.

Il est donc acquis que le 15 juillet 1882, il est tombé, aux environs de Vendôme, des grêlons gros comme le poing !

Ces grêlons représentaient les extrêmes en grosseur ;

(1) Un autre procédé plus élégant et plus scientifique consiste à placer sur le plateau d'une balance de Roberval un vase cylindrique d'une capacité de 2 litres environ et à demi plein d'eau. On tare dans l'autre plateau ; on enfonce ensuite le poing dans l'eau, et on le maintient immobile sans toucher aux parois du vase, pendant qu'un autre rétablit l'équilibre dans le plateau opposé avec des poids marqués. D'après le *principe d'Archimède,* ces poids en grammes expriment le volume du poing en centimètres cubes.

mais la grosseur moyenne dans beaucoup de localités atteignait le volume d'*œufs de poule,* ce qui est très rare également.

Le volume moyen d'un œuf est de 60 ^{cc}, et son poids en glace vaut 55 gr.

Dans d'autres régions, on a pris pour terme de comparaison le volume des cailloux qui servent à empierrer les routes (1).

Voyons maintenant, à titre de comparaison, quelle est la grosseur habituelle ou extraordinaire des grêlons des orages passés. J'emprunte les renseignements suivants aux *Eléments de physique et expérimentale de météorologie* de Pouillet. « La grosseur la plus ordi-
« naire des grêlons est à peu près celle d'une noisette ;
« il en tombe trop souvent de beaucoup plus volumi-
« neux, qui brisent et qui ravagent tout ce qu'ils frap-
« pent à la surface de la terre.

« Nous laisserons de côté les récits des historiens et
« des chroniqueurs ; nous n'admettrons pas avec eux
« que l'on a vu, sous le règne de Charlemagne, des
« grêlons de 15 pieds de long sur 6 pieds de large et
« 11 pieds d'épaisseur, ou que l'on en a vu, sous le règne
« de Tippo-Saëb, qui étaient gros comme des éléphants ;

(1) La distribution de ces grêlons présente un détail intéressant. Une sélection paraît s'être établie entre les divers genres de grosseurs ; là où les grêlons étaient le plus drus, ils étaient de grosseur moyenne, sans mélange ; les plus gros semblaient dispersés comme une pénombre sur les rives de la bande de grêle. Si ce détail est bien exact, il s'accorderait parfaitement avec le caractère de tourbillon qu'affectent les nuées orageuses. Dans le mouvement giratoire qui accompagne la marche de la colonne, les grêlons seraient dispersés par ordre de grosseur du centre à la circonférence. Je me suis même demandé si on ne pourrait pas distinguer dans cette distribution les deux rives de la bande ravagée : l'une représentant le côté *dangereux* du tourbillon avec les plus gros grêlons ; l'autre le côté *maniable* avec les moindres. J'ai cru reconnaître ce caractère dans la bande de Sainte-Anne.

« si, chronologiquement, ces exagérations ne remon-
« tent pas aux temps fabuleux, on peut bien dire qu'elles
« y remontent scientifiquement. Mais, tout en restant
« dans la limite des faits bien observés, nous trouve-
« rons encore sur les dimensions de la grêle des résul-
« tats assez étonnants. Ceux que nous allons rappor-
« ter peuvent être considérés comme tout à fait authen-
« tiques. Leur exactitude est garantie par des physi-
« ciens connus.

« Parent a vu, le 15 mai 1703, à Illiers, dans le
« Perche, des grêlons gros comme le poing.

« Volta assure que, dans la nuit du 19 au 20 août
« 1787, parmi les énormes grêlons qui ravagèrent la
« ville de Côme et ses environs, l'on en trouva qui pe-
« saient 9 onces (275 gr.).

« Tessier rapporte que le 13 juillet 1388, dans cet
« orage épouvantable qui traversa la France et les
« Pays-Bas, il se trouvait des grêlons de 8 onces
« (245 gr.).

« Le docteur Noggerath dit que, le 7 mai 1822, il
« tomba à Bonn des grêlons qui pesaient 12 à 13 on-
« ces (367 gr. à 398 gr.)

« Ces témoignages sont sans doute suffisants pour
« établir, comme un fait incontestable, qu'il est tombé
« dans différents pays des grêlons pesant plus d'une
« demi-livre (1). »

Ainsi Pouillet regarde le poids de 250 gr. comme une

(1) Cette limite a dû être certainement dépassée ; ainsi je trouve à l'*Inventaire des archives d'Eure-et-Loir :* grêle du 18 juin 1756. Il y avait de la grêle pesant 5 quarterons (625 gr.). — Même source : Grêle extraordinaire du 4 avril 1774. On a ramassé des grêlons pesant 3 quarterons (375 gr.), et jusqu'à 5 quarterons (625 gr.). On a enfin cité le chiffre de 1 livre 1/2 (750 gr.), pour quelques grains de la grande grêle du 13 juillet 1788. Ces chiffres n'ont pas, il est vrai, l'authenticité de ceux cités par Pouillet.

limite extrême de la grosseur des grêlons ; or, dans la chute du 15 juillet 1882, il en a été ramassé pesant 300 gr. et même plus de 400 gr. ! On peut donc dire que, *comme grosseur*, cette grêle devra être citée parmi les plus remarquables, et le Vendômois pourra revendiquer, à titre de consolation, une notoriété scientifique dont il se serait d'ailleurs bien passé.

Forme des grêlons

D'après les descriptions qui m'en ont été faites, ces grêlons si volumineux présentaient toutes les formes, excepté la forme sphérique. C'étaient des disques aplatis, des morceaux à parties anguleuses, comme les fragments d'un bloc de glace brisé. N'ayant pas pu les observer moi-même, je n'insisterai pas sur les détails qui m'ont été transmis, craignant de les mal interpréter. J'ajouterai seulement que toutes les fortes grêles présentent le même caractère ; ainsi je trouve à l'*Inventaire des archives d'Eure-et-Loir :* grêle du 18 juin 1756 : « Il y avait de la grêle pesant cinq quarterons (625 gr.) et de *toutes sortes de figures.* »

Pouillet, chap. Météorologie, s'exprime ainsi : « La « forme des grêlons est très variable ; ils sont en gé- « néral arrondis, quelquefois aplatis, et dans le nom- « bre on en trouve très souvent qui sont anguleux, ou « qui offrent à leur surface des protubérances ou des « saillies remarquables. »

Effets de la grêle du 15 juillet 1882

S'il n'y a pas eu d'accidents mortels de personnes, il y a eu des blessés, par suite de la chute de ces grêlons énormes.

Peu de localités habitées ont été sous le fort de cette grêle, si on en excepte le bourg de Villiers, qui a été

fort éprouvé en vitres et toitures. Au château de l'Epau (commune de Lisle), le côté de la toiture exposé aux grêlons qui avaient le volume d'un œuf, a eu non seulement toutes ses ardoises brisées, mais encore une partie des voliges qui les soutenaient.

La gare de Saint-Hilaire a eu toutes ses vitres brisées, ainsi que les fortes ardoises qui la couvraient ; les grêlons m'ont été décrits de la grosseur d'un œuf également.

Enfin, à la ferme de Vimoy (commune de Saint-Jean-Froidmentel), j'ai vu des feuilles de tôle galvanisée, recouvrant une remise, qui ont été *percées* par des grêlons de la grosseur du poing, m'a-t-on dit.

L'effet le plus désastreux de cette grêle, comme de toutes les autres, a été la perte des récoltes qui étaient précisément au moment d'être moissonnées.

J'emprunte au *Loir* du 30 juillet la note suivante : D'après les indications fournies au ministère par M. le Préfet, les pertes de l'orage du 15 juillet s'élèveraient à :

	2,530,000 fr.	pour l'arrondiss[t]		de Vendôme.
Et	3,100,000	—	—	de Blois.
TOTAL,	5,630,000 fr.	pour le départ[t]		de Loir-&-Cher.

Grêles antérieures

Les grandes grêles sont heureusement rares dans un même lieu ; ainsi il faut remonter au 18 juin 1839 pour retrouver une grêle comparable à celle-ci et intéressant les environs de Vendôme.

Le 23 août 1807, la ville de Vendôme a été ravagée par une grêle terrible. (V. *Journal d'un ouvrier vendômois*, au Bulletin pour 1869, p. 230.) La grêle était

grosse comme des noix et apportée par une bourrasque terrible. La perte pour la ville fut évaluée à plus de 200,000 fr. C'est cette grêle qui a détruit les vitraux du portail de l'église de la Trinité.

Au siècle précédent, nous trouvons, intéressant le Vendômois, la grande grêle du 13 juillet 1788, qui a traversé l'arrondissement en ravageant Montoire, Lunay, Beauchêne, etc.

La grêle célèbre du 4 août 1774 qui a ravagé la Sarthe et l'Eure-et-Loir a atteint le Bas-Vendômois.

On lit à l'*Inventaire des archives d'Eure-et-Loir*, tome 3, page 247 : « Le 16e jour de juillet 1735, une grêle épouvantable ravagea la plus grande partie des Elections de Blois, *Vendôme*, Châteaudun et Chartres. » A l'*Inventaire des archives de Loir-et-Cher*, je vois que la paroisse de Renay a été ravagée par la grêle et *vimaire* (ouragan) arrivés le 16 juillet 1735.

Ces citations suffiront pour justifier l'assertion qui commence cet alinéa.

E. N.

Octobre 1882.

Crue du Loir du 15 novembre 1882

—

Le retard apporté dans l'impression de ce travail, me permet d'ajouter à la liste déjà longue des phénomènes excessifs observés depuis quelques années dans nos régions, les *grandes pluies de novembre 1882* et la *crue du Loir* qui en est résultée le 15 du même mois.

La quantité d'eau recueillie à mon pluviomètre dans la ville, pendant ce mois de novembre, a été de 158 millimètres, qui est le plus grand chiffre connu pour un mois, à Vendôme, depuis environ trente ans qu'on y observe.

Le plus haut chiffre atteint précédemment en novembre, était 125 mm en 1872 ; en juin 1857, M. G. Boutrais avait recueilli 152 mill. d'eau, à son observatoire de la rue Poterie.

Du 8 novembre 1882 au 15, il est tombé, en ville, 98 mill. d'eau, dont 67 mill. 5 les 12, 13 et 14. Cette dernière pluie tout à fait exceptionnelle a déterminé une crue du Loir qui, le 15, à 8 heures du soir, atteignait la cote de 2 m. 40 à la nouvelle échelle des Prés-aux-Chats. La crue du 29 janvier 1881 avait atteint à la même échelle le niveau de 2 m. 54. C'est donc 14 c. de moins ; mais en ville : place d'Armes, aux Quatre-Huis, etc., le niveau est resté de 30 centim. inférieur à celui de janvier 1881.

Le Grand-Faubourg n'a pas été inondé comme en 1881.

Les mois de novembre et de décembre 1882 ont été,

pour presque toute l'Europe, une période exceptionnelle de grandes pluies, qui ont déterminé des crues désastreuses de tous les grands fleuves : la Seine, deux grandes crues, le Rhin, le Rhône, etc.

Il semblerait vraiment que la *violence* et l'*absence de mesure* soient à l'ordre du jour dans le régime des saisons depuis quelques années, et il est curieux de remarquer que, par une coïncidence qui ne paraît pas fortuite, et dont l'histoire des révolutions politiques offre de nombreux exemples, l'état des esprits participe dans une large mesure à celui de la Nature.

E. NOUEL.

Janvier 1883.

M. R. DE LA HAUTIÈRE

—

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Par M. Ch. Chautard.

Messieurs,

Il y a peu de temps, je visitais à Paris M. R. de La Hautière, couché déjà depuis plusieurs mois sur son lit de souffrance ; il me voyait à peine, il supportait courageusement des douleurs parfois aiguës ; mais il avait conservé toute la lucidité de son esprit aimable. Il me parla des amis qu'il avait à Vendôme, de notre Société dont il avait été l'un des premiers membres, et je lui demandai pour le Bulletin quelque poésie prise dans le recueil inédit, dont nous connaissions de trop rares extraits. « Soit, me dit-il, ce sera mon adieu. » A notre séance du mois d'avril, vous avez applaudi les vers de notre collègue, *Illusions*, *Désillusions*, qui semblent résumer la vie littéraire du poète, dont ce fut en effet le dernier adieu. Permettez-moi de lui adresser aussi le nôtre, au nom de l'amitié qui nous unissait.

M. Richard de La Hautière est né à Paris le 21 mai 1813 ; élève de la pension Goubaut, il suivit les cours du collège Bourbon (aujourd'hui lycée Fontanes). Ses études furent brillantes ; il eut un prix et, chaque année, des nominations au Concours général. Dans sa pièce de vers, *Illusions,* adressé à M. Gustave Lemoine, son

ancien maître, devenu son ami, M. de La Hautière, alors exilé dans une étude d'avoué,

. . . Se souvient de la couronne
Dont son jeune front a brillé
Dans les champs clos de la Sorbonne.

Licencié en droit en 1835, inscrit au barreau de Paris, la Muse l'attirait ; entre 22 et 28 ans, il composa des *romances* (c'était le temps où la romance florissait), et publia un volume de *poésies*.

Lancé alors, avec son imagination ardente et son cœur généreux, dans le mouvement socialiste, il fut disciple de P. Leroux, qui l'aimait particulièrement, collabora à l'*Intelligence*, à *la Fraternité*, écrivit la *Loi sociale*, qui fut traduite en allemand, et des dialogues, *les Déjeuners de Pierre*, dont V. Hugo parle dans *les Misérables*. — Ce fut lui qui rédigea la demande en grâce de Barbès, portée aux Tuileries par les étudiants, et dont parle aussi V. Hugo dans le même ouvrage.— A cette époque, il plaida beaucoup de procès politiques, entre autres pour les ouvriers de Lyon ; jusqu'à trois fois dans la même semaine, il dut plaider pour lui-même, et obtint son acquittement devant le jury, que sa parole enflammée impressionnait. Toutefois, il lui fallut quitter Paris pour échapper aux poursuites ; il se réfugia en Suisse.

Fatigué, « battu de l'orage, » comme il le dit plus tard dans un rondeau où il fait ses adieux à Vendôme (1), ayant perdu dans ces luttes une partie de son patrimoine, il vint se fixer dans une campagne voisine de Vendôme, puis à Vendôme même ; il se fit inscrire au barreau, et, ne se résignant pas encore à abandonner la politique, il rédigea, pendant quelque temps, le *Loir*, tribune neutre alors, ouverte à toutes les discussions ; il posa sa candidature à la députation en 1848,

(1) V. le Bulletin, 1866, p. 127.

obtint un nombre honorable de suffrages, mais ne fu pas élu.

Depuis lors, allié par son mariage à une famille honorable du Blésois, il ne vécut plus que pour ses enfants, et se consacra entièrement aux affaires. Il acheta en 1857 une étude d'avoué, qu'il conserva tant que ses forces le lui permirent ; mais le fardeau était lourd pour sa faible santé. Il répugnait d'ailleurs à la procédure proprement dite ; en 1865, il reprit la robe d'avocat, et, dès l'année suivante, alla se fixer à Blois, dans un barreau plus important ; il y prit vite rang, et y fut bâtonnier.

Cependant notre collègue ne négligeait pas les Lettres. Nous savons avec quelle grâce il a traduit quelques pièces de Tibulle ; nous n'avons point oublié les poésies dont il a enrichi notre Bulletin, ses conférences sur Ronsard, et cette spirituelle causerie que lui inspirèrent si heureusement un sonnet du poète vendômois et une chanson de Béranger (1). Ses amis se souviendront quel aimable et fin causeur il était ; comme dans une discussion, toujours courtoise chez lui, il était prompt à la réplique ; ils se rappelleront sa merveilleuse facilité à remplacer, dès qu'on le lui indiquait, un vers faible par un vers meilleur, souvent excellent ; son jugement littéraire d'un goût si pur ; et surtout ils n'oublieront point combien son cœur était bon, jusqu'à se laisser entraîner à toutes les illusions généreuses.

Si M. de La Hautière était resté attaché au principe républicain et avait gardé quelques-unes des aspirations de sa jeunesse, il avait depuis longtemps reconnu les dangers de la politique révolutionnaire, ainsi que beaucoup de personnages, devenus importants aujourd'hui, qui, comme lui, s'étaient d'abord laissé séduire par les utopies du fouriérisme ou du saint-simonisme.

(1) V. le Bulletin, 1863, p. 31.

— Spiritualiste et chrétien par les aspirations de son âme aimante, il donnait l'exemple des pratiques de la religion, et appliquait ce précepte d'un ancien qu'il se plaisait à citer : « Honore les dieux de ton pays ! » ; il lisait avec prédilection les mystiques chrétiens, et avait même traduit un de leurs ouvrages (1). Des esprits étroits seuls ont pu croire qu'il fut infidèle à ses premières doctrines politiques : il n'en était rien, et M. de La Hautière pouvait me dire qu'il n'avait rien lu dans l'Evangile qui lui défendit d'être républicain, ni rien trouvé dans le principe républicain qui l'empêchât de rester chrétien.

M. de La Hautière est mort à Paris le 27 juin dernier, chez sa fille, qui se fit sa garde dévouée dans sa longue maladie, et son secrétaire depuis qu'il avait presque perdu la vue ; il eut la consolation de mourir entouré de ses fils, l'un professeur de philosophie au lycée Fontanes, l'autre avoué à Loches, et d'un gendre, commis principal à la chancellerie de la Légion d'honneur.

Nous qui l'avons aimé parce que nous connaissions les rares qualités de son cœur et de son esprit, nous conserverons pieusement le souvenir du collègue que nous avons perdu.

(1) *Le Guide vers le Ciel,* du cardinal Bona. Paris, Lanier, in-12, 1851.

TABLE

Séance du 12 janvier 1882.

Séance du 20 avril 1882.

Séance du 13 juillet 1882.

Séance du 12 octobre 1882.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXII

1883



VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1883




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXII

1er TRIMESTRE 1883

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1883




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

22e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1883

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 janvier 1883, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. A. de Trémault, vice-président, membre sortant ; Isnard, vice-président, membre entrant ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire-archiviste ; de Maricourt, Ch. Chautard, membres sortants ; Chanteaud, membre entrant ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. Beaumetz ; l'abbé Bouillié ; l'abbé L. Bourgogne ; le Dr Brocheton ; H. de Brunier ; L. Buffereau ; de Chaban ; l'abbé Delaunay ; Deniau ; Duvau ; Fournier ; P. Lemercier ;

Martellière-Bourgogne ; l'abbé Métais ; de Nadaillac ; de l'Ombre ; Rigollot ; Roger ; l'abbé Roulet ; de Sachy ; de la Serre ; Thillier ;

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la réunion générale du 12 octobre 1882, conformément aux statuts.

Le Bureau pour l'année 1883 est ainsi composé :

MM. G. Launay, *président ;*
Isnard, *vice-président ;*
Soudée, *secrétaire ;*
G. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
l'abbé C. Bourgogne ;
de Bodard ;
A. de Lavau ;
de Rochambeau ;
Charpentier ;
Chanteaud.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 12 octobre 1882 ; ce sont :

MM. Muller, proviseur du lycée de Vendôme ;
Raimbault, notaire à Montoire.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1882.

—

RECETTES ORDINAIRES

Avoir en caisse au 1er janvier 1882	190 f	54
Recouvrements des cotisations de 1882 et cotisations arriérées	2158	85
Prix de diplômes délivrés	2	»
Vente de Bulletins	129	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Total des Recettes ordinaires. . .	2495	39

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Subvention du Conseil général	300	»
Allocation de la ville de Vendôme, pour l'entretien du Musée (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Total des Recettes extraordinaires . .	300	»

Recettes ordinaires . . .	2495	30
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES.	2795	39

DÉPENSES

Frais d'administration	297	94
Entretien du Musée (Part de la Société)	»	»
Entretien du Musée. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Abonnements et achats pour la bibliothèque. . . .	106	80
Impression et brochage du Bulletin	1562	23
Frais de planches	290	»
Fouilles et recherches.	95	»
TOTAL des DÉPENSES . .	2351	97

BALANCE

Recettes	2795	39
Dépenses	2351	97
Excédant des Recettes en caisse . .	443	42

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1882. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1883.

BUDGET DE 1883

—

RECETTES

Première Section

Avoir en caisse au 1er janvier 1882.	443	42

Deuxième Section

Recettes ordinaires

Cotisations de l'exercice 1883 et arriérées	2241	»
Allocation de la ville de Vendôme pour le Musée	»	»
(Pour mémoire, 300 fr.).	»	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Vente de bulletins et diplômes	17	»
Total des Recettes ordinaires . .	2273	»

Troisième Section

Recettes extraordinaires

Subvention du Conseil général	300	»
Total des Recettes extraordinaires.	300	»

Avoir en caisse.	443	42
Recettes ordinaires . . .	2241	»
Recettes extraordinaires.	332	»
TOTAL général des RECETTES . .	3016	42

DÉPENSES

Première Section

Dépenses ordinaires.

Restes à payer sur 1882	20	»
Frais d'administration	260	»
Bibliothèque de la Société, achats, reliures, abonnements	150	»
Impression du Bulletin, planches et brochage. . .	1580	»
Fouilles et recherches	50	»
Dépenses imprévues	25	»
Entretien des collections. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.) . .	»	»
Total des Dépenses ordinaires . .	2085	»

Deuxième Section

Dépenses extraordinaires

Travaux de consolidation à Lavardin	200	»
Fonds réservés	600	»
Total des Dépenses extraordinaires. .	800	»

Dépenses ordinaires. . . .	2085	»
Dépenses extraordinaires .	800	»
TOTAL général des Dépenses. .	2885	»

BALANCE

Recettes	3016	42
Dépenses	2885	»
EXCÉDANT des Recettes du budget de 1883. .	131	42

Le budget de 1882 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur :

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 octobre 1882

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

En l'absence du Conservateur, M. le Vice-Président fait connaître que notre Musée s'est enrichi d'une très remarquable collection d'instruments de l'âge de la pierre dans les Etats-Unis d'Amérique.

M. Elmer R. Reynols, secrétaire de la Société Anthropologique de Washington, vient de nous envoyer, par l'intermédiaire de la *Smithsonian Institution*, un choix d'armes et d'outils recueillis par lui pendant dix-neuf années d'exploration dans les sépultures indigènes des états de Maryland et de Virginie. Ces objets, aussi variés par la forme et la dimension que par la nature de la roche dont ils sont extraits, sont au nombre de plus de 250. Ils composent une réunion des plus précieuses, et certainement rare en France, de pointes de flèches, de poignards, couteaux, haches, etc. Notre collègue M. de Maricourt avait bien voulu se charger de rendre compte de toutes ces richesses ; son expérience dans cette branche spéciale de la science archéologique et sa connaissance de la langue anglaise le désignaient naturellement pour cette besogne ; mais, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, son travail ne pourra paraître que dans notre prochain Bulletin.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, en attendant, que de donner la traduction de la lettre d'envoi adressée par M. Reynolds à notre secrétaire :

« Washington, D. C.

« Déc. 14 1882.

« Cher Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que je vous envoie aujourd'hui une petite boîte contenant environ 250 outils de pierre originaux, des vallées du Potomac et de South Shenandoah. Ces contrées sont situées dans les états de Maryland et de Virginie, et étaient jadis occupées par les Anacostia, Piscatoway, Wicon-soco, Shenandoah et autres tribus de l'ancienne et puissante confédération Powhatau.

« Les objets que comprend l'envoi consistent en flèches, pointes, couteaux, poignards ou harpons, percuteurs et quelques haches polies et celts, et aussi une petite collection de flèches non terminées, montrant les différents degrés de travail entre le nucleus original et la flèche achevée.

» Ces objets ont été recueillis par moi pendant les dix-sept années de mes recherches parmi les grottes funéraires, les tumuli, les cimetières, les ateliers et anciennes habitations des tribus ci-dessus désignées.

« Je vous envoie ces objets comme un témoignage de bonne confraternité ; j'espère qu'ils vous paraîtront une bonne acquisition pour votre cabinet d'antiquités, et qu'ils intéresseront les savants membres de votre Société.

« Je vous adresse également un exemplaire des travaux de la Société Anthropologique de Washington, dont j'ai été le premier secrétaire ; vous y remarquerez un court résumé de mes recherches.

« Espérant que vous pardonnerez la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce cadeau sans vous en prévenir d'avance, je demeure

Votre très respectueux et obéissant serviteur.

« Elmer R. Reynodds. »

En reconnaissance de son magnifique envoi, la Société vote des remercîments spéciaux à M. Elmer R. Reynolds.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De Madame Juvénal Dessaignes, en souvenir de son mari, notre regretté confrère :

Deux belles monnaies d'or appartenant aux règnes des rois Jean II (1350-1364) et Charles V (1364-1380), et désignées sous le nom de Franc-à-cheval et de Franc-à-pied. Ces pièces sont assez connues pour que nous n'en donnions pas ici la description ; leur nom seul dit d'ailleurs suffisamment ce qu'elles sont.

Elles faisaient partie d'un trésor considérable trouvé le 8 juin 1882, dans la démolition d'un vieil hôtel situé à Paris, rue Vieille-du-Temple, nos 26 et 28, et connu sous le nom d'hôtel d'Effiat. Elles étaient contenues dans une sorte de grand broc en cuivre garni d'un couvercle. Les caves de l'hôtel d'Effiat, dans l'une desquelles la pioche des maçons rencontra ce dépôt, étaient fort anciennes. On y remarquait des colonnes mérovingiennes (?) et les restes d'un souterrain qui, d'après la tradition, conduisait à l'ancienne prison de la Bastille.

L'hôtel avait été construit par le marquis d'Effiat (père de Cinq-Mars), lequel s'était servi de substructions anciennes ; s'il avait fait refaire les fondations, il aurait trouvé nécessairement le trésor qui y avait été caché au XIVe siècle.

L'enfouissement de cet énorme amas de monnaies (7,981 pièces tant royales que féodales, toutes aux deux types du franc-à pied et du franc-à-cheval) doit en effet remonter aux années 1380 et 1382 environ, à en juger par la comparaison des divers personnages au nom desquelles ces pièces ont été frappées. Leur découverte a enrichi la numismatique d'un exemplaire non retrouvé jusque là, et unique dans le trésor même, du Franc-à-pied de Guillaume de Beauregard, abbé de Saint-Oyen-de-Joux (aujourd'hui Saint-Claude), 1373.

Ce trésor, dont la valeur intrinsèque dépasse 100,000 francs, est le plus riche qu'on ait trouvé en France, et représentait au XIVe siècle une valeur de plus d'un million de notre monnaie.

Cette somme, énorme à une époque où le roi Jean n'avait pu réunir les trois millions que demandaient les Anglais pour sa rançon, n'est pourtant pas hors de proportion avec la fortune d'un des riches bourgeois de ce temps-là (1).

De M. Jules Chautard, doyen de la Faculté libre des sciences de Lille :

Deux jetons variés de Nicolas Briot pour la ville d'Orléans, malheureusement en assez médiocre état. CIVITAS AVRELIANENSIS. Armes d'Orléans, 1608. L'un porte au revers les armes de France, l'autre les écussons accollés de France et de Navarre ;

Un autre jeton de la Maison commune d'Orléans, du règne de Louis XIII ;

Et huit jetons des maires de la Ville d'Angers. En voici simplement l'énumération :

R. Boylesve, s[r] de Goismard, 1638 ;

M[re] Gohin, 1655 ;

Jac. Charlot, s[r] des Loges, 1685 ;

Raymbauld de la Fourcherie, maire perpétuel, ann. IIII, 1696 ;

Poullain de la Forestrie, præfectura II[a], 1707 ;

Michel Falloux, s[r] du Lis, 1715 (le revers porte en exergue : Anno Pacis 1714) ;

René Robert, S[r] des Marchais, præfectura II[a], 1720 ;

— — præfectura VII[a], 1729.

Plus un cachet ou timbre humide de la mairie de Vendôme (2),

L. M.

(1) Nous apprenons au dernier moment que les pièces composant le trésor de la rue Vieille-du-Temple ont été mises en vente publique, à l'hôtel Drouot, le jeudi 15 février 1883. La pièce de Guillaume de Beauregard a été adjugée au prix de 1650 francs. Une autre de l'archevêque d'Arles, Guillaume de la Garde, est montée à 405 francs ; les autres pièces royales et féodales se sont vendues en général 35 % de plus que leur cours habituel.

(2) Ce sceau, ainsi que celui du Tribunal de Vendôme, dont il a été fait mention au précédent Bulletin, remonte aux premières années de notre siècle. Ils proviennent l'un et l'autre de la vente Minard, de Douai, où ils furent acquis il y a deux ou trois ans par le donateur.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De M. Jules Chautard :

Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon. Vendôme, Lemercier, 1882. — Cette brochure est un tirage à part des trois articles publiés dans nos Bulletins de 1881 et 1882.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'août 1882.

P. 90, au chapitre Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts : Art. 3. *Subvention à la Société Archéologique du Vendômois, 300 fr.*

De M. de Nadaillac :

L'Atlantide et les oscillations de l'écorce terrestre. Brochure in-8°, Extrait du *Correspondant,* 1882.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. (Suite.)

Comptes rendus des séances de l'Académie desSciences. (Suite.)

Romania. Tome XI, avril-juillet 1882.

Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives nationales pour les années 1876 et 1877, par M. Alfred Maury. — Paris, imprimerie nationale, 1878.

Revue des Sociétés savantes des départements. Septième série, tome VI, 1882.

Répertoire des Travaux historiques. Année 1882, n° 4.

Pages 585-588, on trouvera une analyse par M. Longnon des travaux publiés par notre Société dans l'année 1881.

Revue des Travaux scientifiques. Tome II, F^os 7, 8, 9. Travaux publiés en 1881.

Au N° 8, *Météorologie,* p. 626, on trouve une analyse, faite par M. E. Renou, du travail sur l'hiver 1880, paru dans nos Bulletins, années 1880 et 1881 ; elle se termine par cette appréciation bien-

veillante : » Cette étude de M. Nouel est une des meilleures qu'on ait publiées sur l'hiver de 1880, et sera toujours un travail utile à consulter. »

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. — Dons et Échanges :

Congrès Archéologique de France, 48e session. Séances générales tenues à Vannes en 1881 par la Société Française d'Archéologie. Tours, 1882.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne. Année 1882.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Tome xvi, 4e livraison 1882.

Bulletin de la Saintonge et de l'Aunis. N° d'octobre 1882.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Novembre 1882 (Lettres de saint Yves); décembre 1882 (Procès-verbaux).

Bulletin de la Société Dunoise. Octobre 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e et 3e trimestres 1882.

Mémoires et documents publiés par la Société Archéologique de Rambouillet. Tome vi, 1881-1882. — Ce volume est entièrement consacré à la publication du *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil au diocèse de Paris,* faite par M. E. Coüard-Luys, archiviste du département de l'Oise.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique pour l'année 1880. Saint-Pétersbourg, 1882.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Bulletin monumental. (Suite.)

Revue Archéologique. (Suite.)

E. N.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

PORTRAITS VENDOMOIS

Le 2 février dernier, le Musée du Louvre a acquis en vente publique, à l'hôtel Drouot, un petit portrait d'homme, d'une conservation parfaite, qui peut être attribué à François Clouet. Il a été adjugé à 6,500 francs. Or ce portrait est celui d'un personnage vendômois: de Jean de Bourbon, comte d'Enghien, 6e fils de Charles de Bourbon, 1er duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né en 1528 et tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557 (1).

L'authenticité de ce tableau comme œuvre de Clouet n'est pas parfaitement démontrée, elle n'est que probable (2). L'identité même du personnage laisse également quelque doute. Toutefois là encore il y a grande probabilité, car une ancienne note manuscrite, collée au revers du panneau, nous révèle son nom. Il y aurait d'ailleurs un moyen bien simple de s'en assurer, car il existe un portrait gravé de Jean de Bourbon par Thomas de Leu, et l'on sait que les portraits de cet artiste se recommandent par une rigoureuse fidélité, non moins que ceux de Clouet. La comparaison serait décisive. « Vu en buste, le teint rosé, la barbe fine et *florie*, le jeune homme de Clouet s'enlève sur un fond d'azur clair. Le dessin est d'une précision admirable, la coloration est des plus délicates, le travail est presque celui d'un miniaturiste.... Sous la glace qui le protège, ce petit panneau de quelques centimètres a dans l'harmonie de ses tons clairs la fraîcheur d'une aquarelle. C'est en un mot une peinture d'une fraîcheur exquise..... « (3) — Elle a appartenu autrefois à Colbert, dont elle porte le cachet encore très reconnaissable (4). De nos jours elle était entre les mains de M. Ingres. Nous ignorons quel a été le dernier possesseur. Il serait bien à désirer que quelque ar-

(1) V. l'abbé Simon, T. I, pp. 324-5.

(2) Un Clouet est toujours une chose rare. Les œuvres de ce maître, si éminemment français, se rencontrent principalement... en Angleterre.

(3) Paul Mantz. *Le Temps*, 22 février 1883.

(4) Le Musée du Louvre, outre les deux Clouet bien authentiques qu'il possède,

tiste, dévoué à notre Société, voulût bien nous faire une copie de ce petit chef-d'œuvre pour notre Musée, ou que celui-ci, au besoin, fît la dépense nécessaire pour l'obtenir.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, disons que le Louvre possède égalemenl dans sa collection de dessins un ravissant portrait de César de Vendôme, enfant. C'est un crayon contemporain de Dumonstier, d'un trait fin et léger, faiblement ombré. Le jeune prince paraît avoir 12 ou 14 ans. Les cheveux sont droits, le front haut, la bouche charmante ; le nez n'a point encore cette forte courbure bourbonnienne qu'il prendra plus tard ; elle s'annonce à peine. Toute la physionomie respire la douceur et la délicatesse. Le vêtement consiste dans un simple juste-au-corps boutonné dans toute sa hauteur et traversé d'une écharpe en sautoir passant sur l'épaule gauche. Le cou est emprisonné dans une vaste fraise. — Ce morceau est vraiment d'un maître. Il est impossible de mieux comprendre le portrait d'un enfant et d'obtenir des effets plus délicats par des moyens plns simples. Il a été trés heureusement reproduit dans la publication bien connue des *Dessins du Louvre*, 12e livraison, et nous exprimerions également le désir qu'une réduction en fût donnée dans notre Bulletin, s'il n'était aussi facile de se procurer la copie en question au modeste prix de 1 fr.50.

Nous apprenons au dernier moment la perte de l'un des membres les plus distingués de notre Société, de M. A. de Salies, rédacteur en chef de la *France Illustrée*, auteur d'un grand nombre d'articles fort remarqués, publiés dans notre Bulletin, et de la Notice plus remarquable encore sur le château de Lavardin. Il est décédé à Auteuil près Paris, à l'âge de 67 ans. — Nous reviendrons sur celui que nous regrettons si vivement, et nous lui consacrerons une notice qui le fera mieux connaître.

Ch. B.

Charles IX et Elisabeth d'Autriche, sa femme, renferme encore 18 portraits de l'*Ecole des Clouet*, dont un porte également derrière le panneau un cachet en cire rouge aux armes de Colbert. Ce portrait est une peinture originale. (V. le Livret du Louvre.)

L'AMÉRIQUE PRÉHISTORIQUE

Par M. le M[is] de Nadaillac

Le profond mystère qui entoure les âges lointains antérieurs à l'histoire est incontestablement un des attraits qui prêtent, aux yeux des initiés, le plus de charme à leur étude. Les moindres faits relatifs à l'existence de nos premiers ancêtres prennent de l'importance, étant laborieusement découverts à travers l'énorme couche d'oubli accumulée sur eux comme une stratification par un nombre incommensurable de siècles. Qu'au prestige du temps se joigne celui de l'éloignement, et le charme augmente encore ; parfois l'explorateur de ces régions inconnues est tenté de se demander si le grave savant qu'il a choisi pour guide ne l'a pas ramené aux pays de féerie, tant aimés de l'enfance.

Telle est l'impression produite par la lecture du bel ouvrage du marquis de Nadaillac, *L'Amérique préhistorique.*

Nous y retrouvons toutes les brillantes qualités de l'auteur de « *Les Premiers Hommes et les Temps Préhistoriques* », la même érudition, le même style entraînant, le même travail prodigieux ; mais le sujet étant moins vaste et les faits moins nombreux, M. de Nadaillac a pu donner plus de développement à cet ouvrage qu'à son aîné, et la lecture en est plus facile.

Aux amateurs du merveilleux plairont surtout les chapitres qui parlent de l'énorme profondeur à laquelle ont été trouvés des débris humains ; qui montrent l'homme vivant sous la carapace du glyptodon ; qui traitent des étonnantes habitations des Cliffdwelters, dont le nom seul donne le vertige, et des étranges constructions des pueblos, demeures communes dont les fourmillières et les ruches ont dû fournir l'idée première. — Les amoureux du bibelot seront épris des bizarres poteries aux

ornements fantastiques, des pipes en pierre dure. — A ceux qui cherchent les rapports entre les époques préhistoriques d'Europe et d'Amérique, les Schellmounds et les terrassements des Moundbuilders montreront les kjokkenmoddings danois et les tumuli de toute l'Europe pro ligieusement développés au delà de l'Atlantique ; partout ils retrouveront nos haches, soit de forme quaternaire, soit polies, et la plupart de nos instruments de pierre.

Mais il n'est besoin d'être ni *préhistorien*, ni même archéologue, pour trouver un immense intérêt à l'exposé de ces hideuses civilisations de l'Amérique centrale, application pratique, ainsi que le remarque l'auteur, des théories socialistes modernes, et dont le dernier mot est le carnage solennel et officiel et l'anthropophagie raffinée, ou à la question si complexe et si merveilleusement étudiée du peuplement de l'Amérique.

Faisons donc mieux que d'indiquer à chacun les chapitres qui peuvent l'intéresser davantage, conseillons à *tous* de lire *tout* l'ouvrage.

Par une circonstance aussi heureuse que fortuite, presque en même temps que l'ouvrage de M. de Nadaillac, notre Société recevait de Washington une remarquable collection d'objets de l'âge de pierre américain ; impossible d'imaginer deux généreux dons, de provenances aussi éloignées, se complétant mieux l'un l'autre.

L. DE MARICOURT.

UN CHANOINE DU XVIII[e] SIÈCLE

L'ABBÉ SIMON

HISTORIEN DU VENDOMOIS

(3[e] Partie)

Nous avons vu, par le témoignage éclairé d'un contemporain, en quel état d'ignorance et d'apathie étaient plongés les Vendômois dans la seconde moitié du dernier siècle, en ce qui concernait l'histoire de leur province. Ce petit pays, qui depuis l'origine de la féodalité jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, avait joué un rôle fort au-dessus de son importance géographique, qui dans les derniers temps avait produit des célébrités qui se confondaient avec l'histoire de France, qui enfin, avant de s'absorber dans la grande unité monarchique, avait jeté un si brillant éclat dans la personne d'un prince dont le nom était celui même de Vendôme, ce pays, disons-nous, avait presque entièrement perdu le souvenir de son passé. Le gouvernement silencieux de Louis XIV et le règne assoupissant de Louis XV avaient produit ce résultat. — Chose singulière, de cette savante abbaye, qui était une de nos gloires, pas un historien du Vendômois n'était sorti. Nous n'avions que le *Chronicon vindocinense,* conduit par diverses mains jusqu'à l'an 1251. Encore paraît-il avoir pris naissance à la Trinité d'Angers plutôt qu'à Vendôme. Ajoutez le *Manuscrit de l'abbaye*, que notre historien

cite assez souvent sans autre indication, et qui n'était point le *Chronicon*, sans que nous puissions dire en quoi il consistait ; enfin le Calendrier historique et chronologique de l'église S[t] - Georges, par le chanoine Dubellay ; mais cet abrégé par trop sommaire et d'ailleurs fort médiocre de l'histoire de nos comtes et de nos ducs, jusqu'à l'année 1665, n'était point destiné sans doute à voir le jour, et restait confiné dans l'enceinte de la collégiale. Notre histoire menaçait donc de se réduire à quelques débris ; il était temps, avant que la Révolution ne vînt effacer encore bien des souvenirs, briser bien des traditions, détruire bien des monuments de toute sorte, il était temps qu'une main savante et patriotique vînt recueillir ces vestiges, rassembler ces matériaux et reconstruire l'édifice de notre passé. Ce fut la pensée et la gloire de l'abbé Simon. Avoir eu cette inspiration au milieu de l'indifférence générale, voilà ce qui atteste l'homme supérieur et ce qui doit lui être compté pour son plus haut titre. La tâche d'ailleurs n'était pas facile, le terrain n'ayant pas encore été, pour ainsi dire, défriché.

L'Art de vérifier les dates, qui donne dans son second volume l'histoire abrégée des fiefs, ne parut que trois ans après la mort de l'abbé Simon (1). — La grande édition du *Gallia christiana*, dont le tome VIII contient en quinze colonnes l'histoire abrégée des abbés de Vendôme, avait été publiée, il est vrai, dès 1744 (le t. VIII), mais l'abbé Simon ne paraît pas en avoir eu connaissance. Nulle part il ne le cite (2). La série des abbés, chez lui et dans le *Gallia*, n'est point concordante ; l'ensemble des faits y est envisagé sous un

(1) Nous parlons ici de la 3e édition, la seule qui contienne l'histoire des fiefs. Le 2e volume ne parut qu'en 1784.

(2) Il ne cite que l'édition de 1656, à propos de Renault, évêque de Paris et comte de Vendôme. T. I de notre auteur, p. 18.

point de vue différent, plus vendômois chez notre auteur, plus général dans le grand recueil bénédictin. En un mot, l'abbé Simon paraît avoir fait son histoire de l'abbaye uniquement d'après les documents de toute sorte qu'elle a pu lui fournir de ses archives et d'après les notes du P. Sirmond dans ses Lettres de Geoffroi de Vendôme. Les registres, pièces et dossiers de la Chambre des Comptes de Vendôme qui lui auraient été d'un si grand secours, avaient été transportés à Paris en 1739 (1), 27 ans seulement après la réunion du duché à la couronne, et faisaient désormais partie d'un dépôt peu ou point accessible au public. Il ne restait d'autre source à l'abbé Simon, en dehors des histoires générales, que le grand ouvrage du P. Anselme, dont les tomes III, IV et VIII (3e édition, 1733) contiennent la généalogie de nos comtes et ducs, les deux premiers avec pièces justificatives. Ajoutez un autre médiocre généalogiste, Ch. Bernard, dont il use trop souvent. Mais ni l'un ni l'autre, pas même le P. Anselme, ne sont pour lui un guide constant et infaillible. Il cite assez souvent le savant augustin, mais il s'en écarte assez souvent aussi (2). Au reste, ces répertoires généalogiques ne pouvaient lui fournir que des points de repère, une charpente, une trame vide qu'il s'agissait de remplir. Avec quoi l'a-t-il remplie ? Où a-t-il pris la substance même de son œuvre ?

Nous avons indiqué déjà les histoires générales, mais elles eussent été bien insuffisantes pour l'histoire particulière du Vendômois. Il faut y ajouter : 1° Les chroniques du moyen âge, que notre abbé a eu le tort peut-être de ne pas connaître assez ; — 2° le faible précis du chanoine Dubellay ; — 3° ce manuscrit de l'abbaye

(1) Note de M. A. de Trémault. — En 1739, l'abbé Simon n'avait que 27 ans, et ne pouvait songer encore à une Histoire de Vendôme.

(2) Voir en particulier l'article de Bodon et d'Adèle, et en général les premiers comtes.

dont nous avons parlé, et qui n'était peut-être qu'un résumé de notre histoire vendômoise entrepris par nos religieux, de même que le précis de Dubellay est désigné sous le nom de *Manuscrit de S*t*-Georges* (1) ; — 4° enfin et surtout le chartrier et les cartulaires de la Trinité, dont le plus ancien et le plus précieux est aujourd'hui en Angleterre avec tant d'autres richesses françaises, *œtas nostra incuriosa suorum !* — Ajoutez les sources du même genre que possédait l'église St-Georges. L'abbé Simon avait su d'ailleurs parfaitement les apprécier. Il lisait sans peine toutes ces vieilles chartes, dont il cite un grand nombre textuellement. Il avait même l'intention de donner à la suite de son histoire un volume de pièces justificatives, qui auraient été certainement puisées pour la plupart à cette double source. Il renvoie souvent par anticipation à ce futur volume : « Ceci trouvera place, dit-il, parmi les pièces justificatives. » — Elles n'ont jamais paru, et n'ont jamais sans doute été réunies. Ce serait une lacune à combler, quoique nous n'ayons plus que les débris des grands recueils qu'il avait sous la main.

A quelle époque l'abbé Simon entreprit-il son ouvrage ? Combien de temps y consacra-t-il ? On l'ignore ; tout ce que nous savons, c'est qu'il ne l'a pas entièrement achevé. Le notaire M. Deschamps est formel à cet égard, et l'on peut dire que l'ouvrage lui-même en rend témoignage en maint endroit. On y observe des lacunes, des répétitions, des contradictions (2).

Nous avons vu par le testament de l'abbé Simon, qu'il légua son œuvre à son exécuteur testamen-

(1) Toutefois ce manuscrit était en latin, ainsi qu'il résulte d'une citation qu'en fait l'abbé Simon, T. II, p. 88 (se reporter à la p. 84). Il était différent du Cartulaire. V. T. I, p. 244. Lorsqu'il cite ce dernier, il le nomme avec indication de la page ou du n° de la charte.

(2) V. T. III, p. 195, répétée pp. 203-204. P. 290 chapitre incomplet. Une charte longue et importante est donnée deux fois, T. I, p. 68, et T. II, p. 51.

taire, M. Marc-Antoine Bonneau, avocat, « avec tous les divers mémoires, tant reliés que non reliés, qui concernent ladite histoire, le tout écrit de sa main ».

Ces manuscrits et mémoires se composaient : de deux volumes reliés en parchemin (1) contenant l'histoire du comté et de l'abbaye de Vendôme ; — de plusieurs cahiers manuscrits destinés à entrer dans la composition d'un troisième volume ; — enfin d'un grand nombre de mémoires et extraits concernant ladite histoire (2). Depuis, M. Gérard (?), bibliothécaire, avait fait relier vers 183... d'une manière semblable aux premiers volumes les cahiers qui forment aujourd'hui le troisième volume imprimé, laissant en dehors les autres mémoires et extraits. C'est en cet état que nous avons trouvé les choses lorsque nous sommes entré à la bibliothèque, en 1850. Nous avons alors réparti ces mémoires et extraits en quatre dossiers, en y ajoutant les papiers de M. Bonneau, dont nous parlerons ci-après. Voici sommairement les titres et les contenus de ces dossiers :

1er Dossier. — *Matières comprises dans le 1er vol. de l'imprimé ou qui devraient s'y trouver.*

Comprend : 1° Des extraits de Mézeray.

2° Des mémoires pour servir au commencement de l'histoire de Vendôme. Ce ne sont que des brouillons.

3° Un autre cahier sur nos derniers ducs, depuis César. Il y aurait peut-être quelque chose à prendre.

4° Autre cahier sur César. Sur le mariage de Gabrielle d'Estrées, et l'impuissance du mari. Sur le siège de Vendôme, par Henri IV. Peut-être quelque chose à prendre.

2e Dossier. — *Matières comprises dans le 2e vol. de l'imprimé, ou qui devraient s'y trouver.*

1° Trois gros cahiers intitulés : *Histoire de l'abbaye de la*

(1) Cette reliure n'était qu'un cartonnage grossier.

(2) Inventaire, f° 44.

Trinité. Ce ne sont que de premiers essais, des brouillons où figurent néanmoins des détails et même des pièces importantes qui ne se trouvent pas dans l'imprimé. Nous nous bornerons à signaler ici les Privilèges des papes Alexandre II (1063), Urbain II (1098), et Calixte II (1119). « Je ne finirois point, dit l'abbé Simon, si je rapportois toutes les bulles des papes qui confirment la dignité de cardinal à l'abbaye de Vendôme (1). » On lit aussi souvent cette phrase : « J'en parlerai quand je mettrai ceci au net. »

2° Dissertation sur le même sujet, avec quelques citations des bulles ci-dessus.

3° Additions à la vie de Geoffroi, abbé de Vendôme, tirées de l'Histoire littéraire des Bénédictins. Discussion de la lettre à Robert d'Arbrissel.

4° Continuation des additions ci-dessus.

5° Dissertation sur des reliques de Ste-Madeleine. Réfutation de l'authenticité.

Tous ces morceaux, écrits de la main de l'abbé Simon, qui ne figurent pas dans son manuscrit définitif, ni par conséquent dans l'imprimé (2), étaient destinés sans doute, pour la plupart, à prendre place parmi les pièces justificatives.

3e Dossier. — *Matières comprises dans le 3e volume de l'imprimé, ou qui devraient s'y trouver.*

1° Collégiale St-Georges de Vendôme, — 8 cayers (3) (*sic*). Incomplète. S'arrête au milieu de la description des sépultures, après celle de Bouchard VII. — Ne se trouve pas malheureusement dans l'imprimé.

2° Epitaphes qui se lisent dans l'église St-Georges, depuis celle de Bouchard VI, mort en 1353, jusqu'à celle de Louis,

(1) On peut s'en faire une idée par l'*Inventaire des chartes de la Trinité*, manuscrit du commencement du XVIe siècle (à la bibliothèque de Vendôme).

(2) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des pièces détachées, et non de l'histoire même de l'abbaye.

(3) En réalité, il n'y en a que quatre, mais peut-être les quatre suivants dont nous allons parler étaient-ils compris dans les huit.

cardinal, duc de Vendôme († 1669). Elles sont par conséquent au complet. — Ne se trouvent pas dans l'imprimé (1).

3° Copie du titre de la fondation des quatre dignitez, de Prévost, Sous-chantre, Thrésorier et de Chancelier dans l'église collégiale de St-Georges, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, le 22 juin 1440, copie faite d'après un vidimus du 22 novembre 1736. — Ne se trouve pas dans l'imprimé.

4° Prieurés et autres bénéfices dépendants de l'abbaye de Vendôme. Précédé d'un catalogue détaillé et méthodique de ces possessions. — Précieux document à publier, en l'accompagnant de notes, et le comparant avec d'autres du même genre. — 1er cahier, 15 numéros, mais avec de doubles emplois (2). L'histoire des prieurés étrangers au Vendômois ne se trouvent pas dans l'imprimé. — Ce même cahier, très volumineux, contient en outre sept chartes importantes, parmi lesquelles nous citerons celle de la fondation de St - Nicolas de la Chartre (1092), et une de Foulques, comte d'Anjou et du Maine, et d'Aremburge sa femme, donnant à l'abbaye de l'Evière, à Angers, une chanoinie dont ils avaient droit de disposer, dans l'église St - Julien du Mans (3).

5° Prieurés et autres bénéfices... etc, second cahier. — Les deux ensemble contiennent 35 prieurés, mais avec de la confusion dans les numéros. — Non compris dans l'imprimé. — Contient la charte de fondation du prieuré de Beaugenci (1078), longue et importante, et la donation des paroisses de Crucheray et de Nouray à l'abbaye de Marmoutiers, par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, ci-devant archidiacre de Vendôme (1122).

6° Charte latine de Geoffroi, vicomte de Châteaudun, réglant plusieurs différents entre lui et les chevaliers du Temple, près Mondoubleau (1205).

7° Sermon anti-bachique (contre l'ivrognerie), en vers français alexandrins, avec cette épigraphe : *statutum est semel*

(1) Se trouvaient déjà dans le manuscrit de St-Georges, par le chanoine du Bellay, et ont été reproduites dans l'Histoire de Vendôme de M. de Passac (pp. 22-27).

(2) Plusieurs prieurés ont leurs pages barrées, comme pour indiquer une rédaction à refaire.

(3) *Actum Turonibus, in turre comitis, anno 1124...* Il serait urgent de publier ou de transcrire ces chartes, dont plusieurs sont sans doute inédites et dont l'encre est bien pâlie.

mori. 7 pages in-4°. Production vendômoise, car il y est question du *Petit Meslay*. Médiocre, quoique ne manquant pas d'une certaine verve. Est-ce une joyeuseté de l'abbé Simon, ou une simple copie de sa main?

Avant d'aborder le 4e dossier, il est nécessaire d'examiner quelle a été la mission de M. Bonneau à l'égard des manuscrits de l'abbé Simon. Nous avons vu que celui-ci, par son testament, les lui avait tous légués sans condition ni réserve. Seulement, quoique le testament n'en dise rien, nous savons par le témoignage de M. Deschamps que l'abbé avait fait *prière et recommandation* à son ami *de perfectionner cet ouvrage et de le mettre au jour pour le bien et l'utilité de la patrie vendômoise.* Comment M. Bonneau s'est-il acquitté de cette mission, c'est ce qu'il importe de rechercher. M. Bonneau est mort le 21 septembre 1789 (1), c'est-à-dire huit ans et demi après l'abbé Simon. Il semble par conséquent qu'il ait eu le temps, dans cet intervalle, de remplir la tâche dont il était chargé, eu égard surtout à l'état d'avancement où se trouvait l'ouvrage. Il ne l'a pas publié néanmoins, puisqu'il n'a paru qu'un demi-siècle environ après lui. On ne saurait pourtant lui en faire un reproche, car on ne connaît pas les circonstances qui ont pu l'en empêcher. S'est-il occupé du moins de le perfectionner? Ceci n'est pas douteux, tout au moins s'y est-il employé. Si l'on jette, en effet, les yeux sur les manuscrits de l'abbé Simon, on les voit pleins de ratures et de surcharges. Or ces corrections, comme nous avons pu nous en assurer, sont le fait de M. Bonneau (2). Elles sont d'ailleurs réparties d'une manière fort inégale entre les différents volumes. Fort nombreuses dans le premier et, pour ainsi dire, à

(1) D'après un acte notarié; toutefois nous ne trouvons pas à cette date l'acte de sépulture de M. Bonneau, ni dans le registre de St-Martin (il habitait le Bourg-Neuf), ni dans celui de la Madeleine.

(2) Plusieurs sont d'une autre main; nous y reviendrons tout à l'heure.

chaque page, excepté vers la fin (Louis-Joseph) (1), elles sont nulles dans le second (Abbaye de la Trinité). Le peu qu'il y en a est de l'auteur lui-même. Dans le T. III, 1re partie (2), il y en a beaucoup moins que dans le premier et de moins importantes. Ainsi du folio 100 environ au folio 197 il n'y en a pas une, et de même du folio 211 jusqu'à la fin, folio 258. Dans le tome III, seconde partie (Hommes illustres du Vendômois), pas de corrections, si ce n'est quelques-unes à l'article Ronsard, peu importantes, et qui, la plupart, n'ont pas été admises dans l'édition.

Toutes ces corrections, en général, sont de peu de valeur, de forme plutôt que de fond, et ne consistent souvent qu'en un ou quelques mots substitués à ceux de l'original. Les corrections qui portent sur le fond ont été traitées dans un cahier à part, l'espace manquant dans les manuscrits pour les développements nécessaires. Quant aux pures corrections de forme, elles sont généralement assez plausibles, mais non toujours. Ainsi l'abbé Simon dit, T. 1er, p. 563, que Philippe de Vendôme apprit à Lyon la mort de son frère (Louis-Joseph), qu'il aimait *uniquement*. Ce latinisme, qui sentait le grand siècle et qui d'ailleurs a passé dans notre langue, n'a pas été compris et a fait place à l'expression banale *tendrement*. D'autres fois, ce qui est plus grave, le critique altère l'esprit même de l'auteur. Exemple : dans le récit de la vision qui détermina, dit-on, Geoffroi-Martel à fonder l'abbaye de la Trinité, l'abbé Simon, entrant dans la foi du moyen âge, avait mis : « En conséquence d'une vision *qu'il eut* de trois étoiles qui *tombèrent*. . » M. Bonneau lui fait dire : « qu'il *crut* avoir... qui lui *parurent* tomber... » et cette correction a malheureusement passé dans l'im-

(1) Cela tient à ce que M. Bonneau a fait, à part, un article spécial sur ce personnage.

(2) Nous avons été obligé, à la reliure, de faire diviser ce tome en deux parties, à cause de l'ampleur du volume.

primé (1). — Ailleurs, c'est un passage explicatif qui a été retranché. Ainsi, T. I, p. 146, après ces mots : « Ces domaines et ces fiefs, enclavés les uns dans les autres, et qui étoient pour ainsi dire confondus ensemble... », l'auteur avait ajouté : « Comme ces fiefs qu'on appeloit fiefs volants, qui s'étendoient sur des pièces de terre ou des maisons qui n'étoient pas contiguës (2) », ou bien encore une image poétique ou une expression énergique. Si, par exemple, l'historien nous dit que Charles, duc de Vendôme, « mourut, pour ainsi dire, dans les lauriers, entre les bras de la gloire (3) ». ou que le prince de Condé « fut accusé d'avoir eu part à la conspiration d'Amboise, de l'avoir favorisée jusqu'à en estre le chef muet (4) », notre avocat, et après lui, les éditeurs, suppriment tout ce langage expressif. Ceux-ci ont cru peut-être que ces radiations étaient le fait de l'auteur lui-même. Au reste s'ils ont généralement admis dans leur édition les corrections de l'Aristarque, il en est pourtant un bon nombre qu'ils n'ont point accueillies. Ils paraissent en cela ne s'être inspirés que de leur propre goût. Quelquefois peut-être n'ont-ils pu lire le nouveau texte, qui, en effet, n'est pas toujours facile. On conçoit que nous ne pouvons entrer dans tout ce détail qui serait fastidieux, et nous gardons pour nous les notes que nous avons recueillies à ce sujet.

Nous avons dit que certaines corrections étaient d'une autre main que celle de M. Bonneau. Nous avions d'abord pensé qu'elles devaient être attribuées à l'un des

(1) T. I, p. 50. V. cependant T. II, p. 7, où l'anteur explique le fait par des causes naturelles : « Il ne faut pas être incrédule, dit-il, mais aussi il ne faut pas être superstitieux. »

(2) T. I du manuscrit, p. 193.

(3) T. Ier du manuscrit, p. 369 ; T. Ier de l'imprimé, p. 303.

(4) T. Ier du Manuscrit, p. 398 ; T. Ier de l'imprimé, p. 330.

éditeurs (M. de La Porte), mais la comparaison avec un autographe nous a forcé de renoncer à cette idée.

Mais en dehors des corrections effectuées sur les manuscrits mêmes, M. Bonneau, comme nous l'avons dit, en avait rédigé d'autres, trop étendues pour prendre place dans les interlignes ou sur les marges, et dont il avait dû faire un cahier à part. Les éditeurs n'en ont point eu connaissance et ne les ont point par conséquent introduites dans leur texte. On doit le regretter, au moins pour quelques-unes. — C'est ici le lieu de parler du 4e dossier, que nous citions plus haut et qui contient ces corrections :

IVe Dossier. — Ne renferme rien de l'abbé Simon lui-même. Il y a seulement plusieurs documents relatifs à son histoire et principalement les papiers de M. Bonneau.

1° Généalogie des comtes et ducs de Vendôme, depuis les premiers comtes d'Anjou, jusqu'à la réunion du duché de Vendôme à la couronne, par Henri IV. — Auteur inconnu. Fin du dernier siècle. Sans valeur.

2° Comtes de Vendôme (jusques et y compris Bouchard VII.) — Abrégé de l'abbé Simon, avec modifications et additions. Il y aurait plusieurs choses à prendre. 5 cahiers in-4°, sans nom d'auteur, mais, d'après la liste qui se trouve en tête du 1er dossier, cet abrégé est certainement de M. Bonneau.

3° Louis, IIIe du nom, dernier duc de Vendôme (Louis-Joseph), 3 cahiers in-4°, par le même. Abrégé souvent différent de l'original, mais est-il plus exact?

4° Un court extrait, commençant à Bouchard III (le Jeune), comte de Vendôme, et finissant à Jean II inclus, 1 cahier petit in-4°. Même époque. Auteur inconnu. Sans valeur.

5° Précis sur le privilège dont jouit l'abbaye de Vendôme, de délivrer tous les ans, en l'honneur de la sainte-Larme, un criminel. 1 cahier in-4°, 12 pages, par M. Bonneau. — Il n'y a rien là qui ne se retrouve dans l'abbé Simon. T. II, pp. 285 et suivantes, comme nous nous en somme assuré.

6° Extraits de l'histoire des comtes de Vendôme, par M. l'abbé Simon. Extraits détachés, par M. Bonneau. 1 cahier in-4°, 13 à 14 pages. Sans valeur.

7° Nous arrivons enfin au travail capital de notre critique, intitulé : Corrections à faire dans l'Histoire des Comtes de Ven-

dôme, par M. l'abbé Simon, 1 cahier in-4° de 30 pages, d'une écriture si ingrate, que nous devons nous féliciter d'avoir pu aller jusqu'au bout. — Voici ce que nous en pouvons dire :

Ces corrections, analogues à celles du numéro 2 ci dessus, sont parfois insignifiantes et ne portent que sur un mot mis à la place d'un autre : « Une certaine attention », corrigez « Une attention particulière ». « Nous apprennent » au lieu de « nous font voir ». D'autres fois, plus étendues, elles ne font que répéter néanmoins, sous une autre forme, le texte primitif. Quelquefois cependant elles développent ; ainsi, par exemple, au sujet du titre de *consuls* que prenaient sous l'empire romain les gouverneurs de province et qui passa aux comtes du moyen âge. (V. Préface de l'imprimé, p. IV.) Dès la page 7, l'auteur passe de Geoffroy-Martel à la transaction entre les comtes de Blois et de Vendôme, qu'il date de 1339, au lieu de 1329, rectifiant ainsi à tort l'abbé Simon, qui cite pourtant l'acte original. M. Bonneau ajoute que les fiefs que les deux comtes échangèrent réciproquement se régiraient désormais par les us et coutumes de Blois « ce qui s'observe encore aujourd'hui » dit-il (1). M. Bonneau, qui était avocat, devait le savoir ; néanmoins la pièce originale, chose singulière, nomme partout les us et coutumes et le ressort d'Orléans (2). En fait, plusieurs localités vendômoises suivaient pour tout ou partie la coutume de Blois.

Pages 7-8, assez longue note sur l'expédition de Jean VII de Bourbon, comte de Vendôme, et de Duguesclin, en Espagne, contre Pierre-le-Cruel. Quelques détails ajoutés à l'abbé Simon (3).

P. 8-9, Jean VIII dans sa retraite de Lavardin. Fondation de l'église de la Madeleine, à Vendôme. M. Bonneau ajoute à son auteur, qu'en reconnaissance de ce bienfait, on célébrait tous les lundis dans cette église une messe pour Jean de Bourbon et Isabelle de Beauvau, sa femme, qu'on appelle la messe du comte.

P. 9-10, sur la procession des Pénitents blancs, en l'honneur

(1) P. 7 du manuscrit Bonneau.

(2) C'est ce que nous trouvons du moins dans notre copie f° 3 (XVIIIe siècle). M. de Pétigny a lu également Orléans.

(3) T. Ier, p. 194.

de saint Sébastien, pour faire cesser la peste qui désola Vendôme, en 1516 et 1519 (1). Cette note de M. Bonneau est la plus importante qu'il ait donnée. Nous voulions la reproduire ici *in extenso,* mais notre travail déjà bien long nous force d'abréger. Réservons-la pour une autre occasion, avec les autres qui en valent la peine.

P. 13. Mort d'Antoine de Bourbon. Mieux présentée peut-être que dans l'abbé Simon, mais rien de neuf.

Les prétendues corrections des pages suivantes (14-23), ne font guère que répéter l'original.

Pp. 23-28. Siège de Vendôme, par Henri IV. Plusieurs détails nouveaux sur les fortifications, sur les opérations du siège. Tout ceci serait à reproduire.

P. 29. Exécution de Maillé Bénehard : « Sa tête, séparée de « son corps, fut mise au haut d'une des tours qui formoient « alors la porte chartraine et dont il restoit encore des vestiges, « il y a 25 ou 30 ans. On dit qu'une tour ayant été renversée « par les grandes eaux, il y a environ 90 ans, la teste de Maillé « de Bénehard tomba dans les fossés et fut entraînée par « l'eau. »

P. 30. Persécution de Vignole contre les chanoines de St-Georges.

Ici s'arrêtent les corrections de M. Bonneau, ou du moins tout ce qui nous en est parvenu. Son œuvre, comme celle de son maître, est sans aucun doute restée incomplète, puisque, bien loin de réviser l'ouvrage en entier, de le compléter en quelques parties, enfin de le mettre au jour comme on le lui demandait, il n'a pas même terminé ses corrections, et par là, il a été cause d'un retard considérable dans la publication de l'ouvrage. Pourtant de cette mission si imparfaitement remplie, nous n'avons pas le droit, nous le répétons, de lui faire un crime, car bien des causes que nous ignorons ont pu en entraver l'accomplissement.

Quant à ses corrections en elles-mêmes, générale-

(1) L'abbé Simon, T. Ier. p. 307.

ment, à quelques exceptions près, elles sont d'une pauvre critique, comme on l'a pu voir. Presque nulle part l'auteur n'a consulté les sources, les archives de la Trinité, celles de St-Georges, les registres municipaux, les grands ouvrages d'érudition ; une fois ou deux seulement, à notre connaissance, il cite Dom Bouquet et Mabillon. — Néanmoins, telles qu'elles sont, ces notes ne doivent pas être dédaignées, elles nous donnent encore des indications curieuses. C'est ce qui nous a engagé à en parler avec un certain détail, d'autant qu'elles étaient restées jusqu'ici tout à fait inconnues.

Nous ignorons le sort des manuscrits de l'abbé Simon après la mort de M. Bonneau. Sans doute ils furent transmis à quelque autre dépositaire, peut-être à M. Baudichon, procureur de l'Oratoire, autre ami de l'abbé Simon. C'était au moment de la Révolution, de grands évènements se déroulaient déjà, l'histoire de France allait se renouveler, on avait alors bien autre chose à faire qu'à songer à la petite histoire de Vendôme ; elle alla sans doute un jour s'enfouir dans la bibliothèque de l'Oratoire, devenue plus tard celle de la ville, où de rares curieux venaient de temps en temps la consulter, et lui emprunter d'une façon discrète.

Enfin, quatre intelligents et courageux citoyens entreprirent, à leurs risques et périls, de la tirer de cet oubli et de lui faire un sort plus digne d'elle. Leurs noms méritent d'être signalés, ce sont : MM. Beaussier-Bouchardière, médecin, Bénier, propriétaire à Sasnières, Cottereau, ancien imprimeur, et H. de La Porte, propriétaire du château de Meslay, près Vendôme. Ces Messieurs firent appel au public ; 142 souscripteurs répondirent, représentant 157 exemplaires. L'ouvrage fut imprimé en 1834, en 3 vol. in-8, chez Henrion-Loiseau, successeur de Cottereau. Cette publication marque un évènement littéraire important pour notre pays. Dès ce jour, en effet, l'histoire de Vendôme était née, et il allait être impossible de tou-

cher à un point de cette histoire sans consulter l'abbé Simon.

Les éditeurs se proposèrent purement et simplement de reproduire le manuscrit tel qu'ils le trouvaient, avec ses corrections, mais sans additions, ni notes, ni retranchements de leur part (1). Il s'agissait donc *tout bonnement* de bien lire et de bien copier. Ce n'est pas cependant ce qu'ils ont toujours fait, ou du moins ils ont laissé se glisser dans leur texte un bon nombre de fautes d'impression. Nous en relevons plusieurs en note, dans l'intérêt de ceux qui consulteront l'ouvrage (2) :

(1) Nous avons dit qu'il y avait cependant certaines corrections qu'ils n'avaient pas admises. Ils ont également modifié deux ou trois passages.

(2) T. Ier, p. 26, en note, au lieu des *manuscrits de l'abbé de Vendôme,* lisez *de l'abbaye.*

P. 70, au lieu de *quœdam,* lisez *guerram.* Manuscrit, p. 106.

P. 94. Au lieu de *dispensatione,* lisez *desponsatione.* Manuscrit, p. 137.

P. 121. Au lieu de *St-Georges,* lisez *Chartres.* Le manuscrit donne bien St-Georges, mais avec une note rectificative, en marge, de M. Bonneau.

P. 122. Au lieu de 1208, lisez 1218. (*Sic in ms.*)

P. 166. Au lieu de IX XXV, lisez IXxx V lib = 185 livres

P. 205, 2°. Ce 2° fait suite au 1° de la page 201.

P. 207. Au lieu de *Chapelain,* lisez *Chastelain.*

P. 223. Au lieu de *Porie,* lisez *Brie.*

P. 231. « L'écusson de ses armes.... » Ces quatre lignes sont rayées dans le manuscrit de l'abbé Simon et avec raison. Il n'en faut tenir aucun compte et se reporter à la p. 235, où ces mêmes armes sont blasonnées comme il convient.

P. 252. Dans les armes de Philippe de Montespédon, on a passé une ligne, ce qui les rend en partie inintelligibles. Lisez : « au 3e de gueules à 3 fusées d'hermines, posées en pal et 6 besants (*) aussi d'hermine, 3 en chef et 3 en pointe. » Manuscrit, p. 313.

P. 287. Au lieu de *Moulon,* lisez *Mouzon.*

(*) « Besants » *sic in ms.* ; mais il vaudrait mieux dire tourteaux. Les besants étaient toujours de métal.

A cela près, et du moment qu'ils n'entraient pas dans la vérification historique, les éditeurs se sont très convenablement acquittés de leur tâche. Les dispositions matérielles du texte, conformes au manuscrit, sont intelligentes et très propres à la facilité des recherches. Peut-être aurait-on pu faire plus, en multipliant les dates, soit en tête des divers chapitres, soit à la table des matières, mais enfin le manuscrit n'indiquait pas cela. En somme, les éditeurs ont droit à toute notre reconnaissance. Ce sont eux qui les premiers, après l'abbé Simon, nous ont initiés à l'histoire de notre pays.

Il nous resterait ici à examiner cette histoire en elle-même ; mais sur ce point nous serons bref, surtout après les longs articles que nous avons déjà donnés. Bornons-nous donc à dire qu'il y a dans l'abbé Simon, eu égard au temps, à la petite ville qu'il habitait, à l'absence de presque tout travail antérieur analogue, il y a, disons-nous, un ensemble de recherches et un effort considérables. Avant tout, il est d'ordinaire exact et impartial, trop élogieux peut-être à l'égard des princes, mais il est de bonne foi. C'était d'ailleurs le ton général de l'histoire à cette époque. Ajoutons qu'il était désintéressé ; l'histoire ne l'était pas toujours. — Il ne manque pas de critique ; nous n'en voulons pour preuve que la manière dont il réfute Launoy, au sujet de l'authenticité des bulles de fondation de l'abbaye de Vendôme (1). Sa critique est généralement indépendante, fort peu ultramontaine, mais sans esprit d'hostilité bien prononcé. C'est celui du XVIIIe

P. 326. Au lieu de *Damgilon*, lisez d'*Angillon*.

P. 565. Au lieu de 1756, lisez 1656.

Nous n'irons pas plus loin, et nous ne relevons ici, bien entendu, que des fautes de lecture, et non des erreurs historiques, si ce n'est implicitement.

(1) T. II, p. 61.

siècle, modéré ; seulement il n'a pas l'élévation des maîtres. — A l'endroit des miracles, il montre beaucoup de tact et de mesure ; il raconte purement et simplement, sans prendre parti, et laissant chacun maître de sa croyance ; nous avons vu comment, en certaine occasion, on lui avait prêté gratuitement une incrédulité qu'il ne manifestait point. Une fois seulement il est sceptique et même railleur. C'est qu'alors il s'agit de superstitions évidentes, de ces dragons de dimensions impossibles, qu'avait enfantés l'imagination du peuple et que des saints avaient mis à mort(1). Seulement il ne distingue pas entre le fond de la légende et l'exagération populaire. Il s'égaie là-dessus un peu trop longuement, et toutefois il comprend que sous ces traditions grossières se cache un fond réel, sinon historique; il essaie même de dégager l'interprétation symbolique : « Au reste, dit-il en terminant, la digression est pour me désennuyer et je souhaite qu'elle fasse le même effet sur mes lecteurs (2). » Aujourd'hui la digression serait traitée plus sérieusement.

Comme style, l'abbé Simon est assez mélangé. Généralement simple, c'est-à-dire conforme au sujet, il est parfois naïf, parfois vulgaire et lourd, mais souvent il s'élève; il a des expressions très heureuses et des parties excellentes. Il parlera, par exemple, d'une forêt *deshonorée* par des déprédations sans nombre (3), « des brigandages que commettent ordinairement les gens de la campagne quand l'œil du maître ne les *éclaire* point (4). » — Lorsqu'il nous peint César de

(1) T. I, p. 6; T. II, p. 94; T, III. p, 288.

(2) T. III, p. 72.

(3) T.I, p. 37.

(4) Ibid. « Au diable le fâcheux qui toujours nous éclaire. »
(MOLIÈRE.)

Voici un autre exemple également emprunté à la langue du grand siècle. Il s'agit du pronom *il*, employé dans un sens indéfini et comme synonyme de CELA : « Ceci nous paraît extraordi-

Vendôme « naissant *dans la figure d'un mariage* entre le s[r] de Liancourt et M[me] Gabrielle d'Estrées (1) ». Ne dirait-on pas un trait de S[t] Simon? — Quelle fierté dans ces paroles : « Depuis ce temps, Ronsard prit le dessus, il agit en souverain sur la langue française, il en disposa comme il voulut, il donna le ton, la cour le suivit, et personne n'osa plus le contredire (2). » Ne dirait-on pas cette fois du Bossuet? Et cet autre passage où il retrace une scène de la S[t]-Barthélemy : « Deux heures avant le jour, ces princes (le roi de Navarre et le prince de Condé) virent entrer dans leurs appartements une multitude d'archers de la garde, qui leur ordonnèrent d'aller trouver incessamment le roi et leur défendirent de prendre leurs épées. Ils virent, en sortant, massacrer les personnes de leur suite ; *il fallut ne rien dire et passer outre* (3). » Quel trait de vérité effrayante ! En est-il un plus concis et plus énergique?

A côté de ces fortes peintures, dirai-je que notre abbé est quelquefois charmant? S'il veut retracer l'affection que le vieux comte Bouchard portait à l'abbaye de S[t]-Maur-des-Fossés, où il s'était retiré, il dira qu'il la regardait comme sa maison, sa famille et son tombeau (4). » — Lisez aussi ce portrait de Louis-Joseph de Vendôme et de son frère Philippe : « Les deux frères vivant de courage et de bravoure, d'esprit et d'ambi-

naire tant *il* est éloigné de nos mœurs » (T. II, p. 37). *Il* ne se rapporte point à *ceci*, ce qui ne serait pas français ; il est absolu. La Fontaine avait dit :

> Vous m'êtes, en dormant, un peu triste apparu ;
> J'ai craint qu'*il* ne fût vrai ; je suis vite accouru.
> (*Les Deux Amis.*)

On en trouverait des exemples jusque dans Marmontel.

(1) T. I, p. 138.

(2) T. III, p. 524.

(3) T. I, p. 406.

(4) T. I, p. 9.

tion, de mérite et de réputation, d'affabilité et de grandeur d'âme, se firent d'autant plus aimer qu'ils aimaient eux-mêmes (1). » En général tout ce chapitre de Philippe de Vendôme est écrit avec une vivacité militaire qui rappelle l'histoire de Charles XII.

La couleur locale manque, il est vrai, à notre écrivain, mais elle n'existait guère à cette époque, et pourtant il a l'instinct du moyen âge ; il n'a pas lu impunément tant de chartes anciennes. Il sait fort bien dire « qu'il ne faut pas raisonner de ces temps-là comme de nos jours, que la barbarie de ces siècles se faisait apercevoir jusque dans la discipline monastique (2). »

Il est plus archéologue qu'on ne le croirait d'abord. Bien que l'archéologie du moyen âge fût alors bien peu en honneur et bien peu avancée, néanmoins il sait distinguer dans la nef de la Trinité les époques des diverses travées (3) ; il remarque le rond-point du sanctuaire *orné de très belles sculptures*, le cloître *qui est d'une architecture très délicate* (4) ; surtout *le portail dont le goût est très beau quoique gothique*, jugement remarquable pour l'époque ; il entre dans quelques détails sur le mode des travaux et sur la dépense (5). Il n'oublie pas la belle statue de S[t] Jean qui est aujourd'hui dans la chapelle de la Compassion, à l'église de la Trinité, *et que les connaisseurs regardent comme un des beaux morceaux qui soient en Europe* (6), ce qui est beaucoup dire. Il décrit avec admiration le tombeau de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg dont notre Musée conserve de faibles débris : « Si ce monument était à S[t]-Denis, dit l'abbé Simon,

(1) T. I, pp. 560-61.

(2) T. II, p. 155.

(3) Ibid., pp. 321-322,

(4) Toutefois il se trompe dans l'attribution des chapelles qui forment l'abside.

(5) T. II, pp. 339-340.

(6) T. I, pp. 199-200.

les voyageurs l'y regarderaient comme une belle pièce (1). » Autre mot remarquable qui atteste un profond sentiment de l'art. Enfin il donne régulièrement, en bons termes techniques, les armoiries de tous les princes et princesses de la maison de Vendôme et d'un bon nombre de nos abbés.

Mais ce qui fait surtout l'honneur de l'abbé Simon, c'est d'avoir eu le sentiment de la grandeur de son pays natal, et d'en avoir parlé en termes éloquents. Ecoutez ces nobles paroles : « Tous les voyageurs qui savent l'histoire de France et qui passent par le Vendômois révèrent une ville qui a donné des rois à la France, ne visitent qu'avec un respect d'amour et de religion les tombeaux des ancêtres de la maison régnante ; mais ils ne peuvent s'empêcher de témoigner leur surprise et même leur douleur de voir tomber en ruines un château qui a été le berceau et si longtemps la demeure de ces princes magnanimes, dont les descendants règnent sur nous avec tant de gloire. On est fâché, en un mot, de voir une ville *périr pour ainsi dire, sous le poids de sa propre gloire, après avoir été quelque chose de si grand*. Mais elle conservera toujours son nom qui suffira seul pour faire son éloge (2). » — Certes, celui qui a écrit cela avait la grandeur de la patrie dans le cœur.

Depuis, une nouvelle histoire du Vendômois a paru, en 1819, d'une érudition plus étendue, d'une élévation de vue bien supérieure, et surtout d'un admirable style (3), mais il faut songer que, dans l'intervalle, l'histoire s'était renouvelée. La Révolution avait ouvert de nouveaux horizons, comme elle avait créé un autre style. Châteaubriant, Guizot, Aug. Thierry, Mi-

(1) T. I, p. 281.

(2) T. I, pp. 564-5.

(3) Dessins de M. G. Launay, d'autant plus précieux aujourd'hui que nombre des monuments représentés n'existent plus, ou n'existent que plus ou moins altérés.

chelet avaient écrit leurs chefs-d'œuvre. Le nouvel ouvrage dont nous parlons s'est encore amélioré en ces derniers temps, grâce aux patients travaux et aux notes érudites du gendre de l'auteur, mais la reconnaissance publique n'acceptera point son modeste anonyme et classera M. de Froberville parmi nos historiens.

Mais, quel que soit le mérite de l'œuvre nouvelle, elle ne fera point oublier celle du respectable chanoine. Celle-ci restera toujours comme la base et, pour ainsi dire, la mère de toutes les autres, plus complète d'ailleurs, plus entière, avec son histoire de l'abbaye, ses généalogies et ses blasons, ses prieurés, ses établissements vendômois, et ses hommes illustres du pays, quoique en trop petit nombre. Que serait-ce s'il était fait de cet ouvrage aussi une seconde édition perfectionnée?

Pour nous, si nous sommes parvenu à relever un peu la gloire d'un homme trop faiblement apprécié jusqu'ici, qu'il nous soit permis, en terminant, d'émettre un vœu, c'est que son nom soit donné à l'une des rues du quartier qu'il habitait, par exemple, à la rue Basse, qui n'aurait rien à perdre à cet échange, et qu'en outre une plaque commémorative soit apposée à sa maison où il est mort.

23 août 1882.

JETONS

D'ALEXANDRE, DE LOUIS ET DE FRANÇOIS

Princes de Vendôme

Par M. Jules Chautard.

La carrière des princes qui doivent nous occuper dans ce dernier chapitre, est beaucoup moins brillante que celle des deux personnages dont il a été précédemment question. Les monuments numismatiques qui se rattachent à leur histoire sont aussi moins nombreux, tout en présentant encore un vif intérêt.

Nous traiterons successivement des jetons frappés aux armes, ou au nom, d'Alexandre, de Louis et de François de Vendôme (1).

(1) Henri IV eut de Gabrielle d'Estrées, trois enfants, en faveur desquels fut constituée une nouvelle maison de Vendôme. Ce sont :

a. — César de Bourbon, dit Monsieur de Vendôme ;

b. — Alexandre, connu sous le nom de Chevalier de Vendôme, et non marié ;

c. — Catherine-Henriette de Vendôme, née en 1597, mariée au duc d'Elbœuf en février 1619, morte le 20 juin 1663.

A. — César de Bourbon, duc de Vendôme, eut de Françoise de Lorraine-Mercœur, née en 1692 et morte en 1669, trois enfants qui sont :

a. — Louis, duc de Mercœur ;

b. — François, duc de Beaufort, mort sans postérité ;

c. — Elisabeth de Vendôme, née en 1614, mariée à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, en 1643, et morte en 1664.

1° Alexandre de Vendôme

Grand-Prieur de France.

Alexandre de Vendôme, dit le *Chevalier de Vendôme,* fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit à Nantes au mois d'avril 1595, quatre mois avant le fameux édit rendu dans cette ville en faveur des Huguenots. Les lettres de légitimation furent signées par le Roi à Fontainebleau, au mois d'avril de l'année suivante.

Comme la plupart des cadets de familles princières et seigneuriales de cette époque, Alexandre entra dans l'ordre de Malte. Il fut reçu chevalier dans l'église du Temple à Paris en 1604, âgé de neuf ans à peine (1). La cérémonie s'accomplit avec beaucoup de pompe, en présence des plus grands et des plus illustres personnages, des princes et des princesses, du Nonce Apostolique, des ambassadeurs d'Espagne et de Venise, du cardinal de Gondi, évêque de Paris, et de plusieurs autres prélats, du Connétable, du Chancelier, des sept pré-

B. — Louis, duc de Mercœur du vivant de son père, duc de Vendôme de 1665 à 1669, marié à Laure Mancini, dont il eut :

- *a.*— Louis-Joseph de Vendôme ;
- *b.*— Philippe, Grand-Prieur de France, né le 23 août 1655, mort le 24 janvier 1727, au palais du Temple à Paris, sans avoir été marié ;
- *c.*— Jules-César de Vendôme, mort jeune.

C. — Louis-Joseph, duc de Vendôme, marié en 1710 à Marie-Anne de Bourbon-Condé, née le 24 février 1678 et morte le 11 avril 1718 (*), sans postérité.

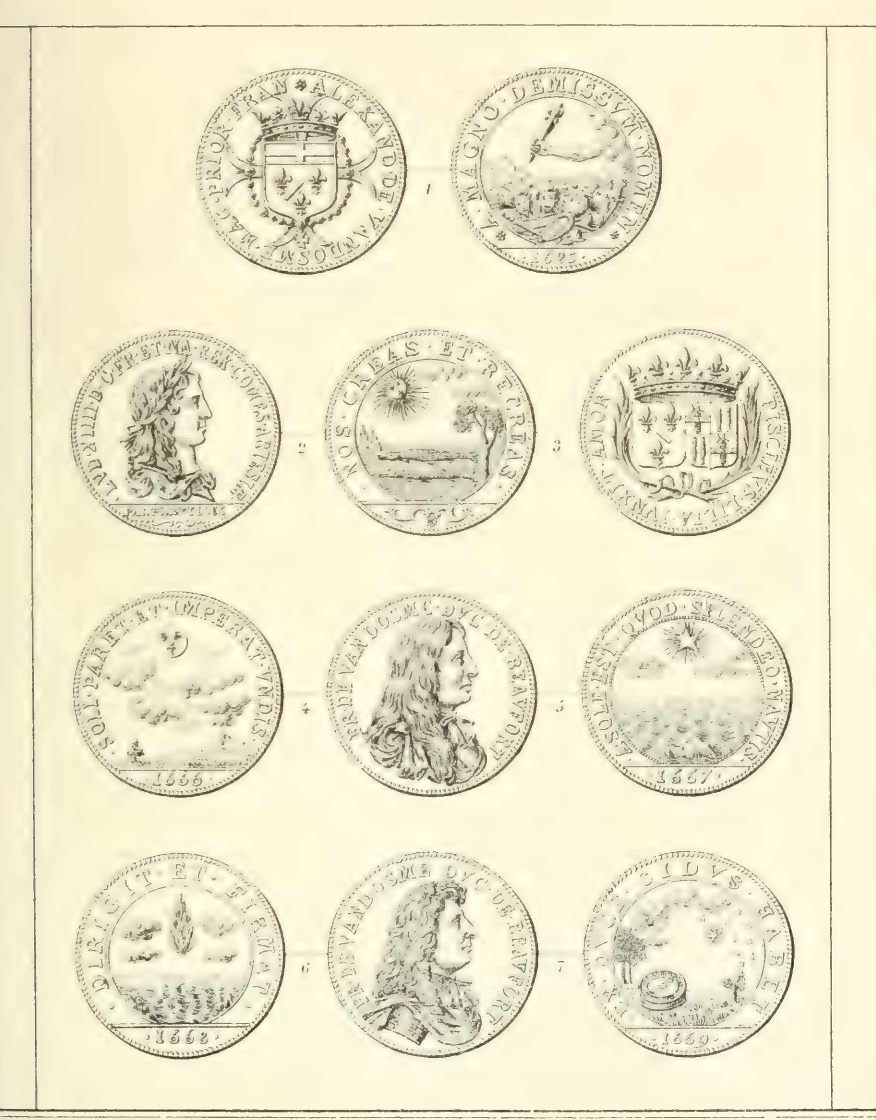
(1) Vertot, *Histoire de Malte*, t. VII.

(*) Une faute d'impression s'est glissée page 21, 6e avant-dernière ligne ; *au lieu de :* le 11 avril 1710, *lisez :* le 11 avril 1718.

JETONS

D'ALEXANDRE, DE LOUIS ET DE FRANÇOIS

Princes de Vendome.



J. Ch. del.

sidents du Parlement, des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit (1).

Tant que vécut Henri IV, ALEXANDRE demeura à la Cour, mêlé, comme César son frère, aux enfants de France, partageant leurs divertissements et leurs travaux. Il s'établit ainsi entre les jeunes princes une intimité que n'oublia point le Dauphin devenu Roi. Dès les premières années de son règne, en effet, Louis XIII, donna au Chevalier de Vendôme l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours, le fit élire Grand-Prieur de Malte pour la langue de France, en même temps que Général des Galères de la Religion (2). Ces faveurs portèrent ombrage à Concini, dont le crédit grandissait chaque jour, et qui n'eut plus qu'une pensée : écarter successivement tous les princes, parents ou amis du Roi. Il parvint donc à persuader à la Régente d'éloigner le Grand-Prieur. Cette mesure reçut son exécution le 20 août 1611, et donna lieu à une scène assez émouvante (3), dans laquelle se reflète toute la tendresse de Louis XIII pour son frère. Au moment des adieux, le jeune Roi pleurait à chaudes larmes ; tout à coup, se jetant dans les bras d'ALEXANDRE, il lui remit sa montre en disant : « J'ai cela à moi, et non autre chose que je puis donner ; quand vous l'entendrez sonner, souvenez-vous de moi. » Les dames de la Cour envoyées par la Reine-mère eurent beaucoup de peine à calmer le chagrin du Roi, qui ne reprit sa gaîté que lorsque la Régente en personne fut venue le trouver.

Comme compensation à son exil, ALEXANDRE fut nommé gouverneur de Caen ; mais il ne conserva que

(1) ANDRÉ DUCHEMIN, *Antiquités et Recherches de la France*. Paris, 1611.

(2) L'ordre de Malte se partageait en huit *Langues* ou *Nations*, ayant chacune à leur tête un dignitaire nommé Grand-Prieur. C'est ainsi qu'il y avait le Grand-Prieur de *France*, d'*Auvergne*, de *Provence*, d'*Allemagne*, d'*Angleterre*, d'*Italie*, d'*Aragon* et *Catalogne*, de *Castille* et *Portugal*.

(3) L'ETOILE, *Journal du règne de Henri IV*, t. II, page 378.

fort peu de temps ces fonctions. Obligé de les céder au favori de la Reine, il n'en reprit possession qu'en 1617, après la mort tragique du maréchal. Sur ces entrefaites, le Roi, toujours fidèle aux affections de sa première jeunesse, donna au Chevalier de Vendôme une mission de confiance, en le chargeant, comme ambassadeur extraordinaire, d'aller à Rome, prêter serment d'obéissance filiale au pape Paul V. — Mais ces bonnes dispositions de Louis à l'égard d'ALEXANDRE ne devaient pas tarder à changer.

L'arrivée de Richelieu au pouvoir devint le signal des disgrâces, des persécutions même dont furent l'objet les deux VENDOME. L'opposition que ces princes firent au mariage de Gaston avec Mademoiselle de Montpensier servit de principal prétexte. Gaston, peu disposé de son côté à cette union, avait juré de se défaire du Cardinal. Celui-ci, averti à temps, put éviter le coup ; mais il conserva un profond ressentiment contre le duc d'Orléans et ses partisans ; aussi la perte de ces derniers fut-elle résolue. Richelieu commença par jeter des soupçons sur les deux frères et par les noircir dans l'esprit du Roi. Le Grand-Prieur, de son côté, se tint sur ses gardes, et, pour mieux connaître les dispositions de la Cour à son égard, sollicita du ministre le commandement de l'armée navale qui, sous peu, devait prendre la mer. Richelieu répondit en donnant de belles espérances : « Toutefois, il importe, fit-il savoir à ALEXANDRE, que vous et votre frère, veniez effacer les mauvaises impressions que des gens mal intentionnés ont données de Monsieur de Vendôme à sa Majesté ». ALEXANDRE s'engagea à venir avec César, pourvu qu'on leur promît la réception due à leur rang.

Le Roi était alors à Blois. Les VENDOME s'y rendirent ; mais, le surlendemain de leur arrivée, ils furent arrêtés sous l'inculpation de complots contre le Roi et son Ministre (1626), et conduits au château d'Amboise, malgré les prières de Gaston, qui protestait hautement de leur innocence. Un procès allait être entrepris,

lorsqu'ils alléguèrent leurs privilèges ; l'un celui de Duc et Pair de France, l'autre, celui de membre de l'Ordre de Malte. C'est alors qu'on les transféra d'Amboise à Vincennes. La détention de César fut courte. Par des aveux concertés qu'on lui prescrivit, il obtint rapidement sa liberté. Le Grand-Prieur, d'un caractère plus ferme, refusa constamment d'imiter la complaisance de son frère, et mourut dans sa prison de Vincennes en 1629, âgé de 34 ans à peine. On soupçonne, non sans raison, Richelieu de l'avoir fait empoisonner, afin de faire disparaître ainsi toute trace des manœuvres dans lesquelles n'avait pas craint de se compromettre la duchesse d'Elbœuf, propre sœur des princes de Vendôme.

Tel fut l'un des épisodes de ce qu'on appelle la conspiration du Chalais, du nom de la principale victime. Richelieu, fidèle à son système de rigueur envers les hauts feudataires, demeura inflexible à l'égard du Chevalier de Vendôme, plutôt par inimitié personnelle que par conviction de sa culpabilité. ALEXANDRE s'était toujours montré plein de déférence pour le Roi. Dominé par son Ministre, le faible prince n'eut pas assez d'énergie pour suspendre un arrêt qui, sous le couvert de dévouement au trône, n'était au fond que le résultat de jalousies secrètes et d'intrigues de palais ; le Chevalier en demeura victime. Sa mort produisit une profonde impression à la Cour ; elle contribua à terrifier les ennemis du Cardinal et à abattre des prétentions qui, chez beaucoup de seigneurs de cette époque, il faut bien le reconnaître, se traduisaient par une rébellion ouverte qu'il était du devoir de l'autorité royale d'arrêter et de punir.

Le corps du Grand-Prieur fut transporté à Vendôme par ordre de César, et inhumé en l'église des Pères de l'Oratoire, dans un caveau situé sous le maître-autel. Françoise de Lorraine, sa belle-sœur, fit ériger un monument de marbre, au-dessus duquel on

déposa, plus tard, le cœur de César de Vendôme son mari (1).

La Bibliothèque nationale possède un fort beau jeton au nom et aux armes d'ALEXANDRE. En voici la description :

✻ ALEXAND . DE. VANDOSME . MAG . PRIOR. FRAN; écu (2) surmonté de la couronne des princes du sang, entouré du cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, le tout posé sur une croix ancrée, dont les extrémités seules ressortent, — ℞ : ✻ A. MAGNO. DEMISSVM. NOMEN ✻ ; bras armé d'une massue mouvant d'un nuage à droite; au-dessus d'un rivage bordé de têtes de Turcs et de débris d'armes, flèches, lances, bouclier, tambour ; dans le lointain des montagnes et de la verdure. — Exergue, 1625.

(PL. VI, fig. 1.)

(DEBIE, page 135, nº CXVI.)

Le nom qui lui a été donné est celui du grand Alexandre. Cette légende est empruntée à l'Enéide, LIVRE I, vers 292.

(1) Le tombeau de ces deux princes fut détruit à l'époque de la Révolution. Les ossements échappés à la profanation furent réunis, en 1826, sous un monument élevé dans la chapelle du Collège de Vendôme par les soins de MM. Dessaignes et Maréchal, directeurs de l'établissement. Ce monument existe encore ; il a la forme d'un prisme à base carrée d'environ deux mètres de haut, couronné par quelques ornements grecs et surmonté d'une urne de marbre blanc. Sur deux faces opposées, côté de la rue Saint-Jacques et côté de l'entrée, sont gravées en caractères romains chacune des inscriptions suivantes :

ATRA HIC TEMPESTAS
COR CÆSARIS ABSTVLIT OLIM
HV, FRATRIS, PIA PAX
OSSA REPOSTA, SACRAT.
1826.
—

SOLA HÆC, VINDOCINI
TOT BORBONIDVM OSSA SVPERSVNT
SED COLIT VRBS CVNCTOS
VNIVS OSSA TEGENS.
1826.
—

(2) Les armes d'Alexandre de Vendôme étaient d'*azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en barre, cousu en chef de* MALTE.

2° Louis de Mercœur

Duc de Vendôme.

Louis de Vendôme, fils aîné de César et de Françoise de Lorraine - Mercœur, neveu du précédent, naquit en 1612, et porta, du vivant de son père, le nom de duc de Mercœur. Sa vie militaire peut se résumer assez brièvement. Il commença, en 1630, par faire partie de l'armée de Savoie à la suite de Louis XIII ; puis son père l'emmena en Hollande, où il prit du service et assista à quelques affaires, entre autres au combat de Lilo ; plus tard, en 1640, il se distingua au siège d'Arras et y fut blessé.

Aussi brave que Beaufort son frère, mais moins ambitieux, Louis ne donna point dans les cabales de la Fronde, et resta attaché au parti du Roi. Il s'allia le 4 février 1651 à Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et eut d'elle trois enfants. La mort de sa femme, survenue le 8 février 1657, lui fit quitter le monde. Il entra dans les ordres sans jamais dépasser le diaconat ; toutefois, le pape Alexandre VII le créa cardinal, et son successeur Clément IX, le nomma légat *à latere*, en France. Il fut compris dans la promotion des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui eut lieu en 1661 dans l'église des Augustins à Paris.

Devenu duc de Vendôme en 1665, Louis ne survécut que quatre ans à son père, et mourut le 4 août 1669 à Aix, capitale de la province dont il était gouverneur. Il fut enterré à Vendôme, à côté de César.

La pièce que nous reproduisons, commune par les armes au duc de Vendôme et à sa femme, porte un revers qui se retrouve sur un autre jeton frappé au nom de Louis XIV, comme comte d'Artois.

(Pl. VI, fig. 2.)

PISCIBVS. LILIA. JVNXIT. AMOR ; écus accolés de Bourbon-Vendôme et de Mazarin-Mancini (1), surmontés d'une couronne fleurdelisée et entourés de deux branches de palmier reliées par un nœud de ruban. — ℟ : NOS. CREAS. ET. RECREAS ; le soleil à gauche au-dessus d'une grande pièce d'eau bordée d'arbres et de verdure à droite, et dans laquelle nagent deux poissons. — Exergue, un petit rinceau.

(Pl. VI, fig. 3.)

Cabinet de M. Bouchet, bibliothécaire de Vendôme.

La légende du droit est un jeu de mots, sur les armes de Bourbon et de Mancini, associant les lis aux poissons. La devise du revers : *Tu nous fais naître et renaître,* est une allusion à l'action fécondante et vivifiante du soleil, autrement dit à la puissance du Roi, dont le soleil était l'emblème.

En rapprochant cette pièce de celle qui porte le nom de Louis XIV, comte d'Artois (2), il est facile d'en assigner la date, qui doit être la fin de 1654. C'est, en effet, cette année-là qu'eut lieu l'investissement d'Arras par les Espagnols, commandés par Condé. Le même revers aura été employé pour le jeton royal et pour celui du prince. L'autre côté rappelle les deux époux, par le double blason qui s'y trouvé gravé, et en même temps le premier fruit de leur union, c'est-à-dire la naissance de Louis-Joseph au mois de juillet 1654.

(1) L'écusson de gauche est de Bourbon-Vendome, *de France à la bande de gueules* (la bande ne porte pas ici de lionceaux); l'écusson de droite porte au 1 et 4 de Mazarin qui est d'*azur à une hache d'armes consulaire d'argent posée en pal, au pied fiché, entouré d'un faisceau de verges d'or lié d'argent, à la fasce en devise de gueules sur le tout, chargée de trois étoiles d'or ;* au 2 et 3 de Mancini qui est d'*azur à deux brochets d'argent mis en pal.*

Nous devons remarquer que sur les armes des Mancini les quartiers sont disposés en sens inverse de celui qu'ils affectent sur notre jeton. Est-ce erreur, ou fantaisie du graveur ? C'est ce que nous ne saurions trop préciser.

(2) Deschamp de Pas, *Jetons de l'Artois,* 1 broch. in-8°, 1863 (Ext. de la Rev. Numism. Belge, année 1863, 4e série, t. I).

3° François de Vendôme

Duc de Beaufort.

François de Vendôme, deuxième fils de César et de Françoise de Lorraine, naquit à Paris au mois de janvier 1616, et reçut le titre de duc de Beaufort. C'était un prince grand, bien fait, mais d'une intelligence assez bornée. Rempli d'audace et de franchise, il prit de bonne heure les armes, et se distingua dans un grand nombre d'affaires ; d'abord pendant l'expédition de Savoie ; puis, en 1635, à la bataille d'Avein ; en 1636, au siège de Corbie; en 1639, à celui d'Hesdin, et enfin devant Arras, en 1640.

Pendant la minorité de Louis XIV, il entra dans la ligue formée contre Mazarin par les princes mécontents. Arrêté en 1643, il fut enfermé à Vincennes, parvint à se sauver cinq ans après, et prit rang parmi les frondeurs, qui se servirent de lui pour soulever le peuple. Ses allures rudes, grossières même, lui avaient fait acquérir de l'ascendant sur les masses; de là son surnom de *Roi des Halles*. Durant les troubles du royaume, François suivit le prince de Condé en qualité de lieutenant; mais, une fois le calme rétabli, il passa à l'étranger, et y demeura plusieurs années, refusant de plier devant Mazarin. Celui-ci, en 1658, finit cependant par gagner Beaufort, en lui promettant la survivance de son père dans les fonctions de Surintendant de la navigation, puis en le faisant comprendre dans la motion des princes aux ordres du Roi, en 1661.

C'était l'époque de la réorganisation de notre marine. Chargé de la mettre à l'épreuve, François fut envoyé en 1664, sur les côtes d'Afrique, pour réprimer les corsaires barbaresques. Il défit la flotte des Turcs, d'abord devant Tunis en 1665, puis l'année suivante dans le voisinage d'Alger. En 1666, Louis XIV lui confia le commandement de la flotte qui devait secourir les Hollan-

dais. Trois ans plus tard, en allant porter main-forte aux Vénitiens, attaqués par les Musulmans à Candie, notre malheureux prince périt au siège de la place, probablement lors d'une sortie, sans qu'on ait jamais pu connaître les détails de sa mort, ni retrouver son corps (25 juin 1669).

La légende s'est emparée de ce fait pour supposer que Beaufort n'ayant point été tué, avait été enlevé, transféré aux îles de Lérins, et que ce fut lui le prisonnier mystérieux connu dans l'histoire sous le nom de l'*homme au masque de fer*. La critique a fait justice de cette hypothèse, que rien ne confirme et ne rend même vraisemblable. Le nom de l'homme au masque de fer était caché aux contemporains, et il le restera à la postérité.

Beaufort n'exerça que quatre ans, à peine, les fonctions de surintendant général de la navigation et du commerce (1). Pendant ce temps la série des jetons de la marine ne fut point interrompue, et nous pouvons citer, pour chacune de ces quatre années, une pièce frappée au nom de ce personnage:

1. — FR. DE. VANDOSME. DVC. DE. BEAVFORT, tète nue du Duc à droite, cheveux longs flottant sur les épaules, rabat au cou, vêtement drapé. — ℟: SOLI. PARET . ET . IMPERAT . VNDIS . ; la lune dans son plein dissipant les nuages. — Exergue, 1666.

(Pl. VI, fig. 4.)

(Ma collection, musée de Vendôme.)

(1) Pétigny a commis une erreur quand il dit (page 379 de son Histoire du Vendomois, 1re édition), en parlant de l'expédition d'Alger : « Revêtu de la charge de grand amiral que Richelieu avait enlevée à son père, le duc de Beaufort fut chargé en 1664, d'aller châtier les pirates d'Alger..... ». César ne fut appelé qu'en 1650 aux fonctions de surintendant de la navigation ; celles d'amiral, supprimées par Richelieu en 1626, n'ont été rétablies, avons-nous déjà dit, qu'en 1669.

Elle obéit au soleil et commande aux eaux. Cette devise n'est autre chose que la définition du rôle de la lune dans la nature, et en même temps une allusion au Roi-Soleil, de qui relève la charge de surintendant du commerce et de la navigation.

2. — Même droit. — ℟ : A . SOLE . EST . QVOD . SPLENDEO . NAVTIS ; une planète rayonnante au-dessus de la mer. — Exergue, 1667.

(Pl. VI, fig. 5.)

Van Loon, t. II, page 532.)

La lumière que je projette aux yeux des matelots, je la dois au soleil. C'est en effet le soleil qui est l'origine de l'éclat des planètes. Ici encore le soleil fait allusion au Roi. A la fin de la précédente année, Beaufort avait reçu le commandement de la flotte chargée d'aller porter secours aux Hollandais.

3. — Même droit ; cependant la figure offre une physionomie un peu différente ; la chevelure retombe plus ondoyante ; enfin, on aperçoit l'armure sous les vêtements drapés. — ℟ : DIRIGIT . ET . FIRMAT ; une colonne de feu au-dessus de la mer resserrée entre deux rochers. — Exergue, 1668.

(Pl. VI, fig. 6.)

Elle dirige et maintient dans la bonne voie.

4. — Même droit que le jeton qui précède. — ℟ : EX . DVCE . SIDVS . HABET ; une boussole en présence de plusieurs étoiles, dont une plus grande. — Exergue, 1669.

(Pl. VI, fig. 7.)

Ma Collection.

La date de ce jeton est l'année même où Beaufort fut mis à la tête de la flotte destinée à secourir les Vénitiens, attaqués par les Turcs à Candie. *Elle a son étoile polaire, son astre, son guide dans le chef de l'expédition.*

Ici s'arrête la description des jetons se rapportant aux princes de la seconde maison de Bourbon-Vendôme. Si dans les notices qui les concernent, on trouve quelques développements hors de proportion avec la nature du sujet, on me le pardonnera, je suppose, par le désir que j'avais de justifier toutes les particularités des dessins et des légendes, et aussi par l'espoir que quelque découverte inespérée, révélant un jour de nouvelles pièces, rendra nécessaire la connaissance de faits dont nous n'avons pas eu nous-même à profiter pour l'interprétation de nos médailles. Puissé-je ne pas être trompé dans mon attente, et avoir, par la publication de cet opuscule, provoqué d'actives et de fructueuses recherches !

POÉSIES

Par M. J. - Bozérian

FIDÈLE

—

Un homme avait un chien, vieux, borgne, cacochyme,
Laid ; entre les plus laids sa laideur eût fait prime.
Fidèle était son nom ; ce nom, vous pensez bien,
Etait, non pas celui de l'homme, mais du chien ;
Car la fidélité, sur notre pauvre terre,
N'est pas du genre humain l'apanage ordinaire.

Comme d'autres, Fidèle avait eu ses beaux jours,
Connu les folles nuits et les folles amours :
Lorsque, le nez au vent et la queue en trompette,
Il trottait dans la rue, à plus d'une coquette,
Qui, la patte en arrêt, lui faisait les doux yeux,
Il jetait au passage un regard langoureux ;
En vrai tambour-major il jouait du panache,
Et relevait le croc de sa fine moustache.
Suivant les on-dit même, on prétend que le soir,
Exact au rendez-vous donné sur le trottoir,
Fidèle assez souvent rendit témoin la lune
Du spectacle furtif d'une bonne fortune.

Bien qu'ami du plaisir, Fidèle cependant
Avait de ses devoirs le profond sentiment :

Docile au moindre mot, dispos au moindre signe,
Il n'eût pour rien au monde oublié la consigne ;
Compagnon de la route et gardien du logis,
Il eût rendu des points au chien de Montargis ;
Pour tout dire, en un mot, en vérité, Fidèle
Parmi les meilleurs chiens était un chien modèle.

Avec le temps, hélas ! tout avait bien changé ;
De dix ans, même plus, Fidèle était chargé ;
Dix ans, qui sont pour nous la première jeunesse,
Souvent sont pour les chiens la dernière vieillesse ;
Et sur ce point usant de langages divers,
Nous comptons par printemps, ils comptent par hivers.

Dix hivers ! C'était lourd ! Aussi la pauvre bête
Sous le fardeau courbait péniblement la tête.
Son regard s'éteignait ; son poil, jadis fourni,
En maint endroit était maintenant dégarni ;
Sa patte obstinément refusait le service ;
La marche était pour lui devenue un supplice ;
A peine y voyait-il : bref, le malheureux chien,
Si bon jusqu'à ce jour, n'était plus bon à rien.

Devant un tel tableau qui n'eût pas été triste?
Mais Fidèle pour maître avait un égoïste,
Un de ces gens, taillé dans un granit impur,
Dont l'œil est toujours sec et le cœur toujours dur.

Semblable à l'assiégé, cet homme dans la ville
Ne pouvait pas souffrir une bouche inutile :
Donnant, donnant ; tant pis pour la soif ou la faim !
Aussi, plus d'une fois, sans un morceau de pain,
Fidèle, dans son coin, dut d'un regard avide
Sonder la profondeur de son écuelle vide.
Néanmoins il vivait de peu, même de rien.
C'était encore trop pour l'homme ; aussi du chien
(D'une brute en délire, épouvantable idée !)
La mort fut par son juge un matin décidée,

Et, fier de s'exercer dans un rôle nouveau,
Le juge consentit à se faire bourreau.

L'homme avait sa demeure au bord d'une rivière ;
Son plan fut vite fait : une-corde, une pierre,
Près du bord, doucement, on approche un bateau,
On y pousse le chien ; puis, en deux temps, à l'eau.

Aussitôt fait que dit, : « Arrive ici, Fidèle !
« Qu'est cela ? — Quoi ! Ce drôle à ma voix est rebelle !
« Il est donc sourd ! — Attends, je vais te faire voir
« S'il fait bon avec moi de manquer au devoir.
« Vas-tu venir ? — Comment ! Fidèle est indocile !
« Il s'enfuit ! — Garde-toi de m'échauffer la bile !
« Si je finis par là, tu finiras, gredin,
« Par faire connaissance avec mon vieux gourdin ! »
Et l'homme exaspéré, l'œil en feu, le teint blême,
Lança vers l'animal un ignoble blasphème.

Fidèle se soumit et s'approcha de l'eau ;
Il semblait se douter de son sort ; son bourreau,
D'une main vigoureuse empoignant sa victime,
Accomplit lestement le prélude du crime ;
La corde au cou, râlant, presque étranglé, le chien
Fut jeté loin du bord : — l'eau jaillit, — et, plus rien !

Quand du crime commis la besogne fut faite,
L'homme ferma les yeux et détourna la tête ;
Allongé dans sa barque, au caprice du flot
Il laissa lentement dériver son bachot :
On eût dit, d'un remords ne pouvant se défendre,
Qu'il avait peur de voir, qu'il avait peur d'entendre.

Mais quoi ! D'où vient ce bruit, qui, lointain tout d'abord,
Semble se rapprocher ? Maintenant, vers le bord
Du bateau, là, tout près, l'eau bouillonne et clapote ;
Dans cette eau l'on dirait qu'un animal barbote.
Si c'était !..... C'était lui, c'était le pauvre chien,
Par un hasard heureux, qui, brisant son lien,

Dans un bouillonnement venait de reparaître;
C'était lui qui nageait, l'œil fixé sur son maître;
Lui qui, du meurtrier implorant la merci,
Du regard lui disait : Sauve-moi, me voici ;
Par dix ans continus d'un dévoué service
N'ai-je pas mérité la fin de mon supplice?

Mais l'homme de la bête avait juré la mort :
Ne pouvant plus servir, de vivre elle avait tort,
Elle excédait son droit. Aussi, comme Fidèle
Se cramponnait, mordant le bois de la nacelle,
Son maître fit un bond, au travers d'un juron
Sur la tête du chien leva son aviron,
Puis abattit la main. — Fidèle lâcha prise ;
Mais au moment où, fier de sa lâche entreprise,
Le malheureux croyait en voir le dénoûment,
Par le subit effet d'un brusque mouvement
Il perdit l'équilibre, et près de sa victime,
Emporté par son poids, il roula dans l'abîme.

Si Fidèle eût été méchant! — Mais, toujours bon,
Au lieu de la vengeance, il voulut le pardon.

L'homme allait se noyer ; contre la mort prochaine
Il tentait de lutter ; mais la lutte était vaine ;
Il se sentait perdu ; de ses membres raidis
Le froid glaçait déjà les muscles engourdis.
« Au secours ! » criait-il, du côté de la rive
Élevant avec peine une main convulsive ;
Nul n'entendait sa voix, nul ne le secourut ;
Le gouffre s'entrouvrit, et l'homme disparut.
Mais Fidèle était là : d'un reste de courage,
Tout épuisé qu'il fût, il s'arme, il plonge, il nage,
Saisit le moribond, par un suprême effort,
Le traîne, le soutient et le ramène au bord.

Quelques heures plus tard, étendu sur la grève,

L'homme revint à lui, croyant sortir d'un rêve :
Fidèle à son côté reposait : — « Tiens, il dort ! »
Dit le maître sauvé. — Le sauveur était mort !

Croyez-moi, soyons moins orgueilleux que nous sommes ;
Décidément les chiens valent mieux que les hommes.

J. B.

Octobre 1881.

BÉBÉ

—

I

La maison est en joie : un bébé vient de naître,
Le premier, un garçon, un joli petit être
Rose, à qui l'on voudrait pouvoir, tant il est beau,
Donner le monde entier pour son premier cadeau.
Mollement étendu dans sa bercelonnette,
Il essaie en dormant sa première risette.
Vers le lit maternel les yeux fixés, l'époux
S'avance ; il se sent tout petit ; à genoux,
Il dépose un baiser sur le front de la mère,
Et puis il se relève : il est grand, il est père !

II

La maison est en deuil : sur sa couche brûlante
Bébé se plaint, hochant sa tête chancelante,
Il est malade, on craint ; car depuis huit longs jours
La fièvre a poursuivi son inflexible cours.
C'est le jour décisif aujourd'hui, le neuvième !
« Oh, viens ! si tu savais, maman, comme je t'aime !
Dit l'enfant ; pourquoi donc es-tu triste ? Pourtant
Bébé depuis huit jours n'a pas été méchant. »
Et la mère, un instant oubliant ses alarmes,
Prodigue des baisers, qu'elle mouille de larmes.

III

Joyeuse est la maison. — Sauvé ! — Chacun s'apprête
De Bébé bien portant à célébrer la fête.

Le voici : du repas c'est le héros, le roi ;
Chacun, humble sujet, se soumet à sa loi,
Se courbe sous le joug de sa toute-puissance,
Et fait pour ses désirs assaut d'obéissance.
« Prends ces fruits, ces bonbons ! Vois, comme ils ont bon [goût !]
Prends ceci, prends cela ; prends encore, prends tout. »
— O tyrans enfantins, il vous faut des esclaves :
Nous sommes les poltrons, et vous êtes les braves.

IV

Sainte et chaste maison, maison de la famille !
A ton foyer toujours que la gaîté pétille !
Pour cela que l'on puisse entendre bien longtemps
Les discours de l'aïeul, les chansons des enfants !
Qu'ils soient heureux, bénis ! Puisse la mort livide
Dans leurs rangs au complet ne pas faire de vide !
Que le Dieu bon, pendant de nombreuses saisons,
Fasse éclore les fleurs et murir les moissons !
Souvent on cherche au loin un faux bonheur qui brille :
Le vrai bonheur est là, — tout près, — dans la famille.

J. B.

Février 1881.

AVIS

M. Georges Fanty, 147, avenue de Villiers, à Paris, se charge, à des prix très modérés, de toutes recherches et copies de manuscrits à faire dans les bibliothèques et archives de Paris. Il ne demande aucune rétribution en cas de non-succès dans ses recherches.

Un de nos sociétaires, qui s'est adressé à M. Fanty, n'a eu qu'à s'en louer sous tous les rapports.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXII

2e TRIMESTRE 1883

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS


1883



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

22e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

AVRIL 1883

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 avril 1883, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président ; Isnard, vice-président ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Charpentier, Chanteaud, membres ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. Beaumetz ; l'abbé L. Bourgogne ; le Dr Brocheton ; Ch. Chautard ; Duvau ; P. Lemercier ; Malardier ; Martellière-Bourgogne ; J. Martellière ; l'abbé Métais ; l'abbé Renou ; Rigollot ; Thillier ; Tremblay.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 11 janvier 1883 ; ce sont :

MM. Mascarel, juge d'instruction au Tribunal civil de Vendôme ;
de la Perrière, conservateur des hypothèques à Vendôme ;
Rabouin, propriétaire à Herbault.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur :

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 11 janvier 1883

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous regrettions depuis longtemps de ne posséder aucun spécimen des belles faïences peintes qui ont valu à notre sociétaire M. Ulysse, de Blois, une réputation si méritée. Grâce à la bonne volonté de l'éminent céramiste, nous avons pu faire, dans d'excellentes conditions, l'acquisition d'une pièce intéressante et remarquable à tous égards, et nous n'avons rien perdu pour avoir attendu.

La nouvelle œuvre dont le Musée de Vendôme vient de s'enrichir devait y trouver sa place naturelle, car elle reproduit les traits du prince des poètes français au XVIe siècle, de Pierre de Ronsard, l'illustre chef de la Pléïade. Sur un plat de $0^{m},46$ de diamètre est peint en grisaille le buste du poète vendômois, couronné de laurier et drapé à l'antique. Son profil élégant se dé-

tache sur un fond clair d'un heureux effet. Tout le marly est occupé par une large couronne de laurier, autour de laquelle s'enroule une banderolle portant les titres des principales œuvres de Ronsard : Odes, Églogues, Élégies, Sonnets, Françiade, Boccage royal, etc. Dans le bas, un cartouche sobrement orné contient la devise souvent répétée à la Poissonnière, l'appel à la postérité du génie sûr de lui-même : *Non fallunt futura merentem.* Les armes de la famille, les trois *ross* ou poissons tradîtionnels, occupent la partie supérieure.

La peinture, même dans ses plus petits détails, est entièrement l'œuvre de M. Ulysse, qui a tenu à ce qu'aucune main profane ne touchât cette belle pièce destinée au pays qu'aimait le poète, comme un hommage à sa mémoire. Les faïences de la Croix-des-Pèlerins sont assez connues pour que nous n'ayons pas à en faire ici l'éloge ; nous ne pouvons cependant nous priver du plaisir d'adresser à notre confrère et ami nos félicitations bien sincères au sujet de cette nouvelle œuvre, qui comptera parmi ses productions les mieux réussies, ainsi que nos remercîments pour la générosité dont il a fait preuve.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De M. Rabouin aîné, nouveau membre de la Société :

Notice sur Herbault. 1879. — Cette notice est autographiée. Elle a été augmentée de quelques notes manuscrites par l'auteur, et enrichie d'une table des matières. Enfin l'auteur l'a fait couvrir d'une belle et solide reliure.

Quoique le canton d'Herbault ne fasse pas partie de l'arrondissement de Vendôme, il nous touche pourtant d'assez près pour que son histoire soit un peu la nôtre. Il comprend d'ailleurs une partie de l'ancien Vendômois, notamment la commune de La Chapelle-Vendômoise.

Le pays d'Herbault même n'a réellement pas d'histoire, si ce

n'est la légende de la fameuse chasse d'Herbault. Le bourg est de création récente, et ne consistait, avant 1790, qu'en quelques maisons groupées autour du château. La paroisse et l'église étaient à Jussay ; on en a conservé des registres remontant à 1559. A la suite d'un des cahiers, contenant sans séparation les actes de baptême, de mariage et de décès, se trouvent quelques feuillets blancs qu'un des curés utilisa, au XVIII[e] siècle, pour ses comptes personnels. On y trouve de curieux renseignements sur le prix des denrées à cette époque. On y voit qu'en décembre 1721, deux paires de sabots, destinées par le curé aux étrennes de ses domestiques, lui coûtaient 9 sous ; au mois d'août 1722, deux perdreaux valaient 8 sous, etc.

Nous ne pouvons suivre M. Rabouin dans le récit détaillé de la naissance et du développement d'Herbault, dont il a vu se fonder les institutions et se bâtir les monuments. Ainsi que le dit très bien notre nouveau confrère, dans les quelques lignes servant d'introduction à son ouvrage, les faits qu'il rapporte sont « presque tous connus des contemporains. Ils sont pour cette « raison moins intéressants présentement, mais ils présente- « ront d'autant plus de certitude pour ceux qui viendront après « nous. »

De M. Louis Martellière :

Trois brochures intéressant le Vendômois par leur sujet ou le nom de leur auteur.

1° *Les trois Brunyer,* réunion de notices historiques et biographiques, par M. J. de Pétigny.

La première de ces notices, parue d'abord dans la 3[e] livraison de la bibliothèque de l'École des Chartes, est consacrée à Jacques Brunyer, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois (XIV[e] siècle).— Dans la seconde, l'auteur apprécie avec autant de goût que d'érudition la longue carrière d'Abel Brunyer, médecin des enfants d'Henri IV. Il retrace d'après des documents authentiques les événements auxquels fut mêlé ce savant modeste, et en étudie les travaux. Attaché à la personne de Gaston, Abel Brunyer fonda à Blois, en 1636, un jardin botanique célèbre, dont il donna en 1653 le catalogue sous le nom de *Hortus regius blesensis,* ouvrage remarquable pour le temps et l'un des fondements de la botanique moderne. — La troisième, enfin, est relative à Edouard Brunyer, médecin des enfants de Louis XVI.

M. de Pétigny, allié aux Brunyer, a mis à profit les archives de la famille, et a en tiré un petit volume des plus intéressants, non seulement au point de vue local, mais même pour l'histoire générale (1).

2° *Le dernier des maréchaux de Brissac*, par M. H. de la Porte (Paris, 1850).

Il s'agit de Jean Timoléon de Cossé, 7e duc et maréchal de Brissac, né en 1698 et mort en 1781.

3° *Projet de chemin de fer de Paris à Tours par Chartres, Châteaudun, Vendôme, etc.*, par Alexandre Corréard, ingénieur civil. Paris, 1835.

Ce mémoire descriptif et estimatif du premier chemin de fer passant par nos contrées, auquel est jointe une carte du tracé, est curieux à étudier sous bien des rapports ; en songeant qu'il a fallu plus de trente ans pour arriver à l'exécution d'une ligne ferrée entre Paris et Vendôme, on est en droit de regretter que le prejet de 1835, plus direct et moins coûteux, n'ait pas été alors mieux accueilli. Rappelons que l'auteur, Al. Corréard, était le dernier survivant du naufrage de *la Méduse*, illustré par le fameux tableau de Géricault.

De M. le Dr Jeannel, médecin à Vendôme :

Un fascicule rédigé par lui, intitulé *Septicémie, Pyohémie, Pourriture d'hôpital*. 1883.

Ce fascicule de plus de 200 pages gr. in-8° fait partie de l'Encyclopédie internationale de chirurgie qui paraît chez J.-B. Baillière, à Paris.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, d'archéologie et de philologie. Année 1882, Nos 1, 2, 3.

Revue des Travaux scientifiques. Tome II, Nos 10 et 11.

Romania. Tome XI, avril-juillet 1882.

(1) Le Musée de Vendôme possède le portrait de Jacques Brunyer, gravé en 1661 d'après une ancienne peinture, ainsi que celui d'Abel Brunyer.

Journal des Savants. (Suite.)

Comptes rendus des séances de l'Académie desSciences. (Suite.)

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. Dons et Échanges :

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Séances du 18 avril au 25 juillet 1882, Toulouse, 1882.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France. Tome XII, 4e livraison, 1883.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris. Septième série, tome VI, 1881-1882. — Ce recueil est uniquement consacré aux travaux scientifiques.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome IV, 1er semestre 1882-1883, et 2e semestre.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1882.

Comité Archéologique de Senlis. Année 1881.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 1re livraison, janvier 1883.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestres de 1881.

Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1883.

Histoire du comté de Dunois, Second volume, 3e fascicule.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Janvier 1883.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 2e trimestre de 1882.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXX, 1re livraison, 1882.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 3e année, 3 livraisons, septembre 1882 à février 1883.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. 3e année, tome VI, Nos 4, 5, 6. Juillet à décembre 1882.

Société de secours des Amis des Sciences. Compte rendu de la

vingt-deuxième séance publique annuelle tenue le 20 avril 1882.

Revue Historique et Archéologique du Maine. Année 1882 2ᵉ semestre.

L'Investigateur, journal de la Société des Etudes Historiques. Tome LIII, 1882.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Bulletin monumental. (Suite.)

Revue Archéologique. (Suite.)

III. — HISTOIRE NATURELLE

De M. Bezard, de Pithiviers, par l'intermédiaire de M. Paul Martellière :

Deux échantillons d'âges différents de la lame cartilagineuse armée de dents transversales qui prolonge le museau de la SCIE, poisson cartilagineux voisin des squales.

E. N

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

LE DON DE M. ELMER R. REYNOLDS

La description des beaux objets préhistoriques américains que la Société doit à la générosité spontanée de M. Elmer R. Reynolds, de Washington, présente une sérieuse difficulté : il en est, parmi eux, qui sont presque identiques aux nôtres, ou du moins qu'il est facile de ranger dans les types très connus de nos diverses reliques de l'âge de pierre ; à ceux-là nous n'hésiterons pas à appliquer les dénominations généralement adoptées en France. Quant aux autres, nous les rattacherons à ceux de nos types dont ils s'éloignent le moins. Les noms, purement conventionnels, donnés à nos objets d'Europe, ont le tort de décider un peu prématurément, peut-être, la destination de ces objets ; les préhistoriens d'Amérique n'ont pas évité plus que nous ce danger. Il en résulte que le même nom peut être donné des deux côtés de l'Atlantique à des instruments absolument différents. Ainsi nous appelons *couteaux* des lames minces et tranchantes plus ou moins droites, et sans aucune retouche ; dans l'envoi de M. Elmer Reynolds, nous trouvons étiquetées comme *couteaux* (knifes) des grosses pointes assez épaisses, soigneusement retaillées sur les deux faces. Il nous paraît donc plus simple d'établir la classification de l'envoi d'après nos types d'Europe, sans tenir compte des dénominations américaines, tout en émettant le vœu que chaque objet étiqueté conserve dans nos vitrines son étiquette, pour servir à éclaircir l'obscurité que la confusion des dénominations pourra souvent faire naître pour nous dans les très remarquables rapports des archéologues américains.

La plupart des objets que nous étudions sont en quartz ou en roches volcaniques, quelques-uns en silex. Ces derniers, en général, se rapprochent davantage de nos formes d'Europe.

1. — PERCUTEURS. Gros galets de quartz. Un disque dont le pourtour a servi à la percussion. (Nous possédons un objet identique trouvé à Pouline, près Vendôme.)

II. — Pointes grossières, taillées sur les deux faces, désignées par le donateur sous le nom de LANCES (spears). Ressemblent à nos haches quaternaires, surtout à celles du Bois-du-Rocher (Côtes-du-Nord).

III. — HACHES POLIES. Trois d'entre elles sont absolument semblables aux nôtres. Une quatrième, provenant d'une tombe de pierre (stone grave) du Shenandoah, porte près du sommet le sillon annulaire caractéristique de beaucoup de haches américaines, et qu'aucune des nôtres ne présente jamais.

IV. — ÉBAUCHES DE HACHES, probablement destinées à être polies, absolument semblables à celles que nous trouvons en si grand nombre dans nos ateliers vendômois des Diorières, du Breuil, etc.

V. — POINTES DE LANCES OU DE POIGNARDS. Longues pointes étroites à bords droits, finement travaillées sur les deux faces, rétrécies à la base par deux encoches qui ménagent un pédoncule pour l'emmanchement. Sans analogues dans nos collections françaises.

VI. — Larges pointes, taillées sur les deux faces, à bords droits ou courbes, que le donateur désigne sous le nom de COUTEAUX (knifes). Quelques-uns de ces objets, munis d'un large pédoncule, ressemblent à de très grandes pointes de flèches, et n'ont absolument aucune analogie avec aucun de nos objets de France. Ceux qui n'ont pas de pédoncule ressemblent à nos grandes pointes en feuilles de laurier, de Solutré ou de Laugerie haute (premier âge du renne).

VII. — POINTES DE FLÈCHES. Ces objets, dont quelques-uns vraiment charmants, sont les plus nombreux dans l'envoi (environ 120). Nous avons pensé pouvoir les rattacher à cinq types principaux :

1° Pointes façonnées à l'extrémité, négligées au talon, travail assez grossier ; peut-être ébauches des suivantes.

2° Pointes en losanges, finement travaillées sur les deux faces, analogues à celles de Solutré, mais plus épaisses. Type qui se retrouve, chez nous, à l'époque de la pierre polie, surtout dans les dolmens de l'Aveyron.

3° Pointes triangulaires à base droite. Se trouvent en France.

4° Pointes allongées et très acérées, un peu épaisses ; enco-

ches au moins indiquées de chaque côté de la base. Ce type, le plus nombreux de l'envoi, manque absolument en France.

5° Les mêmes, plus plates, les bords un peu courbes, les encoches plus profondes, d'un travail très fin. On peut rattacher à ce type deux charmantes pointes en silex à ailerons aigus, ressemblant exactement à notre joli type français le plus ordinaire, quoique fort rare encore.

Beaucoup d'autres spécimens, dont plusieurs doivent être les ébauches des précédents, complètent ce magnifique envoi.

Les noms que nous donnons à ces objets, et les rapprochements que nous établissons entre leurs formes et celles d'objets soit paléolithiques, soit néolithiques, de nos collections, n'ont, bien entendu, pas d'autre but que de les mieux décrire, et n'établissent aucune présomption sur leur antiquité respective. L'âge de pierre américain est récent, presque contemporain, et les antiquaires américains ont peut-être *vu* quelques-uns des engins que nous décrivons encore en usage chez quelques arriérés du *Far-West*.

Nous ne saurions terminer cette longue nomenclature, sans renouveler tous nos remercîments au généreux donateur qui a voulu nous envoyer ce précieux témoignage de confraternité scientifique, en même temps touchant souvenir adressé « à la seule Société Archéologique du département qui renferme les restes d'un ami et d'un vaillant frère d'armes de la guerre de sécession, le comte A. de G. »

L. de Maricourt.

NÉCROLOGIE

M. Alexandre DE SALIES

Celui dont nous déplorons ici la perte mérite tous les regrets, non seulement de ses amis et de ses collègues, mais encore de tout ce qui s'intéresse aux choses de l'intelligence et à la pratique du bien. Nous n'avons peut-être, en effet, jamais rencontré dans notre vie une nature plus richement douée et moralement plus parfaite, du moins autant que son existence nous est connue, — sans parler de cette organisation physique exceptionnelle, capable de tous les travaux, de toutes les privations, de toutes les fatigues. Mais pour ne parler que des facultés intellectuelles, il est difficile de dire combien s'en rencontraient chez M. de Salies. Il était à la fois littérateur, critique, archéologue, poète, dessinateur, musicien, on pourrait ajouter architecte et ingénieur, s'il suffisait, pour mériter ces noms, de connaître la théorie de ces nobles arts et d'en raisonner pertinemment avec les maîtres. Il n'était pas jusqu'au talent de causeur qu'il ne possédât à un degré ravissant. Fénelon disait de Cicéron : « Il avait je ne sais combien de sortes d'esprits. » Il s'en pourrait dire autant, dans un autre sens, de M. de Salies. — Il était bien de cette race du Midi si souple, si propre à tout, de cette famille gasconne dont il ne lui manquait que le côté.... *gascon*, car l'on peut dire qu'il en était absolument dépourvu. Mais avant de l'aborder comme auteur et comme écrivain, donnons quelques mots de biographie.

Nous serons brefs sur ce point. M. de Salies s'était toujours dérobé sous ce rapport, et ses amis respectaient sa réserve. — Alexandre Danouilh, car tel était son véritable nom, était sans doute originaire du gros bourg de Salies, chef-lieu de canton de la Haute-Garonne (1). Il naquit vers 1816. Entre 1850 et 1860, nous le trouvons fixé à Tours, donnant des leçons de chant et de piano. Il avait une fort belle voix, très timbrée et une habile méthode. En même temps il se vouait aux obscures fonctions d'une comptabilité. Un ami l'ayant attiré à Montoire, il s'éprit du château de Lavardin, l'étudia profondément dans plusieurs voyages successifs, et fit enfin paraître sa Notice sur ce château, en 1865, coup d'essai qui fut un coup de maître. La vieille forteresse venait d'être expliquée pour la première fois dans tout son ensemble. — Dans les premiers mois de 1866, il entra dans notre Société Archéologique, et y prit bientôt son rang par des travaux dont tout le monde se souvient (2). Dès lors ses voyages à

(1) Il existe une autre localité du nom de Salies, chef-lieu de canton des Basses-Pyrénées, de 8 à 9,000 âmes ; mais une personne bien informée nous assure que M. de Salies n'était point natif de cette ville.

(2) En voici la liste d'après les tables décennales du Bulletin :

Lettre sur une tête automatique autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire. Planche. Tome VI, p. 97.

La représentation satirique a-t-elle existé dans les monuments religieux du moyen âge ? T. VIII, 25.

Note sur quelques particularités de construction du château de Vendôme. Planches. Tome VIII, p. 159.

Documents nouveaux sur le sac de Vendôme en 1589...... Tome XI, p. 19.

Histoire de La Ferté-Bernard, par l'abbé Robert Charles. Compte-rendu, Tome XVI, p. 255.

Rapport sur les fouilles au château de Lavardin. Tome XI, p. 231,

Invention des restes de Bouchard-le-Vénérable, Tome XIII, p. 317.

Les Prieurés de Marmoutiers dans le Vendômois. TT. XV, 99, 200, 269 ; XVI, 24, 148 ; XVII, 78.

Vendôme devinrent plus fréquents. Il y forma des liaisons et des amitiés qui ne l'oublieront point. Il aimait le Vendômois, et le considérait comme son pays d'adoption. Il conçut même un instant le projet de s'y fixer, et y prit un logement.

Au mois de juin 1872, eut lieu à Vendôme le congrès que la Société Française d'Archéologie tient tous les ans dans quelque ville de France. Celui de Vendôme ne fut pas sans valeur, témoin le volume de 650 pages qui renferme ses travaux. M. de Salies y joua l'un des principaux rôles. Sur un grand nombre de questions, il prit la parole et présenta de justes observations. Bien plus, il se fit le chef d'excursions aux environs de Vendôme pour un groupe de membres étrangers. Il les conduisit d'abord au château qui domine la ville, leur en expliqua toutes les fortifications, tous les mystères et les opérations du siège qu'il subit en 1589. Le lendemain, il conduisit ses mêmes compagnons dans le Bas-Vendômois, se faisant leur cicerone aux Roches, à Troô, à Montoire, à Lavardin, et là, sur le terrain, il leur donna pour ainsi dire une seconde édition de sa brochure sur le château. Et avec quel enthousiasme et quelle science ! « Ce château, dit-il, dont j'ai si longtemps étudié les moindres restes, dont j'ai écrit l'histoire avec une tendresse passionnée, dont j'ai fait enfin, pour un long roman historique, le centre d'une action où se déroule toute la vie des derniers jours du moyen âge (1). C'est un château à moi, pour ainsi dire. Ne l'ai-je pas restitué, restauré, réédifié, que sais-je? » (2) — Deux longs rapports, d'au moins 70 pages chacun, insérés dans le volume du Congrès, avec dessins et cartes, furent le fruit de cette double campagne. Nous engageons tous ceux qui désireront connaître les localités en question, à étudier ces mémoires sérieusement ; ils y trouveront un véritable cours d'archéologie.

(1) Est-ce une allusion au roman dont nous parlons plus bas ?
(2) Vol. du Congrès de Vendôme, p. 494.

En 1874, parut l'ouvrage capital de M. de Salies, son Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, d'après les chartes contemporaines et les anciennes chroniques, avec 12 planches et 1 grande carte (1). Chose singulière, il n'existait pas une seule vie de Foulques, de ce type féodal si accentué. L'idée était donc heureuse. Le livre qui nous l'a transmise représente assurément l'un des efforts d'esprit les plus considérables qui aient jamais été faits. Il est incroyable à combien de recherches, de lectures, de réflexions, de voyages, l'auteur s'est livré. Il a lu toutes les chartes, toutes les chroniques ; il a voulu voir tous les lieux par où son héros avait passé, visiter ses abbayes, ses châteaux-forts, ses champs de bataille, et toujours le sac sur le dos, pour se rendre compte de la topographie et des combinaisons stratégiques de Foulques, et s'il n'est pas parti pour Jérusalem, sous prétexte que son héros y a été deux ou trois fois, c'est qu'en vérité cela ne lui était pas possible, mais ce n'est pas l'envie qui lui a manqué. Combien y en a-t-il aujourd'hui qui se préparent à l'histoire de cette façon ? L'ouvrage est précédé d'une préface d'une cinquantaine de pages, qui forme à elle seule un morceau remarquable, écrit pourtant au milieu de la fièvre. On n'a qu'à lire d'ailleurs la table des matières pour voir quelle masse de faits et d'idées est remuée dans ce simple in-18. Une carte des comtés d'Anjou, de Tours et du Mans au XIe siècle, avec leurs anciennes voies et leurs vieux chemins, le termine, non sans une extrême utilité.

Ce livre d'une si haute valeur n'eut pourtant point tout le succès qu'il méritait. Au concours des Antiquités nationales, près l'Institut, il a passé presque inaperçu, ce qui ne prouve pas grand'chose, il est vrai. Dans le public même il n'a pas été bien compris. La cause de cette froideur doit être attribuée, au moins en partie, croyons-nous, aux conditions matérielles du livre. Peut-être aussi l'auteur, à force de recherches et

(1) Tours, Ladevèze. 1 gros vol. gr. in-18.

de méditations, en est-il venu à ne plus se faire une idée assez tranchée de son héros ; tout voir, tout peser, conduit à beaucoup douter, surtout en fait de documents comme ceux d'un âge aussi obscur.

Peu de temps après, M. de Salies prit une grande résolution, celle de se fixer enfin à Paris. Il y avait vingt ans qu'il aurait dû la prendre. Là était vraiment sa place, mais il était bien tard pour l'aller choisir. Il n'avait pas loin de 60 ans. Toutefois il se sentait plein de vigueur et d'énergie. Il en avait besoin, car il tomba bientôt dans un dénûment profond, à l'insu même de ses amis. Qui dira toutes les privations affreuses qu'il a endurées !.. Pourtant, avec un courage surhumain, il continuait ses études d'antiquités, il suivait les cours de l'Ecole des Chartes, fréquentait assidûment les bibliothèques, copiait intégralement, même avec ses abréviations, le cartulaire vendômois de Marmoutier, en vue d'une publication sous les auspices de notre Société, étudiait les anciennes voies romaines qu'il avait relevées déjà sur le terrain, à pied, le bâton à la main. Toutefois il aurait fini par succomber à tant de fatigues de toutes sortes, si la Providence, comme il disait, ne fût venue à son secours. En 1877, un homme généreux qui avait su l'apprécier, M. l'abbé Roussel, directeur de l'Orphelinat d'Auteuil, lui offrit la place de rédacteur en chef de la *France Illustrée,* qui se publiait dans la maison même. C'était la vie et l'avenir assurés, au sein d'une position honorable. Notre ami s'empressa d'accepter.

Depuis ce jour il s'est voué tout entier à cette œuvre. Il essaya bien de mener encore de front ses anciennes et ses nouvelles occupations, la science avec les *actualités*, pour nous servir du mot barbare, c'est-à-dire ce qui demeure et ce qui passe, mais il fallut choisir et faire son sacrifice. Il dut être amer à M. de Salies, qui renonçait par là peut-être à devenir l'une des célébrités de la France. Du reste personne n'était plus propre que lui au métier de journaliste, avec son esprit alerte,

armé à la légère, lorsqu'il le fallait, et son talent de conteur. Il se consola donc du départ de la science — en lui disant *au revoir* — par de charmantes chroniques, par de spirituelles causeries, enfin par quelques romans tels que pouvait les comporter son nouveau recueil : *Le Château de Lavardin*, *Les Trois Connils*....

C'est ici le lieu de parler d'un autre roman bien autrement sérieux que M. de Salies avait entrepris, même avant de se fixer à Paris et qu'il n'a point achevé, roman historique et religieux, où le paganisme expirant devait se trouver en face du christianisme victorieux (1). Sans doute la donnée n'était pas neuve, et le poème des *Martyrs* était un écueil dangereux — doublement même, et par la conception générale et par la forme aujourd'hui bien démodée. M. de Salies espérait pourtant rajeunir ce thème, car il y apportait un soin, un temps, un amour extraordinaires. Il voulait en faire une œuvre hors ligne et le plus solide fondement de sa réputation. Il refit deux fois le dénoûment, qui, en définitive, devait se passer à Rome. Selon son habitude, il se proposait d'aller visiter les lieux qui devaient être le théâtre de ses événements, et s'inspirer des aspects grandioses de la ville éternelle. Il dut encore abandonner ce projet et l'ouvrage lui-même, non, l'on peut dire, sans un vrai déchirement de cœur ; mais il serait bien à désirer qu'on retrouvât dans son manuscrit quelque partie, épisode ou description, assez complète en elle-même et assez achevée dans la forme pour pouvoir être offerte au public à titre de spécimen.

Il est un autre sacrifice, non moins douloureux peut-être, qu'il dut faire encore : il avait entrepris une monographie de la petite ville de Troô, en Bas-Vendômois. Il avait compris tout ce que cette localité renferme de choses précieuses au point de vue historique et archéologique. On pourrait presque dire qu'il l'avait *dé-*

(1) Ceci toutefois n'est qu'une conjecture fondée sur de vagues souvenirs. Cf. plus haut.

couverte, car jusqu'ici elle n'était qu'imparfaitement connue. Il s'était livré à des recherches approfondies, avait parcouru tous les souterrains du vieux *castrum,* levé des plans, etc. ; mais il fut encore obligé de s'arrêter en route, et il n'a paru de cette Monographie que deux livraisons (1). Toutefois le manuscrit ou un abrégé fut présenté, en 1875, au concours quinquennal de la Société Archéologique de l'Orléanais, et y fut couronné. La publication dont nous venons de mentionner les deux premières livraisons fut entreprise sous les auspices de notre Société et sous ceux de la Société Historique et Archéologique du Maine. Il y aurait lieu de faire une tentative auprès de celle d'Orléans pour recouvrer le manuscrit original et obtenir l'autorisation de le publier après examen, puisque l'œuvre était placée sous notre tutelle.

Voilà, peu s'en faut, ce que nous avions à dire sur notre regretté collègue, au point de vue intellectuel. L'imagination et le sens critique étaient, comme l'on voit, ses facultés maîtresses ; autour d'elles se groupaient celles de l'artiste, toutes munies d'un vaste faisceau de connaissances. Les plus remarquables étaient celles qui se rapportaient à l'architecture du moyen âge. Là était sa spécialité, la voix intérieure qui l'appelait sans cesse ; là il déployait une sagacité, une intuition dignes de Viollet-Leduc, dont il était d'ailleurs l'un des plus distingués disciples, et qui savait l'apprécier.

Que dirai-je de ses qualités morales, de ce grand courage dans l'adversité, le plus grand que nous ayons jamais vu, et que rendait plus nécessaire encore une sensibilité des plus vives, de cette égalité d'humeur lorsque le fond était si troublé, ou du moins si préoccupé, de cet empressement à obliger, malgré les besognes les plus pressantes, enfin de cet amour extraordinaire de la Nature, que nous comptons aussi comme une

(1) Mamers, Fleury et Dangin. 1878. Gr. in-8.

qualité morale ? Mais ce portrait serait encore bien incomplet si nous omettions le côté devant lequel M. de Salies abaissait tout le reste, nous voulons dire le côté religieux. Sa foi était sans bornes, sans réserve, sa piété ardente, sa charité inépuisable. « On se demandait parfois, nous écrit un de ses amis, comment il se trouvait si souvent dans un pareil état de gène, mais une foule de malheureux accourus pour pleurer sur sa tombe se chargèrent de répondre. » (Lettre de M. de Rochambeau.) Il se dépouillait de tout en faveur de ses pauvres. En un mot, c'était un saint plutôt qu'un homme, poussant le dévouement religieux à l'égard de ses amis à un degré qu'il nous est interdit de révéler.

Cependant tant de travaux accumulés à un âge où l'homme aspire naturellement au repos, ébranlaient cette organisation si vaillante. — « Il faut avoir conduit une barque pareille, nous disait-il, en parlant de son journal, pour se faire une idée de cet accablement. » Il y a quelques années, il fit une chute terrible dont il ne se remit jamais complètement. « C'est le premier coup de cloche de l'Eternité », dit-il. Il allait s'affaissant, les tristes pressentiments arrivaient ; la note de ses entretiens et de ses causeries dans son journal devenait de plus en plus mélancolique. Nous avons voulu lire la dernière qu'il ait écrite au milieu de la fièvre. Rien de plus touchant et de plus poétique ! On dirait un chant d'adieu (1). On le voyait passer de longues heures devant le tabernacle ; ses visites aux pauvres étaient plus fréquentes ; enfin, dans une course qu'il fit par une température sibérienne pour leur distribuer des bons de pain, il gagna le germe de la maladie qui devait l'emporter. Une double pneumonie se déclara, et prit bientôt une marche galopante. Il ne fut malade que cinq à six jours, et reçut les sacrements avec pleine connaissance. Du reste, pas une plainte, et à son agonie, ni efforts ni

(1) N° du 17 mars, le lendemain de sa mort.

effroi. Il s'est éteint dans une douce paix (1). Il est mort le 16 mars dernier, à l'âge de 67 ans.

Ainsi se ferma l'une des existences les plus douloureuses que nous ayons connues. Encore n'avons-nous pas tout dit. Tout dire, nous ne le pouvions ni ne le devions. Certaines souffrances ont leur pudeur, qui doit être respectée, surtout dans la tombe.

Ses obsèques ont eu lieu avec la pompe qui était due surtout à son mérite dont chacun avait conscience. Notre Société y était représentée par MM. de Rochambeau et Queyroy.

Adieu, pauvre ami ! Ton œuvre intellectuelle, par le malheur des circonstances, n'a pas été sans doute tout ce qu'elle pouvait être. Il y a eu trop de sacrifices, trop de rêves brisés ; mais ta mission morale du moins a été noble et sainte. Tu t'en vas avec les mains encore plus remplies de bonnes œuvres que de beaux ouvrages. Que ceci soit une consolation à ta mémoire. Sois donc béni de tous tes pauvres et de tes orphelins, loué même de ceux qui ne t'ont pas connu, et mille fois regretté de tous tes collègues et de tes amis !

(1) Nous empruntons tous les détails de cette dernière maladie à une lettre de M. de Gestas à M. de Rochambeau. Nous reproduisons même souvent ses expressions. M. l'abbé de Gestas, l'un des collègues de M. de Salies à la maison d'Auteuil, l'avait soigné pendant ses derniers jours.

8 avril 1883.

Ch. Bouchet.

LA

PROCESSION DU LAZARE

& LA GRACE D'UN CRIMINEL

Par M. Isnard.

Parmi les vieux souvenirs de Vendôme, il en est un particulièrement remarquable qui mérite d'être rappelé avec quelques détails, car il a joui longtemps d'une certaine célébrité, je veux parler de la grâce accordée, chaque année, à un criminel en vertu du vœu de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, précieux privilège dont cette ville est restée en possession pendant trois siècles et demi, de 1428 à 1790.

C'est, il faut l'avouer, avec un réel sentiment de terreur que la pensée se reporte sur notre vieux droit criminel et sur nos anciennes institutions judiciaires : le bûcher, la roue, les fourches patibulaires, et, comme préparation au dernier supplice ou comme moyen d'instruction, la torture, voilà assurément de quoi donner une triste idée des procédés de la justice d'alors.

Au milieu de ces duretés, que l'adoucissement des mœurs fait paraître d'autant plus odieuses aux générations modernes, on rencontrait pourtant certains palliatifs, que ne permet plus le fonctionnement en quelque sorte mathématique de nos lois ; c'est ainsi qu'on voit le droit de grâce accordé par privilège spécial et extraordinaire, en dehors de l'exercice légitime qui en a été de tout temps attribué au chef de l'Etat.

Sans nous étendre sur les avantages et les inconvé-

nients d'un pareil système, il est permis de voir dans ces usages un tempérament touchant, éminemment empreint du charme des vieilles mœurs et des coutumes perdues.

Peu de privilèges analogues à celui dont jouissait Vendôme sont mentionnés par les auteurs ; ils n'en rapportent que deux autres : celui des évêques d'Orléans, qui, le jour de leur joyeuse entrée dans leur ville épiscopale, délivraient les criminels détenus dans les prisons, ce qui n'avait lieu qu'une fois pour chaque évêque ; et celui qu'une possession immémoriale faisait reconnaître au chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, de gracier un captif le jour de l'Ascension, en l'honneur de la *fierte* ou châsse de saint Romain (1).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'origine du privilège institué à Vendôme et sur la fondation de la procession du Lazare ; elles sont racontées avec détail par l'abbé Simon (2). Nous rappellerons seulement que, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), Louis de Bourbon fut emmené captif à Londres, où il resta pendant treize ans. Une rançon de cent mille écus lui avait été imposée ; mais il n'avait pu se procurer cette somme énorme pour le temps : le chagrin et le désespoir furent vraisemblablement l'origine d'une maladie grave dont il fut atteint, et qui augmenta la crainte qu'il avait de mourir en captivité. Se tournant alors vers Dieu « de rien ne luy confiant pour

(1) Merlin. *Répertoire de jurisprudence*, v° Grâce. Pourtant on citait encore l'abbé de Saint-Claude comme pouvant accorder des lettres de rémission pour un crime capital, et l'archevêque de Lyon, qui avait le droit de délivrer un forçat toutes les fois que la *chaîne* passait. Mais ces privilèges, que je n'ai pas vus mentionnés par les juristes, paraissent plus douteux.

(2) *Histoire de Vendôme*, t. I, p. 129, et t. II, p. 285. — Voir aussi M. de Pétigny, *Histoire Archéologique du Vendômois*, p. 328. — Et, plus récemment, dans le Bulletin de la Société Archéologique (année 1873), *Voyage à la Sainte-Larme*, par M. le marquis de Rochambeau.

« avoir ayde et secours à sadicte délivrance, fors seule-
« ment de la pitié et miséricorde de Nostre Seigneur Jé-
« sus-Christ, qui par surtout a puissance et tous prin-
« sonniers peut délivrer, et des mérites de sa glorieuse
« mère et de la vertu de la sainte Larme, laquelle il
« pleura le jour du vendredy qu'il résuscita le Lazare :
« lui promit et voüa que s'il luy plaisoit de sa grâce et
« miséricorde avoir pitié de luy et de sa prinson où il
« put être délivré sans mort, sans deshonneur de sa per-
« sonne et sans perdition de sa seigneurie et héritages,
« en l'honneur et révérence de lui et de sa glorieuse
« Sainte-Larme, qui en l'Eglise de la Trinité de Ven-
« dosme repose, feroit et accompliroit devant la pré-
« sence d'icelle Sainte-Larme le vœu qui s'ensuit :

« C'est à savoir qu'en ladicte église de la Trinité, de-
« vant ladicte « glorieuse » (1) Ste-Larme, la première
« année après sa délivrance, luy venu en le roïaume
« de France, en son honneur et quitte de sa foy, lesdites
« terres et seigneuries en ses mains, le jour du ven-
« dredy du Ladre dessus dict, présenteroit son corps
« tout nud, avec ung cierge pezant trente trois livres de
« cire, en mémoire et remembrance que quand Nostre
« Seigneur souffrit mort et passion « il » avoit régné
« en son humanité en ce monde par espace de trente
« trois ans, et pour ce que Nostre Seigneur est lumière
« inextinguible, promit que ledit cierge du poids des-
« sus dict seroit allumé à l'heure qu'il le présenteroit
« devant ladicte Sainte-Larme et ardroit sans être
« éteint jusqu'au jour de la benoiste ressurection, en
« mémoire que Nostre Seigneur est résurrection et vie
« de nostre humaine créature, par laquelle tous pé-
« cheurs fusmes ressuscités de mort à vie.

(1) Nous mettons entre guillemets des mots qui ne se trouvent pas dans le texte donné par l'abbé Simon, mais que nous lisons dans une ancienne copie de l'acte de fondation du privilège qu'a bien voulu nous communiquer M. Ch. Bouchet, ancien bibliothécaire.

« Outre plus fit vœu à Dieu et à la Sainte-Larme que,
« par chacun an, dès lors en avant à toujours mais au
« jour desusdict, appelés devers luy les gens de son
« conseil, gouverneurs et officiers de sa justice de sa
« dicte ville de Vendosme et aucuns des plus notables
« religieux de ladicte abbaye « de la Trinité », les che-
« vessier, chantre et autres du chapitre de son église
« collégiale de Monsieur Saint-Georges de Vendosme,
« il délivrera ung prinsonnier de ses prinsons de sa-
« dicte ville de Vendosme ou de son chatel dudict lieu,
« si aucun en y avoit, celui quils diroient en leur con-
« science avoir faict et commis le *plus piteux cas et*
« *remissible ;* et si ainsi étoit que audict jour de ven-
« dredy susdict, il n'y eust aucuns prinsonniers es
« prinsons dessusdict et que dans ses prinsons de La-
« vardin, de Montoire ou de Mondoubleau en eust au-
« cun, que il delivreroit pareillement celuy desdites
« prinsons qui auroit commis audict dessusdict le plus
« piteux cas et remissible, lequels ses officiers pré-
« senteront, ledict malfaiteur, et iceluy auroit ses petits
« draps seulement, sera tenu au jour dessusdict pre-
« senter ledict cierge du poids que dict est, devant le
« maistre autel de ladicte église de la Trinité et à
« l'heure de ladicte présentation seront chantés, au
« chœur de ladicte église, par les religieux d'icelle et
« par ceux de sondict collège de Monsieur Saint-Geor-
« ges, lesquels seront tenus à icelui jour venir en pro-
« cession en ladicte église de la Trinité, les répons et
« oraisons qu'il a faict bailler et ordonné estre chantés
« à l'heure de ladicte présentation, durant lequel chant
« desdicts répons et oraisons, ledict malfaiteur sera
« tenu de tenir ledict cierge, tout nud, sauf des petits
« draps, et à genoux devant le grand autel de la Trinité,
« et après lesdicts répons et oraisons finies, et iceluy
« vestu de sa chemise et petits draps, sera tenu de por-
« ter ledict cierge en la procession que font après ce
« lesdits religieux, autour de leur cloistre, et icelluy
« rapporter devant ledict autel de la Trinité, auquel lieu

« il demourera pour ardre depuis ladicte présentation,
« jusqu'au jour de la resurrection de Nostre-Seigneur,
« comme dict est, et outre sera tenu ledict prinsonnier,
« cette année seulement qu'il sera délivré, payer cin-
« quante sols « tournois » aux religieux dessusdicts.

« Item cinquante sols « tournois » à ceux de son
« collège de Monsieur Saint - Georges et vingt sols
« à ceux des frères mineurs de sadicte ville de Ven-
« dosme « et vingt sols à ceux de la Maison-Dieu de Ven-
« dosme », et avec ce, fera et accomplira ledict prin-
« sonnier, les voïage et pelérinage que les dessusdicts,
« c'est à scavoir lesdits officiers de son conseil, gou-
« verneur et officiers de sa justice de sadicte ville de
« Vendosme, les religieux de ladicte église de la Trinité
« et ceux de sondict collége, lui ordonneront de faire,
« selon le cas qu'il aura commis et la faculté de sa
« puissance (1). »

Rendu à la santé et ayant trompé la vigilance de ses gardes, le comte de Vendôme sortit de prison, et put s'embarquer pour la France et rentrer dans sa ville.

Fidèle à son vœu et de retour dans son comté, Louis de Bourbon accomplit, en 1428, le cérémonial qu'il avait fixé, et délivra un prisonnier du nom d'André Fonteneau, détenu pour crime dans les prisons de Vendôme.

De plus, afin que l'institution qu'il s'était engagé à fonder fût solennellement constatée, il fit dresser, le 28 avril de la même année, devant notaire, un acte que rapporte l'abbé Simon dans son Histoire de Vendôme, et que nous avons reproduit en partie (2).

Telle fut la fondation inspirée au comte de Vendôme par la reconnaissance d'une délivrance qu'il considé-

(1) Voir l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 287.

(2) D'après l'abbé Simon, l'acte était signé *G. Scolasse ;* d'après le manuscrit de M. Bouchet, il aurait été signé *Nycolasse.*

rait comme miraculeuse. La cérémonie s'accomplit jusqu'en 1790, ainsi que l'atteste Duchemin de la Chesnaye (1).

Nous avons retrouvé dans les dossiers du bailliage le procès-verbal constatant l'accomplissement du vœu le 7 mars 1788 ; des recherches plus complètes feraient sans doute découvrir les procès-verbaux relatifs aux deux dernières années du Lazare.

Il parait qu'au commencement du XVIIIe siècle le privilège fut contesté ; mais le roi le confirma, sur l'avis du chancelier d'Aguesseau (2).

Le privilège de Louis de Bourbon, on l'a remarqué, n'avait été institué qu'en faveur de ceux qui avaient commis un *cas piteux et rémissible.*

Cette expression rend nécessaire une explication.

La dureté des mœurs, qui faisaient si peu de cas de la vie humaine, et la fréquence des crimes qui en résultait, avaient amené une répression impitoyable ; la loi pénale, pour mettre fin à cette effusion du sang, s'était faite terrible, et avait voulu frapper tous ceux qui avaient donné la mort à autrui, quelle qu'en fût la cause.

La légitime défense, qui innocente le fait, aussi bien d'après le droit positif que d'après la morale la plus sévère, comme l'imprudence, qui ne permet plus d'appeler l'homicide un crime, puisque la volonté y est étrangère, ne suffisaient pas par elles-mêmes à éviter une condamnation.

Il en était de même de ce qu'on appelait l'*homicide casuel,* c'est-à-dire de « celui qui se commet par pur « accident et par cas fortuit, sans aucune faute ni vo-

(1) *Mémoires historiques et chronologiques sur la ville de Vendôme et sur l'ancien pays du Vendômois faisant partie du département de Loir-et-Cher* (Manuscrit de la bibliothèque de Vendôme), t. I, l. IV, chap. 2, p. 349.

(2) *Vendôme et le Vendômois,* par M. de Passac, p. 186.

« lonté de nuire directe, ni indirecte », bien qu'on reconnût que « n'y ayant de volonté dans un tel homicide, « ni en soi, ni dans la cause, il n'y a nul délit ni de- « vant Dieu, ni devant les hommes (1). »

Ceux qui avaient eu le malheur de commettre de tels homicides se trouvaient donc exposés à des poursuites et à une condamnation, qui, pour n'être pas capitale, n'en pouvait pas moins être fort dure, car il ne faut pas oublier que, dans notre ancien droit, les peines étaient arbitraires, c'est-à-dire que le juge pouvait prononcer celle qu'il voulait (2).

Mais il y avait heureusement un moyen d'échapper à la condamnation qui était encourue, c'était d'obtenir ce qu'on nommait des *lettres de rémission,* sortes de grâces délivrées dans les cas de cette nature, aux chancelleries des Parlements (3), moyennant l'accomplissement de certaines formalités.

(1) Du Rousseau de la Combe. *Traité des Matières criminelles,* 1re partie, chap. II, sect. 7.

(2) Ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est qu'en pareil cas les tribunaux inférieurs *étaient tenus* de condamner, tandis que les cours de Parlement pouvaient absoudre. Il y avait donc une inégalité choquante selon le rang qu'occupait le tribunal dans l'ordre des juridictions. (Rousseau de la Combe, ibid., chap. XIV, n° 16. — Conf. pour l'excuse résultant de la démence de l'accusé. D'Aguesseau, *Œuvres, Lettre 228,* t. VIII.)

(3) Du Rousseau de la Combe. IIIe partie, chap. XIV. — Pothier, *Traité de la procédure criminelle,* sect. VIII, art. 2, § 2.

Il nous serait toutefois difficile de dire d'une manière tout à fait exacte quelle était, en 1428, au moment de la fondation du privilège, la réglementation des *lettres de rémission;* les lois criminelles de cette époque sont restées fort obscures. Il est probable qu'il était fait un usage abusif de ces lettres, car l'art. 168 de la célèbre ordonnance criminelle de Villers-Coterets, rendue par François Ier, en 1539, pour réformer la procédure et les usages suivis jusqu'alors, était ainsi conçu : « Nous défendons « à tous gardes des sceaux de nos chancelleries et cours sou- « veraines de ne bailler aucunes grâces ou rémissions, fors cel- « les de justice, à savoir aux homicidaires qui auront été con-

De là le nom de *crimes rémissibles* pour ceux qui pouvaient être l'objet des lettres de rémission.

Le roi conservait toujours néanmoins le droit de faire grâce dans tous les cas, qu'ils fussent ou non qualifiés de *rémissibles*.

Ce n'est donc pas aux grands criminels, assassins, faux monnayeurs, voleurs de grande route, etc., que s'appliquait la pieuse fondation du comte de Vendôme, mais à une catégorie plus restreinte et aux auteurs de faits moins graves.

Il ne faudrait pas croire pourtant que le privilège fût sans importance, et que la grâce instituée par Louis de Bourbon n'eût qu'une légère portée, parce que les lettres de rémission seraient venues exonérer le coupable d'une peine manifestement inique : les lettres de rémission n'étaient point accordées par le tribunal chargé d'apprécier la cause, mais bien octroyées à titre gracieux, de sorte qu'on ne pouvait être sûr de les obtenir. De plus, elles n'empêchaient pas les poursuites ; on n'en instruisait pas moins contre l'accusé, et le procès suivait son cours ; seulement le résultat n'en était pas le même. Les juges vérifiaient si les documents de l'instruction se trouvaient d'accord avec l'exposé qui avait été fait pour l'obtention des lettres de rémission. S'il y avait désaccord, si l'homicide était un assassinat au lieu d'avoir été commis en cas de légitime défense, il n'était pas tenu compte des lettres de rémission, qui ne pouvaient s'appliquer à un véritable crime (1). Si, au

« traints faire les homicides pour le salut et défense de leurs « personnes et autres cas où il est dit par la loy que les délinquants se peuvent et doivent retirer par devers le souverain « prince pour avoir grâce. »

Cette matière fut depuis réglée dans l'ordonnance criminelle de 1670.

(1) Voir, dans les *Mémoires de Fléchier sur les Grands jours d'Auvergne,* l'histoire du vicomte de la Mothe de Canillac, qui fut condamné à mort et exécuté, malgré les lettres de rémission qu'il avait obtenues (Edition Chéruel, p. 51 à 72).

contraire, les faits étaient bien les mêmes, l'inculpé n'était pas condamné à la peine qui aurait pu être prononcée contre lui ; cependant on ne le laissait pas aller sans, le frapper de certaines condamnations telles qu'une aumône, à faire prier Dieu pour le défunt, et même à une amende, à un blâme, ou à s'abstenir d'un lieu déterminé pendant un certain temps (1).

La grâce résultant de ce que le cierge avait été porté à la procession du Lazare était certaine et complète. Les amendes dont l'acte de fondation frappaient le gracié n'étaient pas bien lourdes, et les idées du temps adoucissaient dans une large mesure ce que pouvait avoir d'humiliant le cérémonial auquel il devait se soumettre.

Nous verrons de plus qu'en fait et dans la pratique, on n'était pas très rigoureux dans l'appréciation des droits et des titres de celui qui se présentait pour porter le cierge. Tous ceux qui furent admis n'auraient pu prétendre obtenir des lettres de rémission ; à ceux qui avaient commis un homicide en état de légitime défense ou par suite d'une imprudence, s'ajoutent fréquemment des coupables de faits plus graves, des auteurs de meurtres commis dans une rixe, ou des inculpés de ce que nous appellerions aujourd'hui des blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, ou même d'homicides fort criminels.

Nous verrons dans la suite le détail de la cérémonie telle qu'elle s'accomplissait encore en 1778, c'est-à-dire vingt-deux ans seulement avant sa suppression, qui fut pour le Vendômois l'objet de vifs regrets ; il est permis de le croire, en voyant l'un des historiens du pays, Duchemin de la Chesnaye, s'en plaindre amèrement et souhaiter de la voir rétablir (2). Notre législa-

(1) Pothier. *Traité de la Procédure criminelle,* section VII, art. 2. § VI. — Rousseau de la Combe, loco citato.

(2) Loco citato, p. 352.

tion ne permet plus les exceptions et les privilèges; les vœux de l'ancien lieutenant général du bailliage du Perche à Mortagne ne seront pas exaucés.

Lors de sa création, le privilège de la procession du Lazare ne pouvait naturellement s'étendre qu'aux crimes commis sur les terres soumises au droit de justice des comtes de Vendôme. Depuis la réunion à la couronne du comté, devenu duché, les rois de France de la maison de Bourbon continuèrent à exécuter le vœu de leur aïeul, et on admit au bénéfice de la fondation tous les sujets du roi, en donnant toutefois la préférence aux criminels de la province (1).

Il pouvait arriver qu'il ne se présentât personne pour jouir de la faveur de porter le cierge, ou bien qu'aucun de ceux qui se présentaient n'en fût jugé digne. Le cas avait été prévu par Louis de Bourbon dans l'acte du 20 avril 1428 : « Et s'il advenoit que en au-
« cune année au temps advenir, audict vendredy de
« la resurrection du Ladre, n'eust ès prinsons de la-
« dicte ville, ne en aucuns de ses chateaux dessus dé-
« clarés aucun ou aucuns prinsonniers malfaiteurs, il
« veut et ordonne nonobstant ce, que par aucun povre
« homme qui sera advisé par lesdits officiers, religieux
« et gens desdites abbaye et collège de Monsieur Saint-
« Georges, ledict cierge soit porté « et rapporté » de-
« vant ledict autel de ladicte église de la Trinité par la
« manière que dessus est déclaré, auquel povre homme
« pour ce faire il a voulu et ordonné estre payé la somme
« de cinq sols « tournois » et laquelle « somme » il a
« ordonné être payée chacun an, toutesfois que le cas le
« requiérera, par les mains de son receveur dudit Ven-
« dôme et auxdicts religieux, abbé et couvent de ladicte
« abbaye, chevessier et chapitre de sondict collège de
« Monsieur Saint-Georges et maistre et frères de ladicte
« Maison-Dieu (2) dudict Vendosme et frères mineurs

(1) L'abbé Simon. *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 296.

(2) Ce qui prouve qu'il existait plus haut une omission dans

« d'iceluy lieu dudict Vendosme et à chacun d'eulx les
« sommes dessus déclarées et par luy ordonnées à eulx
« et leurs successeurs pour les causes et moyens des-
« sus conclus (1). »

La rétribution de 5 sols donnée « au povre homme » pouvait être suffisante en 1428; elle était devenue bien modique avec les années. L'*Histoire de la Sainte-Larme,* imprimée en 1778 chez la veuve Morard et fils, rapportant la fondation de Louis de Bourbon et le cérémonial qui s'observait à cette occasion, parle de l'allocation de cinq sols comme si elle n'avait pas changé (2) ; il en est de même de l'abbé Simon, qui écrivait vers la même époque (3) ; mais les *Comptes de la Recette de Vendôme*, publiés par M. Thillier, portent à 60 sols tournois le salaire remis à Pierre Thillier, *homme de bras* à Vendôme, qui avait porté le cierge, en 1584, à défaut de criminel (4).

En pareil cas, les procès-verbaux dressés pour constater l'accomplissement de la cérémonie mentionnent que le cierge a été porté *par dévotion.*

le texte del'abbé Simon, c'est qu'il n'avait pas encore été question de la*dicte* Maison-Dieu de Vendôme ; nous avons rétabli la mention oubliée avec le texte de M. Ch. Bouchet.

(1) Voir l'abbé Simon. *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 287.

(2) P. 26.

(3) *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 302. — L'abbé Simon fait précisément remarquer que les allocations faites par l'acte de fondation étant devenues très modiques, ordinairement on ne les exigeait pas du criminel, et que quand il n'y avait pas de malfaiteur gracié, on ne les réclamait jamais au receveur de Vendôme.

(4) *Bulletin de la Société Archéologique,* année 1880, p. 80. Nous devons faire ressortir la différence existant entre les 5 sols alloués par l'acte de fondation et les 60 sols versés en 1584, un siècle et demi après ; c'est d'autant plus étrange que, quelques pages plus haut (p. 67), le receveur avait rappelé avec détail la fondation, et que le salaire d'un « homme loué » pour porter le cierge était indiqué comme montant à 20 sols tournois seulement.

Celui qui remplissait ainsi les intentions du comte de Vendôme n'était pas astreint à faire la procession *la corde au cou,* ainsi qu'on l'exigeait d'un criminel ; cette pratique humiliante était à l'origine sévèrement observée ; le criminel était même suivi du bourreau, qui tenait la corde par le bout pendant toute la cérémonie (1), et le P. Prieur n'ôtait la corde au malheureux que quand il avait rapporté le cierge dans le sanctuaire après la procession. « Mais, dit l'abbé Simon, on a supprimé « cette marque d'ignominie il y a environ quarante ans, « parce qu'on a trouvé qu'il était indécent que des ec- « clésiastiques menassent un criminel à la grâce dans « le honteux appareil avec lequel il est conduit au lieu « de son supplice (2). »

Louis de Bourbon avait prescrit que le prix du cierge porté par le criminel fût « payé par le maistre « ou » « fermier de ses boucheries dudict Vendosme », et que « dores en avant ladicte boucherie soit baillée à la « charge dudict cierge, en oultre de la ferme que les- « dicts fermiers luy en sont tenus faire au temps ad- « venir (3). »

En 1758, le prix de ce cierge était évalué à cinquante-sept livres ; on avait oublié, quarante ans auparavant (1718), lors de l'aliénation des boucheries par le roi, d'imposer aux acheteurs l'obligation d'en payer le prix. Des difficultés se présentèrent pour le paiement dont le fermier général du domaine fut chargé jusqu'en 1738. Mais cette partie de la fondation resta

(1) *Précis sur le privilège dont jouit l'abbaye de la Trinité de Vendôme de délivrer tous les ans, en l'honneur de la Sainte-Larme, un criminel coupable d'un crime rémissible* (Manuscrit communiqué par M. Bouchet). Ce précis est presque identique au récit fait par l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 296, et plusieurs phrases se trouvent les mêmes, il y a cependant quelques légères différences ; il provient d'ailleurs des papiers trouvés chez cet auteur.

(2) L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 296,

(3) Ibidem.

inexécutée pendant vingt ans, faute de trouver quelqu'un qui se chargeât de l'acquitter.

Sur une réclamation des Bénédictins, le Contrôleur général des finances prit une décision dont il informa M. de Barentin, intendant de la généralité d'Orléans ; il fut ordonné que les 57 livres auxquelles était évaluée la dépense seraient payées, à partir de Pâques 1758, en vertu d'une ordonnance que l'intendant délivrerait sur le domaine (1).

Nous connaissons maintenant l'origine du privilège et les principales conditions de son exercice ; nous allons voir comment il était obtenu, ainsi que le cérémonial qui était observé.

Le criminel qui désirait sa grâce adressait une supplique au bailli de Vendôme (et, depuis la réunion du duché à la couronne, au lieutenant général), pour exposer le fait qui lui était reproché et demander son admission à l'accomplissement des formalités nécessaires ; il était, de plus, obligé de venir se constituer dans les prisons de Vendôme. Ce détail n'était pas sans intérêt, car, la plupart du temps, la grâce était sollicitée par des malheureux qui avaient fui leur domicile et leur pays, pour échapper à une condamnation ou à l'exécution de leur peine (2).

Cette requête ou supplique était communiquée au procureur du roi, et jointe aux pièces de l'information, qu'on faisait venir lorsque le suppliant avait été poursuivi devant une juridiction du dehors.

(1) M. de Rochambeau a donné, dans son *Voyage à la Sainte Larme de Vendôme* (Bulletin, année 1873, p. 259), la lettre du Contrôleur général à M. de Barentin. Nous reproduisons plus loin aux *Pièces justificatives*, N° 1, comme document intéressant pour cette histoire, l'ordonnance rendue l'année suivante par l'intendant de la généralité d'Orléans pour le paiement des 57 livres.

(2) Nous donnons ci-après, *Pièces justificatives*, N° 2, la supplique et les autres documents relatifs au Lazare de l'année 1699, où le cierge fut porté par François Quinsay.

Le procureur du roi donnait son avis par écrit, puis le criminel était solennellement interrogé « en la cham-« bre criminelle des geòles et prisons de Vendôme » le matin même de la cérémonie.

L'acte de fondation disait que le comte accorderait la délivrance d'un prisonnier « appelé devers luy les gens « de son conseil, gouverneur et officiers de sa justice « de sadicte ville de Vendosme et aucuns des plus no-« tables religieux de la dicte abbaye « de la Trinité » « les chevessiers, chantre et autres du chapitre de son « église collégiale de Monsieur Saint-Georges. » En 1699, l'assemblée chargée de gracier un prisonnier se composait du bailli de Vendôme, de ses deux lieutenants, du prieur et du procureur de l'abbaye de la Trinité, du doyen et d'un des membres du chapitre de Saint-Georges.

La délibération avait lieu immédiatement, après avoir été facilitée par un examen préalable des différents dossiers (1).

La cérémonie commençait aussitôt ; nous en trouvons le récit circonstancié dans l'abbé Simon (2), et aussi dans l'Histoire de la Sainte-Larme qu'on vendait lors du pèlerinage. Entre ces deux relations fort ressemblantes, nous choisissons la dernière comme plus populaire et plus empreinte de naïveté antique.

« Le jour du vendredi du Lazare, qui est celui qui « précède le vendredi de la Passion, le clergé de la ville « de Vendôme, sçavoir les chanoines de l'église collé-« giale de Saint-Georges, les quatre paroisses et les « Cordeliers, se joignant, sur les huit heures du matin, « vers les prisons de la ville, M. le lieutenant-général

(1) Il résulte des procès-verbaux des dernières années où fut accompli le vœu de Louis de Bourbon (1782, 1783, 1788) que la délibération d'admission avait lieu avant celle du matin de la cérémonie, qui n'était que de pure forme.

(2) *Histoire de Vendôme,* t. II, p. 296.

« et les autres officiers de la justice s'y rencontrent pa-
« reillement, et, après avoir tiré desdites prisons un
« criminel, la tête nue et portant, avec l'aide d'une
« nappe en écharpe, un cierge du poids de trente-trois
« livres, marchent processionnellement à l'église de la
« Sainte-Trinité. Sitôt qu'ils sont arrivés, Messieurs du
« clergé entrent en procession dans le chœur et s'y ar-
« rêtent, et Messieurs les officiers de la justice passent
« outre, marchent jusqu'au dernier degré de l'autel, où
« le criminel qu'ils conduisent se met à genoux pour ado-
« rer le très Saint Sacrement et la Sainte-Larme qui est
« exposée. M. le lieutenant criminel témoigne au R. P.
« Prieur, qui se trouve là, accompagné de ses Minis-
« tres vêtus des plus riches ornements de l'Eglise, le
« sujet de sa venue, lui fait un très beau discours sur
« l'excellence du vœu. Le P. Prieur y répond en des
« termes de piété et de doctrine et donne ensuite la bé-
« nédiction au criminel. MM. les chanoines de Saint-
« Georges chantent pendant cette cérémonie l'antienne
« *O magna charitas Christi* (1), laquelle étant achevée,
« le clergé et les religieux vont en procession dans le
« cloître et portent la Sainte-Larme avec grande so-
« lennité et sous un dais richement orné. Messieurs de
« la Justice y vont aussi et suivent le criminel, qui ren-
« tre avec eux dans l'Eglise et va s'asseoir sur une pe-
« tite selle vis à vis la chaire du prédicateur où il reste
« tenant son cierge jusqu'à la fin du sermon. Les reli-
« gieux cependant apportent la Sainte-Larme sous un
« riche pavillon de velours, qui est dressé sous une
« longue table où ils mettent leurs chappes et au long
« de laquelle ils se rangent pour entendre le sermon
« que le prédicateur commence, où après avoir ex-
« pliqué quelques points de l'évangile, il s'étend sur les
« louanges de la Sainte-Larme répandue par Notre-

(1) On la trouve reproduite dans l'abbé Simon, t. II, p. 286, et aussi dans le *Voyage à la Sainte-Larme* de M. de Rochambeau (Bull. de 1873).

« Seigneur à pareil jour. Il fait ensuite un épilogue de « tout ce que nous avons dit ci-dessus à la louange des « bons princes Geoffroi Martel et Louis de Bourbon ; « il congratule la France et particulièrement la ville de « Vendôme du bonheur qu'elle a d'être gardienne « d'un aussi précieux trésor. Il adresse enfin la parole » au criminel qui est devant lui et l'exhorte à faire péni- « tence de son crime et à honorer la mémoire du prince « qui a accordé la grâce dont il jouit aujourd'hui, et lui « enjoint surtout d'être dévot à la Sainte-Larme, en fa- « veur de laquelle on lui a pardonné. C'est ainsi qu'il « termine son sermon, après quoi le criminel rapporte « son cierge au grand autel, où le R. P. Prieur le fait « placer du côté du sanctuaire où repose la Sainte- « Larme, lequel brûle jusqu'au jour de la Résurrection « inclusivement. Le criminel s'en va ensuite libre (1). »

On ne peut disconvenir que ce devait être une imposante cérémonie que celle où, au milieu de l'affluence des étrangers et des habitants, se déroulait le cortège traditionnel. On accourait de tous les environs et souvent de fort loin, et les sujets d'attraction étaient nombreux. Les vendeurs et les acheteurs venaient à la foire fondée par Louis de Bourbon lui-même (2), la dévotion était attirée par le pèlerinage à la Sainte-Larme, où chaque année s'opéraient, disait-on, des miracles, et les simples curieux, race qui ne forme pas la partie la

(1) *Histoire de la Sainte-Larme,* imprimée à Vendôme chez Mme Ve Morard et fils (1778), p. 23. — On trouvera aux *Pièces justificatives,* n° 3, les oraisons et bénédictions solennelles prononcées par l'abbé de la Trinité avant la procession du vœu. Elles sont tirées du *Benedictionale ad usum abbatum Vindocin.* superbe manuscrit du XVIe siècle de la Bibliothèque de Vendôme. Ces formules ne contiennent toutefois aucune allusion à la grâce d'un criminel, leur usage étant probablement antérieur à la fondation de Louis de Bourbon ; il y est seulement question de la Sainte-Larme et de la santé des yeux de l'âme et du corps.

(2) Duchemin de la Chesnaye, loco citato, p. 352.

moins nombreuse dans toutes les fêtes, se pressaient pour jouir de la cérémonie et du spectacle de cette procession, longtemps célèbre dans les fastes du pays.

C'était une des rares occasions où se trouvaient réunies les quatre paroisses de la ville (1), le chapitre de St-Georges, les religieux de l'abbaye et les Cordeliers, avec MM. du Bailliage en robe, le tout précédé de ce criminel qui obtenait son pardon en portant dévotieusement cet énorme cierge de trente-trois livres, qui brûlait ensuite jusqu'à Pâques dans l'église abbatiale (2). Il y avait là une fête éminemment populaire, car c'était surtout le peuple qui en profitait, et le gracié lui-même sortait généralement du peuple, bien qu'il appartînt quelquefois à une classe plus élevée.

Il faut toutefois remarquer, pour être vrai, que pendant les dernières années de son existence, ce privilège, comme bien d'autres choses, du reste, dans la vieille société française, semblait décliner et pencher vers sa fin. Les procès-verbaux qui constatent l'accomplissement de la fondation sont rédigés avec moins de solennité, et il semble même qu'il ne se présente plus de coupables pour demander leur grâce, car les bénéficiaires sont admis à porter le cierge *par dévotion,* nous savons ce que cela veut dire ; aussi ne leur est-il imposé ni réparation ni amende, bien qu'il ne soit pas dit non plus qu'on leur ait versé les *cinq sols* alloués en pareil cas par l'acte de fondation (3).

(1) Saint-Martin, la Madeleine, Saint-Lubin et Saint-Bienheuré.

(2) Bien que la procession de la Sainte-Larme ne fît ce jour-là que le tour du cloître, il est probable que l'on suivait, au moins en partie, le cérémonial fixé par un *mémoire* dont nous devons encore la communication à l'obligeance de M. Ch. Bouchet, et qu'on trouvera au N° 4 des *Pièces justificatives.* On y verra quelle solennité était donnée à ces fêtes.

(3) Voir aux *Pièces justificatives,* N° 5, le dernier procès-verbal que nous ayons trouvé (7 mars 1788); on y lira les noms des

On trouvera ci-après aux *Pièces justificatives* (1) la liste, malheureusement incomplète, des criminels graciés à l'occasion du Lazare, de 1681 à 1788.

Il n'était pas nécessaire, nous l'avons dit, que, pour obtenir le bénéfice de la pieuse fondation du comte de Vendôme, le coupable eût été condamné ; il suffisait qu'il eût encouru des poursuites ou qu'il s'y trouvât exposé par suite d'un homicide.

Si, conformément à l'esprit de l'institution, les coupables graciés étaient généralement du Vendômois, il arrivait assez souvent qu'ils vinssent de provinces plus ou moins éloignées, de la Touraine (1746), du Maine (1740), du Poitou (1697), du Limousin (1629), de la Saintonge (1733).

La plupart du temps, les crimes reprochés aux pétitionnaires sont peu graves, et seraient aujourd'hui simplement justiciables de la police correctionnelle ; ce sont souvent des accidents de chasse ; nous voyons même que l'un des coupables avait obtenu de la victime, sans doute à beaux deniers comptants, une déclaration devant notaire qui l'innocentait complètement.

Mais les faits sont d'autres fois plus sérieux : c'est dans une rixe (2), où il est plus difficile de démêler les torts de chacun, que l'homicide a été commis, et la lumière est d'autant plus malaisée à faire, que le principal témoin a disparu.

Quelquefois l'affaire avait une tournure plus grave encore, et on doit s'étonner que la grâce, qui ne pouvait s'étendre qu'*aux cas piteux et rémissibles,* ait pu atteindre jusque là. En 1697, le cierge fut porté par le s^r^

officiers du bailliage, ainsi que des dignitaires de l'abbaye et du chapitre de Saint-Georges.

(1) N, 6.

(2) Notamment en 1681, 1682, 1698, 1729, 1730, 1733, 1734, 1744. *Pièces justificatives,* N° 6.

de Suyras, capitaine au régiment de milice du Poitou, qui avait tué en duel un lieutenant du même régiment, le chevalier de Rouvre. La supplique prétendait bien que l'infortuné lieutenant attendait à sa porte le capitaine de Suyras, l'épée à la main, et s'était enferré deux fois en se battant avec lui ; mais un témoin avait déclaré, dans l'information faite par le châtelain de la ville de Felletin, avoir vu M. de Suyras donner un coup d'épée à son adversaire, et le frapper de nouveau au moment où celui-ci tombait en demandant grâce.

Il s'agissait probablement d'un de ces tristes duels sans témoins, si fréquents alors entre gentilshommes, malgré la rigueur des édits, et il semble d'autant plus étrange que la grâce ait pu être accordée, que, par l'ordonnance criminelle de 1670 (titre XVI, art. 4), sous le régime de laquelle on vivait alors, le roi s'était interdit de faire grâce aux duellistes ; le cas était donc loin d'être *piteux et rémissible*.

Sans être dans des cas nommément prévus comme le duel, pour n'être pas graciables, nous voyons le cierge porté par des condamnés qui n'auraient pu davantage obtenir des lettres de rémission : Claude Beaufrère, admis en 1701, avait été condamné par contumace pour complicité de meurtre, neuf ans auparavant (le 26 mai 1672), par le bailli de la baronnie de Brou, « à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, « par l'exécuteur des sentences criminelles, à une po- « tence qui, pour cet effet, serait dressée au marché « au bestial de cette ville. » En 1736, Marin Pillon est gracié, bien qu'il eût également été condamné par contumace à la potence, pour avoir tué, par vengeance, un individu dont il avait reçu un coup *la veille*.

Julien Taupin, admis en 1698, et Louis Germain, admis en 1716, avaient aussi été condamnés, par contumace, pour meurtre, à être pendus.

Il y avait donc une bien grande divergence dans la criminalité des coupables à qui bénéficiait le privilège.

Les uns ayant à se reprocher un crime odieux, tandis que les autres n'avaient commis qu'une simple imprudence, ou paraissaient même quelquefois entièrement excusables.

Les criminels graciés appartenaient généralement au menu peuple, nous l'avons déjà remarqué. Nous rencontrons pourtant quelquefois les noms de militaires, notamment des soldats du régiment de Bourbon-Infanterie (1) et quelques gentilshommes : Robert de Poupaille, sieur des Logis (2), Gabriel de Villedont de Suyras, dont nous avons parlé (3), Pierre Pasquet, écuyer, sieur de Figeac (4), Nicolas Brossard de la Grisellière (5).

Le premier des coupables dont nous ayons retrouvé le dossier, a porté le cierge en 1681 ; les minutes du bailliage, qui se trouvent au greffe du tribunal de Vendôme, ne remontent guère plus haut. Quelle en est la raison? Nous ne saurions le dire. Cette date ne rappelle rien de particulier dans l'histoire du pays. Le bailliage devint bailliage royal, en 1713, lors de la réunion du duché à la couronne ; le palais de justice est toujours le même depuis plus de 100 ans, bien qu'ayant subi à plusieurs reprises de grandes modifications.

Les minutes anciennes ont-elles été perdues par suite des déplacements nécessités par des travaux? Faut-il accuser simplement l'indifférence dont, pendant longtemps, ont été l'objet les archives du passé ?

Quoi qu'il en soit, nous avons voulu essayer de faire revivre une des gloires du vieux Vendôme, en faisant l'historique d'un privilège dont il fut fier pendant si longtemps.

(1) 1760 et 1762.
(2) 1681.
(3) 1697.
(4) 1729.
(5) 1748.

Ajoutons qu'il n'y a pas encore un siècle que la fondation de Louis de Bourbon a cessé d'être exécutée, et que déjà elle paraît tombée profondément dans l'oubli.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I.

Charles - Amable - Honoré Barentin, chevallier, seigneur d'Hardivilliers, la Malmaison, les Bellesrueries et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, Maître des Requêtes ordinaire en son hostel, Intendant de justice, police et finances en la généralité d'Orléans.

Veu le certificat délivré le 31 mars 1759, par le Lieutenant criminel et le procureur du Roy au Bailliage de Vendôme, qui constate que françois Binet, marchand cirier à Vendôme, a fourny le 30 du même mois un cierge de cire jaune, du poids de trente-trois livres, qui a été porté processionnellement ledit jour 30 mars, conformément à la fondation faite le vingt-un Avril mil quatre cent vingt huit, par le prince Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Veu aussi les ordres du Roy à nous adressés par Monsieur le Controlleur général le six février mil sept cent cinquante huit.

Il est ordonné au Receveur général des domaines et bois de la généralité d'Orléans de payer à francois Binet la somme de cinquante sept livres pour le prix du cierge dont est question.

Et en rapportant par ledit Receveur général notre présente ordonnance, ensemble la quittance dudit Binet, ladicte somme de cinquante sept livres luy sera passée et allouée dans ses

comptes par Messieurs de la Chambre des Comptes à Paris, que nous prions ainsy le faire sans difficultés.

Fait à Orléans, le sept juillet mil sept cent cinquante neuf.

Signé : DE BARENTIN.

N° II.

Monsieur le Bailly de Vendomois ou Monsieur son lieutenant à Vand^e

Supplie humblement françois Quinsay, prisonnier ès geoles et prisons de cette ville, fils mineur, aagé de dix-sept à dix-huit ans, de jean Quinsay, laboureur, demeurant à Putiballe, paroisse de la Madeleine, de cette ville de Vendome. Disant que le vendredy vingt-six décembre dernier, feste de saint Estienne, estant sur les deux à trois heures de relevée à garder les vaches du sieur Guyoneau duquel son père est fermier, dans un pré appartenant aux Révérends pères de l'Oratoire de Vendôme, scitué sur la rivière du Loir, entre le prieuré de Saint Marc et ledit village de Putiballe, dans lequel pré estoit aussi Callais, fils de Lubineau, laboureur et fermier du sieur Cadot, Elu en cette ville, qui y gardoit les vaches dudit sieur Cadot, avecq lequel Lubineau, le suppliant se mist à crosser, et pour le faire plus librement et plus facillement, il osta sa cravatte de son col et la mit sur une haye quy joint ledit pré, et peu de temps après passa un homme qu'il ne connoissoit lors qui venoit vers cette ville, qui prist ladite cravatte, ce qui l'obligea de quitter son jeu de crosse et d'aller après ledit homme auquel il demanda saditte cravatte, laquelle il refusa de luy donner, disant qu'elle n'étoit point à luy et qu'il n'en portoit point, ce qui fist que ledit suppliant insista à la ravoir et de le suivre en le priant toujours de la luy donner, ce qu'il ne voulut faire ; au contraire ledit homme qu'il a depuis appris s'appeler Guillaume Sery, tailleur d'habits en cette dicte ville, leva un baston qu'il avoit en main duquel il le frapa. Mais cela n'empescha point que ledit Quinsay, supliant, ne le suivit jusqu'au village de Putiballe et proche la maison dudit sieur Cadot, où voyant le refus que luy avoit toujours foit et luy faisoit encore ledit Sery de luy rendre sadite cravatte, voulant s'en saisir ledit

Sery luy donna encore un coup de sondit baston sur la teste, qui l'estourdit et le renversa à terre, d'où s'estant relevé pour en prévenir un second, qu'il luy vouloit donner, ce qui l'obligea de luy porter un coup de sadite crosse en se deffendant et pour empescher la continuation de la violance que luy faisoit ledit Sery qu'il quitta pour retourner à sesdites vaches, ce qui se passa proche la muraille du jardin dudit sieur Cadot, auprès de laq^lle il y a un fossé plein d'eau nouvellement fait sur le bord duquel ledit Sery voulant passer à cause du mauvais chemin, il tomba dedans et s'y noya, ainsi qu'yl l'a appris depuis; lequel coup de crosse il n'a donné audit Sery qu'en se deffendant, et comme on pouvoit lui attribuer la mort dudit Sery qu'il n'a eu intention de luy procurer, n'ayant jamais eu de discussion et de demeslé avec luy, ne le connaissant point, le fait s'estant passé comme il l'a cy dessus déclaré, ainsi que vous le pouvez, Monsieur, reconnoistre par les informations qui ont été contre luy faites. Il espère que vous trouverez le cas remicible et qu'en conséquence vous le recevrez à jouir de la grâce du bénéfice accordé par Monseigneur Louis de Bourbou, compte de Vendôme, aux personnes qui seroient accusées, mêmes convaincues de crimes piteux comme de celuy dont il est accusé à cause de la mort dudit Sery

Ce considéré, Monsieur, vous plaise admettre et recevoir ledict suppliant à porter le sierge vendredy prochain jour du Lazare à la procession solamenelle qui se fait en cette ville en la forme et manière accoustumée pour par luy jouir du privilège y attribué par mondit Seigneur et il sera obligé de prier Dieu pour le repos de l'asme de feu Monditseig^r qui a institué cette cérémonie et attribué ledit privilège à icelle et pour la prospérité et santé du roy, son altesse Monseigneur et de vous, Monsieur.

Et ferez justice.

(Signé) ROGER.

Soit la requeste cy dessus mise à notre greffe et jointe au procès criminel de l'homicide dudit Sery et le tout communiqué au procureur du roy et de S. A. en ce siège.

A Vendosme, le 2e april 1699.

Signé : DE REMILLY

Le Procureur du Roy et de son Altesse au duché qui a veu avec l'avocat du Roy et de son Altesse la requeste;

Consent que ledit françois Quinsay soit receu à porter le cierge en la manière ordre et accoutumée à la procession du Lazare quy se fera cejourdh'ui et en conséqe jouisse de la grâce et du privilège accordez par Monseigneur Louis de Bourbon en pareil cas. Conclut à Vandme le troisième jour d'Avril mil six cent quatre vingt dix neuf.

Signé : FABRE. OLIVIER.

Interrogatoire

Du vandredy troise jour d'Avril mil six cens quatre-vingt dix-neuf, sept heures du matin.

Nous Jean de Remilly,

Estant en la chambre criminelle des geosles et prisons de cette ville de Vande proceddant à la visite des pièces et proceddeures criminelles faites devant nous à la requeste du procureur du Roy et de son Altesse en ce duché, contre françois Quinsay, fils de Jean Quinsay, laboureur de la paroisse de la Magne de cette ville, au sujet de la mort de Guillaume Sery, tailleur d'habits. Avons iceluy Quinsay ft extraire de lad. prison et compre devant nous en la chambre criminelle, duquel après avoir pris le serment au cas requis et accoutumé, en présence de M. françois Morin, sieur de Bordon, et léonard Huet, sieur de Berthaut, nos lieutenants gnal et parer, du Reverend père augustin Collet, prestre prieur de lad. Abbaie, M. hierosme Grandin, prêtre doyen de l'Eglise St-Georges, protoure du St-Siège apostolique, Dom françois de Ginois, procureur de lad. abbaye et de M. Robert Chaponnel, prestre et antien chanoine de ladite église St-Georges, avons proceddé à son interrogatoire et iceluy et .... Jean .... nostre greffier ordinaire en la forme et manière quy suit.

Premièrement : interrogé de ses nom, surnom, age, qualité, demeure et religion,

A dit nom françois Quinsay, estre berger du sieur Guion-

neau, au village de Putiballe, sis p^sse de la Mag^ne de cette ville, agé de dix-sept à dix-huit ans, professant la religion catholique, apostolique et romaine.

Interrogé s'il connaissoit défunt Guillaume Sery, marchand tailleur d'habits, p^sse St-Martin de cette ville,

A dit que non.

Sy le vendredy vingt six^o du mois de Xbre dernier, feste de St-Estienne, sur les trois heures après midi, ayant veu passer ledit deffunct Serry dans un pré, sis sur le bord de la rivière du Loir, entre le prieuré St-Marc et ledit village de Putiballe, il ne l'attacqua pas de parolles avec menasses ayant une crosse ou baston en sa main et ne le suivit pas en cet état jusqu'à l'autre bout dudit village vers cette ville où estant arrivez, il ne lui donna pas un coup de sa crosse ou pierre par la teste dont il fut renversé à terre et ensuite ne le poussa pas dans un fossé estant près de ce lieu au bout des murailles du s^r Cadot où il l'enfonça et le noya.

A dit que led. jour et à lad. heure, il estoit dans led. pré appartenant aux pères de l'Oratoire à garder les vaches du S. Guionneau, son maistre, en la compagnie de Calais-Lubineau, fermier du s. Cadot, qui ygardoit pareillement ses vaches, que s'estant mis à crosser en jouant dans le pré, il passa dans iceluy un homme à lui inconnu quy prist sur la haye quy clos led. pré la cravatte du respondant quy l'y avoit mise pour crosser plus facillement, qu'ayant esté pour luy reprendre, il alla après luy pour luy redemander sa cravatte, lequel ayant fait refus de la luy rendre, disant qu'elle ne luy appartenoit point et le respondant insistant pour la ravoir, led. homme qui avoit un baston en mains, luy en donna un coup, nonostant quoy il continua de le suivre, lui redemandant toujours sa cravatte et lorsqu'ils furent arrivez proche la muraille du jardin dud. s^r Cadot, au bout de laquelle il avait été nouvellement fait un fossé, demandant toujours sa cravatte aud. homme, lequel se retournant vers le respondant, lui donna un coup de son baston sur la teste qui le fist tomber à terre, d'où s'estant relevé led. homme voulant continuer de le frapper, il leva sa crosse et l'en frappa ne scait pas où par ce qu'il estoit comme estourdy du coup que led. homme luy avoit donné dont il l'avoit renversé à terre, après quoy retourna à ses vaches, lesquelles ayant ramenez le soir au logis du s^r Guionneau son maistre, sis assez proche dudit lieu, il aprist que led. homme estoit le

s^r Guillaume Serry et qu'yl estoit tombé dans ledit fossé où yl y avoit de l'eau, où il s'estoit noyé. Nous disant ql n'a jamais eu de querelles, ny différents avec led. deffunt Serry, ql ne connaissoit pas mesme et que comme on luy pouvoit imputer la cause de sa mort quoy ql en fust innocent, ainsy ql espère que l'on le reconnaistra par les charges, il nous a baillé sa requeste tendante à jouir du bénéfice accordé par Monseigneur Louis de Bourbon, comte de Vendosme, et qu'en conséquence il sera reçu à porter cejourd'huy jour du Lazare, dans la procession solemnelle quy se fera, le cierge en la forme et manière ord^re et accoustumée, persistant au surplus en sad. requeste.

Est tout ce qu'il a voulu respondre à nos int^res, lecture à luy faite de ses réponses y a persisté et a déclaré ne savoir signer enq. et interpellé.

Signé : DE REMILLY.

Nous en enthérinant lad. requeste et jugeant led. françois Quinsay des offres portez par icelle et par ses réponses à nos interrogatoires, l'avons receu et recevons au bénéfice, grâce et privilège accordé par Monseig. Louis de Bourbon, comte de Vandosme, à cause de la mort dud. deffunt Guillaume Serry arrivée le 26 Xbre dernier, jour de St Estienne. Et en conséquence à porter cejourd'huy, vendredy du Lazare, estant nud, ayant seulement ses petits draps, la corde au col, un cierge du poids de trente trois livres, depuis les geosles et prisons de cette ville jusqu'au grand autel de l'église de la très Ste Trinité de cette ville de Vandosme, en la procession solemnelle et g^nalle quy se fera led. jour ainsy et en la manière ord^re et accoustumée en pareil cas, et là prier Dieu pour la prospérité et senté du Roy, de Monseig^r et sa maison, faisant deffenses aud. Quinsay de récidiver sous les peines de droit, lequel avons condamné en la somme de trois livres pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme du deffunt dans l'église où ll a été inhumé et aumônes au pain des prisonniers et pauvres de l'hostel dieu de cette ville par cette somme et sans préjudice de la reparation civille, dommages et interets resultant de la mort dudit Serry. Donné par nous Bailly et juges sus^ez en la chambre du cons^el des geosles et prisons de cette ville de Vandosme, le vendredy trois^e jour d'avril mil six cens quatre vingt dix neuf, en la présence

de Mrs françois Morin, sr de Bordon, léonard Huet, sieur de Berthaut, nos lieut. gnal et parer, du réverend père augustin Collet prestre et prieur de lad. abbaye, Mr hierosme Grandin, prestre et doyen de l'Eglise St-Georges de cette ville, protonotaire du St-Siège, Dom françois de Ginois, p. de lad. abbaie et de Me Robert Chaponnel, prestre et .... antien chanoine de lad. église St-Georges, tous lesquels ont signé ces présentes avec nous.

Signé : DE REMILLY. MORIN. HUET.

Augustin COLLET prieur de l'abbaie. GRANDIN doyen.

françois DEGYNOIS. CHAPPONNEL.

Et led. jour lad. sentence a été prononcée aud. Quinsay, pour ce mendé en lad. chambre criminelle des geosles et prisons de cette ville, a luy ft lecture apres quoy a dit être prest de l'executer, dont acte.

Signé : De REMILLY.

Et à l'instant lad. sentence a été executée suivant icelle, led. Quinsay a porté le cierge en lad. procession en la forme susd. et accoustumée, à l'effet de quoy a été extrait desd. prisons.

Signé : DE REMILLY.

No III.

Benedictionale ad usum Abbatum Vindocin. — Fol. 8 v°

In die veneris Lazari, ante processionem, dicto in choro ℟.

℣ Quoniam tu illuminas lucernam meam Domine.

Oremus.

Deus cujus unigenitus assumptæ humanitatis probabile argumentum in resuscitatione Lazari lacrymando exhibuit, concede nobis famulis tuis ut qui per hujus gloriosissimam lacrymam tuæ pietatis imploramus auxilium, in confessione lacrymis

nostrorum misericorditer abluas sordes peccatorum et in hac mortalivita nobis interiorum et exteriorum clarum lumen et sanitatem conserves oculorum, per eumdem etc.

Ipso die, infra missarum solemnia benedictio.

Deus cujus unigenitus in assumptæ nostræ humanitatis certissimum indicium, compassus generi humano flevit super Lazarum, illuminet tenebras mentis vestræ et noctem tenebrosæ iniquitatis in æternam conservat claritatem suæ benedictionis. Amen.

Unigenitus Dei filius, qui quatriduanum Lazarum ressuscitans misericors lacrymatus est, à cœcitate cordis vos liberans, avertat oculos vestros ne videant vanitatem, sed ejus sempiternam contemplentur gloriam. Amen.

Spiritus sanctus qui pretiosissimam lacrymam ab oculo Christi manantem Angeli ministerio vasculo reservatam mirifico, hanc voluit divinæ Trinitatis aulam assiduis miraculorum illustrare fulgoribus : illuminet oculos vestros ne obdormiatis in mortem : nec aliquando adversum vos prævalere valeat inimicus. Amen.

Quod ipse præstare. Vts. (C'est-à-dire la *formule ordinaire* f° 1, r°.) — Quod ipse præstare dignetur cujus regnum et imperium sine fine permanet in secula seculorum. Amen.

Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, descendat super vos et maneat semper. Amen.

N° IV.

Mémoire de ce que l'on a accoustumé de faire aux processions générales de la Ste-Larme.

I.

La procession commencera entre sept et huit heures du matin.

II.

On fera annoncer la procession dans toutes les quatre paroisses de la ville.

III.

On la fera aussy publier par tous les carrefours de la ville et ordonner que les rües soient nettes et le devant des maisons tapissé comme à la feste du Saint-Sacrement.

IV.

On aura soin de faire advertir Messieurs les Curés des paroisses circonvoisines de se trouver à la procession et de leur fournir des chapes et que Mrs les curés de dehors la ville viennent avec leurs croix, bannières et clochettes.

V.

On advertira aussi le clergé de la ville et les communautés religieuses de se trouver à la procession.

VI.

On advertira aussi Messieurs les Capes de chaque quartier de se trouver sous les armes avec leurs compagnies.

VII.

Chaque porte de ville sera fermée au commencement de la procession et ne s'ouvrira point que la mesme procession soit achevée.

VIII.

Messieurs les Echevins doivent porter le daiz avec leurs habits d'Echevins et à l'entour du daïz doit marcher une quantité des plus notables de la ville avec des flambeaux en mains chargés des armoiries de la ville.

IX.

On doit aussy indiquer quelque jeune et de plus préparer deux oratoires pour les stations pendant la procession, auxquelles Mrs les magistrats ont de coutume d'inviter Mrs de la musique de St-Georges de venir chanter auxdites stations.

(Ce Règlement est incomplet ; la suite manque.)

N° V.

Procès-verbal pour la cérémonie du Lazare.

Du vendredy sept mars mil sept cent quatre-vingt-huit,

La Compagnie assemblée en la Chambre du Conseil des prisons royaux de Vendôme, ès personnes de MM. René François Liger de Chauvigny, conseiller du Roy, lieutenant général criminel, Lemoine, lieutenant particulier, Buscheron de Boisrichard, conseiller, Godineau de la Bretonnerie avocat du Roy, Godineau de l'Epau, procureur du Roy et Breton, greffier, avec MM. les Députés de l'Abbaye cardinale de la S[te] Trinité de Vendôme et MM. les Députés du chapitre de St-Georges ès personnes de MM. Délizeche, doyen, et Liger de la Tour, chanoine trésorier, MM. les Députés de l'Abbaye de la S[te] Trinité de Vendôme ès personnes de Dom Bucerey et de dom Talon, prieur et celerier de ladite abbaye, à l'effet d'assister à la Procession solennelle du Lazare, qui se fait tous les ans le vendredy qui précède le dimanche de la passion, depuis les prisons de cette ville, jusque dans l'église et cloitre de l'abbaye, Les gens du Roy ont dit que par notre acte de délibération du vingt-trois février dernier, nous avons admis pour porter le cierge, par dévotion, et processionnellement cejourd'huy la personne du nommé Thomas, couvreur, demeurant en cette ville paroisse de la Madeleine, lequel est actuellement dans lesdites prisons;

Sur quoy nous Disons que ledit Thomas, suivant ses offres, portera cejourd'huy huit heures et demie du matin, à la procession du Lazare, le cierge accoutumé et ce par dévotion pour accomplir le vœu de Louis de Bourbon, comte de Vendôme de l'année 1428, le 21 août, ce qui a été fait et ont tous les comparants signé.

Liger de Chauvigny,
Lemoine,
Buscheron de Boisrichard,
Godineau de la Bretonnerie,
Godineau de l'Epau,
Breton,
d'Elisseche, doyen de Vendôme,
Liger de la Tour, c[ne] et trésorier,
Fr. Busseret,
Fr. J. M. J. Talon, pr.

N° VI.

*LISTE des criminels graciés à l'occasion du Lazare,
de 1681 à 1788,
dont les dossiers ont pu être retrouvés
dans les archives du bailliage.*

1681. — Robert de Poupaille, escuyer, sieur des Logis.

Il avait tué dans une discussion son moulinier et son garçon de moulin.

1682. — Jean Provost, demeurant à Choue.

Homicide d'un né Lemaistre, de la paroisse de Saint-Victor, au Perche.

1696. — Pierre Gratière, laboureur, à Sainte-Jame.

Accusé d'avoir tué un soldat de la milice à coup de fléau ; il prétendait que c'était en se défendant.

1697. — Pierre-Gabriel de Villedont, escuyer, sieur de Suyras, ci-devant capitaine au régiment de la milice du Poitou.

Il avait tué en duel Joseph Chastaignier, chevallier de Rouvre, lieutenant au même régiment (1).

1698. — Julien Taupin, laboureur *souateur*, domestique de la dame de Villepronnaire, à Beauregard, paroisse de Lunay.

Condamné, par contumace, à être pendu pour avoir tué d'un coup de bâton, dans une rixe, Ambroise Lemercier.

1699. — François Quinsay, laboureur à Putiballe, paroisse de la Madeleine de Vendôme.

Accusé d'un meurtre (2).

1701. — Claude Beaufrère, compagnon berger, demeurant à Châteaudun.

Condamné à être pendu, comme étant *compliqué* avec d'autres dans un meurtre.

(1) Voir, pour plus de détails, ci dessus, p. 98.

(2) Voir aux *Pièces justificatives*, N° 2.

1702. — Pierre Lecouts, tisserand, demeurant en la ville des Roches-l'Evêque.

Accusé d'un meurtre dont il se prétendait innocent, bien qu'il eût cru prudent de s'enfuir et de se cacher.

1729. — Pierre Pasquet, escuyer, sieur de Figeac, demeurant à la Roche, paroisse de Saint-Julien, en Limousin.

Il avait tué d'un coup de pistolet Jean Cainaud, laboureur à Saint-Julien. Le fait avait eu lieu dans une rixe que le s[r] de Figeac semblait avoir provoquée.

1730 — Antoine Aubert, berger à Danzé.

Homicide, dans une querelle, de Nicolas Gourgeau, qu'il avait frappé de sa houlette.

1731. — Mathieu Dorilleau ou Dozilleau, journalier à Bouffry.

En tirant sur un sanglier, il avait atteint d'une balle son beau-frère, qui se trouvait dans un buisson voisin.

1733. — Jean Cholet, dit la Mothe, marchand tonnelier, demeurant au village des Gaudins, paroisse d'Aujac.

Accusé d'homicide commis dans une rixe.

1734. — Joseph Duchesne, âgé de 15 ans, fils du secrétaire de M. d'Escolar.

Meurtre du fils de l'aubergiste de Saint-Lubin, à Vendôme, dans une discussion au sujet du règlement de son compte.

1735. — Louis Butard, garçon journalier, demeurant paroisse des Pins.

Etant la nuit à l'affut pour tuer des blaireaux, il avait entendu du bruit et tiré sur un homme sans le voir.

1736. — Marie Pillon, vigneron à Courtozé, paroisse d'Azé.

Condamné, par contumace, à être pendu pour avoir tué un individu qui l'avait frappé la veille d'un coup de cuvoir.

1737. — Jacques Cambray, demeurant à Vibraye.

Il avait blessé, par imprudence, à la chasse, un garde-chasse du marquis de Vibraye, qui mourut à la suite de l'amputation de sa jambe.

1740. — Charles Simon, huissier à cheval au Châtelet de Pa-

ris et huissier des tailles, au bureau des Bouchardières, de la ville du Mans.

Il prétendait que, voulant intimider, avec son pistolet, un collecteur qui l'avait grossièrement insulté, le coup était parti inopinément. Une transaction passée entre l'accusé et les héritiers du défunt devant un notaire, *garde-nottes du Roy,* au Mans, reconnaissait que le meurtre avait été involontaire, et que lesdits héritiers ne s'opposaient pas à ce que Charles Simon reçut des lettres de grâce et de rémission.

1744. — Denis Neilz, bordager, demeurant paroisse de la Bertonnelle.

Accusé d'un meurtre dans une querelle de voisins.

1746. — Louis Germain, tonnelier à Azé-sur-Cher.

Condamné par contumace à être pendu pour coups ayant entraîné la mort. Les causes du décès étaient assez obscures : tandis qu'il prétendait avoir retiré d'un fossé un homme ivre et l'avoir frappé légèrement pour le faire revenir à lui, on l'accusait de l'avoir tué à coups de bâton.

1748. — Nicolas de Brossard de la Grisellière, demeurant à Pezou.

Poursuivi à la suite d'un accident de chasse. La victime avait déclaré, *devant notaires*, avant de mourir, qu'elle n'avait aucun reproche à faire à l'accusé et le décharger entièrement.

1751. — Jacques Hallouin, demeurant à Busloup.

Accusé d'un meurtre commis dans une querelle de cabaret.

1753. — Jean Hallouin, bordager à Epuisé (Epuisay).

Il s'agissait d'un accident de chasse, qui s'était produit au moment où l'accusé se disposait à tirer un lièvre.

1754. — Louis Hermeline, soldat de milice, caporal au régiment de Mortagne.

Ce militaire avait tué un de ses enfants dans une scène d'ivrognerie, vraisemblablement sans aucune intention réfléchie.

1755. — René Loiseau, garçon cardeur, au bourg de Trôo.

Il avait tué un camarade en le frappant à la tête d'une boule : c'était encore une scène d'ivresse.

1756 — Jean Massot, fendeur de bois à Arville.

Sorti avec un camarade pour aller tuer des lièvres, le fusil de Massot était parti inopinément et le camarade était mort quelques jours après d'une blessure au mollet.

1760. — Etienne Auger, dit Sully, caporal au régiment de Bourbon-Infanterie.

Il était accusé d'un meurtre commis dans une rixe à Vendôme ; il prétendait être en état de légitime défense.

1762. — Pierre Papin, soldat au régiment de Bourbon-Infanterie.

Meurtre ayant eu lieu dans une rixe.

1763. — Aubry - Lejeune, cordonnier à Vendôme.

Porte le cierge *par dévotion*.

1766. — Retraint, garçon meunier.

On ne trouve qu'une note constatant que le vœu du Lazare a été exécuté par le susnommé, sans dire le motif.

1767. — Pelletier le Tort.

Porte le cierge *par dévotion* (le criminel désigné pour accomplir le vœu étant mort quatre jours avant la procession).

1775. — Pierre Doron, garçon meunier du moulin de la rue Basse, paroisse Saint-Martin, à Vendôme.

Il avait écrasé une femme qui s'était trouvé prise entre un mur et l'essieu de sa charette.

1776. — Jacques Chesneau, laboureur à Couture.

Fn fendant des billes de bois sur la montagne, l'une d'elles glissa : il se mit à crier pour donner l'éveil en bas, ce qui fit sortir de sa cave un né Serpin, qui fut atteint et tué.

1782. — François Bonnicet, jardinier, demeurant à Oucques. (*Par dévotion.*)

1783 — Jean Badaire, sonneur, demeurant paroisse de Saint-Ouen.

(*Par dévotion.*)

1787. — Dauvergne, maçon, demeurant à Vendôme, paroisse Saint-Martin.

On ne dit pas si c'est *par dévotion,* ou quel était son crime.

1788. — Thomas, couvreur, demeurant à Vendôme, paroisse de la Madeleine.

(*Par dévotion.*)

UNION

DU

TITRE ABBATIAL DE LA TRINITÉ

DE VENDOME

A LA COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES

(1780 - 1789)

SUIVI D'UNE

Biographie de Mgr de Bourdeilles

31e & dernier abbé de la Trinité

& DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

Par M. l'Abbé Ch. Métais.

I. — Avant-Propos.

L'histoire de la ville de Vendôme est liée intimement à celle des grands monuments religieux qui ont fleuri dans ses murs, et en particulier à l'histoire de l'abbaye de la Trinité et de la collégiale Saint-Georges. Toutefois l'on connait bien peu les dernières phases de l'existence de ces deux dernières institutions ; nous croyons donc faire œuvre utile en jetant aujourd'hui un peu de lumière sur ce point.

Des pièces très importantes et du plus haut intérêt nous étaient tombées entre les mains, lors de la découverte de l'inventaire des reliquaires et bijoux spoliés

par Jeanne d'Albret en 1562. Depuis ce temps, nous avons fait nous-même et nous avons fait faire les recherches les plus actives pour les compléter ; mais nos efforts n'ont pu nous procurer de renseignements beaucoup plus précis.

Avant d'aborder directement notre sujet, il nous faut dire brièvement quel était alors l'état temporel et spirituel et de l'abbaye de la Trinité et de la collégiale de Saint-Georges.

II. — Etat sommaire de la Collégiale Saint-Georges.

Le chapitre devait se ressentir étrangement de l'abandon du château par ses propriétaires. Les chanoines, n'ayant plus à côté d'eux leurs bienfaiteurs, voyaient chaque jour diminuer leurs ressources. Il leur fallait subvenir par eux-mêmes aux frais du culte, à la réparation et à l'entretien de leur église et de leurs ornements. Aussi furent-ils bientôt réduits à un véritable état de pauvreté. On peut lire aux Pièces justificatives N° 5 la description de cet état de choses affligeant. Déjà cependant, en 1742, Mgr de Crussol avait réuni « les revenus de 16 chapelles à la manse commune du chapitre », et ordonné « que lesdits revenus seront mis dans la grande bourse et seront affectés aux distributions journalières pour être partagés entre les chanoines et vicaires présents au service divin..., les distributions des absents étant mises en réserves pour les nécessités de l'église et du chapitre (1). » Or l'union du bénéfice abbatial de la Trinité devait lui rendre son antique splendeur.

Il ne sera pas sans intérêt, je crois, de donner ici les noms des derniers dignitaires de l'église collégiale à

(1) Cf. Pièces justificatives, N° 1.

l'époque de la Révolution de 1790, et qui par suite ont assisté à ces événements ; ce sont MM.

Pierre DE LISSÈCHE, doyen, âgé de 81 ans (1).

Michel CHAPONEL, chantre, 77 ans.

René BOUVIER, sous-chantre et syndic (2), 66 ans.

Jean-Baptiste-François LIGER DE LA TOUR, trésorier, 31 ans.

Guillaume-Nicolas BEAUSSIER, chanoire et chancelier du chapitre, 47 ans.

Sébastien BOUTAULT DE RUSSY, chanoine ancien, 80 ans passés.

Louis MARQUET, chanoine ancien, 67 ans.

Antoine COURTIN, chanoine ancien, 64 ans.

Dominique-Louis JABRE DU PLESSIS, chanoine ancien, 39 ans passés.

Claude-Robert MORILLON, chanoine ancien, 67 ans.

Louis-Joseph MOYNERIE, chanoine hebdomadier et chanoine ancien, receveur du chapitre, 76 ans.

Marien SAUMERS ou SOMMERS, prêtre américain, chanoine ancien, 45 ans.

Jules-Henri-Gilles-Hyacinthe PINEL (3), chanoine hebdomadier et chanoine ancien, 46 ans.

Jean-Baptiste CRETTE, chanoine hebdomadier, 72 ans.

Matthieu-Guillaume GUERRIER, chanoine hebdomadier et secrétaire, 50 ans.

Jean-Baptiste-Marie GUGELOT, maistre de psallette et chanoine hebdomadier, 39 ans.

(1) Titulaire du prieuré de Saint-Marc.

(2) Supérieur des Dames religieuses Ursulines en 1788.

(3) Titulaire de la chapelle de Fosse-Poudrière, paroisse de Lavardin.

Nicolas-Philippe-Pierre ROUZET, chanoine hebdomadier, 66 ans.

Louis-Antoine BAUDICHON, chanoine hebdomadier, 42 ans (1).

Hyacinthe-Guillaume CHERON, vicaire, 53 ans.

Pierre-Quantin BIDAULT, vicaire, 48 ans, paralytique et impotent.

François GALLOPIN, vicaire 31 ans.

Vacants : l'emploi de prévost, un canonicat, un canonicat ancien et un vicariat (2).

III. — ETAT SOMMAIRE DE L'ABBAYE DE LA SAINTE-TRINITÉ.

L'abbaye de la Sainte-Trinité, tombée en commende depuis 1540, en avait nécessairement ressenti les fâcheuses conséquences. Nous ne dirons rien de ce funeste régime ; assez souvent on a démontré et ses minces avantages et ses nombreux abus.

(1) Un autre Baudichon (Louis-Antoine), procureur-économe de la maison de l'Oratoire, fut nommé notable de la ville en 1790, et officier municipal l'année suivante.

(2) il y avait cinq enfants de chœur :
Sébastien PARDESSUS, 16 ans.
René-Joseph ESNAULT, 9 ans 1/2.
Louis-Jacques TRUMEAU, 8 ans.
Blaise-Nicolas AUGIS, 10 ans.
Louis-Loup DORÉ, 8 ans.

Deux chantres gagés : Michel BOUZI et Jean-Baptiste BELLANGER.

Deux clercs sacristes, un bedeau et porte-masse du chapitre : Gérard CORMIER.

(Extrait des Archives départementales. — Inventaire des maisons religieuses en 1790.)

Un mémoire d'un religieux bénédictin (1) nous représente ces funestes effets sous des traits trop frappants pour qu'il soit même utile de s'y appesantir ici plus longtemps. Les revenus diminuaient avec la régularité ; le nouveau bâtiment, construit dans des proportions si imposantes (2), ne contenait plus que quelques moines : François PERRENET, prieur ; — François BUSSERET, procureur ou célerier ; — Jean-Marin-Désiré PÉAN ; — François-Gatien DUBOIS ; — Jean-Charles DUCASTEL, sous-prieur ; — Henri-Jean POMMIER ; — François-Xavier NICOT ; — Louis-François DIRAZ, prestres, tous religieux profès de ladite maison. En tout 8 religieux (3).

(1) Pièces Justificatives, N° 4.

(2) Un état de revenus de l'abbaye de 1757 nous apprend que « le monastère avait emprunté, à l'occasion des nouveaux bâtiments, 129,754 livres. »

(3) Cette décadence de l'abbaye remontait assez loin, comme on en peut juger par une liste des religieux de 1754. Nul n'en sera surpris ; car ce fait est pleinement éclairci et par l'énoncé des causes qui précèdent, et aussi par l'esprit général du XVIII[e] siècle, le plus stérile au point de vue de la vie religieuse.

Nous avons trouvé cette dernière liste à la première page du *Voyage littéraire* par D. Martène et D. Durand, qui faisait avant la Révolution partie de la bibliothèque du monastère de la Trinité, et qui appartient aujourd'hui à celle de la ville :

« Anno millesimo septingentesimo quinquagesimo quarto, die primâ Augusti (1[er] août 1754), Sancto Petro advincula dedicata, hæc scripsi ego frater Jacobus Josephus *Villevielle*, ex urbe natus burgundiensi qui professionem emisi die maij decima sexta his patribus et fratribus novitiis presentibus reverendo patre priore *Archambauld*, patre *Barbier* subpriore, domno Joanne *Lée*, domno *Cleret* celerario, domno *Jacobo de Trémaut*, sacristino, domno patre *Bucheron* dispensatore monasterij, domno patre *Bouzy* subcellerario, domno *Leroy* zelatore santi carilephi, domno *Moreaux* secretario, domno *Filiol* zelatore, et coram fratribus *Bodineau, Julliot, Deranger, Lecomte, Dufond, Champagne, Perrenet, Garlon, Thevenot, Bravet*, novitiis professionem coram patre ut supra subpriore emisi. »

11 religieux profès et 10 novices.

Ils avaient alors comme abbé commendataire l'évêque de Soissons, Mgr Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles. Son nom est à peine cité dans l'histoire de Vendôme ; nous donnons à la fin de ce travail une notice biographique sommaire, que nous avons puisée en substance dans la *France pontificale* de M. Fisquet (1), et dans quelques renseignements précieux communiqués avec bienveillance par M. l'abbé Pécheur, curé de Crouy, près Soissons, auteur des annales de ce diocèse.

IV. — Projet d'Union.

Monseigneur de Thémines, alors évêque de Blois, attristé de ce déplorable état de choses, ému d'ailleurs des besoins pressants de son diocèse, crut nécessaire de détruire d'un côté pour conserver de l'autre. Il résolut donc d'obtenir du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle l'extinction du titre abbatial de la Trinité, pour en unir les revenus soit au chapitre de son église cathédrale, soit à son séminaire. Il adressa une requête à Monsieur, frère du roi, qui en avait la nomination, pour obtenir son consentement. Les motifs ne manquaient pas : la modicité des revenus du chapitre épiscopal, la nécessité d'augmenter les places gratuites au séminaire, etc. (2). L'évêque de Séez, du Conseil de Monsieur, fut intéressé à ce projet.

A cette nouvelle, les chanoines de Saint-Georges se réveillent, et réclament pour eux cette riche proie. Les domaines de la Trinité, en effet, étaient estimés la somme de 50,000 livres de rente, de quoi rendre suffisant le revenu des vingt-six bénéfices fondés à la collégiale. L'abbé Pinel, chancelier du chapitre, est chargé de la requête. C'est un homme habile. Il met le

(1) Page 98, N° 89.

(2) Voir Pièces justificatives, N° 5.

prince lui-même en cause. Il y va de la vie ou de la mort d'une œuvre créée par ses ancêtres, destinée à perpétuer leur gloire, et dont la splendeur rejaillit sur lui-même. Bien plus, ses intérêts personnels y sont engagés. L'abbaye de la Trinité, qui est de son apanage, sera soustraite à son pouvoir si le projet de l'évêque de Blois l'emporte; mais, au contraire, s'il favorise son chapitre, tous les bénéfices qui en dépendent restent à sa nomination ou à celle du roi ; il y trouve donc un avantage précieux. De plus, la consommation des revenus sera concentrée à Vendôme, et sera pour elle une cause de prospérité. Enfin, les dignités de la collégiale, presque triplées de valeur, deviendront des bénéfices intéressants et dignes d'être desservis par des ecclésiastiques qui auront mérité son choix. D'ailleurs l'évêque de Blois saura bien pourvoir aux besoins de sa cathédrale et de son séminaire par l'union de plusieurs autres bénéfices (1).

Ces raisons, on le voit, étaient bien faites pour frapper l'esprit de celui qui devait être Louis XVIII. La question est donc portée au Conseil du prince. Le sieur Gerbier, chargé de faire le rapport, examine avec soin les raisons des deux parties, et, sur sa conclusion, Monsieur donne son brevet de consentement en faveur de la collégiale, le 16 avril 1780 (2).

Le premier pas était fait. Après la mort du titulaire actuel, Mgr de Bourdeilles, l'abbaye devait donc être unie à la collégiale.

Mais les victimes ne se laissèrent pas dépouiller sans protester. Un religieux bénédictin écrit un mémoire fort remarquable, à part quelques erreurs historiques, par des vues élevées sur l'utilité des ordres religieux, par le jugement le plus droit sur la commende et les unions trop fréquentes de bénéfices religieux qui

(1) Pièces justiffcatives, N° 5.
(2) Pièces justificatives, N° 6.

entraînent infailliblement leur destruction (1). C'est un projet funeste, contraire aux principes canoniques, qui met les religieux dans l'impossibilité de vivre ; l'abbaye est dès lors anéantie, et les pieuses intentions des illustres fondateurs injurieusement frustrées. Enfin, chaque année, les religieux distribuent de nombreuses aumônes en nature et en espèces aux pauvres de la ville, qui en seront désormais privés, etc. Si ce rapport ne fut pas écouté, du moins cette dernière raison, que la modestie des religieux aurait voulu « couvrir d'un voile impénétrable, » n'a pas laissé que de produire son effet. Elle inspira au prince la 5e clause de son brevet, imposant au chapitre des rentes considérables de blé à l'Hôtel-Dieu, aux pauvres de la ville et des environs.

A la nouvelle de cette décision favorable, les habitants de Vendôme, convoqués en assemblée générale le 18 juin 1780, votent des remercîmens au prince pour le bienfait dont cette ville lui est redevable. En même temps, ils protestent contre un nouveau projet de l'évêque de Blois (2). Le prélat, en effet, avait demandé la révocation du brevet, pour faire appliquer à son chapitre et à son séminaire, ou partager au moins entre eux et le chapitre de Vendôme, les revenus de la manse abbatiale. L'évêque eut sans doute connaissance de cette protestation, et, pour appuyer sa requête, fit de nouvelles démarches, qui ne furent pas non plus ignorées à Vendôme. Car, huit jours après, tous les corps d'état sont de nouveau réunis par l'autorité municipale. L'émotion était grande : le prélat ne se bornait plus à ses premières prétentions ; il sollicitait maintenant l'union même de la collégiale à son chapitre. On nomme, séance tenante, quatre députés pour s'opposer à ce projet : M. de Trémault, maire, Godineau, procureur

(1) Pièces justificatives, N° 4.

(2) Pièces justificatives, Nos 8 et 9.

du roi, l'abbé Pinel, chancelier de la collégiale de Vendôme, et de Pérignat, chevalier de Saint-Louis. La crainte fut si vive, que l'on demandait la consommation de l'union, en passant à pieds joints sur toutes les procédures canoniques.

L'abbé Pinel fait une nouvelle requête, adressée cette fois au roi lui-même ; il réédite les mêmes raisons qu'il avait déjà exposées, cite longuement le rapport de M. Gerbier, s'indigne contre le procédé peu respectueux de l'évêque envers les cendres des princes. Il veut les enlever, dit-il, du temple élevé par eux au Seigneur, et où ils ont fondé l'éternel hommage de louange et d'adoration qu'on y rend en leur nom, pour les transporter dans une église étrangère (1).

Quelle conduite tenait dans cette grave question l'abbé titulaire ? Aucune pièce ne vient nous la faire connaître d'une façon positive ; mais on peut le présumer. Et, en effet, on semble avoir voulu suivre dans cette affaire toutes les règles canoniques. L'évêque avait été entendu, et, après le consentement du roi, on devait obtenir un bref du souverain Pontife. Il était donc urgent d'obtenir l'adhésion du titulaire actuel. D'ailleurs, comment Mgr de Bourdeilles s'y serait-il opposé ? N'avait-il pas lui-même réuni à son évêché le couvent des Célestins de Soissons ? Nous sommes donc porté à croire que Mgr de Bourdeilles prêta la main à cette œuvre ; c'est aussi l'avis de M. l'abbé Pécheur : « Il ne serait pas étonnant pour moi, nous écrit-il, qu'il ait consenti à l'annexion dont vous parlez. » Or ce jugement a d'autant plus de force, que l'auteur a pu étudier de près, dans les pièces originales, le caractère, la tendance d'esprit du dernier abbé de la Trinité.

Les choses en étant là, le roi de France devait, d'après les concordats, donner son consentement ; mais son brevet ne fut accordé que six ans plus tard. C'est

(1) Pièces justificatives, N° 10.

dire en un seul mot combien la discussion dut être vive. Malheureusement les pièces nous font complètement défaut. Le décret même du roi n'a pu être retrouvé ni aux archives ni à la bibliothèque nationale. Nous en avons cependant retrouvé le titre, qui n'est pas sans éloquence : « Brevet du roy du 20 août 1786 « qui *authorise* l'extinction et suppression du titre de « l'abbaye et réunion d'icelle *pour moitié* à la ditte « église du chapitre (1). »

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer cette expression *authorise.*

Monsieur frère du roi, duc d'Anjou, avait *accordé son consentement.* Il ne pouvait effectuer la réunion ; mais, *en vertu de son droit d'apanage,* il devait être consulté, et son avis favorable était requis.

Le roi de France lui-même n'a point le pouvoir en dernier ressort ; il ne décrète pas l'union, il l'*authorise.* On voit de suite combien on a suivi scrupuleusement toutes les prescriptions du droit canonique.

Le titre du brevet du roi, tel qu'il nous est conservé, nous montre la nouvelle tournure de la question pendant ces six années. L'évêque de Blois avait donc fini par prévaloir en partie, et la moitié seulement de la manse abbatiale revint au chapitre. L'autre moitié reçut une destination conforme aux désirs du prélat.

Il ne restait plus qu'à obtenir la bulle du Pape. Elle fut donnée à Rome le 14 des calendes de juillet 1789. Cette pièce aussi était conservée dans les archives de la collégiale avec la précédente. Elle nous est indiquée sous ce titre : « Bulle du pape Pie VI confirmative de la « réunion cy-dessus ayant en tête le brevet du roy pareillement imprimé. Donné à Rome le 14 des calendes « de juillet 1789 (2). »

(1) Inventaire de la collégiale en 1790.

(2) On s'étonnera peut-être que l'on n'ait pu retrouver nulle part ces deux dernières pièces, du moment surtout qu'elles ont

Tout était donc fini ; l'autorité souveraine du Pontife s'était prononcée. Que serait devenue notre abbaye sous ce nouveau régime ? Mais pourquoi cette question ? Les quelques religieux qui l'habitaient encore, surpris par une révolution sans précédent, quittèrent pour jamais leurs grandes salles, qui devinrent en 1790 le siège de l'administratien du district de Vendôme, et cédèrent leurs cellules aux victimes de la Terreur de 1793.

été imprimées. Voici la réponse que des personnes autorisées m'ont donnée sur ce point : « Dans toute affaire un peu importante, on avait coutume, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'imprimer les pièces principales de la procédure, les contrats de vente, les comptes de liquidation, etc., mais ces pièces, imprimées à un petit nombre d'exemplaires, distribuées seulement aux parties, n'entraient pas dans les dépôts publics. » La brochure que nous avons devait probablement les contenir. Elle n'a point de titre général, et chaque pièce a sa pagination particulière. Mais que nous réserve l'avenir ? D'autres auront peut-être la main plus heureuse que nous.

Henri-Joseph-Claude de BOURDEILLES

Evêque de Soissons,

44[e] et dernier abbé de la Trinité

(1753-1791).

—

Le futur abbé était le deuxième fils de Henri de Bourdeilles, chevalier, comte de Mastas, et de Marie-Suzanne Prevost de Sansac. Il naquit le 7 décembre 1720 au château de Saveilles, paroisse de Saizay-Naudoin, diocèse de Saintes. Sa famille était illustre, et comptait parmi ses membres plusieurs évêques, entre autres ce fameux Bourdeilles connu sous le nom de Brantôme, du nom de l'abbaye qu'il possédait.

Selon l'usage fréquent de cette époque, il avait reçu la tonsure dès l'âge de dix ans, le 26 juin 1730, ce qui ne l'empêcha point de s'engager dans la carrière des armes et de servir quelque temps dans les mousquetaires. Mais il quitta bientôt l'épée, et, en avril 1753, il était nommé abbé commendataire de la Trinité de Vendôme, vacante par la mort de Mgr de Rastignac, archevêque de Tours. Il était vicaire général de Mgr Pacheco de Prémeaux, évêque de Périgueux, quand il fut désigné par Louis XV comme évêque de Tulle le 21 mai 1762, et fut préconisé comme tel dans le consistoire du 22 novembre et sacré à Paris le 12 décembre suivant.

Dès le mois d'août 1764, il fut transféré au siège de Soissons, dont il prit possession le 17 février 1765. Sa cathédrale fut bientôt l'objet de ses soins les plus assidus. Grilles magnifiques, autels de marbre, jubé, boiseries dans le chœur et autres embellissements que la Révolution a fait disparaître, furent ses œuvres.

Il fonde divers établissements de charité à Soissons, en particulier celui des Frères des Ecoles chrétiennes.

Nommé, le 1[er] novembre 1768, abbé commendataire de Ribemont (Aisne, arrondissement de Saint-Quentin), il donne sa

démission, et reçoit en retour la belle abbaye de Saint-Jean des Vignes en son diocèse, le 14 juin 1778. Le 13 août de la même année, il sacre dans sa cathédrale un de ses grands vicaires, Elleon de Castellane, nommé évêque de Toulon.

Sa conduite pendant la Révolution fut digne de tout éloge. Le 15 juillet 1790, il refuse le serment à la constitution civile du clergé. Ses lettres pastorales et ses ordonnances de cette époque sont très remarquables. On cite souvent l' « Ordonnance de Monseigneur l'évêque de Soissons portant diverses dispositions pour prévenir le schisme qui menace l'Eglise et le diocèse de Soissons. »

N'étant plus en sûreté dans sa ville épiscopale, il la quitte le 28 février 1791, poursuivi par la populace ameutée, qui lance des pierres contre sa voiture, et se retire à Bruxelles, puis en Hollande, et enfin à Granolf, abbaye près Munster.

Au Concordat, il donne sa démission au souverain Pontife, et revient à Paris en 1802, où il mourut le 12 décembre de la même année et fut inhumé dans le cimetière de Vaugirard.

Ses armoiries sont : d'or à deux pattes de griffon de gueules onglées d'azur et posées en contrebande.

Ce prélat a-t-il visité son abbaye de la Trinité ? Il serait peut-être téméraire de le nier ; cependant aucun document positif ne peut nous en donner le moindre indice ; une fois il alla revoir Saveilles, lieu de sa naissance ; passa-t-il par Vendôme ? Du moins son séjour n'a-t-il laissé aucune trace.

Cet abandon presque complet des bénéfices par leurs titulaires nous fait apparaître la commende sous un de ses côtés les plus fâcheux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I

DÉCRET de Mgr de Crussol, évêque de Blois, pour l'extinction et union de 16 chapelles de la collégiale Saint-Georges (1742).

François de Crussol d'Uzès, par la grâce de Dieu et authorité du St Siège apostolique évêque de Blois. Vu la requête à nous présentée par le doyen, chanoines et chapitre de l'église royalle et collégiale de St-Georges de Vendôme tendant à ce qu'il nous plut confirmer de nouveau en tant que besoin seroit le décret de Mgr l'évêque de Chartres du 25 septembre 1668 portant extinction de 16 chapelles, réunion du titre d'icelles à la mense commune et réunion des anniversaires aux clauses contenues dans le dit décret.... Vu l'acte donné par Mgr le cardinal de Vendôme.... portant consentement à la suppresssion et réunion des dites 16 chapelles et à la réduction des anniversaires, donné à Paris le dernier juin ce dit an 1668 signé le cardinal d'Auvergne, contresigné J. Monier et scellé... *Eteint* et supprime pour jamais les titres des 16 chapelles dont il s'agit fondées en la dite église collegiale de St-Georges de Vendôme vacantes et à vaquer sc. la chapelle du crucifix, celle de la conception et N.-D. de la Nativité, de l'annonciation, de la purification, de l'assomption, de St-Michel, première et seconde portion de St-Jean-Baptiste, première et seconde portion de St-Pierre, de St-Jean l'évangéliste, de St-Nicolas, de St-Yves et de Ste-Marie Magdeleine, en sorte que vacation d'ycelles arrivant par mort ou autrement elles ne puissent à l'avenir être conférées sous quelque prétexte que ce puisse être. *Unit* pour l'avenir les revenus des dites chapelles supprimées, tant en

gros qu'en distribution aux chanoines anciens et hebdomadaires et vicaires ; *ordonne* qu'à cet effet les dits revenus seront mis dans la grande bourse et seront affectés aux distributions journalières pour être partagés entre les chanoines et vicaires présents au service divin ainsi qu'on a de coutume de partager la dite grande bourse, en sorte que le doyen et chantre y prennent chacun double portion ; que les chapelains qui survivront et resteront jusqu'au dernier partageront également, ce qui accroitra les dites distributions par l'union des dites chapelles supprimées ; que les dits chanoines, vicaires et chapelains survivants seront tenus de faire et acquitter tous les services dont les dites chapelles étoient chargées... et afin de procurer aux vicaires une honnête subsistance et les exciter à se rendre assidus au service divin *Ordonne* qu'ils diront par préférence à tous les prestres de la ditte église, la messe quotidienne fondée par le prince Jean de Bourbon comte de la Marche, celle de Prime pour les défunts et celles des chapelles supprimées... pour la rétribution de chacune desquelles messes sera payé au dit vicaire la somme de dix sols.... *Ordonne* en outre..... que les distributions des absents seront mises en réserve pour les nécessités de l'Eglise et du chapitre....

Réduit les anniversaires fondez par les princes et seigneurs de Vendôme en la manière suivante :

Les quatre anniversaires fondez par Anne de Bourbon duchesse de Bavière à un seul qui sera célébré aux quatre temps de carême.

Les quatre fondez par Louis de Bourbon pour Blanche de Roussy sa première femme, à un qui sera célébré le 23 août jour du décès de la dite de Roussy.

Les quatre fondez par le dit Louis de Bourbon, à deux : le premier desquels se célebrera à l'intention du dit Louis le 22.... Le second se célebrera le 19 novembre à l'intention du dit Louis et ses deux femmes.

Les quatre fondez par Jeanne de Laval femme en secondes noces de Louis de Bourbon, à un seul qui se célébrera le 12 décembre jour de son déces.

Les quatre fondez par Jean de Bourbon pour lui et pour Isabelle de Beauveau son épouse, à deux : le premier desquels se célébrera à l'intention du dit Jean de Bourbon le 5 janvier jour de son décès, et le deuxième, le 23 septembre, jour du décès de Ysabelle....

Donné à Madon, sous notre sceau et contreseing de notre secrétaire l'an mil sept cent quarante deux le deuxieme jour de juillet.

† Fr. Epus blesensis.

Par Monseigneur,

Baron.

N° II.

REQUÊTE de Monseigneur de Thèmines, évêque de Blois, pour obtenir l'union de la manse abbatiale de la Trinité à son chapitre et à son séminaire.

(Perdue, mais résumée dans le rapport du sieur Gerbier. Voir le N° V.)

N° III.

CONTRE-REQUÊTE de M. Pinel, chancelier du chapitre, contre le projet de l'évêque de Blois, et pour obtenir ladite union en faveur du chapitre.

(Perdue, mais résumée dans le rapport du sieur Gerbier. Voir le N° V.)

N° IV.

MÉMOIRE sur le projet de réunion de la manse abbatiale de l'abbaye de Vendôme : Réunion à tout autre bénéfice séculier qui entraîne nécessairement l'extinction du total.

L'abbaye de Vendôme diocèse de Blois Généralité d'Orléans fut fondée par Geoffroi Martel Duc d'Anjou et par Agnès Comtesse de Nevers et de Bourgogne. La chartre est de l'an 1033....

Si l'Eglise a vu ces établissements avec complaisance nourrir l'esprit de Religion, servir de rempart à l'Impiété, porter le

flambeau dans l'obscurité des antiquités, l'Etat, d'un autre côté y a également apperçu beaucoup d'utilité par les défrichements si nécessaires dans ces tems là, par la multiplicité d'habitations comme fermes qui, en multipliant les bras, fournissoient aux provinces les denrées précieuses de vin et de grains qui font aujourd'hui leurs richesses.

L'abbaye de Vendôme, chef d'ordre et ses dépendances, jouissoient de ces avantages plus fructueuses au Public qu'à eux mêmes, lors de la commande.

Tout ici change : à un chef commun régulier, on substitue un commendataire, alors partage des biens, non seulement dans les revenus ordinaires des deux tiers pour l'abbé, dont un pour les réparations qui ne se font point et un qui devient insufisant aux Religieux.

Une dispersion bien plus considérable en devient encore la suitte. Il est question des Prieurés.

Les commendataires eurent la faculté de présenter ces bénéfices réguliers à des séculiers : ils n'oublièrent ni leurs parents ni leurs protégés, perte réelle tant pour l'abbé que pour les Religieux : on dira même pour une partie prétieuse de la Société nommée cultivateur.

Les baux, à la mort du titulaire, se trouvent résolus. Le cultivateur, dans la main des Réguliers, avoit eü une perspective de longues jouissances, n'avoit rien épargné pour cultiver le terrain ancien. Le titulaire régulier meurt, l'abbé, en vertu de la commande, en nomme un séculier. Tout est perdu ponr ce cultivateur et sa première famille, il faut qu'il abandonne tout le fruit de ses travaux, ou qu'il se ruine par de nouveaux pots de vin dont les suittes sont toujours menaçantes et les effets également pernicieux ; source intarissable de la ruine de familles entières, de découragement dans le cultivateur qui ne travaille plus que dans la crainte d'être dépossédé, et enfin de disette dans les fruits de première nécessité.

Il faut rendre justice à plusieurs commendataires, on put compter dans ce nombre saint Arnould évèque de Gap. La récompense accordée à ses vertus fait son éloge. Sa mémoire ne s'effacera jamais.

La réforme dans le chef Lieu fut établie en six cent vingt un (1), à l'effet de tendre à une plus haute perfection. Du chef

(1) 1621. V. l'abbé Simon, t. II, p. 377.

lieu, elle s'étendit bientôt dans les autres Monastères de sa dépendance.

Les Religieux de la Congrégation de Saint Maur, s'occupèrent dans ces maisons, comme dans toutes les autres, de la tradition, de l'histoire des provinces, ils entreprirent la traduction des Pères de l'Eglise, tous ces travaux n'interrompirent point le doux commerce avec la Divinité par des prières de jour, comme de nuit.

Mais le gouvernement régulier changé en commandataire, diminua necessairement les secours accordés aux indigents. Cette diminution arrêta le cours bienfaisant des aumônes tant publiques que sécrettes. Les Prieurs et Religieux actuels ne craignent cependant aucuns reproches à cet égard, ils répandent encore chaque année cent vingt un septiers de grains, sans compter les aumônes en argent tant publiques que sécrettes (1). Ce n'est pas sans motif que les Prieurs et Religieux entrent dans un détail forcé que leur vertu couvriroit d'un voile impénétrable, si un nouveau sistème ne menaçoit cette abbaye, ainsi que toutes ses dépendances.

On repend dans le public Le projet destructif de réunir la manse abbatiale à quelqu'autre Bénéfice comme Evêché, séminaire &c. contre le principe canonique *Regularia regularibus.* Une pareille réunion emporte nécessairement la perte de tous les prieurés. Sous la commande, Messieurs les abbés en accordent quelques uns aux Religieux. Les titulaires seculiers en resignent quelquefois. Enfin, on en obtient par des grades. Voila aumoins des espérances de ramener ce titre au droit commun....

La réunion de la Manse abbatiale faite, il n'y a plus de prévention en cour de Rome, plus de résignation, plus de gradués sur ces mêmes bénéfices, parce que la nomination et presentation appartient pour lors au Roi. C'est anéantir dans les cloitres l'amour pour l'Etude, zele qui les a rendus si utiles à l'Eglise et recommandables à l'Etat. L'abbaye de Vendôme per-

(1) « Pour les aumônes générales et particulières, tant aux Cordeliers qu'aux Capucins que pauvres de la ville et des environs qui viennent en nombre prodigieux tous les lundis depuis le 1er janvier jusqu'au lundi de la semaine sainte inclusivement, le jeudy saint et autres jours fixés dans l'année, 1400 livres. »

(Extrait d'un état des charges de l'abbaye en 1757.)

çoit actuellement en prestation sur chaque prieuré, jouissance en total de quelques uns, à peu près six mille livres. Malgré cette somme, comme cette maison a toujours eü un Noviciat dispendieux, le corps lui fournit un subside de trois mille livres.

Si la réunion se fait de la Manse abbatiale sans au préalable ou concommittement faire celle de ses bénéfices simples à La Manse conventuelle, impossible d'entretenir un certain nombre de Religieux ; d'y maintenir le Noviciat, tous ses revenus étant passés dans des mains étrangères....

Cette Réunion une fois faite, si les prieurés ne sont réunis à La Manse conventuelle, c'est une Abbaye annéantie 1° par l'application sans retour de l'abbatiale ; 2° par l'insufisance prouvée du Revenu de la Conventuelle, sans la réunion des prieurés.

Quelle triste réflexion ne presente pas une pareille destruction sur les pieuses intentions des Illustres fondateurs qui se sont dépouillés de leur patrimoine en faveur des abbés, Prieurs et Religieux de Vendôme et non d'autres. La disposition leur en appartenoit, la destination est constante, peut-on la changer au mépris du respect qui leur est dû ?

Plus de ressource pour Vendôme du côté de la Congrégation. Depuis soixante quatre, elle a perdu six abbayes et cinquante prieurés, malgré cette dimnution excessive dans ses revenus, la Congrégation, toujours animée pour le bien public, s'est chargée de l'éducation honorable mais dispendieuse des Ecoles militaires. Elle auroit actuellement plus besoin de secours qu'elle n'est en état d'en accorder, ce n'est donc pas sans raison qu'on annonce l'anéantissement de l'abbaye en opérant la réunion de Sa Manse à quelqu'autre bénéfice.

N° V.

RAPPORT de M. Gerbier au conseil de Monsieür Frère du roi, Monsieur y étant, du projet d'union de l'abbaye de Vendôme à la cathèdrale de Blois, et de celui du chancelier de l'Eglise Royalle de Vendôme à cette dernière Eglise (1).

(1) Imprimé en 1780. — Ce rapport se retrouve dans le « Re-

Conseil tenu a Versailles Monseigneur présent.
Du 18 mars 1780.

.... M. Gerbier a dit ensuite :

Mr l'évêque de Blois a formé le projet d'unir au chapitre de son Eglise cathédrale et à son séminaire, l'abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme, qui est à la nomination de Monsieur, et dont les domaines considérables, donnés par les anciens ducs de Vendôme produisent environ 20,000 livres de rente.

Les motifs de ce Prélat sont dignes de l'esprit de zèle et de l'amour du bien public dont il est toujours animé.

Les canonicats de son église cathédrale ne valent que 17 à 1800 livres. C'est un revenu peu considérable pour les premiers bénéfices de son diocèse, il porteroit ce revenu à cent louis environ au moyen de la réunion, et il faut convenir qu'il seroit bien plus utile à l'Eglise de donner à vingt ecclésiastiques, occupés à desservir une église cathédrale, les moyens de subsister honorablement, que de conserver 20,000 livres de rente sur la tête d'un seul homme dont toutes les fonctions se réduisent à dire son bréviaire.

Le second objet de Mr l'évêque de Blois n'est pas moins intéressant. Il a déjà fondé douze places gratuites dans son séminaire. Il désire d'en augmenter le nombre ; c'est une ressource qu'il voudroit procurer aux enfants pauvres de son diocèse.

L'abbé Pinel, chancelier et chanoine de l'Eglise de Vendôme, n'a pas été plus tôt instruit de ce projet qu'il en a formé de son côté un autre, dont il a fait part à Mr l'évêque de Séez, et qu'il a même pris la liberté de mettre sous les yeux de Monsieur ; ce projet est de réunir l'Abbaye de la Sainte Trinité à l'Eglise même de Vendôme et de relever par une augmentation suffisante de revenu 26 bénéfices fondés dans cette église par les ducs de Vendôme; et dont le revenu est si médiocre que la plupart des chanoines, qui n'ont que leur canonicat pour vivre, sont obligés d'aller desservir d'autres églises pour ne pas manquer du nécessaire.

J'ai eu l'honneur de conférer avec Mr l'évêque de Séez de cette demande formée par le sieur abbé Pinel.

gistre des délibérations du Conseil du Monsieur, frère du roi. » — Archives nationales, 16211, tome III. Nous avons suivi de préférence ce manuscrit pour quelques variantes dans le texte.

Ce Prélat a paru et touché et convaincu de la justice des motifs dont est appuyé ce nouveau projet, mais il ne m'a pas dissimulé qu'ignorant et les besoins et les droits du chapitre de Vendôme, il avoit déjà sollicité l'agrément de Monseigneur pour le projet d'union formé par M. l'évêque de Blois, mais cet agrément n'ayant eu aucune forme juridique, et les choses étant encore entières, M. l'évêque de Séez a pensé que c'étoit à Monseigneur à peser dans sa sagesse les considérations sur lesquelles est fondée la demande de l'abbé Pinel, et il m'a ajouté qu'il ne doutoit pas que d'après ces considérations, Monseigneur ne se déterminât à accueillir favorablement ce nouveau projet d'union (sinon en totalité au moins en plus grande partie) (1).

OBSERVATIONS.

Quelqu'utile que puisse être le projet d'union formé par Mr l'évêque de Blois, il est impossible de se dissimuler qu'il ne pourroit l'exécuter sans priver Monseigneur d'une nomination importante.

Il causeroit encore un préjudice réel à l'une des principales villes de son apanage.

Il porteroit dans une ville étrangère à l'appanage des revenus considérables et la ville de Vendôme seroit à jamais privée du bénéfice de la consommation qui doit s'en faire dans son sein. Ces inconvénients méritent déjà quelque considération.

Mais la supplique que présente à Monseigneur pour son chapitre le chancelier de l'Eglise de Vendôme, présente des motifs plus touchants encore et bien dignes d'intéresser à la fois et la piété et la bienfaisance de Monsieur. Il represente que le chapitre de Vendôme, fondé par les Princes augustes de la maison Royale, que cette église où reposent les restes de Jean de Bourbon et de toute sa race jusqu'à Henri IV, est devenue, par le malheur des temps et par son attachement sans bornes à ses augustes bienfaiteurs, la plus pauvre des Eglises du Royaume.

En effet, cette Eglise est composée de 6 dignitaires, de vingt chanoines, 4 vicaires, 5 enfants de chœur et 2 sacristains. Les 20 canonicats, fondés à deux époques différentes, valent, les uns à peu près 600, et les autres de 4 à 500 livres. Trois des digni-

(1) Les mots placés entre parenthèses ne se trouvent pas dans l'imprimé.

taires ont, à peu près, le double de Revenu ; les trois autres n'ont qu'une pistole de plus que le Revenu ordinaire des canonicats.

Par une suite de cette indigence, cette Eglise se trouve dépourvue de tout ; elle n'a pour ainsi dire ni vases ni ornements. Pour vingt cinq prêtres elle n'a que 4 calices ; des chasubles et des chappes d'étamine sont les seuls vêtements qu'elle puisse étaler aux yeux du peuple, lorsqu'il vient unir les accents de son amour aux prières qu'il offre à Dieu pour le salut des Princes qui reposent dans son Enceinte.

La nature de ces fondations, presque toutes faites en rentes à argent, est la cause de la médiocrité de ses revenus ; et quant au dénuement de l'Eglise, il prend sa source dans une circonstance si touchante qu'on ne peut la rappeler sans attendrissement. La piété des Bourbon s'était plu à embellir cette église, à l'enrichir des dons les plus précieux. La mère de Henry expose aux prêtres de sa chapelle les besoins de son fils, qui venoit de perdre Antoine, duc de Vendôme, son père, tué au siège de Rouen. Ils lui livrent aussitôt leurs ornements, leurs vases sacrés, toutes leurs richesses. Ils se seroient donnés eux mêmes pour secourir un héros si digne d'être le Souverain des François. La Reconnaissance que leur donna cette Princesse fait le détail du poids de l'or et de l'argent, qui se trouva monter à plus de 350 marcs, sans compter une quantité considérable de pierres précieuses, dont étoient ornés tous les vases sacrés de cette Eglise (1).

Ce zèle respectable, ce sacrifice si important n'a jamais été récompensé, mais la dette est constante. La reconnaissance

(1) Voir notre Etude sur Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église Saint-Georges, p. 52, note. — L'abbé Pinel, dans sa deuxième requête, ajoute « que le détail dans lequel rentre cette princesse ne pouvoit avoir d'autre motif que celui de rendre en nature à l'Eglise de Vendôme, dès que l'état des affaires du jeune prince son fils le lui permettroit, les mêmes choses que ses malheurs et la nécessité l'obligeoient d'en emprunter ; mais elle mourut avant d'en avoir eu le temps, et cette dette, que ce prince, monté sur le trône, oublia, ou qu'il fut dans l'impuissance d'acquitter, est aujourd'hui, Sire, permettez-nous de vous le representer, la dette du trône et de Votre Majesté. » Nous avons suffisamment réfuté cette erreur et les autres du paragraphe précédent dans le travail que nous venons de citer.

de Jeanne d'Albret est en original dans le trésor de cette Eglise, et ce monument de l'amour du chapitre de Vendôme pour Henri IV, est sans doute un titre puissant à la protection des Augustes héritiers du nom et des vertus de ce prince.

L'Union de l'Abbaye de la Sainte Trinité à ce chapitre lui rendroit une partie de son ancien lustre ; les revenus des prébendes se trouveroient en proportion avec l'augmentation survenue dans toutes les choses nécessaires à la vie, et l'on pourroit consacrer encore à la décoration de l'Eglise et à l'Etablissement des choses indispensables à la célébration du service divin un fonds suffisant sur les revenus de cette Abbaye.

Ces considérations suffiroient peut-être pour faire accueillir par Monseigneur le projet d'union proposé par le Chancelier de son chapitre de Vendôme.

Mais les vues d'un autre ordre me paraissent devoir influer encore sur sa décision.

L'Union de l'Abbaye de la Sainte Trinité fera perdre à Monsieur une nomination importante. Il la perdroit de même par le projet d'union conçu par Mr l'évêque de Blois. Mais Monseigneur sera bien mieux dédommagé de cette perte s'il prend le parti d'adopter le projet de l'abbé Pinel.

1° D'abord Monseigneur est le Collateur de tous les Bénéfices du Chapitre de Vendôme. Les canonicats portés par l'Union à 15 ou 1600 livres de Revenu deviendront des bénéfices intéressants, dignes de la nomination de Monsieur, dignes d'être desservis par les Ecclésiastiques qui auront pu mériter son choix ; et l'on ne verra plus les membres de ce chapitre, qui n'existe et n'a été fondé que pour offrir à Dieu des prières pour le sang des Bourbons, contraints d'aller chercher leurs subsistances dans la desserte d'autres Eglises ou de Chapelles particulières.

2° Cette Union produira un autre avantage qui ne sera pas à beaucoup près étranger à Monsieur. Elle concentrera dans Vendôme la consommation des Revenus de l'abbaye de la Sainte Trinité ; et cette ville déjà florissante par l'aisance qui y règne le deviendra encore davantage par cet accroissement de consommation.

3° Enfin, par l'extinction de cette Abbaye, le droit de nomination à tous les bénéfices en dépendant sera dévolu au Roi et à Monseigneur ; à Monseigneur pour les bénéfices situés dans son apanage, et au Roi pour ceux qui sont situés en dehors.

Cet objet de Nomination est très important. Il s'étend à trente bénéfices parmi lesquels il y en a de 9000, de 6000, de 4000 livres ; et de ces 30 bénéfices vingt un rapportant 28,200 livres seront à la nomination de Monsieur, les autres qui resteront à la Nomination du Roi, produisent annuellement 26,200 livres.

La Nomination Royale et celle de Monsieur trouveront donc un avantage considérable à cette Union. Au lieu d'un seul bénéfice, le droit de Nomination Royale s'exercera sur trente, outre les vingt canonicats de Vendôme, qui se trouveront presque triplés de valeur.

L'Utilité, ou la Nécessité, sont les causes requises par les décrets des Conciles pour la validité des unions.

On peut dire ici que ces deux motifs se réunissent. Il est bien plus utile d'assurer une subsistance honnête à 20 Ecclésiastiques occupés à la desserte d'une église, que de conserver à un seul titulaire un bénéfice qui a des ressources considérables et qui n'a aucune fonction. L'Excès des richesses comme celui de l'indigence sont deux scandales presqu'aussi affligeants pour la Religion ; c'est remplir ses vues que d'éteindre des titres inutiles qui ne la servent ni ne l'honorent, pour conserver et maintenir des titres précieux auxquels sont attachés des fonctions importantes.

Voilà sûrement ce que l'amour de Monsieur pour la Religion lui fera considérer avant tout ; mais convaincu que les lois, que le Bien de l'Eglise protègeront cette Union, ce sera encore, nous osons le dire, une véritable satisfaction pour son âme bienfaisante, de pouvoir acquitter en partie la dette du grand Henry, d'être le restaurateur d'un temple où reposent tous ceux de ses aïeux qui n'ont pas eu leur sépulture dans le tombeau des Rois, et d'unir sa protection auguste à celle dont fut honoré ce chapitre pendant quatre siècles par la branche de Bourbon-Vendôme.

J'estime donc que Monseigneur ne peut rien faire de plus digne de sa sagesse, de sa justice, et de plus convenable à ses intérêts, que d'agréer le projet d'union qui lui est présenté par l'abbé Pinel et de l'appuier de toute sa protection.

L'Union d'une simple portion des revenus de l'abbaye ne rempliroit qu'une partie des besoins du chapitre de Vendôme, et ces revenus partagés entre ce chapitre et celui de Blois ne donneroient à l'un et à l'autre qu'un sesours imparfait.

D'ailleurs, Mr l'évêque de Blois ne manquera ni de secours, ni de moyens pour unir à son séminaire et à son chapitre quelques bénéfices, au lieu que si on laissoit échapper cette occasion unique, l'Eglise de Vendôme n'en retrouvera jamais une semblable. Elle sera dévouée à jamais à l'indigence dans laquelle elle se trouve, et ses bénéfices diminuant chaque jour de valeur par la cherté des denrées qui va toujours croissant, les choses en viendroient au point qu'il faudroit nécessairement supprimer une portion des prébendes de cette église pour fournir aux autres le nécessaire.

(Monseigneur a prononcé conformément à l'union qui lui a été proposée.)

N° VI.

COPIE DU BREVET par lequel Monsieur *a consenti la suppression du titre de l'Abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme, et à l'union des biens et droits qui en dépendent, au Chapitre Royal et Collégial de ladite Ville* (1).

Aujourd'hui, seizieme jour du mois d'Avril mil sept cent quatre-vingt, Monsieur, Louis-Stanislas-Xavier, Fils de France, Frere du Roi, Duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brumoy, Comte du Maine, du Perche et de Sénonches, Monsieur, étant à Versailles, bien informé de la modicité du revenu des Dignitaires, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Royale et Collégiale de Vendôme, dans laquelle reposent les cendres de ses augustes Aïeux, jusqu'à l'avénement d'Henri IV à la Couronne de France ; et voulant mettre ledit Chapitre en

(1) Imprimé avec le N° précédent. — Ces deux pièces avec l'Inventaire de Jeanne d'Albret, forment la brochure que nous avons retrouvée, et seront déposées aux archives de la Trinité.

état de se soutenir et de célébrer avec décence le Service Divin, en vertu de son appanage et des Lettres-Patentes données en conséquence, a accordé son consentement à l'extinction et suppression du titre de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme, Ordre de S. Benoît, Diocese de Blois, et à l'application et union de tous les biens et droits qui en dépendent, audit Chapitre Royal et Collégial de ladite Ville : le tout aux charges, clauses et conditions suivantes.

1°. Que lesdites suppression et union n'auront leur effet que vacance arrivant de ladite Abbaye, par décès, cession ou démission du sieur Evêque de Soissons, Titulaire actuel.

2°. Que la libre disposition des Dignités, Prébendes, Canonicats et autres Bénéfices de ladite Eglise, continuera d'appartenir à MONSIEUR, après lesdites extinction et union, comme auparavant.

3°. Qu'en dédommagement du droit de nommer à ladite Abbaye, la nomination et présentation de tous Prieurés, Chapelles, et généralement de tous Bénéfices dépendants dudit titre Abbatial, autres que les Cures, appartiendront au Roi et à sa Couronne, et que MONSIEUR aura le droit de presentation à SA MAJESTÉ, sur ceux desdits Bénéfices qui sont situés dans son appanage.

4°. Que toutes les Cures et Vicairies perpétuelles, dépendantes de ladite Manse Abbatiale, seront après lesdites extinction et union, à la libre disposition des Ordinaires des lieux.

5°. Que le Chapitre de ladite Eglise paiera par chacun an à perpétuité, sur les revenus de ladite Abbaye ; sçavoir, quatre-vingt septiers de bled-froment à l'Hôtel-Dieu de ladite ville ; dix autres septiers aux Pauvres de la Paroisse de S. Martin de la dite Ville ; vingt-quatre autres septiers aussi de bled-froment et douze septiers de seigle aux Pauvres de la Paroisse de la Madeleine de la même Ville ; seize autres septiers de bled-froment et huit de seigle aux Pauvres de la Paroisse de Naveil ; dix autres septiers de bled-froment et cinq septiers de seigle aux Pauvres de la Paroisse de Villiers-les-Vendôme ; quatre autres septiers de bled-froment aux Religieux Capucins, et quatre autres aux Cordeliers de ladite Ville : le tout mesure de Vendôme.

Et pour assurance de sa volonté, MONSEIGNEUR m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'il a signé de sa main et

fait contresigner par moi son Conseiller en tous ses Conseils, Secrétaire de ses Commandements, Maison, Domaines et Finance, et de son Cabinet. *Signé,* LOUIS-STANISLAS-XAVIER. Au-dessous : Par MONSIEUR. *Signé,* MAYOU, *avec grille et paraphe.*

N° VII.

REQUÊTE de l'Évêque de Blois au roi de France, pour obtenir l'annulation du Brevet de Monsieur, et l'union non plus seulement de l'abbaye, mais aussi de la collégiale à sa cathédrale et à son séminaire.

(Perdue.)

N°s VIII & IX.

DEUX DÉLIBÉRATIONS de la Municipalité de Vendôme, la première pour remercier le Prince de la faveur qu'il vient de faire à sa ville de Vendôme, la seconde pour s'opposer à la nouvelle requête de l'évêque de Blois, 18 et 25 juin 1780.

I.

Du Dimanche dix-huit juin mil sept cent quatre-vingt, trois heures de relevée, en l'assemblée générale des quatre paroisses...... Mondit sieur de Trémault a dit : Messieurs, Nous venons d'être informés que Monsieur a signé, le seize avril dernier, un brevet portant union du titre de L'abbaye de la Ste-Trinité de cette ville à la manse collégiale du chapitre de l'Eglise du château ; aux conditions, entr'autres, que le chapitre sera tenu de payer annuellement quatre-vingt septiers de bled à l'hôtel dieu de cette ville, etc.

Nous avons appris en même temps que Mr l'evesque de Blois sollicite la revocation de ce brevet, pour faire appliquer à son chapitre et à son séminaire ou partager au moins entr' eux et le chapitre de Vendôme les revenus de la Manse abbatiale.

Les motifs qui servent de fondement à la demande de Mr l'evesque de Blois ont été réfutés avec justesse et succès dans un mémoire que M. l'abbé Pinel chancellier de l'Eglise colle-

giale de cette ville a présenté à *Monsieur* dont nous avons l'honneur de vous faire donner lecture, ainsy que du rapport qui en a été fait au conseil par Mr Gerbier qui a manifesté singulièrement en cette occasion sa bienveillance pour cette ville, aussy nous ne nous en occuperons point icy, nous nous bornons à vous exposer quil conviendroit d'écrire à Monsieur une lettre de remerciement qui en renfermant les expressions de la reconnaissance que lui doit cette ville, d'un bienfait aussi signalé, le convainquera combien il importe à sa justice et à sa bonté de maintenir, même d'appuyer de son autorité l'union à laquelle il a donné son vœu ; c'est sur quoy nous vous prions, Messieurs, de délibérer :

La matière mise en délibération lecture faite du mémoire de M. l'abbé Pinel, du rapport fait par M. Gerbier au conseil de Monsieur, il a été arrêté à l'unanimité des voix qu'il sera adressé par MMrs les maire et échevins au nom de tous les corps et communautés de cette ville, une lettre de remerciements à Monsieur, du bienfait dont cette ville lui est redevable ; ou ils sont priés de lui representer que les motifs qui l'ont determiné sont légitimes, qu'ils doivent prévaloir sur toutes instances qui pourroient lui être faittes pour changer la destination qu'il lui a plu de fixer, parce que les besoins qu'on peut invoquer pour pretexter ce changement sont certainement moindres que ceux qu'il vient adonnes par ce brevet, et que fussent ils vrais ce n'est point par des secours pris dans une ville étrangère à l'apanage qu'ils doivent être soulagés, mais par ceux que Mr l'évêque de Blois a la facilité de se procurer par l'union de plusieurs bénéfices, qui sont à sa disposition dans la ville de Blois et ses environs.

Qu'enfin un partage affaibliroit tellement l'effet de la grâce du Prince, qu'elle cesseroit de remplir son objet, et deviendroit en quelque sorte illusoire pour tous.

Et expedition de la presente delibération sera jointe à la lettre qui sera addressée à Monsieur.

Dont et de tout ce que dessus avons dressé le present procès verbal, lesdits jour et an (1).

(Suivent les signatures.)

(1) Reg. XIX, fol. 46.

II.

Du Dimanche 25 juin 1780, 3 h. de relevée en l'assemblée generalle des quatre paroisses.... mondit sieur de Trémault a dit : « Messieurs. Nous vous avons convoqué pour vous faire part d'une nouvelle tentative de Mr Levêque de Blois dont il est de la plus grande importance de prévenir les progrés. Ce n'est plus seulement la réunion de l'abbaye de cette ville à l'Eglise cathédrale et au séminaire de Blois que ce prélat sollicite, c'est la suppression même du chapitre de cette ville dont il demande l'union a sa cathédrale et au seminaire ; et la translation des tombeaux des princes qui reposent dans l'église collegiale.

Nous vous prions, Messieurs, de délibérer pour aviser au moyen d'anéantir un projet de destruction qui seroit si préjudiciable à cette ville, et l'affligeroit vivement ; même faire vers Monsieur une députation a l'effet de l'opposer a cette entreprise par les voies que Mrs les deputés jugeront convenables sur les lieux.

La matière mise en déliberation il a été arrêté à la pluralité des voix que Messieurs de Trémault maire, Godineau procureur du roy, l'abbé Pinel chancelier de l'église de Vendôme, et de Perignat chevalier de S. Louis, seront deputés vers Monsienr à l'effet de s'opposer aux suites de l'exécution du projet de suppression du chapitre de cette ville et sa réunion à celui de l'Eglise de Blois, comme aussi de consommer s'il le peut la réunion de l'abbaye de Vendôme au chapitre de l'Eglise collégiale de cette ville, pourquoy ils seront autorisés a employer les moyens qui leur paraitront convenables suivant les circonstances. Fait et arrêté lesdits jours et an. Expedition du présent procès-verbal sera délivré à Mrs les députés pour leur servir et valoir ce que de raison.... (1) »

No X.

ADRESSE de M. l'abbé Pinel au roi, pour s'opposer à la demande de Mgr l'Evêque de Blois, et obtenir la confirmation du Brevet de Monsieur.

Au Roy.

Sir,

Instruits que nous sommes du long Mémoire que M. l'Evêque

(1) Reg. XIX, fol, 47, v°.

de Blois vient de mettre sous les yeux de Votre Majesté pour rendre inutile auprès d'elle la préférence qu'il a plu à Monsieur d'accorder à son Eglise de Vendome sur l'Eglise de Blois, en consentant en sa faveur à la suppression du titre de L'Abbaye de La Sainte Trinité de la même ville de Vendome pour lui en réunir les revenus, nous ne croyons pas devoir différer plus longtemps, les très humbles représentations que dans l'Excès de notre douleur à la vüe de ce Mémoire, nous prenons la Liberté d'adresser à Votre Majesté, au nom du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Etat de votre Province du Vendomois ; Daignés, Sire, les accueillir favorablement : La cause que nous y deffendons est la votre, en même tems quelle est celle de Monsieur, Et votre justice et sa gloire sont également intéressées à assurer irrévocablement à son Eglise de Vendome, l'union de L'Abbaye de la Ste Trinité, qui en est l'objet.

Un court exposé des besoins de cette Eglise, et des Droits qu'elle a à votre protection et à celle de Monsieur, va établir ce double intérêt et vous en convaincre ;

Qu'il nous soit donc permis, Sire, de vous Représenter que l'Eglise de Vendome bâtie dans l'enceinte du château de Monsieur, est le Temple que vos augustes ayeux ont élevé à l'Eternel, que c'est là qu'ils l'ont adoré pendant plus de trois cent ans, qu'ils ont été Comtes et successivement Ducs de Vendome, et qu'elle est le Lieu saint ou reposent Les cendres du Prince Jean de Bourbon tige de votre Glorieuse branche et le Premier d'Entr'eux qui n'eût plus sa sepulture parmi les Roys dont il descendoit par Jacque son Père fils de Louis, qui eût pour Pere Robert comte de Clermont cinquieme fils de St Louis votre dixhuitieme ayeul ; que c'est dans ce lieu saint que reposent celles de Louis son fils fondateur en mille quatre cent vingt huit de huit canonicats et quatre vicaires dans cette Eglise, et en 1449 des quatre dignités de Prévôt, de Sous-Chantre, de Trésorier et de Chancellier. Celles de Jean second du nom, fils de ce Prince et Père de francois, celles de francois pere de Charles tige des Princes de Condé Et Premier Duc de Vendome, celles de Charles Pere d'Antoine pere du plus aimé des Roys, celles des Princesses Epouses de ces Princes, et celles enfin des princes et Princesses leurs enfants.

Qu'il nous soit permis, Sire, de vous représenter que cette Eglise si recommandable et si digne, à des titres aussi sacrés de votre protection et de celle de Monsieur, ou tout annonçoit autrefois le zèle de tant de Princes et de Princesses pour la Mai-

son du Seigneur dans la Magnificence des dons dont ils s'étoient plu à la décorer, n'offre plus dans ces solemnités que l'affligeant spectacle de son indigence, et du besoin quelle a du secours que Monsieur a eû L'intention de lui procurer en consentant à la suppression du titre de L'Abbaye de la Ste Trinité pour lui en réunir les revenus.

Qu'il nous soit permis, Sire, de vous représenter que les chanoines de cette Eglise encore plus indigents qu'elle, sont obligés, Lorsqu'ils n'ont que leur Canonicat pour vivre, d'aller déservir d'autres Eglises pour ne pas manquer de L'extrême nécessaire, que la modicité de leurs Bénéfices ne leur fournit plus, et que cette Eglise, la plus noble, sans contredit, après celle de St-Denis de toutes les Eglises du Royeaume, et celle à la gloire de laquelle Votre Majesté a ainsi que Monsieur, les plus justes et les plus touchants motifs de s'intéresser, en est par le plus étrange des contrastes une des plus pauvres, tant dans ses revenus que dans les choses nécessaires à la célébration de nos saints Mystères. Ses canonicats ne vallent que cinq à six cent Livres, etc....

(L'abbé Pinel reproduit ici toute la partie du rapport du sieur Gerbier contenue sous le titre Observations, puis il continue :)

Votre Majesté, Sire, ne sera sûrement pas surprise que d'après d'aussi puissantes considérations, ce dernier projet ait été adopté par Monsieur à l'unanimité des voix de son Conseil; mais pourra t elle ne pas l'etre, de la chaleur avec laquelle M. l'Evêque de Blois sollicite la révocation d'un bienfait, si digne à tous égards de la justice, de la piété, et de la bienfaisance de Monsieur, pourra t'elle ne pas L'ettre en voyant M. l'Evêque de Blois lui proposer dans son Mémoire d'acquitter la Dette d'henry le Grand, envers l'Eglise de Monsieur, en détruisant cette Eglise par un procédé semblable à celui du Despote, dont parle M. de Montesquieu qui coup L'arbre par le pied pour en avoir les fruits.

En notre particulier, Sire, nous le sommes nous vous l'avouons, dans L'amertume de notre cœur, mille fois plus que Nous ne pouvons vous L'Exprimer que M. L'Evêque de Blois respecte assés peu les Dernieres volontés des Princes qui y reposent dans La nuit du tombeau pour ne pas craindre d'y manquer en vous offrant de transporter leurs cendres du Temple qu'ils ont elevé au Seigneur, et ou ils ont fondé l'Eternel hommage de Loüange et d'adoration qu'on y rend, en leurs

noms, au Dieu qu'ils y ont invoqué, dans une Eglise etrangère oû ils seroient bientôt oubliés.

Soyez, Sire, leurs Deffenseurs, soyez le de nos autels quil projette de renverser, soyés le de nos pauvres a qui Monsieur, à assuré a perpétuité plus de quatre mille Livres de rente sur les revenus de L'Abbaye de la Ste Trinité par le même Brevet, par lequel il a consenti L'union de cette Abbaye à son Eglise, et ne permettés pas qu'on raye des fastes de la ville de Vendome une grace qu'il a accordée à son Eglise aux titres les plus Légitimes et les plus sacrés, Grace dont L'éclat et La publicité ont mis son nom en bénédiction, dans toute la Province, Grace que déja notre reconnoissance à transmise à la postérité en en inscrivant le Brevet signé de sa main sur nos registres dans une assemblée des trois Etats de la Province; Grace enfin à laquelle Monsieur, nous à fait assurer par une Lettre de son surintendant en datte du vingt neuf juin dernier qu'il ne feroit rien changer par ce que (ce sont les termes de cette Lettre) Monsieur connoissoit les motifs et les vües de M. l'Evêque de Blois Lorsqu'il l'avoit accordée à son Eglise de Vendome.

Nous trouvons, Sire, dans le même raport du sr Gerbier sa reponse au pretendus engagements de Monsieur en faveur du Projet de M. l'Evêque de Blois, que M. l'Evêque de Blois nous oppose : *J'ay eu l'honneur de conférer*, etc. (1).

Qui peut, Sire, mieux juger La nature de cet engagement, et L'apprétier que M. l'Evêque de Seés.

Nous avons au surplus, Sire, analysé avec la plus scrupuleuse éxactitude le Mémoire de M. l'Evêque de Blois et cette analise ne nous à rendu pour résultat qu'un projet de Destruction de toutes les Eglises du Royaume, En commençant par celle de Vendome, que des faits trop Légérement hazardés au soutien de ce plus qu'étrange projet et de prétendües vües de bien public, ou remplies ou sans objet. Telles sont celles d'augmenter le nombre des places Gratuites dans le séminaire de Blois, et de fonder un bas chœur dans sa cathédrale. Nous avons démontré par le calcul en réponse aux premieres que le Séminaire de Blois à dans les trois Prieurés de la Chapelle Vicomtessé, de Monthodon, et de Boulogne, qui y sont réunis,

(1) Voir plus haut Pièce justificative N° V, page 134.

autant et plus de places gratuites que le Diocèse de Blois ne fournit de sujets pour les remplir, et nous avons opposé au prétendu besoin d'un bas chœur dans la Cathédrale que M. L'Evêque de Blois suppose n'en point avoir, quelle en a un très nombreux ; que dans le bas chœur il a des Diacres et sous Diacres d'offices, des chantres et des musiciens, auxquels feu M. de Crussol Evêque de Blois à affecté par son Décret du 1er septembre 1746. vingt quatre chapelles fondées dans cette Eglise, et que ces vingt quatre chapelles aux termes de ce Décret revêtu de toutes les Formalités qu'il éxige ; ne peuvent être conférées qu'a eux par Le Chapitre ; nous ne doutons pas, Sire, que M. L'Evêque de Blois mieux informé ne convienne, qu'il a été aussi mal servi sur ce point de ce fait, par le chanoine qui a rédigé son Mémoire que sur Le détail qu'il y donne de L'argenterie et des ornemens de son Eglise. Nous pourions, Sire, en donner un plus Exact à Votre Majesté ; mais nous craignons d'abuser des moments qu'elle voudra bien donner à nos très humbles Représentations : nous lui observons seulement que si M. l'Evêque de Blois pense avoir besoin à l'avenir de plus de places gratuites dans son séminaire qu'il n'y en a, c'est pour lui la chose du Monde la plus aisée à remplir en y faisant unir les trois Prieurés de Selle, Du Breuil et de St-Symphorien. Le premier vaut quinze cent Livres de rente, Le second mille a onze cent, et le troisieme douze, Ces trois Prieurés sont à sa Collation, sur laquelle il est plus naturel et plus juste qu'il prenne, que sur celle de Monsieur.

Puisse, Sire, Le Souverain des Jours veiller sur ceux de Votre Majesté Et sur ceux de Notre Auguste Reine, Puisse t'il pour sa Gloire, pour Le bien de l'Eglise et pour le bonheur de La France les prolonger au dela du terme le plus reculé de la vie des hommes, ce sont les vœux, Sire, que font pour vous et pour elle les sujets aussi Respectueux que fidelles et soumis de votre Province du Vendomois et en particulier Le chancelier de L'Eglise de Vendome.

N° XI

BREVET DU ROY du 20 août 1785 qui authorise l'extinction et suppression du titre de l'abbaye et réunion d'icelle pour moitié à ladite église du Chapitre.

(Perdu.)

N° XII.

BULLE DU PAPE Pie VI confirmative de la réunion cy dessus, ayant en tête le brevet du roy, pareillement imprimé. Donné à Rome le 14 des calendes de Juillet 1789.

(Perdue.)

Ces deux pièces se trouvaient dans les archives de la collégiale, renfermées précieusement dans une cassette. Nous avons retrouvé ces titres dans les inventaires de la collégiale dressés en 1790.

ERRATUM

Page 120, 28e ligne, *au lieu de* 50,000 livres, *lisez* 20,000 livres.

LA MARGUERITE

Avant-courrière du printemps,
Simple ornement de la prairie,
Au départ des sombres autans
Tu viens, marguerite chérie,
Pour nous annoncer le beau temps.
Doucement ta tige modeste
Ecarte le gazon naissant ;
Ton front se peint d'un blanc céleste,
Et, sans fard, ta couronne agreste
Se livre au zéphyr caressant.
Les prés, en te voyant sourire,
Se réveillent de leur langueur ;
Dans le bouton la fleur soupire ;
Sur la branche, la feuille aspire
Un souffle régénérateur.
La pervenche et l'iris s'ouvrent sur la colline,
Pour tresser un bouquet aux pudiques amours,
Et sur le toit de la chaumine,
Au pauvre que l'hiver chagrine,
La mousse, en fleurissant, annonce les beaux jours.
Aimable gage d'espérance,
Marguerite, je te chéris!
Ton souvenir, vois-tu ! c'est toute mon enfance,
Ce sont mes plus beaux jours, lorsque tu refleuris.
Le passé, le présent, l'avenir, dans mon âme
Semblent s'illuminer sous ton chaste regard ;
Un rayon bienfaisant m'échauffe de sa flamme ;

Comme l'oiseau, je vis, et je chante au hasard.
Mais ce qui plus, hélas ! à mon cœur te rend chère,
Ce qui fait que toujours ton nom revit en moi,
C'est que ma bonne et tendre mère
Portait le même nom que toi.
Ah ! sur sa tombe, où l'herbe pousse,
Où le vent gémit dans la mousse,
Va te pencher, reine des fleurs !
Tu la reconnaîtras : elle n'est point couverte
De ces marbres pompeux que la douleur déserte,
Mais elle est humide de pleurs.
Va ! tu lui serviras d'épitaphe naïve,
Tu renaîtras pour elle ; et quand l'ombre du soir
Reviendra d'une aile tardive,
Toutes deux j'irai vous revoir..... (1)

Château de Rochambeau, 19 juin 1874.

Alexandre de SALIES

(1) On peut rapprocher de cette pièce la charmante ballade de Froissart, dont le refrain est :

Sus toutes flours j'aimme la Margherite.

Ch. B.

M. A. DE SALIES

(SUPPLÉMENT)

Nous saisissons l'occasion de la jolie pièce qu'on vient de lire, pour compléter l'article que nous avons donné ci-dessus, au sujet de son auteur. Nous avons en effet oublié de dire que M. de Salies avait fait son droit et s'était même préparé au doctorat. Dans ces études, il s'était épris d'une véritable passion pour le droit romain, et plus tard, comptait bien appliquer ces connaissances à la critique des voies romaines. C'est Ulpien, nous disait-il, qui est l'homme de la matière.

Du mois de mars 1872 au mois de juillet 1873 (?), nous trouvons M. de Salies établi à Angers. Tours, en effet, moralement ne lui plaisait qu'à demi. Peut-être n'y trouvait-il pas tout l'accueil qu'il méritait. Angers d'ailleurs lui semblait doué de plus d'initiative et de virilité. Il se fit agréger à sa Société d'archéologie, ce qu'il n'avait point fait, chose singulière, pour la Touraine. Cependant, au mois de juillet 1873, nous le retrouvons à son ancien domicile. Etant encore à Angers, en mai 1872, grâce à une petite somme que lui alloua notre Société, il fit déblayer, en vue du futur Congrès, les fameuses oubliettes de Lavardin, « qui comme cachots sont fort curieuses (1). » De plus, pour son propre compte, il fit ouvrir une tranchée entre la partie Est du donjon et le grand escalier, et mit ainsi à découvert la porte basse du donjon « ce qui n'est pas une chose peu curieuse, » attendu que le château ne gardait aucun indice d'une entrée visible du donjon.

(1) Lettre à M. Bouchet, du 29 mai 1872

Mais la plus belle découverte archéologique peut-être de M. de Salies, bien qu'elle soit purement théorique, c'est d'avoir compris et expliqué *l'ensemble* des constructions de Foulques-Nerra, d'avoir démontré que le Grand-Bâtisseur n'avait point obéi seulement en cela à des idées passagères ou à des nécessités du moment, mais que tous ces châteaux formaient système, principalement en Touraine, système conçu avec une haute intelligence militaire, soit pour l'attaque, soit pour la défense, et fondé particulièrement sur la considération des vallées et des cours d'eau. Chose singulière, ce système est moins apparent en Anjou même, à cause des nombreuses forteresses aujourd'hui détruites dans ce pays, mais il y existait certainement. « L'Anjou tout entier, dit M. Henri Martin, en parlant de cette époque, n'était qu'une frontière hérissée de tours. »

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails qui seraient infiniment trop longs et ne pourraient d'ailleurs être compris qu'avec une carte sous les yeux. Nous nous contenterons de renvoyer au livre pp. 44 et suivv. et 238 et suivv., mais on devra lire jusqu'au bout, car le commencement semble contredire à ce que nous disons.

Tels sont les derniers traits que nous désirions ajouter à l'intelligente figure que nous avons essayé de tracer.

26 juin 1883.

Ch. Bouchet

CHRONIQUE

—

Les Sociétés savantes à la Sorbonne.

Du 26 mars dernier, lundi de Pâques, au 31 suivant inclus, a eu lieu, comme à l'ordinaire, la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La nôtre y était représentée par MM. Rigollot, professeur de philosophie à notre Lycée, et de Chaban. Tous deux ont pris la parole, le premier, sur l'instruction primaire en France avant la Révolution qui, selon l'orateur, était plus développée qu'on ne le croit généralement; le second, sur la méthode à suivre dans la recherche de l'étymologie des noms de lieux, méthode qu'il trouve surtout dans l'étude de la langue celto-armoricaine ou bas-breton actuel. Ces deux thèses ont donné lieu à quelques discussions dans lesquelles il serait trop long d'entrer ici, les grands journaux d'ailleurs en ayant donné un compte-rendu suffisant.

———

Notre compatriote et collègue M. le Dr Alban Ribemont-Dessaignes vient d'être, à la suite d'examens très brillants, nommé, à l'unanimité, professeur agrégé d'accouchement à la Faculté de Médecine de Paris.

Le Concours, commencé le 1er mars dernier, ne s'est terminé que le 20 juin.

Nos félicitations bien sincères au savant lauréat, qui nous semble appelé à relever encore ce nom de Dessaignes, déjà deux fois célèbre.

———

ARTISTES DE LOIR-&-CHER

Figurant au Salon de 1883

—

Nous avons ajouté quelques noms qui, sans appartenir à notre département, s'y rattachent néanmoins d'une façon quelconque.

PEINTURE

BARRET (Olivier), né à Périgueux, élève de M. P. Dupuis. — A Blois.

N° 119. — *La Convoitise.*

BONHEUR (Mme Ve Marie-Renée-Germain), née à Blois, élève de MM. G. Bonheur et U. Besnard.

285. — *Un soir; — Bords de la Loire.*

BUSSON (Charles), né à Montoire, élève de MM. Rémon et François. — H. C.

419. — *Avant la pluie; — Plaine de Montoire.*

CHIGOT (Alphonse), né à Graçay (Cher), élève de l'Académie de Valenciennes.

521. — *Le renfort ; — Armée de la Loire.*

Le 7 novembre, les Allemands firent une reconnaissance vers la forêt de Marchenoir, dans le but de découvrir les projets du général commandant l'armée de la Loire ; Chanzy, qui occupait alors la lisière de la forêt, prit l'offensive, fit avancer ses renforts, et battit les Allemands établis à Marolles.

DUPUIS (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon.

856. — *Portrait de M. ***.*

GRILLON (Albert-Fulgence), né à Blois.

1109. — *Les bords du Clain, en octobre.*

LOPINOT (Amédée), né à Paris, élève de MM. Ch. Busson et P. Colin.

1550. — *Village de Lavardin (Loir-et-Cher).*

MARCEUIL (Marie-Louis), né à Blois, élève de M. Ed. Gotorbe.

1599. — *Un envoi de gibier d'eau.*

PICHOT (Emile-Jules), né à La Chapelle-Vendomoise, élève de MM. Cabanel et J. Bertrand.

1917. — *Il pensiero.*
1918. — *Portrait de M. P. H...*

PITARD (Ferdinand), né à MONDOUBLEAU, élève de MM. Lobin et A. Deschamps.

1935. — *Portrait de Mme C...*

SAUTAY (Paul-Emile), né à AMIENS, élève de MM. J. Lefebvre et Robert-Fleury. — H. C.

2171. — *L'entrée à l'église* (1).

SAUVAGE (Henri), né à BLOIS, élève de MM. Bonnat, Busson et Humbert.

2173. — *Intérieur d'église, à Blois* (2).
2174. — *Portrait de Mme S...*

DESSINS, CARTONS, etc., etc.

BESNARD (Paul-François), né à ORLÉANS, élève de M. Chouppe, à Romorantin.

2551. — *L'étang des Bruyères, à Cheveaux, près la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).*

2552. — *Cinq dessins* : 1. Bras de la Sauldre, à Romorantin. — 2. Le ruisseau du Désert, à St-Honoré (Nièvre). — 3. Tronc de chêne. — 4. Etude d'arbres. — 5. Le lavoir du Grand-Chemin, à Romorantin.

BURAT (Mlle Fanny), née à BLOIS, élève de M. Jacobber.

2605 bis. — *Fleurs de printemps ; — Aquarelle.*

LE NAIL (Marie-Joseph-Ernest), né à BLOIS, élève de Corot.

2984. — *Déjeuner ; — Aquarelle.*

RENOUARD (Paul), né à COUR-CHEVERNY, élève de Pils.

3134. — *Enfants assistés :* La 1re division passe au réfectoire. — La crèche. — On prépare la bouillie. (Appartient à M. Benrier.)

3135. — *Enfants assistés :* L'abandon. — A l'infirmerie. — Les Invalides. (Appartient à M. Protais.)

SCRIBE (Léon-Ovide), né à ALBERT (Somme), élève de Boischevalier, d'Ingres et de M. Henner. — A Romorantin.

(1) On nous assure que cette église est celle de Lavardin.

(2) L'Etat a fait l'acquisition de ce tableau.

3182, — *Cadmus et Hermione; — Faïence.*
3183. — *S[t] Jérôme; — émail.*

SCULPTURE.

CHASSAIGNE (René), né à ORLÉANS, élève de M. Thomas. — A Blois.

3454. — *Portrait de Madame C...; — buste, plâtre.*
3455. — *Un ami, tête de chien; — médaillon.*

DELBAUVE (Louis-Emile), né à CONTRES.

3543. — *Portrait de M. le lieutenant V. L.....; — médaillon, bronze.*

LOISON (Pierre), né à Mer, élève de David d'Angers. — H. C.

3899. — *Pigalle; — statue, plâtre.*
(P. S. Destinée à l'Hôtel-de-Ville de Paris).
3900. — *La Vérité; — statuette, plâtre.*

GRAVURE EN MÉDAILLES, etc.

BERTAULT (Charles), né à SAINT-AMAND (Loir-et-Cher), élève de M. Lequien.

4315. — *Portrait de S. E. le cardinal Czacki; — médaille, bronze.*

DUPUIS (Daniel), né à BLOIS, élève de M. Cavelier et Farochon. — H. C.

4325. — *Un cadre contenant quatre médaillons et deux médailles, bronze; et une épreuve, étain.*

ARCHITECTURE.

CLÉMENT (Arthur), né à OLIVET (Loiret), et PARC (Emile), né à VILLIERS (Loir-et-Cher).

4391. — *Théâtre de Vendôme; trois châssis.*

GRAVURE.

BERGEOT (Victor), né à VENDÔME.

4551. — *Les ruines de Lavardin. — Eau-forte.*

CHAHUNEAU (Ferdinand), né à AVERDON, élève de Gusman.

4586. — *Moines mendiants,* d'après Enrique Serra, d'après

les dessins de MM. Pille et Milius, pour une édition de Walter Scott ; — trois gravures sur bois.

CHAHUNEAU (Hippolyte), né à Averdon, élève de MM. Best et Hotelin.

1587. — *Six gravures sur bois :* Trois d'après M. A. Marie et Flameng, pour une édition de Walter Scott ; — *Jeanne d'Arc,* d'après M. Frémiet ; — *Etude,* d'après Albert Durer. — *Types Kabyles.*

HABERT-DYS (Jules), né à Fresnes, élève de MM. Gérôme, Bracquemond et Gaucherel.

1702. — *Santa Maria della Salute ;* — gravure.

1703. — *Une gravure,* d'après Guardi.

MASSÉ (Pierre-Augustin), né à Blois.

1802. — *La chanson à la mode,* d'après M. Worms ; — gravure.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.

1870. — *Paysans bourbonnais ;* — 2 gravures.

1871. — *St Jean l'Evangéliste, Ste Anne, St Eloi, St Vincent.* — Pour les Saints Patrons des corporations ; — quatre gravures.

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

1877. — *L'Opéra ;* trois gravures : Le premier harpiste. — Vue des toits de l'administration. — Bons conseils.

1878. — *L'Opéra ;* quatre groupes : Répétitions de la classe ; — Salut ; — 3e acte de Faust ; — Le charpentier en retraite.

Ensemble : 31 artistes, dont 9 nés en dehors de notre département.

D'après le livret du salon.

Pour extrait conforme,

Ch. Bouchet.

Le Gérant, LEMERCIER

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXII

3e TRIMESTRE 1883

SOMMAIRE :

VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1883




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

22e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

JUILLET 1883

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 juillet 1883, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président ; Isnard, vice-président ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; A. de Lavau ; l'abbé C. Bourgogne, Chanteaud, membres ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. l'abbé L. Bourgogne ; le Dr Brocheton ; Dunoyer ; Duvau ; A. Lemercier ; Malardier ; de Maricourt ; Mascarel ; l'abbé Métais ; Rigollot ; de Sachy ; Thillier ; l'abbé Tremblay ; le général de Valabrègue ; Yvon-Villarceau.

Cette séance était publique, et plusieurs personnes étrangères à la Société y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte, et donne la parole à M. le Conservateur :

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 avril 1883

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. le Docteur E. Martellière, de Paris, par l'intermédiaire de M. l'abbé Lefebvre :

Un CALICE en cuivre doré et argenté; sur la coupe sont appliqués de légers rinceaux à jour, figurant des pampres et des raisins, l'ornementation du pied est conçue dans le même goût. H., 0m,22. XVIIe siècle. Provenance inconnue.

De M. P. Martellière, juge à Pithiviers :

Une STATUE en pierre peinte, qui, malgré quelques mutilations, conserve un caractère de noblesse sans gaucherie et de simplicité sans raideur. Il est assez difficile de savoir quelle pouvait être cette figure, drapée de vêtements serrés à la taille par une cordelière. Les mains manquent, et elles devaient tenir quelques attributs caractéristiques. XIIIe siècle. H. 0m88. Trouvée à Barville (Loiret).

LA CHARITÉ, peinture sur bois, de H. 0m,98 sur L. 0m,70, qui semble appartenir à l'Ecole vénitienne du commencement du XVIIe siècle. Le sujet n'est pas sans analogie avec l'*Alma*

Parens exposée cette année par Bouguereau. Mais la Charité, au lieu de découvrir son sein, réchauffe à un brasero un enfant qu'elle tient de sa main gauche, tandis que d'autres enfants se pressent sur son cou et sur ses genoux. Quoique d'assez nombreuses retouches gâtent un peu ce joli tableau, il présente d'excellentes qualités de composition et de couleur; et si nous n'avons pas devant les yeux le véritable original, c'en est au moins une très bonne et ancienne copie.

Un petit PANNEAU couvert d'une délicate ornementation de la première Renaissance française (Epoque de François Ier).

Un ECUSSON d'armoiries sculptées sur bois et autrefois peintes, mais impossibles à déterminer, par suite de la disparition des couleurs.

Du même, de la part de Mme Bezard, de Pithiviers :

Une petite BOUCLE DE CEINTURE en or guilloché, sur lequel des fleurons sont figurés au moyen de petits clous d'acier poli. Epoque de la Restauration (?).

Acquisitions :

Une HACHE POLIE, d'un beau vert foncé et remarquablement conservée (jadeïte ou serpentine ?). Plus grande longueur. 88mm ; largeur au tranchant, 55mm. Trouvée aux environs de Villetrun.

Un petit PISTOLET de la fin du XVIIIe siècle, trouvé dans les travaux du chemin de fer.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. Nouel, notre bibliothécaire :

Sept pièces en cuivre ou billon, dont voici le détail :

Un demi-blanc de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442). IOHANNES BRITONV. DVX N. Quatre mouchetures posées 1, 2, 1, dans une rosace. ℟ : SIT NOMEN, etc. Croix pattée. Frappé à Nantes

Un gros du duc François II (1458-1481). FRANCISCVS BRITONVM DVX. Ecu à six mouchetures, posées 3, 2, 1. ℟ : SIT

NOMEN, etc. Croix feuillue cantonnée de quatre annelets; en cœur, R. Frappé à Rennes.

Une pièce de deux sols de Louis XVI pour la colonie de Cayenne, 1782.

Un méreau attribué généralement à Reims. Saint Paul debout tenant une épée et un livre ; dans le champ, les lettres S P (*Sanctus Paulus*), surmontées de deux fleurs de lis ; au-dessous, un croissant et un R couronné. ℟ : Grand R couronné dans un croissant, également accosté de S P et de deux fleurs de lis. 1618.

Et trois pièces suisses des cantons de Lucerne (1622), Saint-Gall (1730) et Zug (1692).

De M. Séné, maçon à Vendôme :

Une pièce de billon, dite Carolus, du règne de Charles VIII. Grand K gothique couronné et accosté de deux fleurs de lis. Trouvée par le donateur sur les voûtes de l'église de la Trinité.

De M. Chardonnet, de Paris :

Une reproduction galvanoplastique d'une médaille de Louis XVIII.

D'un Anonyme :

Un jeton de la Mairie de Tours. CH. BOVTAULT, S. DE BEAVREGARD, MAIRE DE TOVRS. 1615-1616. Armoiries. — ℟ : DVM PREMOR ATTOLOR. Armes de la ville de Tours.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

De M. de Nadaillac :

Empreintes de pieds humains découvertes dans une carrière auprès de Carson (Nevada).

La Majolique et la Porcelaine de Ferrare, par M. Giuseppe Campori. (Extrait de la Gazette des Beaux-Arts, 1863.)

Documents inédits sur Raphaël, par M Giuseppe Campori. (Gazette des Beaux-Arts, août 1864.)

Manuel complet de lottinoplastique, par M. Lottin de Laval. Paris, 1857.

Association française pour l'avancement des sciences. Informations et documents divers, N° 35, mai 1883.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. (Suite.)

Le cahier d'avril 1883 renferme, p. 207, le compte-rendu par M. B. Hauréau, d'une thèse de M. l'abbé Bourgain sur un ouvrage de Mathieu de Vendôme, dont voici le titre : *Matthœi Vindocinensis ars versificatoria. Thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi L. Bourgain, 1879.*

L'article de M. Hauréau débute ainsi : « Mathieu de Vendôme fut un des professeurs les plus célèbres et un des versificateurs les plus féconds du XIIe siècle. Il a fait des poèmes épiques, des comédies, des satires, des épigrammes ; il s'est exercé dans tous les genres de poésie.... En prose, il ne paraît avoir composé, ou, du moins, on ne connaît encore de lui qu'un traité sur l'art d'écrire en vers ; ce que nous appelons maintenant une prosodie. Ayant trouvé dans le N° 1612 de la Bibliothèque de Troyes un extrait considérable de ce traité, M. l'abbé Bourgain s'est imposé la tâche de le publier et de l'annoter. Une dissertation étendue précède le texte, et en fait justement apprécier l'intérêt historique. »

Romania. (Suite.)

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Rapport au ministre et arrêtés, 14 mars 1883. Broch. in-4°.

Il s'agit de l'organisation nouvelle du Comité des Travaux historiques et scientifiques, qui est divisée en cinq sections et une commission centrale.

Ces sections sont :

1° Section d'histoire et de philologie ;

2° Section d'archéologie ;

3° Section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques ;

4° Section de sciences naturelles et de sciences géographiques.

Revue des Travaux scientifiques. Tome II, N° 12, et Tome III, N°s 1, 2, 3.

Répertoire des Travaux historiques pendant l'année 1881. — Supplément. — Index.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, d'archéologie et de philologie.

P. 407-414, on trouvera l'analyse détaillée d'un article qui nous intéresse tout particulièrement : « Note sur les écoles primaires à Vendôme dès le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle, par M. Fernand Bournon, archiviste du département de Loir-et-Cher. »

Une analyse de ce travail paraîtra prochainement dans notre Bulletin.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 1881-1882.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Année 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Tome XXI, années 1882 et 1883, 1er fascicule.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. Années 1881 et 1882. 2 volumes.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 2e livraison.

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon. Nouvelle publication. Janvier - avril 1883.

Bulletin de la Société Dunoise. Avril 1883.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. Tome 42e, cinquième série ; tome second, 1881. — *Bulletin* de la même Société, 1881, en un tome.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1882, 2e semestre.

Table analytique du Bulletin de la Société de l'Yonne. 1867-1878.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. 4e fascicule 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre 1882.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 3e et 4e trimestres de 1882.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires. Mai 1883.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. 1er et 2e trimestres de 1882.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault), tome XI, 2e livraison 1882.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série, Tome XI. Autun, 1882.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. Tome VII, N° 1, Janvier-février 1883.

Catalogue du Musée Guimet. 1re partie, Inde, Chine et Japon, par L. de Milloué, directeur du Musée. Nouvelle édition. Lyon, 1883.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Bulletin Monumental. (Suite.)

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie, Tome IV, 3e livraison. — Seconde série, tome 1er, première partie, 1877. — Deuxième partie, 1878. — Tome V de la collection.

E. N

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

BIOGRAPHIE VENDOMOISE

Par M. A. de Rochambeau.

BEAUNIER (René-François-Xavier)

René-François-Xavier Beaunier était fils de René Beaunier, procureur et bailli de Vendôme et Bessé-sur-Braye, et d'Anne-Angélique Savatier ; il était né à Vendôme au mois de mai 1772, et fut baptisé dans l'église de Saint-Martin, sa paroisse. Il était l'aîné de cinq enfants, et ses parents voulurent le faire entrer dans la magistrature ; mais son père étant venu à mourir en 1788, il embrassa l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre à Paris, le 24 février 1797, par Mgr de Maillé de La Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, et n'ayant pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé, il dut se cacher pour échapper aux poursuites qu'on exerçait contre les dissidents.

C'est à cette époque et à la suite de cette divergence d'opinion que prit naissance la secte religieuse connue sous le nom de *Petite Église*. On désignait ainsi un groupe de trente-huit évêques et d'un assez grand nombre de prêtres qui, après avoir protesté contre la constitution civile du clergé en 1790, refusèrent, en 1801, leur adhésion au concordat passé entre le pape Pie VII et le premier consul.

De tous temps, la situation du clergé dans les pays catholiques, et particulièrement ses rapports avec l'Etat,

avaient été l'objet de l'attention des souverains législateurs et de conventions entre le saint-siège et les gouvernants. On attribue, sans trop de fondement, à Louis IX une pragmatique sanction, rendue en 1268, qui aurait précisé en six articles les relations de la France et du saint-siège, et posé en droit la liberté des élections canoniques.

Le même usage fut établi par la fameuse pragmatique sanction de Bourges, rendue par Charles VII en 1438, et fondée sur les décrets du concile de Bâle : cette pragmatique sanction fut condamnée par le saint-Siège. Quatre traités solennels ont, depuis, modifié les bases de cette législation : d'abord le concordat de 1516 entre Léon X et François Ier, qui donnait au Roi le droit de nomination à tous les évêchés, abbayes et prieurés ; puis celui de 1801 entre Pie VII et Bonaparte, qui laissait comme autrefois la nomination des évêques au gouvernement et l'institution canonique au pape ; et, enfin, ceux de Fontainebleau (1813) et de Rome (1817), qui ne furent jamais exécutés. Celui de 1813, arraché violemment au pape Pie VII, fut solennellement rétracté par lui dès qu'il eut recouvré la liberté, et celui de 1817 fut seul accepté par la cour de Rome.

A la suite du concordat de 1801, les dissidents furent dépossédés de leurs diocèses et de leurs paroisses. Quelques-uns refusèrent de quitter la place, et, bien qu'on leur eût donné des successeurs, continuèrent à exercer, élevant ainsi autel contre autel. Depuis, les pasteurs sont morts et n'ont pas été remplacés ; mais quelques familles sont restées fidèles à leurs doctrines. Elles n'ont ni temples ni prêtres, et elles se réunissent seulement pour lire des prières. Elles ne veulent avoir que le moins de rapports possible avec l'administration civile. Pour un mariage, par exemple, les époux consentent à aller à la mairie, mais c'est lorsque le mariage est consommé, et uniquement, disent-ils, pour le faire enregistrer.

Mgr de Thémines, évêque de Blois, fut un des plus fermes champions de la Petite Église.

Alexandre-François-Amédée-Adon-Anne-Louis-Joseph de Lauzières de Thémines avait 34 ans, lorsqu'en 1776 le roi Louis XV le nomma évêque de Blois. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut remplacé par Henry Grégoire, qui fut sacré le 31 mars 1791. Thémines ne voulut pas quitter son siège, et adressa, le 11 février 1791, une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, pour les prévenir contre les innovations de l'Assemblée nationale ; mais ses adversaires ameutèrent sous ses fenêtres une foule hostile, et, le lendemain, il reçut l'ordre formel de quitter Blois et le département de Loir-et-Cher. Il se retira d'abord à Chambéry, d'où il lança (25 juin 1791) une longue protestation contre l'élection de Grégoire. De Chambéry il passa en Espagne, où il séjourna quelques années, puis en Angleterre. Plus tard, il se déclara pour Napoléon, en dépit des efforts de ses collègues pour atténuer l'effet de cette rétractation, et mourut à Bruxelles en 1829.

L'abbé Beaunier habitait, avec sa mère et son frère le médecin, une propriété qu'ils possédaient à Areines, près Vendôme. Vivement poursuivi, il se cachait tantôt à Areines, tantôt à Meslay, où un de ses frères avait une fabrique de cotonnades, et, malgré de fréquentes perquisitions, il avait toujours échappé aux recherches, lorsqu'un jour, en 1810, s'étant rendu à Cloyes, où de nombreux dissidents réclamaient son ministère, il fut dénoncé et arrêté avec ses coreligionnaires.

On l'amena à Chartres ; de là il fut dirigé sur le fort Bouillon (aujourd'hui dans le duché de Luxembourg), puis à Pierre-Chatel, fort français à cinq kilomètres S.-E. de Belley (Ain), sur la rive droite du Rhône, et commandant le passage de France en Savoie. Il quittait cette dernière résidence au début de janvier 1814.

Le 23 du même mois, il écrivait à sa famille une longue

lettre pour lui annoncer ces modifications. Cette lettre est un véritable journal, qui donne une idée de l'importance qu'avait à cette époque la Petite Église dans certaines provinces, et contient de très curieux et intéressants détails. Nous la publions *in extenso*.

« Je suppose, mes chers amis et bon frère, que vous avez reçu depuis le commencement de cette année deux lettres de moi, l'une en date du 9 au 10 de ce mois, écrite à Pierre-Châtel, la veille de mon départ, dans laquelle je vous annonçais que d'un jour à l'autre nous nous attendions à déloger et qu'il ne faudrait plus m'adresser de lettres ici. Pendant que je faisais la lettre dont je parle, je reçus différentes notions sur le lieu de notre destination ; d'abord on nous parla de Saumur, et ensuite de Bourges. Voilà ce qui a causé les ratures et les surcharges que vous avez dû y trouver. On nous a laissé ignorer le moment marqué pour notre départ ; peut-être le commandant de Pierre - Châtel était - il obligé de rassembler un nombre imposant de gendarmes pour protéger notre conduite, et la chose n'était pas aussi facile qu'elle l'eût été en tout autre temps, car l'officier de Belley, à qui cette mission était confiée, était, jour et nuit, en route avec ses brigades. Enfin, le 11, à 6 heures du matin, on vint nous annoncer qu'il fallait faire son paquet ; nous nous dépêchâmes, faut y voir !

« J'avais depuis 8 à 10 jours disposé plusieurs choses, et, avec les avances, je me trouvai en mesure. Nous devions tous, au nombre de 80, être embarqués sur le Rhône, qui coule au bas du fort, avec 30 gendarmes et nos paquets, entassés sur un bateau plat que l'on appelle *Tone*. Si vous connaissiez l'élévation du fort et combien le chemin par où l'on y monte est escarpé, vous seriez surpris de la facilité avec laquelle nos malles ont été descendues. Il n'y avait pas à parler de voitures, la neige gelée ne l'eût pas permis. Les gens du pays fournirent tout simplement leurs épaules, et, dans un court espace de temps, les malles et les hommes fu-

rent descendus dans le bateau. C'était chose nouvelle pour moi de voyager sur l'eau. Un aviron, très difficile à manœuvrer, et deux longues rames, agitées chacune par trois hommes, nous voiturent pour Lyon. Tout allait si bien en commençant, que le projet était de nous conduire à Lyon tout d'une traite. Il faut, par un temps calme, quatorze heures de navigation. Il y a de Pierre-Châtel à Lyon quatorze lieues par terre et environ trente par eau.

« Après avoir vogué environ quatre heures sur le Rhône, nous avons été accueillis par une tempête qui a donné de la tablature aux bateliers. Il était environ 7 heures du soir, lorsqu'un coup de vent nous a jetés sur le rivage; les rameurs perdirent leur équilibre, et tombèrent sur nous avec leurs rames. Le danger était pressant, et l'officier avec ses gendarmes se trouvèrent dans un terrible embarras. Nous pouvons assurer que le danger disparut miraculeusement avec la rapidité de l'éclair; mais la peur ne s'en alla pas si vite, et cette foule, qui manquait de confiance en Dieu, se mit à crier: A terre! à terre! Les plus hardis sautèrent de la barque, et il était difficile de les contenir militairement. Ce mouvement convulsif s'apaisa néanmoins, et il fut résolu que l'on resterait là jusqu'au point du jour, car les marins s'estimaient heureux d'avoir échoué sur le sable. Vingt pas plus loin, ils se fussent infailliblement brisés sur un écueil. Le dégel avait commencé, la neige avait fondu; mais il faisait bien froid pour des personnes habituées à ne prendre l'air que par moments. Les gendarmes trouvèrent heureusement sur le rivage des fagots tout disposés; ils firent du feu, et nous en ressentîmes quelque soulagement. Mais comme nous avions avec nous des femmes, des enfants, des généraux, un ambassadeur, des grands d'Espagne, il fallut quelque chose de mieux que le feu à la belle étoile. L'officier eut la pensée de reconnaître le pays; au bout de deux heures, il revint à nous pour nous annoncer qu'il avait trouvé une métairie où il y avait

trois chambres dans lesquelles nous pourrions passer la nuit. Aussitôt l'on nous débarqua, et on nous conduisit dans un village qui se nomme les Avenières, éloigné seulement de deux lieues de Pierre-Châtel par terre. Nous y avons passé la nuit, et quelle nuit! Au moins nous étions à couvert d'une forte pluie, qui continua le lendemain et qui nous força à rester. C'était donc là que se trouvait le complément des forts de Fénestrelle, de Pierre-Châtel, de Bouillon, Sainte-Pélagie à Paris. L'histoire de notre naufrage fut bientôt connue, et nous reçûmes quelques visites. Je trouvai assez de temps pour vous écrire, et vous annoncer notre départ et les circonstances de l'accident qui nous retenait en station aux Avenières. Je me réservai de cacheter ma lettre le jour de notre arrivée à Lyon pour vous en donner avis, et je la fis mettre à la poste de Lyon le samedi 15 du courant, à l'adresse d'Elie.

« Le 12 au matin, chacun n'eut besoin que de se secouer l'oreille pour être en état de repartir; trois fois nous nous disposâmes à mettre le nez à l'air, mais le temps semblait se jouer de nous. Il devenait serein pendant une demi-heure : Partons ! partons ! et aussitôt la pluie et le vent recommençaient. Il fallut séjourner à deux lieues de Pierre-Châtel. Le 13 fut passable; vers 9 heures, nous nous remîmes en route. Nous allâmes à cinq lieues de Lyon, après avoir franchi un passage difficile qui se nomme le *Saut du Rhône,* et nous couchâmes dans le village.

« Le lendemain, nous remîmes à la voile dès 7 heures du matin, et avant midi nous abordâmes sur le quai d'une des plus populeuses cités de la France. Comment pourriez-vous croire à tout ce que l'on se plaît à répandre sur la marche précipitée des ennemis, puisque, à l'autre rive du Rhône, on faisait sur notre entrée des contes tout à fait ridicules ? Les uns disaient : « Voilà les ennemis qui arrivent! » D'autres : « Voilà dix mille Français qui entrent pour défendre la ville ! » D'autres : « Voilà dix mille Autrichiens qui entrent par le port de

la Guillotière! » Et la vérité toute pure était que 80 personnes, prisonniers d'État, partie laïques, partie ecclésiastiques, faisaient leur entrée à pied entre deux haies de gendarmes, et marchaient ainsi tout au long des faubourgs et sous les yeux de plus de 20,000 spectateurs. Il est vrai que d'un jour à l'autre on attendait les troupes ennemies ; que, pour le sûr, disait-on, elles devaient s'y rendre le lendemain samedi. Mais comment pouvions-nous y croire? Il n'y avait point ou peu de troupes, et les bourgeois n'étaient point encore en armes, et, vu l'impuissance d'imposer une résistance efficace, ils s'étaient refusés à se mettre en armes et à marcher au devant des ennemis. Nous vînmes loger dans le faubourg de la Guillotière. Le lendemain samedi, nous partîmes pour Roanne dans des voitures suspendues ; c'était un spectacle assez curieux de voir une file de douze voitures escortées de gendarmes traverser toute la ville de Lyon. Le temps était pluvieux, nous n'avons pu arriver qu'à Taran dans la journée. J'aurais souhaité pouvoir vous écrire ; mais, par suite de la précipitation avec laquelle on nous a fait partir, mon paquet s'est trouvé mal engagé dans la voiture où tous les ballots se trouvaient chargés, et comme j'étais choisi en qualité de dépensier par un certain nombre de nos compagnons, je n'ai pu trouver le moment de vous écrire. Nous arrivâmes le dimanche soir à Roanne sur les mêmes voitures. Le temps était si court, que, pour se choisir un logement à sa guise, s'arranger pour le souper, la nuit arrivait. Le lendemain, nous avons fait séjour ; mais la journée à peine a suffi à la recherche de nos paquets, au déchargement des voitures, aux dispositions de l'embarquement, et il était déjà 7 heures lorsque, possédant mon paquet et ayant mon office à dire, je n'ai pu faire une pose d'avant de me coucher. Plusieurs d'entre nous ont ici la disgrâce que leur paquet ayant été laissé à Lyon, je me suis cru du nombre jusqu'à 5 heures du soir pour le paquet qui m'intéressait sensiblement. J'en ai été quitte pour la peur.

« Mardi matin, vers 11 heures et demie, nous avons été embarqués sur deux bateaux couverts en bois ; le dessous comme le dessus était construit en bois de sapin. Sur cette frêle embarcation, nous avons fait le chemin de Roanne à Nevers. La rivière était grosse, et c'était, disait-on, un avantage, parce que la Loire, peu profonde à Roanne, a besoin d'être grossie un peu par les pluies pour rendre la navigation plus prompte. On nous avait promis que notre route s'achèverait en deux jours ; mais des contre-temps non moins pénibles que ceux de la semaine précédente nous ont fait coucher quatre nuits consécutives dans les bateaux. La première journée m'a paru la plus favorable ; à la nuit tombante et après sept lieues de traversée, nous avons jeté l'ancre. Le lendemain mercredi, on se remit en route à 6 heures et demie du matin. Mais, vers le soir, on fut accueilli par une tempête qui força de jeter l'ancre ; le vent continua toute la nuit et n'arrêta pas dans la journée de jeudi. Nous restâmes sur nos sapins, au milieu d'une étendue d'eau dix fois large comme le Loir dans sa hauteur ordinaire. La nuit de jeudi à vendredi fut très orageuse et nous crûmes bien qu'il faudrait y rester. Dieu a eu pitié de nous, car, au moment où il était convenable de partir, le vent s'est calmé comme par miracle. Nous avons fait une journée assez longue, et nous avons jeté l'ancre, avec l'espérance de terminer le lendemain notre course jusqu'à Nevers. Ce serait un récit digne de vous intéresser que celui de notre genre de vie dans le bateau. La cabane, longue de plus de 50 pieds, nous donnait le couvert ; la proue et la poupe étaient à découvert pour la manœuvre et pour prendre l'air. La cabane avait une espèce de galerie en avant pour servir de cuisine et de corps-de-garde aux gendarmes. Un carré de bois, dans la forme d'une hausse de ruche, mais de deux pieds carrés, et rempli de terre, servait de foyer et était placé au milieu de cette galerie. La couverture de ce corps-de-garde laissait une ouverture longue de 3 pieds et large de 6 pouces pour servir le passage à

la fumée. Je me doute bien qu'au temps d'Adam et d'Eve on ne faisait pas mieux les cheminées; bref, on y faisait notre cuisine, on s'y chauffait tant bien que mal, et on y étouffait de fumée. Le coucher n'était guère plus ragoûtant que la nourriture. C'étaient les mariniers qui nous faisaient la cuisine, et si elle n'était pas propre, elle était néanmoins délicieuse pour des passagers qui étaient réduits à manger ou à se coucher auprès. Ne pensez pas qu'on trouve des lits de plume ou des matelas pour les grands d'Espagne, qui sont comme rois dans leurs domaines, et qui dans leur pays ne connaissent au-dessus d'eux que le roi. Ils s'estiment heureux, comme les autres, d'avoir une botte de paille. Si quelquefois vous avez vu des enfants disputer pour leurs places ou pour leurs hochets, vous auriez une idée des disputes qui avaient lieu dans nos cabanes pour la place et pour la paille sur laquelle il fallait se reposer. Les plus raisonnables en gémissaient; mais, en temps de détresse, de famine et de peste, on ne pense qu'à soi, on oublie aisément les règles de la charité et de la politesse. Croiriez-vous qu'il n'y avait dans l'embarcation qu'un seul matelas, c'était celui de mon ami M. Danierray, de Grenoble? En partant de chez lui pour se rendre à Pierre-Châtel, il l'avait emporté, s'imaginant qu'il n'aurait qu'une paillasse. Les plus hardis s'approchaient de lui ; je n'ai pu y toucher que par un coin. Mais ce n'était pas cela qui me manquait; c'était un espace suffisant pour m'allonger et pour me placer. J'étais exactement pressé de tous côtés, et je disais en riant à un de mes voisins ci-devant Eudiste : « On vante l'austérité des Carmélites ou des enfants de saint François de Sales ou de saint Bruno, qu'ils viennent ici et ils rougiront de leur mollesse, car ils avaient une paillasse et une couverture, de bons vêtements, et par dessus tout des dimensions longues et larges pour dormir en paix et en silence, tandis que nous, nous avions précisément tout ce qu'il fallait pour avoir faim de dormir et pour ne pouvoir la satisfaire. » C'est là que

nous avions des ronfleurs en trois façons, et il fallait bien les supporter.

« Remettons-nous en route. Hier samedi dès cinq heures du matin, nos bateaux levèrent l'ancre, et, avant huit heures, nous passâmes sous le beau pont de la petite ville de Decise. Avant d'enfiler l'arche du milieu, nos bateliers récitèrent pieusement un *pater* et un *ave* en l'honneur du grand saint Nicolas. Le passage était difficile ; nos deux bateaux remplissaient à deux pieds près toute la largeur de l'arche, et les grandes eaux portaient le faîte de nos cabanes à un pied de la voûte de l'arche. On ne reconnut le danger qu'après y avoir échappé et aussi aux démonstrations de joie des bateliers. Nous pensions que le reste du voyage se ferait aussi facilement ; mais nous trouvâmes à décompter. Vers midi, le vent s'éleva, et les sinuosités de la rivière causèrent aux bateliers des embarras plus grands que ceux qu'ils avaient éprouvés depuis le départ de Roanne.

« Lorsque nous aperçûmes les rochers de Nevers, nous reconnûmes que nos bons anges avaient à lutter contre nos adversaires. L'embarcation pirouetta malgré tous les efforts des bateliers ; enfin, elle vint se choquer contre le rivage, et peu s'en fallut qu'elle ne soit restée là. Ce que j'admire, c'est que les difficultés ne survenaient, ce semble, que pour être vaincues surnaturellement. A un quart de lieue de la ville nous avons été obligés de rester en place ; les bateaux, liés l'un à l'autre, se sont retournés malgré vents et marées, et il a fallut jeter l'ancre et attendre des secours pour nous en retirer. Ce secours n'a pas été long à venir, et, à 5 heures du soir, nous sommes bravement entrés dans la ville.

« Les laïques ont été logés au séminaire, en attendant qu'on puisse les transférer à Saumur. Pour nous, on nous a déposés dans une auberge malpropre ; nous y séjournerons aujourd'hui, et demain nous irons cou-

cher à moitié chemin de Bourges par terre, car la Loire charrie des glaçons dont la rencontre nous ferait chavirer. Ainsi, notre voyage atteste évidemment le soin que la Providence daigne prendre de nous, et je mets en fait que les bateliers du Rhône et de la Loire auraient refusé de nous prendre à leur bord s'ils eussent pensé à toutes les chances qu'ils ont courues. S'il plaît à Dieu, j'arriverai mardi à Bourges. Je me serai rapproché de vous à peu près de 90 lieues. Je n'en serai éloigné que de 33. Il y a quinze jours, vous comme moi n'aurions osé l'espérer. Bénissez-en le Seigneur, assurez mon oncle Dumont de mon respect, montrez-lui ceci, et qu'il y voie que j'ai fait mention de lui à Roanne et qu'on s'est rappelé son passage. M. Thévenot est mort il y a deux ans.

« Mais il est temps que je finisse. J'embrasse les frères, la sœur, les nièces, le petit-neveu, les parents et amis, et vous assure de mon sincère et constant attachement. Ma santé n'a pas souffert du voyage.

« A Monsieur Stanislas Beaunier, membre de la Société d'Agriculture de Blois. A Vendôme, département de Loir-et-Cher. »

Mis en liberté deux mois après, au commencement de la Restauration, l'abbé Beaunier revint se fixer à Areines, et ne cessa pas, pendant plus de quinze ans, de voyager dans toute la France pour porter à ses coreligionnaires les secours de son ministère. Il allait dans le Maine, d'Anjou, la Beauce, la Normandie, la Bretagne, la Vendée, la Bourgogne, et jusque dans le Dauphiné. Dans les intervalles de ses tournées, il réunissait à Areines de nombreux adeptes, qui venaient d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir et des environs de Blois et de Vendôme. La ville de Vendôme lui en fournissait très peu. Pendant tout le cours de son voyage de retour de Pierre-Châtel, l'abbé Beaunier avait prêché ses doctrines et pris note des pays où il laissait des adhérents, espérant bien les revoir un jour

ou l'autre. En effet, nous avons entre les mains des lettres de deux dissidents dont il avait été le directeur. Tous deux font le plus grand éloge de son caractère respectable ; l'un d'eux, qui l'a accompagné plusieurs années pendant ses voyages et qui habite encore la Bourgogne, raconte que c'est à son passage à Beaune, en 1814, qu'il fit la connaissance des dissidents bourguignons. Il vint les revoir en 1818 ; installé à Beaune chez une vieille demoiselle qui avait approprié une chapelle à son logis, il y réunissait une centaine de personnes. De Beaune, il se rendit à Villeneuve-en-Montagne, à environ 40 kilomètres ; mais il y fut poursuivi, et pendant plusieurs années on dut se réunir de nuit.

Ils étaient au moins 200 dans le diocèse de Châlons, et l'abbé Beaunier y allait quatre fois par an porter les secours de la religion à de pauvres habitants des campagnes, parmi lesquels il avait le plus d'adhérents. En quittant la Bourgogne, il allait en Franche-Comté, à Besançon, à Arbois, à Poligny et jusqu'à Lons-le-Saulnier. Parfois, on l'appelait dans le fond du Jura, et tel était son zèle, qu'il ne reculait devant aucune des difficultés du voyage dans ce pays si froid et si peu accessible. L'autre correspondant qui nous donne des détails sur M. l'abbé Beaunier est Vendéen : « Je l'ai connu, nous écrit-il, en 1825, à Fontenay ; il était déjà venu dans notre pays, à dix lieues d'ici, chez M. de Chillou, ancien général sous Louis XV, qui l'avait connu à Paris. Je l'ai toujours vu venir deux fois par an dans notre pays ; il allait à Fontenay, de là à La Rochelle et dans les îles de Ré et d'Oléron ; de là il revenait à Fontenay, puis chez mon père à La Chapelle-aux-Lys, à six lieues de Fontenay, puis dans une petite chaumière près de Pouzauge ; puis chez M. de Chillou. » Ensuite, il gagnait Nantes, Fougères, l'Anjou, et rentrait chez lui. Il arrivait généralement à Fontenay pour le 2e dimanche après Pâques, et rentrait pour le jour de la Pentecôte. Il faisait un second voyage pendant les mois de novembre et décembre. On calcule qu'il diri-

geait, dans cette région, environ 2000 personnes. Tant qu'il n'y eut pas de routes carrossables, il voyagea toujours à cheval ; quand les chemins commencèrent à être meilleurs, il se fit faire une petite voiture, et s'en servit pour ses tournées. Il passait presque toutes ses nuits à confesser et confessait fort longuement. Il était aimable et bon dans ses entretiens familiers, il officiait avec beaucoup de dignité et chantait d'une manière remarquable.

En 1832, on essaya de l'inquiéter, mais cette surveillance dura peu, et il put exercer son ministère jusqu'au 28 février 1850, époque à laquelle il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il est mort à La Bazoche-Gouet le 30 janvier 1852, dans sa quatre-vingtième année, et a été inhumé à Areines, près Vendôme.

L'abbé Beaunier ne s'est pas contenté de prêcher d'exemple et de parole, il a produit un grand nombre d'ouvrages destinés à préconiser ses doctrines.

Il a publié sous le voile de l'anonyme :

1° *La tradition de l'église catholique, puisée dans ses plus pures sources. Réponse à un écrit contre ce que l'on appelle en France la Petite Église, composé par un ci-devant grand vicaire se qualifiant lui-même d'ex-dissident.* Paris, 1821. 1 vol. in-8°.

2° *Le semi-concordatisme dévoilé. Lettre adressée à Mgr l'évêque de Blois par Me de B.... propriétaire à M...., petite ville de son diocèse.* Broch. in-8°.1822.

3° *Faits connus, principes certains, conséquences nécessaires.* Broch. in-8°, sans date et sans lieu de publication.

4° *Le semi-concordatisme.* Broch. in-8°, sans date et sans lieu de publication.

Il a signé les ouvrages suivants :

5° *Retraite d'un jour par mois en esprit de préparation à la mort, spécialement à l'usage des laïques, par M. Beaunier, prêtre.* Paris, 1825. Broch. in-12.

6° *Des rétractations. Deux lettres servant à éclaircir ce point de controverse, par R. Fr. Xav. Beaunier, prêtre orthodoxe.* Vendôme, 1838.

7° *Entretien de deux prêtres, l'un ancien catholique orthodoxe, que l'ignorance ou les préjugés appellent de la petite église, l'autre concordataire.* Vendôme, 1840.

8° *Réponse à M. Garnereau, prêtre, de Fontenay-le-Comte. Broch. in-8°.*

9° *Réponses orthodoxes à deux écrits publiés dans la Vendée contre les personnes que la prévention ou l'ignorance appellent dissidens et de la petite église.* Vendôme, 1844. vol. in-8°.

SOURCES :

Renseignements fournis par Madame Guillemeaux, nièce de l'abbé Beaunier, et par plusieurs dissidents qui l'ont connu.

Renseignements extraits des ouvrages de l'abbé Beaunier.

SUR L'ARRIVÉE ANNUELLE

DES PREMIÈRES HIRONDELLES

A VENDOME

Par M. E. Renou.

Il est peu de personnes qui ne prêtent attention à l'apparition des premières hirondelles, ces messagères du printemps, si souvent chantées par les poètes (1). C'est qu'en effet elles semblent ramener avec elles la verdure et les beaux jours. Elles arrivent à l'époque où les oiseaux sédentaires construisent leurs nids ou voient éclore leurs petits, en même temps d'ailleurs que naissent tous les petits des animaux sauvages ; quant aux autres, l'homme les a rendus méconnaissables et transformés par la nourriture et le logement qu'il leur donne (et leur fait payer cher).

(1) Voici ce qu'en dit un poète vendômois, M. Ch. Chautard, dans un recueil en cours de publication, intitulé : *Chansons de métiers et Chansons de village :*

L'HIRONDELLE

Du printemps messagère aimée,
Frileuse qui crains tant le froid,
Lorsque, sur la crête enfumée
Des tuyaux qui percent le toit,
Tu viens bâtir ton nid d'argile,
Le vieillard, éteignant son feu,
Te sourit, et va plus agile
Se chauffer au soleil de Dieu.

Les hirondelles qui fréquentent le centre de la France appartiennent à quatre espèces :

1° L'hirondelle de cheminée, ainsi nommée des lieux qu'elle choisit pour construire son nid ; elle est toute noire bleuâtre en dessus et d'une teinte presque blanche en dessous.

2° L'hirondelle de fenêtre, reconnaissable à sa croupe d'un blanc pur, et qui fait son nid dans les angles de nos édifices.

3° L'hirondelle de rivage d'un brun gris en dessus et blanchâtre en-dessous avec la gorge rousse ; elle fréquente le bord des rivières, surtout de celles qui ont des berges escarpées, où elle creuse son nid.

4° Enfin le martinet, entièrement de couleur de suie, plus grand que les trois autres espèces, dont il diffère beaucoup, surtout par la conformation des pattes ; les naturalistes en ont fait un genre à part (*cypselus*).

Dans le midi de la France et au sud des Alpes, on trouve une autre espèce de martinet et l'hirondelle de rocher, qui n'émigre pas et qu'on voit voltiger à Hyères, à Cannes, à Nice, en plein hiver.

Les hirondelles sont presque toutes des oiseaux voyageurs. On a dit souvent qu'elles avaient la faculté de prévoir le temps (1), mais il paraît tout simplement qu'elles règlent leurs migrations sur le plus ou moins d'abondance des insectes ailés, principalement des mouches et des cousins, dont elles font leur nourriture, et

(1) La Fontaine s'est fait l'écho de cette tradition dans sa fable : *L'Hirondelle et les Petits Oiseaux,* livre I, fable VIII :

> Une hirondelle en ses voyages
> Avait beaucoup appris. *Quiconque a beaucoup vu*
> *Peut avoir beaucoup retenu.*
> Celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages,
> Et, devant qu'ils fussent éclos,
> Les annonçait aux matelots.

sur les vents qui les favorisent ; elles arrivent au printemps avec les premiers vents généraux du sud ou du sud-ouest. Leur départ est réglé de même par les premiers vents froids du nord ou du nord-est de l'automne, qui font disparaître les derniers insectes volants. Elles nous quittent à une époque où la température est de deux degrés plus haute qu'au moment de leur arrivée.

On a discuté beaucoup autrefois sur la disparition des hirondelles et sur les pays vers lesquels elles se dirigent ; on a même supposé qu'elles passaient l'hiver au fond de l'eau. Buffon avait déjà fait justice de ces singulières idées. Adanson, au milieu du siècle dernier, a vu les hirondelles arriver au Sénégal au mois d'octobre. On a dit quelquefois qu'elles vont dans l'Inde ; mais il est probable que celles qui se réfugient dans l'Inde viennent du Caucase, du Turkestan ou de l'Afghanistan. Caillié a vu toutes nos hirondelles à Djenné, au centre de l'Afrique, au mois de juin, pendant la saison la plus chaude de cette contrée. Il y aurait donc des hirondelles qui seraient sédentaires, tandis que d'autres des mêmes espèces émigreraient vers l'Europe, ce qui est bien difficile à admettre. Ce point d'histoire naturelle ne sera résolu que par des naturalistes, quand ils pourront parcourir cette région, encore si peu connue.

Malgré l'intérêt qu'il y aurait à savoir d'une manière précise, pour un grand nombre d'années et de lieux, la date moyenne de l'arrivée des premières hirondelles, on ne trouve que fort peu de renseignements à cet égard.

Duhamel, qui a fait tant d'intéressantes observations sur l'histoire naturelle, et surtout sur la culture des arbres dans le château de Denainvilliers, près Pithiviers, a observé l'époque de l'arrivée des hirondelles ; il a trouvé pour date moyenne le 9 ou le 10 avril.

Le peu de documents qu'on possède sur ce sujet m'a engagé à donner pour Vendôme cette date pour 40 années, comprises entre 1826 et 1883. J'ai retrouvé

dans les registres de mon père l'époque de l'apparition des premières hirondelles pour 13 années, de 1826 à 1838. J'en ai observé quelques-unes de 1849 à 1871. Geoffroy Boutrais l'a notée la moitié du temps de 1857 jusqu'à sa mort. Enfin M. Nouel, qui a bien voulu relever ces dates dans les manuscrits de notre ami commun, y a joint ses propres observations de 1870 à 1883.

J'ai pu former ainsi le tableau suivant, qui se rapporte à l'hirondelle de cheminée, celle qui arrive constamment la première.

Date de l'arrivée des premières Hirondelles à Vendôme.

Renou Père.		G. Boutrais.		Nouel.	
1826.	5 avril	1857.	6 avril	1870.	6 avril
1827.	4 avril	1858.	»	1871.	»
1828	6 avril	1859.	2 avril	1872.	31 mars.
1829.	12 avril	1860.	»	1873.	»
1830.	27 mars	1861.	15 avril	1874.	1er avril
1831.	5 avril	1862.	8 avril	1875.	20 avril.
1832.	5 avril	1863.	15 avril	1876.	6 avril
1833.	5 avril	1864.	5 avril	1877.	3 avril
1834.	7 avril	1865.	11 avril	1878.	7 avril
1835.	4 avril	1866.	13 avril	1879.	8 avril
1836.	14 avril	1867.	»	1880.	7 avril
1837.	2 mai	1868.	8 avril	1881.	14 avril
1838.	2 mai	1869.	»	1882.	6 avril
		1870.	»	1883.	4 avril
E. Renou.		1871.	6 avril		
1849.	6 avril	1872.	»		
1850.	6 avril	1873.	»		
1854.	5 avril	1874.	»		
1858.	7 avril	1875.	21 avril		
1867.	7 avril	1876.	»		
1871.	6 avril	1877.	»		
		1878.	7 avril		

Le grand hiver de 1830 ayant été suivi, dès la fin de février, de temps très chauds, les hirondelles sont arrivées de très bonne heure, le 27 mars ; au contraire, en 1837 et 1838, le printemps ayant été extraordinairement froid, on ne les a vues que le 2 mai. En 1849, après un hiver doux, elles sont arrivées le 6 avril ; mais elles ont été surprises les 18, 19 et 20 avril par une neige abondante ; elles paraissaient tout effarées d'une pareille intempérie.

La date moyenne de l'arrivée des hirondelles de cheminée est le 8 avril ; nos grands parents avaient donc raison de dire qu'elles arrivent à Pâques, car la date moyenne de Pâques, qui varie du 22 mars au 25 avril, est exactement la même.

A Paris, mes observations, qui comprennent 24 années, de 1855 à 1883, donnent pour date moyenne le 9 avril, ainsi un jour plus tard qu'à Vendôme. D'après leur arrivée dans le nord de l'Europe, leur progression du sud au nord ne serait pas bien rapide, car Buffon dit, d'après Linné, qu'elles arrivent à Upsal le 9 mai ; elles ne s'étendraient donc, du sud-ouest au nord-est, que de 50 à 60 kilomètres par jour.

Cette vitesse d'extension n'a rien de commun avec la vitesse du vol de ces oiseaux ; un illustre physiologiste italien, l'abbé Spallanzani, ayant fait transporter de Pavie à Milan deux hirondelles qui avaient leurs petits dans la première de ces villes, les vit revenir en 13 minutes, avec une vitesse de 140 kilomètres à l'heure.

L'hirondelle de fenêtre arrive un peu après l'hirondelle de cheminée ; les martinets encore plus tard ; ils s'en vont beaucoup plus tôt. Il est bien regrettable qu'on n'ait pas de documents plus nombreux sur l'arrivée et le départ des hirondelles ; sur la date de l'arrivée du rossignol, si facile à constater par son chant ; sur celle des autres oiseaux principaux ; sur l'apparition des hannetons ; sur la date de la floraison et de la fructification d'un certain nombre d'arbres ou de plantes

sauvages. Je serais trop heureux si cette note attirait l'attention de quelques personnes qui habitent la campagne, et à qui leurs loisirs permettraient de faire ces utiles observations, que les sociétés scientifiques s'empresseraient de publier.

NOTE

SUR LES

ORAGES DES 2 & 3 JUILLET 1883

A VENDOME

Par M. E. Nouel.

A propos de l'orage mémorable de grêle du 15 juillet 1882, je faisais la remarque que, depuis quelques années, la nature semblait vouloir épuiser *en notre faveur* l'exhibition de tous les grands phénomènes dont elle est susceptible.

La série ne paraît pas encore terminée, et, dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 juillet, a éclaté sur Vendôme et sur ses environs l'orage le plus remarquable que l'on y ait entendu de mémoire d'homme.

Cet orage n'a rien présenté de saillant quant à la quantité d'eau (16 millimètres, y compris des averses le 3, au matin), ni quant à la violence du vent; il a passé lentement au milieu d'un calme relatif; mais où il a dépassé toutes les bornes, c'est par la dépense d'électricité et le nombre des coups de foudre qui l'ont accompagné.

Les journées du dimanche 1er et du lundi 2 juillet furent chaudes et de sensation orageuse, le lundi surtout, où le thermomètre atteignit 29°,8 au maximum. Le vent, presque nul, varia, dans la journée du 2, de N.-E. à E., puis S.-E. et enfin S. le soir. Dès 8 heures,

on voyait des éclairs au N.-W. A 10 heures, les éclairs sont plus vifs, et on entend un roulement lointain. Vers minuit, toute la population paisible de Vendôme a été réveillée en sursaut par des éclats de foudre si violents, qu'il n'était pas douteux que le tonnerre ne tombât à chaque coup. Ce qui ajoutait à l'effet saisissant de ce redoutable phénomène, c'était l'heure à laquelle il se produisait; comme *le songe d'Athalie :*

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.

Pendant une heure durant, cette nuée parut stationner sur la ville, retenue par sa tension électrique qui l'attirait vers le sol et l'y attachait. Vers minuit et demi, la pluie commença, et fut accompagnée d'un peu de grêle; c'est à ce moment que les coups de foudre furent les plus violents; quelques-uns faisaient trembler les croisées des maisons. Après une heure de la nuit, la nuée, désarmée par ces décharges successives, s'est éloignée presque sans bruit.

A peine avait-on pu se remettre de cette chaude alarme, et jouir de quelques heures de repos, qu'à 4 heures du matin une autre nuée *battait la diane* aux environs et faisait encore entendre de grands éclats de foudre. Cet orage a passé au N. de Vendôme, à Lisle, à Fréteval, etc.

Des coups de tonnerre se sont fait entendre jusqu'à 10 heures du matin, accompagnés d'averses.

La journée du 3 fut chaude et lourde (maximum : 26°), annonçant que l'atmosphère était encore électrisée, et, en effet, pendant la nuit du 3 au 4, vers 1 heure du matin, on pouvait encore entendre un violent orage éclater au S. de Vendôme; les éclairs étaient incessants et éblouissants; et les grondements du tonnerre les suivaient à un intervalle d'environ 20 secondes, ce qui suppose une distance de 7 à 8 kilomètres.

Cet orage paraît avoir duré une demi-heure. Ce n'est que le mercredi 4 que l'on a senti l'atmosphère déchargée et rafraîchie.

Telle est l'esquisse sommaire de cette série orageuse des 2, 3 et 4 juillet, comprenant un intervalle de 26 heures.

Examinons maintenant en détail les effets produits par les nombreux coups de foudre qui ont accompagné ces orages, et qui, comme je l'ai dit plus haut, leur donne un caractère tout à fait exceptionnel. Je m'attacherai surtout à l'orage de la nuit du 2 au 3, qui a intéressé Vendôme et ses environs.

Surpris dans mon premier sommeil par l'arrivée de ce phénomène, dont l'observation a pour moi d'habitude un attrait tout particulier, j'avoue l'avoir mal accueilli, et je n'en ai pas suivi moi-même tous les détails. Heureusement le rédacteur du *Carillon* veillait, et nous a donné dans son journal le nombre exact des coups de tonnerre. « Nous avons compté, dit-il, *dix-sept* coups à peu près instantanés avec l'étincelle, et *sept* sans intervalle appréciable avec l'éclair. » Après avoir longuement ruminé cette phrase, dont l'obscurité tranche avec le phénomène décrit, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu dix-sept coups présentant un intervalle appréciable avec l'étincelle, et répondant à des cas de foudre dont le siège était un peu loin de la place Saint-Martin, tandis que les sept autres avaient éclaté dans son voisinage immédiat. Le rédacteur distribue ainsi les faveurs de la nuée : « Le clocher de la Trinité fut frappé 3 fois ; celui de Saint-Martin, 2 fois ; l'Hôtel de Ville, 2 fois ; etc. » En comptant bien, cela ferait les 7 coups voisins de Saint-Martin ; resterait à trouver la place des dix-sept autres ! C'est réellement beaucoup, et ces nombres 7 et 17 ont un aspect légendaire un peu suspect. Laissant donc de côté la question numérique, je vais indiquer rapidement les cas de foudre *bien constatés* à Vendôme et dans les environs, et se rapportant à la nuée de la nuit du 2 au 3 juillet.

Je les classerai ainsi : I. Ceux qui ont atteint les édifices ; II. Ceux qui ont frappé des arbres ; III. Divers.

I. Edifices frappés.

A Vendôme même, nous trouvons d'abord l'établissement du Saint-Cœur, dans le Grand-Faubourg, qui a été foudroyé deux fois. Un des coups a frappé le clocher, qui, *bien que muni d'un paratonnerre,* a subi quelques avaries. Le fluide a quitté le conducteur en deux points, pour suivre des parties métalliques en zinc et rejoindre les *gouttières*. J'attribue ce défaut de protection à une communication insuffisante du conducteur avec le sol. Ce conducteur était simplement enfoncé dans une cavité remplie de *jar* entouré de charbon ; il aurait dû atteindre la couche d'eau naturelle, qui n'est pas à plus de 2 mètres de la surface.

Un autre éclat de foudre a atteint la cheminée située à l'extrémité du bâtiment qui s'étend à gauche de l'église en entrant. Le fluide a endommagé des feuilles de zinc à la base de cette cheminée, a percé un mur du grenier, pour rejoindre une série de cordons de sonnettes qui courent dans les corridors et les appartements des deux étages. Plusieurs fils ont été coupés, d'autres ont eu simplement le zinc qui les recouvrait *volatilisé*, ce qui produisait des taches rousses le long des murs, et enfin, *de fil en aiguille,* le tonnerre a rejoint extérieurement les gouttières qui l'ont conduit au sol.

Il faut certainement rattacher à l'un des deux coups précédents (à celui du clocher vraisemblablement comme étant le plus proche), un effet singulier qui s'est produit au bec de gaz qui est attaché au pilier gauche de la porte d'entrée. La lanterne n'était pas allumée lors du grand orage, mais le tuyau de plomb qui amène le gaz présentait à son extrémité supérieure, et dégagée de la pierre, une petite ouverture déterminant une *fuite de gaz*. Une étincelle secondaire (?), frappant le tube de fer

de la lanterne (?) (1), alluma le gaz qui sortait de cette fissure ; le plomb ayant fondu par la chaleur de la combustion, il en résulta de suite une grande flamme qui attira l'attention des voisins. A l'aide de torchons mouillés, on éteignit facilement cette menace d'incendie.

A l'entrée de la rue des Quatre-Huis, nous trouvons deux maisons atteintes par un même coup de tonnerre.

C'est d'abord la maison occupée par M. Bouchet, l'ancien bibliothécaire de Vendôme. L'étincelle a atteint la cheminée, qui a été fortement endommagée, suivi les feuilles de zinc qui en garnissent la base, ravagé une petite longueur d'ardoises qui les séparait des gouttières que le fluide a suivies jusqu'au sol de la rue.

La maison qui suit, et qui n'a qu'un rez-de-chaussée, porte une cheminée en briques, qu'on a haussée d'un énorme tuyau en tôle soutenu par des fils de fer, et qui se rapproche beaucoup de la cheminée précédente ; l'étincelle a dû se bifurquer, et un rameau a atteint ce grand tuyau de métal, qui a été détaché et projeté sur le toit en dessous ; le fluide a suivi les tuiles du toit, en les brisant pour atteindre la gouttière et de là le sol (2).

(1) La lanterne elle-même n'a subi aucune atteinte. Les deux journaux de la localité, en rendant compte de cet orage, ont dit que la lanterne de gaz scellée dans le pilier de la porte du Saint-Cœur avait été *brisée* par un éclat de foudre, le tuyau de plomb fondu et le gaz allumé. Cet ensemble d'effets serait certainement plus digne de la majesté du tonnerre ; mais une enquête minutieuse me force ici à réduire son rôle à celui d'un simple allumeur de réverbère.

(2) On retrouve, dans tous les cas de foudre atteignant des maisons munies de gouttières, le rôle protecteur de ces pièces métalliques, qui conduisent au sol non seulement l'eau des toits mais encore, et grâce à cette eau, le fluide électrique. J'ai fait ressortir ce rôle dans une note imprimée aux comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, N° du 6 juillet 1874.

Tels sont les édifices de la ville qui présentent des ravages de la foudre (1).

Mais plusieurs des paratonnerres qui arment d'autres édifices ont été atteints d'une manière certaine. C'est la première fois, à ma connaissance, que des paratonnerres sont frappés à Vendôme. D'habitude, dans les orages ordinaires, l'écoulement du fluide par la pointe de la tige suffit pour éviter l'explosion entre la tige et le nuage ; mais, dans cette nuit célèbre, la tension électrique était telle, que cette décharge sans éclat a été insuffisante, et que l'étincelle a jailli entre le nuage et la pointe (2).

Voici les faits :

Moulin de M. Lemaire. — Dès le lendemain du grand orage, M. Berger, locataire de ce moulin, situé en aval du pont Saint-Georges, et qui avait été témoin auriculaire de la chute du tonnerre sur son usine, s'avisa d'examiner, à l'aide d'une lunette, la pointe de platine qui termine la tige du paratonnerre de cet édifice, et il constata qu'elle avait été fondue. On fit monter un ouvrier serrurier jusqu'à cette pointe, qu'il a enlevée de sa monture ; elle avait la forme d'un crochet, m'a-t-il dit ; elle a été redressée et remise en place.

La connaissance de ce fait m'engagea immédiate-

(1) On m'avait signalé, comme atteinte de la foudre, la maison de Madame Prieur, rue des Béguines, n° 9, maison inoccupée lors du grand orage. On citait comme effet un grand tuyau de poêle qui traversait le toit et qui était renversé dans la gouttière; mais je me suis assuré, le 25 juillet, au moment où des ouvriers replaçaient un tuyau neuf, que la foudre n'était pour rien dans le dégât, dû uniquement au vent et qui avait eu lieu *avant* le jour de l'orage, au témoignage d'un voisin.

(2) Dans les violents orages de nuit, l'écoulement du fluide électrique par la pointe des paratonnerres peut donner lieu à l'apparition d'une *aigrette lumineuse* (feu Saint-Elme des marins). On m'a dit que des observateurs avaient vu ce phénomène à l'extrémité de la flèche du grand clocher de la Trinité.

ment à procéder à l'inspection de toutes les pointes des paratonnerres qui hérissent la ville de Vendôme. Je me suis servi pour cela d'un excellent télescope (système Foucault), envoyé récemment au lycée de Vendôme. En me transportant successivement à une petite distance de chaque édifice, j'ai pu vérifier l'état des pointes avec autant de netteté que si j'avais pu y monter moi-même. Voici le résultat de cette enquête, qui a porté sur 16 tiges. Tous les paratonnerres que je ne citerai pas ont été reconnus indemnes.

Clocher de la Madeleine. — La pointe en platine (bien effilée et intacte avant le grand orage) a été fondue; l'extrémité est pliée à angle droit et arrondie en bouton. La chute du tonnerre sur le point est confirmée par l'odeur caractéristique qui accompagne les cas de foudre, et que le public désigne sous le nom d'*odeur de soufre,* odeur qui a été sentie dans la maison Marganne (rue des Béguines, 26), en face du clocher (1).

La paratonnerre de cette même maison est intact.

Le Musée. — La pointe en platine est pliée à angle aigu, tant le ramollissement a été considérable (2). Si on ajoute à ces trois paratonnerres frappés celui du *Saint-Cœur,* dont la pointe est également fondue, on arrive à *quatre* tiges frappées sans conteste avec la signature de la foudre.

Et le grand clocher? et la tour Saint-Martin? Les tiges qui surmontent ces deux édifices, tiges qui ont été replacées récemment, ont été munies, à leur extrémité (sur mon conseil), d'un simple cône *en cuivre*

(1) Cette odeur, qui se rapprocherait davantage de celle du phosphore, est l'odeur de l'*ozone* ou oxygène électrisé, que les physiciens savent reproduire dans leurs expériences.

(2) Le point de fusion du platine a été évalué à 1800° environ. Il dépasse les températures que l'on peut obtenir avec les meilleures forges.

rouge (1). Aucun de ces deux cônes ne porte trace d'altération ; ce qui ne prouve rien d'ailleurs, ces cônes massifs ayant précisément pour but d'éviter la fusion qui atteint les pointes de platine trop aiguës. Il faut donc chercher d'autres preuves.

Tour St-Martin. — La fine pointe du cône de cuivre de sa tige m'a paru, au soleil, briller d'un éclat qui indiquerait un *décapage* récent, que l'on peut attribuer à la foudre; mais c'est peut-être discuter sur des pointes d'aiguilles; je préfère l'odeur du soufre (ozone), qui a été sentie par plusieurs personnes demeurant au pied de la tour Saint-Martin. Le *Carillon de Vendôme* attribue deux coups à Saint-Martin ; c'est peut-être un peu généreux ; mettons-en un.

Clocher de la Trinité. — Le *Carillon* a imprimé : « Le clocher de la Trinité fut frappé 3 fois (!). — L'hôtel de Ville, 2 fois... » or, la pointe de platine de la tige de l'Hôtel de Ville ayant conservé sa pureté virginale, j'ai le regret d'avoir à refuser les deux coups de foudre que le journal lui a octroyés trop libéralement. Comme conséquence, j'ai le droit de douter des trois coups du grand clocher ; les a-t-on vus? les a-t-on sentis ? Il m'a été dit que quelqu'un avait vu nettement un sillon de feu vertical atteindre le sommet de la grande flèche.

.... Qui ce fut, il n'importe.

(1) Quelques personnes peu versées dans l'étude de la physique attribuent une propriété particulière (magnétique?) au platine par lequel on termine d'habitude les tiges des paratonnerres. L'emploi du platine n'avait pas d'autre but que d'assurer la permanence d'une pointe effilée inoxydable à l'extrémité des tiges. Une commission de membres de l'Académie des Sciences en 1854, dans une instruction sur les paratonnerres, considérant que les pointes effilées en platine sont *sujettes à se fondre* par les coups de foudre, a conseillé l'emploi de cônes massifs vissés sur la tige en fer, et, pour diminuer les frais, de substituer au platine le cuivre rouge, qui se ternit à l'air, mais ne s'oxyde réellement pas.

Ajoutons à ce témoignage anonyme la grande vraisemblance de la chose, et inscrivons *un* coup de foudre au grand clocher.

Récapitulons : nous trouvons à Vendôme deux maisons atteintes : un des bâtiments du Saint-Cœur et la maison de M. Bouchet aux Quatre-Huis ; quatre paratonnerres frappés et portant des traces de la foudre ; enfin les deux tiges de Saint-Martin et de la Trinité foudroyées par preuves morales.

Total, *au moins* huit cas de foudre sur les édifices.

Passons *aux environs*. Je trouve comme édifice une petite maison sans étage, située derrière la grande maison d'Huchepie. Le tonnerre a frappé le sommet de la cheminée située à l'angle S.-W. (du côté où venait la nuée), a fait sauter quelques briques, a brisé les tuiles du toit sur une longueur de deux mètres environ, et, ne trouvant pas de gouttières pour le conduire au sol, il a pénétré dans l'intérieur de la chambre, en traversant le grenier ; là, sa fureur s'est exercée sur une vieille horloge qui lui offrait un peu de métal à ronger. Fort heureusement, la chambre n'était pas habitée, et l'horloge peut se réparer.

On m'a montré (de loin) une maison entre Montrieux et Prépatour, qui a été encore atteinte. Le fluide a, comme toujours, attaqué la cheminée, suivi l'intérieur et produit quelques dégâts insignifiants, dont le détail m'a paru plus que fantaisiste.

A Thoré, un fait plus grave a eu lieu. Je lis dans le *Loir :* A Thoré, au lieu dit *la Quenaille,* une vache appartenant à M. René Malot a été tuée par la foudre. C'est le seul accident se rapportant au règne animal que je connaisse. M. Hème, maire de Thoré, m'a affirmé que ce cas de foudre appartenait bien à l'orage de la nuit ; il avait été rapporté par d'autres à la seconde nuée du matin.

On m'a encore cité une maison atteinte à Coulom-

miers et une horloge de campagne brisée. *Bis repetita placent.*

II. Arbres frappés.

Dans la ville de Vendôme même, aucun arbre n'a été atteint. Quelqu'un m'a fait observer, à cette occasion, que les magnifiques platanes qui sont au centre de la ville (parc et cours du Lycée) n'ont jamais été touchés par la foudre ; et plusieurs de ces arbres ont un siècle ou plus d'existence. Cette essence jouirait-elle d'une sorte d'immunité ?

Tout autour de la ville, au contraire, nous rencontrons surtout des arbres foudroyés.

En sortant de la ville par la route d'Orléans, du lieu dit la *Valetterie* on pouvait voir un peuplier foudroyé, situé dans le dernier îlot du Loir au-dessus de la ville. C'est un *peuplier pyramidal,* faisant partie d'un groupe, et que sa taille plus élevée paraît avoir désigné au choc du tonnerre. Le fluide l'a atteint sur le tronc, dans les branches, à une hauteur d'environ 8 mètres, et a fait éclater une large bande d'écorce jusqu'au niveau de l'eau.

Pour ne pas allonger démésurément cet article, je ne décrirai pas en détail les effets de la foudre sur chaque arbre, d'autant que ces effets sont très uniformes. Voici comment les choses se passent toujours :

D'abord la foudre ne choisit jamais que des arbres vivants, et assez gros pour lui offrir un conducteur suffisant jusqu'au sol. Pour le même motif, la foudre ne frappe que le tronc ou les grosses branches ; *jamais la cime des arbres.* La foudre suit toujours dans un arbre *la couche végétative,* formée de la partie interne de l'écorce et des premières couches du bois, et cela sur une largeur qui dépend de la quantité du fluide ; cette largeur varie depuis quatre ou cinq centimètres jusqu'à plusieurs décimètres ; nous verrons même un

exemple d'un arbre entièrement dépouillé. La chaleur énorme dégagée par le passage du fluide dans cette zone mouillée a pour effet de volatiliser l'eau, en lui donnant une énorme tension qui fait *éclater* l'écorce et en projette les débris souvent assez loin. Le bois ainsi ravagé est entièrement desséché.

Reprenons notre liste des martyrs de la foudre.

En remontant le Loir sur Areines, un autre peuplier a été foudroyé sur le bord du Loir. Je ne l'ai pas vu moi-même.

Le long de la route de Villaria, près de la borne 30, un petit peuplier de 10 mètres de hauteur, et dont le tronc mesure $0^{m},50$ de circonférence, a été atteint. La moitié de l'écorce a été soulevée.

En continuant dans la même direction, on rencontre, à 5 kilomètres de la ville, un groupe de quatre beaux peupliers, au commencement de l'avenue qui mène à Prépatour. Ce massif, isolé dans la plaine, est prédestiné aux coups de foudre. Le premier arbre, à droite, portait déjà une longue cicatrice de 20 mètres de hauteur, qui se ferme peu à peu. C'est son camarade, en face, qui a été atteint principalement à l'orage du 3 juillel. Le sillon ravagé commence à 10 ou 12 mètres au-dessus du sol, et atteint deux décimètres de largeur.

Deux étincelles secondaires ont frappé, l'une, l'ancien balafré, dans les grosses branches, l'autre, l'arbre de gauche du 2e rang, également dans les hautes branches.

Il y a donc trois arbres touchés dans un même coup de tonnerre.

A la *Papeterie,* un grand peuplier pyramidal, situé dans l'îlot, à l'extrémité ouest du déversoir, a été foudroyé. On m'a montré des lambeaux d'écorces lancés dans la prairie de l'îlot à plus de 15 mètres du tronc.

En suivant la route de Saint-Calais, vers la borne 38, au sommet du plateau, on peut voir un bel *orme*

de $0^m,40$ de diamètre et de 15 mètres de hauteur, qui a été frappé à 3 mètres seulement du sommet. La bande ravagée est considérable, et intéresse plus de la moitié de la circonférence du tronc.

Sur la route de Tours, à la distance 5 k. 4 de Vendôme, un des sujets de la grande allée de peupliers qui se voit de tous les points de l'horizon, est foudroyé. C'est un très bel arbre, d'une hauteur d'environ 18 mètres et de près de 2 mètres de circonférence. La bande ravagée a bien 14 mètres de hauteur.

Au S. de Vendôme, sur le chemin du Bois-la-Barbe, on rencontre la propriété de la Bretonnerie, où l'on admire un groupe de trois énormes peupliers pyramidaux, âgés d'environ 80 ans, et qui présentent cette particularité remarquable de n'avoir jamais été élagués ; aussi sont-ils monstrueux, avec leurs branches énormes partant presque d'en bas et s'écartant peu du tronc. Les deux individus extrêmes ont été atteints à peu de hauteur du sol (5 mètres environ). On m'a fait voir dans le jardin un copeau d'écorce projeté à 20 mètres de distance. J'ai supposé un seul coup de foudre (?).

Un bûcheron de La Tuilerie m'a cité un *chêne* foudroyé dans la forêt de Vendôme, dans cette région.

Voilà donc *neuf* coups de foudre retrouvés, tout autour de Vendôme, dans un rayon de 4 à 5 kilom., et ayant frappé des arbres, dans la nuit du 2 au 3 juillet.

Si j'avais pu pousser mon enquête plus loin, j'aurais augmenté encore beaucoup cette liste ; ainsi je tiens d'un témoin qu'à Lunay le même orage a atteint *trois* peupliers ; et à Montoire ? et à Trôo ?

III. Divers.

On pense généralement que la foudre ne frappe que les lieux élevés et de préférence les objets offrant une grande saillie au-dessus du sol. Cette règle, quoique

justifiée par des faits, n'a rien d'absolu. Une seule règle régit tous les coups de foudre : *L'étincelle suit toujours, du nuage jusqu'au sol (nappe d'eau souterraine ou superficielle), la route qui lui offre le moins de résistance électrique.*

Après les métaux, c'est l'eau qui conduit le mieux l'électricité ; je suis persuadé que, dans presque tous les cas, la foudre descend des nuages au sol en profitant de la voie que lui offre la pluie qui tombe du même nuage ; lorsque cette pluie est abondante, elle peut lui offrir un meilleur conducteur que les édifices non couverts de pièces métalliques, ou même que les arbres ; de sorte que le tonnerre peut parfaitement atteindre la surface d'un sol découvert et n'offrant aucun objet saillant. Quant au niveau même du sol, il ne peut avoir aucune influence, dans nos pays de plaines, sur la fréquence des coups de tonnerre. Qu'est-ce, en effet, qu'une différence de 30 ou 40 mètres, par rapport à la distance totale du nuage orageux au sol ? Il y a plus, la statistique d'un grand nombre de cas de foudre, à Vendôme et dans les environs, m'a fait voir que les cas sont *plus fréquents* dans la vallée que sur les coteaux et les plateaux, circonstance qui s'explique facilement, en observant que le fond de la vallée est occupé par un cours d'eau, qui offre au fluide un écoulement plus facile que partout ailleurs.

Revenons à l'orage du 3 juillet. J'ai relevé *cinq* cas de foudre sur des *vignes* en plein champ. Quatre coups ont atteint des cordons de vigne attachés sur fil de fer ; un seul a frappé dans une pièce plantée en *foule*.

J'ai pu observer, à La Tuilerie, deux cas de tonnerre sur fils de fer soutenant des ceps de vigne. L'exemple le plus remarquable se trouve sur le sommet qui s'étend entre La Garde et La Tuilerie ; là, un rang tout entier a été foudroyé ; et ce rang n'a pas moins de 200 mètres de longueur ; on peut estimer à 300 le

nombre des ceps atteints. Il n'y a que ceux qui étaient *accolés* au fil de fer qui soient touchés. Aucune des attaches en paille sèche n'a été rompue ni roussie ; mais les brins de vigne qui touchaient au fil de fer sont *séchés* complètement, sur une longueur variable, *en dessous* du point d'attache. Les bourgeons qui dépassaient le fil n'avaient rien ; mais ils étaient tous *rabattus*, et n'ont pas tardé à se flétrir, ne recevant plus de sève de la souche.

Un autre cas, à peu près semblable, se trouve dans le même canton, près de la forêt.

A la Bretonnerie (commune de Vendôme), deux cas semblables ont été observés par un vigneron, qui me les a indiqués. Dans une des pièces de vigne, au lieu dit la *Poterie*, un seul rang est foudroyé ; dans l'autre, au lieu dit *La Biche*, trois ou quatre rangs sont atteints à la fois (1).

A La Tuilerie, près des maisons, sur le versant Est, j'ai observé enfin un cas de foudre dans une vigne plantée *en foule*. La distribution du fluide est très singulière. Sur une étendue d'environ 50 mètres sur 15 mètres, il y a un grand nombre de ceps frappés sans aucun ordre. J'ai compté 25 à 30 pieds atteints. Ici le fluide a pris les bourgeons par *en haut ;* les feuilles sont roussies, et les brins desséchés sur des longueurs variables ; quelques-uns jusqu'au sol (2).

(1) J'ai déjà cité un cas semblable, observé par M. de Sachy, sur une vigne à Danzé, le 15 juillet 1882 (V. Bulletin 1882, p. 257, note 2). Ces exemples se multiplieront sans aucun doute, et ce phénomène deviendra un petit inconvénient de ce mode de culture, qui présente d'ailleurs de grands avantages.

(2) Je n'avais jamais observé ni lu décrit un coup de foudre semblable, lorsque, au dernier moment, recevant le N° des Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences du 17 septembre 1883, p. 656, j'y vois décrit, par M. Colladon, plusieurs cas semblables sur les vignes du canton de Genève. Il paraît que le

Enfin, le tonnerre peut se contenter de moins encore ! J'ai visité, dans un jardin des Quatre-Huis, à Vendôme, appartenant à M. Henriot, une plate - bande de *laitues romaines* (vulg. chicons), dont un mètre carré environ était entièrement desséché, ainsi que quelques pieds isolés autour. Le propriétaire est absolument sûr que ces laitues, très belles d'ailleurs, étaient parfaitement saines la veille de l'orage ; il a même vérifié qu'il n'y avait pas de larves de hanneton *(turcs)* au pied, et qu'il fallait par conséquent attribuer à un coup de tonnerre ce dégât singulier.

Mais il y a plus bas encore ! Ces chicons avaient au moins $0^{m},20$ de hauteur, et présentaient une masse assez imposante ; or, la foudre s'est contentée d'un *champ de trèfle,* dont il a *séché* un cercle de quelques mètres de diamètre, dans le lieu dit *les Champs-Pelés*, entre La Garde et La Tuilerie.

En résumé, le tonnerre peut tomber sur *rien du tout,* en suivant la pluie d'une part, et ensuite la nappe d'eau superficielle qui forme *momentanément* un conducteur suffisant.

Telle est la série des coups de foudre bien avérés qu'il m'a été possible de connaître, et se rapportant à l'orage de la nuit du 2 au 3 juillet 1883, aux environs de Vendôme.

En les récapitulant tous, j'arrive à 12 édifices frappés, 9 arbres atteints, 5 pièces de vigne, un champ de trèfle et un carré de laitues ; total, 28 cas de foudre vérifiés, sans compter les autres. C'est bien là, comme je l'ai dit en commençant, le caractère tout à fait exceptionnel de cet orage.

Pour en finir l'histoire, il me reste à ajouter que cette nuée marchait, comme d'habitude, de l'W. à

tonnerre ne se contente jamais d'un cep de vigne, mais s'étend toujours ainsi sur une aire plus ou moins vaste, en se divisant sur un grand nombre de pieds.

l'E. Elle a passé au-dessus de Trôo, de Saint-Quentin, où la foudre a frappé une maison, de Montoire, de Saint-Martin-des-Bois, de Lunay, de Thoré, de Vendôme, de Coulommiers. Mes renseignements s'arrêtent là. La marche de cette nuée était très lente; car, d'après M. Malardier, l'orage a éclaté à 11 heures du soir, le 2, au-dessus de Montoire, et s'est fait entendre jusqu'à minuit, tandis qu'à Vendôme la période est de minuit à 1 heure du matin. On arriverait donc à ce résultat, que la nuée en question marchait avec une vitesse de 4 lieues à l'heure, et occupait précisément une longueur égale, de sorte que la tête de colonne canonnait Vendôme pendant que la queue quittait seulement Montoire. C'est à la lenteur exceptionnelle de cette nuée, combinée avec sa longueur remarquable, qu'il faut attribuer la durée insolite des éclats de foudre sur un même point, comme Vendôme, au-dessus duquel la nuée paraissait stationner.

2e ORAGE DU 3 JUILLET, AU MATIN.

Comme je l'ai dit en commençant, quelques heures après la grande nuée précédente, on entendait à Vendôme, vers 4 heures du matin, de grands éclats de tonnerre, qui annonçaient le passage d'un second orage à peu de distance.

Je ne connais aucun cas de foudre attribuable à cette nuée aux environs immédiats de Vendôme; mais, grâce à deux correspondants zélés pour la science, M. de Sachy à l'Epau, commune de Lisle, et M. Bonnin, instituteur à Fréteval, nous allons pouvoir esquisser l'histoire de ce second orage, remarquable également par ses coups de foudre.

Comme marche générale, la nuée allait du S.-W. au N.-E.; elle a passé au-dessus de Montoire, de Lisle et de Fréteval. Sa marche était très lente, et sa lon-

gueur considérable, comme la première de minuit ; ce qui avait pour effet de la faire paraître stationnaire en chaque point de son parcours.

J'arrive aux détails, et je passe la plume à mes zélés correspondants. Je transcris d'abord la lettre de M. de Sachy :

« L'Epau, le 8 juillet 1883.

« Monsieur et cher collègue,

« Dans le cas où vous auriez l'intention d'insérer, dans le Bulletin de notre Société, une notice sur les orages du 2 au 3 de ce mois, je crois devoir vous communiquer quelques renseignements qui pourront, peut-être, vous intéresser. — (Très certainement.)

« L'orage qui a éclaté à Vendôme avec tant d'énergie, a passé sur la commune de Lisle avec une violence remarquable, mais sans faire de dégâts. Je n'ai pas entendu dire que la foudre fût tombée dans nos environs.

« A peine s'était-il éloigné, qu'un second orage s'est déclaré juste au-dessus de nous. Il était environ 4 heures du matin. Cet orage est resté fort longtemps stationnaire au-dessus des communes de Lisle et de Rahart (1) ; pas de pluie ou à peine.

« Une première fois, la foudre est tombée, et a at-

(1) J'ai employé la même formule pour l'orage de Vendôme, en l'aggravant d'un semblant d'explication. Au commencement de cet article, en parlant de la première nuée, j'ai écrit : « Pendant une heure durant, cette nuée parut stationner sur la ville, retenue par sa tension électrique qui l'attirait vers le sol et l'y attachait. »

Je retire le stationnement et son explication ; j'espère que mon honorable correspondant voudra bien accepter, pour l'immobilité apparente de sa seconde nuée, l'explication que j'ai imaginée *in extremis* pour la mienne, savoir *sa longueur* combinée avec *sa lenteur*. C'est comme une colonne d'armée, qui me

teint, m'a-t-on dit, le moulin de *Fosse-Darde*, commune de Saint-Firmin, sans commettre de dégâts, grâce au paratonnerre dont cette usine est pourvue. Vers 5 heures 1/2, second coup de foudre, éclair éblouissant d'un rouge foncé, suivi à l'instant même d'une formidable détonation et d'un sifflement aigu. La commotion imprimée à toute la maison a été telle, que, dans ma pensée, la foudre avait dû tomber à quelques pas de chez moi. Malgré mes recherches, ce n'est que le 5 juillet, et à plus de 600 mètres, que j'ai trouvé sa trace, sur un chêne des bois de la Rondellière.

« Cet arbre peut avoir 5 mètres de hauteur sous branches, et environ $0^m,50$ de diamètre; on suit la trace de la foudre à partir du sommet jusqu'aux premières grosses branches, mais assez difficilement, car c'est à peine si l'écorce est fendue; les feuilles sont brûlées. C'est à partir des premières grosses branches jusqu'au sol que le phénomène est caractérisé. Sur toute cette hauteur, pas un centimètre carré d'écorce n'est resté en place. Le plus habile bûcheron n'aurait pu mieux faire. Il n'y a pas d'éclat de bois.... (mais seulement des fentes dans le tronc).... Du pied de l'arbre, la foudre s'est jetée dans une jeune taille de chêne, dont elle a brisé une tige, brûlé quelques feuilles, et s'est enfoncée en terre en creusant obliquement un trou d'environ $0^m,20$ de profondeur.

« L'écorce a été arrachée par larges plaques d'environ 3 à 4 mètres de longueur, sur $0^m,20$ de large, et projetées à 8 ou 10 mètres du pied. Un dépouillement aussi complet et aussi net pourrait peut-être

une heure à défiler à travers le même village, sans pourtant y stationner.

Le lecteur indulgent voudra bien me pardonner le décousu de cet article, en songeant qu'il est écrit pendant les vacances, et que l'imprimeur m'arrache mes feuilles encore humides.

s'expliquer par la vaporisation instantanée de toute la sève qui circulait entre l'aubier et l'écorce (1).

« A la suite de ce coup de foudre, l'orage s'est graduellement éloigné vers le N.-E. ; mais j'ai été extrêmement frappé du temps relativement considérable pendant lequel chaque roulement de tonnerre se faisait entendre. J'ai compté, *montre en main*, des roulements de plus de *deux minutes*. Encore ne pouvait-on pas bien percevoir la fin de l'un d'eux, parce qu'un nouveau commençait au-dessus de ma tète. Cette durée, combinée avec la vitesse de 340 mètres par seconde pour le son, donnerait plus de 40 kilomètres pour l'étendue de la nuée (2).

« Agréez, etc. »

Passons à Fréteval. Notre collègue, M. Bonnin, a bien voulu m'envoyer des détails que j'analyse.

Après m'avoir parlé de la nuit orageuse du 2 au 3 juillet, et de l'effet physiologique que l'état électrique intense de l'atmosphère a produit sur lui et sur quelques personnes de sa connaissance, il continue ainsi :

« L'orage le plus fort a éclaté vers 5 heures 50 du matin. Des coups de tonnerre nombreux et rapprochés se sont fait entendre d'une manière très intense. Les éclairs étaient aussi très vifs. Il est tombé assez d'eau,

(1) Je regarde cette explication comme certaine, et c'est celle que j'ai admise de mon côté.

(2) Cette durée de *deux minutes* pour le roulement d'*un seul éclair* est des plus remarquable.

Arago, dans sa *Notice sur le tonnerre*, insérée à l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1838, p. 288, cite comme la plus longue durée qu'il ait pu connaître, celle de 45 secondes, observée à Paris par de l'Isle, le 17 juin 1712.

On voit, dans tous les cas, que cette observation vient confirmer ma supposition d'une nuée *très étendue* s'avançant lentement.

mais point de grêle. La direction de la nuée était S.-W. à N.-E.

« La foudre est tombée dans les environs 5 fois à ma connaissance, dont 4 fois sur la ligne du chemin de fer, ou à peu de distance :

« 1° Près de la maisonnette du détour du chemin, la première avant Fontaines. La foudre a suivi les fils télégraphiques.

2° Au passage à niveau de Fontaines, le sieur Chrétien s'est trouvé enveloppé par le fluide électrique, qui a disparu par les fils télégraphiques. Il n'a eu aucun mal. Sa femme, en le voyant frappé, *s'est évanouie* (1); aucune suite fâcheuse d'ailleurs.

« 3° Dans le bois des Aulnes, vis-à-vis *les Boulais*, commune de Fréteval. J'ignore s'il a commis des dégâts. Ce bois est près de la ligne.

« 4° A la gare même de Fréteval. Il était environ 6 heures 30 du matin. Le chef de gare et le chef de nuit étaient dans la gare, à un mètre à peine du point frappé. Le fluide a détruit le fil conducteur de la sonnerie électrique nouvellement établie et endommagé les appareils électriques dans la gare même.

« 5° Le tonnerre est tombé sur un poirier de la ferme du Haut-Courcelles ; l'arbre a été fendu de chaque côté jusque dans la terre. Dans la cour de la Papeterie, on a cru un moment que l'usine était enflammée ; heureusement il n'en était rien. »

(1) On pourrait faire de cet incident un beau cas de *choc en retour*, phénomène que je regarde comme *imaginaire*. Les commotions éprouvées par des personnes ou des animaux au moment d'un coup de foudre, et sans être directement atteints du fluide, ne sont, pour moi, que des effets *physiologiques* violents, dont on peut trouver des exemples en dehors des phénomènes *électriques*.

Quant au troisième orage qui a éclaté dans la nuit du 3 au 4 juillet, au Sud de Vendôme, je n'ai recueilli aucun renseignement relatif aux cas de foudre qui peuvent l'avoir accompagné.

30 septembre 1883.

E. Nouel.

LA TEMPÊTE DU 2 SEPTEMBRE 1883.

En commençant cet article, je renouvelais la remarque que la Nature semblait vouloir épuiser la série des grands phénomènes dont elle est susceptible. Pendant sa rédaction, la tempête du dimanche 2 septembre, est venu me donner raison une fois de plus.

Personne n'oubliera la violence du vent de S.-W. qui s'est élevé dans la nuit du samedi au dimanche, pour atteindre son maximum d'intensité vers 10 heures du matin, et qui a continué jusqu'au soir.

Un grand nombre d'arbres ont été brisés, ou même déracinés ; les fruits, les pommes surtout, qui étaient abondantes, ont été abattus en partie avant leur maturité. Cette tempête a sévi sur une étendue considérable : toutes les Iles Britanniques et une grande partie de la France.

Va-t-elle clore cette série de violences, et allons-nous rentrer dans un régime plus doux ? Je ne le pense pas. Nous touchons certainement à *un grand été ;* ce sera, je crois, pour 1884 ; ne serait-il pas suivi d'un hiver rude ? Mais je m'arrête ; le métier de prophète est le plus ingrat que je connaisse. Si l'on veut sortir du présent, il est beaucoup plus sage d'étudier le passé.

E. N.

LA

POÉSIE DES MATHÉMATIQUES

SCÈNES INTIMES *

(1re Partie)

Par M. CH. BOUCHET

PERSONNAGES : MAX. LAMBERT. DUVAL.

SCÈNE Ire.

LAMBERT, DUVAL.

DUVAL

Vous rappelez-vous Max, ce vieil ami d'enfance ?

LAMBERT

Un grand blond, pâle, qui, malgré toute défense,
Même à l'heure des jeux et des bruyants ébats,
Se plongeait dans un livre ou marmottait tout bas.
Oh ! certe, il m'en souvient — comme de ma toupie.
C'est lui dont chaque jour j'empruntais la copie,

* Nous ne prétendons point ici mettre les mathématiques en vers ni faire un tour de force. Loin de nous de pareilles puérilités. Nous avons voulu, bien au contraire, exprimer un sentiment et une passion, passion que cette science inspire souvent et à un haut degré, et ce n'est pas seulement, selon nous, l'enthousiasme du vrai qui est l'âme de ce sentiment, c'est aussi, dans une certaine mesure, quoique d'une façon souvent inconsciente, l'enthousiasme du beau. Sans rappeler ici le mot si

Afin d'être plus sûr de bien faire, et sans frais :
Aussi pour les devoirs nous suivions-nous de près.
Pourtant je voulais bien — générosité grande —
Lui laisser tout l'honneur d'être chef de la bande,
Et je me contentais, pour but de mes efforts,
D'un prix ou deux, classé d'ailleurs parmi les forts.
Lorsque nous *composions,* pour couvrir nos mystères,
J'avais soin de semer des erreurs volontaires,
Et notre adroit système était si bien conçu
Que jamais professeur ne s'en est aperçu.
Un jour, j'en ris encore, il s'agissait de faire
Une division ; j'hésite, je diffère,
Puis je prends sa copie, et, trop impatient,
Je transcris, n'oubliant rien... que le quotient.

DUVAL

Eh bien, à votre ami désormais infidèle,
N'allez plus, croyez-moi, le prendre pour modèle.
Il est devenu fou.

connu de Platon, nous estimons que les vérités d'un ordre supérieur ne vont point sans un certain élément du beau, élément sévère sans doute, qui n'est pas à la portée de tous les esprits, mais qui pourtant n'en est pas moins réel. C'est comme un temple dorien, simple et grave, que tout le monde ne saura pas apprécier. Les mathématiques, en particulier, rentrent donc par là dans le domaine de l'imagination, et par conséquent sont susceptibles d'être célébrées en vers. Nous allons plus loin, nous disons que ce ne sont pas seulement les vérités qu'elles découvrent qui offrent un certain côté poétique, mais encore, souvent, les procédés mêmes qu'elles emploient, et que ce n'est pas sans raison qu'on peut dire une démonstration *élégante,* un *beau* théorème. Seulement on conçoit que ces beautés transportées dans la poésie exigeront un genre tout particulier et parfois l'emploi même de la langue technique. Le tout sera de se renfermer dans certaines bornes et dans un certain cercle de connaissances.

Nous avons tenté un faible essai, sans nous flatter d'avoir réussi. Soyez-nous indulgents. Nous avons du moins pour excuse notre amour pour cette noble science.

29 juin 1883.

LAMBERT

Vous plaisantez ! quel choc
A pu vaincre une tête aussi ferme qu'un roc,
Une trempe d'acier ?

DUVAL

Ses amours fanatiques....

LAMBERT

Pour une femme ?

DUVAL

Non, pour les mathématiques.

LAMBERT

Ah ! c'est un autre point. Donc le proverbe ment
Qui dit que la science accroît le jugement.
Quoi ! la plus noble peut conduire à la folie !
Orgueil humain ! Combien cela nous humilie !

DUVAL

Mais aussi c'était trop. Vous n'imaginez pas
A quel point cette rage ! — oubliant ses repas.

LAMBERT

Oui, l'aride et l'abstrait, déjà dès le collège,
D'absorber son esprit avaient le privilège.
Toujours dans ses calculs.

DUVAL

Et qu'est-ce donc depuis !
Sans cesse là-dedans plongé comme en un puits,
Et ne permettant pas, grand Dieu ! qu'on l'en retire.

LAMBERT

Est-ce qu'il est bien fou ?

DUVAL

Je ne saurais vous dire.
Depuis six mois entiers à peine l'ai-je vu.
C'est un vrai loup, il faut le prendre au dépourvu,
Encore m'a-t-il dit un jour : Tu me déranges.
On parle seulement d'habitudes étranges,
De distraites erreurs du plus fort acabit :
De sortir, par exemple, en portant son habit

Sur son bras, de parler tout haut, seul, dans la rue,
De tenir des discours à la foule accourue.
Que vous dirai-je enfin? Par la pluie ou le vent,
De crayonner des x sur quelque contrevent,
Car toujours dans sa poche il a des bouts de craie.
En un mot il est fou.

LAMBERT

Si la nouvelle est vraie,
J'en suis bien désolé; pourtant, même à ce point,
Tous ses actes distraits ne le prouveraient point.
Aux yeux du sot vulgaire, on a vu le génie
Revêtir les dehors parfois de la manie.
D'Archimède jadis, d'Ampère et de Newton
L'on raconte des traits fort singuliers.

DUVAL

Dit-on.

LAMBERT

Pour juger sainement le pauvre camarade,
Il le faudrait entendre, et si quelque algarade
A l'endroit du bon sens éclate en ses discours,
Alors du médecin réclamons le secours.
Jusque là s'abstenir est plus sage.

DUVAL

Sans doute.
Vous plairait-il le voir?

LAMBERT

Fort bien! Je vais en route,
Planter sous un beau ciel ma tente, Dieu merci,
Et peut-être jamais ne reviendrai-je ici.
J'irais donc volontiers dire un adieu suprême,
Serrer encor la main au pauvre Max que j'aime.

DUVAL

Venez, vous le verrez. Sur ce visage abstrait,
L'esprit intérieur n'a laissé que le trait,
Le reste est consumé par la flamme invisible.
Il semble une formule ambulante, impassible...

LAMBERT

Une formule enferme un vaste sens, mon cher,
Allons le déchiffrer ; tout ceci n'est point clair.

DUVAL

Mais surtout n'allez pas, à l'endroit qui le flatte,
Le chatouiller, sinon, gare ! la bombe éclate.

(Ils sortent.)

SCÈNE II.

Chez Max. Extrême désordre ; grand tableau noir chargé de figures et de calculs.

MAX, LAMBERT, DUVAL.

LAMBERT, en entrant.

Bonjour, Max.

MAX

Tiens ! Lambert !

LAMBERT

Ah ! il me reconnaît !

MAX

Si je te reconnais ! Comment ! le cœur renaît
A revoir un cher vieux après si longue absence.

(Ils s'embrassent.)

DUVAL

Voulez-vous renouer, nous aussi, connaissance,
Mon cher Max ?

MAX

De grand cœur ! (Il lui tend la main.)
(A Lambert.) Qu'es-tu donc devenu,
Depuis quinze ans passés ?

LAMBERT

Dam ! je suis parvenu
A me créer, avec le temps, ce qu'on appelle
Une position.

DUVAL

Et je dis une belle.

LAMBERT

J'ai femme, deux enfants, assez jolis marmots,

Et si, pour leur montrer du grec les premiers mots,
Nous pouvions t'avoir là, nous aurions pleine joie.

MAX

Merci, mon cher, je suis une tout autre voie ;
J'aimais d'un grand amour et j'aime encor le grec,
Malgré nos professeurs qui le rendaient si sec,
Mais j'ai quitté les Dieux de la littérature,
Et me nourris d'une autre et plus forte pâture.
(Montrant son tableau chargé de calculs.)
Ceci m'a tout entier, c'est ma vie...

LAMBERT

Oui, je sais.

MAX

Une possession, un charme.....

DUVAL, à demi-voix.

Assez, assez!

MAX

Tiens, je veux te montrer un curieux problème.

LAMBERT

Pas maintenant !

MAX

Bien simple.

LAMBERT

Un chiffre me rend blême.
Pardonne-moi, mon bon, de te dire merci.
Mais j'oublierais encor mon quotient.

MAX, un peu exalté.

Ainsi
Tu ne le connais pas ce pays où fleurissent
Très peu les orangers (1), mais où des fruits mûrissent,
Pleins de mâles saveurs, cette sainte Cité,
Où luit comme un soleil la pure vérité !

(1) Allusion à la célèbre pièce de Gœthe : « Connais-tu le pays où les orangers fleurissent... ? (Kennst du das Land wo die Oranien blühen...?)

Ah ! je te plains, ami, d'ignorer la lumière
Qui doit être ici-bas notre clarté première !
Quoi donc t'occupe alors ?

LAMBERT

Oh ! oh ! ceci, cela ;
J'ai vendu mon usine, et plus rien n'étant là
Pour m'enchaîner, je laisse aller ma fantaisie,
Et je fais... le dirai-je ? un peu de poésie.

MAX

Mes compliments ! Eh bien, puisque tu fais des vers,
J'essaierai, comme on dit, de te prendre à revers,
Pour t'amener à moi, car les mathématiques
Sont aussi, crois-le bien, choses fort poétiques.

LAMBERT

Les Mathé..... tu veux rire ?

MAX

Oui, Monsieur, les *Mathé.*

LAMBERT

Par Corneille et Ronsard, qui s'en serait douté !

DUVAL

En effet, en voici la première nouvelle.

MAX

C'est qu'une seule Muse à vos yeux se révèle,
Mes amis, et pourtant elles sont neuf, neuf sœurs,
Au poète, au savant partageant leurs douceurs,
Près de l'humble Erato, la sévère Uranie.
Or des Grecs en ceci l'admirable génie
A voulu dire, Enfants, qu'en tout ordre créé
Soufflent la Poésie et le vent inspiré.
Oui, sur tous les chemins où l'Esprit tient les brides,
Même les plus obscurs, même les plus arides,
Même au sein du désert, surgit la fleur du Beau.
Ne dites donc jamais : C'est ici son tombeau.

LAMBERT.

Que le souffle inspiré soit partout, je l'accorde,

Mais non la poésie, et tu tends trop la corde,
Mon cher.

MAX

Mais non ! Sortez de ces confins étroits,
Où, poètes, toujours vous enfermez vos droits.
Laissez là les amours, les passions humaines,
Je veux vous faire voir de tout autres domaines.

DUVAL. (A part.)

C'est fini ! le voilà parti sur son bidet ;
Maintenant, trop heureux pour nous, s'il descendait.

MAX

Elevez-vous, montez à cette haute sphère,
Où, comme un vêtement, tombe aux yeux la matière,
Où de la Forme seule apparaît le contour,
Sous un trait idéal et plus pur que le jour,
Où la forme elle-même, expression des choses,
Offre mille accidents, mille métamorphoses,
D'intimes unions de substances sans corps,
D'où s'engendrent des lois et d'étonnants accords,
Et par là se dévoile à l'âme confondue,
Combien ce vague objet qu'on nomme l'Etendue
Enferme d'êtres purs et de rapports divers,
Ou plutôt c'est un monde, un nouvel univers.

LAMBERT

Fort bien, mon bon, mais quoi ! veux-tu donc que pour Muse
Nous prenions le carré fait sur l'hypothénuse,
Ou qu'en vers nous chantions, remplis d'un feu sacré,
Les charmes d'une courbe au troisième degré ?

MAX

Non, non !

DUVAL

Ou faudra-t-il que notre esprit s'envole
Vers l'infini, le long des flancs d'une hyperbole ?

MAX

Voyez, rien qu'à toucher ce sol riche entre tous,
Vous devenez, amis, poètes malgré vous.

Mais non, la poésie, en cette âpre science,
Comme le fond lui-même est une pure essence.
Un parfum qu'on respire, et même à son insu,
Philtre qui vous enchaîne à l'objet aperçu,
Que nul vase n'enferme et qu'aucun mot n'exprime.

DUVAL

Tout cela c'est fort beau, comme savante escrime.
Max, vous rappelez-vous le petit Paul Besnard,
Bancal, louche, parlant du nez comme un canard?
Il s'est mis en ménage.

MAX, avec humeur.

Eh! il pouvait s'y mettre.
Il n'était bon que là, n'étant point géomètre.
(A Lambert.)
Ah! pardon!

LAMBERT

Ce n'est rien.

MAX

Tu n'as pas oublié
Ton Legendre sans doute?

LAMBERT

Oh! oh! plus d'à moitié.

MAX

Voyons, rappelle-toi d'une mémoire ferme
Les sévères beautés que ce livre renferme.

LAMBERT

Les beautés de Legendre!

DUVAL

Et lesquelles? Où? Quand?

MAX

Ces démonstrations d'un tour simple, élégant,
Ces théorèmes clairs, comme une eau peu profonde,
Transparents...

DUVAL

Transparents! non pas pour tout le monde.

MAX

Quand l'auteur, pas à pas, par d'habiles sentiers,
Vous dévoile à la fin ce que vous pressentiez,
Un but caché souvent derrière une surprise,
Ne vous sentez-vous point l'âme enchantée, éprise?
C'est là, sous d'autres traits, le sentiment du beau,
Tel qu'il surgit d'un marbre ou d'un riche tableau.
J'ai vu des jeunes gens, Messieurs, rire de joie,
Au bout d'un théorème où tant d'art se déploie.
Cette simplicité qui régit les rapports
Entre les éléments de la forme des corps,
Surface, angles, côtés, nous peint l'Intelligence,
L'Esprit secret qui règne en leur intime essence.
Ces types merveilleux ont toujours existé,
L'Être les a conçus depuis l'Eternité,
Ce sont eux que Platon voyait dans la caverne,
Où leur spectre jetait au mur une ombre terne (1).
L'homme ne les a point créés, mais découverts,
Le jour qu'à l'Idéal ses yeux se sont ouverts.
Eh bien, mes bons amis, commencez-vous à croire
Qu'un peu de poésie.....

LAMBERT

Oui, mais bien illusoire.
Si quelque poésie est assise là-haut,
Elle met, sans mentir, notre esprit en défaut.
Elle y trône, perdue au milieu des nuages,
Où les mortels d'en bas ne voient que des mirages.
A de telles hauteurs, sur ces ardus sommets,
Quels pas humains l'iront chercher? Aucuns — jamais.

DUVAL

Pour moi, j'y trouve en outre et la neige et la glace,
Et ce sommeil de plomb qui vous étreint sur place.

LAMBERT

Puis on est revenu de ces rêves trompeurs,
De ces châteaux en l'air tout construits de vapeurs.

(1) V. République, L. VII, au commencement.

DUVAL

Oh ! certe !

MAX

Eh bien, laissons cela, mes chers sceptiques,
Revenons simplement à nos mathématiques.

LAMBERT

Mon Dieu .... si vous voulez...

MAX

Car peut-être crois-tu
Que la Géométrie ait seule la vertu
D'engendrer le Beau, grâce à ses mille figures ?
Non, l'algèbre elle-même en ses formes obscures....

LAMBERT

L'algèbre ! ah ! c'est trop fort ! — O Déesse aux yeux bleus,
Toi qui du ciel, depuis les âges fabuleux,
Conduis par l'idéal la terre, ton empire,
Toi qui nous envoyas Dante, Homère, Shakespeare,
Pardonne-lui, Déesse, et sur ce noble front
Fais descendre à l'instant, pour venger ton affront,
Un rayon d'Athalie, ou d'Hamlet ou d'Horace.

MAX

Eh bien, qu'elle m'entende, et j'obtiendrai ma grâce !
Qu'est-ce donc que l'Algèbre, au fond, mes chers amis ?

DUVAL

Je n'en sais rien ! jamais je ne me suis permis
De le lui demander. Rien que ce nom d'algèbre
Fait passer sous mes yeux les rayures d'un zèbre.

LAMBERT

Laissez-le, cher Duval, il va nous convertir.

DUVAL

Mais peut-on sommeiller ?

MAX

Fort bien, sans m'avertir.
Qu'est-ce donc que l'Algèbre ? Un seul mot la résume :
Le mot Equation. Vous savez, je présume,

Ce qu'on entend par là ? Deux camps bien ordonnés
Rangent, en force égaux, leurs groupes enchaînés :
Voici qu'une inconnue entre avec eux, masquée,
Souvent multiple, en plus d'un endroit embusquée.
Elle est reine pourtant, elle domine tout.
Elle tient le mystère et sa main le résout,
Sphynx qui sur son fanon flottant dans l'air annonce
Combien de fois il peut varier sa réponse.

DUVAL, à Lambert.

Comprenez-vous l'énigme ?

LAMBERT

Il parle de fanon.
C'est un terme technique apparemment.

MAX

Non, non !
Je dis : l'équation porte autant de racines
Qu'elle a dans son degré d'unités (1).

DUVAL, à Lambert.

Tu devines ?

MAX

Mais pour faire parler ce muet inconnu,
Que de soins ! On l'isole, on veut le mettre à nu.
Le grand art et la ruse épuisent leur tactique,
L'intérêt va croissant, toujours plus dramatique.
Sur ce théâtre aussi, pleine de mouvement,
La pièce a son début, son nœud, son dénoûment...

LAMBERT

Tu veux pour ta science arracher nos hommages,
Et tu l'ornes, mon cher, de trop belles images.

MAX

J'en appelle à tous ceux qui livrent ce combat :
Combien, en approchant du but, le cœur leur bat !

(1) On sait que le degré d'une équation est marqué par le plus fort exposant de son inconnue, et que l'exposant est ce petit chiffre qui se place à droite et un peu au-dessus de la lettre. C'est ce que Max appelle son *fanon flottant dans l'air*.

Que vont-ils découvrir ? car, en ce grand domaine,
L'impossible est possible, et le sort nous amène
Tantôt le positif ou son signe opposé,
Ou l'incommensurable ou le sens précisé,
Tantôt c'est l'infini, tantôt l'imaginaire,
On joue avec cela. Chose extraordinaire,
Ce qui n'existe point est soumis à nos lois !

LAMBERT

Le croyez-vous, mon bon ?

MAX

Comment, si je le crois !...
L'énigme cependant marche et se développe,
Offrant les mille jeux d'un kaléidoscope.
Ou dans un temple, autour d'un grave initié,
Elle semble accomplir un chœur multiplié ;
Ou bien, pareille encore à la mer qui déferle,
Elle vient, se déroule et dépose sa perle.
L'émotion ne fait défaut qu'aux esprits nuls.
Un jour Newton, du fond de ses vastes calculs,
Voyant surgir enfin, par une issue ouverte,
Comme un soleil levant, sa grande découverte,
Pensa s'évanouir....

LAMBERT

Ceci je le conçois.

MAX

Tel te voilà bientôt, tel je veux que tu sois.
Mais l'algèbre appliquée à la géométrie
Nous offre une bien autre et plus rare industrie ;
Double et triple inconnue ont les équations,
Qui portent dans leur sein mille créations.
Vous souriez, Duval ?

DUVAL

Oui, la perruque jaune
Du père Robillard et son nez long d'une aune
Me passaient par l'esprit de face et de profil.
Ah ! je la vois encor pêchée au bout d'un fil.....

LAMBERT

Taisez-vous donc, Duval, fi ! c'est une traîtrise !

MAX

Or l'équation semble une boîte à surprise.
Si la main du calcul en presse le ressort,
Une ligne, une courbe, un long serpent en sort,
Se réglant, se mouvant sur deux axes sévères,
De chacun de ses points immobiles repères.
L'une et l'autre inconnue, oracle interrogé,
Exerçant tour à tour son pouvoir partagé,
Nous dit les dons secrets, les qualités insignes,
Etranges bien souvent, que possèdent ces lignes.
Je dois ici parler.....

DUVAL

Parlez-en prudemment.

MAX

De ces trois sœurs qui sont comme le fondement
De l'algèbre appliquée, admirables, uniques,
Triples dans l'unité — les *Sections coniques.*
Ces courbes, saluez ! — sont les courbes du ciel ;
Des planètes là-haut le chœur universel
N'en reconnaît pas d'autre, et les soleils sans doute,
Selon ces traits divins, se font aussi leur route.

LAMBERT

Cher ami, nous craignons vraiment de te lasser...

DUVAL

Oui, du reste peut-être on pourrait se passer.

MAX

Vous ne me lassez point, mais c'est moi qui vous lasse.
Eh bien, deux mots encore, et puis je vous fais grâce :
Voyez sur ce tableau ce polype aux longs bras ;
L'amoureuse hyperbole aspire en haut, en bas,
Et durant l'infini court vers son asymptote,
Comme tout homme, hélas ! court après sa marotte,
S'en approchant toujours, ne l'embrassant jamais.

Duval

Laissons-la, croyez-moi, mon cher, courir en paix.

Max

Tout cela n'a-t-il point son côté poétique ?
Cela ne vaut-il pas la pauvre Muse étique,
Qui de nos jours s'essouffle à chanter au désert,
Ou qui sème aux oiseaux les miettes d'un dessert ?
Mais contemplez ce monde, ouvrez toutes les portes,
Vous y verrez planer trois Divinités fortes ;
Elles n'habitent pas, loin des séjours mortels,
Elles n'ont pas choisi pour temple et pour autels
Quelques rares esprits qui, d'une noble audace,
Parviennent à gravir leur pénible Parnasse.
Mais chacun des objets de ce vaste univers
Leur est un trône, ou mieux, à des titres divers,
Elles sont le tissu de ce monde lui-même,
Et pour tous les esprits comme une loi suprême.

Duval, à part.

Hé ! mon Dieu ! quel fatras ! Essayons de franchir....
(Haut) Mon bon, vous plairait-il un peu vous rafraîchir ?
Je fais venir céans deux bouteilles de bière.

Max, brusquement.

Merci, je n'ai pas soif, mais je vais dire à Pierre
De nous monter de quoi charmer votre palais.
Ces trois Divinités enfin dont je parlais
Sont le Nombre, la Force et leur sœur l'Etendue.
Or, prêtez à leurs chants une oreille assidue,
Vous entendrez partout, sous le ciel découvert,
La Nature et l'Esprit chanter ce grand concert :

Le Nombre.

Je suis le Nombre, j'ai pour principe et pour mère
Cette unité du Moi, que l'homme, être éphémère,
Porte en lui.....

Lambert

Pardon, Max, de t'interrompre, mais...

MAX

Mais je t'assomme, hélas !

LAMBERT

Non, non, tu me charmais,
Bien qu'en ces régions je perde un peu la carte.

DUVAL

Et moi donc !

LAMBERT

Mais midi sonne, il faut que je parte.

MAX

Ah ! c'est fâcheux ! Voyons, encor quelques instants,
J'abrège en ta faveur.

LAMBERT

Je n'aurais pas le temps.

MAX

Eh bien, puisque le Temps m'enlève mes déesses,
Je te les enverrai ; je veux que tu connaisses
Ces trois sœurs, ces trois voix, qui te diront demain
De l'erreur ou du vrai si je tiens le chemin.
Et je veux qu'à Duval mes charmants émissaires
Soient transmis.

DUVAL

C'est cela, comme papiers d'affaires.
Merci !

MAX

Faites-moi part de votre sentiment.
Vous me répondrez ?

DUVAL, *en riant.*

Oui, pour votre châtiment.

LAMBERT

Pour ta thèse, on pourrait dire ton théorème :
L'algèbre poétique et sa beauté suprême,
Démontré, j'en conviens, avec assez d'esprit,
Peut-être on l'admettrait, pourvu qu'on le comprît.
Encore ferait-il toujours un peu sourire.

Enfin, mets en beaux vers ce que tu viens de dire,
Qui sait ? peut-être alors tu nous persuaderas.

MAX, rêvant.

Je vais prier Bouchet d'en prendre l'embarras.

(Ils se séparent.)

Il devait y avoir à cette pièce un Epilogue. Quelques jours après l'entretien qu'on vient de lire, Max, rencontrant Duval dans la rue, s'excusait de n'avoir pas parlé du calcul différentiel et intégral, et voulait le faire comprendre à son interlocuteur. Il s'adressait bien ! Duval, sous un prétexte, s'esquive promptement. Max, resté seul, déplore ce dédain, et se célèbre à lui-même les beautés de ce merveilleux instrument de la science :

Que dis-je ? imitant l'art de l'Ouvrier suprême,
De la création il est l'image même :
L'infiniment petit sans cesse accumulé,
C'est l'infiniment grand qui s'est dissimulé.
Tous les êtres, au monde, unités partielles,
Sont un corps intégral de *différentielles.*
Oui, mais allez le dire à ces infortunés,
A ces gens du grand air, ils vous riront au nez.
Pour eux, je suis un fou n'ayant ni sens ni rime.

Un vieux MONSIEUR, en passant.

Vous, vous êtes, Monsieur, tout simplement sublime.

Enfin l'Épilogue lui-même devait être suivi du Dialogue des trois Divinités dont Max avait parlé, le Nom-

bre, l'Étendue et la Force. — On y pourrait ajouter la Durée ou le Temps. — Nous avons supprimé tout cela, pour ne pas abuser de l'hospitalité qui nous était offerte ici. Nous avons craint d'ailleurs que cette poésie trop métaphysique ne trouvât que peu d'accueil auprès du public.

Ch. Bouchet.

CHRONIQUE

Congrès de la Sorbonne en 1884.

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. le Président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, les instructions et le programme relatifs au Congrès de la Sorbonne en 1884.

Voici la teneur de ce programme :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Origine, signification et formes successives des noms de lieu d'une région.

2° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

3° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle.

4° Les biens communaux au moyen âge.

5° Origiue et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Indications fournies par l'emplacement des établissements charitables pour fixer le tracé des anciennes voies.

7° Origine, importance et durée des anciennes foires.

8° Utilité et importance des registres de notaires, des registres de paroisse et des documents des greffes ; — mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage.

9° Anciens livres de raison et journaux de famille.

10° Données géographiques et statistiques à tirer des procès-verbaux de rédaction des coutumes.

11° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

12° Liturgies locales antérieures au XVIIIe siècle.

13° Les ermites et les reclus.

14° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

15° Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces de la France au moyen âge?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1°. Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières?

2° Essayer une classification des enceintes fortifiées, *oppida* gaulois, camps romains, mottes féodales. — Indiquer quels sont les caractères distinctifs de chacune de ces séries; donner des exemples.

3° Déterminer la date exacte des murs d'enceintes de l'époque romaine dans la construction desquels sont entrés des monuments funéraires ou des débris d'anciens édifices.

4° Décrire les monuments connus sous le nom de *piles*, comme la *pile de Cinq-Mars*, près de Tours. — Caractériser ces monuments; en rechercher l'origine et la destination.

5° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique et des inscriptions grecques qui existent dans les collections publiques ou privées de Marseille et des villes de la Provence ou de la basse vallée du Rhône. Distinguer entre ceux de ces monuments qui sont de provenance locale et ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

6° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Algérie.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIIIe siècle?

9° Quelle est la distribution géographique des églises à une seule nef dont les cathédrales d'Albi et de Perpignan sont les types principaux? Quelle est l'origine du plan de ces édifices?

10° Quelles sont les églises à coupoles de l'Aquitaine dont la date peut être établie par des documents historiques? Produire et discuter les textes relatifs à leur construction.

11° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge?

12° Étudier, avec accompagnement de coupes et de plans, les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers, etc.

13° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les monuments civils ou religieux de la France.

14° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle, qui se recommandent soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

15° Étudier les tissus anciens et les borderies, qui existent dans les trésors des églises, dans les musées et dans les collections particulières.

16° Quels sont les progrès réalisés depuis dix ans dans le classement des monnaies gauloises, soit au point de vue chronologique, soit au point de vue de leur distribution géographique.

Poésies de M. Ch. Chautard.

Notre collègue et collaborateur, M. Charles Chautard, vient de publier à Paris, chez Dentu, un très charmant volume de poésies : *Chansons de métiers et Chansons du village.* 1 vol. in-18. Nous voudrions pouvoir en rendre ici un compte détaillé, mais un motif de réserve personnelle nous retient, motif que l'on comprendra en jetant les yeux sur la dédicace du livre. Nous voulons du moins être les premiers à l'annoncer au public et lui en signaler les principaux mérites. Nous ne dirons qu'un mot: — Lecteurs de toutes classes, fatigués de vos tâches quotidiennes, dégoûtés du réalisme contemporain, rassasiés des querelles sans fin de la politique, venez vous rafraîchir un instant dans cette lecture, la plus calmante et la plus salutaire que vous puissiez trouver; venez reconnaître, comme dans un miroir, l'âme la plus bienveillante et la plus pure que nous connaissions; faites

passer sous vos yeux tous ces tableaux des divers métiers, et comprenez comment l'idéal peut s'allier au réel dans le style le plus noblement familier. Venez sympathiser avec tous ceux qui versent leurs sueurs dans le travail ou leurs larmes dans la misère ou le chagrin.

Ces chansons, nous osons le prédire, feront le tour de la France. La musique s'en emparera, leur donnera des ailes et comme une seconde vie. Tout le monde redira le chant du Bûcheron, celui du Mineur, les Voix de la campagne, et surtout la si touchante Dentellière et surtout Ma Lampe :

Veille, ma lampe, veille encore,
J'aime à voir mon enfant dormir.

Arrêtons-nous, on nous accuserait peut-être d'exagération par excès d'amitié. Il n'en est rien pourtant. Prenez et lisez, et dites si nous ne sommes pas plutôt au-dessous de la vérité.

Ajoutons que le livre, sorti des presses de M. Jacob, d'Orléans, est digne de rivaliser avec les plus belles impressions de Paris.

Ch. B.

M. RIGOLLOT.

Nous annonçons avec sincères regrets la mort de M. Rigollot (Gustave-Pierre), professeur de philosophie à notre Lycée, membre de notre Conseil municipal et de notre Société archéologique. — Né à Blessonville (Haute-Marne), le 20 juillet 1827, il s'était voué à l'enseignement, où il obtint le grade de licencié ès-lettres ; ce qui ne l'empêcha point d'avoir une carrière très accidentée. Nommé en 1857, professeur de cinquième à Vendôme, il y revint en 1875, pour occuper la chaire de philosophie. Il employait ses vacances en longs voyages. C'est ainsi qu'il parcourut successivement la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Algérie, l'Italie. Au cours d'une seconde visite qu'il faisait à ce beau pays, il se sentit gravement indisposé, revint sur ses pas, et parvenu à Nice, se vit obligé d'entrer à l'hôpital, où il succomba aux atteintes d'une fièvre muqueuse, le 30 septembre dernier. Il n'avait que 56 ans. Cette mort imprévue d'un homme si plein de vie et d'activité a produit ici beaucoup d'impression.

M. Rigollot était essentiellement un esprit curieux, chercheur, d'une érudition étendue et variée, quoique un peu confuse. Il avait publié un « Essai sur Frédéric II, philosophe. » Comme membre de notre Société, il nous portait un véritable intérêt, et nous a fourni plusieurs articles : « Sur les lettres d'Yves de Chartres, 1876 » ; — « Sur les noms de famille de Vendôme, au XVI[e] siècle, 1880 »; — « Sur le Cartulaire inédit de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — Id. » — De plus, il était l'un de nos représentants habituels aux réunions savantes de la Sorbonne, où il prenait quelquefois la parole. Ceux qui l'ont connu se souviendront longtemps de cet homme aux relations faciles, quoique un peu solitaire, à la conversation intarissable, lorsqu'une fois il était engagé, à l'extrême obligeance, et à la parfaite droiture de caractère.

Ch. B.

M. Gatien-Arnoult, ancien professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse, ancien député, recteur honoraire, avait été élu, le 15 mars 1832, associé ordinaire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, dont il est secrétaire perpétuel, et reçu Mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, le 7 mars 1833. Pour célébrer la cinquantaine académique de leur savant confrère, les membres de chacune des deux Sociétés lui ont offert récemment une médaille d'or. Heureux de l'hommage rendu par ses confrères toulousains à notre compatriote, notre collègue aussi, nous souhaitons qu'il soit donné à notre Société de lui rendre un jour ce même hommage ; et pour cela, rappelant les paroles du Mainteneur de l'Académie de Clémence Isaure qui lui a remis l'une des médailles, nous demandons à M. Gatien - Arnoult « de nous apprendre à lui ressembler, c'est-à-dire à ne pas vieillir. »

En nous envoyant la brochure contenant le compte rendu des deux séances dans lesquelles les médailles lui furent remises, M. Gatien-Arnoult nous a adressé les vers suivants, inspirés par le souvenir et l'amour du sol natal :

..... Tu patrum recubans sub tegmine amato,
Aspiciens montem nostrum, turrimque superbam,
Et veteris castri quæ jam periêre ruinas,

Vindocinum resonare doces bona carmina Flacci,
Et varias habili musas meditaris avenâ.
Fortunate senex, ergo tua vota manebunt !
Nos patriæ fines et avita reliquimus arva ;
Fugimus, heu ! patriam, nec rupimus aspera fata.
Sed dulcem morituri mox reminiscimur urbem,
Offerimusque tibi monumentum et pignus amici,
Cui, si quid cessare potes, subscribe. — Valeto.

27 juin 1883. — Gatien-Arnoult.

Ch. Ch.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

GUIDE DU TOURISTE

DANS LE VENDOMOIS

Géographie, Histoire, Biographie, Archéologie & Excursions,

Publié sous les auspices
de la Société Archéologique du Vendomois.

CARTE du Vendômois & PLAN de Vendôme.

Un volume format in-18, de 452 pages.
Prix : 3 fr 50.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXII

4e TRIMESTRE 1883

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1883




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

22e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1883

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 octobre 1883, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président ; Isnard, vice-président ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; l'abbé C. Bourgogne ; de Rochambeau, membres ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. Beaumetz ; l'abbé L. Bourgogne ; le Dr Brocheton ; Caron ; Duriez ; Duvau ; A. Lemercier ; P. Lemercier ; de

Maricourt ; l'abbé Métais ; de Nadaillac ; l'abbé Renou ; Thillier ; J. de Saint-Venant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 12 juillet 1883 ; ce sont :

MM. le général de Séréville, à Vendôme ;
Dupré, colonel au 10e chasseurs, à Vendôme ;
Philippe de Rochambeau fils, château de Rochambeau, par Thoré.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 juillet 1883

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. G. Launay, notre président.

Deux JEUX DE CARTES A JOUER, fabriqués en Espagne au commencement du siècle dernier.

Ces cartes ne sont pas sans quelque analogie avec celles dont nous nous servons encore aujourd'hui ; mais elles présentent avec nos cartes françaises, qui n'ont presque pas varié depuis le XVe siècle, d'assez notables différences. Comme chez nous, elles sont divisées en quatre couleurs ou types, qui sont : l'*écu* (écusson d'armoiries ou monnaie) ; la *table* (guéridon) ; l'*épée* et la *bouteille* (biberon ou fiole de pharmacie). Sur les 10 cartes que comprend chacun de ces types, il y a trois figures : le roi, le

cavalier et le valet, et sept cartes numériques, depuis le 1 (as) jusqu'au 7 ; en tout 40 cartes pour le jeu entier. L'un de nos deux jeux est seul complet ; il manque 8 cartes au second ; ils sont d'ailleurs absolument identiques.

L'as d'écu porte la mention : *fechas . en . Madrid . 1708.* Un certain nombre d'autres cartes sont datées *ano 1707* et *ano 1708.*

Un jeu ainsi composé porte le nom de *jeu d'hombre ;* pas besoin donc de demander quel en était l'usage. L'hombre, si répandue autrefois et qui, simplifiée, se joue encore dans quelques provinces sous le nom de *bête hombrée,* est du reste d'origine espagnole, comme le prouvent le nom et les termes employés dans ce jeu.

Un PISTOLET - BRIQUET, c'est-à-dire un instrument destiné, avant l'invention des allumettes chimiques, à procurer plus ou moins facilement la lumière et le feu. Il emprunte au pistolet sa forme et sa partie essentielle, le chien muni d'un silex dont le choc allumait l'amadou contenu dans le bassinet, au lieu de poudre.

Et une PINCE CASSE-NOISETTE en fer, d'une fabrication assez primitive.

De M. Davioud, à Vendôme :

Une petite PLAQUE ou rondelle de laiton gravée, représentant une sorte d'animal fantastique. Trouvée par le donateur près du pont de l'hôtel de ville, lors du dernier curage du Loir.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. L. Marcille, de Courtiras :

Neuf pièces françaises d'argent, des règnes d'Henri II à Henri IV, qui faisaient partie d'un dépôt de monnaies assez important, paraît-il, trouvé à Courtiras (près Vendôme) il y a une dizaine d'années. Nous regrettons de n'avoir pu recueillir sur cette trouvaille des détails précis. M. Marcille a bien voulu nous laisser choisir, parmi celles qui sont encore entre ses mains, les pièces suivantes :

Henri II, teston. Buste barbu et cuirassé, grosse tête, 1556. Frappé à Toulouse, lettre monétaire M à la pointe de l'écu, et point sous la 5e lettre des légendes.

Henri II, teston. Buste cuirassé, tête fine, 1560. Frappé à Lyon, lettre monétaire D, et point sous la 12e lettre.

Charles IX, teston. Buste cuirassé à gauche. L'écu du revers est accosté de deux K, de même que le nom du roi est écrit par un K, 1572. Frappé à Bayonne (lettre monétaire L).

Henri III, demi-franc. Buste à droite ; au-dessous la lettre F (Angers).

Henri III, quart d'écu. Croix fleurdelisée avec rosace au centre, 1576. La lettre monétaire n'est pas visible, mais le point sous la 11e lettre des légendes indique l'atelier de Riom, remplaçant celui de Saint-Pourçain.

Henri III, 8e d'écu ; même type, 1584. Même atelier.

Charles X, roi de la Ligue, quart d'écu, 1591. Frappé à Nantes (lettre monétaire T).

Henri IV, quart d'écu. Croix feuillue avec rosace au centre, 1603. Frappé à Montpellier (lettre monétaire N à la pointe de l'écu du revers).

Henri IV, 8e d'écu. Même type et même date. Frappé à Nantes (lettre T).

De M. G. de Trémault, notre trésorier :

32 pièces de toute nature en cuivre et billon, généralement en mauvais état de conservation. Les seules qui méritent d'être citées sont :

Une pièce de dix centimes d'Honoré V, prince de Monaco, 1837.

Un Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. 20 centimes, 1810.

Un jeton de Charles IX, petit module. — *Pietate et Justitia.*

Un sol de la colonie de Cayenne sous Louis XV. Grand C couronné ; revers lisse.

Une pièce de 10 centimes pour la Guyane françaiee, Louis XVIII, 1818.

Du même, par un autre don :

Deux impériales romaines PB, assez belles. Claude II (type

de la Victoire) et Maximien-Hercule (*Virtus avgg.* Jupiter et Hercule, séparés par la lettre C).

D'un Anonyme :

Un lot assez important de monnaies, médailles et jetons, qu'il serait trop long de décrire en détail.

Parmi les 38 pièces romaines, nous signalerons seulement :

Une consulaire, famille Cordia, argent.

Deux consulaires des légions d'Antoine, leg. II et leg. XX, argent.

Une Agrippine mère GB. Carpentum attelé de 2 mules.

Une Agrippine, même type, de fabrique moderne.

Un Othon. SECURITAS PR. Jolie pièce d'argent, à laquelle nous avons fait les honneurs de la vitrine.

Un Vespasien GB. Quadrige attelé d'éléphants. Pièce frappée sous Titus.

Un Titus. Dauphin sur un trépied (Pièce fourrée).

Etc., etc.

En général, ces pièces se recommandent plutôt par le choix des types que par leur belle conservation ; ce sont presque uniquement des GB, jusqu'au règne de Gordien III, et des deniers d'argent plus ou moins pur, de Gordien à Dioclétien.

Les quelques monnaies françaises n'ont pas grande valeur. Parmi les étrangères, au contraire, quelques-unes méritent d'être mentionnées, notamment : une petite monnaie de Guillaume Ier, comte de Namur (1337-1391) ; des pièces frappées par les rois d'Espagne et les empereurs d'Autriche dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, comme ducs de Bourgogne et de Brabant, comtes de Flandre et d'Artois, etc. ; un Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, 1763 ; une pièce d'argent de l'Ordre Teutonique, 1681 ; un gros blanc de Louis, duc de Savoie (1440-1465), bien conservé ; un centavo de l'empire éphémère de Maximilien (Mexique), 1864. Etc., etc.

Un certain nombre de jetons offrent aussi de l'intérêt. Le plus curieux est peut-être celui de la reine Marie de Médicis, avec légende grecque : CATERINA DEI GRA. REGINA FRACIE. Ecusson couronné, parti de France et de Médicis. — ℞ : ΑΜΗΧΑΝΙΑΣ ΕΥΕΛΠΙΣΤΙΑ ΠΕΡΙ (Bon espoir dans l'adversité). Arc-en-ciel.

Citons encore :

Un jeton, malheureusement fort endommagé, de Louise de Vaudemont, femme de Henri III. LOISE P. L. G. D. D. R. DE FRA. ET D. POL. Ecu parti de France et de Lorraine. — ℟ : ASPICE ET ASPICIAR. Cadran solaire (?), 1680.

Deux jetons du cardinal de Richelieu comme grand-maître de la navigation :

FELICITER UNDIS. Armoiries de Richelieu au-dessus de deux galères. — ℟ : TERRET DUM TORRET. Vaisseau, 1539 ;

ARM. IO. CARD. DUX DE RICHELIEU. Buste.— ℟: MENS SIDERA VOLVIT. La terre au milieu du ciel figuré par une zône de sept étoiles ; à gauche un petit génie. 1635.

Un Massillon, évêque de Clermont, 1719.

Deux jetons des maires de Tours : H. BINET, S[r] DES BAUDES, 1601, et G. DUPUY, S[r] DU TILLOU. 1631-1632.

Et un méreau du chapitre de Saint - Etienne de Meaux. S. STEPHANVS MELDENSIS. Chandelier. — ℟ : Saint Etienne tenant une palme et un livre, entre une fleur de lis et un chandelier (XV[e] siècle).

Enfin le lot renfermait une médaille de Théodore de Bèze, 1605, d'une fabrication assez grossière ; une autre de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Anne d'Autriche, sa quatrième femme, et une médaille russe moderne : le grand czar Ioury (Georges) Vzevalodowsky. Buste de face. — Le revers porte une inscription dont nous n'avons compris que le mot Moscou et la date 1208.

De M. Charles Bourneuf, de Laval, par l'intermédiaire de M. Octave Parisot, l'un de nos plus zélés confrères :

Un grand blanc aux lis, du roi Charles VIII. Frappé à Chinon. KAROLVS FRANCORV. REX. C. Trois fleurs de lis. — ℟ : SIT NOMEN, etc. Croix cantonnée de quatre lis.

Un grand blanc à la couronnelle, du même règne : KAROLVS, etc. Ecu de France timbré d'une petite couronne. A la suite de la légende est une lettre peu distincte, suivie d'une molette. Nous ne saurions être de l'avis du donateur, qui y voit l'indication de l'atelier de Parthenay. Nous y verrions plutôt un

L, lettre monétaire de Loches avant le sacre du roi. — ℟ : SIT NOMEN, etc. Croix cantonnée de trois lis et d'une couronne.

Et un grand blanc de Jean V de Bretagne (1397-1442), frappé à Vannes : IOANNES BRITON. DVX. V. Quatre mouchetures dans une double rosace de six pièces. — ℟ : SIT NOMEN, etc. Croix pattée.

De M. Duvau, juge de paix à Vendôme :

Un jeton hybride de la fin du XVIe siècle et de fabrication allemande : FORTITVDO EIVS RODVM (*sic*) TENVIT. Ecusson couronné et entouré du collier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. — ℟ : GALLIA FORTIT. Deux guerriers soutenant un lis. Le droit paraît copié sur une pièce de la maison de Savoie, dont la devise FERT, formée des initiales des quatre mots de la légende ci-dessus, se répète sur le collier ; le revers est assez commun sur les jetons d'Henri III.

Un autre jeton de Louis XIII, grand conseil, SD, et un de Michel Phélypeaux, archevêque de Bourges, 1680.

De M. le Docteur Ribemont-Dessaignes, à Paris :

Un assez beau thaler de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, 1791.

Une pièce belge de 1 franc, aux effigies superposées de Léopold Ier et Léopold II. 1830-1880.

Un shilling de Georges III d'Angleterre, 1816. (Presque fruste.)

Acquisitions :

IMP. TRAJANO AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VII. PP. Buste lauré à droite. — ℟ : CONSERVATORI PATRIS PATRIÆ. Jupiter debout, tenant un foudre et un sceptre, protège Trajan qui tient une branche de laurier.

Cette jolie médaille d'or, d'un beau style et d'une bonne conservation, quoique trouée, et dont la date correspond aux années 112-117 de J.-C., a été trouvée aux environs de Lancé (Loir-et-Cher), et acquise par le Musée en août 1883. (Exposée.)

Le curage du Loir a amené la découverte d'un jeton vendômois dont le Musée a également fait l'acquisition. Il appartient

à la Chambre des comptes de Charles de Bourbon (1495-1537), d'abord comte, puis duc de Vendôme en 1515.



POVR LA CHAMBRE DES COMPTES. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre monogrammes formés des lettres F et R. — ℟ : DE MONSIGNEVR LE DVC DE VENDOSME. Ecu de Bourbon-Vendôme, accosté des mêmes monogrammes.

Les lettres F et R étant les initiales du nom de François, il semblerait naturel de faire remonter notre pièce à François de Bourbon. Pourtant, elle appartient incontestablement à Charles, qui fut le premier duc de Vendôme. Il ne fit qu'employer un ancien coin de son père, en en modifiant seulement la légende. On a cherché à expliquer cette anomalie en disant que le chiffre est celui de François Ier, adopté par Charles par reconnaissance envers le roi. Mais cette explication est détruite par l'existence d'un jeton de François de Bourbon lui-même, jeton tout à fait semblable au nôtre et portant la légende régulière : DE MONSIGNEUR LE COMTE DE VENDOSME (1).

Enfin notre médailler s'est enrichi de deux pièces gauloises. La première, en or très pâle et d'une assez médiocre conservation, offre le type connu des Cénomans (pays du Maine). Au droit, la tête de l'Apollon gaulois ; au revers, le cheval androcéphale conduit par un aurige agitant une sorte de tableau carré. Trouvée à Thoré (Loir-et-Cher).

La seconde, encore plus usée et d'un or plus pâle encore, offre les mêmes types ; elle a été trouvée dans une vigne près du tertre de la Garde, aux environs de Vendôme.

L. M.

(1) Ce jeton fait partie de la collection de M. Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

De M. F. Moreau :

Un nouveau fascicule de son splendide *Album Caranda,* comprenant les fouilles d'Armentières (Aisne), 2e année, 1882.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'avril 1883.

De l'auteur, M. L. Froger, professeur à l'institution libre de Saint-Calais :

Les Etablissements de charité à Saint - Calais. Brochure in-8°. — Extrait de la Revue Historique et Archéologique du Maine. 1878.

Les Camaldules au Maine. Extrait de la Revue du Maine, 1877.

Fondation du Prieuré de Cellé (ancien diocèse du Mans). — Extrait de la Revue du Maine, 1876.

De l'auteur, M. le marquis de Nadaillac :

L'Amérique Préhistorique, avec 219 figures dans le texte. Un beau volume gr. in-8°. — Paris, G. Masson, 1883.

Une analyse de cet important ouvrage, faite par M. de Maricourt, a été insérée à la chronique du 1er trimestre de ce Bulletin, 1883, p. 18.

Du même auteur :

Analyse du seizième rapport du musée de Peabody, par Putman. Extrait de la Revue Préhistorique.

De l'auteur, M. L. Guignard :

Découverte d'un camp romain et d'un hameau gallo-romain à Chousy (Loir-et-Cher). Blois, 12 avril 1883.

De M. Caron :

Une série de Planches tirées de l'ouvrage de M. Poey-Davant, représentant les monnaies de Béarn et de Navarre. Les dernières en date intéressent le Vendômois, Antoine de Bourbon étant devenu roi de Navarre.

M. Caron offre, en outre, une planche extraite d'un ouvrage

qu'il est en train de publier, et faisant suite à l'ouvrage de M. Poey-Davant.

De M. le Dr Jeannel, médecin à Vendôme :

Le Pansement ouaté de A. Guérin. Extrait de l'Encyclopédie internationale de chirurgie. Paris, 1883.

De M. Octave Parisot, un lot de brochures et pièces diverses, dont suit le détail :

Craon et ses barons, Lettres à un ami. In-8°. Laval, 1836. Brochure anonyme, où nous relevons un passage intéressant notre pays. Il s'agit de la donation faite en 1053 par Geoffroy Martel du prieuré de Saint-Clément-de-Craon à l'abbaye de Vendôme, avec la copie de la charte de fondation.

Le Château de Saint-Ouen et les Moines de la Roë (Mayenne), par M. Ed. Trouessard. Brochure in-8°. Château-Gonthier, 1848.

Rapport, par M. Duret, *sur les fouilles faites à La Chapelle-des-Pots.* Brochure in-8°. Château-Gonthier, 1853.— Vif et amusant récit en vers de la déconvenue éprouvée par les membres de la Société Archéologique de Saintes en 1841.

Rapport, par M. Duret, *pour la Distribution des prix de la Société Horticole de Château-Gonthier,* 1853. Egalement en vers et également réussi.

Deux Pièces relatives au collège de La Flèche : l'une sur papier, sans date, probablement du XVIIIe siècle ; l'autre sur parchemin, de 1672.

Deux programmes des séances académiques du collège de Vendôme, années 1818 et 1821. — A Vendôme, de l'imprimerie de Soudry, imprimeur du collège, place d'Armes.

Une lettre de convocation à la distribution des prix de l'Académie de Législation, 15 fructidor an XI.

Réponse du directeur général de la fabrication des assignats aux dénonciations faites contre lui. Broch. in-4°, sans date. — De l'imprimerie de C.-F. Patris, imprimeur de la Commune, rue du faubourg Saint-Jacques, aux ci-devant Dames Sainte-Marie. — On trouve dans ce mémoire d'intéressants détails sur le mode de fabrication et la mise en circulation des assignats pendant les premières années de la Révolution. Le citoyen Delamarche,

son auteur, était accusé, entre autres griefs plus ou moins sérieux, d'avoir fabriqué de faux assignats. Au milieu du trouble des esprits, il se trouva pourtant encore un homme de bon sens pour faire observer *que le faiseur de bons assignats ne serait pas si bête que d'en faire de faux.*

Enfin un lot très curieux de pièces, instructions et circulaires relatives à la fonte des cloches et à leur transformation en menues monnaies. 1791 et 1792.

De M. l'Abbé Lefebvre :

Catalogue de l'Exposition des Beaux-Arts à Blois. Mai 1883.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Journal des Savants. (Suite.)

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Archéologie Année 1882.

Au compte-rendu de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne (mars 1883), p. 41, on lit une petite note de M. Rigollot, membre de notre Société, sur une statue de marbre de la fin du XIVe siècle, placée aujourd'hui dans l'église de la Trinité, et représentant saint Jean-Baptiste.

Répertoire des Travaux historiques pour l'année 1882, N° 1.

Revue des Travaux scientifiques. Travaux publiés en 1882, N° 4.

Mémoire adressé à M. le ministre de l'Instruction publique sur le recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Armand Baschet.

Publication de la *Numismatique gauloise.*

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. Dons et Échanges :

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 1er et 2e trimestres de 1883 (1re année). — Nous avons accepté

l'échange de nos Bulletins avec ceux de cette Société, qui vient de se fonder.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Juin 1883. Procès-verbaux.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Années 1883 et 1884, 2e fascicule.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 3e livraison. 1er juillet 1883.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Tome XVI, 1re partie. Rennes, 1883.

Inventaire des Monuments mégalithiques d'*Ille-et-Vilaine,* par P. Bézier. — Ouvrage publié par les soins et aux frais de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes, 1883.

En présentant cet ouvrage à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 5 octobre 1883, M. A. Bertrand fait l'éloge de cette publication, qui peut servir de modèle à plus d'un égard.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. Tome V, 1883.

Congrès Archéologique de France. 48e session tenue à Vannes en 1881. Tours. 1882.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons de mars -juillet 1883.

Mémoires de l'Académie de Nimes. Année 1881.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 1er trimestre de 1883.

Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. Concours de 1880. Ouvrages couronnés, tome XIX, 1883.

Mémoires de la Société de Géographie de Vienne (Autriche). 1882.

Bulletin de la Société Dunoise. Juillet 1883.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1883.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Bulletin Monumental. (Suite.)

III. — HISTOIRE NATURELLE

De M. isnard :

Deux beaux spécimens de COQUILLES vivantes appartenant à l'espèce *Oliva tremulina* Lamarck. — Ce sont deux variétés très différentes par leur couleur.

De M. Marcille :

Une TAUPE BLANCHE montée.

De M. de Nadaillac :

Une EMPREINTE VÉGÉTALE FOSSILE très bien conservée du terrain houiller de la Belgique. Cette empreinte (double, avec la contre-empreinte) se trouve au milieu d'un morceau de schiste noir ; elle représente un fragment de tige de *Lepidodendron*, arbre de l'époque carbonifère, et appartenant à la famille des Lycopodiacées, aujourd'hui représentée seulement par des espèces herbacées et rampantes, semblables à de grandes mousses.

E. N.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Renouvellement du Bureau pour 1884.

—

Le Président rappelle à la Société qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre membres du Bureau, en remplacement de MM. L. Martellière, conservateur, et Nouel, bibliothécaire-archiviste (tous deux rééligibles), MM. l'abbé C. Bourgogne et de Bodard, dont les fonctions expirent le 1er janvier 1884.

24 membres prennent part à l'élection, qui nécessite deux tours de scrutin.

Au premier tour, sont nommés : M. L. Martellière (22 voix), M. Nouel (22 voix), M. l'abbé Roulet (17 voix).

Au second tour, M. Ch. Chautard est élu (17 voix).

Ces Messieurs entreront en fonctions, pour trois ans, à partir du 1er janvier 1884.

NOTES

SUR

LES INSCRIPTIONS DES CLOCHES

DES ÉGLISES DE CRUCHERAY

& DE SAINTE - ANNE

Par M. l'Abbé C. Bourgogne.

Les inscriptions des cloches et des tombes, comme celles des anciens registres des paroisses, présentent des documents précieux et intéressants pour l'histoire locale des pays. Elles nous font connaître les noms des principales familles, et des habitants notables de la contrée ; elles nous apprennent les usages des temps passés, usages religieux et civils, usages publics et privés ; elles conservent le souvenir de faits remarquables, et révèlent aussi quelquefois le nom des artistes et des ouvriers qui ont laissé des marques de leur talent et de leur habileté. C'est pourquoi M. le Président de la Société Archéologique a fait appel, il y a quelques mois, au concours des prêtres, curés des paroisses, des instituteurs, des habitants instruits de chaque commune de l'arrondissement de Vendôme, pour relever les inscriptions des cloches, des tombes et des monument publics. Cet appel, nous l'espérons, ne sera pas sans résultat. De savants et zélés membres de notre Société, et particulièrement M. Launay, notre président, et M. le marquis de Rochambeau, ont transcrit bon nombre d'inscriptions de cloches. Je ne crois pas que

celle de Crucheray ait été relevée; cependant elle ne manque pas d'intérêt.

Voici le texte de l'inscription de la cloche de l'église de Crucheray; il porte beaucoup d'abréviations:

N H M ROGER F DANGVY P. E. DELVILLIER M.
M S MARTINEAV PB. M P OVRY PB CVREZ. M
BORDIER. A BORDIER N. J GIRARD.
D RENARD. S BOVRDONNEAV. M OURY. PROCVREVRS.
1624. NOPOB.

D'après les indications données par les registres des baptêmes, mariages et sépultures du temps, il faut ainsi lire les abréviations:

Noble Homme Messire Roger François d'Anguy
Parrain. E Delvillier Marraine. Messire Simon
Martineau Prêtre. Messire Pierre Oury Prêtre Curé.
Martin Bordier. Arnoult Bordier Notaire.
Jean Girard. D Renard. S Bourdonneau. M Oury.
Procureurs. 1624. Nopob.

Nopob, écrit en lettres plus petites, est probablement l'abréviation d'un texte indiquant la destination des cloches; comme serait l'inscription latine qui suit: *Nuntio orationes, prœdicationes, obitus, baptismata.* J'annonce les prières, les prédications, les décès et les baptêmes.

On voit sur cette cloche six figures en relief, quatre figures principales et deux petites. La première représente le Christ sur la croix; la seconde la Sainte-Vierge, portant l'enfant Jésus; la troisième, St Pierre, patron de l'église et de la paroisse; et la quatrième, St Thomas, ayant une plume à la main, et méditant auprès d'une table, sur laquelle est posée une croix dont les bras sont entourés de rayons comme un ostensoir.

Dans la paroisse de Crucheray, on avait une grande

dévotion à St Thomas ; les registres paroissiaux font mention de la confrérie de ce saint, et on voyait dans l'église une chapelle en son honneur. St Thomas, honoré dans l'église de Crucheray, était-il St Thomas docteur ? On pourrait le croire en voyant la figure gravée sur la cloche. Cependant le bâton de la confrérie était délivré le 21 novembre.

A droite du crucifix, gravé en relief sur la cloche, est un séraphin, une figure humaine accompagnée de quatre ailes, et à gauche un fourneau allumé, autour duquel on lit ces mots : François Garnier. C'est sans doute le nom du fondeur.

Messire Simon Martineau, nommé dans l'inscription, était le prédécesseur de Messire Oury, et avait été longtemps curé de Crucheray. Il s'était retiré, comme prêtre habitué, dans son ancienne paroisse.

En 1621, Messire Oury avait béni la grosse cloche de l'église de Crucheray. Nous ignorons à quelle époque cette cloche a été brisée. On voit encore la place qu'elle occupait dans le clocher. La cloche actuelle, qui a 0m,90 de diamètre, remplaça la petite cloche.

Voici la mention que nous trouvons dans les registres des baptêmes de la paroisse, sur cette cloche de 1621 :

« Le jeudi, jour de la Fête-Dieu, 10 juin 1621, fut bénite, et faite la bénédiction de la grosse cloche de notre église de Crucheré, par moi soussigné curé dudit Crucheré, et le parrain et la marraine furent noble Pierre de Vaulx, et demoiselle Jaquette Savare, veuve du défunt noble homme Christophe d'Anguy, sieur du Plessis-Lacour et en présence de Maistre Michel Roger, sieur de Villethierry, Pierre Bannier, Marin Dolard, procureurs fabriciers de ladite église, Arnoul Bordier, Martin Bordier, Arthur Foucquil, Michel Brithon, André Buord, Jehan G., Mathurin Pasquier, Nicolas Grandin et plusieurs autres. »

Maitre Michel Roger, sieur de Villethierry, était fils de noble homme Christophe d'Anguy, sieur du Plessis-Lacour. C'est lui qui fut le parrain de la cloche que possède actuellement l'église de Crucheray.

—

Sur la route de Vendôme à Herbault, quatre kilomètres avant Crucheray, on voit à gauche une petite église aujourd'hui bien délabrée. C'est l'église de Ste-Anne. La proximité du bourg de Crucheray, la facilité et la multiplicité des relations entre les deux localités, ont fait de Ste-Anne comme une dépendance de Crucheray. C'est le curé de Crucheray qui dessert l'église et la commune de Ste-Anne.

Dans l'église de cette petite commune, qui n'est plus paroisse, il y a une cloche fondue en 1691.

Nous croyons être agréable aux membres de la Société Archéologique, en donnant, après notre travail sur la cloche de Crucheray, l'inscription intéressante de celle de Ste-Anne.

Voici cette inscription, très exactement relevée, il y a quelques mois, par M. Edmond Michel, président de la Société Archéologique du Gâtinais.

BÉNITE PAR Mre LOVIS GVERIVE PB^re^ PRIEVR CVRÉ DE LA PAROISSE DE Ste-ANNE ET

NOMMÉE ANNE P IEAN ROVVELIN S^r^ DE LA VACHERIE ET DE VILLERIAL CON^er^

ET TRÉSORIER DE LA MAISON DE SON ALTESSE MONSEIGNEVR LE DVC DE VENDOME

ET PAR D^lle^ ANNE LEGAY FILLE DE Me LEGAY DOCTEVR EN MÉDECIN MAREINE

LOVIS AVBERT LABOVREVR FABRICIER

ANDRÉ IAHAN M MORCHET M. F. 1691.

Les lignes commencent par de petites fleurs de lis.

Cette cloche a $0^{m},72$ de diamètre.

La seigneurie de la Vacherie est aujourd'hui une ferme connue sous le nom de ferme de la Vacherie ou de ferme de l'Etang. Elle est située à un kilomètre de l'église de Ste-Anne. Dans cette église on voit une belle pierre tombale avec figure et inscription. C'est la pierre tombale de D^{lle} Taffu de la Vacherie, décédée à l'âge de 20 ans, en 1604.

LES SILEX DE THENAY

Par M. Ch. BOUCHET.

Tout le monde connait, au moins de réputation, les silex de Thenay, ces célèbres silex, originaires de la commune de ce nom, près Pont-Levoy, exhumés, il y a 15 à 18 ans (1), par notre regretté collègue M l'abbé Bourgeois, d'un terrain tertiaire moyen, dit miocène, à des profondeurs diverses. L'inventeur ne doutait pas qu'ils ne portassent les traces de l'action de l'homme, soit par la taille intentionnelle, soit par l'action du feu. Il en tirait naturellement une conclusion de la plus haute gravité, — celle de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire. Ainsi la science, qui croyait avoir fait le dernier pas, la dernière concession possible en admettant l'homme quaternaire, se voyait relancée de nouveau dans une carrière indéfinie, vers des horizons qui troublaient à la fois l'imagination et certaines croyances (2). Cette découverte donna lieu à de très graves discussions et aux divergences d'opinion les plus prononcées. L'accord ne se faisait que sur un point, celui de la nature du terrain. Tout le monde reconnaissait bien que c'était un tertiaire miocène ; mais les silex étaient-ils réellement taillés ? Ces tailles

(1) Il n'a fait part publiquement de sa découverte qu'en 1867, au Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie de Paris.

(2) L'abbé Bourgeois le sentait lui-même, et ne publia ses découvertes qu'avec l'autorisation de son évêque.

étaient si imparfaites, si rudimentaires, qu'il était permis de douter. Aussi les uns affirmaient, d'autres niaient, d'autres s'abstenaient. Pourtant un grand nombre de graves autorités, les *avancés* surtout, étaient pour l'affirmative.

Au Congrès de Bruxelles, en 1872, une commission, composée d'hommes spéciaux, fut nommée, sur la demande même de l'abbé Bourgeois, et la majorité (9 sur 15), qui comprenait les membres les plus compétents, se prononça pour.

Au fond de cette question, il faut le dire, s'en cachait une autre qui aurait dû rester étrangère à ces débats, et qui était néanmoins, dans un sens ou dans un autre, l'arrière-pensée de presque tous les combattants. Nous voulons parler de la question religieuse. Mais ici l'on nous comprendra, et nous n'insisterons pas.

Indépendamment de l'antiquité prodigieuse que supposait la taille de ces silex, une autre observation très grave se présentait. S'ils étaient réellement taillés, l'avaient-ils été par des êtres semblables à nous? En d'autres termes, l'homme avait-il fait dès cette époque son apparition sur la terre? Beaucoup de savants naturalistes en doutaient. Dès lors on fut conduit, toujours dans l'hypothèse d'une taille authentique, à l'idée d'un être intelligent autre que l'homme, vivant à cette époque, à un type primitif, à un ancêtre ou *précurseur*, comme plusieurs archéologues l'ont appelé. Nous n'entrerons point dans ces délicates questions, dont nous écarte absolument notre incompétence.

Les silex de Thenay étaient donc passés dans les théories préhistoriques à l'état de semi-vérité. On n'en parlait presque plus, et ce silence leur valait, peu s'en faut, un certificat d'authenticité. Ils étaient pour ainsi dire dans les limbes de la science, attendant un libératenr définitif, mais, au lieu d'un libérateur, c'est un nouvel agresseur qui est venu.

Dans son N° de décembre 1882, la Revue Archéologique a publié une Note de M. Damour sur ces silex.

On sait que M. Damour est un de nos minéralogistes les plus éminents, membre de l'Institut, auteur de plusieurs travaux d'analyse chimique sur des minéraux peu connus, et entre autres d'un Mémoire sur la composition des haches en pierre, trouvées dans les tombeaux celtiques et chez les tribus sauvages (1865).

Voici quelle est en substance la Note du savant académicien. Après avoir exposé l'état de la question, il rapporte qu'en 1873, M. Abel Maître, attaché au Musée de Saint-Germain, lui a remis quelques silex qu'il avait recueillis lui-même à Thenay, en le priant d'en faire l'examen. M. Damour remarque d'abord que l'état fragmentaire sous lequel se présentent souvent ces silex, peut provenir de plusieurs causes indépendantes de l'homme. Il en énumère quatre successives.

Il rend compte ensuite des circonstances qui ont pu produire la diversité d'aspects et de propriétés physiques des silex, principalement lorsqu'on les expose au feu. — Pour rechercher si ceux de Thenay avaient subi cette action, M. Damour les a soumis successivement à des températures de plus en plus élevées, à partir de 240°, pendant un temps déterminé. Les effets produits ont été la décrépitation, la variété des teintes, la perte de translucidité, le tout variant selon l'élévation de température.

« Des effets semblables se sont montrés sur divers « échantillons provenant des départements de l'Aisne, « du Calvados et de Seine-et-Marne, recueillis sur des « tas de silex brisés par les cantonniers, pour l'empier- « rement des routes. Ces derniers ne m'ont laissé voir « dans leurs propriétés physiques aucune différence « notable avec ceux de Thenay.

« Il me paraît résulter de ce qui précède que les si- « lex de Thenay, dans les temps préhistoriques, n'a- « vaient pas subi l'action du feu ; car s'ils avaient alors « été exposés à une température n'excédant pas celle du « rouge sombre, ils devraient montrer encore les teintes « rougeâtres qui se développent par cette faible calcina-

« tion ; et s'ils avaient été chauffés assez fortement « pour que ces teintes rouges eussent disparu, ils au- « raient alors perdu la translucidité que nous leur « voyons encore. Il convient de faire observer ici que « dans les terrains renfermant des silex à l'état brut, et « qui évidemment n'ont jamais subi l'action du feu, on « en rencontre aussi quelques-uns montrant une cou- « leur rouge plus ou mois foncée. Il s'en trouve de pa- « reils dans le gisement de Thenay. Mais ces silex rou- « ges décrépitent au feu, laissent dégager un peu d'eau, « comme ceux de couleur différente, puis ils perdent « leur translucidité et deviennent blancs à la tempéra- « ture du rouge orange.

« La teinte rouge observée sur certaines variétés de « silex n'est donc pas un indice certain de l'action du « feu ; mais, quand un échantillon de couleur blonde ou « brunâtre prend une teinte rouge par suite de l'action « d'une chaleur de 320 à 400 degrés, il y a tout lieu d'ad- « mettre que jusqu'alors il n'avait pas encore été chauffé. « Quant aux ébréchures ou retailles que l'on présume « avoir été intentionnellement effectuées, soit par des « hommes de l'époque géologique tertiaire, soit par « quelque animal intelligent, il me semble qu'elles « pourraient s'expliquer naturellement par l'effet d'une « simple pression exercée sur les bords tranchants des « silex par les galets, ou par les roches dont ils étaient « environnés.

« Des observations qui précèdent je suis amené à « conclure que les silex de Thenay n'ont pas subi l'ac- « tion du feu, et que leur état fragmentaire peut être « attribué à toute autre cause qu'à l'action de l'homme. »

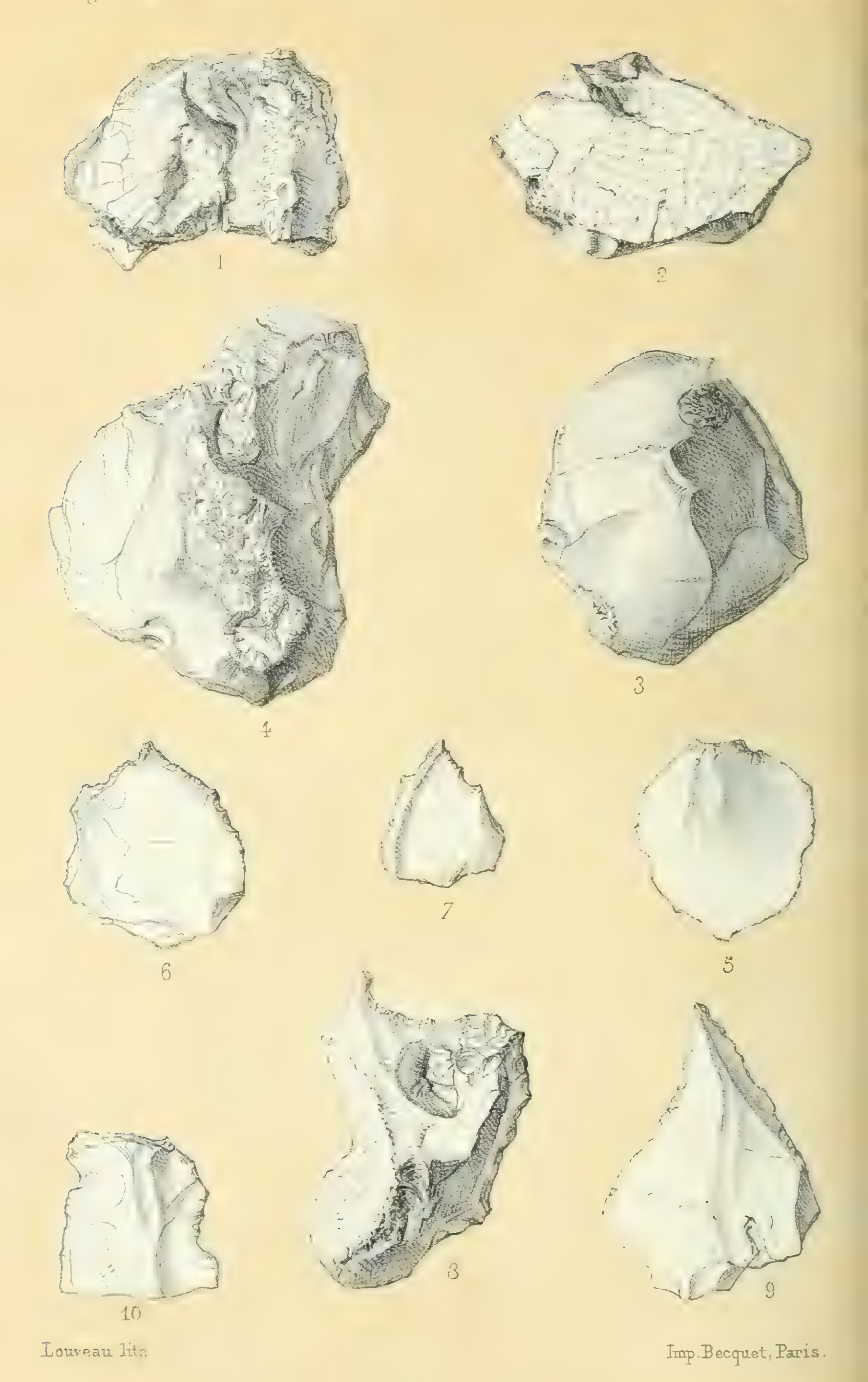
Ainsi peut se résumer la Note de M. Damour. La première impression qu'elle fait naître est celle d'un caractère bien tardif. On s'étonne en effet qu'elle arrive si longtemps après un débat qui semblait clos. Quoi ! c'est en 1873 que quelques-uns des silex de Thenay ont été remis à M. Damour pour qu'il en fît l'examen, c'est-à-dire à l'époque où la discussion était dans tout son

feu, et l'illustre savant, dont la voix aurait eu tant d'autorité, garde le silence. C'est seulement dix ans après qu'il se décide à le rompre, alors que personne ne songeait plus à cette question, et que chacun se reposait dans ses opinions ou dans ses doutes. — Mais enfin, dira-t-on, *le temps ne fait rien à l'affaire*. M. Damour peut avoir eu ses raisons ou ses empêchements. Il est toujours temps de dire la vérité. — Soit. Examinons donc la Note en elle-même, sans acception de la date.

Nous n'avons pas qualité suffisante, nous l'avouons, pour faire un pareil examen. Nous avons donc dû nous chercher des appuis au dehors. Nous nous serions même gardé d'entrer dans cette lice, si nous n'avions été encouragé et soutenu par un homme éminent, qui a bien voulu prendre la plus grosse part du fardeau, comme on le verra tout à l'heure. Un autre motif encore nous poussait à cette lutte, c'est l'amour et la vénération que nous portons à la mémoire de l'abbé Bourgeois. Aussi notre première pensée, après avoir lu l'article de M. Damour, a-t-elle été de nous reporter à ceux que notre savant abbé avait publiés en 1872 et 1873, pour soutenir sa thèse, et, chose curieuse, nous avons trouvé comme une réponse anticipée aux objections de son futur adversaire. C'est frappant. Nous ne saurions donc mieux faire que de reproduire ces divers passages. « Cette voix qui sort du tombeau est dans sa « simplicité d'une singulière éloquence (1). »

Observons d'abord que l'argumentation de M. Damour se compose de deux parties : la première, de beaucoup la plus développée, comprend des faits positifs, des observations ou des expériences, avec application, selon lui, à nos silex ; la seconde, qui ne com-

(1) M. de Nadaillac, en parlant de l'abbé Bourgeois : *Les Premiers Hommes*, t. II, p. 424. (Paris, Masson, 1881, in-8.) — Notre savant collègue n'est pas favorable à l'authenticité des silex de Thenay. Toutefois il ne nie pas absolument l'existence de l'homme tertiaire ; il reste dans le doute. *Ibid.*, pp. 443-4.



Louveau lith. Imp. Becquet, Paris.

Silex tertiaires de Thenay.



Louveau lith. Imp. Becquet, Paris.

Silex tertiaires de Thenay.

prend que quelques lignes, est simplement conjecturale; elle est relative aux ébréchures ou retailles qui *semblent* à l'auteur pouvoir s'expliquer par des causes purement naturelles.

Sur la première partie, voici ce que répond l'abbé Bourgeois, particulièrement en ce qui concerne les expériences par le feu : « Beaucoup de silex (2 sur 100) « ont été déformés par le feu ou sont craquelés. Ceux « qui présentent ce phénomène se trouvant au milieu « d'un grand nombre d'autres parfaitement intacts, il « est impossible de voir là une action de la foudre.

« Un savant académicien qui n'est pas venu (au Con- « grès de Bruxelles) constater les faits par lui-même (1), « prétend que les silex tertiaires de Thenay n'ont pas « subi l'action du feu, et il en donne pour raison qu'ils « sont transparents. Moi, qui les ai recueillis, qui les ai « soumis à l'examen le plus scrupuleux, j'affirme qu'ils « sont tous d'une opacité complète. Je dirai de plus « qu'il m'est démontré par des expériences nombreuses « qu'un silex ne perd pas complètement sa transpa- « rence, quand il est soumis à l'action d'un feu mo- « déré (2).

« Du reste, par une combustion artificielle à différents « degrés, j'ai obtenu des phénomènes complètement « identiques à ceux qui sont en question (3). »

Et ailleurs : « Il est prouvé par une assez grande « quantité de silex craquelés ou complètement brû- « lés, que l'homme était en possession du feu. On « ne peut attribuer cette combustion à un incendie « allumé par la foudre, car il n'est pas rare de ren-

(1) Est-ce une allusion à M. Damour, qui aurait alors exprimé son opinion verbalement ?

(2) C'est aussi ce que dit M. Damour : « La translucidité de ces silex, dit-il, n'est pas encore détruite par ce degré de chaleur (320°). »

(3) Compte rendu du Congrès de Bruxelles, 1872. (Bruxelles, 1873, p. 87.)

« contrer un silex brûlé associé à beaucoup d'au-
« tres qui n'ont pas été atteints, dans une étendue qui
« n'excède pas un mètre carré (1). »

Sur le second point de l'argumentation de M. Damour, relative aux ébréchures ou retailles, voici la *réponse* de M. Bourgeois :

« Je puis dire que nous sommes en possession de
« tous les signes auxquels on reconnaît le travail de
« l'homme, savoir : les retouches, les entailles symé-
« triques, les entailles artificielles produites pour cor-
« respondre à une entaille naturelle, les bulbes de
« percussion, quoique rares, les traces de percussion
« et d'usure, l'action du feu, enfin la reproduction multi-
« pliée de certaines formes parfaitement connues. La
« gelée peut faire éclater un silex et le diviser en pris-
« mes épais et grossiers. Le soleil, dit-on, produit des
« effets analogues dans les régions où la température
« est très élevée, mais ces causes naturelles ne peuvent
« jamais déterminer une série de retouches régulières,
« évidemment destinées à produire une forme compli-
« quée. Je n'ai jamais rien trouvé de semblable non
« plus sous le marteau du casseur de pierre.

« Pour se créer une conviction éclairée dans cette
« question, il ne suffit pas de considérer quelques in-
« struments, il faut voir et longuement examiner des
« séries nombreuses et établir des comparaisons avec
« des types qui ne sont pas contestés (2). »

Et ailleurs : « Pour arriver à cette constatation (du
« fait), il ne suffit pas d'étudier sur des planches..., il
« ne suffit même pas d'examiner les pièces que j'ai don-
« nées à certains musées, car naturellement j'ai con-
« servé pour moi les meilleures, ni même celles que j'ai
« produites aux Congrès de Paris et de Bruxelles, parce

(1) La question de l'homme tertiaire. (Louvain, Peeters, 1877, gr. in-8, pp. 13-14.)

(2) Compte rendu du Congrès de Bruxelles, p. 88.

« que *c'est l'ensemble qui prouve. Il faut donc de toute*
» *nécessité, pour se faire une opinion sérieuse, étu-*
« *dier sur place* (1). »

« .... Je me bornerai à faire observer que les silex
« taillés associés aux débris du mastodonte et du dino-
« thérium, puis plus tard à ceux de l'halitherium, *n'ac-*
« *cusent pas le moindre progrès.* Ceux de St-Prest,
« que j'ai trouvés dans les sables à éléphant méridio-
« nal et *qui ont été admis sans difficulté,* parce qu'ils
« ne dérangeaient pas trop certaines idées préconçues,
« *ne me paraissent pas mieux travaillés non plus que*
« *ceux du calcaire de Beauce.* Pour arriver à des in-
« struments largement taillés et façonnés avec une cer-
« taine élégance, il faut remonter jusqu'à la période
« quaternaire (2). »

Ainsi s'exprimait l'abbé Bourgeois, et il ajoutait noblement : « Je ne demande pas à être cru sur parole;
« je demande au contraire que mes assertions soient
« contrôlées sévèrement... (3). — Je cherche sincère-
« ment la vérité, et quand je vois que je me suis
« trompé, je ne crains pas de le dire.... Si l'on m'expli-
« quait par une autre cause que par une cause humaine
« les phénomènes observés sur les silex tertiaires de
« Thenay, je renoncerais de suite à mon opinion, et je
« croirais m'honorer en avouant franchement mon er-
« reur, car, je le répète, je ne cherche que la vérité (4). »

Si l'on contestait la valeur de ces arguments, quelque solides qu'ils soient, comme provenant d'une partie intéressée, nous allons en fournir d'autres plus directs encore, émanés de haute source et d'un homme qui n'a aucun intérêt personnel dans la question. —

(1) La question de l'homme tertiaire, p. 14. — Les passages soulignés l'ont été par nous comme répondant plus directement à M. Damour.

(2) Compte-rendu du Congrès de Bruxelles, p. 91.

(3) La Question de l'Homme tertiaire, p. 14.

(4) Compte-rendu du Congrès de Bruxelles, pp. 91 et 92.

Nous nous étions permis de demander à M. G. de Mortillet ce qu'il pensait des silex en question et des objections de M. Damour.

Voici ce que le savant Directeur du Musée de Saint-Germain a bien voulu nous répondre, en nous autorisant à publier sa lettre :

« Monsieur,

« Vous me demandez mon avis sur la Note de M. Damour, concernant les silex du terrain tertiaire de Thenay, et vous me dites que l'abbé Bourgeois y a répondu d'avance. Cela ne me surprend pas. En effet, la Note de M. Damour est si faible et si inférieure à tout ce qu'il a publié, qu'évidemment elle ne devait pas être destinée à l'impression.

« M. Damour d'abord ne connaît pas le gisement. « La couche, dit-il, est située à $4^{m},83$ au-dessous de la « surface du sol. » Or le sol de Thenay étant fort accidenté, la couche à silex se trouve à des profondeurs très variables, et affleure même sur plusieurs points. C'est sur un de ces affleurements que M. Maître a travaillé. Les silex étudiés par M. Damour viennent donc d'un affleurement, et non de $4^{m},83$ de profondeur.

« Des quatre causes d'éclatements des silex citées par M. Damour :

« La première : « Une masse rocheuse tombant d'un « point élevé et à pic, » n'est pas admissible, le pays n'ayant point eu de falaises ou d'escarpements à l'époque du calcaire de Beauce.

« La deuxième : « Une pression plus ou moins forte « exercée par une roche massive, » n'est pas non plus admissible, aucune roche massive ne recouvrant la couche à silex.

« La troisième : « L'action successive des gelées et « des dégels, » ne peut être invoquée pour ce qui concerne l'époque aquitanienne, pendant laquelle les palmiers vivaient en France.

« Reste la quatrième : « L'embrasement de forêts ou

« de hautes herbes sur un terrain parsemé de silex. » Très bien, M. Damour fait intervenir l'action du feu. Pourquoi la nie-t-il quelques lignes plus loin ? Singulière contradiction.

« M. Damour a fait des expériences ; mais ces expériences n'ont aucune valeur, péchant par la base, et cela sur deux points importants, capitaux.

« Premier point : l'action du feu sur le silex peut être étudiée sous le rapport chimique et sous le rapport physique. M. Damour ne s'est préoccupé que des actions chimiques. Elles ont leur importance, mais les actions physiques, qu'il passe entièrement sous silence, en ont une bien plus grande encore. L'action du feu sur le silex est toute différente, suivant qu'on chauffe et qu'on refroidit lentement ou rapidement. M. Damour n'en a rien dit, et c'est pourtant le nœud de la question.

« Second point : M. Damour, au lieu d'examiner et d'étudier le silex naturel de la craie de Thenay, qui a fourni la matière première des silex tertiaires, a opéré sur les silex tertiaires eux-mêmes, déjà altérés par le feu. Son procédé est tout à fait vicieux, et ne prouve rien.

« Quant aux ébréchures ou retailles, il me semble, « dit-il, qu'elles pourraient s'expliquer naturellement « par l'effet d'une simple pression. »

« Il ne s'agit pas ici d'une question de sentiment. Il s'agit d'une question de fait. J'ai démontré que ces retailles étaient l'œuvre d'un être intelligent. Que M. Damour détruise mes preuves et établisse le contraire. Quand il voudra, nous discuterons la question ensemble.

« Voilà, cher Monsieur, à la hâte, mon opinion sur la Note de M. Damour. Vous pouvez disposer de cette lettre comme vous le jugerez convenable.

» Votre tout dévoué,

G. de Mortillet. »

Quelque temps après, M. de Mortillet avait l'obli-

geance d'envoyer à notre Société Archéologique 500 planches représentant les meilleurs échantillons des silex de Thenay, pour accompagner le présent article. Nous espérons que la vue seule de ces figures si parfaitement exécutées et qui semblent si exactes, lèveront tous les doutes. Nous ne pouvons témoigner à l'illustre savant trop de reconnaissance pour tant de générosité.

Nous avons désiré consulter également M. Albert Gaudry, le célèbre paléontologiste, sur cette même question des silex de Thenay, et en particulier sur celle de l'homme tertiaire. Comme nous tenons à reproduire ici toutes les opinions, nous devons dire que, sur le premier point du moins, le savant professeur du Muséum d'histoire naturelle ne partage pas celle de son honorable collègue du Musée de Saint-Germain. Voici ce que M. Gaudry a bien voulu nous répondre. Il nous pardonnera sans doute de transcrire ici sa lettre.

« Monsieur,

« Malgré la grande confiance que j'ai toujours eue dans les lumières de l'excellent abbé Bourgeois, il ne m'a pas semblé que les silex de Thenay aient été taillés ; après les avoir vus en place, j'ai cru que leur multitude était assez grande pour qu'on pùt, avec de la patience, finir par découvrir dans leur nombre quelques formes simulant grossièrement le travail d'un être intelligent. Mais j'ai présenté mon opinion avec une grande réserve, parce qu'elle était opposée à celles d'hommes très habiles, comme l'abbé Bourgeois et M. de Mortillet, plus versés que moi dans l'étude des instruments humains.

« Comme paléontologiste, j'ai fait remarquer que l'existence de l'homme à l'époque de la formation du terrain de Thenay était improbable, les êtres de cette époque étant très différents des êtres actuels ; j'ai même exprimé la pensée que, si jamais on venait à prouver que, dans un temps aussi reculé, il y a eu des

tailleurs de cailloux, ces tailleurs de cailloux n'auraient pas été des êtres comme les hommes d'aujourd'hui.

« Veuillez, Monsieur, agréer, etc.

« Albert GAUDRY. »

D'un autre côté, nous lisons dans M. de Quatrefages :

« L'homme tertiaire ne nous est connu que par quelques faibles traces de son industrie. Nous ne savons rien de lui-même. A diverses reprises, on a cru avoir rencontré quelques parties de son squelette en France, en Suisse, et surtout en Italie. Mais toujours une étude plus attentive a forcé de reporter à des époques relativement très récentes les débris humains regardés un moment comme tertiaires (1). »

Et plus bas :

« Constatons d'abord que, dès les temps quaternaires, l'homme ne présente pas l'uniformité de caractères que supposerait une origine récente. L'*espèce* est déjà composée de plusieurs *races* distinctes ; ces races apparaissent successivement ou simultanément ; elles vivent à côté les unes des autres, et peut-être, comme l'a pensé M. Dupont, *la guerre de races* remonte-t-elle jusque-là (2). »

Enfin, nous lisons dans les *Eléments de géologie et de paléontologie* de M. Ch. Contejean, professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers (3), à l'article de l'*Apparition de l'homme,* p. 689 :

« Comme la question de l'origine de l'homme est « d'une extrême importance, on me pardonnera d'inter- « venir personnellement dans le débat. J'ai voulu, en ef-

(1) *L'Espèce humaine,* 4e édition, p. 215.

(2) Ibid., p. 218.

Ceci suppose un homme tertiaire tel, ou à peu près, que celui de nos jours, et semble difficile à concilier avec la théorie du *précurseur de l'homme,* de cet être intermédiaire entre le singe et l'homme actuel.

(3) Paris, J.-B. Baillière, 1874, in-8.

« fet, visiter la belle collection de M. Bourgeois ; j'en ai
« étudié, même à la loupe, les principaux spécimens, et
« je déclare que, dans ma conviction intime, tous les si-
« lex qui m'ont été soumis sont taillés et portent mani-
« festement la trace du travail de l'homme et quelquefois
« d'un long usage. Qu'il me soit permis d'affirmer, à ce
« propos, que je crois avoir une grande habitude des
« silex façonnés, que je n'ai négligé aucune occasion
« d'en voir et d'en rechercher, et que j'en ai étudié des
« milliers d'échantillons de toutes provenances. »

Nous bornerons là ces longues mais instructives citations, qu'il serait facile de multiplier soit dans un sens, soit dans l'autre. On voit combien la question est délicate, mais en somme elle nous semble résolue dans le sens de l'affirmative et à l'honneur de l'abbé Bourgeois. Nous en sommes heureux aussi pour le Musée de Vendôme, qui possède 34 pièces de Thenay provenant de la collection même de l'inventeur. Toutes, il faut le dire, ne paraissent pas également probantes, mais plusieurs semblent bien réellement taillées. Au reste, pour juger ici avec quelque sûreté, il faut avoir vu et comparé des milliers et des milliers d'échantillons. Encore restera-t-il toujours une question douteuse, celle de savoir jusqu'à quel point l'imitation de silex travaillés peut se rencontrer dans la nature, par suite de diverses circonstances. C'est ce qui n'a jamais été suffisamment éclairci, ce nous semble. Aussi ne prétendons-nous point prendre en cette occasion le rôle de juge ; nous sommes, nous l'avons dit, trop incompétent, nous avons dû nous réduire au simple office de rapporteur.

NOTE ADDITIONNELLE

L'article précédent était déjà sous presse lorsque nous avons lu dans la *Revue Archéologique,* N° de septembre 1882, un Rapport de M. Abel Maître à M. Alexandre Bertrand SUR LES TERRAINS TERTIAIRES DE THENAY : *Les silex qui en proviennent portent-ils des traces du travail humain?* L'auteur le nie de la façon la plus absolue. « Les fouilles faites par M. l'abbé Bourgeois et les miennes, dit-il, n'ont produit aucune pièce qui ait le volume ou la forme d'une arme ou d'un outil pouvant servir à quoi que ce soit. » Voilà qui est un peu tranchant, car M. de Quatrefages, dans un récent ouvrage sur « les Hommes fossiles et les Hommes sauvages », où il se prononce de nouveau, en fin de compte, pour l'authenticité des silex de Thenay, déclare avoir vu un grattoir d'une forme tellement précise et déterminée, qu'il a levé tous ses doutes (1). Il en donne le dessin dans l'ouvrage précité.

Toutefois, M. Maître admet l'action du feu sur les silex en question ; il en reconnaît de calcinés et d'autres éclatés également par la chaleur, mais non calcinés, par un feu violent et direct, comme beaucoup de pièces en portent la trace. Mais M. Maître attribue ces effets à un incendie causé par la foudre dans des bois de bruyères, d'ajoncs, etc., opinion qui nous paraît avoir été réfutée par l'abbé Bourgeois (V. *suprà*).

M. Al. Bertrand, dans une Note qu'il ajoute au Rapport, en appuie formellement les conclusions. « Il n'est même pas bien sûr, aujourd'hui, que ces silex aient subi l'action du feu », et il cite l'opinion de M. Damour, qui déclare que même les craquelures peuvent s'expliquer par des causes naturelles autres que l'action du

(1) V. la Causerie scientifique du *Temps*. 13 novembre 1883.

feu. S'il n'en faut pas conclure, dit M. Bertrand, que l'homme n'existait pas à l'époque tertiaire, il faut avouer au moins que les preuves de son existence doivent être cherchées ailleurs.

On voit dans quelle confusion s'agite encore cette question, puisqu'elle divise les hommes les plus compétents.

Ch. B.

Après la lecture du travail qui précède, M. de Nadaillac demande à présenter quelques observations sur cette question. Voici le résumé de cette intéressante improvisation, à laquelle ses travaux si estimés sur l'*Origine de l'Homme* donnent une autorité incontestable.

Après avoir justement apprécié la valeur du travail de son collègue, M. de Nadaillac regrette de ne pouvoir en adopter les conclusions.

La question se trouve malheureusement compliquée par le côté religieux, et trop souvent, il faut le dire, par la haine du sentiment religieux.

En se tenant uniquement sur le terrain scientifique, on doit douter de l'existence de l'homme tertiaire ; en effet, toutes les espèces de mammifères qui ont existé à l'époque tertiaire ont disparu ; pourquoi seul l'homme serait-il resté ? Et s'il existait à cette époque, pourquoi ses ossements auraient-ils disparu, tandis que ceux des autres vertébrés sont restés en grand nombre ? On a dû convenir que tous les restes prétendus humains trouvés dans les terrains de l'époque tertiaire ne sont pas sérieux ; on a abandonné également toute prétention de voir un travail humain sur des ossements d'animaux remontant à cette époque.

En ce qui concerne les silex de Thenay, on doit dire qu'on a trouvé en Egypte et en Tunisie des silex présentant les mêmes caractères, et dont les éclats ont été produits, sans conteste, par l'action des rayons du soleil et de l'humidité.

M. l'abbé Bourgeois, malgré tout le respect qu'on doit avoir pour sa mémoire, paraît avoir été aveuglé par l'ardeur de la découverte et l'enthousiasme de l'invention.

Rien ne semble établir que les silex de Thenay aient

été travaillés par l'homme ou par l'animal intelligent qu'on a appelé l'*anthropoïde*.

La science a eu souvent de ces déceptions. On ne saurait trop redouter les affirmations précipitées.

En admettant même que l'homme tertiaire ait pu exister, pour M. de Nadaillac il n'y a pas encore de preuves de son existence.

M. de Maricourt demande à ajouter quelques mots. Il a voulu, dit-il, se faire une opinion personnelle sur les silex de Thenay, et pour cela il est allé les étudier à Pontlevoy, dans la collection même de leur inventeur, l'abbé Bourgeois. Eh bien, malgré une grande habitude qu'il a acquise dans l'étude des silex taillés, il lui est impossible de regarder les silex de Thenay comme ayant été façonnés par une main intelligente. Il y voit des cassures accidentelles, imitant, en effet, des types de l'époque quaternaire ; mais on retrouve ces pseudo-formes dans tous les dépôts de silex formés par les eaux, et le nombre même de ces échantillons lui paraît créer une impossibilité d'un mode d'origine humain. Cette considération, il est vrai, n'arrêtait pas l'abbé Bourgeois. (V. sa note sur le *Diluvium de Vendôme*, Bulletin, tome IV, p. 187.)

Après une question posée par M. Julien de Saint-Venant, et à laquelle M. de Nadaillac répond péremptoirement, M. Nouel, tout en s'excusant de prolonger ce débat, demande la permission, à cause de son grand intérêt, de présenter encore une observation. Il a été étonné que, dans la discussion, si bien résumée par M. Bouchet, ni M. Damour, ni M. de Mortillet, ni personne enfin, n'ait songé à faire entrer dans les termes du débat sur ces silex de Thenay la manière même dont ils ont été déposés.

On en a constamment parlé comme de silex gisant à la surface du sol et ayant subi toutes les actions prolongées de l'atmosphère, tandis qu'il s'agit de silex faisant partie d'un *dépôt géologique* formé, comme tous les

dépôts de ce genre, par les eaux qui en ont transporté les matériaux en les mêlant et les remaniant. La couche de Thenay est un dépôt argileux mêlé de silex, fait dans le grand lac de la Beauce et recouvert lui-même par du calcaire.

On comprend donc que les silex qui se trouvent disséminés dans cette argile, ayant été charriés par des courants d'eau, ont dû être soumis à de nombreux *chocs* devant déterminer des cassures et des ébréchures multiples, et à des *frottements* pouvant simuler l'usure absolument comme les silex du diluvium. Ce transport fait disparaître l'argument de l'abbé Bourgeois relatif à l'isolement des silex craquelés par le feu, et qui, dans le cas d'un coup de foudre ou d'un incendie allumé par lui, devaient se trouver réunis sur un espace restreint.

La preuve de l'existence de l'homme tertiaire lui paraît donc encore à faire.

NOTES

SUR

LE CANTON DE MONTOIRE

Recueillies par M. MALARDIER,

Juge de paix à Montoire.

PRÉFACE, par M. E. Nouel.

C'est à ma prière que M. Malardier a bien voulu extraire de ses notes sur le canton de Montoire tout ce qui se rattache à la météorologie ou aux phénomènes naturels. En me remettant ce travail pour notre Bulletin, il m'a permis d'y ajouter une préface et des notes, si bon me semblait; j'userai modérément de ce double droit.

Déjà plusieurs Sociétés de départements voisins ont publié des extraits semblables, tirés surtout des *archives des anciennes paroisses,* mines précieuses et encore peu connues.

Je citerai *L'Hiver en Anjou,* par M. Célestin Port, le savant archiviste d'Angers, publié en 1880 dans la *Revue de l'Anjou.*

Ce travail a inspiré à M. Triger, du Mans, l'idée d'en publier un analogue dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, p. 1881 sous le titre : *Observations agricoles et météorologiques* sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans le Maine.

J'insisterai en quelques mots sur ce que ces publications offrent d'intéressant pour la science en général. En réunissant et en classant chronologiquement un grand nombre de ces documents, il sera possible de reconstituer plus ou moins complètement l'histoire des saisons dans notre climat. Cette histoire offre, pour le savant, un intérêt comparable à celui que présente l'histoire des populations des mêmes régions, pour les archéologues, et l'une explique souvent l'autre, surtout dans les temps anciens. Les historiens ont toujours négligé ces rapprochements curieux, et semblent ignorer combien l'état du temps influe sur le gouvernement des hommes.

Peuple affamé n'a pas d'oreilles. — Donnez-moi du beau temps, et je vous ferai de bonne politique.

Il serait donc bien à désirer que de zélés chercheurs, parmi les membres de notre Société, voulussent bien faire, chacun dans son rayon, ce que M. Malardier a si bien fait pour le canton de Montoire : savoir, le dépouillement des anciens registres des paroisses et des mairies, et nous envoyer, au fur et à mesure de leurs découvertes, les notes qui présenteraient quelque intérêt pour l'histoire de nos contrées. Ces notes seraient coordonnées par les soins du Bureau de la Société, et pourraient fournir matière à des publications analogues à celle-ci.

E. Nouel.

Les notes en renvoi, non signées, sont de M. Malardier; les autres signées E. N. sont de l'auteur de la Préface.

Evénements calamiteux ; Phénomènes météorologiques ; Froids rigoureux ; Gelées ; Grêle ; Neiges ; Inondations ; Etat des récoltes ; Prix des denrées ; Epidémies, &c. (1).

1610-1792 (2).

1610. — Inondation.

(Ternay.)

« Le dernier jour du mois de mai 1610 il y eut une grande inondation d'eau tant que elle estoit cinq à six pieds de roy au dessus de l'arche du pont de pierre du moulin de Ternay. »

(Etat civil, registres de Ternay.)

1611. — Précocité des Récoltes.

(Ternay.)

Le 17 juillet 1611 il y avait « du verdelet et des melons bons à Croixval (3). »

1612. — Epidémie.

(Montoire.)

Le 20 août, pour faire un baptême « on a differé en-

(1) Ces notes sont puisées principalement dans les anciens registres de l'état civil et dans les archives municipales et privées.

(2) Pour 1543 à 1598, Voir dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, année 1878, pages 200 et 394, l'intéressante chronique de Michel Garault, chanoine à Trôo, annotée par M. Nouel, professeur au lycée de Vendôme.

(3) Prieuré près de Ternay, ayant appartenu au poète Ronsard

trer (dans l'église) par le cimetière d'autant qu'on y enterroit la femme et la nièce de Robert Hatry qui estoient mortes de la peste. »

(Etat civil. — Registres de Montoire, parcisse S[t]-Laurent).

1613. — Epidémie.

(Trôo.)

En janvier 1613, sépulture de Julien Badère, et de Jehan et Gilles, ses enfants, « morts de contagion ».

Et le 13 mars, sépulture de Jacques Sucher, « mort aussi de contagion. »

(Etat civil. — Registres de Troô.)

1615. — Neige, inondation, gelée des vignes, sécheresse.

A. — Montoire.

22 février. Il y eut à cette époque une si grande quantité de neige que personne n'en avait vu autant dans cette saison. On ne pouvoit se promener sans être plongé dans la neige jusqu'aux jambes (genoux ?).

Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse S[t]-Laurent ; note en latin, en marge d'un acte de baptême du 22 février 1615).

B. — Saint-Jacques-des-Guérets.

« Les neiges commencèrent le lundi lendemain de N.-D. Chandeleur (1), et durèrent 8 jours après si haultes que communement l'on y estoit au moings jusques aux genoux et le plus souvent jusques à la cinture, lesquelles ont duré jusqu'à ce jour (15 mars 1615) voyres en beaucoup d'endroits comme ès chemin de la Coustellerie à Trôo et vers la fosse de la Borde et ont duré jusqu'au XXIII de ce moys. — Et les eaux sont crues si haultes que depuis le lundi 9[e] de ce moys toujours croissant. Il pleut tant et les vents et la tourmente a esté si grande qu'il sembloit que le ciel et la

(1) Le 2 février 1615, jour de la Purification, est un lundi. Le lendemain de la *Chandeleur* était donc *mardi*. — E. N.

terre s'assembloient avec un horrible tonnerre. L'eau estoit si haulte que l'eau estoit dans l'église de St-Jacques jusques à l'autel de la Ste-Trinité, à plein la cour du prieuré, et sourdoit au foyer du prieuré. Le Loir approchoit des petites jambes près la muraille de l'église. Pierre Roulin et Couvenant m'ont passé avec mon cousin René Moreau audit St-Jacques pour célébrer la grand'messe (le dimanche 15 mars, évidemment). Le setier de méteil, mesure marchande de Montoire, a toujours valu depuis la mi-septembre jusqu'à ce jour 15 mars 1615, la somme de 100 soulz. » (Signé) Martin.

« Et les eaux depuis ce que dessus crurent encore si haultes quelles furent jusqu'au dessus (illisible) qui est audit autel de la sainte Trinité. »

Etat civil. — Registres de Saint-Jacques-des-Guérets, note de M. Martin, prieur curé.

C. — Saint-Jacques-des-Guérets.

« Entre le samedi 9 mai 1615 et le dimanche 10, la gelée a esté si grande que l'on voyoit de la glace, et furent les vignes et haultes et basses gelées du tout. La gelée a continué les 10, 11, 12 et 13. — Il n'a point plu en ceste année 1615 depuis les eaux ci-dessus jusques à la Toussaint. »

(Mêmes Registres de St-Jacques ; note du prieur-curé (1).

1616. — Gelées.

(St-Jacques).

« Le 22e jour de janvier 1616 la gelée a été si grande

(1) A Angers et à Saumur, il y eut également de grandes inondations en mars, suivies d'une sécheresse exceptionnelle pour le reste de l'année, de telle sorte qu'un auteur angevin (Roger) a pu citer cette année sous le nom de l'*année des grandes eaux,* et un autre (Louvet) sous celui de l'*année des grandes sécheresses.* (Renseignement de M. C. Port.) — E. N.

que les nouvelles souches de vignes et les treilles gelèrent (1).

« Le 24 juillet 1616, Micheau-Guiard, sacristain, trouva du raisin noir mûr dans sa vigne du Carroir et le lendemain il nous en montra à Mathurin Desrez et à moi (prieur-curé) 4 ou 5 grappes. » (Voir note supplémentaire A.)

(Registres de St-Jacques. — Note du curé.)

1618. — Froid, dommages aux vignes.

(Montoire.)

« Durant tout le mois d'avril il fit un temps fort fâcheux, froid, pluvieux, glacial et venteux, qui causèrent un tonnerre qui estonna infiniment le peuple et la vigne. Dieu nous garde à l'avenir d'un tel temps (2). »

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent.

1619. — Mortalité sur les poissons du Loir.

(Montoire.)

Vers le milieu de ce mois de mai 1619, l'eau du Loir frappée de la foudre ou je ne sais par quel hasard ou

(1) On sait maintenant qu'il faut un froid de —25° c. pour geler la vigne. Tout ce mois de janvier a été très froid ; la Seine est restée prise à Paris depuis le commencement du mois jusqu'au 30. — E. N.

(2) La seconde partie de la phrase « qui causèrent un tonnerre qui estonna infiniment le peuple et la vigne » est incompréhensible en attribuant aux mots *tonnerre* et *estonna* le sens qu'ils ont aujourd'hui. Un temps froid en avril ne *cause* pas de tonnerre, c'est le contraire : le tonnerre en avril suppose un temps chaud et propice à la vigne, témoin le proverbe :

S'il tonne en avril,
Prépare tes barils.

Je pense donc qu'il faut attribuer ici à ce mot tonnerre un sens figuré de *dommage*, qu'il a perdu aujourd'hui, ainsi qu'à son dérivé *estonner*, qui voudrait dire *causer un dommage inattendu*. — E. N.

par quelle cause, fut tellement troublée et corrompue que l'on trouva quantité de poissons morts.

Ce fait m'a semblé d'autant plus digne d'être conservé, que je n'ai jamais rencontré personne qui ait vu pareille chose (1).

(Etat civil, registres de Montoire, paroisse St-Laurent, note du curé, écrite en latin au bas d'un acte de baptême.)

1621. — Vendanges tardives.
(Montoire.)

« On a commencé cette année à vendanger le 2e jour de novembre et fini le lendemain de la Saint-Martin ; vins fort verts. »

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent.)

1627. — Epidémie.
(Saint-Martin-des-Bois .)

Sont morts de la contagion à Saint-Martin-des-Bois, du 22 décembre 1627 au 26 du même mois, sept habitants.

(Etat civil. — Registres de Saint-Martin-des-Bois.)

1630. — Abondance de vin ; disette de blé.
(Ternay).

Prix constaté par le curé de Ternay : « LX sols la busse ; peu de blé, LV sols le boisseau (2).

(Etat civil. — Registres de Ternay.)

(1) Le fait n'est pas sans exemple. Le jeudi 29 août 1878, à midi un quart, la foudre est tombée, au quartier de cavalerie à Vendôme, sur deux gros peupliers bordant la rivière en face du manège. Le fluide, après avoir plus ou moins ravagé le tronc des deux arbres, s'est perdu dans le Loir. Un jeune volontaire m'a appris qu'après le coup, on a vu flotter sur l'eau un certain nombre de petits poissons morts. — E. N.

(2) Le Journal de Louvet, à Angers, constate une si grande abondance de vin, que les tonneaux manquaient ; vin très fort

1632. — Epidémie.

A. — Aux environs des Roches. — Légère appréhention du curé.

« En l'année 1632, la contagion fut forte en ce pays, particulièrement à Montoire, Lavardin et autour d'ici, et décéda 3 des domestiques de la Virginité (1), ou j'eus un peu d'appréhension, étant allé confesser le jour de la vigile de la Nativité de N.-D., audit lieu de la Virginité et touché au bras d'un des domestiques jardiniers qui avait la peste audit bras. »

(Etat civil. — Registres des Roches, note du curé.)

B. — A Trôo ; — courageux dévouement de Jehanne Conseil, servante des époux Chambris ; — prudence du clergé.

« Le 4 juillet 1632, décès de Claude Tremblé ; on croit qu'il est mort de peste.

« Le 19 août 1632, décès de Jacques Chambris, notaire ; il fut inhumé le lendemain au grand cimetière, où il fut mené sur son âne par sa servante : soupçonné être mort de peste.

« Le 28 août 1632, décès de Marie Martin, veuve dudit Jacques Chambris, morte de contagion. Elle fut inhumée par sa servante Jehanne Conseil, ainsi que son mari, comme il paraît au présent feuillet, ledit jour sur les deux heures après midi au grand cimetière, moi

d'ailleurs. Mauvaise récolte de blé en Anjou ; stérilité universelle dit-on. (Renseignement de M. C. Port.) — A Châtellerault, d'après une note du temps, en 1630, qu'on a appelée *la chère année*, le blé était cher, et a valu sur la fin jusqu'à 4 l. 6 d. le boisseau ; mais on avait quantité de noix et de fruits, et il se donnait du bon vin à 6 deniers la pinte, (Renseignement de M. Malardier.) — On peut comparer cette année 1630 à l'année 1846 caractérisée également par la mauvaise récolte de blé et la bonne récolte de vin. — E. N.

(1) Abbaye de femmes, qui existait paroisse des Roches.

avec autres présents, de loin toutefois, dont j'ai fait le présent acte. » (Signé) Martin, curé.

(Etat civil. — Registres de Trôo).

1633. — Epidémie.
(Villavard.)

Le 23 février 1633, Michel Leclerc est mort de la peste ainsi que plusieurs membres de sa famille.

(Etat civil. — Registres de Villavard).

1640. — Epidémie.
(Les Roches.)

Le 11 février, décès de Jacques Motheau « qui estoit malade de la peste. »

(Etat civil. — Registres des Roches.)

1651. — Inondations (Artins, Montoire, St-Jacques).

A. — Artins.

« Est à remarquer que les 16 et 17e jours de janvier 1651, la rivière du Petit-Loir a debordé demesurement et de vie d'homme ne s'étoit vue si grande. »

(Etat civil. — Registres d'Artins).

B. — Montoire.

« Vers le 15 janvier 1651, à Montoire, crue d'eau extraordinaire, jusqu'à 7 ou 8 pieds au dessus de l'accoutumée et furent les eaux dans toutes les rues de la ville à la réserve des environs de l'église N.-D. (1). — Elle fut 2 pieds et demi de hauteur dans l'église St-Laurent. »

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent.)

(1) Il s'agit de l'église actuelle, située au fond de la grande place.

(C. — S[t]-Jacques.)

« En cette année, les 17 et 18 janvier, le Loir déborda extraordinairement et fit de grands ravages (1). »

(Etat civil. — Registres de Saint-Jacques-des-Guérets).

1654. — Eclipse. — Attente de la fin du monde.
(Montoire.)

Le 12 août 1654, par suite de prédictions, le peuple était dans l'attente d'une éclipse qui devait occasionner la fin du monde. Il fut surpris de voir que ses craintes ne se réalisèrent pas. Le curé de Montoire constata le fait pour la postérité (2).

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse S[t]-Laurent. — Traduction d'une note en latin.)

(1) La même crue fut désastreuse à Vendôme. Les deux ponts en bois de la porte Chartraine et de la porte Saint-Michel furent emportés, et la ville fut privée de communications pour l'entrée des voitures durant de longues années. L'abbaye et l'église de la Trinité furent inondées, de telle sorte qu'il fallut porter le Saint-Sacrement dans la chambre commune et y dire la messe huit jours durant. (Renseignements de M. A. de Trémault.)

Ces inondations, dues à de longues pluies précédentes (quatre ou cinq mois), furent générales en France ; la Loire, la Seine, la Sarthe, l'Eure, la Mayenne à Angers, atteignirent ou dépassèrent les plus hauts niveaux connus. — E. N.

(2) Ce qui n'est pas arrivé, c'est la fin du monde ! mais une éclipse ne manque jamais. Il eût été intéressant pour la postérité que le bon curé de Montoire nous eût donné quelques détails sur l'observation de cette éclipse, qui, d'après la table de Pingré (*Art de vérifier les dates*), fut en effet visible dans nos régions le 12 août, à 10 heures du matin, et devait être à peu près complète, peut-être même complète.

Une mention de cette éclipse se retrouve dans un manuscrit conservé à l'hôtel de ville d'Etampes, et dont M. L. Marquis a publié des extraits à la fin du volume intitulé *Les rues d'Etampes et ses monuments*, 1881. Ce *mémoire-rapsodie*, comme l'inti-

1662. — Famine. — Maladies, grande mortalité.

(Montoire.)

En cette année 212 inhumations sont constatées à Montoire, pour la paroisse Saint-Laurent, tandis que l'année suivante il n'y en a eu que 30. — C'est à la famine qui suivit la mauvaise récolte de 1661, et aux maladies qui l'accompagnèrent, qu'il faut attribuer un nombre aussi considérable de décès. (Voir note supplémentaire E.)

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent.)

1675. — Loups enragés.

(Les Hayes.)

Sont morts aux Hayes, par suite des morsures de loups enragés :

Le 3 janvier 1675, Jeanne Lallier, veuve François Guerineau ;

Le 10 du même mois, Louis Cuvier ;

tule l'auteur lui-même, a été écrit vers 1680 par Pierre Plisson, avocat et conseiller du roi à Etampes.

Voici le passage du manuscrit. Il s'agit de la mortalité terrible qui ravagea cette ville après le siège qu'elle subit en 1652 (*Les rues d'Etampes*, p. 427) : « Le sieur Bourdon, procureur du roy, revenu un peu trop tost dans le mauvais air, mourut un peu après, le 12 aoust 1654, à six heures après midy. C'estoit *le jour d'une esclipse du soleil* que j'ay estimée moins funeste que la mort d'un si homme d'honneur, grande prudence et experience, au faict de sa charge qu'il exerçoit depuis vingt-six ans, aagé de cinquante-huit. »

N'est-il pas curieux de voir encore subsister au milieu du XVIIe siècle les craintes superstitieuses qu'engendrait autrefois le phénomène si naturel des éclipses, non seulement au sein du peuple ignorant, mais même dans l'esprit d'un homme lettré et haut placé ? — E. N.

Le 10 mai, même année, Jacquine Bougreau, femme Guerin.

(Etat civil. — Registres des Hayes.)

1681. — Epidémie.

(St-Arnoult.)

En cette année, beaucoup de décès à Saint-Arnoult, qui ont dû être occasionnés par une maladie épidémique ; la mort arrivait presque subitement (1).

(Etat civil. — Registres de St-Arnoult.)

1693. — Prix du vin.

(Montoire.)

Par acte passé devant Rochebouet, notaire à Montoire, le 16 août 1693, Julien Rouzier vendoit à Jean Bouet un poinçon de vin blanc tel qu'il le recueilleroit aux vandanges, dans ses vignes, à l'anche du pressoir, sans fournir de busse, moyennant 30 livres.

(Archives particulières.)

1694. — Epidémie.

(Montoire.)

Beaucoup de décès à Montoire aux mois d'août,

(1) Cette épidémie était un *mal de gorge* (*angine couenneuse* vraisemblablement), ainsi qu'il résulte de la note suivante, copiée par l'abbé Landau aux registres de Villechauve (*Notre-Dame de Villethiou,* par E. Landau, curé de Chouzy, 1863, p. 121 : « L'estoile appelée *à la grande queue,* qui part en 1679 et 1680, nous a pronostiqué une grande, prompte et longue mortalité nommée *heule* et *geula,* qui estoit un *mal de gorge.* Dieu nous préserve d'une telle pitié ! On n'avoit besoin que du prestre, car on ne deuroit que trois ou quatre jours et sans remède. »

Ce nom de *heule* est d'une harmonie imitative saisissante. Villechauve et Saint-Arnould sont deux communes voisines, à 8 kilomètres seulement de distance, et certainement elles ont été atteintes de la même épidémie. — E. N.

septembre et octobre. — Cause non connue (1).

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent.)

1708. — Récoltes ; prix.

(Montoire.)

« En 1708, les amandiers fleurirent presque tous au mois de janvier en ce canton ici ; il n'y eut point d'amandes cette année-là ; il n'y eut presque point d'hiver et il y eut du vin et des bleds médiocrement, dont l'année précédente il y avoit eu abondance ; le plus beau bled ne valoit que 10 sols le boisseau et le poinçon de vin un écu, c'est-à-dire 3 livres. »

Etat civil. — Paroisse St-Laurent de Montoire, note de M. Jean Derume, curé (2).

1709. — Froid rigoureux ; cherté des denrées (3).

Constatations faites à Montoire, à Tréhet et aux Hayes.

A. — Montoire.

« En 1709, l'hiver commença à se faire sentir le jour

(1) La mortalité fut terrible dans tous nos pays pendant cette année 1694. Elle résulte de la misère extrême, suite des deux mauvaises années 1692 et 1693. Je vois cette année désignée dans une chronique sous le nom de *chère année ;* dans une autre, sous celui de l'*année de misère.*

Au registre des morts de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, je trouve pour 1694, 89 morts ; c'est de beaucoup le chiffre le plus élevé du registre, qui s'étend de 1679 à 1710.

Dans une note sur Morée, communiquée par M. G. Launay, je lis : En 1694, mortalité considérable, la plus grande de ce siècle, étant en cette paroisse de 110 personnes, dont 87 grandes. «

Mêmes faits à Blois, à Orléans, au Maine, dans l'Anjou, à Bourges, etc. — E. N.

(2) Ce curé de Montoire, Jean Derume, va nous fournir une série de notes des plus intéressantes de 1707 à 1735 ; il mérite une mention spéciale. — E. N.

(3) V. sur cet hiver célèbre, au Bulletin de 1874, p. 227, le travail intitulé : *L'Hiver de 1709 à Vendôme et aux environs,* par

des Rois sur les 6 à 7 heures du matin ; il fut si violent pendant 17 jours que l'on ne pouvoit échauffer ni jour ni nuit ; les bleds gelèrent d'une manière qu'il n'en resta rien en bien des terres, principalement des froments ; il y eut quelques seigles en cette varenne (de Montoire) qui ne périrent pas tout à fait ; il y eut une pièce entière de conservée ici, à l'entrée sur le chemin de Vendôme, à la droite en allant, appartenant à un nommé André Gatien, les autres étoient gelés à moitié, dans les autres il y en avait une double semence, et dans les autres une et point du tout. Le bled monta tout à coup et se vendit jusqu'à 4 livres dix sols le boisseau de froment. l'orge alla jusqu'au même prix ; je l'achetai 51 sols le boisseau pour la semence. Les vignes gelèrent jusqu'à 2 ou 3 doigts près de la terre que la neige avoit conservée, les noyers gelèrent jusqu'à la racine et tous les amandiers, beaucoup de poiriers et de pommiers, de guigniers, presque tous les espaliers gelèrent qu'il fallut étêter. La rivière gela près de quatre pieds d'épaisseur (1). Chacun s'efforça de semer des orges et des avoines, l'année qui fut beaucoup humide contribua a les faire produire par admiration, en sorte que si on les eut semées dans les chemins elles y seroient venues. — Au mois de juillet le vin valait ici et se vendoit 50 écus la charretée (trois pièces). — Le 12 de juillet il y eut une gelée blanche. — Dans le temps des semences, au mois d'octobre, le froment nouveau se vendit jusqu'à 7 liv. 10 sols le boisseau. — Il y eut quelques personnes qui semèrent du froment au mois

M. E. Nouel ; les documents de M. Malardier viennent compléter ceux que j'avais pu réunir sur cet hiver désastreux dans le Vendômois. — E. N.

(1) Ce chiffre est certainement faux, parce qu'il est impossible. Le 27 décembre 1879, à Montoire, après un mois de froid exceptionnel ayant certainemeut atteint — 28° le 10 décembre, la glace du Loir, *mesurée,* avait une épaisseur de 0m,38, c'est-à-dire de 1 pied 2 pouces. Une épaisseur de 4 pieds de glace ne se voit qu'en Russie ou en Sibérie. — E. N.

de mars dans des terres où il avoit gelé, mais il ne put monter et on a été obligé de le faucher comme un pré. »

(Etat civil. — Mêmes registres ; note du même.)

B. — Tréhet.

« En cette année, l'hiver commença le jour des Rois, qui fut si violent, qui jela tous nos arbres, principalement nos noyers et plus de la moitié des vignes et bleds, en sorte que l'on n'a point cueilli ni bled ni vin, ni aucuns fruits, et sans le pays d'Anjou d'où l'on a tiré du bled pour semer, les terres n'auroient pas été ensemencées. Le bled a valu 6 l. le boisseau, l'orge en la semence 4 l., mais Dieu nous donna en abondance de l'orge ; jamais il n'y a eu tant d'impôts ni jamais tant de vols. »

(Etat civil. — Registres de Tréhet ; note du curé.)

C. — Les Hayes.

« Que la postérité se souvienne que cette année 1709 a esté la plus mauvaise qui ayt jamais esté ; tous les bleds furent gelez et le grain si cher que l'on a vendu jusqu'à six francs le boisseau de bled mesure de Montoire ; tous les noyers, les chataigniers et la plus grande partie des arbres fruitiers gelez, ce qui causa une perte encore plus considérable que n'estoit la disette des grains, et que ceux qui vivent à présent prient le Seigneur de ne les pas affliger d'années si mauvaises, et qu'à leurs prières ils y joignent une bonne conduite, une vie véritablement chrétienne, c'est ce que leur conseille (Signé) Haubois, prieur curé des Hayes. »

(Etat civil. — Registres des Hayes.)

1710. — Gelées ; tempête ; privation de viande.

(Montoire.)

« En 1710, les vignes gelèrent encore au prin-

temps (1). Le vin valoit au mois de juillet plus de 200 livres la charretée.

« Dans le commencement de la moisson il s'éleva une tempète pendant deux jours qui égraina presque tous les froments, ceux principalement qui estoient en plaine, en sorte que la terre en estoit couverte ; j'en ai vu où il y avoit plus de trois semences (2). Au commencement de la moisson le froment valoit encore au marché 3 l. le boisseau et l'orge 24 s. ; le vin a monté à 300 l. vers la Toussaint.

« Outre cette misère, on eut encore celle de ne pouvoir avoir de viande pour un impôt que le roy mis dessus de deux deniers pour livre ce qui fit que les bouchers n'en voulurent plus tuer. Il n'y avoit plus que quelques particuliers qui tuoient quelques veaux et moutons qu'ils vendoient furtivement et que chacun achetoit et cachoit comme une chose dérobée à cause de 4 commis qui fouilloient tout le monde. Ce qui a duré depuis Pasques jusque environ le mois d'octobre. »

(Etat civil. — Registres de la paroisse S[t]-Laurent de Montoire ; note du curé Jean Derume.)

1711. — Neiges ; inondations.

(Montoire.)

A. « Le 18 février 1711, à Montoire, l'eau fut si

(1) Je trouve la date de cette gelée dans un journal manuscrit de Peredoulx, marchand à Vendôme, communiqué par M. G. Launay : « Les vignes ont gelé cette année (1710) le premier et suivant jour de may.... » — E. N.

(2) Cette tempête à égrener les blés est signalée de divers côtés aux archives des paroisses. Je citerai la relation suivante, qui a le mérite d'en donner la date précise. (Paroisse d'Oinville-sous-Auneau, département d'Eure-et-Loir, à l'*Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir,* tome III, p. 48 :

« Le lundy 28 juillet 1710, il se leva un si grand vent, que les bleds en furent si battus qu'il en tomba au moins la semence dans quelques champs, et dans d'autres il n'y resta guères que

grande qu'elle passa par toutes les rues, arriva jusqu'à 3 pas de la croix qui est devant la porte de l'église de cette ville et le sel fut à demi perdu. »

(Etat civil. — Registres de la paroisse S[t]-Laurent de Montoire ; note du même.)

B. « En 1711, l'hiver ne se fit sentir qu'environ le commencement de février auquel temps le froid fut sensible ; il tomba une assez grande quantité de neige ; sur la route de Paris les chevaux en avoient jusqu'au poitrail, lesquelles vinrent à fondre tout à coup et firent un débordement si grand que le 18 février qui estoit le mercredi des cendres ce pays en fut si inondé qu'à 9 heures du soir jusqu'à environ 11 heures elle couloit dans la rue Saint-Denis de cette ville (Montoire) et tomboit dans le marché qu'elle auroit fourni plus de trois moulins. Elle s'y communiqua aussi environ de la grosseur du bras par la rue de S[t]-Laurent. Comme on n'avoit point vu de semblables inondations depuis 1665 qui fut d'un pied plus haute que celle-ci, chacun y fut surpris et ne s'étant point précautionné d'ôter tout de leurs caves qui furent en grande partie entièrement remplies. Quelques-uns furent obligés de faire monter leurs chevaux dans leurs chambres hautes ; le nommé Pigache monta son âne dans son grenier avec une poulie. L'eau du marché alla jusqu'à 3 pas environ de la croix. Je rapporte ceci afin que lorsqu'on aura dans l'hiver une abondance de neiges on soit dans la défiance et on prenne ses précautions à temps (1). »

(Etat civil. — Registres de la paroisse S[t]-Laurent de Montoire ; note du curé Derume.)

la semence. C'estoit une pitié de veoir les terres presque couvertes du grain qui estoit tombé par la violence du vent. » — E. N.

(1) J'ai trouvé une description détaillée de cette crue pour Vendôme au *Journal manuscrit de Peredoulx* (déjà cité); le maximum de la crue eut lieu pour Vendôme le 18 février, à *midi*, tandis qu'à Montoire ce maximum fut atteint le même jour, vers

1711. — Tremblement de terre; chute de l'hôtel des Grands-Rois et de la maison Vié.

(Montoire.)

« Le 6 octobre 1711, entre 8 et 9 heures environ la demie du soir, il y eut un tremblement de terre de trois secousses qui se firent sentir si fort ici, particulièrement la seconde secousse, que la maison de l'hôtellerie des Grands-Rois en fut ébranlée, en sorte que les deux portaux, c'est-a-dire celui sur la place du Marché et celui de la Cour furent fendus au haut des jambages et le pied du pignon qui les joignoit et la maison du sieur Viet où étoit logé le nommé Courtin, chapelier, en fut tout fendu et les pierres partagées, tellement que le 8, jeudi, veille de Saint-Denis, à onze heures du soir, la maison des Rois tomba entièrement et la moitié de celle du sieur Viet. Un marchand, nommé Marc Boucher, de la paroisse de Saint-Sévère en Berry fut enseveli sous les ruines ayant eu le col rompu et l'épaule fracassée, et un commis aux Aydes, nommé Durand, qui logeoit dans la chambre haute du sieur Viet y fut fort blessé aux jambes sans rupture parce qu'il étoit sorti de son lit pensant s'enfuir (1). »

(Etat civil. — Mêmes Registres ; note du même.)

onze heures du soir. « Toutes les rues, aussi bien que les maisons de la ville de Vendôme furent remplies d'eau, de sorte que l'on seroit bien allé dans la plupart des rues en bateaux... »

Les inondations furent générales dans toute la France centrale. - E. N.

(1) Ce tremblement de terre a été ressenti en même temps à Vendôme, au Mans, à Alençon et à Saumur, à ma connaissance. Dans aucun de ces points, il n'a été suivi d'accidents comparables à celui survenu à Montoire.

Comme échantillon de la manière dont on écrit l'histoire, je citerai le passage suivant d'une lettre de Madame de Maintenon : « Il y a eu, écrit Madame de Maintenon à la princesse des Ursins (18 octobre 1711), un terrible tremblement de terre à Saumur, je ne sais pas précisément le jour ; il a duré quatre jours (!) avec un bruit épouvantable et souterrein, comme des vents et des

1713. — Froid, gelées, pluies, cherté des grains.

(Montoire.)

« En 1713, le 26 avril, l'orge se vendit au marché 50 s. le boisseau, le seigle 55 s. et le fròment 3 l. 5 s.; tout le mois d'avril a été presque comme un mois de janvier, froid, plein de gelées, grêle, neige et pluie; environ la moitié des terres sont restées sans ètre ensemencées à cause que l'automne passé fut trop humide. »

« Depuis la Saint-Jean de la même année 1713, la pluie a presque toujours continué, mais principalement dans la fin de juillet et le commencement du mois d'août jusqu'à ce jourd'hui fète de Saint-Laurent (10 août), ce qui empèche la récolte des bleds dont il y en a déjà de germés sur pied, cela en a augmenté le prix de 3 l. 10 s. à 4 l. le bled vieil que j'ai acheté aujourd'hui. »

(Etat civil. — Mêmes registres, notes du même.)

1715. — Eclipse.

(Ternay.)

« Le 3e jour de mai 1715 s'est fait une éclipse de soleil à 9 heures du matin qui a duré une heure et plus.

« A paru sur le clocher de cette paroisse une étoile ou comète très reluisante (1). »

(Etat civil. — Registres de Ternay; note du curé Prégent.)

bris; des cloches ont tombé avec des cheminées. On ne dit point qu'il y ait eu quelqu'un de tué. » (Extrait d'une brochure de M. C. Port sur les tremblements de terre en Anjou.)

Comme on le voit, l'événement s'était singulièrement grossi, en passant de bouche en bouche de Saumur à Paris, absolument comme dans la fable de La Fontaine, *Les Femmes et le Secret*. — E. N.

(1) Cette naïveté du curé de Ternay remet en mémoire la boutade romantique d'Alfred de Musset :

C'était dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune,
Comme un point sur un i.

**1719. — Inondations l'hiver ;
grande sécheresse l'été; — grêle.**

« En 1719, l'hiver fut assez sensible par la gelée et les neiges jusqu'aux Roys. Depuis ce jour jusqu'aux derniers jours de février le ciel se tint toujours couvert et nébuleux et il tomba des pluies si fréquentes que la rivière en déborda deux fois ; la saison étoit si douce que les amandiers et plusieurs pêchers étoient tous fleuris dans le mois de février. Le lendemain de la Passion qui étoit le 26 mars il s'éleva un vent du nord fort froid avec une forte gelée qui fit de la glace de l'épaisseur d'un demi doigt qui gela les poires et les fruits à noyau. Le 28 avril il s'en fit une autre qui gâta les vignes notablement qui avoient déjà été endommagées par la première. Depuis ce temps-là jusqu'à la Saint-Gervais (19 juin), il ne plut point et il y eut des chaleurs et une sécheresse excessive qui s'est continuée jusqu'au commencement de septembre (1), excepté que le jour de Sainte-Marguerite (20 juillet), et le samedi suivant, jour de Sainte-Madeleine (22 juillet), il tomba dans cette paroisse par un ouragan et le tonnerre, une grêle qui acheva de perdre nos vignes et des pièces de petits bleds où il ne resta rien du tout, et une pluie si abondante qu'elle faisait des rivières sur la hauteur des Cartes et dans la Varenne, en sorte

(1) La sécheresse de l'été 1719 est restée célèbre ; je me contenterai d'en citer des témoignages se rapportant au Vendômois.

Note sur Morée : En 1719, la sécheresse monta à un degré où homme vivant ne l'avait encore vue... »

Le ban de vendanges, à Naveil, fut le 31 août, et le vin excellent (Neilz). C'est une des vendanges les plus hâtives connues dans le pays, et qui rappelle celle de 1822.

A Vendôme, on fit le 20 juin une procesion générale de la Sainte-Larme, pour obtenir la fin d'une sécheresse désastreuse ; 64 processions particulières des communes environnantes vinrent se joindre à celle de Vendôme, etc. (Renseignement de M. A. de Trémault.) — E. N.

qu'à Villeneuve l'eau étoit dans la cour et les étables à la hauteur des aisselles de l'homme; le village de Fosse en souffrit le plus, car les deux chemins, celui qui vient des Cartes et celui qui vient d'entre les vignes étoient tellement remplis d'eau qu'elle débordoit de tous côtés, rompit la muraille de la grange de Denis Proust et perça sous la sole de la grange du nommé Hervé si violemment qu'elle l'auroit entraînée si elle n'avoit été soutenue par le tas de gerbes qui y étoit; elle y remplit toutes les caves avec tant de rapidité qu'elle entraîna un poinçon de vin qu'Abraham Benier avoit tiré de la première crue jusqu'à la dernière maison du sieur Michel Savatier qui est vis-à-vis la métairie de Fosse. Elle abattit le pressoir et une étable à ce Benier, un pignon de muraille à François Doré et endommagea fort celui de Gohier. La Virginité où je me trouvais alors en reçut sa bonne part; l'eau y fut si grande en peu de temps qu'il ne s'en falloit que deux pieds qu'elle ne passât par dessus la muraille du bout du jardin qui le sépare d'un petit pré ; elle y auroit indubitablement passé si cette muraille n'avoit crevé en deux endroits, et cette abondance d'eau auroit inondé tout le couvent si la muraille du bout des bâtiments qui sépare le jardin d'en bas de la grande cour ou jardin du milieu n'étoit tombée. »

(Etat civil. — Registres de la paroisse St-Laurent de Montoire; note du curé Jean Derume.)

1720. — Vendanges abondantes.

(Montoire.)

« En l'année 1720 les vendanges furent si abondantes qu'à Blois une grande quantité de raisins restèrent dans les vignes à cause de la rareté et de la cherté des busses ou poinçons qui coûtèrent jusqu'à 15 francs la pièce; ici, elles valurent jusqu'à 12. J'y ai amassé, de la dixme et de trois quartiers de vigne de la cure six vingt sept pièces de vin; il étoit vert et de petite qualité, devenant roux. »

(Etat civil. — Mêmes Registres; note du même.)

1723. — Sécheresse. Prix des denrées.

(Montoire.)

« En 1723, la sécheresse fut très grande, ce qui a causé une grande disette de fourrages, les près hauts et un peu éloignés d'eau ne poussèrent point du tout d'herbe. — La paille de froment se vendoit 10 écus le cent. La livre de beurre se vendoit 16 s. au commencement du caresme (1724). On amassa raisonnablement du gros bled, mais peu d'orge et encore moins d'avoine, peu et presque point de légumes. — Le froment s'est vendu après Noël jusqu'à 40 s. le boisseau, l'orge 32, et l'avoine plus de 20 s.; il n'y eut ici que demi vinée dont le vin étoit excellent; il n'y a eu presque point d'hiver, en sorte qu'au mois de février (1724) les amandiers étoient tous fleuris, les seigles tous noués et même on y a vu quelques épis. Le vin valoit communement en ce temps là 100 francs la charretée. »

(Etat civil. — Mêmes Registres; note du même.)

1723. — Mortalité sur les moutons.

(Montoire.)

En 1723, vers le printemps, une mortalité générale eut lieu sur les moutons dans le Bas-Vendômois.

(Archives particulières.— Acte de Jacques Lemaître, notaire à Montoire.)

1725. — Vendanges tardives.

(Montoire.)

« En 1725 on ne vendangea qu'après la Toussaint et il n'y eut que peu de vin et de si mauvaise qualité que les domestiques n'en pouvoient boire qu'à peine. Dans les dixmes et les vignes de ma cure je n'en ai eu que 7 pièces. Il m'en est resté jusqu'en 1727 que je jeterai (1). »

(Etat civil. — Registres de la paroisse de St-Laurent de Montoire; note du curé J. Derume.)

(1) L'été pluvieux et froid de 1725 represente, pour le XVIII

1730-1732. — Bêtes féroces.

(Montoire,)

« En 1730, au mois d'avril, il parut sur le chemin de Vendôme une sorte de bêtes cruelles et extraordinaires. Ce n'étoit point loups-cerviers, cependant, elles paraissoient être de la race des loups ; il y en avoit de poil rouge et de gris de souris, collerette blanche ; elles ont dévoré un grand nombre d'enfants dans les paroisses de Villavard, Ambloy, Houssay, Lunay, Thoré et aux environs de Vendôme; il en parut deux aux Pastis que l'on chassa sans pouvoir les joindre à point ; il en parut ensuite une dans le marché de cette ville (Montoire) de grand matin et une autre au faubourg de St-Laurent. Il y en eut une qui attaqua jusqu'à trois reprises la femme d'un nommé Martineau aux dernières vignes d'en bas du côté de Valleron, à l'entrée de la vallée, laquelle s'en défendit avec des liens de paille qu'elle avoit à la main. Il en fut tué quatre, deux aux environs de Vendôme et deux à Thoré, la dernière environ les fêtes de Noël suivantes (1). »

« En 1732, il y eut une espèce de loups qui firent le même désordre ; il en fut tué un dans la forêt de Saint-Oustrille qui blessa beaucoup un homme et une femme de là. »

(Etat civil. — Mêmes Registres ; note du même.)

1733. — Récoltes abondantes.

(Les Hayes.)

« Que la postérité sache que l'année 1733 a esté une

siècle, celui si célèbre de 1816, au XIXe. L'année 1725 a été longtemps désignée sous le nom de l'*année des blés mouillés*. — E. N.

(1) Il ne peut être question ici que de loups ordinaires, les seuls carnassiers redoutables de nos forêts. Le *loup-cervier* des fourreurs est la même chose que le lynx (Felis lynx), du genre chat et de la taille d'un chien ordinaire. Cette espèce est devenue très rare en France, et ne se rencontre que dans les pays de montagne. — E. N.

des belles et bonnes années que l'on ayt eu depuis longtemps, une automne charmante et des fruits en quantité. »

(Etat civil. — Registres des Hayes.)

1734. — Phénomène météorologique ; chute probable d'un aérolithe.

(Montoire.)

« Le 1er octobre 1734, moi étant en la varenne (de Montoire) à moitié chemin du Tertre, le temps ou l'air étant serein, sans aucun nuage, environ les 10 heures du matin il s'éleva comme de terre, entre l'abbaye de la Virginité et Lunay un bruit sec de tonnerre et que si tout eut voulu abîmer, faisant des roulements en s'élevant jusqu'au dessus de ma tète comme un tonnerre et tourna comme entre les Roches et Saint-Rimay où il alla mourir, et cela à la hauteur du tonnerre ordinaire, mais où je ne pus rien apercevoir ; quelques-uns ont cru que la terre en avoit tremblé; étant alors debout je n'ai pu le sentir. »

(Etat civil. — Registres de St-Laurent ; note du curé J. Derume.

1735. — Chenilles ; — inondations.

(Montoire.)

« En 1735 il y eut une quantité de chenilles surprenante, lesquelles se sont attachées particulièrement aux chenevières, les ont fort endommagées et dessechées en plusieurs endroits comme si le feu y eut passé. »

« Le 18 juillet 1735 il y eut un si grand débordement d'eau causé par des pluies et des orages continuels qu'à peine pouvoit-on passer à cheval de cette paroisse à celle de Saint-Austregesille (1) (de Montoire) ce qui a causé une perte considérable au pays ; les bleds en ont

(1) Nom ancien de Saint-Oustrille.

aussi beaucoup souffert, et les vignes qui, au printemps promettaient une ample récolte ont coulé, de sorte que généralement parlant on n'a pas cueilli un quart de vin par quartier de vigne. »

(Etat civil. — Mêmes Registres ; note du curé.)

1736. — Loup enragé.

(Lavardin.)

« Le 13 octobre 1736 Marin Colas, âgé de 20 ans, est mort enragé pour avoir été mordu de un loup-cervier, aussi enragé, lui 4e mordu du même animal et tous morts ; il étoit domestique du curé. »

(Etat civil. — Registres de Lavardin.)

1742. — Grêle.

(Montoire.)

« Le 6 juillet 1742 il a tombé une si grande quantité de grêle, communement grosse comme des petits œufs de poule qui a duré pendant 20 minutes, qu'elle a ravagé tous les ensemencés et les vignes ; à peine est-il resté la semence dans les bleds de cette paroisse Saint-Laurent) et celle de Saint-Oustrille (de Montoire). Il est resté peu d'avoines et presque point d'orge. Les vitres exposées au vent ont été presque toutes cassées, les tuiles et les ardoises ont été brisées, enfin l'orage a été tel qu'on a cru être à la fin du monde. »

(Etat civil. — Registres de St-Laurent ; note du curé Nicolas Antoine Derume (1).)

1745. — Maladie.

(Ternay.)

« Ceux qui sont inhumés pendant ce mois d'octobre

(1) Derume Jean, curé de Saint-Laurent de Montoire, décédé en 1738, eut pour successeur Derume, Nicolas, Antoine, son neveu.

sont mort de la maladie du flux de sang qui a été universelle dans tout le pays. »

(Etat civil. — Registres de Ternay.)

1750. — Epizootie.

(Montoire.)

Le 31 août 1750, l'administration de Montoire prit des mesures pour empêcher les bestiaux venant de pays atteints de l'épidémie, d'être admis dans les foires et marchés, notamment ceux venant du Berry et de Romorantin.

(Etat civil. — Registres de la paroisse Saint-Laurent de Montoire.)

1751. — Jeune fille égorgée par un loup.

(Houssay.)

« Le 2 octobre 1751 est morte d'une mort fâcheuse Marie Grosmoulu, âgée de 8 ans, fille de Pierre Grosmoulu, journalier et de Marie Pecquet, égorgée par un loup carnassier le 1er octobre. »

(Etat civil. — Registres de Houssay.)

1752. — Inondation.

(Artins.)

Le 7 février 1752 un mariage fut célébré à Ternay parce qu'il n'avait pu avoir lieu à Artins, à cause des grandes eaux.

(Etat civil. — Registres d'Artins.)

1764. — Epidémie ; angine ; remède.

(Houssay.)

« En cette année est morte Madame Marguerite Madeleine de Bruslart, abbesse de la Virginité (1) par un

(1) Madeleine-Marguerite Guérin-Brulart est décédée à la Virginité le 20 décembre 1764.

mal de gorge qui tendoit dès le second jour à la gangrène, mal populaire dont grand nombre sont morts à Fontaine et aux Roches. — Le remède de ce mal était dès le second ou 3e jour de couper ou arracher avec un instrument de chirurgie gros comme la moitié du doigt de la chair où l'humeur gangreneuse s'était fixée dans le gosier. Cette opération suivie de quelques gargarismes et d'un régime de peu de jours a sauvé la vie et rendu la santé à plusieurs. »

(Etat civil. — Registres de Houssay; note du curé Soudée.)

1767.-- Gelées, dyssenterie.

(Houssay.)

« En cette année, les vignes ont gelé plusieurs fois en cette paroisse (de Houssay) comme presque partout le royaume et n'ont donné qu'une très petite quantité de mauvais vin. Dans la même année la plus grande partie des bleds de la paroisse ont été fort gastés par l'ivraie. »

« En cette année, la dyssenterie a fait un grand ravage en tout le canton; plusieurs habitants de cette paroisse (de Houssay) en sont morts. Cette maladie a emporté M. Morillon, curé de Thoré et M. Joubert, curé d'Ambloy; plusieurs de ceux qui ne sont pas morts ont été pendant du temps perclus de quelques membres. »

(Etat civil de Houssay. — Note du même.)

1767-1768. — Froid rigoureux; prix des denrées.

(Saint-Jacques-des-Guérets.)

« En cette année 1767, on a observé selon les anciens qu'il a fait aussi grand froid qu'en l'année 1709 vulgairement nommé le grand hiver. Le froid de cette année 1767 a commencé la nuit du 23 au 24 décembre et n'a cessé d'augmenter jusqu'au jour des Rois, 6 janvier 1768, où le temps commença à se radoucir et ensuite a continué de faire aussi beau qu'au plus beau

printemps jusqu'à la pleine lune de février arrivée le 3 mars 1768 où il a recommencé à faire tellement de froid qu'il y a eu de la glace de deux pouces d'épais, et ce dernier froid a ainsi duré jusqu'au 15 dudit mois de mars. — Il est à observer qu'au premier froid commencé le 24 décembre et qui se termina aux Rois il fut remarqué que la glace communement avoit d'épaisseur quatorze pouces (0 m. 38) dans le Loir sur lequel on pouvoit en toute sûreté passer et repasser comme effectivement on a fait (1). Les moulins de la Plaine (2), au dégel, auraient été entraînés par les glaces s'ils n'eussent promptement été secourus, et en ces temps furent péries par les glaces plus de 50 personnes aux environs d'Orléans ; néanmoins, malgré ces grands froids on n'a pas observé qu'aucuns des biens de la terre aient souffert pour dire, parceque tout était bien sec et au lieu que l'an dernier où malgré que tout fut également sec et que la gelée ne fut pas si forte mais qui dura bien plus long-temps tout gela, à la réserve des bleds qui furent abondants et cependant toujours cher valant 38 s. le boisseau, mesure de Montoire, pesant 26 livres et le vin depuis 90 livres jusqu'à 120 livres le poinçon qui ordinairement avoit coutume d'être vendu 24 ou 30 livres, n'ayant point été cueilli d'aucuns fruits ; enfin dans ce bénéfice (le prieuré de S[t]-Jacques), il ne fut cueilli en dixmes et produits de plus de 8 quartiers de vignes qu'un seul poinçon de vin et de peu de qualité, et beaucoup de souches de vignes mortes par la gelée tant de l'hiver précédent que de l'automne les raisins pendant encore aux branches. »

(Etat civil. — Registres de Saint-Jacques-des-Guérets ; note du curé.)

(1) Cette épaisseur de glace du Loir, 0^m,38, est précisément celle qui a été constatée le 27 décembre 1879 à Montoire, après un mois de froids exceptionnels, ainsi que je l'ai rappelé dans une note ci-dessus. — E. N.

(2) Moulins situés auprès du bourg de Trôo.

1769. — Cherté du vin.

(Saint - Jacques - des - Guérets.)

« Il est bon d'observer ici que vie d'homme n'a vu le vin si cher, en ayant été vendu par M. Hogou, notaire royal à Sougé 203 livres le poinçon. Moi-même, prieur curé de Saint-Jacques, en ai vendu à Madame de Jouffrey pour les nopces de M. son fils, pour lors fils unique, un poinçon de vin rouge, de mon cueilli, 150 livres indépendamment de la busse et du vin de 25 bouteilles que je me réservai.

(Etat civil. — Mêmes Registres ; note du même.)

1770. — Cherté des denrées. — Inondation.

(Saint-Jacques-des-Guérets.)

« En cette année, malgré que depuis cinq ans la misère ait été très grande par la cherté de tous les vivres tant des hommes que des animaux, elle ne s'est jamais néanmoins fait tant sentir qu'en cette année, pendant laquelle le blé a toujours valu le boisseau depuis 45 sols jusqu'à 3 livres, et aux environs du mois de juillet il a valu jusqu'à 4 livres et au commencement d'août jusqu'à cent sols le boisseau, mesure de Montoire, et cette excessive cherté n'a été occasionnée que par le retard de la récolte qu'on n'a pu faire plus tôt à cause des pluies. » — (Le prieur a vendu son vin de peu de qualité 70 à 75 l. le poinçon : on faisait venir une grande quantité de cidre à raison de 15 à 18 l. le poinçon). — « Tout à proportion était cher, comme les animaux ; le foin 36 l. la charretée, l'avoine 22 s. le boisseau, la paille depuis 10 écus jusqu'à 40 écus et le chaume 20 francs la charretée, et les bestiaux extraordinairement cher surtout les chevaux, n'en pouvant guère avoir un beau à moins de 25 à 30 pistoles qui autrefois aurait pu coûter 10 à 11 pistoles.

« Ici, il faut encore observer qu'au mois de novem-

bre, le 28 et le 29, l'eau a été de hauteur suffisante à aller dans le cimetière de cette église jusque près de la petite porte à entrer en cette église sans pourtant qu'elle entrât par le portail de la cour de ce prieuré, où tout le pauvre petit peuple de ce bourg et des Etres se rendit au nombre de 42 sans compter les gens de la maison avec chaque tous leurs bestiaux qu'on retira dans la grange et sous les tonnelles, ce qui alarma tout le monde et causa des dommages considérables dans bien des pays surtout à Loches et le Berry. »

(Etat civil. — Mêmes Registres ; note du même.)

1774. — Orages.

(Houssay.)

« Cette année a été fort malheureuse pour cette paroisse (de Houssay). Elle essuya au mois d'avril un orage terrible qui gâta beaucoup de récoltes même celles des foins puisque le torrent de l'eau fit quantité de ravins dans les terres, en emporta la terre et les pierres et le sable, qu'elle transporta dans les prés ; il en coûta beaucoup à plusieurs pour les faire enlever.

« Le 4 août de la même année, 3e jour de la récolte, nous essuyames sept orages ; ils commencèrent dès le matin. Il en parut un vers deux heures après midi sans tempête. La grêle tomba grosse comme des œufs, mais elle ne fit pas un grand mal parce qu'elle n'étoit point poussée par le vent. — Entre 4 et 5 heures du soir parut le septième orage qui donna beaucoup de grêle. Elle étoit grosse et poussée par une tempête. Elle fut d'abord seule, ensuite mêlée de beaucoup d'eau. Elle fit un mal considérable dans toute la paroisse surtout dans la partie méridionale. Elle écrasa la plupart des grains dont on a très peu recueilli. La vigne a été très maltraitée on a fait très peu de vin. Cette malheureuse grèle écrasa la paroisse de Sasnières notre voisine, a fait des ravages affreux en plusieurs paroisses du pays bas, du bas Maine, d'une partie du Perche, ravagea

plus de 25 paroisses dans la Beauce jusqu'aux environs de Paris. »

(Etat civil. — Registres de Houssay ; note du curé.)

1784. — Froid rigoureux; inondations; femmes dévorées par les loups.

A. — (Montoire.)

« En 1784, à la suite des grands froids et des crues de l'hiver les loups affamés ont dévoré deux femmes à Houssay. »

(Etat civil. — Registres de Montoire, paroisse St-Laurent).

B. — (St-Oustrille.)

« Le 25 février 1784, grande crue occasionnée par la fonte des neiges qui avoient duré six semaines, à la hauteur de 2 pieds généralement et même 3 pieds en plusieurs endroits, qui ont occasionné beaucoup de ravages en bien des pays. L'eau touchoit au puits du jardin; l'hiver a été très froid.

« Autre crue les 16 et 17 mars ; les oiseaux et le gibier ont péri de faim ; les loups affamés ont dévoré deux femmes à Houssay. »

(Etat civil. — Registres de Montoire ; paroisse de St-Oustrille.)

1789. — Neiges.

(Saint-Martin-des-Bois .)

« Le 13 janvier 1789, René Galle a trouvé la mort au milieu des neiges. »

(Etat civil. — Registres de Saint-Martin-des-Bois.)

1792. — Inondation.

(Montoire.)

Grande crue dans la première quinzaine de juillet (1).

(Archives municipales de Montoire.)

(1) M. l'abbé Métais me transmet la note suivante qu'il a co-

piée aux *registres des délibérations du district de Vendôme*, conservés à Blois, aux archives départementales.

A la délibération du 18 juillet 1792: « Les eaux sont tombées en grande abondance dans les paroisses de Montoire, Sougé et Couture, et ont dévasté en grande partie les bleds, les prés et autres productions de ces trois paroisses. »

M. Métais croit que cette inondation est arrivée quelques jours avant le 1er juillet.

La rédaction de cette note du directoire de Vendôme est peu claire: « Les eaux sont tombées en grande abondance » semblent indiquer seulement des pluies abondantes, tandis qu'il serait question d'une crue du Loir (?).

Il y aura lieu de faire d'autres recherches sur cette crue de juillet 1792, d'autant plus intéressante à confirmer que les crues du Loir en juillet sont presque sans exemple. (V. cependant celle de juillet 1735 au présent travail.) — E. N.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Note A. — Les notes sur 1615 et sur 1616 ont pour auteur M. Gilles Martin, prieur curé de St-Jacques-des-Guérets et chanoine à Trôo. Sa régularité dans la tenue des registres de l'état civil, qu'il a commencé à établir à Saint-Jacques, et les détails minutieux dans lesquels il entrait, font regretter, dans l'intérêt de l'histoire locale, et en particulier de celle des familles, qu'il n'en ait pas été ainsi généralement.

Bien que ceci soit en dehors de notre sujet, nous profitons de l'occasion pour donner, à titre de curiosité, la copie d'un acte de décès rédigé par lui, et qui est un chef-d'œuvre du genre :

« Ce mardi unze sesme septembre mil six cent dix huict au
« soleil levant alla de vie a trespas Jehan Mauduit maistre es
« ars et de retour de Paris de faire ses estudes des lonziesme
« juillet dernier / en la maison de Jehanne Lambron veufve de
« deffunct Florant Mauduit ses père et mère à St-Jacques /
« inhumé ce mesme jour à cinq heures du soir en l'esglise dud.

« St Jacques des Guerets près et au dessus du benoistier de la
« petite porte tout proche la fosse dudict defunct Florant son
« père / duquel la maladie a duré treize jours luy au lict d'une
« grandissisme douleur de teste et de fluxion sur les nerfs et
« l'estomac / laquelle maladie a esté si estrange qu'il n'a eu du-
« rant icelle aucune douleur de cœur / bien dormi mangé et beu
« avec sentiment de ses membres sans défaillance de couleur
« sans se plaindre fors une heure davant le trespas et pour le
« boire et le manger fors la nuictée de sa mort / toujours as-
« soupi de dormir et les sept premiers jours de sa maladie sans
« aucune fiebvre / et le 6e jour 14 heures sans parler lequel jour
« il fut ventousé print potion cordiale et seigné a cause d'un
« délire ou radotterie du cerveau / la nuict suivante print me-
« decine après un clistère le mercredi reseigné et tout à l'instant
« voyre des l''instant une grandissime fiebvre le saisit qui le fit
« mourir / vomissoit les 6 premiers jours de sa maladie et n'a
« toujours parlé que rarement / ne se tourmentoit nullement
« / ne demandoit jamais rien mais mangeoit voracement tout
« ce qu'on luy donnoit. Voilla l'estat de la maladie et mort
« dud. defunct / nay le 1er jour d'octobre 1600 décédé le dix
« huictiesme an de son aage complet excepté 20 jours en
« comptant le jour de sontrespas. Dieu veille avoir pitié de
« son âme et luy donner au Paradis repos éternel, en tes-
« moing de vérité j,en ay signé le présent acte le jour et an
« que dessus. »

Signé) MARTIN, prieur de St-Jacques.

NOTE B. — Comme tableau de la misère du temps, nous donnons, d'après le registre de l'état civil et avec les circonstances qui y sont indiquées, le relevé de quelques-unes des victimes qui étaient étrangères à Montoire et qui y ont succombé :

Du 4 avril 1662. — Une femme de Poncé, morte aux Trois-Rois et un pauvre mort au four à ban.

Du 5 avril. — Un autre pris dans la grange de Cruchet, rue de la Corne.

Du 10 avril. — Une pauvre fille prise chez M. Bonvallet.

Du 12 avril. — Un pauvre garçon mort aux Trois-Roïs.

Du 19 avril. — Une pauvre femme prise en la grange de M. le contrôleur.

Du 22 avril. — Un pauvre homme de Baillou, mort en la grange des Trois-Rois ; une pauvre femme de Lunay, prise en l'écurie des Trois-Marchands ; et un pauvre garçon de Fortan, mort à Champigny.

Du 24 avril. — Un pauvre sergent de Longpré, mort en la grange de Jean Bizieu.

Du 25 avril. — Une pauvre femme de Fontaine, prise en la grange de M. le contrôleur.

Du 26 avril. — Une pauvre femme de la Chapelle-Gaugain, morte en la grange des Trois-Rois.

Du 27 avril. — Un pauvre jeune homme d'Amboise, pris en la grange des Rois.

Du 29 avril. — Une jeune fille de St-Pierre-du-Bois, prise chez Madame Lemoine, une autre de St-Arnoult, morte chez M. Dubois, et une autre, morte à la Corne.

Du 3 mai. — Deux pauvres, pris dans le corps de garde.

Du 5 mai. — Deux jeunes garçons, pris en la grange des Rois.

Du 6 mai. — Une femme de Saint-Arnoult, prise au corps de garde.

Du 7 mai. — Une femme de Savigny, morte chez Piltan.

Du 8 mai. — Un homme de Saint-Arnoult, mort chez M. Dubois.

Du 11 mai. — Une fille des Hayes, morte au corps de garde.

Du 12 mai. — Un garçon, mort au corps de garde des Pâtis.

Du 13 mai. — Un garçon, mort au corps de garde.

Du 16 mai. — Un pauvre garçon.

Du 20 mai. — Une femme des Hayes, morte dans la grange des Trois-Rois, et une fille de Longpré, morte au corps de garde.

Du 23 mai. — Une pauvre femme de Lavardin, prise dans la rue de Prazé.

Du 23 mai. — Un pauvre garçon de Saint-Martin, mort chez La Chaussée.

Du 24 mai. — Une pauvre fille de Lavardin, nommée la Pigorette, prise au corps de garde.

Du 25 mai. — Un pauvre garçon, pris chez Morisseau.

Du 28 mai. — M. Deschamps, notaire, aux Augustins.

Du 30 mai. — Une femme des Hayes, dite la Buisson.

Du 1er juin. — Une pauvre fille des Hayes, prise au corps de garde des Pâtis, et un pauvre jeune homme de La Chartre, pris en la grange à Gaspard.

Du 5 juin. — Une femme de Mazangé, morte chez Guignard du Tertre, et une pauvre fille de Saint-Martin, prise au corps de garde des Pâtis.

Du 7 juin. — René Jousseaume, âgé de 18 ans, mort chez Michel Chauvin, aux Pâtis, et Françoise Moyer, de Prunay, morte au four à ban de St-Laurent.

Du 8 juin. — Deux pauvres pris en la grange des Rois.

Du 10 juin. — Un autre pauvre.

Du 11 juin. — Jean Lucas a été trouvé mort à la Pointe.

Du 12 juin. — La fille de défunt M. Fredureau, morte à la Charité, et la Guerande, de Fontaine, morte chez Domette, des Pâtis.

Du 17 juin. — Un garçon, venu de Fontaine, nommé Coette, pris au corps de garde des Pâtis.

Du 23 juin. — Un pauvre homme, dit Grosmoulu, de Trôo, et un pauvre garçon de Prunay, pris au corps de garde.

Du 24 juin. — Deux enfants d'Aveline, du Tertre.

Du 25 juin. — La fille Gaudron, veuve de Lhomme.

Du 26 juin. — Un garçon nommé Bouju, venu de Prunay, pris au corps de garde.

Du 30 juin. — La fille Martin, des Hermites, morte en la grange de M. Villebazin.

(Etat civil. — Registres de la paroisse Saint-Laurent de Montoire.)

On voit que les pauvres des campagnes, épuisés par la faim et la maladie, venaient mourir dans les villes, impuissantes à les secourir.

Le même fait se passait à Vendome. M. G. de Trémault a relevé aux registres de la paroisse Saint-Martin : 15 mai 1662 ; inhumations de six pauvres inconnus, des environs.

21 mai. — Six pauvres inconnus.

Cependant la charité faisait tous ses efforts pour adoucir ces souffrances. Ainsi je lis dans une brochure intitulée : *Fragments des mémoires inédits de Dubois,* valet de chambre du roy (originaire de Couture), p. 13. « En temps de disette (1661-1662 il organisait les secours à donner aux pauvres. » — Il s'agit de Montoire et de Couture.

Cette famine et cette misère, qui rappellent les jours les plus tristes du moyen âge, a été générale dans nos pays. Les documents abondent remplis de détails navrants.

Je transcris, pour finir, quelques lignes d'une note du temps publiée dans l'*Histoire de Chatelleraud* (sic) *et du Chatelleraudais, par M. l'abbé Lalanne,* et dont M. Malardier m'a donné connaissance. « ..... En avril (1662) le froment s'est vendu 3 l. 10 s. le boiceau et la livre de pain blanc 3 s. 2 d. ..... » « ..... Les maladies ont été grandes et ont tellement régné en Touraine et tant de gens y sont morts que mesme il ne se trouvoit point de peuple pour moissonner et beaucoup de terres sont demeurées sans en recueillir le bled. La mortalité a été grande partout, et sur les riches et sur les pauvres. « ..... Les rues sont plaines de pauvres languissans et mourans. — Quantité sont morts sous la halle et par les rues; aux portes on les voit mourans. »

E. N.

CHRONIQUE

Mort de M. Yvon Villarceau.

La Science vient de faire une grande perte et la ville de Vendôme une bien grande aussi, car elle perd celui de ses enfants qui l'a peut-être jamais le plus illustrée. M. Yvon Villarceau est mort à Paris, le 23 décembre dernier, des suites d'une pneumonie, dans sa 71e année. — Il était né le 16 janvier 1813.

Nous n'apprendrons à personne quel homme de science était M. Yvon Villarceau et quelles hautes positions il occupait dans le monde officiel de l'intelligence. La France entière le sait. Nous essaierons une autre fois de tracer une esquisse de ce grand esprit scientifique, de cette vie assez accidentée et pourtant si remplie, et de ce noble caractère qui était à la hauteur des aptitudes intellectuelles. Au reste, on trouvera dans les Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, N° du 24 décembre dernier, trois discours prononcés sur sa tombe, au nom de l'Académie, du Bureau des Longitudes et de l'Observatoire, qui donneront une complète idée des services rendus à l'astronomie, à la mécanique et à la géodésie par cette tête puissante.

Pour l'instant, bornons-nous à rappeler que l'éminent académicien faisait partie de notre modeste Société, et que même, l'an dernier, à la séance d'octobre, il avait bien voulu nous lire et offrir à notre Bulletin un savant article sur les Régulateurs isochrones à ailettes, travail qu'il avait ramené aux notions élémentaires de la science.

Qu'il reçoive ici les suprêmes adieux de ses compatriotes et leurs profonds regrets.

C. B.

La découverte des restes de Sully.

Nous croyons bien faire d'entretenir nos lecteurs d'une découverte qui, bien que n'intéressant pas directement le Vendômois, ne manque pourtant pas d'intérêt, eu égard surtout aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite.

On sait que l'hospice de la ville de Nogent-le-Rotrou renferme le tombeau de Sully, mort en 1641, au château de Villebon-au-Perche, et de Rachel de Cochefilet, sa femme. Etant protestants l'un et l'autre, ils ne furent pas ensevelis dans la chapelle de l'établissement dont ils étaient les bienfaiteurs ; un petit oratoire fut construit spécialement pour abriter leurs corps. On y voit encore leurs statues en marbre blanc agenouillées sur un piédestal à leurs armes. En 1793, un général (?) se rendant avec ses soldats en Vendée fit ouvrir le caveau situé en avant du monument et prendre le plomb des cercueils pour en faire des balles ; les ossements des illustres défunts, abandonnés au hasard, furent recueillis par des personnes pieuses et inhumés à nouveau dans le cimetière paroissial.

Les terrains de ce cimetière aujourd'hui supprimé allaient être aliénés dernièrement, lorsque le bruit en vint jusqu'à un descendant de Sully, M. le comte de Béthune, qui arriva à Nogent avec le vif désir de retrouver les restes de ses ancêtres. De son côté, l'intelligent maire de Nogent, M. Gouverneur, s'était livré à une sorte d'enquête à ce sujet, et avait recueilli une série d'indications précises, à l'aide desquelles on put marcher presque à coup sûr dans les recherches. On sut que Sully, protestant, avait été *réinhumé* dans le coin réservé aux enfants morts sans baptême, que ses os dispersés avaient été réunis dans une boîte en bois, tandis que le squelette intact et de grande taille de la duchesse avait été mis dans un cercueil. On retrouva en effet le tout, conformément à la tradition et aux dires unanimes des anciens.

Un certain nombre des ossements du grand ministre d'Henri IV avaient été ramassés comme curiosités, en 1793, par des collectionneurs de l'époque. Un habitant du pays possédait même encore le crâne brisé et soigneusement mis sous globe. Son père, mort il y a quelques années, avait assisté en personne à l'ouverture du caveau ; il avait vu les profanateurs *bouler du pied* la tête de Sully, et l'avait ramassée après leur départ. Tout ce qu'on put recueillir a été remis à M. de Béthune, qui va élever dans son château de Sully-sur-Loire un mausolée digne de ses aïeux, et qui laisse à la ville, à titre de relique et de pieux souvenir, un ossement de chacun des personnages. Ils seront renfermés dans un reliquaire, don aussi de M. de Béthune, et déposés dans l'oratoire de l'Hôtel-Dieu, près du beau monument que Nogent est heureux d'avoir conservé.

Ces recherches, couronnées d'un si heureux résultat, ramènent notre souvenir aux circonstances qui ont accompagné la dévastation des tombeaux dans l'église du château, à Vendôme, et nous inspirent de tristes rapprochements. Sans espérer retrouver les derniers restes de Jehanne d'Albret ou de François

de Bourbon, nous ne pouvons nous empêcher de croire que des fouilles sur l'emplacement des caveaux de Saint-Georges amèneraient aussi des découvertes, peut-être inattendues, à coup sûr intéressantes.

L'Association française pour l'avancement des sciences doit ouvrir à Blois, le 18 août 1884, sa session annuelle. Fondée en 1871 pour propager la science dans les provinces, cette Société a pris un rapide développement, et compte aujourd'hui près de 3,000 membres. Elle se réunit chaque année, le 1er lundi qui suit le 15 août, dans une ville désignée à l'avance, et ses séances ont toujours obtenu un grand succès. Outre les conférences et travaux élaborés dans chacune des 16 sections réparties en quatre groupes (sciences mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences naturelles et sciences économiques), il y a au moins une assemblée générale et des excursions.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois ne pouvait rester étrangère à cette grande manifestation scientifique. Elle se fera représenter à la session de Blois par un certain nombre de ses membres. Elle invite donc ceux qui désireraient faire partie de cette délégation à faire parvenir sans retard leurs noms à M. le président, qui s'entendra à cet effet avec le comité local constitué à Blois. Elle croit ainsi devoir inviter l'Association à une excursion à Vendôme, Montoire, Lavardin et Troô.

L. M.

TABLE

Séance du 11 janvier 1883.

Séance du 12 avril 1883.

Séance du 12 juillet 1883.

Séance du 11 octobre 1883.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.